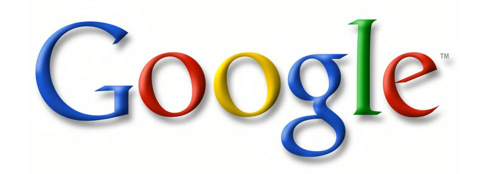
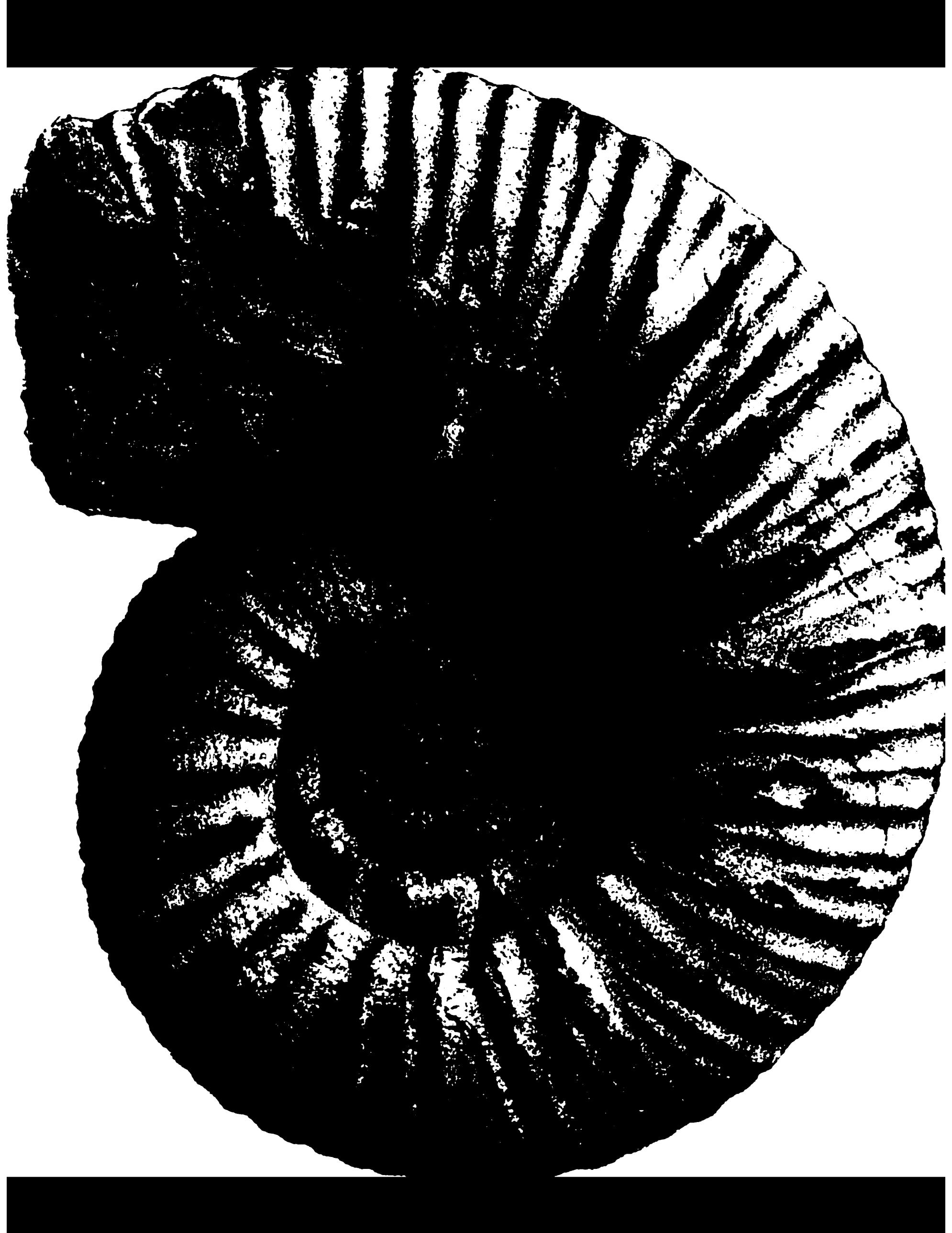
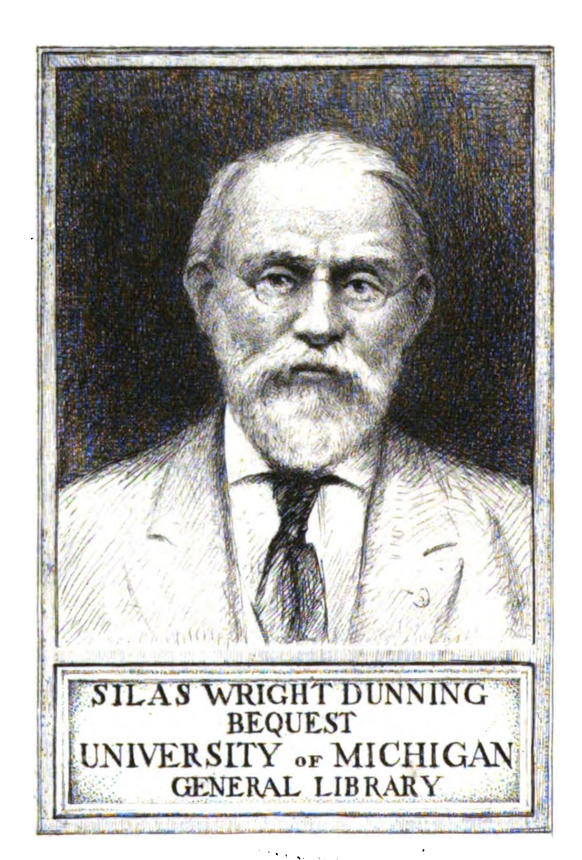




Annales de Haute Provence

Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, Digne, Société scientifique et littéraire des ...







BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DES BASSES-ALPES

TOME IV

1889-1890

ANNALES DES BASSES-ALPES

NOUVELLE SÉRIE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DES BASSES-ALPES

TOME IV

1889-1890



DIGNE

IMPRIMERIE CHASPOUL, CONSTANS ET Vᵉ BARBAROUX

Place de l'Evêché, 20

ORGANISATION

DE LA

Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes en 1889

Bureau.

Président : M. Daime, ingénieur des chemins de fer.
Vice-Président : M. Gorde, directeur des domaines en retraite.
Trésorier : M. Honnorat-Bastide, naturaliste.
Secrétaires : M. Isnard, archiviste des Basses-Alpes.
M. Roche, inspecteur des postes et des télégraphes.

Liste des Membres de la Société.

Membres d'honneur.

MM.

Le Préfet des Basses-Alpes.
Mgr l'Évêque de Digne.
Le Maire de Digne.
Berluc-Perussis (de), *président honoraire.*
Feraud (l'abbé), *id.*
C. Gorde, *id.*
A. Ollivier, *id.*
Le vicomte de Colleville.
Marion, directeur du Musée de Marseille.
Mistral, poëte à Maillanne.
Palustre Léon, ancien président de la Société d'Archéologie.

1

Membres titulaires résidants.

MM.

AILLAUD Élie, receveur-rédacteur de l'enregistrement.
ALLARD-THÉUS, propriétaire.
ANDRIEU (l'abbé), curé à Gaubert.
ARNAUD Jules, notaire.
ARNAUD Emile, avocat, juge suppléant au tribunal.
AUBERT François, caissier de la succursale de la Banque de France.
AUBIN Georges, professeur au lycée.
AUDIBERT (le R. P.), missionnaire gardiste.
AUSTAUD, sous-directeur des contributions indirectes.
AUTRIC Emile, ✻, chef d'escadron en retraite aux Sièyes.
BACHELARD Marius, chef de bureau du chemin de fer.
BASSAC Aman, ancien magistrat.
BERNARD Romuald, professeur au lycée.
BLANC Jules, avoué, conseiller général.
BONNEFOY (l'abbé), supérieur du petit séminaire.
CARRIÈRE Paul, inspecteur des forêts.
CHAIX Prosper, banquier.
CHASPOUL Édouard, imprimeur.
CLÉMENT Gabriel, pharmacien.
DAIME Louis, ingénieur des chemins de fer.
DAIME Marius, ingénieur civil.
DEDOUE (Mme veuve).
DELARIVIÈRE, quartier de Cousson.
DIOMARD André, professeur au lycée.
DORGEBRAY, directeur des postes et des télégraphes.
DOU Joseph, juge suppléant, président du conseil d'arrondissement.
DUBOSC, 1er commis à la direction des contributions indirectes.
ESMIOL François, conducteur des ponts et chaussées.
FEAUTRIER A., teneur de livres à la succursale de la Banque de France.
FERAUD (l'abbé), curé aux Sièyes.
FORTOUL Fortuné, O. ✻, premier président de cour en retraite.
FRISON Noël, notaire.

GARCIN Odon, avoué, conseiller général.
GIRAUD Félix, imprimeur.
GORDE César, directeur de l'enregistrement en retraite.
GORDE Jules, clerc de notaire.
HONNORAT-BASTIDE Edouard-Ferdinand, naturaliste.
ISNARD Marie-Zéphirin, archiviste des Basses-Alpes.
JAUFFRET Jules, pharmacien.
LACOMBE, inspecteur de l'enregistrement.
LOMBARD DE CHATEAU-ARNOUX (de), président du tribunal.
LUTTON Gustave, architecte départemental.
LLOUBES, inspecteur d'académie.
MAILLOT, directeur des contributions directes.
MAISONNIER, directeur de la Banque de France.
MARIAUD Fortuné, commis de direction des contributions indirectes.
MARROT (Mme veuve), rue de l'Hubac.
MONET Pascal, professeur au lycée.
OLLIVIER Antoine, docteur en médecine.
PICARD Jean-Auguste, trésorier de la caisse d'épargne.
POMMERAYE Félix, inspecteur des enfants assistés.
RABEJAC, directeur des domaines.
RÉBORY Alexandre, docteur en médecine.
ROBERT Amédée, greffier en chef du tribunal.
ROBERT Marius, rentier.
ROCHAS-AIGLUN (de), inspecteur des forêts.
ROCHE Noël, inspecteur des postes et des télégraphes.
ROLLAND Eugène, trésorier-payeur général.
ROSSI, proviseur du lycée.
ROUX Constant-Auguste, sous-inspecteur de l'enregistrement.
ROUGIER, percepteur en congé.
VADOUX Jules, sous-chef de section des chemins de fer de l'État.

Membres titulaires non résidants.

MM.

ANDRIEUX Louis, ✻, député des Basses-Alpes à Paris.
ARBAUD Paul, au château de Rousset, près Gréoulx.

Arnaud Camille, conseiller général, maire de Forcalquier.
Arnaud François, notaire à Barcelonnette.
Arnaud François, professeur au collège de Seyne.
Arnaud (Charles), étudiant en médecine, 14, rue Saint-Guilhem, à Montpellier.
Arnoux Louis-Gabriel, ancien officier de marine, aux Mées.
Aubert Albert, procureur de la République à Sisteron.
Aubert Pierre, inspecteur des contributions indirectes à Draguignan.
Aubert, docteur-médecin à Oraison.
Ayasse Raphaël, avocat à Brignoles (Var).
Balp (l'abbé), curé à Moriez.
Barbaroux James, docteur-médecin, conseiller général à Colmars.
Barlatier (l'abbé), directeur du collège à Annot.
Barlet (de) Henri, rue Émeric-David, 18, à Aix.
Barrière Léon, ingénieur à Atfé (Égypte).
Barthélemy Henri, négociant à Volonne.
Bassac Auguste, notaire à Sisteron.
Bêche André, ✻, capitaine d'infanterie en retraite, à Arles.
Berluc-Perussis (de) Léon, rue Cardinale, 25, à Aix.
Bernard d'Honorat Henry, ✻, ancien sous-préfet, rue Bourdeilles, 9, à Périgueux (Dordogne).
Beuf (l'abbé), ✻, ancien aumônier du lycée Henri IV, à Riez.
Bongarçon Auguste, vicaire à Forcalquier.
Bongarçon Camille, O. ✻, colonel du génie à Grenoble.
Bongarçon Émile, ingénieur civil à Gap.
Bonnefoy Jules, commissaire général du Haut-Marony (Guyane française).
Bosq Ferdinand, notaire à Valensole.
Bourgoin, rue Bugeaud (maison Rosso), à Bône (Algérie).
Boyer Désiré-Henri, notaire à Colmars.
Builly Joseph, receveur des contributions indirectes en retraite au Brusquet.
Cantel Edouard (l'abbé), premier vicaire de Saint-Vincent-de-Paul, rue Belzunce, 5, à Paris.
Castellane (marquis de) Boniface, ✻, à Gréoux.
Castellane (Mlle Blanche de), à Peipin.

Castellane-Norante Lionel (le marquis de), rue Monceau, 9, à Paris.
Cazanove (de) Adrien, avocat aux Mées.
Chaffaut (l'abbé du) Gaston, École Monthyon, Fontenay-sous-Bois.
Chaffaut (comte du) Jules, avocat, rue de la Liberté, 13, à Marseille.
Chaix Eugène, notaire à Valensole.
Chaix Maurice, ancien magistrat à Riez.
Cogordan Georges, O. ✻, ancien ministre plénipotentiaire, à Paris.
Convers, médecin à la Javie.
Convers (l'abbé), curé aux Aygalades, près Marseille.
Couttolenc Henri, juge à Epernay (Marne).
Danican Philidor (Mme), rue Dubreuil, à Épinal (Vosges).
Danzas, inspecteur de l'enregistrement en retraite à Sisteron.
Eysséric Saint-Marcel, ancien magistrat à Sisteron.
Ferry (de) Jean-Baptiste, principal du collège à Seyne.
Frison Amédée, docteur en médecine, rue de la Lyre, à Alger,
Fortoul Charles, maître des requêtes au Conseil d'État en retraite, avenue de Villars, 15, quartier des Invalides, à Paris.
Fortoul (l'abbé), vicaire de Saint Leu, rue Sébastopol, 57, à Paris.
Fruchier Raoul, avoué à Forcalquier.
Furet Sylvain, chef de section des chemins de fer du Sud à Vence (Alpes Maritimes).
Garcin Édouard, négociant à Castellane.
Gassier Aimé, ancien député, conseiller général à Barcelonnette.
Gassier Victor, rentier, château de Laval, à Gréoux.
Gautier, directeur des postes et des télégraphes en retraite à Gap.
Gay Jean-François, instituteur à Villeneuve.
Gombert (de) Antoine, avocat, rue Venture, 6, à Marseille.
Goret, inspecteur des forêts à Sidi-bel-Abbès (Algérie).
Granier Désiré, conseiller à la Cour d'Aix.
Henry (Fernand), avocat à Riez.
Isoard de Chénerilles (d') Edmond, propriétaire, rue des Quatre-Dauphins, 10, à Aix.
Jullianу Joseph, négociant à Manosque.
Julliany (l'abbé), vicaire à Valensole.
Laplane Joseph, à Volonne.

Latil Auguste, propriétaire, au château de Tarelle (par les Mées).

Laugier-Villars (comte de) Henri, conseiller d'ambassade, rue de l'Université, 24, à Paris.

Lieutaud Victor, félibre majoral à Volonne.

Lieutaud Casimir, diretor de colegio francès, rua de Viscondo de Branco, Rio-de-Janeiro (Brésil).

Loubat Florimond, notaire à Saint-Michel.

Malijai (de) Adrien, à Malijai.

Mantin Georges, homme de lettres, quai de Billy, 54, à Paris.

Marcellin Augustin, docteur en médecine à Sausses.

Martin Natal, notaire aux Mées.

Martin Paul, artiste peintre, rue Montaux, 14, à Marseille.

Maurel Léon, receveur des douanes à Arles.

Mégy Sauveur, pharmacien à Mostaganem (Algérie).

Mignon, juge de paix à Beaurepaire (Isère).

Moynier Joseph-Auguste, notaire, conseiller général à Banon.

Nevière Jules, propriétaire aux Bons-Enfants (Peipin).

Palustre Henri, caissier de la Banque de France à Toulon.

Paulon Jacques, ancien député, conseiller général à Volonne.

Paux Arthur, principal du collège de Barcelonnette.

Plauchud Eugène, président de l'Athénée à Forcalquier.

Pellissier Camille, avocat, rue Paradis, 76, à Marseille.

Peloux Félix, homme de lettres, rue Consolat, 170, à Marseille.

Pontès, greffier en chef du tribunal à Forcalquier.

Poulin, trésorier-payeur général à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Pichon Polycarpe, conducteur de la construction P.-L.-M. à Reillanne.

Proal Balthazar, docteur-médecin à Marseille.

Proal Jules, député des Basses-Alpes à Paris.

Proal Louis, conseiller à la Cour d'appel d'Aix.

Raymond Gaspard, ✻, conducteur des ponts et chaussées, rue Consolat, 149, à Marseille.

Renoux Louis, contrôleur des contributions directes à Aubenas (Ardèche).

Reyne Elzéard, négociant à Oraison.

Reynier-Vigne Alfred, rue Renard, 42, à Marseille.

Ripert-Montclar (marquis de) François, O. ✻, consul général de France à Amsterdam.

Raynoard, notaire à Oraison.

Robert (Mme) Berthe, née Ollivier, rue Rochambeau, 6, à Paris.

Roccas J.-J., employé supérieur de l'enregistrement en retraite, quai de la Navigation, 16, à Chalons-sur-Saône (Saône-et-Loire).

Roux Élie, propriétaire à Volonne.

Salve (de) Ernest, O. ✻, recteur honoraire à Valensole.

Seguin Charles, avocat, rue de la Darse, 28, à Marseille.

Sardi, inspecteur adjoint des forêts, à Barcelonnette.

Selle (vicomte de), ✻, ingénieur des mines, conseiller général à Fontienne.

Sicard, avoué à Forcalquier.

Schitz Robert, directeur de la Banque de France à Alais (Gard).

Siméon Albert, agent des messageries maritimes à Aden (Arabie).

Suquet Hippolyte, député des Basses-Alpes à Paris.

Surrell, garde général des forêts à Châteauneuf (Loiret).

Thumin Auguste, félibre, boulevard Chave, 27, à Marseille.

Teil (du), avocat à la Cour d'appel, rue Monsieur, 4, à Paris.

Veyrier (du) Balthazar, capitaine de vaisseau en retraite, C. ✻, rue Cardinale, 21, à Aix.

Villeneuve (marquis de) Christian, avenue Marceau, 27, à Paris.

Villeneuve (vicomte de) Edouard, à Aurabelle (par Gréoux).

Viton Jean-François, négociant, rue Sainte-Catherine, 34, à Bordeaux.

Membres correspondants résidants.

MM.

Abos Jules, chef de bureau à la préfecture.

Autric Jacques, conseiller municipal à Gaubert.

Auzet (l'abbé), professeur au petit séminaire.

Blanc Victorin, employé des ponts et chaussées.

Builly Émile, receveur municipal.

Chabot Fortuné, employé des postes en retraite.

Chaspoul Louis, bibliothécaire.

CHAURAND Gabriel, clerc de notaire.
CHAUVIN, employé de banque.
COLLOMB (l'abbé), aumônier de Saint-Domnin.
COLLOMB, orfèvre, 1er adjoint au maire.
COURBEY Antoine, greffier du conseil de préfecture.
COUPIER (l'abbé), chanoine.
DAIME (Mme Félicie), aux Fontainiers.
DENOIZE Jean-Félix, propriétaire à Gaubert.
DYRION Léon, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
GARIEL Antoine, O. ✻, lieutenant-colonel en retraite.
GARIEL Jean-Baptiste, ancien conservateur des hypothèques.
GAUDEMAR (de) Alexandre, ancien magistrat.
GAUDEMAR (de) Adrien, avocat.
GIRAUD Martin, instituteur public.
LECLERC Émile, premier commis des contributions directes.
LYONS Jules, étudiant, à la gare.
MARIAUD Casimir, percepteur en retraite aux Sièyes.
MILLE, contrôleur principal des contributions directes.
PARET Pierre, conducteur des ponts et chaussées.
REBATTU Florimond, huissier.
REYNAUD Arthur, conducteur des ponts et chaussées.
RICAVY Michel, employé aux archives départementales.
RICHAUD Aimé (l'abbé), vicaire.
RICHARD Charles, procureur de la République.
RIVOIRE Joseph, conservateur des hypothèques.
ROMAN Frédéric, juge de paix en retraite.
ROUSTAN Xavier, étudiant.
TARTANSON Ferdinand, chef de bureau à la préfecture.
VIAL, imprimeur.
VIEUX, inspecteur des contributions directes.

Membres correspondants non résidants.

MM.

ABBÈS Ambroise, receveur de l'enregistrement à Barrême.
ABBÈS (l'abbé), curé à Moustiers.

Ailhaud, ingénieur civil, avenue de la Réserve, 4, à Marseille.
Allard-Théus, avocat à Gap.
Allard Ernest, colonel du 142e de ligne, O. ✻, à Lodève (Hérault).
Allemand, receveur de l'enregistrement en retraite à Manosque.
Allibert Paul, rentier à Valensole.
Allibert Vital, juge de paix à Valensole.
Arène Paul, rédacteur du *Gil Blas*, rue de Verneuil, 20, à Paris.
Arnaud Marius, avocat à la Cour d'appel, rue des Écoles, à Aix.
Aran Pierre-Théophile, receveur de l'enregistrement à Volonne.
Arnoux Louis (l'abbé), professeur au collège de Forcalquier.
Arnoux, avocat à la Cour d'appel, rue des Écoles, 24, à Paris.
Ayza (l'abbé), vicaire à Forcalquier.
Bec Léon, conseiller général, docteur en médecine à Mezel.
Béringuier Frédéric-Adrien, notaire à Peyruis.
Berlie Honoré, notaire à Barcelonnette.
Bernard Albin, receveur de l'enregistrement à la Verpillière (Isère).
Blanc Léopold-Alphonse, étudiant à Mezel.
Blancard Jules, publiciste à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme).
Bœuf Hilarion, docteur médecin à Valensole.
Bonnemère Lionel, rue Notre-Dame-de-Lorette, 47, à Paris.
Bontoux Félix, ancien député, conseiller général, percepteur à Avignon.
Bousquet (l'abbé), curé à Manosque.
Bousquet Léopold, receveur de l'enregistrement à Turriers.
Bouteille Émile, commis des postes à Alger.
Boyer Antoine, receveur principal des contributions indirectes en retraite à Manosque.
Boyer Louis-Joseph, percepteur à Manosque.
Bremond (l'abbé), curé au Chaffaut.
Bresq (de) Louis, avocat à Aups (Var).
Brion Camille, photographe, rue Saint-Ferréol, à Marseille.
Brunias, receveur des postes et des télégraphes à Castellane.
Bucelle, notaire, conseiller général à Turriers.
Capmas Xavier-Émile, sous-inspecteur de l'enregistrement à Sisteron.
Castellane (vicomte de) Elzéar, rue de Grenelle, 121 bis, à Paris.
Castellan Marius, employé des ponts et chaussées à Puget-Théniers.

Casabonne Paul, sous-inspecteur de l'enregistrement à Vendôme.
Chaix, conservateur des hypothèques en retraite à Mallemoisson.
Chaudony Eugène, conseiller d'arrondissement, médecin à Mezel.
Clappier Alexandre, ancien conseiller à la Cour d'appel d'Aix.
Codur Eugène, commissaire à Monaco.
Codur, sous-lieutenant au 1er pontonniers à Souk-el-Arba (Tunisie).
Collon Georges, receveur de l'enregistrement au Dorat (Hte-Vienne).
Cougourdan François, notaire à la Motte.
Crozet (de) Ernest, propriétaire à Oraison.
Daubian, capitaine en retraite à Malijai.
Davin Paul, instituteur à Salignac.
Démolis Michel-Victor, conservateur des hypothèques à Forcalquier.
Descosse, ancien notaire, félibre à Forcalquier.
Donnadieu Frédéric, instituteur à Valbelle.
Doste Etienne, commis principal des postes et des télégraphes, bureau de la Bourse, à Marseille.
Durand Léopold, boulevard du roi René, 21, à Aix.
Estays Louis, ✻, commissaire de marine en retraite, ancien magistrat, rue Papassaudi, 27, à Aix.
Estays Melchior, ✻, directeur des domaines en retraite, rue Séguier, 22, à Nîmes (Gard).
Fabre Laurent, juge de paix à Colmars.
Faucher (de) Paul, homme de lettres à Bollène (Vaucluse).
Félix Étienne, à Volonne.
Feraud Antoine, à Noranto (Chaudon).
Feraudy Ferdinand, notaire à Entrevaux.
Ferreboeuf, entrepreneur à la Brillanne.
Figuière Désiré, propriétaire au Jas-du-Moine (par Salignac).
Fruchier Charles, juge de paix à Mezel.
Fruchier Félix, receveur-rédacteur de l'enregistrement à Privas.
Galfard Marius, sériciculteur à Oraison.
Garcin (l'abbé), curé à Brunet.
Gariel Auguste, ancien vérificateur des douanes à Peyruis.
Gaudemar (de) Ferdinand, propriétaire à Riez.
Gilly Charles, percepteur à Gimont (Gers).
Girard, curé à Argens.

GIRARD Joseph, curé à Montfort.

GIRIBUD Jules, receveur de l'enregistrement à St-Jean-de-Maurienne.

GRAVIER (l'abbé), curé à Sourribes.

GUÉRIN Antoine, géologue à Castellane.

GUILLIBERT (baron) Hyppolyte, bâtonnier de l'ordre des avocats à Aix.

GUILLAUME Paul, archiviste des Hautes-Alpes à Gap.

HONNORAT Désiré-Saturnin, chef de section à la compagnie des chemins de fer, rue Tabareau, 4, à Lyon.

HONNORAT Léon, avoué, conseiller général à Castellane.

HUGUES Edmond, avocat à Gap.

HUGUES Henri, conseiller à la Cour d'appel à Alger.

ILLE-GANTELMI (d') Charles, à Volx.

IMBERT Fabien, pharmacien à Sisteron.

JACOB, architecte diocésain, boulevard Saint-Michel, 71, à Paris.

JAUFFRED Ferdinand, négociant, rue Rembrandt, 2, à Paris.

JOSEPH François, receveur de l'enregistrement aux Mées.

LARNAC, surnuméraire de l'enregistrement à Sisteron.

LAUGIER Félix, négociant à Oraison.

LEHEUTRE, O. ✻, lieutenant-colonel du 29e régiment territorial, rue Fromentin, 7, à Paris.

LIOTARD, avocat, conseiller général à Gap.

LIVON Alexandre, négociant, rue Peirier, 17, à Marseille.

LIVON (Mme) Laurence, à Marseille.

LOMBARD Casimir, instituteur à Aubenas (Basses-Alpes).

LOTH (de) Henri, rentier à Manosque.

MARTIN, notaire à Moustiers.

MATHIEU Xavier, docteur en médecine à Entrevaux.

MAUREL, sériciculteur à Sisteron.

MAUREL (l'abbé) Joseph, curé à Château-Arnoux.

MAUREL Jules, juge honoraire à Mezel.

MAUREL, conseiller général, pharmacien, avenue de la gare, 8, à Nice.

MAURRAS, ancien sous-préfet, ✻, à Saint-Julien-de-Chapteuil (Haute-Loire).

MICHEL Auguste, receveur de l'enregistrement à Solignac (Haute-Loire).

MILON, premier clerc de notaire, rue Beauvezet, 22, à Aix.

MILLOU (l'abbé), curé à Lurs.

Milly, propriétaire à Volonne.
Molette de Morangiès (de), inspecteur de l'enregistrement à Cahors.
Monestier Paul, receveur de l'enregistrement à Peyruis.
Nevière (l'abbé), directeur de l'Institut Saint-Louis à Forcalquier.
Pascal, médecin à Forcalquier.
Paul Frédéric, capitaine de gendarmerie en retraite à Volonne.
Paul, percepteur à Forcalquier.
Payan, architecte à Aix.
Pellegrin François, notaire à Annot.
Pellissier (l'abbé), curé à Manosque.
Pelloux Louis, boulevard Mérentié, 21, à Marseille.
Pesetti Charles, professeur à l'École d'Arts et Métiers, à Aix.
Peythieu (Mme), à Moustiers.
Piazza, contrôleur des finances tunisiennes, cité Nissim-Samama, 40, à Tunis.
Pinoncély Eugène, directeur de l'école normale à Draguignan.
Plan (de) Raoul, comte des Sièyes de Veynes, à Valence (Drôme).
Pusset Albert-Alfred, inspecteur de l'enregistrement à Grenoble.
Quartrrie (de) Adrien, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite à Saint-Maurice-Valais (Suisse).
Raimbaud Maurice, aspirant de l'enregistrement, félibre à Saint-Rémi (Bouches-du-Rhône).
Ramel, inspecteur des poids et mesures en retraite à Forcalquier.
Reboul Robert, à Châteauneuf-sur-Sarthe (Maine-et-Loire).
Réguis, docteur en médecine à Avignon.
Renard Ernest, directeur des contributions directes à Troyes (Aube).
Renaud de Préaux, receveur de l'enregistrement à Manosque.
Révil Fernand, receveur de l'enregistrement sans gestion à Alger.
Reynaud (l'abbé), curé à Saint-Vincent-du-Lauzet.
Reynaud (l'abbé), curé à Volonne.
Roche Célestin, agent voyer d'arrondissement à Gap.
Roman Frédéric, homme de lettres au château de Picomtal, près Embrun.
Roman (l'abbé) Antoine, curé à Villeneuve.
Rouit, professeur de musique, rue Monsieur-le-Prince, 53, à Paris.
Rouquet Louis, professeur de physique et de chimie au lycée d'Auch.

Salvan Joseph-Marius, receveur de l'enregistrement à Coursegoules.
Saurel (l'abbé), chanoine, rue du Cheval-Vert, 11, à Montpellier.
Saurin, avoué à la cour d'appel d'Alger.
Savy (l'abbé) Emile, chanoine à Forcalquier.
Savy Martin, docteur en médecine à Valensole.
Segond (l'abbé), curé à Fontienne.
Signoret Alexandre, receveur des douanes à Larche.
Signoret Daniel, receveur de l'enregistrement à Nant (Aveyron).
Sisteron (commune de).
Tamizey de Larroque Philippe, correspondant de l'Institut à Gontaud (Lot-et-Garonne).
Tardieu Gustave, pharmacien à Sisteron.
Tellène Émile, directeur du *Petit Aixois*, conseiller général, à Aix.
Thédenat Henri, prêtre de l'Oratoire, quai des Célestins, 2, à Paris.
Tourniaire, ✠, ingénieur à Castellane.
Tron, notaire à Revel.
Valon, notaire aux Mées.
Viton notaire, conseiller général à Castellane.

Sociétés correspondantes.

Sociétés françaises.

Aix. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Alais. — Société scientifique et littéraire.
Albi. — Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Auxerre. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Béziers. — Société archéologique, scientifique et littéraire.
Bordeaux. — Société archéologique.
Bourg. — Société littéraire, historique et artistique.
Caen. — Société française d'Archéologie,
Carcassonne. — Société des Arts et Sciences.
Dijon. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Draguignan. — Société d'Études scientifiques et archéologiques.
Forcalquier. — Athénée.
Gap. — Société d'Études des Hautes-Alpes.
Grenoble. — Académie delphinale.
Lyon. — Société de Botanique.

MACON. — Académie des Sciences, Arts, Belles-Lettres et d'Agriculture de Saône-et-Loire.

MARSEILLE. — Société d'Horticulture et de Botanique des Bouches-du-Rhône.

MONTAUBAN. — Société archéologique du Lot-et-Garonne.

MONTPELLIER. — Société pour l'Étude des langues romanes.

— Académie des Sciences.

NICE. — Société des Lettres, Sciences et Arts.

NIMES. — Académie du Gard,

PARIS. — Ministère de l'instruction publique.

— Société des Jeunes Naturalistes, rue Pierre-Charron, 35.

— Musée d'Ethnographie du Trocadéro.

— Annuaire géologique, rue de Tournon, 15.

ROMANS. — Bulletin d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie.

TOULON. — Académie du Var.

TOULOUSE. — Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres.

— Société archéologique du Midi de la France.

VESOUL. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

Sociétés étrangères.

SOCIÉTÉ des Naturalistes à Kiew (Russie).

OTTAWA. — Institut canadien français.

WASINGTHON. — Smithsonian Institution.

TURIN. — Deputazione di Storia Patria.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

52e SESSION. — SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 1888

Présidence de M. GORDE

La *Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes* s'est réunie le 11 décembre, à 4 heures et demie du soir, dans la grande salle de l'hôtel de ville.

Étaient présents : MM. Ailland, Aubert, Bachelard, Cazalet, Daime Louis, Daime Marius, Dou, Isnard, Lloubes, Maillot, Mariaud, de Ripert-Monclar, de Rochas, Roche.

Après lecture du procès-verbal de la précédente séance, adopté sans observations, M. le président dépose sur le bureau divers ouvrages et brochures, parmi lesquels :

Le *Programme des questions soumises à MM. les délégués des sociétés savantes* en vue du congrès de 1889, transmis par M. le ministre de l'instruction publique ;

Les Jeux publics et le Théâtre chez les Gaulois, offert par M. Lionel Bonnemère, membre de la Société ;

Polémiques bas-alpines, par M. F. de L., de Gap.

Règles de la Critique historique, par M. l'abbé Ulysse Chevalier.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Notification est faite de la démission de deux membres, MM. Pulcien et Nugues.

Seize nouveaux membres sont proposés et admis.

Ce sont, comme titulaires :

MM. du Veyrier, capitaine de vaisseau en retraite, à Aix.
Aubert, caissier de la Banque de France à Digne.
Feautrier, teneur de livre de la Banque de France à Digne.
Bernard, professeur du lycée à Digne.
Monet, professeur du lycée à Digne.
Viton, négociant à Bordeaux.
Bourgoin, à Bône.
Robert, greffier du tribunal à Digne.

Comme correspondants :

MM. de Faucher, homme de lettres à Bollène (Vaucluse).
Jauffred, négociant à Paris.
l'abbé Maurel, curé à Château-Arnoux.
Codur, commissaire à Monaco.
Capmas, sous-inspecteur de l'enregistrement à Sisteron.
l'abbé Roman, curé à Villeneuve.
Chaspoul, bibliothécaire à Digne.
Larnac, surnuméraire de l'enregistrement à Sisteron.

M. le président annonçant que les pouvoirs du bureau expirent le 31 décembre de l'année courante, l'assemblée décide que les élections pour son renouvellement auront lieu le samedi 5 janvier 1889 ; les membres titulaires seront convoqués pour cette date.

Des lectures très intéressantes suivent et sont très applaudies.

M. Aubert lit une *Étude sur les Cours d'amour*.

M. Gorde : *la Caverne de Peyroulet, près Noyers*, par M. Donnadieu, instituteur à Valbelle.

M. Mariaud : *la Maison de Gassendi à Champtercier*.

M. Bachelard : une poésie intitulée : *Couleurs d'automne dans les Alpes*.

M. Isnard : *la Fin de la ligue à Digne*.

M. Aillaud : une fantaisie humoristique sur *le Chien Pluton*, par M. Gorde, et un conte provençal : *lou cura Panissoun*.

La séance est levée à 6 heures et demie.

53e Session. — Séance du 5 janvier 1889

Présidence de M. Gorde

La *Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes* s'est réunie le 5 janvier 1889, à 4 heures et demie du soir, dans la grande salle de l'hôtel de ville.

Étaient présents : MM. Aillaud, Arnaud, Aubert, Bernard, Chaspoul, Daime, Gorde, Honnorat, Isnard, Jauffret, Mariaud, Monet, Olivier, Roche.

Après lecture du procès-verbal de la précédente séance.

M. le président annonce que l'assemblée a été convoquée pour procéder aux élections pour le renouvellement du bureau, en vertu de l'article 7 des statuts et de l'article 1er du règlement, dont il donne lecture.

Le nombre des membres titulaires étant de 190, il faudrait, pour que les élections fussent valables, une majorité du tiers, c'est-à-dire de 63.

Ce nombre n'étant pas atteint par les personnes présentes, les élections définitives sont renvoyées au lundi 14 janvier courant.

M. Honnorat, trésorier, présente ses comptes de l'exercice 1888, qui se balancent ainsi :

Recettes..........................	3,434 60
Dépenses..........................	2,866 15
Reste en caisse...............	568 45

Une commission à l'effet d'examiner ces comptes est nommée ; elle se compose de MM. Aubert, Aubin et Picard.

Sur la proposition d'un des membres présents, l'assemblée décide que les titres de rente appartenant à la Société seront désormais déposés entre les mains du président de la Société. En conséquence, il est remis, séance tenante, à M. Gorde, président, les quatre titres de rente 3 0/0 suivants : nº 0,282,499 ; nº 0,090,520 ; nº 0,097,618 ; nº 0,097,619.

M. le trésorier est invité à placer immédiatement en rente 3 0/0 le reliquat restant en caisse de l'exercice 1888.

M. Aubert, un des membres présents, propose de nommer membre d'honneur M. de Colleville, secrétaire général de la préfecture des Basses-Alpes, pour les services qu'il a rendus à la Société et pour les nombreux témoignages de sympathie qu'il lui a donnés. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 6 heures.

54e Session. — Séance du 14 janvier 1889

Présidence de MM. Gorde et Daime

La *Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes* s'est réunie dans la grande salle de l'hôtel de ville, le 14 janvier 1889, à 5 heures du soir.

Étaient présents : MM. Allard-Théus, Aubert Albert, Aubert

François, Aubin, Ailland, Bassac, Bernard, Bachelard, de Cazanove, Daime Louis, Daime Marius, Dorgebray, Esmiol, Feautrier, Gorde César, Gorde Jules, Giraud, Honnorat, Isnard, Jauffret, Lloubes, Lutton, Maillot, Mariaud, Monet, Ollivier, de Rochas, Roche, Rossi, Roux.

M. le président annonce qu'il est chargé d'exprimer à l'assemblée les regrets de M. de Colleville de ne pouvoir assister à la séance pour remercier la Société de la distinction dont il a été l'objet.

MM. Picard, Aubin et Aubert, membres de la commission des comptes, ayant approuvé les comptes du trésorier, ce dernier, est prié de consacrer à l'achat d'une nouvelle rente sur l'État l'excédant en caisse de 568 fr. 45 c.

Deux membres titulaires sont présentés et admis :

MM. Delarivière, quartier de Cousson, à Digne.
l'abbé Barlatier, directeur du collège d'Annot.

Avant de procéder au renouvellement du bureau définitif, le président donne lecture de nouveau des articles des statuts et du règlement relatifs à l'élection ; puis il est procédé au vote, par 42 votants.

Sont nommés :

MM. Daime Louis, président, par 31 voix.
Gorde, vice-président, par 31 voix.
Honnorat, trésorier, par 38 voix.
Isnard et Roche, secrétaires par 34 et 38 voix.

M. Gorde cède le fauteuil de la présidence à M. Daime, qui prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

» Je vous remercie de l'honneur que vous me faites, en me jugeant digne de présider à nos réunions ; mais, il ne faut pas se le dissimuler, M. Gorde laisse un lourd héritage : faire mieux que lui est impossible ; faire aussi bien est difficile.

» Si la *Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes* est devenue prospère et a pris une importance considérable dans le département et même en France, nous le devons à M. Gorde, à son

zèle infatigable, à son active propagande et surtout à sa bonté et à son amabilité pour nous tous.

» Je mettrai tous mes soins à ne pas laisser tomber ces traditions. Toutefois, je sens mon insuffisance et compte beaucoup sur votre indulgent concours pour me faciliter cette lourde tâche.

» Ce qui me rassure aussi, Messieurs, c'est que vous avez choisi pour seconder la présidence un bureau composé de collaborateurs aussi distingués qu'éprouvés : M. Gorde d'abord, qui prendra toujours une large part à la direction et aux travaux de la Société ; MM. Isnard, Roche et Honnorat, dont le zèle ne s'est jamais démenti, dont l'activité et le dévouement sont à toute épreuve.

» Secondé par eux, soutenu par votre sympathie, je ferai, Messieurs, tous mes efforts pour me montrer digne des fonctions que je dois plus à votre aimable bienveillance qu'à mon mérite personnel. »

Ces paroles sont vivement applaudies.

Sur la proposition de M. Aillaud, M. Gorde, président sortant, est proclamé à l'unanimité président d'honneur.

M. Gorde exprime sa vive reconnaissance pour cette distinction et ce témoignage de sympathie.

Après deux lectures intéressantes et très applaudies faites par M. Gorde, sur un *maire d'une commune des Hautes-Alpes*, et par M. Honnorat, sur *une forme nouvelle de céphalopodes du néocomien supérieur des Basses-Alpes*, étude que le savant confrère dédie à la mémoire de son père, la séance est levée à 6 heures et demie.

ÉPHÉMÉRIDES BAS-ALPINES DE L'ANNÉE 1888 (1)

1er janvier. — Les cantons de Barcelonnette, du Lauzet et de Saint-Paul passent du XVe au XIVe corps d'armée.

---

(1) Extrait des *Éphémérides bas-alpines* publiées annuellement par l'auteur.

1er janvier. — Par décision épiscopale, MM. les curés d'arrondissement et celui de Riez porteront désormais le titre d'archiprêtre.

7 janvier. — M. Gorde, directeur de l'enregistrement, admis à faire valoir ses droits à la retraite, est remplacé par M. Rabejac.

10 janvier. — M. Gilliot, préfet des Basses-Alpes, permute avec M. Tardy, préfet de l'Ardèche.

24 janvier. — Décès, à l'âge de 83 ans, de M. Renoux ancien chef de division à notre préfecture, chevalier de la Légion d'honneur.

25 janvier. — Arrivée à Digne de M. Tardy, préfet.

31 janvier. — M. Dorgebray, inspecteur des postes et des télégraphes à Vesoul, est nommé à Digne comme directeur, en remplacement de M. Gauthier.

4 février. — Décès, à Marseille, de M. Seguin, juge honoraire au tribunal civil de cette ville. Il était né à Manosque, le 24 mai 1829.

6 février. — M. de Séroka, est nommé trésorier-payeur général des Basses-Alpes, en remplacement de M. Mangnier.

9 février. — Démission de M. Reynaud, conseiller général du canton de Saint-Paul.

15 février. — L'église concathédrale de Forcalquier est classée parmi les monuments historiques.

3 mars. — Organisation, à Paris, boulevard Montmartre, d'une société, dite : *Société amicale des Bas-Alpins à Paris.*

7 mars. — M. Maisonnier est nommé directeur de la succursale de la Banque de France de Digne, en remplacement de M. de Bretenières.

14 mars. — M. Richaud, adjoint au maire de Marseille, meurt dans cette ville. Il était né à Seyne, en 1819.

18 mars. — M. Gogordan, ancien ministre plénipotentiaire, est élu conseiller général du canton de Saint-Paul.

26 mars. — M. Rolland remplace à Digne, comme tréso rier-payeur général, M. de Séroka.

25 avril. — Un crédit de 488,000 francs est ouvert par M. le ministre de travaux publics, pour les chemins de fer des Basses-Alpes.

29 avril. — Inauguration du pont d'Oraison ; six à sept mille étrangers assistent à cette fête.

9 mai. — La Maintenance de Provence se réunit à Digne, sous la présidence de M. Huot.

10 mai. — Séance littéraire et musicale, à Digne, par la Maintenance de Provence et la Société des Basses-Alpes, précédée d'un banquet de soixante-cinq couverts.

15 mai. — Arrêté ministériel plaçant les Basses-Alpes dans la 26e conservation forestière et les divisant en quatre inspections: Barcelonnette, Digne-nord, Digne-sud et Sisteron.

20 juin. — M. Perrin, sous-préfet de Forcalquier, est remplacé par M. Dutrait.

20 juin. — M. Jaubert est nommé sous-préfet de Barcelonnette, en remplacement de M. du Caurroy.

25 juin. — Un violent orage mêlé de grêle s'abat sur la ville et les environs de Digne et cause des dégâts, surtout aux travaux du pont en construction sur le torrent des Eaux-Chaudes.

29 juin. — Décès, à Digne, dans la 63e année de son âge, de M. le chanoine Cruvellier, professeur de dogme au grand Séminaire, membre érudit et distingué de la *Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes* et de plusieurs autres sociétés savantes.

.. *juin.* — M. Demandols, président du tribunal de Barcelonnette, passé en la même qualité à Sisteron. M. Chabas-Allier, juge au tribunal de Barcelonnette, le remplace.

4 août. — Inauguration par Mgr Vigne, assisté de

Mgr Mortier, du grand orgue donné par M. et Mme Latil à la paroisse de Sisteron,

15 août. — M. Guillet, inspecteur d'Académie, passe de Digne à Châteauroux. M. Lloubes le remplace.

.. *août.* — M. Giacobbi est nommé sous-préfet de Castellane, en remplacement de M. Béchet.

14 septembre. — Collision entre les contrebandiers et les douaniers au col de l'Argentière, dans la vallée de l'Ubaye; un de ces derniers est blessé.

10 septembre. — Félibrée de la Brillanne organisée par l'Athénée de Forcalquier et l'École des Alpes. Près de 80 convives, parmi lesquels 21 dames ou demoiselles, répondent à l'appel.

1er novembre. — Une secousse forte mais très courte et sans suites, de tremblement de terre, se ressent à Digne, à 1 heure 36 minutes du matin.

10 novembre.— Décès, à Marseille, de M. Gueyraud, agronome bas-alpin, créateur du canal de Pontoise, qui, le premier, introduisit dans le département, en 1840, les machines agricoles à vapeur.

24 novembre. — Suppression définitive de la recette particulière de Sisteron.

1er décembre. — M. Leygues, sous-préfet de Sisteron, est remplacé par M. Chénot.

5 décembre. — Décès, à Forcalquier, de M. Masson, fondateur du *Journal de Forcalquier.*

22 décembre. — Le département des Basses-Alpes est autorisé à faire un emprunt de 9,000 francs pour le transfert à Digne de l'école normale d'instituteurs de Barcelonnette.

25 décembre. — M. Jaubert, sous-préfet de Barcelonnette, meurt à Seyne, son pays natal, des suites d'un empoisonnement involontaire.

27 décembre. — M. Flusin est nommé sous-préfet de Barcelonnette.

SOURCE SULFUREUSE

DES MINES DE BIABAUX (1).

Mémoire lu à l'Athénée de Forcalquier, dans sa séance du 5 novembre 1888.

Mesdames et Messieurs,

Il y a plusieurs années déjà (2), nous eûmes le plaisir de faire ensemble une promenade sur les bords de la Laye (3). Je vous montrai là, jaillissant dans le lit de la rivière, une source d'eau minérale, et je vous fis connaître le procédé dont se sert la nature pour transformer certaines eaux douces en eaux sulfureuses.

---

(1) Biabaux est le nom d'un quartier de la commune de Saint-Martin-de-Renacas, arrondissement de Forcalquier.

(2) Cet article est la continuation de travaux antérieurs entrepris par M. Planchud. Dans la séance du 13 mai 1877, il avait lu à l'Athénée de Forcalquier une *Étude sur la formation des eaux minérales sulfureuses* (brochure chez Masson, imprimeur de l'Athénée, Forcalquier). Dans cette *Étude*, M. Planchud rendait compte d'expériences faites par lui sur les eaux sulfureuses de la Laye, expériences parfaitement conduites et qui l'avaient amené à une grande et belle découverte. Pasteur en fit l'objet d'une communication à l'Académie des Sciences (séance du 29 janvier 1877). Les idées de notre compatriote sur la formation des eaux sulfureuses minérales sont aujourd'hui admises sans contestation dans le monde savant.

(3) Torrent qui coule près de Mane et va se jeter dans le Largue, à Dauphin.

Cette idée, presque encore hypothétique alors, mais étayée depuis sur de multiples expériences, est devenue une vérité acceptée dans le monde savant.

La question des eaux sulfureuses, partie de la source de la Laye, a fait son chemin; elle a grandi, elle est devenue majeure, et vous m'excuserez si je réclame un peu d'indulgence pour les faiblesses d'un père heureux du succès de l'idée qu'il a conçue et lancée dans le monde.

Aujourd'hui, je vous invite à une nouvelle excursion, intéressante, je l'espère, mais à coup sûr moins poétique. Il fait bien sombre dans les entrailles de la terre, où je veux vous conduire ; nous n'y verrons pas très clair à la lueur d'une torche fumeuse; nous n'aurons plus le ciel bleu pour dôme, mais la voûte basse et humide d'une galerie souterraine, profonde de près de huit cents mètres.

Nous prenons la même direction que la première fois, mais nous franchissons la Laye, et, après avoir laissé le château de Sauvan à notre gauche et la tour de Porchères à notre droite, nous arrivons à Marigratte. Là, faisant un crochet à angle droit, nous descendons directement dans le Largue (1).

Au pied de la côte, on traverse la voie ferrée qui reliera sous peu Apt et Forcalquier et on franchit la rivière sur un pont provisoire.

A une douzaine de mètres au-dessus de celle-ci, dans l'escarpement d'une haute berge bien boisée et couverte des fleurs les plus odorantes, s'ouvre un grand trou noir, exhalant une odeur âcre et suffocante de bitume et de soufre. Un poète en ferait une entrée de l'enfer. Pour nous, c'est une simple galerie exploratrice percée dans les flancs de la montagne, pour aller voir ce qui s'y trouve.

Eh bien ! Mesdames et Messieurs, malgré le sombre

---

(1) Rivière qui prend sa source dans la montagne de Lure, près de Banon, e va se jeter dans la Durance, à Volx.



aspect de cette ouverture et l'odeur fétide qui s'en dégage, soyons un peu curieux, et allons voir.

Soyez sans crainte ! Nous avons pour guide M. Imbert, l'intelligent directeur des travaux, et un puissant ventilateur actionné par l'eau qui sort de la mine nous enverra, jusqu'au fond de la galerie, l'air nécessaire à la respiration.

Prenons chacun une lampe de mineur, et en avant !

Nous entrons en plein terrain tertiaire, dans la molasse marine, sur un sol ferme ; les parois sont formées par la roche, dont les assises, soulevées du sud au nord, ont une inclinaison de 12° ; à 180 mètres, cette inclinaison se relève à 25°. A 303 mètres.... Mesdames, c'est à mon grand regret que je crois devoir vous prévenir que le sol argileux et humide dans lequel nous allons barboter ne convient ni à vos petits pieds, ni à vos fines chaussures, et vous, Messieurs, chaussez vos meilleures bottes et retroussez vos pantalons.

A 303 mètres, donc, nous entrons dans le terrain à charbon, dont les six filons, plus ou moins riches, alternent avec de la marne argileuse détrempée par les eaux qui suintent de toutes parts.

A 480 mètres, l'aération laissant à désirer, on a percé, dans la montagne, une cheminée de 170 mètres de hauteur. Un grand fourneau, dans lequel chaque ouvrier jette en passant une pelletée de charbon, a été installé là pour activer le tirage de la cheminée. Mais, quand le soleil darde d'aplomb ses rayons au sommet de ce long boyau, il se produit le phénomène que vous avez tous observé, l'été, dans les cheminées de vos maisons ; le courant se renverse, et les gaz délétères, au lieu d'aller se perdre dans l'atmosphère, retournent dans la galerie, qui devient alors inabordable.

A 250 mètres, une belle source d'eau douce sort du flanc droit de la mine ; à 350, une véritable pluie tombe de la voûte et vous inonde, et, chemin faisant, çà et là, des

eaux ferrugineuses, des filons de bitume, de belles efflorescences de couperose verte, dues à l'oxydation des pyrites de fer.

Nous pénétrons maintenant dans le terrain à plâtre ; 676 mètres de profondeur ; le relèvement des strates va de 75° à 85° ; la température est excellente, et la respiration facile, grâce à la colonne d'air projetée par le ventilateur, dont le ronflement, pareil à un grand souffle de Mistral, nous arrive de plus en plus amoindri, à mesure que nous avançons ; mais un autre bruit, à peine perceptible tout à l'heure, s'accentue à mesure que nous nous enfonçons dans la montagne. Et, chemin faisant, nous traversons cinq filons de soufre, que l'on enflamme facilement avec la lampe et dont la puissance varie de 50 centimètres à 4 mètres.

Enfin nous voici au fond de la galerie. Le bruit que nous entendions naguère était produit par une masse d'eau tombant avec force du sommet de la voûte. Le débit de cette source est d'environ deux cents litres à la seconde, et son eau dégage des torrents d'hydrogène sulfuré, gaz auquel les œufs gâtés doivent leur odeur fétide. Chaque litre en contient 34 centimètres cubes. A cet endroit, l'air est tellement vicié qu'en se tenant quelques instants au point d'émergence on est pris de vertige, et l'évanouissement s'ensuivrait, si on voulait persister à respirer cette atmosphère délétère.

Après quelques heures de travail, les yeux des mineurs deviennent larmoyants, s'injectent de sang, et, quand ils sortent de la galerie, la lumière du jour leur occasionne des douleurs atroces. Ce sont de véritables ophtalmies que l'on contracte dans ce milieu. Il serait intéressant d'en rechercher le pourquoi.

Quand un coup de mine fit jaillir cette source, elle coula bourbeuse, presque noire, pendant vingt-quatre heures ; ensuite, une semaine durant, blanche comme du lait de chaux ; aujourd'hui, sa limpidité est parfaite. D'après tous

les renseignements que j'ai pu recueillir, cette couleur devait avoir pour cause une accumulation de sulfuraires, algues microscopiques, dénommées barégine dans les Pyrénées, et que l'on trouve dans toutes les eaux sulfureuses.

Avant les expériences sur les eaux de la Laye, dont je vous parlais tout à l'heure, on ignorait comment se sulfuraient les eaux ; on sait aujourd'hui que ces plantes en sont la cause.

Je ne reviendrai pas sur les études qui me permirent alors d'établir ce fait aujourd'hui admis et enseigné partout ; mais, depuis, il a été fait de remarquables expériences sur l'action physiologique de ces infiniment petits. Je vais vous en entretenir quelques instants.

Ces sulfuraires, vues au microscope, montrent un lacis inextricable de petits tubes transparents ; on dirait une poignée de cheveux. Ces tubes sont gorgés de fines granulations opaques, que je comparerais volontiers à des grains de poudre de chasse.

Ces grains, dont je n'avais pas soupçonné la nature, furent reconnus être du soufre par M. Louis Olivier, jeune savant du plus grand mérite, qui daigna venir ici même étudier le rôle physiologique des sulfuraires, en les cultivant à l'état de pureté. Depuis, M. Olivier n'a cessé de s'occuper de cette question, et c'est surtout du résultat de ses travaux que je vais vous parler.

Quand on prend des sulfuraires et qu'on les conserve dans de l'eau sulfatée, avec du plâtre par exemple, c'est-à-dire contenant du soufre combiné, elles continuent presque indéfiniment à donner de l'eau sulfureuse. Si, au contraire, on les plonge dans de l'eau pure, on voit disparaître, peu à peu, les granulations, ou mieux le soufre qu'elles contiennent, tout en continuant à sulfurer l'eau pure dans laquelle elles sont immergées. Mais, dès qu'elles ont usé leur soufre, toute sulfuration cesse, ces petits êtres dépérissent et finissent même par mourir. Donc le soufre est nécessaire à leur existence.

Cherchons à expliquer ce phénomène.

J'hésite ici. Je me suis demandé si j'avais le droit d'alourdir vos paupières, en vous introduisant dans le domaine de la science pure. Mais, réflexion faite, j'ai mis de côté toute crainte, connaissant l'intelligence de l'auditoire qui veut bien m'écouter.

Vous savez tous que l'air, ou plutôt l'oxygène, est indispensable à l'entretien de la vie. Jusqu'à ces derniers temps, on avait cru la règle générale ; mais M. Pasteur a prouvé qu'elle souffre de nombreuses exceptions, et même que, pour certaines classes d'êtres inférieurs, l'air est un vrai poison, au lieu d'être un fluide vital.

L'étude des sulfuraires nous met en présence d'un phénomène plus curieux encore : elle nous montre le soufre se substituant physiologiquement à l'oxygène, comme il s'y substitue chimiquement.

Ces deux corps, soufre et oxygène, ont la même fonction chimique ; leur analogie est complète ; on peut les remplacer l'un par l'autre sans rien changer aux édifices moléculaires dans lesquels ils se trouvent engagés, tout comme dans une maison on peut substituer des moellons de marbre à des moellons de grès, sans que la forme de la construction en souffre, sans que la maison cesse d'être une maison.

Pourquoi l'analogie cesserait-elle d'exister dans les fonctions des êtres vivants ? Ceux qui respirent de l'oxygène excrètent de l'acide carbonique et de l'eau, et nous nous trouvons en présence d'un être dont le produit de désassimilation est de l'hydrogène sulfuré. Ne pourrions-nous pas en déduire que, dans ce cas, le soufre remplace l'oxygène dans la combustion de la matière vivante ? Mais alors nous devrions avoir pour produit du sulfure de carbone ; ce qui n'est pas.

Faisons végéter des sulfuraires dans un milieu privé d'oxygène libre ; nous trouvons qu'il se forme non seulement de l'hydrogène sulfuré, mais un volume égal d'acide carbonique.

Ne serions-nous pas en droit de conclure, de ce fait, que ces êtres microscopiques, consommant à la fois du soufre et de l'oxygène pris aux sulfates alcalins, ont le privilège d'utiliser ces deux comburants, ne donnant comme produit de combustion ni acide carbonique, ni hydrogène sulfuré, mais de l'*oxysulfure de carbone*, gaz qui se transforme en acide sulfhydrique et en acide carbonique, en se combinant aux éléments de l'eau ?

La recherche de ce gaz à l'émergence même de la source offrirait un intérêt capital et trancherait la question; malheureusement, avec les moyens dont on peut disposer ici, de pareils travaux sont interdits. J'essaie pourtant, sur les indications de M. Olivier, de tourner la question. Réussirai-je ? Je me ferai un plaisir de vous tenir au courant des résultats, quels qu'ils soient.

Dans un remarquable discours, M. Ch. Richet, professeur à la Faculté de Médecine de Paris, disait récemment : « Il faut être aussi hardi dans les hypothèses que rigoureux dans leurs démonstrations. » Or, il y a six ans, je présentai à l'Académie des Sciences un mémoire dans lequel j'avançais que les gisements de soufre natif devaient, en général, avoir pour origine l'action des sulfuraires. Je me basais pour celà et sur des expériences microscopiques, et sur l'action qu'exercent ces micro-organismes sur les sulfates, qu'ils réduisent pour s'emparer de leur soufre; ce soufre est par eux transformé en hydrogène sulfuré, lequel, au contact de l'air et de l'eau, se décompose à son tour en abandonnant un dépôt de soufre.

Je trouve aujourd'hui une grandiose confirmation de mon hypothèse dans cette source de Biabaux, jaillissant au milieu d'un filon de soufre de 4 mètres; car, contrairement à ce que l'on croit généralement, ce sont les eaux sulfureuses qui laissent précipiter du soufre, et non le soufre qui sulfure les eaux.

Dans le même ordre d'idées, je vais plus loin : je crois fermement que la plupart des gisements de sulfures mé-

talliques, zinc, plomb, antimoine, mercure, argent, etc., que l'on trouve dans la nature, n'ont pas d'autre origine, et que tous ces dépôts ont les sulfuraires pour cause première et principale, sinon unique.

Et, si je ne craignais d'abuser de votre attention, je pourrais, peut-être, entrant de nouveau dans le champ des hypothèses, vous dire par quels mécanismes, inconnus jusqu'à présent, agissent les eaux sulfureuses, en tant que remède. Mais la supposition est des plus audacieuses; aussi je me tais, attendant que l'expérience ait prononcé.

Nous ne saurions quitter les mines de Biabaux sans exprimer le désir de voir bientôt utiliser leurs sources sulfureuses et ferrugineuses, ainsi que la richesse de leurs filons, et nous espérons voir bientôt la riante vallée du Largue s'enrichir d'une raffinerie de soufre, et le département des Basses-Alpes compter une station balnéaire de plus.

Et maintenant, Mesdames et Messieurs, je vous ferai remarquer quels gigantesques travaux peuvent effectuer ces infiniment petits, et ce n'est qu'un cas isolé. On dirait que leur puissance est en raison directe de leur petitesse. Le monde semble leur appartenir, que ce soit pour le bien comme pour le mal, et leur vertu prolifique leur donne une puissance qui tient du prodige. Que sont les luttes de l'homme contre les grands fauves, comparées aux attaques dont ces êtres inférieurs nous assaillent sans trêve ni repos, depuis que le monde est monde ?

L'esprit est déconcerté, en présence des ravages qu'ils exercent sous le nom de charbon, de croup, de peste, de typhus, de choléra, de tuberculose, etc., etc. Les attaques incessantes des microbes contre les êtres supérieurs seraient dignes de tenter un grand poète à l'imagination ardente, au langage imagé. Que sont les batailles décrites par Homère, les invasions des Barbares, les chocs des peuples se ruant sur les peuples, à côté des combats que nous livrent ces êtres microscopiques ? Et la démonstration

de cette action néfaste date d'hier ; elle nous a été donnée par M. Pasteur, dont la gloire, si grande déjà, ira grandissant encore dans l'avenir, à mesure que s'éclaireront les horizons immenses entr'ouverts par son génie. Ne prononçons qu'avec respect le nom de ce Grand Français, antithèse des conquérants : toutes ses veilles, toutes ses pensées sont une lutte contre la mort, que les autres, alliés des microbes malfaisants, sèment à plaisir pour leur plus grande gloire personnelle et pour le malheur de l'humanité.

Novembre 1888.

EUGÈNE PLAUCHUD.

LE COLONEL LÉON-NOEL PAYAN

Nous allons essayer de retracer la vie d'un des enfants de notre pays alpin, dont la carrière militaire a été, sinon des plus brillantes, du moins des mieux remplies.

Payan Léon-Noël est né à Digne, le 11 avril 1824, de Joseph Payan et de Virginie Esmingaud. Son père exerçait le modeste métier de maçon.

Noël était le quatrième enfant d'une famille nombreuse. Après quelques années passées dans une école primaire, il fut placé au collège de Digne ; il y acheva avec succès son instruction classique. Son goût pour l'histoire fut souvent remarqué par ses professeurs.

En sortant de la vie studieuse, allait arriver pour lui l'école de la vie.

Il avait vingt ans !.... A cet âge, on se dévoue à la patrie, quand on est animé de la noble passion des armes. Payan en avait les instincts et la belle vocation. En juillet 1844, il s'engagea et choisit le 3e régiment d'infanterie légère, en garnison en France, où il resta jusqu'en 1847, époque

à laquelle il sollicita son incorporation dans le bataillon des tirailleurs indigènes d'Alger.

Son rêve venait de se réaliser.

Nommé sous-lieutenant au 1er régiment de zouaves en 1851, puis porte-drapeau en 1854, il fut le premier officier qui arbora les couleurs nationales sur la Tour de l'Alma, au moment où l'armée française opérait son débarquement en Crimée. L'étendard de la patrie ne pouvait être placé en de meilleures mains.

Pendant la période sanglante de cette gigantesque campagne d'Orient, où trois armées coalisées combattirent contre les cohortes formidables de la Russie, les repoussèrent si souvent et les retrouvèrent toujours si braves, la vie de Payan fut remplie d'héroïques épisodes, de traits de courage et d'impressions douloureuses, car il perdit son plus jeune frère, combattant à côté de lui, et combien de chers et vaillants amis.

Cependant, si souvent et si longtemps exposé aux dangers, le hasard ne devait pas soustraire notre jeune héros à ses coups imprévus et le Dieu des combats le laisser indemne de toute blessure. A la prise de la Tour Malakof, il reçut une plaie contuse à l'épaule gauche et une plaie légère à la jambe gauche, le 8 septembre 1855.

Après la chute de Sébastopol, il retourna en Algérie. En 1858, il obtenait le grade de capitaine.

A peu de temps de là, éclatait la guerre d'Italie, durant laquelle Payan devait cueillir de nouveaux lauriers, en s'exposant à des dangers bien des fois répétés.

Qui ne sait que, par suite d'habiles combinaisons, qu'il est inutile de rappeler ici, le petit royaume de Sardaigne, placé sous le sceptre d'un monarque intrépide soldat, aidé d'un ministre diplomate accompli, était parvenu à conclure un traité d'alliance avec la France dans le but de chasser les Autrichiens du Milanais et de la Vénétie, alors sous leur joug. La conquête fut complète; l'armée française y déploya toute sa valeur,

malheureusement sans profit pour la France, puisque notre alliée d'alors, notre amie devint plus tard notre ingrate voisine. L'oubli des services rendus ne porte jamais bonheur.

Au commencement des hostilités, les zouaves se trouvaient sur le théâtre de la lutte. En avril 1859, eut lieu le premier combat. Nos troupes montrèrent leur courage et leur intrépidité en face de l'ennemi; elles y firent merveille. Les zouaves s'y battirent comme des lions, suivant la parole d'un historien, et, pendant plusieurs jours, dans diverses actions, Payan eut encore ses moments d'héroïsme, lui qui en avait si souvent.

— Quel est cet officier si intrépide, demandait un jour le général du corps d'armée au colonel du 1er zouaves?

— Payan, répondit le colonel, toujours à la tête de mes soldats; toujours prêt et victorieux.

Un de nos vieux chroniqueurs, Brantôme, a écrit : « Parlez-moi de ces cœurs sans pitié; une fois qu'ils ont sucé le lait de dame Bellone, ils ne s'en lassent jamais. » Tel était Payan. Pendant les plus chaudes journées, il donna raison à l'écrivain des *Dames galantes*. Aussi bien à Marignan qu'à Palestro, qu'à Magenta, sur les bords du Mincio, il fut d'un entrain admirable. Sur le grand champ de bataille de Solférino, là même où l'aigle d'Autriche devait être blessée, il n'eut pas une minute de repos. Toute la journée à la tête de son bataillon, il fit face à l'ennemi, le culbuta, le refoula, depuis l'aube jusqu'à l'heure où un violent orage vint embraser l'immense choc des armées et mêler l'artillerie de l'air, avec ses éclats électriques, au bruit retentissant et sinistre des engins de destruction !... L'heure était suprême; la lutte acharnée, désespérée. Des masses compactes d'hommes s'entre-tuaient : c'était le combat dans toutes ses horreurs et ses terribles angoisses... Enfin les légions, comme épouvantées par le sourd grondement du tonnerre et ne pouvant manœuvrer sous une pluie torrentielle, se retirèrent après de vains

efforts. La terre était arrosée aussi de sang humain. L'humanité avait perdu sa journée,

Mais au milieu de cette gigantesque bataille, où trois armées prirent part, notre jeune héros avait reçu des blessures profondes : une au genou droit, une à la cuisse droite et une plaie contuse à la main droite ; mais la plus grave fut celle qui l'atteignit à l'avant-bras gauche.

La guerre d'Italie terminée, la paix conclue, il rejoignit la garnison de Blidah, cette charmante petite ville, surnommée la *Petite Rose*. De là il fit partie de deux expédition algériennes. On peut dire qu'il était dans son élément, car il connaissait la guerre d'Algérie dans toutes ses particularités ; il en savait les fatigues, les ruses et les obstacles.

Ces opérations algériennes terminées, Payan jouit d'un repos qui se prolongea jusqu'en 1864. Cette année-là, il fut désigné pour remplir les fonctions de capitaine au 77e de ligne, destiné à faire partie de l'armée expéditionnaire du Mexique. Il quitta l'Algérie. Il la quitta, disons-le, avec regret, n'approuvant pas le but de cette aventure sur des plages lointaines et inhospitalières ; mais soldat du devoir avant tout, ne s'occupant que de son métier exclusivement, n'ayant jamais en vue que les ordres de ses chefs, il s'embarqua, le cœur plein de tristesse, pressentant qu'après avoir traversé l'Océan la France ne trouverait que mécomptes et mésaventures. Les événements vinrent lui donner raison. Qui ne se rappelle les désastres qu'elle subit dans cette folle expédition, où tant de sang fut versé sans profit, tant d'argent dépensé inutilement !...

Dans cette guerre, les troupes françaises furent admirables. Au combat de Jiquilpan, le 25 septembre 1864, Payan conduisit l'avant-garde avec tant de vigueur et de sang-froid qu'il culbuta une partie de la 2e division ennemie. Il n'est pas inutile de faire connaître que, par cette brillante conduite, il fut cité à l'ordre général du

corps expéditionnaire. A la bataille d'Omexlea, aussi entraînant, aussi énergique, il reçut une fracture double du tibia et du péroné de la jambe gauche. Ce n'était pas tout, car, dans bien des affaires meurtrières, animé d'un élan irrésistible, toujours un des premiers en avant, un des derniers dans la retraite, il se montra le fidèle défenseur de notre étendard, jusqu'au jour où notre armée quitta le Mexique pour se diriger vers le continent européen,

Rien n'est bienfaisant comme l'air de la terre natale. Il semble qu'une émanation de cette terre aimée nous suit dans tous nos voyages et qu'en nous rapprochant de ses contrées se réalise la gracieuse fable d'Anthée. Comme tous les montagnards, notre héros, espérant que l'atmosphère vivifiante des régions de l'enfance réparerait la traînée de sang répandue sur trois continents du globe, se rendit à Digne, aussitôt après son débarquement.

Ce fut un jour de fête et de grande joie. Il revenait la poitrine constellée d'étoiles d'honneur !... Si son corps avait souffert, comme son cœur battait sous les coups de douces émotions !.... Mais il fallut quelque temps pour qu'un changement favorable s'opérât et que la gracieuse fiction du poète mantouan devint une réalité !!..

Quand sa santé fut raffermie, il fut incorporé dans le 4e régiment de voltigeurs de la garde et, à quelques temps de là, nommé chef de bataillon au 6e de ligne (1866). La vie active devait recommencer. La guerre éclata, et quelle guerre !....

A suivre d'un bout à l'autre ce fier soldat, on passe en revue presque tous les événements auxquels notre vaillante armée a pris part sur la frontière allemande et les bords du Rhin. On apprend à quelles terribles péripéties, à quels dangers elle fut exposée, à quelles vicissitudes elle fut soumise, à quels remarquables combats elle assista. Mais le sol de la patrie devait être pollué et arrosé de notre plus précieux sang. La fatalité le voulut et la destinée nous jeta dans les griffes de nos

cruels ennemis. Payan ne perdit aucune occasion de se signaler.

Cité à l'ordre général (nº 20) au 4e corps d'armée pour sa conduite les 14, 16 et 18 août 1870, à Metz, et à l'ordre général (nº 24) du même corps d'armée les 31 août et 1er septembre, il fut particulièrement remarqué par ses supérieurs, qui avaient pour lui la plus haute estime. Malheureusement, ainsi qu'à ses frères d'armes, on l'obligea à ronger son frein en lui imposant l'inaction, et un jour, après d'horribles souffrances morales, il rendit son épée : il la rendit, mais brisée, laissant sur la lame d'acier la trace du sang des ennemis irréconciliables de la patrie française, ne voulant pas que l'Allemagne la reçut intacte. Perdre l'épée qui avait brillé à tous les soleils du monde, c'était pour lui un deuil, une désespérance !...

Prisonnier de guerre après la reddition de la courageuse cité de Metz, il fut conduit en Prusse. Quels cruels moments que ceux de la captivité !... La patience est souvent la vertu des forts ; mais, pour bien d'autres, l'heure philosophique n'arrive jamais ; elle s'absorbe dans d'éternelles angoisses.

Cependant le jour de la liberté fut annoncé ; il abandonna avec une indicible joie cette maudite terre, tant exécrée, et, en mettant le pied sur le sol de la patrie, il jura de se venger.

Mais les événements ayant interrompu l'ordre normal des choses, sa captivité retardé son avancement, les récompenses auxquelles il avait droit ne lui furent pas décernées ; un moment d'oubli voila son nom héroïque ; enfin sa promotion au grade de lieutenant-colonel arriva, le 29 juin 1873 ; il fut placé dans le 106e de ligne. L'heure de la justice avait sonné et, le 28 juillet 1876, le grade de colonel au 74e de ligne lui était accordé. Ce n'était pas tout. Quelque temps après cette promotion, on lui décerna la croix de commandeur dans l'ordre national de la Légion d'honneur !

Il n'avait que 54 ans !

Des soldats de la trempe de notre héros sont rares, même en notre France, où la bravoure est une qualité de race, et certes les étoiles de général ne se seraient pas fait attendre longtemps pour Payan, si ses forces n'avaient été chancelantes. A son énergie native, avait succédé l'épuisement sous les coups redoublés de la souffrance. C'est en vain qu'il opposait au mal la résistance morale. Comprenant enfin que la lutte était inutile, il prit la résolution de demander sa mise en disponibilité, puis sa retraite à titre d'ancienneté de service.

Sa carrière était terminée. Les frémissements des combats avaient ruiné son corps.

Il est beau de se retirer ainsi chargé de lauriers, la poitrine scintillante de signes glorieux ; il est beau surtout d'ajouter à ses vaillantes actions les précieuses qualités d'honnête homme.

A Digne, il était très populaire. On admirait en lui le brillant soldat, modeste artisan de son œuvre, élevé et grandi par sa position vaillamment conquise, sans que jamais un atome de fierté eût altéré son noble caractère.

En ces dernières années, il s'était fixé à Marseille, dans l'espoir que le soleil de la Basse-Provence retremperait ses forces, que les brises marines infuseraient à son corps mutilé un regain de sève nouvelle. Espoir déçu !... La nature était épuisée. Il expira dans la cité phocéenne, sans même pouvoir saluer une dernière fois ses vallées natales, qu'il aimait tant.

Casimir MARIAUD.

ANCIENNES DIVISIONS TERRITORIALES

de l'arrondissement de Forcalquier (1)

MOYEN AGE

« Dans la Gaule, la division par *cités* survécut à la division par provinces, et l'on trouve, sous la domination des Francs, toutes les *cités* qui existaient sous celle des Romains. Chaque cité dans l'ordre civil forma un diocèse dans l'ordre ecclésiastique, de sorte que les termes de *cité* et de *diocèse* représentent la même division territoriale (2). »

Les diocèses de la Gaule étaient au nombre de cent douze.

Le territoire de l'arrondissement de Forcalquier appartenait aux diocèses de Sisteron, d'Apt et d'Aix.

La ligne frontière qui séparait le diocèse de Sisteron de ceux d'Apt et d'Aix avait son point départ entre Corbières et Sainte-Tulle et passait à l'ouest de Pierrevert, de Saint-Martin-de-Renacas, de Lincel, d'Aubenas, du Revest-des-Brousses, ainsi que du Bourguet, petite commune annexée en 1846 à celle de Reillanne. Non loin de Lardiers, presque à la base du Castellard, elle décrivait une courbe et inclinait à l'ouest, en laissant au nord, dans le diocèse de *Sisteron*, Saumane, la Rochegiron, l'Hospitalet, Redortiers et le Revest-du-Bion. Le Luberon séparait, sur une certaine distance, le diocèse d'*Apt* de celui d'*Aix*. La ligne de démarcation passait entre Montjustin et Céreste et aboutissait au nord de Reillanne, à la montagne de Lubac, là même où on a élevé la chapelle de Notre-Dame

---

(1) V. *Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes*, t. III, p. 477.

(2) Guérard, *loc. cit.*, p. 87.

du Bel-Air. Ce point était commun aux trois évêchés (1). Au diocèse d'*Aix* appartenaient les communes de Corbières, Montjustin, Montfuron, Villemus et Reillanne. A celui d'*Apt* celles de la vallée du Caulon : Banon, Montsalier, Simiane, Carniol, Valsaintes, Oppedette, Sainte-Croix, Vachères et Céreste. Toutes les autres : Sainte-Tulle, Pierrevert (moins l'arrière fief de Sainte-Marguerite), Manosque, Volx, Forcalquier, Mane, Limans, Saint-Michel, Lurs, Peyruis, Saint-Étienne-les-Orgues, Lardiers, Saumane, etc., relevaient du diocèse de *Sisteron*.

Ces limites sont celles qu'indiquent la *Gallia christiana* (2), Reinaud de Fontvert (3), H. Bouche (4), Robert de Briançon (5) et Achard (6); on peut les considérer comme très exactes.

L'auteur de la préface du *Cartulaire de Saint-Victor* (7) se trompe donc quand il dit, en parlant du diocèse de Sisteron : « La Durance lui servait de limite constante à l'est, depuis Sisteron au nord, jusqu'à Manosque au sud ». Et plus loin : « Le comté ou diocèse de Sisteron était séparé de ceux d'Aix et d'Apt par une ligne qui, de Manosque, remontait au nord-ouest à Saint-Maime, à Forcalquier et à Ongles ». Est-il nécessaire d'ajouter que cette ligne passait beaucoup plus à l'ouest, entre les villages de Lincel et de Reillanne ?

Le diocèse d'Aix, qui s'avançait en pointe au centre de la

---

(1) Il existe également, aux environs d'Allos (Basses-Alpes), le pic des Trois-Évêchés.

(2) *Carte de l'archevêché d'Aix et ses suffragants.*

(3) *Carte des circonscriptions diocésaines avant 1789 dans les anciennes provinces ecclésiastiques d'Arles, d'Aix et d'Embrun* (Aix, 1861, grand colombier).

(4) *Histoire de Provence*, I, 239-240.

(5) *L'État de la Provence*, I, 154.

(6) *Géographie de la Provence*, II, 383.

(7) P. LXXI.

viguerie de Forcalquier, avait des limites peu conformes à la topographie des lieux. Cependant les communes situées au nord du Luberon ne formaient pas une enclave, ainsi que le disent certains auteurs, puisque les deux versants de la montagne du Luberon et les deux rives de la Durance, sur une assez grande distance, appartenaient au diocèse d'Aix.

Jusqu'en 1801, date de la signature du Concordat, les diocèses de la France conservèrent, sauf quelques exceptions, leurs antiques délimitations.

Pendant le moyen âge, le mot *cité*, *civitas*, fit place peu à peu à celui de *comté*, *comitatus*. Les *comtés* avaient la même étendue que les *diocèses*, et, sur les actes publics, on écrivait indifféremment, dit Papon, *comitatus* ou *episcopatus* (1). Ces comtés étaient administrés par des officiers du souverain qui prenaient le titre de *comtes*, et plus tard, en Provence, celui de *vicomtes*, quand celui de *comte* eut été pris par le souverain.

Les Bourguignons franchirent le Rhin vers l'année 408 et s'établirent dans la vallée de la Saône. Peu à peu, ils étendirent leurs conquêtes vers le sud et, en l'année 450, ils prirent possession des territoires situés sur la rive droite de la Durance, où se trouve l'arrondissement de Forcalquier. En 517, les cités extrêmes du royaume bourguignon étaient, au midi, dit A. Longnon : Avignon, Cavaillon, Apt, Sisteron et Embrun (2).

Sigismond, roi des Bourguignons, ayant été vaincu par les fils de Clovis, en 523, fut dépouillé d'une partie de ses États. Théodoric, l'allié des rois francs, déja maître de la Basse-Provence, obtint pour lui la partie de la Bourgogne qui s'étendait de la Durance aux montagnes situées au nord de Gap (3). Enfin Vitiges, roi des Ostrogoths, céda la

---

(1) *Histoire générale de Provence*, t. II.

(2) A. Longnon, *loc. cit.*, p. 49.

(3) A. Longnon, *loc. cit.* Voir les cartes placées à la fin de cet ouvrage.

Provence, en 536, aux successeurs de Clovis, dont il sollicitait l'appui.

Les Romains ont possédé la Haute-Provence pendant cinq cent soixante-treize ans, de 123 (1) avant Jésus-Christ à 450 après Jésus-Christ ; les Bourguignons, pendant soixante-treize ans, de 450 à 523, et les Ostrogoths, pendant treize ans, de 523 à 536.

A Thierry, déjà roi de Metz, en Austrasie, échut la Provence occidentale. Son fils Théodebert et ensuite son petit-fils Thibaud régnèrent après lui. Ce dernier, n'ayant pas de postérité, laissa ses États à Clotaire, le plus jeune des fils de Clovis, qui devint ainsi seul roi de France, en 555.

Gontran, fils de Clotaire Ier, posséda la Provence occidentale de 562 à 595. Après lui, elle passa sous l'autorité des rois fainéants et ensuite des rois carlovingiens : Pépin le Bref (752), Charlemagne (771), Louis le Débonnaire (814), Lothaire (840) et Charles (855).

La ville de Forcalquier fut, selon toute probabilité, fondée au VIIe ou au VIIIe siècle, pendant les invasions des Lombards et des Saxons.

Boson, gouverneur de la Provence, profitant de la faiblesse des rois de France, se déclara indépendant et prit le titre de roi en 879, à la suite du concile de Mentaille.

Louis II, son fils, surnommé l'*Aveugle*, lui succéda en 890. Hugues, gouverneur de la Provence sous le règne précédent, se fit reconnaître roi d'Arles. C'est lui qui céda la Provence à Rodolphe, roi de Bourgogne (932).

Boson fut le chef d'une nouvelle dynastie qui a régné sur la Provence pendant cent soixante-quatre ans, « depuis 948, époque probable de l'avénement de Boson, jusqu'en 1112, où le comté de Provence passa dans la maison de Barcelone (2) ».

---

(1) C'est en l'année 123 que fut fondée la ville d'Aix.

(2) *Essai historique sur le Cominalat dans la ville de Digne*, par Firmin Guichard, I, 42-44.

Pendant cette longue période et même depuis l'année 879, l'histoire de Provence est des plus obscures et ne repose que sur de rares documents qui sont presque toujours laconiques, confus et contradictoires. C'est par le même motif que la généalogie des princes qui ont régné sur la Provence est si mal connue.

Les historiens les plus autorisés de notre époque : A. Fabre, Laplane, Rouchon-Guigues, Méry, D.-J. Vaissete, etc., fixent à l'année 1054 l'origine du comté de Forcalquier, d'après Bertrand II, évêque de Sisteron, auteur d'une chronique.

« Tandis que Geoffroy fondait la branche des comtes de la Basse-Provence, siégeant à Arles, Bertrand fondait celle des comtes de la Haute-Provence, appelés plus tard comtes de Forcalquier. D'Eudiarde Évèze, sa femme, Bertrand eut deux fils : Guillaume-Bertrand et Geoffroy. Ce dernier s'éteignit sans lignée. Guillaume-Bertrand eut d'Adélaïde une fille qui reçut le nom de sa mère. Adélaïde II perdit, dans les dernières années du XI[e] siècle, son mari, Ermengaud d'Urgel, et elle gouverna la Haute-Provence pendant la minorité de son fils, Guillaume le Libéral. C'est à cette époque que cette princesse reçut le serment de fidélité d'Ermessinde, vicomtesse d'Avignon. »

A la mort de Guillaume le Libéral, en 1129, « Adélaïde reprit de nouveau le pouvoir, mais elle s'en dessaisit, dans le cours de la même année, en faveur de ses deux petits-fils, Bertrand et Guigues, et dans l'acte de cession elle se qualifia comtesse d'Avignon et de Forcalquier (1) ».

Guigues ne régna pas et laissa le pouvoir à son frère Bertrand. Celui-ci épousa Jausserande et fut père de trois

(1) *Revue des sociétés savantes*, 4[e] série, t. X, pp. 486 et suivantes, 2[e] semestre, année 1869. Mémoire signé L. Blancard. — Aussi du même auteur : *Essai sur les Monnaies de Charles I*[er].

enfants : Guillaume le Vieux, Bertrand et Guillaume le Jeune, qui régnèrent successivement sur le comté de Forcalquier. D'après H. Bouche et L. de Berluc-Perussis (1), Bertrand n'eut que deux enfants : Bertrand, qui fit son testament en 1168, et Guillaume le Jeune, qui mourut le 7 octobre 1209 et fut le dernier souverain du comté de Forcalquier, que l'on annexa, partie au Dauphiné et partie au comté de Provence. Ce petit État eut une durée de cent cinquante-cinq ans, de l'année 1054 à l'année 1209. D'après Bouche, il aurait existé pendant environ deux cents ans, et, d'après Gaufridi, deux cent cinquante-neuf ans.

Le 16 septembre 1125, Alphonse, comte de Toulouse, et Raymond, comte de Barcelonne et d'Arles ou de la Basse-Provence, signèrent un traité de partage de toutes les terres provençales, avec la Durance pour limites (2). Ce traité, si connu, si célèbre, a été considéré jusqu'à ce jour comme « une pièce fondamentale et véridique ». Parmi les historiens, les uns, tels que H. Bouche, Papon et Catel, l'ont publié *in extenso*; d'autres l'ont analysé et commenté; tous en ont fait mention dans leurs écrits. Et cependant on ne peut que constater qu'il est absolument sans valeur. Oui sans valeur, parce qu'il n'a jamais été exécuté et que même il a induit en erreur de nombreux écrivains. Tous les documents de cette époque prouvent, en effet, « qu'avant comme après 1125 le comté de Forcal-

(1) *Dates du Comté de Forcalquier*, par L. de Berluc-Perussis, paraissant dans le savant et littéraire *Journal de Forcalquier* (1886-1889).

(2) Il existe aux archives des Bouches-du-Rhône, B. 277, trois vidimus et trois copies sur parchemin de ce traité. Deux des vidimus, délivrés par des archevêques d'Aix, portent, l'un la date de 1274, et l'autre celle de 1307. L'original manque. Cette charte a été publiée par Catel, *Histoire des Comtes de Toulouse*, p. 88, d'après un cartulaire de l'église d'Arles ; — par Bouche, II, 105, d'après les archives des comtes de Provence, alors à Avignon, *Corps diplomatique*, t. I, part. I, p. 68, d'après l'original ; — par Fantoni, *Istoria della città d'Avignone*, II, 48 ; — par Papon, *Histoire de Provence*, II, pp. XI-XIII.

quier a existé avec ses souverains particuliers ». En 1125, c'étaient Adélaïs et son fils Guillaume qui le possédaient, bien que le traité signé à cette date n'en fasse pas mention.

Le comte Guillaume II ne reçut-il pas, en 1126 *(millesimo centesimo XXVI)*, le serment de fidélité de Hugues de la Roque et Pierre et Aicard, ses fils, avec abandon par ces seigneurs à leur suzerain des châteaux de la Brillanne, de Niozelles, de Volx, etc. ? (1).

Dans son testament de l'année 1129, ce même comte Guillaume ne prend-il pas le titre de comte de Forcalquier ?

C'est donc par erreur qu'Augustin Fabre, Dom J. Vaissete et vingt autres auteurs ont écrit que les comtes de Toulouse avaient démembré à leur profit le comté de Forcalquier (2), ou bien qu'ils avaient possédé celui-ci en totalité pendant un certain nombre d'années, après 1125. Les seuls faits acquis à l'histoire sont que les comtes de Toulouse étaient, au commencement du XIIIe siècle, coseigneurs de Forcalquier pour la quatrième partie (3) et qu'ils donnèrent pour armes à cette ville la croix de forme particulière qui figurait sur leur blason (4).

Ici se place une question tout aussi importante que celle que nous venons d'examiner. Quelles étaient les limites du comté de Forcalquier ?

Une charte de l'année 1177 nous apprend que la petite rivière appelée *Saverasco*, située au nord du *Champsaur* (canton de Saint-Bonnet, Hautes-Alpes), formait l'une de ces limites. D'après ce document, « les envoyés de la population du Champsaur apportèrent à Guillaume IV,

---

(1) Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 278. Inventaire, p. 89.

(2) *Histoire de Provence*, par A. Fabre, 1138. *Histoire du Languedoc*, III, 664.

(3) Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 277, sans date, 1101 à 1110. Serment de fidélité.

(4) Cette croix figure sur les plus anciens sceaux des comtes de Toulouse.

comte de Forcalquier, deux cents sous viennois pour leur *cens comtal*. Les deux cents sous furent aussitôt comptés devant la porte de Saint-Mary de Forcalquier par trois marchands, qui déclarèrent qu'il manquait quelques sous à la somme. Le comte passa outre, mais il fit constater que les gens du Champsaur étaient sous sa suzeraineté, puisqu'ils lui payaient le cens (1). »

Le Champsaur s'appelait anciennement *Campo-Sauro* ou *Campi-Sauri*, noms que M. Ladoucette traduit par *Champ d'or* à cause de la fertilité du sol. La *Saverasca* s'appelle aujourd'hui Sevraïsse ou Sevraise. Cette petite rivière a sa source au milieu des monts d'Olan, coule de l'est à l'ouest dans le Val-Gaudemar, sur une longueur de 30 kilomètres, et se jette dans le Drac, presque à la limite du département des Hautes-Alpes (2).

Une charte de l'année 1195 va nous fournir des indications plus précises sur les limites de l'ancien comté de Forcalquier. En voici l'analyse :

« Traité de paix et d'alliance défensive conclu entre Guillaume IV, fils de Jaucerande, comte de Forcalquier, et Raymond, fils de la reine Constance, comte de Toulouse. Abandon par Guillaume IV, en faveur de Raymond, de tout ce que le père de celui-ci avait donné dans le marquisat de Provence au comté de Forcalquier.

» Indication des limites des États de Raymond, bornés par le *Mont Alavernicus*, la Durance, le Rhône et l'Isère, et celle des États de Guillaume IV, partant du *Mont Alavernicus* et s'étendant jusqu'au Mont Genèvre, le Pont-Haut et le Col de la Chèvre ou de *Cabre*.

» Attribution par moitié à chacun des deux princes des

---

(1) Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 288. Inventaire, p. 92.

(2) *Histoire et Topographie du département des Hautes-Alpes*, par Ladoucette, préfet. Notes, pp. 423 et 464. — Voir aussi J. Roman, *Dictionnaire topographique des Hautes-Alpes*, in-4°. Préface.

villes de l'Isle et d'Avignon et à Guillaume de ce qu'il possède dans la ville de *Germanicus*, avec retour à Raymond après Guillaume, au cas où celui-ci mourrait sans enfants.

» En présence de l'évêque de Cavaillon, écrite par Pierre Laverenier, notaire du comte de Forcalquier, et scellée par Pierre Fulcodi, juge et chancelier du comte de Toulouse (1). »

Il existe, aux archives des Bouches-du-Rhône, trois exemplaires sur parchemin du traité de 1195, savoir : deux originaux et une copie. L'un des traités originaux a été surchargé ; il porte encore le sceau en plomb du comte de Toulouse. L'autre est parfaitement intact. Sur ce dernier, les limites du Comté Venaissin, ou marquisat de Provence, sont ainsi indiquées : *Clauditur a Monte Alavernico, usque ad Rodanum, usque ad Durenciam et flumen Isere.* Pour le comté de Forcalquier, on lit : *Clauditur à Monte Alavernico, usque ad Montem Genevum, usque ad Pontem Altum et Collem Cappre* (2).

Ainsi l'ancien comté de Forcalquier avait pour bornes : au sud, la *Durance* ; à l'est, la *Durance*, le *Mont Genèvre* et les *Alpes* ; au nord, le *Pont-Haut,* à l'embouchure de la Sevraïsse, et le *Col Capre* ou de *la Cabre* (1180 mètres d'altitude), sur la route de Sisteron à Die et Valence, entre la Baume (Hautes-Alpes) et Baurières (Drôme) ; enfin, à l'ouest ou au sud-ouest, le *Mont Alavernicus,* dont la position n'est pas exactement connue.

On ne peut admettre avec certains historiens que ce *Mont Alavernicus* fût le Mont de Vergues, dans le territoire d'Avignon, où se trouvent un petit hameau et un asile d'aliénés (3). Le Mont Saint-Jacques ou du Caveau, qui

(1) Arch. des Bouches-du-Rhône, série B, 297. Analysée, Arch. des Bouches-du-Rhône, volume B. 750, Forcalquier.

(2) Arch. des Bouches-du-Rhône, liasse B. 297. Chartes.

(3) Ce Mont de Vergues est peu éloigné du Rhône et de la Durance.

domine la ville de Cavaillon, ne devait pas mieux que le précédent former la limite du comté de Forcalquier. Les écrivains qui disent que le *Mont Alavernicus* était situé à l'extrémité de la chaîne du Luberon ont peut-être raison, mais ils se trompent quand ils invoquent la charte de 1195, qui est muette sur ce point.

Trois ouvrages différents : le *Cartulaire de Saint-Victor,* le *Dictionnaire géographique*, d'Achard, et la *Statistique des Bouches-du-Rhone*, par le comte de Ville-neuve, disent que le *Mont Alavernicus* est le nom latin donné autrefois au petit village de Vernègues, situé au sommet d'une colline, sur la rive gauche de la Durance et à 6 kilomètres environ de cette rivière.

La charte de l'année 1253 relative à la réunion plénière des seigneurs du comté de Forcalquier, appelés à indiquer les chemins péagers, fait mention de *Jacobus de Monte Alavernico* (Vernègues) et de Pennaboue de Valbonnette (1). tandis que les seigneurs des villes et villages situés dans les diocèses d'Orange et de Cavaillon ne figurent pas sur cet important document.

Il existe donc de sérieuses présomptions en faveur de l'hypothèse qui placerait au Vernègues la limite commune du comté de Forcalquier et du Comté Venaissin ; cependant il serait téméraire d'affirmer que tel était le *Mont Alavernicus*, le poteau indicateur de la charte de 1195. Il est peu probable aussi qu'il fût situé à l'extrémité de la chaîne du Luberon, car on aurait eu autrefois deux *Monts Alavernicus,* placés à peu de distance, l'un

---

(1) Par les soins de M. Victor Lieutaud, la *Revue de Marseille et de la Provence*, année 1878, a publié cette charte, avec texte latin et provençal. Il y a un tirage à part. — Archives de Manosque et des Bouches-du-Rhône, B. 8, f° 161. Valbonette, arrière-fief situé à l'extrémité nord du territoire de Lambesc.



sur la rive droite et l'autre sur la rive gauche de la Durance (1).

Il ne serait pas impossible que ce ***Mont Alavernicus,*** que nous cherchons, fût situé dans le voisinage de la fontaine de Vaucluse et du village de Gordes. C'est entre ces deux points que se trouvaient les limites du comté de Forcalquier et du Comté Venaissin ; on y voit encore les ruines d'un mur construit à l'époque de la peste de 1720.

Les quatre diocèses d'Apt, de Sisteron, de Gap et d'Embrun, ainsi que l'extrémité nord de celui d'Aix, appartenaient au comté de Forcalquier. Quant au diocèse de Cavaillon, il est absolument certain qu'il a toujours fait partie du Comté Venaissin. A l'appui de cette opinion, on peut invoquer de nombreux documents et notamment une charte datée du mois de mai 1171, par laquelle Raymond, duc de Narbonne, comte de Toulouse et marquis de Provence, autorise Benoît, évêque de Cavaillon, à établir le canal dit de Saint-Julien, ayant sa prise à la Roque, pour aboutir à Caumont. *A fine territorii castelli de Roca usque ad territorium Cavimontis* (2).

Après avoir perdu les deux diocèses d'Embrun et de Gap par le mariage de Béatrix avec le Dauphin Guigues (1202), le comté de Forcalquier fut, à la mort de Guillaume IV, en 1209 (3), réuni à la Provence orientale. Cette date indique presque la fin de son existence politique. Il avait alors pour limites, au nord, le pont du Buech, près de Sisteron.

---

(1) Une charte de Saint-Victor, n° 431, fait mention de *Monte Alavernico* situé dans le diocèse de Cavaillon. Plusieurs localités situées sur la rive droite du Rhône dépendaient, d'après L. Blancard, du diocèse d'Avignon.

(2) Arch. de l'évêché de Cavaillon, série G. (Aux arch. de Vaucluse, à Avignon.)

(3) D'après l'*Obituaire de Saint-Mary*, publié par J. Roman, Guillaume IV, comte de Forcalquier, serait mort en octobre 1209 et non en 1208.

La division de la Provence en bailliages date du règne de Raymond Béranger. Le bailliage de Forcalquier existait déjà en 1225. Un document de l'année 1245 fait mention du baïle d'Aix. En 1253, c'était Fouque de Puyricard qui exerçait ces mêmes fonctions à Forcalquier (1). Sous Charles Ier, entre les années 1253 et 1257, sept bailliages, et parmi eux celui de Forcalquier, reçurent le nom de *vigueries*. M. Léon de Berluc pense avec raison que les baïles étaient placés sous la dépendance des viguiers, tout comme les sous-préfets le sont à l'égard des préfets (2).

Dans cette hypothèse, les baïles d'Apt, de Sisteron et probablement aussi de Digne, relevaient hiérarchiquement du viguier de Forcalquier, qui était, en 1257, Imbert d'Aurons, en 1271, Adam de Gonessa, et en 1289, Jean Cornillon.

Le nombre de vigueries de la Provence fut porté successivement de sept à douze (3).

Sous le règne de la reine Jeanne, les communes de Redortiers et du Revest-du-Bion furent détachées de la viguerie de Forcalquier et réunies au Dauphiné.

Les limites de la viguerie de Forcalquier étaient formées à l'est et au sud par la Durance, tandis que la montagne de Lure la séparait au nord du bailliage de Sisteron. A

(1) Il serait intéressant d'avoir la liste complète de ces fonctionnaires.

(2) *Dates du comté de Forcalquier*, par L. de Berluc-Perussis.

(3) On trouve au registre *Pergamenorum*, B. 2, aux archives des Bouches-du-Rhône, ou mieux dans son original, B. 148, f° 10 à 12, des listes très précieuses pour la géographie historique de Provence. — Guichard (*Cominalat*, II, 21 et 29) a publié les statuts et lieux du bailliage du diocèse de Digne, en 1237 (*Pergamenorum*, f°s 16 et 43). — Laplane (*Histoire*, I, 447) a publié ceux du bailliage de Sisteron de la même année (*ibid.*, f° 14). — Il est fâcheux que l'antique registre en parchemin ne contienne rien de pareil pour le bailliage de Forcalquier et que C. Arnaud ne se soit point préoccupé de cette question topographique dans son *Histoire*, malheureusement inachevée, *de la Viguerie de Forcalquier* (Marseille, Camoin, 1874-1875, in-8°, 2 vol.).

l'ouest, ces limites suivaient une ligne très irrégulière, qui descendait du nord au sud, en passant à l'ouest des Omergues, de la Rochegiron, de Montsalier, de Céreste, de Montfuron et de la Bastide-des-Jourdans. Elle aboutissait à la Durance, entre la Bastidone et Pertuis.

Voici, d'après l'état d'affouagement de l'année 1400, les noms des communes qui composaient la viguerie de Forcalquier : *Forcalquerium*, *Cezaresta*, *Montem-Justinum*, *Relania*, *Launcellum*, *Sanctus-Michaël*, *Manoa*, *Sanctus-Maximus*, *Villamuris*, *Bastida-Jordanorum*, *Turris-Ayguces*, *Bastida-Saverici*, *Mirabellum*, *Belmont et Nobiles*, *Manuasca*, *Volsium*, *Dalphinum*, *Rocha-Volsii*, *Lebrinhana*, *Petrosium et Nobiles*, *Petrarua et Nobiles*, *Podium Ganagobie*, *Crossium*, *Mons-Laurus*, *Ungula*, *Limansium*, *Revestum-Brosse*, *Vacheriæ*, *Albenatium*, *Rocagironi*, *Mons-Salicus*, *Banonum*, *Amenicæ* (Omergues).

Castra inhabitata vicariæ (villages dépeuplés et abandonnés de la viguerie) : *Larderiæ*, *Corberiæ*, *Sanctæ-Tuliæ*, *Fontiayna*, *Sanctus-Stephanus*, *Alzonicæ*, *Carniolus*, *Opedæ*, *Sancta-Crux*, *Revestus-Infangatus*, *Arissium*, *Ybornicæ*, *Saumana*, *Espitaletum*, *Niusellæ*, *Sigonsa* (1).

Les communes de la viguerie de Forcalquier étaient donc, en 1400, au nombre de cinquante, en y comprenant celle de Lurs.

Dans ce document, ne figurent pas les *Castrum de Consonavis* et de *Segrariis*, qui furent complétement détruits de 1368 à 1392.

A la fin du moyen âge, c'est-à-dire en 1453, il ne restait plus que quelques châteaux inhabités dans la viguerie de Forcalquier.

---

(1) Arch. des Bouches-du-Rhône, série B. 199 et 200. — *Rocha-Volsii*, Villeneuve-les-Volx.

TEMPS MODERNES

Pendant toute la durée des temps modernes, la viguerie de Forcalquier ne subit aucun changement dans ses limites, mais le nombre des communes de son ressort varia fréquemment. A la fin du XVI[e] siècle, celle d'*Alsonicis* fut supprimée et son territoire réuni à celui de Saint-Étienne, qui depuis a été appelé Saint-Étienne-les-Orgues.

Aux communes que nous avons indiquées pour l'affouagement de l'année 1400, il faut ajouter les suivantes, qui figurent sur l'état d'affouagement de 1776 : *Lurs*, *Augès, Montfuron*, *Montaigut*, *Mallefougasse, Malcol*, *Saint-Martin-de-Renacas, Valsaintes, Sigonce et le Bourguet* (1).

En 1789, le nombre des communes de la viguerie était de cinquante-huit.

Aux termes de la loi du 4 mars 1790, toute la France fut divisée en départements, arrondissements ou districts, cantons et communautés. Forcalquier devint le chef-lieu d'un arrondissement comprenant les cantons de Banon, de Saint-Étienne-les-Orgues, de Peyruis, de Forcalquier, de Reillanne et de Manosque ; il fut rattaché au département des Basses-Alpes.

L'arrondissement de Forcalquier est un peu moins étendu que l'ancienne viguerie du même nom ; les limites, à l'ouest et au sud, ont subi d'importantes modifications que nous allons indiquer, en faisant connaître les communes qui ont été supprimées, retranchées ou ajoutées.

(1) Les derniers états d'affouagement ont été imprimés et se trouvent à la bibliothèque de Marseille, aussi bien que dans nombre de bibliothèques privées. Voir aussi Achard, *Géographie*, au mot viguerie, et le *Grand Dictionnaire historique des Gaules*, par Expilly.— Plusieurs de ces communes appartenaient à l'évêque de Sisteron et ne furent par affouagées en 1400 et en 1471 ; les autres n'existaient pas encore à ces mêmes dates.

Ont été supprimées :

Malcol (2), annexée à Lardiers, en 1791.

Montaigut (3), annexée à Manosque, en 1791.

Aris, annexée à Sigonce, en 1791.

Limaye, annexée à la Bastide-des-Jourdans, en 1793.

Ont été retranchées :

La Bastide-des-Jourdans, la Bastidone-de-Saveric, Beaumont et les Nobles, Mirabeau et la Tour-d'Aigues, qui appartiennent actuellement à l'arrondissement d'Apt.

Les Omergues, qui appartient actuellement à l'arrondissement de Sisteron.

Ont été ajoutées :

Pierrevert et Simiane, dépendant autrefois de la viguerie d'Apt.

Le Revest-du-Bion et Redortiers, dépendant autrefois du Dauphiné.

C'est ainsi que le nombre des communes de l'arrondissement de Forcalquier fut fixé à cinquante-deux, en 1790. Actuellement, il n'est plus que de cinquante, par suite de la suppression de deux petites communes qui sont celles des Ybourgues, annexée à Limans, en 1818, et du Bourguet, annexée à Reillanne, en 1846.

En 1801, date de la signature du Concordat, de nombreuses et profondes modifications furent également apportées à la division de la France en diocèses. On donna à celui d'Aix la Durance pour limites du côté nord, et on supprima ceux d'Apt et de Sisteron, qui existaient depuis environ quinze siècles.

Le territoire formant l'arrondissement de Forcalquier cessa dès lors d'être fractionné, de relever de trois évêchés différents et fut rattaché à l'évêché de Digne, dont il fait partie depuis cette époque.

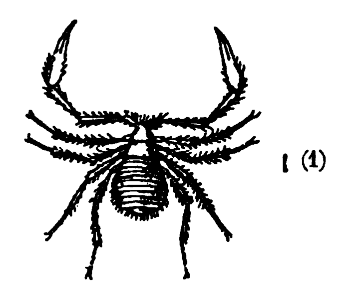
L. PELLOUX.

---

(2) Cette ancienne commune était située au nord de celle de Lardiers.

(3) Montaigut, en latin *Monte-Acutus*, était situé sur la montagne qui s'élève entre Manosque et Dauphin.

OBISIUM ISCHNOSCELES



De la famille des Chernetides, *de l'ordre des* Pseudoscorpionides, *de la classe des* Arachnides, *qui appartient au Ve embranchement du règne animal, lequel commence par les* Crustacés *et se termine par les* Insectes.

Il y a cinquante ans, une souris était une petite bête; aujourd'hui, un moucheron, scientifiquement parlant, est un animal relativement énorme. C'est que, depuis un demi-siècle, la série animale s'est considérablement accrue et s'allonge toujours vers l'infiniment petit, tandis qu'elle reste stationnaire du côté opposé. Le langage s'est donc modifié au fur et à mesure que le microscope, devenant plus puissant, nous faisait pénétrer dans un monde nouveau, infiniment petit quant à l'être pris isolément et considérablement étendu quant au nombre d'espèces.

Me servant de notre vieille échelle des êtres, je vous dirai que l'*Obisium* est une petite bête : deux millimètres la mesurent en tous sens. Elle habite nos maisons sans nous gêner, sans que nous nous apercevions de sa présence, se logeant dans les vieilles armoires, les bibliothèques, les collections d'animaux et de plantes. C'est donc à titre

---

(1) Le trait vertical indique la grandeur vraie.

d'amie de la maison que je vous la présente. Sa taille exiguë, la façon discrète dont elle arrange sa vie me permettent de supposer que bien peu de vous, Amis Lecteurs, avez eu l'occasion de rencontrer ma petite amie, car c'est vraiment une amie que j'aime beaucoup et je vous en dirai les raisons.

Le dessin placé à la tête de cet article me dispense d'en faire une longue et minutieuse description ; je dirai seulement que l'original d'après lequel ce dessin a été tracé a été capturé chez moi, aux Fontainiers, dans un vieux livre de ma bibliothèque ; l'Obisie est donc une compatriote, et j'espère qu'à ce nouveau titre elle vous paraîtra plus intéressante.

Quoique petite, notre amie est bien douée; elle a de puissantes armes offensives dans ces antennes portant à leur extrémité de redoutables pinces. Elle possède, en outre, des organes de manducation nommés chélicères et terminés aussi en pinces, mais situés en dessous, à la bouche, et très réduits. Quatre yeux pour concentrer le peu de lumière qui pénètre dans les feuillets des vieux livres ; ces yeux ou plutôt ces *ocelles* lui font apercevoir les mites qu'elle poursuit et dévore. Enfin une agilité surprenante lui permet de marcher dans tous les sens.

Voyez comme cette petite obisie est compliquée : elle a les allures du crabe, allant comme lui de droite à gauche, en avant, à reculons, portant ses œufs collés sous l'abdomen ; sa larve rappelle l'état de nauplius des crustacés ; elle a les palpes en pince du scorpion, s'en sert comme lui pour se défendre et attaquer, chercher et capturer la proie vivante. Enfin elle est munie de filières, comme l'araignée.

Etonnons-nous, après cet amalgame bizarre, que ce petit animal ait donné bien du travail aux naturalistes, qui ne savaient où le classer ! On l'a promené dans plusieurs ordres ; il s'est faufilé dans nombre de classes, allant des araignées aux scorpions et aux mites. Après tant de

pérégrinations, on a fini par lui trouver une famille, celle des *Chernetides*, et on l'a logé définitivement dans l'ordre des Pseudoscorpions, où il faut espérer qu'il restera.

Cette dénomination de pseudoscorpion lui convient bien ; son aspect rappelle de très près ce peu sympathique animal, mais c'est une enseigne trompeuse. Comme le scorpion, l'obisie possède de vraies pinces qu'on pourrait croire dérivées des pattes, tandis que ces animaux ont en réalité changé leurs antennes en pinces ; des outils du tact ils ont fait des cisailles robustes, et c'est un des côtés les plus curieux de leur conformation. On peut, en effet, constater à l'aide d'une simple loupe que ces fausses pattes partent du dessus de la tête, à la place où seraient les antennes.

Mais l'obisie a une différence capitale avec le scorpion : à l'encontre de celui-ci, elle ne possède aucun appareil venimeux et ne doit sa nourriture qu'à une chasse loyale, sans armes empoisonnées.

Cependant, il ne faut pas le dissimuler, les mœurs de l'obisie sont féroces; elle ne se nourrit que de proies vivantes, passe sa vie à dépecer les petits êtres incommodes qui hantent nos demeures, où ils font parfois de terribles ravages. C'est donc un précieux auxiliaire du savant et du bibliophile. A titre de conservateur du musée et de collectionneur, je lui ai voué une bonne et vieille amitié, à cette bête du bon Dieu, domestique, ennemie intraitable de ces insaisissables mites qui dévastent vos herbiers, détruisent vos collections, percent vos livres et rongent vos étoffes.

Aussi, Chers Lecteurs, si vous rencontrez ma petite protégée dans un coin obscur de votre bibliothèque, entre les pages d'un livre ancien, dans les feuilles d'une collection botanique ou les cartons d'insectes, ne lui faites aucun mal ; elle est là pour défendre vos précieux elzévirs, vos brillants papillons, vos plantes rares ou vos coléoptères recueillis aux lointains pays.

Nous serions heureux, si les quelques lignes que nous lui avons consacrées pouvaient lui conquérir parmi vous de nouveaux protecteurs. Tant d'invisibles ennemis nous causent de graves dommages qu'il est toujours bon de connaître et protéger ceux de leurs congénères qui sont nos plus utiles alliés.

DAIME.

SUR LA CLOCHE DE SENEZ

qui s'est brisée inopinément en sonnant les offices le 20 mai 1888, jour de la Pentecôte

O fatale nouvelle, ô cruelle surprise !
L'harmonieux airain de notre vieille église,
De qui nous aimions tant la murmurante voix,
Hélas ! a raisonné pour la dernière fois.
Hier, frappant les airs de sa note sonore,
Une robuste main la balançait encore,
Quand ses pieux accents, tout à coup suspendus,
Au sommet de la tour ne retentissent plus !
Pourquoi ce bris subit ? Je ne saurais le dire.
Ainsi plus d'une fois les cordes de la lyre
Se rompirent soudain sous le plectre étonné ;
Ainsi plus d'une fois, ô sort infortuné,
Sans en avoir reçu le présage alarmiste,
On a vu se briser un cœur à l'improviste !
Pourtant, airain sacré, déjà depuis longtemps
Tu chantais dans les airs tes refrains éclatants ;
Tu connus de Senez la grandeur historique ;
Tu vis sous les arceaux de notre église antique
Les Pontifes s'asseoir ; souvent dans le lieu saint
Ta voix fit accourir le vertueux essaim

Des chanoines tremblants qui, revêtus d'hermines,
Au coucher du soleil venaient chanter matines.
Mais, que dis-je ? c'est toi dont les joyeux accents
Saluèrent jadis l'aurore de mes ans.
Ta voix se fit entendre à cette heure suprême
Où je fus élevé sur les fonts du baptême.
Plus tard, humble servant dans le temple divin,
Pour offrir à l'autel et l'encens et le vin,
Souvent tu m'appelas et j'accourais, docile,
Puis un jour arriva, précieux entre mille,
Où, fortuné convive, au céleste banquet
Pour la première fois Jésus me convoquait.
Ah ! prenant en ce jour ta plus grande volée,
De tes plus beaux accents tu frappas la vallée....
Mais le Ciel te créa pour des emplois divers,
Et tu connais aussi les funèbres concerts :
Ainsi, du noir destin, ô fatale ironie !
Des auteurs de mes jours tu sonnas l'agonie,
Et c'est toi dont la plainte et les gémissements
Guidèrent au tombeau leurs pâles ossements.
Ainsi, tantôt joyeuse et tantôt désolée,
Ta complaisante voix se trouva donc mêlée
Tantôt à ma gaîté, tantôt à ma douleur.
Ah ! tu méritais bien d'avoir un sort meilleur,
Et le Ciel, prolongeant tes saintes destinées,
Devait te réserver d'éternelles années !
Or, voilà que, muette et close désormais,
Le trépas sur ta bouche a passé pour jamais.
Et quoi ! demain sera de Dieu la douce fête,
A le glorifier déjà chacun s'apprête,
En l'honneur de Jésus tous les clochers pieux
Exhaleront demain des chants mélodieux ;
Mais à ce grand concert des enfants de la terre,
Hélas ! ta pauvre voix sera seule étrangère !
Mon Dieu, quelle tristesse en mon cœur je ressens
Mais que je porte envie à tes derniers accents !

Tu meurs, et pour mourir Dieu te réserve l'heure
Où par toi conviés, vers la sainte demeure,
Vers le temple bénit, œuvre de nos aïeux,
Volaient de toutes parts les fidèles joyeux.
Tu meurs à l'instant même où ta lèvre en prière
Louait la majesté du Seigneur, notre père.
Oui, mon cœur qui te pleure est jaloux de ton sort !
Comme toi, je voudrais que l'ange de la mort
Vînt me frapper au pied des sacrés tabernacles,
Quand je prêche du ciel les éternels oracles,
Ou bien lorsque mon âme à l'ombre du saint lieu
S'exhale en murmurant les louanges de Dieu !

Valensole 2 juin 1888.

M. JULLIANY.

OCTAVE ISNARD

Évêque de Glandèves (1609-1626)

Les auteurs de la *Gallia Christiana* (1) et, après eux, la plupart de ceux qui ont publié la vie ou la chronologie des évêques de Glandèves (2) font commencer l'épiscopat d'Octave Isnard en 1615 ou en 1616. Un document authentique, récemment découvert dans les archives de la sénéchaussée de Castellane, nous permet de rectifier cette

---

(1) Tome III, p. 1247.

(2) Papon, *Histoire de Provence*, II, p. 445. — Fisquet, *La France pontificale, Métropole d'Aix*, 2e partie, p. 329. — Feraud, *Souvenirs religieux de la Haute-Provence*, p. 283, etc. — H. Bouche (*Histoire de Provence*, I, p. 280) ne mentionne pas l'épiscopat de Clément Isnard et place " *Octavianus* " Isnard en 1609, immédiatement après *Hugonius Martelli*.

date et d'établir d'une manière certaine qu'Octave Isnard était évêque de Glandèves en *1609* (1).

Nous trouvons la preuve de cette assertion dans un certificat de moralité délivré à Honnorat Albanelli, notaire ducal du Puget-Théniers (2), le *16 octobre 1609*. Voici la copie textuelle de cet acte (3), portant la signature autographe d'Octave Isnard et muni de son petit sceau :

Octavius Isnardus, Dei et Apostolicæ Sedis gratia, Episcopus Glandatensis, universis et singulis notum facimus et in veritate attestamus sicuti egregius Honoratus Albanelus, qui supra scriptum instrumentum signavit, est notarius ducalis publicus, bone moris, conditionis et famæ. Suis scripturis in judicio et extra datur plena fides. Et, ut nomini contingat dubitari, has nostras concessimus signatas et sigillo nostro parvo munitas in quorum fidem.

Datum Pugeti, die decima sexta octobris *millesimo sexcentesimo nono*.

Octavius, Episcopus Glandatensis.

De mandato
Reverendissimi Domini
Jacobus Bocconus.

(Place du sceau.)

La date de cette attestation semble donner raison à dom Martène, qui attribue à Octave Isnard l'union, en 1609, à la mense capitulaire, de tous les prieurés ruraux, sans charge d'âmes, du diocèse de Glandèves. Sans vouloir reprendre et soutenir ici cette thèse, combattue dans la *Gallia Christiana* (4), où l'on fait honneur de

(1) Archives des Basses-Alpes, B. 712.

(2) En 1609, le Puget-Théniers faisait partie à la fois du duché de Savoie et de l'évêché de Glandèves.

(3) Ce certificat se trouve à la suite de la copie (délivrée par ledit notaire) d'une quittance de 200 écus, donnée par Jean-Baptiste et Augustin Audibert à la commune de Sausses, représentée par messire Antoine Peyron, vicaire, et par noble Jacques de Montblanc d'Agout (texte italien).

(4) *Loc. cit.* — Et par Fisquet, *loc. cit.*

cette mesure à Clément Isnard, oncle et prédécesseur d'Octave, nous ferons observer que, si le savant bénédictin a pu être induit en erreur par une similitude de noms, il ne s'est pas trompé en plaçant Octave Isnard sur le siège épiscopal de Glandèves en 1609.

En tous cas, ce petit document servira à éclaircir un point resté obscur dans la chronologie des évêques de Glandèves. Il supprime, en effet, une vacance inexpliquée de ce siège, que tous les auteurs avaient été obligés de laisser subsister jusqu'à ce jour, faute de preuves, entre la mort de Clément Isnard, arrivée à Nice le 11 mai 1612, et 1615, date des premiers actes connus de l'épiscopat d'Octave Isnard, son successeur.

M. ISNARD.

LES DOMINICAINS

DE LA BAUME-LEZ-SISTERON

Depuis que Laplane a publié (II, 387-91, 1844) sa notice sur le couvent de la Baume, personne n'a rien ajouté à son travail, — si ce n'est des erreurs, — même Fisquet (1), C. Allard (2). etc., qui l'ont tous copié et recopié à l'envi, sans faire une seule recherche personnelle.

Il serait cependant fort intéressant d'avoir pour ce monastère, — comme pour tous les autres, — une histoire succincte et une liste complète des prieurs et des moines

---

(1) *France pontificale. — Diocèse de Gap* (s. d.), in-8°.

(2) *Notice sur le Couvent des Dominicains de la Baume-lez-Sisteron.* — Marseille, Olive, 1876, in-12, 22 pp. Tirage à part de la *Gazette du Midi*.

qui en sanctifièrent les murs, qui y attirèrent quelques rayons de la gloire humaine et de la grâce divine.

La chose n'est pas plus facile pour cette maison que pour les autres couvents de Provence, dont le temps et les révolutions ont détruit ou dispersé à peu près toutes les archives.

Cependant, grâce à quelques recherches personnelles sur de poudreux parchemins ou dans des imprimés, grâce surtout à la généreuse communication de M. Saint-Marcel Eyssèric, le savant patriote sisteronais, auquel le couvent appartient aujourd'hui, communication portant sur les noms de presque tous les moines et prieurs de 1584 à 1790, — communication dont les amis des études historiques ne sauraient trop le remercier, — grâce à quelques actes notariés, nous avons pu former une liste d'essai, dans les rangs de laquelle, au fur et à mesure des découvertes des érudits, viendront s'intercaler les noms ravis à l'oubli du tombeau.

HISTOIRE. — Fondé le 8 août 1248, par Béatrix de Savoie (1), comtesse douairière de Provence, pour le repos de l'âme de son défunt mari, Raimond Béranger, ce couvent dura jusqu'au 13 février 1790, jour où une loi de l'Assemblée nationale supprima les congrégations religieuses. Les six siècles de son existence s'écoulèrent dans la prière, le silence, le recueillement et l'exercice des vertus chrétiennes. C'est dire que ses annales sont à peu près muettes,

(1) Charte de fondation publiée dans Bouche, II, 308, et additions, p. 18. Le sceau de la charte originale, gravé par Cundier et représenté à cette dernière page fut, quoique un peu inexact, fidèlement reproduit dans l'église du couvent, où il se voit encore, dans une fresque peinte le 31 août 1688, par Garcin, avec les armes de R. de Mévouillon, Fouque, évêque de Toulon, et Pierre de Paparin, évêque de Gap, tous trois ensevelis dans cette église plus les armes du P. Dambruc, ce dernier nous ne savons à quel titre. Les quatre derniers écussons ont disparu.

comme celles des gens et des peuples heureux. Quelques chapitres généraux de l'ordre y furent tenus en juin 1329, etc ; quelques démêlés avec l'évêque de Gap, terminés le 19 mai 1344. En 1427, un incendie consuma une grande partie des bâtiments. Vers 1502, le couvent fut réformé, avec les autres maisons françaises, par le cardinal d'Amboise. En 1562, le couvent fut en grande partie détruit par les protestants, avec toutes les autres maisons religieuses du pays. C'est tout ce qu'elles renferment de plus saillant (1). Mentionnons en passant le fameux *diamant* de la reine Jeanne, qui brille aujourd'hui sur le clocher de Noyers.

PERSONNEL. — D'après Laplane, dès 1248, ce monastère regorgeait de religieux. L'expression est assez vague, et nous eussions préféré à cette fleur de rhétorique un chiffre précis et l'indication du document qui l'a fourni. En 1470, il comptait quinze religieux. Depuis 1584, la moyenne était de trois ou quatre, — quoique, en 1687, on en trouve neuf par extraordinaire. Depuis 1750, ce nombre fut réduit à deux ou trois et, en 1790, le jour où la loi força les moines à sortir de l'asile qu'ils avaient choisi pour y passer leur vie, il ne s'y trouvait plus qu'un père : Jean-Joseph Béraud, prêtre, âgé de 59 ans, et deux frères convers : François Chailan, de Saint-Pons-de-Seyne, vénérable vieillard, âgé de 84 ans, et Antonin Barneaud, de Pignale, en Vallouise, âgé de 75 ans, qui moururent bientôt après de douleur d'avoir été forcés de quitter leur monastère bien-aimé.

OFFICES. — Le chef du monastère portait le titre de ***Prieur***. Il était ordinairement nommé par le chapitre provincial, pour trois ans. Dans le court intérim d'un prieur à l'autre, soit pour cause de mort, démission, retard de nomination ou d'arrivée, etc., le couvent était gouverné

---

(1) V. encore Laplane, I. 87, 248, II. 268, 391, 496, 509, 522, et *Inventaire des Archives des Bouches-du-Rhône*, B. 192, 648, 2,014.

par un supérieur temporaire, appelé *Vicaire en chef*, lequel se voyait quelquefois nommé prieur quelques jours après : par exemple le père Étienne Fornier, arrivant le 19 juin 1687 du couvent de Pignerol, avec le titre de *Vicaire en chef*, et recevant, le 7 juillet suivant, sa patente de *Prieur*, dont le port coûta cinq sols.

Au-dessous du prieur, il y avait encore le professeur ou *Magister in sacra pagina*, qui donnait gratis l'instruction publique (J.-B. d'Abon, 1735-1740) (1), le prédicateur général, distribuant régulièrement la parole sainte aux fidèles (1735-1742, H. Silvy ; 1757-1759, Cl. Durand), le syndic ou procureur (1738, J.-T. Brunet ; 1747-1760, F. Mieulle ; 1762, C. Durand), probablement occupé du matériel de la maison, et enfin les frères convers, au nombre d'un, deux ou trois, faisant fonctions de domestiques.

Il va sans dire que, par suite de la diminution progressive du nombre des religieux, ces divers offices furent souvent cumulés et remplis à tour de rôle par chacun d'eux, jusqu'à ce qu'en 1790 le père Béraud les réunit tous en sa personne.

RANG. — Vers la fin du siècle dernier, l'ordre des Frères-Prêcheurs se divisait en quarante-sept provinces, dont sept en France. Les couvents de nos pays appartenaient à la province de Toulouse et à celle de Provence. C'est de cette dernière que faisait partie la maison de la Baume, avec vingt-deux autres, qui sont, disposées par date de fondation : le Puy, 1221 ; Marseille, 1225 ; Arles et Tarascon, 1231 ; Nice, 1234 ; Sisteron, 1248 ; Orange, 1271 ; Aix, 1272 ; Die et Grasse, 1275 ; Marvejols, 1285 ; le Buis, 1294 ; Toulon 1304 ; Draguignan, 1305 ; Carpentras et Cavaillon, 1312 ; Gap, 1313 ; Barcelonnette et Seyne, 1316 ; Briançon, 1626 ; Pignerol, 1630, et Fréjus, 1640.

---

(1) Fisquet *(loc. cit.)* prétend qu'il y avait dans notre couvent un professeur de physique dès 1282. Où peut-il bien avoir trouvé cela ?...

Jusqu'en 1303, d'après Laplane, le prieur de la Baume tenait le neuvième rang dans les chapitres provinciaux. Depuis, il eut le sixième.

(A suivre.) V. LIEUTAUD.

NÉCROLOGIE

M. Félix GUEYRAUD

Un des membres les plus distingués de la Société s'est éteint à Marseille, le 20 novembre dernier, à l'âge de 67 ans.

M. Félix Gueyraud, marseillais de naissance, était bas-alpin d'adoption. Sorti ingénieur agronome de l'École centrale, il vint, en 1840, prendre possession du domaine de Pontoise (commune de Gréoux). Il créa, pour l'amélioration de cette grande propriété, un canal de 14 kilomètres de longueur. M. Gueyraud obtint, en 1867, la prime d'honneur au concours régional de Digne. C'est lui qui le premier avait introduit en Provence, dès 1863, la machinerie agricole à vapeur, qu'il perfectionna par son talent de mécanicien. On lui doit l'invention du pal-distributeur, si utile pour combattre le phylloxéra.

Après avoir vendu, en 1882, son domaine de Pontoise, M. Gueyraud avait occupé la chaire d'économie rurale à la Faculté des Sciences de l'Université catholique d'Angers.

Plus d'une fois, sa science de chimiste, de mécanicien et d'agronome le fit appeler à des missions lointaines : en Hongrie, en Égypte, en Tunisie, en Belgique, etc.

Depuis près de deux ans, il était fixé à Manosque, où il avait épousé en secondes noces Mme veuve Bourg.

Notre regretté confrère laisse les meilleurs souvenirs et de nombreux amis. Il était frère de M. Gueyraud, consul général du Saint-Siège à Marseille.

ANTOINE BONDIL

Antoine Bondil naquit à Moustiers (Basses-Alpes), le 16 mai 1792, de Jean-Antoine Bondil et de Désirée Thomas.

La naissance et la fortune ne peuvent, à notre avis, augmenter la valeur personnelle d'un individu, et, si nous nous permettons de dire un mot de la généalogie de la famille Bondil, c'est seulement comme fait historique local.

Le grand-père paternel d'Antoine Bondil était né à Roumoules, canton de Riez, pays d'origine du chanoine Bondil, une des illustrations du clergé des Basses-Alpes. Il appartenait à une famille bourgeoise, alliée aux Chais, de Riez, qui peuvent s'honorer, avec juste raison, de la mémoire d'Auguste Chais, ancien procureur général, représentant du peuple en 1848, ami particulier du docteur Bondil.

Dans la ligne maternelle, on trouve des alliances de la famille Bondil-Thomas avec les Clérissy (1), célèbres peintres faïenciers, avec les Arlot, dont un membre, Gaspard Arlot (2), était médecin de la duchesse d'Orléans, mère du régent.

Dès l'année 1800, Bondil fut mis en pension à Riez, chez M. l'abbé Veyan, qui se bornait à enseigner à ses élèves les premiers éléments de la langue latine.

Après quelques années passées au pensionnat Veyan Bondil vint à Digne, où il trouva, comme condisciples, au collège très prospère de cette ville, M. Clappier, qui devint plus tard juge au tribunal de Marseille, M. du Chaffaut, qui, après avoir exercé les fonctions de sous-préfet à Arles,

---

(1) Voir : *Histoire des faïences de Moustiers*, par J. Davillier, au sujet des Clérissy (Castel, éditeur, passage de l'Opéra, Paris).

(2) Gaspard Arlot, mentionné dans la *Biographie des hommes remarquables des Basses-Alpes* (Repos, éditeur, Digne, 1850).

de conseiller et de secrétaire général de préfecture à Digne, fut nommé représentant du peuple en 1848.

Ses études classiques terminées, Bondil se rendit à Montpellier, pour suivre les cours de l'école de médecine (5 novembre 1809). Il n'avait que dix-sept ans et demi. Dumas, doyen de la faculté, professait alors la physiologie et l'anatomie. La chaire de pathologie chirurgicale était occupée par le célèbre Delpech, mort assassiné en 1832, et celle de botanique, par le professeur, non moins éminent, de Candolle.

Malgré toute sa bonne volonté, l'aspirant au doctorat n'était rien moins qu'assuré de pouvoir achever ses études. La conscription enlevait tous les jeunes gens valides, et, si quelqu'un échappait à cette loi rigoureuse, il risquait d'être enrôlé plus tard comme garde d'honneur. Cette considération lui fit prendre la grave résolution de se marier, même avant d'avoir obtenu le titre de docteur en médecine.

Le 18 novembre 1812, il épousait, à Aix, la fille cadette de M. Thomas, conseiller doyen de la cour impériale de cette ville. Cette jeune personne était remplie d'excellentes qualités, et elle aurait contribué pour beaucoup au bonheur de son mari. La providence en avait décidé autrement. Une maladie chronique, qui dura 18 mois, l'enleva à l'affection des siens, le 28 septembre 1814.

M. Thomas Joseph-Antoine, beau-frère de Bondil, tenait alors le premier rang parmi les avocats de Marseille, dont il devint préfet, en août 1830. Parmi les témoins qu'il avait appelés au mariage de sa sœur, se trouvait le célèbre Manuel, alors avocat d'un rare mérite, qui siégea comme député pendant les Cent Jours et fut plus tard expulsé de la Chambre sur la proposition de MM. Forbin des Essarts et de La Bourdonnais, pour avoir, disaient-ils, cherché à justifier le régicide.

Le 26 novembre 1813, Bondil obtint, à l'école de Montpellier, le titre de docteur en médecine. Il n'avait que 21 ans

et 7 mois, bien qu'il eût interrompu le cours de ses études vers la fin de l'année précédente, à l'occasion de son mariage. La thèse qu'il avait eu à soutenir était intitulée : *Essai sur quelques-unes des facultés intellectuelles de l'homme, ou physiologie et pathologie de l'entendement humain.*

Le choix d'un pareil sujet était une conséquence des vues du candidat sur la nécessité d'allier la médecine à la philosophie. En le traitant à fond, il ne resta pas au-dessous de la réputation de profond érudit qu'il s'était déjà acquise auprès de ses camarades.

Avant de se livrer à la pratique de l'art de guérir, Bondil sentit vivement le besoin d'aller puiser dans l'école de médecine de Paris un supplément indispensable d'instruction.

Il arrivait dans la capitale à la fin de décembre 1814. Il y suivit les leçons de tous les professeurs illustres de l'époque. Il entendit discourir sur les fonctions du cerveau le célèbre docteur Gall, auquel il avait été recommandé.

Pendant son séjour à Paris, notre Bas-Alpin fut témoin de l'une des scènes politiques les plus extraordinaires des temps modernes. Laissons-le raconter lui-même cet épisode important de sa vie :

« Dans la nuit du 19 au 20 mars 1815, Louis XVIII partit de son palais des Tuileries pour se rendre à Gand, et le 20, à 10 heures du soir, Napoléon, de retour de l'île d'Elbe, vint s'installer de nouveau dans cette demeure impériale qu'il devait quitter pour toujours à la fin du mois de juin suivant.

» J'étais sur la place du Carrousel au moment de son arrivée, et, le lendemain, 21 mars, je ne manquai pas de me rendre dans le jardin des Tuileries, où je trouvai une foule immense qui demandait à voir l'Empereur. Sa Majesté parut au balcon, avec la reine Hortense, et fut accueillie avec des vivats extraordinaires. Je savourais le plaisir de regarder le grand homme, et, pendant la durée des Cent

Jours, je ne laissais échapper aucune occasion de le voir d'aussi près que possible. »

Rentré à Moustiers en mars 1817, Bondil ne tarda pas à être nommé adjoint au maire par M. le marquis de Villeneuve, alors préfet des Basses-Alpes, qui lui écrivit, à cette occasion, une lettre très flatteuse, Le 31 mars 1819, il était installé dans les fonctions de maire.

Ici vient se placer le récit d'un événement terrible qui obligea Bondil, tant en sa qualité de maire que de médecin, à faire plusieurs voyages à Châteauneuf, petite commune du canton de Moustiers.

Le 11 juillet 1819, pendant que M. le curé disait la messe, la foudre pénétra par le clocher dans l'église, atteignit légèrement le prêtre, alla tuer les huit hommes qui étaient assis sur le banc des marguilliers et blessa, plus ou moins grièvement plus de quatre-vingts personnes.

M. Arago, le célèbre astronome, fit mention de cet événement dans un long article sur les effets de la foudre (1). Un fait semblable était arrivé, le 17 août 1720, à Lurs, arrondissement de Forcalquier (2).

Le séjour de Moustiers, quoique l'uniformité en fût interrompue par d'assez fréquents voyages à Marseille et même à Paris, n'offrait pas toujours des ressources suffisantes pour calmer l'imagination ardente de notre docteur. Aussi, vers 1826, lui prit-il fantaisie de se rendre au Pérou pour y chercher fortune, comme on disait alors. Nous ne savons s'il eût réussi de ce côté. Dans tous les cas, nul doute qu'il n'eût acquis une très haute situation, avec l'esprit actif dont il était doué, avec ses connaissances étendues dans les arts d'agrément, comme dans l'art médical, et surtout grâce aux précieuses lettres de

(1) *Annuaire du Bureau des Longitudes*, année 1838.

(2) *Géographie historique et biographique des Basses-Alpes*, par l'abbé Feraud (Vial, 1844), p. 417.

recommandation dont il était porteur auprès du nouveau président de la République, le célèbre Bolivar.

Deux de ces lettres émanaient de Lafayette ; elles étaient entièrement écrites de la main du général. Pour des procédés aussi courtois et aussi bienveillants, Bondil s'empressa de témoigner à son puissant protecteur des sentiments de la gratitude la plus vive. « Je vous prie, Monsieur le Lieutenant Général, disait-il, en terminant sa lettre du 24 janvier 1827, d'agréer mes vœux pour la conservation de vos jours. Ils sont précieux à l'amitié, à la liberté, car vous êtes seul en possession du bonheur inestimable d'intéresser à la fois les deux mondes, au suprême degré. »

En présence des résistances légitimes que ses proches opposaient à un voyage aussi lointain, Bondil renonça au projet de s'expatrier et continua à exercer ses fonctions de médecin dans le canton de Moustiers, jusqu'au moment où la révolution de 1830 éclata. Il était partisan d'une sage liberté ; aussi crut-on devoir lui offrir une sous-préfecture, et, peu de jours après, une ordonnance du 31 août 1830 le nomma sous-préfet de l'arrondissement de Forcalquier. En juin 1835, il passait, en la même qualité, à Saint-Claude, département du Jura. Le 5 octobre 1839, il était nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Quelque agréable que fût pour lui cette haute distinction, témoignage de son zèle et de son intelligente activité, elle ne put le consoler de la perte immense qu'il avait faite, cette année, dans la personne de M. Thomas, son beau-frère, conseiller d'Etat honoraire, ancien député, ancien préfet des Bouches-du-Rhône, décédé à Marseille, le 1er août 1839.

Pendant son long séjour à Saint-Claude, qui dura encore près de neuf ans, Bondil avait repoussé, plusieurs fois, les offres d'un changement avantageux. Il se disposait à demander son admission à la retraite, lorsqu'il apprit la révolution du 24 février 1848. Ce fut pour lui un motif de hâter l'exécution de ses projets, car il sentait qu'à un gounement nouveau il fallait des hommes nouveaux.

C'est à Moustiers, son pays natal, que Bondil vint passer les dernières années d'une vie entièrement consacrée, désormais, à l'étude et aux travaux littéraires. La plupart des productions de son esprit, à la fois patient et fécond, sont restées manuscrites, soit que leur auteur, gêné par la maladie, ou surpris par la mort, ait manqué de temps pour les livrer à l'impression, soit que; cédant à une modestie exagérée, il ait craint, en dernier lieu, une publicité, sinon importune, du moins contraire à ses goûts.

Dans l'introduction de son *Étude sur le Mémoire historique de la ville de Moustiers par Jean Salomé*, M. Bondil nous explique ce qu'est véritablement l'amour de la patrie, après s'être fait l'application des paroles suivantes de l'estimable ecclésiastique :

« Je ne veux pas être dans ma patrie comme un étranger qui ne fait qu'y passer, sans s'intéresser à ce qui la touche, ou comme un enfant qui ne se borne qu'à ce qu'il voit.

» Je répéterai, avec H. Bouche (1), ajoute le docteur, que l'amour et la connaissance de la patrie doivent prévaloir sur tout. Il n'est rien de si naturel que l'amour de ce qui nous touche de si près, comme fait la patrie, et c'est ne pas l'aimer que de ne pas la connaitre, puisque la connaissance est un des principes de l'amour. »

A propos de renseignements incertains et souvent contradictoires relatés dans les dictionnaires biographiques, M. Bondil émet la judicieuse réflexion suivante :

« La biographie universelle, branche essentielle de l'histoire, offrirait enfin de l'exactitude, si chaque département, chaque commune avait sa biographie locale, rédigée d'après les documents déposés dans les archives départementales et communales. »

» Grâce à celui qui a tracé ces lignes, nous possédons ce genre de biographie en ce qui concerne la petite ville de

---

(1) *Description de la Provence* (Aix. 1664).

Moustiers. Mais ce travail est encore inédit ; il attend l'aide d'une main patiente pour être mis à jour, dans l'intérêt et pour l'agrément de ceux chez lesquels le culte du passé demeure toujours cher et vivant. « Le passé ! dit M. Charles de Ribbe, dans son *Livre de famille*, c'est la généalogie, ou, si l'on veut, la souche domestique et son histoire. »

Le manuscrit relatant *la Vie de M. Thomas, député, ancien préfet de Marseille*, ne contient pas moins de quatre-vingts pages d'écriture fine et serrée. On peut juger de l'intérêt qui se serait attaché à un pareil document, s'il avait été livré à la publicité en temps opportun, c'est-à-dire dans les premières années qui ont suivi la mort de celui à la mémoire duquel ce pieux et modeste monument venait d'être élevé par l'amitié et la reconnaissance. Les hauts personnages politiques, tels que Thiers, Guizot, Odilon-Barrot, Dupin, etc., dont il y est question fréquemment, continuaient à préoccuper l'opinion publique ; quelques-uns étaient encore à la tête des ministères où la royauté de 1830 les avait appelés. Avec quelle avide curiosité, les contemporains de cette époque n'auraient-ils point parcouru leur correspondance avec le préfet des Bouches-du-Rhône, tantôt secrète ou privée, tantôt se rattachant aux affaires de politique intérieure ou de police générale du royaume !

La dernière étude approfondie et savante à laquelle M. Bondil consacra une partie de ses nobles loisirs se résume dans une longue lettre du 16 mai 1864, adressée à M. Davillier, auteur de l'*Histoire des faïences et porcelaines de Moustiers, de Marseille et autres fabriques méridionales* (1).

Le judicieux critique relève, dans cette histoire, un assez grand nombre d'inexactitudes de temps, de lieux et de

---

(1) Davillier, *loc. cit.*

personnes, erreurs peu importantes au fond, mais qu'il ne veut pas laisser passer sans protestation, pour le simple amour de la vérité et de la réalité rigoureuse des faits.

Par son testament, en date du 15 mars 1809, écrit de sa main, quelques mois avant sa mort, survenue à Moustiers, le 5 décembre de la même année, le docteur Bondil léguait, comme l'avait fait avant lui son beau-frère Thomas, une somme de 1,000 francs à la chapelle dite Notre-Dame-de-Beauvoir, ou d'Entre-Roches, à Moustiers. Ces sommes, réunies à d'autres legs et offrandes, ont été affectées par M. l'abbé Andrau, de Digne, curé de la paroisse de Moustiers, vers cette époque, à l'acquisition de superbes vitraux, avec sujets se rapportant à l'histoire locale du sanctuaire en question et, à ce titre, dignes de fixer non seulement l'attention des étrangers, mais celle surtout de ceux « chez lesquels la connaissance de la patrie doit prévaloir sur tout », pour nous servir des expressions de l'historien Bouche.

Terminons ici cette notice biographique d'un Bas-Alpin richement doué des qualités de l'intelligence, rehaussées par le culte des belles-lettres, par l'amour de la vraie science et par l'attachement le plus fidèle au sol natal.

L. ESTAYS.

NOTE

SUR LA STATION PRÉHISTORIQUE DE LA CAVERNE DES PEYROURETS

COMMUNE DE VALBELLE

Je crois devoir signaler à l'attention des archéologues la présence, dans la commune de Valbelle, d'une caverne

ayant servi d'habitation à l'homme des temps préhistoriques.

Elle est située au sommet de l'un des contreforts qui courent parallèlement à Lure, dans la vallée du Jabron, à une altitude d'environ 1,300 mètres.

Son accès est des plus difficiles. Un sentier de chèvre, grimpant dans le bois, conduit seul à son ouverture cachée par un mur de rochers presque à pic, où croissent quelques tilleuls rabougris et quelques buis qui la cachent en formant une sorte de rideau. A l'entrée de la caverne, se trouve une petite plate-forme qui devait certainement servir d'observatoire, car de ce lieu la vue embrasse toute la montagne et les environs.

La caverne mesure environ quatre-vingts mètres de longueur, sur dix mètres de largeur et vingt mètres de hauteur. En un certain endroit, dans l'intérieur, l'eau suinte en assez grande quantité pour former un tout petit bassin dans le creux du rocher. Le bassin n'est jamais à sec, même au moment des plus grandes chaleurs. L'homme avait donc sous la main l'eau qu'il lui aurait fallu aller chercher, au prix des plus grandes difficultés, à une distance considérable.

Au fond de la caverne, où s'ouvrent des couloirs donnant accès à des étages supérieurs, se trouve une pierre de forme presque régulièrement cubique. L'imagination s'est donné un libre cours sur la destination de cette pierre. Les uns y ont vu un autel servant aux sacrifices; d'autres, tout simplement une table autour de laquelle les hommes prenaient leurs repas. Il n'en est rien, pour la raison bien simple qu'elle est tombée de la voûte à une époque relativement rapprochée de nous, époque à laquelle la caverne n'était plus habitée. D'ailleurs, si on se rappelle que, dans les cavernes ayant servi de lieu d'habitation à l'homme préhistorique, l'entrée seule était habitée, on ne voit pas la destination qu'aurait pu avoir une pierre située au fond.

Les ennemis de la science du préhistorique, qui, soit dit

en passant, voient de la supercherie partout, ont pu contester avec raison l'authenticité des objets découverts dans certaine cavernes, dont le sol a été bouleversé et la symétrie des couches détruite. Il importe donc, avant d'entreprendre des fouilles dans une caverne, en vue de découvrir des objets ayant appartenu à l'homme de l'âge de pierre, et pour ne pas s'exposer à voir contester l'authenticité des découvertes, il importe, dis-je, de s'assurer que le sol n'a pas été bouleversé. C'est ce que j'ai fait pour la caverne des Peyrourets; je puis affirmer que le sol est intact, que rien n'y a été dérangé dans la superposition des couches.

Voici maintenant comment j'ai été amené à étudier cette station préhistorique. A mon arrivée à Valbelle, en octobre 1886, j'appris que des fouilles pratiquées dans cette caverne, en 1883, par M. Victrice Maurel, l'archéologue et le paléographe bien connu, avaient amené la découverte d'un silex et d'un manche de poignard ou de couteau, en corne.

Je résolus de poursuivre ces recherches. Dans deux excursions que je fis à la caverne, dans le courant de 1887, je fus assez heureux pour retirer du sol un magnifique silex très remarquable par sa grandeur et par le fini du travail, à une profondeur d'environ quatre-vingts centimètres, et un autre beaucoup plus petit, à environ un mètre.

Je recueillis également quelques os portant des traces d'instruments tranchants, de silex probablement, l'incision étant assez large. Ces os ont été égarés. Je compte, toutefois, m'en procurer de nouveaux dans une prochaine excursion.

Je constatai également que les os sont très abondants et mêlés à des cendres de foyer. Mes connaissances en ostéologie ne me permettent pas d'affirmer d'une manière précise les noms des animaux auxquels ils ont appartenu. Il m'a été, d'ailleurs, impossible de recueillir un seul os entier, tous étant brisés comme si on avait voulu en extraire la moelle.

Les objets trouvés dans la caverne appartiennent tous à l'âge de la pierre polie, c'est-à-dire à l'époque de l'homme actuel ou époque robenhausienne, d'après la classification adoptée par Mortillet (1). Ils sont en roche éruptive des Alpes, d'une couleur d'un vert sombre, parsemés de grains brillants, très durs, très sonores et très lourds.

La roche éruptive des Alpes est absolument étrangère à la commune et à la vallée, dont les roches sont essentiellement calcaires. Ces pierres doivent donc venir d'assez loin.

En somme, quatre objets seulement ont été retirés de la caverne. On trouvera que c'est bien peu pour oser prétendre que c'est là une station préhistorique. Je crois pouvoir cependant l'affirmer. L'homme préhistorique a dû être frappé des avantages que cette caverne lui présentait, — sa situation au sommet d'une montagne, sur les bords d'un petit plateau, probablement très giboyeux ; son entrée cachée par un pli du terrain ; son accès difficile, permettant facilement de la défendre contre les fauves ; l'eau dans l'intérieur, — et il a dû y faire son séjour.

Les objets retrouvés, les ossements d'animaux, les traces de foyer, les os portant des traces d'instruments tranchants le prouvent surabondamment. L'importance de ces découvertes, qui pourra paraître bien minime, est cependant considérable si l'on tient compte de l'insignifiance des fouilles et de l'étendue qui reste à fouiller.

De nouvelles recherches, bien ordonnées, faites sous la surveillance de personnes compétentes, viendraient, j'en suis certain, corroborer mon opinion, en amenant de nouvelles et plus importantes découvertes, et c'est à la *Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes* qu'il appartient d'en prendre l'initiative.

Quoi qu'il arrive, je serais heureux, si, en signalant la caverne des Peyrourets à l'atention des personnes qui

(1) *Le Préhistorique. — Antiquité de l'homme*, par Gabriel de Mortillet, vol. in-8°.

s'occupent d'archéologie, j'avais contribué pour ma petite part à faire faire quelques progrès à la science du préhistorique, qui est bien loin d'avoir dit son dernier mot dans nos pays (1).

F. DONNADIEU.

LE CAS GÉNÉRAL DU CARRÉ DE L'HYPOTÉNUSE

Charles Bossut, dans son *Histoire des Mathématiques*, s'exprime ainsi :

« (An 590 avant Jésus-Christ.) Le nom de Pythagore est immortel, dans les annales de la géométrie, par la découverte qu'il fit de l'égalité du carré l'hypothénuse, dans le triangle rectangle, avec la somme des carrés des deux autres côtés. Quelques auteurs racontent que, transporté de joie et de reconnaissance envers les dieux de l'avoir si bien inspiré, il leur sacrifia cent bœufs.

» La proposition de Pythagore tient un premier rang parmi les vérités géométriques, tant par la singularité du résultat que par la multitude et l'importance de ses applications dans toutes les parties des mathématiques. »

Marie, dans son ouvrage plus récent, sur les sciences mathématiques, dit à son tour :

« On ne sait pas d'une façon certaine si Pythagore avait connaissance du théorème de l'équivalence entre le carré de l'hypoténuse d'un triangle rectangle et la somme des carrés des deux côtés de l'angle droit. Le fait est probable, puisque toute l'antiquité l'a affirmé; mais, en le supposant vrai, Pythagore avait-il découvert lui-même cet important

(1) Son premier mot a été l'excellent mémoire de M. S. Tardieu : le *Trou d'Argent* (Tours, Bousrez), in-8°.



théorème ou le tenait-il des Égyptiens ? On ne peut se prononcer à cet égard. »

Quoi qu'il puisse en être de la paternité de la proposition, les démonstrations se sont multipliées sur une large échelle (1).

M'occupant, depuis quelques années, de questions de psychologie et de métaphysique positive, je me suis figuré (probablement à tort) que j'avais trouvé certains procédés généraux pour la découverte qui seraient plus puissants que ceux que l'on possède aujourd'hui, et qui pourraient s'appliquer à toutes les sciences.

Quels que puissent être ces procédés, avant d'en donner connaissance, il est nécessaire de leur faire faire leurs preuves et de ne les présenter au public que lorsque les résultats auront affirmé leur puissance.

J'ai attaqué successivement des questions réputées très difficiles dans les sciences mathématiques, et elles n'ont pu résister (2).

---

(1) M. Lucas (*Récréations mathématiques*, v. 2, p. 130) cite une démonstration hindoue connue sous le nom de *la Chaise de la petite mariée* que l'on rencontre dans l'ouvrage de Bhascara (Bija-Ganita, § 146). Après avoir tracé la figure, l'auteur hindou se contente de dire : " Voyez. "

Le président des États-Unis d'Amérique, M. Garfield, s'était amusé à en donner une du même genre. *La Revue scientifique*, dans ses numéros du 13 octobre 1888, p. 477, 1er décembre 1888, p. 717, et 16 février 1889, p. 208, donne un grand nombre de *démonstrations visuelles* de cette proposition.

Legendre, dans ses *Éléments de Géométrie*, adopte une autre méthode de démonstration, mieux d'accord avec son système général ; mais elle ne peut s'isoler comme les autres et nécessite la connaissance des autres propositions antérieures de son ouvrage.

N'ayant aucune bibliothèque à ma disposition, j'ignore ce que disent les traités les plus récents de géométrie. Je prie donc mes lecteurs de me pardonner mon défaut d'érudition.

(2) Ainsi Fermat et bien d'autres mathématiciens, après lui, ont étudié la question des carrés magiques, sans pouvoir la résoudre, en employant toutes

Lisant dans la *Revue scientifique* les démonstrations du théorème dit de Pythagore, la fantaisie m'a pris de *démontrer de visu* la proposition fondamentale de la trigonométrie rectiligne :

$$a^2 = b^2 + c^2 \mp 2\,bc\cos.A$$

dont le théorème susdit est un cas particulier le plus simple de tous.

Énoncé en français, ce langage hiéroglyphique se traduit de la façon suivante :

« Prenez au hasard trois points dans l'espace et joignez-les par des lignes droites, il en résultera un triangle. Le carré construit sur l'un des côtés sera, en surface, égal à la somme des carrés faits sur les deux autres, plus ou moins deux fois le parallélogramme construit au moyen de ces derniers, comprenant entre eux le complément de l'angle opposé au premier. »

L'énoncé est incontestablement plus long que la formule algébrique, mais il me semble que l'idée est plus claire et la représentation plus facile. C'est au public à en juger.

Au point de vue géométrique, toute démonstration qui donne la preuve exacte de la proposition que l'on avance

---

les ressources de l'analyse, ressources d'une puissance inouïe. Je suis prêt à *donner un procédé* pour construire des espaces hypermagiques à un nombre quelconque de dimensions *à la portée des enfants des écoles primaires*, et l'hypermagie est à la magie ce qu'est un homme dans la force de l'âge par rapport à un enfant au maillot.

Encouragé par cette étude arithmétique, qui comprend une très belle théorie, car *on n'obtient pas de grands résultats sans une théorie d'une force équivalente*, j'ai porté mes études sur l'algèbre, et là j'ai attaqué le problème de la résolution des équations. *Je puis, par des procédés toujours à la portée des élèves des écoles primaires*, résoudre approximativement les équations algébriques de n'importe quel degré et je suis prêt à exposer sur l'algèbre des idées qui simplifieraient au plus haut point la compréhension de cette science réputée si ardue et permettraient de la faire entrer *dans l'instruction élémentaire.*

est bonne; mais, au point de vue philosophique, d'autres conditions doivent être remplies.

Il faut que le même procédé puisse servir à expliquer tous les cas particuliers, sans exception, même les plus anormaux. On pourrait, pour certain cas, obtenir une méthode spéciale beaucoup plus élégante; mais l'esprit serait bien moins satisfait et la mémoire chargée d'un surcroît inutile. Aussi est-ce là un principe général que j'ai adopté dans toutes mes études, et je ne considère une question comme terminée que lorsque j'ai trouvé un système général qui englobe tous les cas particuliers, sans exception.

Les diverses positions que peuvent prendre les trois côtés d'un triangle sont au nombre de sept. De ces diverses formes, il pourrait résulter une sorte de fatigue pour l'esprit; mais il est très facile d'obvier à cet inconvénient, en conservant, dans chaque figure, une même lettre aux points analogues.

La même démonstration sert alors, quelle que soit la figure que l'on prend.

Ainsi, dans chaque cas, ABCD est toujours le carré du côté isolé. Le point E le troisième sommet du triangle, dont C et D sont les autres sommets; le point K et le point G, les points où les deux carrés et les deux parallèlogrammes se rencontrent; CEFG, le deuxième carré, et IBGH, le troisième.

Bien que la même démonstration serve dans les sept positions, l'esprit trouve toujours moins de difficulté, quand il aborde un sujet entièrement nouveau, à suivre une explication donnée sur le cas le moins anormal. Aussi engagerons-nous nos lecteurs à regarder d'abord le cas où l'angle opposé au côté isolé est obtus (figure 2).

Voici la construction à exécuter :

Soit D, C, E les trois points choisis; construisons d'abord le triangle DCE; sur le côté DC, faisons le carré DCBA.

Admettons maintenant que la droite DC tourne autour

du point C jusqu'à ce qu'elle arrive à la position BC et que, dans ce mouvement, elle entraîne le triangle DCE.

Arrivée à sa nouvelle position, le triangle sera situé en BGC.

Faisons subir une nouvelle révolution, de manière que BC devienne BA, et BGC, BIA; puis, enfin, transportons le triangle BGC en AKD.

Sur EC et en nous tournant vers le dedans du triangle, construisons le carré ECGF; sur IB, de la même façon, IBGH; joignons enfin le point K aux points H, G, F.

Les angles CBG et DAK sont identiques par transport; BC étant parallèle à AD, AK est parallèle à BG; les angles AKL et BGT sont égaux.

Le côté AK étant identique à BG, les deux triangles BGT et AKL sont superposables et, par conséquent, égaux en surface.

KA est égale et parallèle à BG, qui est égale et parallèle à IH; AIHK est donc un parallélogramme, d'où KH égale et parallèle à AI.

Il en est de même de HG et de IB; les angles KHG et AIB sont égaux. Les deux triangles AIB et KHG sont superposables et, par conséquent, égaux en surface.

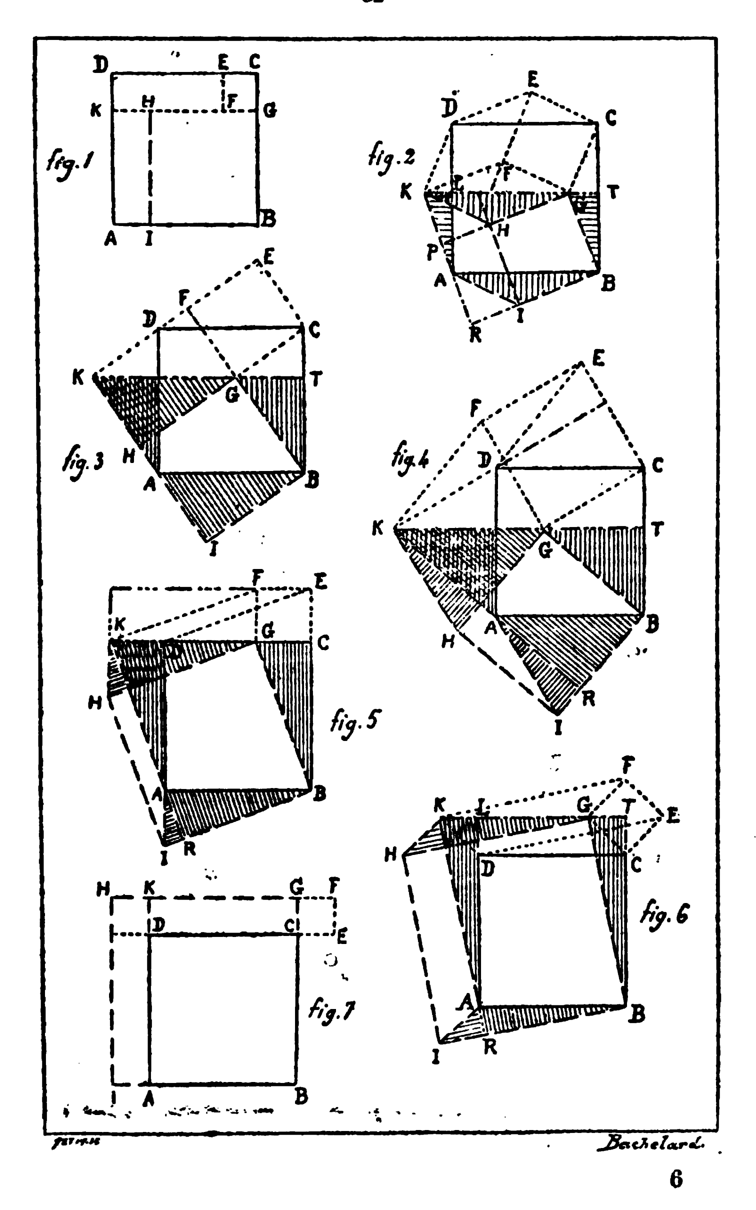
Ce que nous venons de faire pour la partie basse, faisons-le pour la partie haute, en renversant la figure du haut en bas. Les triangles DEC et KFG sont superposables et égaux en surface, tout comme les triangles KDL et GCT.

Admettons, ce qui ne fait de doute pour personne, que l'ordre et le quantum sont choses indifférentes l'une à l'autre, ou autrement dit qu'une chose ne change pas en quantité quand on transpose ses parties, et notre démonstration devient facile.

Substituons KHG à AIB et, au lieu de la surface AIBGHKA, nous avons ABGKA.

A AKL substituons GBT, et ABGKA se transforme en ABTL.

Faisons en autant de l'autre côté, et DECGFKD devient DCTL.


fig. 1
D E C
K H F G
A I B
fig. 2
fig. 3
fig. 4
fig. 5
fig. 6
fig. 7
H K G F
D C E
I A B
Bachelard.

Réunissons les deux surfaces ABTL et DCTL, et nous avons le carré ABCD.

Mais les parallélogrammes AIHK et KDEF ont pour angle AIH, complément de AIB, puisque leur différence est un angle droit, ce qui correspond au cas d'un angle obtus.

Notre proposition est donc démontrée pour ce cas (figure 2).

Si le complément égale zéro, la surface des parallélogrammes se réduit à une ligne droite et, par suite, à zéro. Nous avons le fameux théorème de Pythagore, le carré de l'hypoténuse, le pont aux ânes des écoliers (figure 3).

Si l'angle opposé égale zéro ou deux angles droits, on a le carré de la somme ou de la différence (figures 7 et 1).

Dans le cas où l'angle est aigu (fig. 4), les angles AIH et AIB sont toujours dit complémentaires; mais ici c'est leur somme qui équivaut à un angle droit, et nous tombons dans le cas où les parallélogrammes doivent être retranchés, ce qui correspond au signe — de la formule trigonométrique.

Nous avons dû, pour être correct, donner de longues explications géométriques; *mais, tout aussi bien que le géomètre hindou, nous aurions pu nous contenter de dire : « Voyez. »*

Nous le demandons à ceux qui ignorent la géométrie, y aurait-il eu le moindre doute dans leur esprit?

Il nous reste à expliquer la correspondance de notre traduction et du texte algébrique.

On démontre, en géométrie, que, quand un parallélogramme a ses angles droits, le rapport de la surface à l'unité de surface est égal au produit des rapports de chaque côté à l'unité de longueur.

On peut donc, si a exprime la mesure du côté DC, représenter le carré ABCD par a^2; de même, pour CE et ED, nous obtenons b^2 et c^2.

Pour le parallélogramme AIHK, nous savons qu'il est égal à IRPH, ce qui lui donne pour mesure IH, qui multiplie IR.

IH n'est autre que b.

Quant à IR, il est le côté de l'angle droit du triangle AIR.

Appelons cosinus le rapport du côté de l'angle droit (adjacent à l'angle) à l'hypothénuse, ou de la projection orthogonale d'une droite à la droite elle-même, et IR peut être considérée comme égale à AI multiplié par le cosinus de l'angle AIR.

Admettons maintenant qu'une addition se représente par le signe +, une soustration par le signe —.

Au moyen de ce dictionnaire hyéroglyphique, traduisons notre proposition en langue française et nous obtenons la formule trigonométrique :

$$a^2 = b^2 + c^2 \mp 2 \text{ bc cos. A.}$$

le signe + correspondant à un angle obtus, le signe — à un angle aigu.

Les trigonomètres sont dans l'habitude de donner un signe à la droite IR, que l'on rapporte à AI. Ils disent alors que le cosinus est positif quand la projection tombe à droite et qu'il est négatif quand elle tombe à gauche.

On implicite de cette façon le signe dans le cosinus. Alors, pour établir la correspondance dans la formule actuelle, comme IR tombant à droite correspond à la différence, à une soustraction, ils donnent le signe unique — à la formule trigonométrique et ils l'écrivent

$$a^2 = b^2 + c^2 - 2 \text{ bc cos. A.}$$

Cette façon de représenter les choses facilite considérablement les spéculations trigonométriques compliquées.

Mais, comme dans cette exposition nous avions le désir de nous mettre à la portée des personnes qui n'ont pas l'habitude des mathématiques, nous avons préféré *expliciter le signe*, ce qui donne au cosinus une signification purement numérique et rend la chose plus saisissante par l'application des signes + et —, si faciles à comprendre.

Pour être conforme aux habitudes des trigonomètres, nous écrivons donc :

$$a^2 = b^2 + c^2 \mp \cos. A.$$

$$ou \quad a^2 = b^2 + c^2 - (\pm \cos. A).$$

Comme facilité de calcul ou de spéculation sur les longueurs et sur les angles, les symboles trigonométriques ont une puissance incomparable; leur pouvoir abréviatif est inappréciable, dès que ce que l'on a à leur faire dire est un peu compliqué (1); mais il est absolument nécessaire d'établir d'abord d'une manière certaine la correspondance entre les formules et les opérations. C'est ce que fait la démonstration.

Les billets de banque de cinquante, cent ou mille francs sont bien commodes dans les relations d'argent; mais, *si je ne suis pas certain* du remboursement de mon billet, si je ne puis à chaque instant l'échanger en bonnes espèces sonnantes, il ne m'inspirera aucune confiance.

Toute formule doit, à la première réquisition, être transformable en une série d'opérations donnant des résultats toujours conformes à la réalité, juge suprême et en dernier ressort de leur valeur.

Et on ne peut être *certain* qu'il en sera *toujours* ainsi, tant que *la démonstration* n'a pas rangé *tous les cas possibles* sous des catégories *ou types*, pour *chacun desquels la vérification* doit être faite avec soin. C'est alors seulement qu'on peut parler d'un cas *quelconque*, qu'on peut dire : « *Dans tout* triangle..... »

Les mots *toujours et jamais* comprennent *tout le possible*, *positif ou négatif*.

Voilà pourquoi j'ai dû faire sept figures.

---

(1) C'est même l'absence de cette écriture qui a empêché, en grande partie, les Grecs, qui ont été les premiers géomètres du monde, de faire de grands progrès.

La preuve que j'ai donnée est à la portée de tout le monde; elle fait naître la certitude dans n'importe quel esprit, mathématicien ou non.

Qu'un arpenteur, pour mesurer mon champ, se serve de cette formule, et j'aurai une confiance parfaite dans les résultats qu'elle donnera; je ne me préoccuperai plus que de la vérification des fautes de calcul qu'il aura pu commettre.

Si la formule en général est un moyen de puissance dans le combat de la vie, le *strugle for life* des Anglais, ceux qui en seront armés écraseront les autres; il serait donc à désirer que chacun, dans sa profession, pût s'en servir, et, pour cela, deux conditions sont nécessaires : comprendre ce qu'elle dit et être assuré de son exactitude. Faciliter ces deux opérations, les mettre à la portée du plus grand nombre possible d'intelligences me semble une œuvre méritoire, et l'on doit être indulgent pour la personne qui se propose ce but.

Quant aux propositions avancées, le plus grand honneur qu'on puisse leur faire, c'est de leur faire subir l'épreuve à outrance et de chercher à les démolir par tous les moyens possibles. Celles qui résisteront auront une valeur réelle; quant aux autres, le plus tôt on les aura jeté à la voirie, le mieux cela vaudra.

Une contradiction *sérieuse* doit donc être considérée comme un honneur que l'on veut bien rendre à votre travail. Bien loin d'en vouloir à l'homme qui vous critique, vous devez l'en remercier; il vous aide à faire une œuvre inattaquable. Que peut on désirer de plus ?

GABRIEL ARNOUX,

ancien officier de marine.

LES DOMINICAINS

DE LA BAUME-LEZ-SISTERON

(Suite)

SCEAU, ARMOIRIES ET DEVISE. — Le couvent avait pour sceau et armoiries ceux de l'ordre. Sa devise était : *Lucere et ardere perfectum.* L'*Armorial général de France* de 1697 les blasonne ainsi : nº 127, le couvent des Jacobins de la Baume-lez-Sisteron porte : d'argent chapé arrondi de sable, d'argent chargé d'un chien couché de gueules, tenant en sa gueule un flambeau de sable, allumé de gueules, enflammant un monde d'azur, ceintré et croisé d'or, et le sable chargé d'un lis au naturel et d'une palme d'or, passés en sautoir et surmontés d'une étoile d'or.

LISTE DES PRIEURS. — C'est la première fois qu'elle est dressée. Elle sera naturellement incomplète, mais elle l'eût été bien davantage sans les savantes notes que M. Eysséric nous a communiquées avec tant d'obligeance, à partir de 1584. Qu'il soit encore une fois remercié. Tous les noms qui n'ont pas d'indication de source ont été fournis par lui. Ceux qui sont précédés d'un * sont tirés de Laplane *(loc. cit.).* Les autres sont le fruit de recherches personnelles. Nous indiquerons soigneusement les sources auxquelles nous les avons puisés, condition *sine quâ non* de tout travail historique qui veut être pris au sérieux.

8 août 1248 : Bertrand Attenoux, (Bouche, II, 308) (1);

---

(1) Ce prieur est témoin dans une charte, en faveur de Boscodon, copiée dans le ms. lat. 12.663 de la Biblioth. nat. de Paris, où le document est daté du 5 des kalendes de janvier (28 décembre) 1217. Il doit y avoir erreur dans cette date, — qu'il faut sans doute reporter à 1248, — puisque la fondation de notre couvent n'eut lieu qu'en cette année. Cette rectification apportée à la date d'un document étranger par la présence d'un de nos prieurs démontre l'utilité de la liste que nous essayons d'en dresser.

le 27 mai 1254, il est choisi pour arbitre entre les consuls et l'archevêque d'Embrun avec Raimond, évêque de Senez, et Pierre Bonnom, de Seyne. — 1272 : Jacques Ardoyn (Guichard, *Comtnalat de Digne*, II, 60). — 1318 : Fouque Chantelmi (*Charte de l'élection du prieur de Chardavon*, non cotée, aux archives des Basses-Alpes). — 1373 : Jean Ebrard ; voici la courte charte encore inédite, qui nous fournit le nom de ce dignitaire :

Anno 1373, diebus 7 et 9 aprilis, Frater Johannes Eberardi, prior Fratrum Predicatorum de Balma ante Sistaricum, existens personaliter in presentia religiosi Dni Raynaudi de Monte-Orserio (1), prepositi Arelatensis, — coram quo citatus fuerat tanquam coram judice commissario Dnorum prepositi et canonicorum Sistaricensium subdelegato per R. in Christo patrem Dnum Johannem, olim Carpentoractensem episcopum (2), nunc autem archiepiscopum Auxitanum, olim conservatorem, per Urbanum (V) *papam, privilegiorum et jurium ecclesie Sistaricensis specialiter deputatum, — interpellationem posuit tum quia conservatoria expiraverat per mortem prefati Dni Urbani Quinti (3), tum per translationem dicti Dni Johannis ad archiepiscopatum Auxitanum (4)....*

On pourrait peut-être trouver le nom du prieur de 1418 dans le document cité par Laplane, I. 243. Celui de 1464 à 1480 s'appelait Siffrein Petit-Jean (Id. II. 509).

Lacune de 1473 à 1584. Un document aurait pu nous aider à la combler ; c'est le rôle des décimes du diocèse de

---

(1) Sur ce personnage, ancien chanoine sacristain de Senez, voir *Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes*, II, 240.

(2) Jean Roger de Beaufort, neveu de Clément VI, frère de Grégoire XI, papes d'Avignon, évêque de Carpentras, 1357-1371, archevêque d'Auch, 27 juin 1371-1375, et de Narbonne, 1375-1391.

(3) Le 19 décembre 1370.

(4) Protocole de L. Artaud, notaire d'Arles, dont copie ms. se trouve *ad calcem* du précieux exemplaire de l'*Histoire de l'Église d'Arles*, par Saxi, conservée à la bibliothèque de cette ville, avec une foule d'annotations de la main du docte chanoine Bonnemant, auquel cet exemplaire a appartenu.

Gap, publié par M. l'abbé Guillaume (1). Malheureusement, le prieur ne figure pas sur la cote, qui renferme seulement ces mots : *Conventus predicatorum Balme ante Sistaricum :* 4 florins, payés à Filholi.

1584-1590 : Jacques Gagnat. — 1590-1573.... Cochet. — 1593-1596 : Gilles Ricard. — 1596-1602 ? : Antoine Vincent. — 1604-1605 : Gilles Ricard. — ....-1641 : Jean de Reynier, docteur en sainte théologie, *vicaire en chef* du couvent des Jacobins de la Baume (*Semaine religieuse du Diocèse de Digne*, 1884, p. 261). — ....-1678 : Berard, *vicaire en chef.* — 1678-1682 : François Abrigeon. — 1682-1687 ? : François Parraud. — 1687 : Sollié, *vicaire en chef.* — 1687 : Bégon. — 1687, 19 juin-7 juillet : Étienne Fornier, du couvent de Pignerol, *vicaire en chef.* — 1687, 7 juillet-1694 ? : Étienne Fornier. — 1694, mars : Joseph Bollegon. —....— 1735-1736 : Jean-Thomas Brunet. — 1737 : Jean-Baptiste d'Abon, *vicaire en chef.* — 1738-1740 : Honoré Silvy. — 1741-1742 : Jean-Baptiste d'Abon. — 1742, 7 juillet : Pierre-Dominique Manuel ; il démissionna le 22 septembre 1743. — 1743, 9 novembre-1744 : J.-T. Brunet. — 1744, 7 novembre : H. Silvy, *vicaire en chef.* — 1745 : Jean-Baptiste Saboul. — 1746, 2 janvier : J.-T. Brunet, *vicaire en chef.* — 1746, mai-1748 : Joseph Cottolenc, du couvent de Barcelonnette. — 1749, 24 janvier-1750 : Claude Durand. — 1750, 19 décembre-1752 : Charles Martelly ; il donne sa démission le 20 mai. — 1752, 20 mai-1753, 3 juin : François Mieulle, *vicaire en chef.* — 1753, 3 juin-1754 : Mathieu Penna. — 1754, 16 novembre-1757 : C. Durand. — 1757, 5 novembre-1759 : Jean Perrinet. — 1760-1762 : C. Durand. — 1762, 25 décembre-1765 : F. Mieulle. — 1766-1775 : C. Durand. — 1775, 1er juin-1776 : Auguste Bermès. — 1776, 5 février-1790, 13 février : Jean-Joseph Béraud.

(1) *Bulletin de la Société d'Études des Hautes-Alpes,* 1888, p. 88, et tirage à part, p. 25, n° 325. Ce document est de l'an 1516.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RELIGIEUX (f. c. = *frère convers* ; m. = *maitre* ; p. = *prédicateur* ; P. = *prieur* ; v. = *vicaire en chef*). — Abon (d') Jean-Baptiste appartenait à une famille illustre de nos Alpes, 1735-1742 ; m. 1735-1737 ; v. 1737 ; P. 1741-1742. — Abon (d') N., 1687. — Abrigeon François, P. 1678-1682. — * Arnaud Jean, procureur, 1563. (Laplane, II, 87.) — Augier Cyprien, 15 mai 1283. (Cartul. de Bertaud, nº 116.) — Autric Pierre, 1318. (Charte de l'élection de Chardavon.) — * Avogrado Pierre, depuis évêque de Sisteron. — Barneaud Antoine, f. c. 1790. — Baume V. Raimbaud. — Begon, P. 1687. — Berard, v. 1678. — Beraud Jean-Joseph, né en 1731, P. 1776-1790. — Bermès Auguste, P. 1775. — Le bienheureux Blaise d'Auvergne, compagnon de saint Vincent Ferrier, mort au couvent de la Baume, le 5 avril 1400, d'après les petits Bollandistes. Sur les prédications de l'illustre dominicain catalan à Sisteron, fin mai 1400 et 7 décembre 1401, cf. Laplane, I, 227 et 325. — Bermond Claude, 1584-1605. — Bollegon Joseph, 1694. — Brunet Jean-Thomas, 1735, † janvier 1752 ; P. 1735-1736 ; 1743-1744 ; v. 1746. — Chailan François, f. c. 1730. — Clément W., 1248. (Bouche, II, 308.) — Cochet, P. 1590. — Cottolenc Joseph, P. 1746-1748. — Cuculle Jean, 1684. — Dabon, v. Abon. — Dambruc, 1688. — Demaris Honoré, 1590-1605. (Minutes de J. Pellicier, notaire à Salignac, 1597, étude Toppin, à Volone.) — Durand Claude, P. 1749-1750 ; 1754-1757 ; 1760-1762 ; 1766-1775 ; p. 1757. — * Elzéar Boys, 1464. (Laplane, II, 508). — Font (de la) François, 1318. (Charte de Chardavon.) — Fornier Étienne, v. et P. 1687. — Gagnat Jacques, P. 1584. — Garnier, 1687. — Grange, 1678. — Guidy, 1687. — Imbert François, f. c. 1678. — Isoard, 1686. — * Jean Gobi junior, 1350. (Laplane, II, 525.) — * Jean de l'Hôpital, 1448. (Laplane II, 470.) — Jossaud (de) Louis, 1694. — Labaume, v. Raimbaud. — * Lamanon (de) Pierre, 1292, évêque de Sisteron ; † 1er avril 1303 ou 1304. — Lascours (de), 1687. — Leclerc Dominique, 1687. — Louys, 1678. —

Manon François, 1602-1605. — Manuel Pierre-Dominique, P. 1742-1743. — Marmon François, 1641 *(Semaine religieuse, loc. cit.)*, peut être le même que François Manon. — Marquès André, 8 février 1324 n. s. (Cartul de Bertaud, nº 186.) — Martelly, 1687. — Martelly Charles, P. 1750-1752. — Martin Joseph, 1743-1744. — * Mévouillon (de) Raimond père, étant devenu veuf, prend l'habit au couvent de Sisteron, vers 1260. — * Mévouillon (de) Raimond fils prend l'habit audit couvent, en 1256, y professe la philosophie, professe à Paris, 1279, en Angleterre, 1280 (?), évêque de Gap, 1281-1289, archevêque d'Embrun, 1289, meurt au Buis, en revenant du chapitre de Montpellier, 28 juin 1294; est inhumé à son couvent de la Baume; auteur de divers ouvrages en grec, l'une des gloires de l'ordre de Saint-Dominique et des Basses-Alpes. — Mieulle François, 1747-1765 : s. 1747-1748; 1753-1762; v. 1752; P. 1762-1765. — Montalet (de), 1687. — Moustiers (de) Jacques, 8 février 1324 n. s. (Cartul. de Bertaud, nº 186), membre de l'une des plus nobles et des plus anciennes familles des Alpes, sur laquelle le cartulaire cité fournit de précieux et nombreux renseignements. — Nicolet, 1684. — Olone, 1678. — Oze Cyprien et Audifac (d'), mentionnés tous deux comme témoins, en 1318. (Charte de l'élection de Chardavon.) — Paret Antoine, 1590. — Parraud François, P. 1682. — Penna Mathieu, P. 1753-1754. — Perrin Hyacinthe, 1694. — Perrinet Jean, P. 1757-1759. — Raimbaud de la Baume, 1272. (Guichard, *Cominalat,* II, 60.) — Reynier (de) Jean, v. 1641. *(Semaine religieuse, loc. cit.)* — Ricard Gilles, P. 1593-1596 et 1604-1605. — Riqueti (de), 1687. — * Robert, ancien évêque de Gap. Il était dominicain. Il fut évêque de Gap, de 1236 à 1252. Ce fut probablement à ses instances qu'eut lieu la fondation du couvent de la Baume. On prétend qu'il en posa la première pierre le 1er décembre 1248. Relevons ici une erreur de l'abbé Aucel, Th. Gauthier, Laplane, Fisquet, etc., affirmant qu'il fut enseveli dans ce monastère. Son épitaphe, en dix vers léonins, retrouvée

naguère, prouve qu'il fut fut inhumé dans son église cathédrale. V. *Congrès archéologique de France*, 31e session, p. 234, et *Notice sur une pierre tumulaire trouvée dans les démolitions de la cathédrale de Gap en 1866*, par MM. P. Mougins de Roquefort et A. Gazan. (Antibes, J. Marchand, 1870, in-8o, 16 pp., avec photographie.) — Roger, 1687. — Roubaud Pierre, 1760-1762. — Saboul, 1744; P. 1745-1746. — Savournin, 1687. — Silvy Honoré, 1735-1745: p. 1735-1737; 1741-1744; 1745; s. 1745; v. 1746; P. 1738-1740. Il mourut en janvier 1752. — Sollié, 1684; v. 1687. — * Umbert, évêque de Sisteron, 1251. — Vincent Antoine, P. 1596-1602. — Vincent François, 1584. — Voirier (?), 1682.

De plus habiles doubleront certainement cet essai de nomenclature. Il y a peut-être quelque mérite à avoir ouvert la voie par ces soixante-dix noms, sur lesquels plus de cinquante sont dus à M. Eysséric.

Grâces lui en soient rendues, ainsi qu'à M. Joseph Roman, qui veut bien nous signaler encore ces deux chartes intéressant notre sujet :

16 juillet 1348, testament d'Osasica, l'un des plus grands seigneurs du pays à cette époque, ordonnant qu'on l'ensevelisse au couvent de la Baume et lui faisant un legs de dix florins.

30 novembre 1361, Geoffroi Osasica, son fils, seigneur de Jarjaye (Hautes-Alpes), choisit aussi sa sépulture dans le même monastère. (Archives de l'Isère B. 3007.)

Finissons cette étude par l'indication des documents suivants, conservés aux archives municipales de la ville de Sisteron, série GG, où ils forment le fonds des Dominicains :

77, 1530-1539 : état des arrérages de tailles dues à la ville par les Frères Prêcheurs de la Baume et saisie de mulets faite dans leur couvent, par suite de leur refus de payer; 3 pièces. — 78, 1581-1604 : registre cartulaire des recettes et des dépenses, 375 fos. — 79, 1679-1696 : idem, 350 fos. — 80, 30 janvier 1703 : exploit fait à la ville pour le payement du 6e denier des biens ecclésiastiques, à raison

des censes annuelles qu'elle avait acquises des Jacobins de la Baume. — 81, 1707-1725 : registre des messes célébrées jour par jour, 150 f^os^. — 82, 1734-1780 : livre de raison ou registre des recettes et des dépenses, avec des détails très minutieux, 224 f^os^. — 83, 1790, 25-30 avril, 1er mai : rapport dressé par les officiers municipaux de Sisteron sur l'état de situation des couvents des Cordeliers et Capucins de Sisteron et des Dominicains de la Baume. — 109, 1602-1683 : délibérations de la confrérie de Notre-Dame du Rosaire, qui se met, en 1616, sous le patronage des Frères Prêcheurs de la Baume et dont les assemblées se tiennent dès lors à leur couvent ; registre de 164 f^os^, couvert en parchemin, contenant le livre de sacristie ou des messes des Frères Prêcheurs.

Ajoutons que la bulle du 27 septembre 1364, citée par Laplane (*Essai*, page 126, note) comme adressée au prieur du couvent de la Baume, ne donne pas le nom de ce dignitaire. Elle est conservée aux mêmes archives, Ee 33, et offre encore un fragment du sceau armorial du cavaillonais Philippe de Cabassole, patriarche de Jérusalem, qui la donna à Carpentras, en présence de Bertrand d'Auriol, prieur du Revest, et de Bertrand Piccamole, chanoine et sacristain de Saint-Sirice, du diocèse de Gap. Sur ce fragment, on distingue fort nettement l'écu de Philippe, qui porte une bande chargée de quatre losanges.

Le couvent des Dominicains de Sisteron ne figure pas, nous ne savons pourquoi, dans le relevé, publié par M. Peigné-Delacourt (1), de tous les monastères de France,

---

(1) *Tableau des abbayes et des monastères d'hommes en France à l'époque de l'édit de 1768, relatif à l'assemblée générale du clergé de France. — Liste des abbayes royales de filles. — Distribution suivant l'ordre alphabétique des diocèses* (Arras, A. Planque, 1875), in-4°. Ce volume est complété par une autre publication du même auteur : *le Monasticon Gallicanum, collection de 168 planches de vues topographiques des monastères bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, avec deux cartes des établissements de l'ordre de Saint-Benoît,* reproduites d'après Dom Michel Germain (1645-1694), in-4°.

d'après les manuscrits de la bibliothèque nationale, nos 13,846,— 13,858, dans lesquels chaque ordre religieux a un volume, avec le nombre des religieux existant dans chaque maison en 1768, relevé fait par ordre du clergé de France. Il figure, au contraire, sur la carte publiée à la fin du même volume, sous le titre de : *Gallia Dominicana* de 1700 à 1720, d'après Echard : *Scriptores ordinis predicatorum,* t. II. — *L. Charpentier fecit,* 1765, dans la province de Provence et parmi ses vingt-un couvents.

V. LIEUTAUD.

NOTICE

SUR LES PENTACRINES DU LIAS

ET SUR DES NODULES DU COL DE MORIEZ

ESSAI SUR LA SÉPARATION DES ENCRINITES FOSSILISÉES ENSEMBLE SOUS FORME DE BILLES EN ARTICLES SIMPLES.

Je m'étais souvent demandé s'il ne serait pas possible de séparer les tiges d'encrinites qu'on trouve sous forme de prismes en articles simples, comme ceux qui servent aux bijoutiers sous le nom de pierres de Saint-Vincent. A ce point de vue, la question ne manquerait pas d'un certain intérêt pratique.

Si l'on essaie de briser ces prismes par le choc, la cassure se produit toujours suivant les plans de clivage du spath calcaire qui remplit le fossile ; j'ai même pu obtenir, avec quelques précautions, des cassures suivant les trois plans de clivage correspondant à un angle trièdre du rhomboèdre calcaire ; mais jamais, sauf dans un seul cas, la cassure ne s'est produite perpendiculai-

rement à l'axe du prisme, suivant le plan de séparation de deux articles consécutifs, et encore était-elle irrégulière et incomplète. J'ai remarqué que la cloison était alors de nature ferrugineuse. Il faut donc renoncer aux moyens mécaniques brutaux pour produire artificiellement cette séparation.

C'est alors que j'ai cherché à imiter la nature dans le procédé à employer pour atteindre ce but : il est bien évident que, si les articles se détachent les uns des autres, c'est que l'eau doit s'infiltrer entre eux pendant les pluies ou les dégels et se solidifier ensuite pendant les gelées suivantes, en faisant éclater le prisme, qui se délitera ainsi en autant d'étoiles qu'il contient d'articles empilés. Mais, comme l'on trouve beaucoup de prismes encore entiers à côté d'étoiles détachées, il faut croire, que puisqu'ils ont résisté aux agents qui ont délité leurs voisins, c'est qu'ils n'étaient pas aptes, dans les conditions actuelles, à subir leur influence, c'est-à-dire à se laisser pénétrer par l'eau. Mon premier soin a donc été de chercher à rendre ces prismes capables de se laisser infiltrer ; or, si la nature atteint ce but, c'est à la longue, par l'action dissolvante combinée de l'eau et de l'acide carbonique sur le calcaire. J'ai donc fait agir sur eux un acide étendu, qui doit produire en quelques instants le même effet que les agents atmosphériques en plusieurs années ; j'ai laissé agir l'acide assez longtemps pour enlever une grande partie de la couche extérieure du fossile, formée par le têt des encrinites ; si donc le fossile peut être rendu infiltrable, ce but devait être atteint.

J'ai fait ensuite bouillir les échantillons ainsi préparés (au nombre d'une vingtaine environ) dans une solution sursaturée de sulfate de soude ; une ébullition prolongée avait pour but de faire se dégager les bulles gazeuses qui pouvaient s'opposer à l'infiltration de la dissolution, en obstruant les conduits capillaires du fossile, toujours de manière à remplacer l'action lente et continue de la

nature par une action semblable, mais compensant la durée par l'énergie. Après ce double traitement, les échantillons ont été abandonnés à l'air sur une fenêtre. Or, si le sulfate de soude a pu pénétrer entre les articles, il doit les faire éclater en cristallisant par le refroidissement; je n'ai rien constaté de semblable, sur les vingt échantillons traités aucun ne s'est divisé. Pourtant le procédé que j'ai suivi est celui qui a été recommandé par M. Brard et qui réussit très bien pour reconnaître les pierres gélives.

J'ai donc tout lieu de croire qu'il est impossible de déliter artificiellement les tiges d'encrinites. Comme, d'un autre côté, j'ai usé des mêmes moyens que ceux que la nature peut mettre en jeu, qu'il n'y a entre eux qu'une seule différence, celle du temps, que je crois bien compensée par l'énergie des agents articiels employés, je suis porté à conclure que les articles séparés, sous forme d'étoiles, que l'on rencontre dans la nature, n'ont pas été séparés les uns des autres après la fossilisation, mais qu'ils ont fossilisé séparément.

D'ailleurs, si l'on examine attentivement les cassures faites dans un prisme, on voit bien les plans de clivage changer de direction en passant d'un article à l'autre; mais, entre deux articles consécutifs, il n'y a qu'une ligne de séparation à peine indiquée et aucun vide, ni aucune cloison. Si maintenant on trouve, chaque année, de nouvelles étoiles détachées, ce n'est pas une raison pour qu'elles se soient produites récemment par la séparation des prismes, car elles peuvent exister enfouies dans des marnes ou des rochers calcaires, d'où l'action érosive des eaux les extrait successivement.

Peut-être quelques échantillons privilégiés pourront-ils se déliter. Si j'en rencontre ultérieurement, je m'empresserai de le signaler, mais ce ne sera jamais, je crois, qu'une rare exception.

ANALYSE DE NODULES TROUVÉS DANS L'APTIEN AU COL DE MORIEZ.

Au mois d'octobre dernier, je rapportai du col de Moriez des nodules mamelonnés trouvés au point culminant du col, dans des marnes noires dépendant du terrain aptien. En les cassant, on les trouve formés d'une couche grisâtre extérieure de deux à trois centimètres d'épaisseur, d'une couche intérieure de calcaire cristallisé en rhomboèdres d'environ un centimètre d'épaisseur et enfin, au centre, un vide; leur diamètre extérieur peut varier de huit à dix centimètres; quand on les soulève, leur poids paraît exagéré pour leurs dimensions. Aussi pouvait-on croire que l'enveloppe extérieure était formée de phosphate de chaux. Cette découverte n'aurait rien eu de surprenant, car on trouve dans cet étage des minerais de fer phosphaté (Ardennes) et quelques espèces fossiles en phosphate de chaux; au point de vue pratique, elle pouvait devenir importante, car souvent des nodules isolés de phosphate de chaux ont mis sur la voie de gisements étendus. Mais l'analyse de ces nodules est venue renverser mes espérances.

La couche intérieure est, avons-nous dit, du calcaire pur cristallisé en rhomboèdres. Voici la constitution de la couche grise extérieure; elle ne contient même pas des traces de phosphate:

Matières insolubles (silice)........................	60
Acide carbonique................................	16
Chaux..	18
Fer, alumine, manganèse, etc..................	6
Total......................	100

La silice examinée au microscope apparaît en petits grains transparents, qui ont tous le facies des grains de sable quartzeux.

Quant à l'origine de ces nodules dans les couches où

nous les avons rencontrés, elle doit être celle de tous les nodules qu'on trouve dans les mêmes conditions. Leur formation est due au rassemblement en un point déterminé, des éléments quartzeux disséminés dans les couches de terrain, pendant qu'elles étaient encore à l'état pâteux. Le centre d'attraction a été généralement un corps organisé, un fossile en voie de formation ; ici le fossile qu'on devait trouver au centre a disparu. Son test, ainsi que le calcaire amorphe qui le remplissait à l'état de boue, ont été redissous par l'action de l'eau ; ce calcaire a d'abord cimenté les grains de quartz de la couche extérieure entre eux, de manière à former l'enveloppe extérieure du nodule ; puis le calcaire qui est resté à l'intérieur, en dissolution, s'est cristallisé, en se solidifiant.

En somme, ces nodules sont des espèces de géodes dont les éléments seraient renversés : une gaîne de quartz amorphe à la périphérie et du calcaire cristallisé au centre, au lieu d'une gaîne de calcaire amorphe et d'un noyau de quartz cristallisé.

A. DIOMARD.

TYPES BAS-ALPINS

Le berger André

Permettez-moi de vous parler un moment de mon ami André, ancien berger à Barrême.

N'est pas berger de Barrême qui veut. Conduire, soixante ans de suite, un troupeau dans les bons paturages et loin des précipices ; lui dispenser le sel à propos ; connaître et guérir ses maladies ; trouver le bonheur et

l'aisance dans cette condition; tout cela n'est pas à la portée de tout le monde et les pasteurs des peuples pourraient prendre exemple sur André. Il est vrai que les pasteurs des peuples tiennent rarement la houlette soixante ans de suite.

J'ai causé beaucoup avec mon ami André. Qu'un berger vous accorde sa confiance, vous ouvre son cœur, et il sortira de ses lèvres des mots profonds que la nature inspire aux contemplatifs. Être face à face avec Dieu et le ciel dans les solitudes, c'est vivre d'idéal et de sérénité.

Cruvellier André, né à Barrême, le 31 août 1808, d'une pauvre et honnête famille, n'a reçu aucune instruction. A sept ans, il gardait les chèvres. Entré, à l'âge de quinze ans, au service de la famille Abbès, il fut mis à la tête de cent vingt moutons, avec des gages de dix francs par mois. André avait à lui quelques brebis, dont le croît lui appartenait, et on lui fournissait la classique *roupe*, manteau qui préserve du froid, de la pluie et du serein.

Réformé pour défaut de taille, quoique très robuste, André n'a jamais été décoratif, ni ce qu'on appelle *beau*. Il n'a pas envié le sort du berger *Pâris* et il se soucie comme d'une pomme, de la belle *Vénus*, de la sage *Minerve* et de la fière *Junon*. J'en rougis pour lui, mais André manque absolument de mythologie.

André a pensé une fois au mariage (il y a longtemps), mais, après réflexion, il revint à ses moutons et s'en est bien trouvé. Couchant dans la bergerie, entre deux planches remplies de paille, il n'aurait pu y faire place à personne. André, du reste, a toujours manifesté carrément ses opinions : « *Iéu, siéu ben qu'eme moun bestiari.* » *Je ne suis bien qu'avec mes bêtes.*

Jamais un mouton d'André n'a tondu dans le pré d'autrui *la largeur de sa langue*. En cas de peste, il serait injuste d'en dévouer un seul aux Dieux infernaux. « *Ai jamai fa manja de samena.* » Telle a été la règle

de conduite d'André. Il parle avec mépris du berger *Tistet*, qui égarait volontiers son troupeau dans le champ du voisin. « *Anara en galero*, disait-il ; « *farié manja la barbo de soun paire.* »

C'était chose touchante que d'entendre ce brave André causer amicalement, doucement avec les petits enfants : *Se sias ben braves, vous farai embrassa mes agnéus.*

Le dimanche, après avoir fait paître son troupeau, André, toujours proprement mis, assistait à la messe et, méprisant les ivrognes, homme d'intérieur avant tout, il rentrait au milieu *des siens.*

Vous apprendrez avec surprise qu'André a manqué à toutes les traditions. Il n'a jamais eu de chien. Je lui ai fait remarquer toute l'incorrection de sa conduite. « *Un chien mange trop pour le peu de services qu'il rend.* », m'a-t-il répondu. Venant d'une bouche aussi autorisée, cette opinion a de la gravité, et nous ne la contesterons, vous et moi, qu'au point de vue de l'art et du paysage.

André a été décidément un novateur et un révolutionnaire. Privé de chien, manquant de bergère, sa houlette était un gourdin noueux qui, jointe à la fronde, assommait loups et renards.

André a payé cependant son tribut aux arts. Tout rêveur est philosophe, poète ou artiste. André chantait des chansons provençales oubliées depuis et sculptait des colliers soutenant les *sonnailles*, dont le tintement berçait son âme. Mieux que cela et le croiriez-vous, Mesdames ? André tressait la laine et mariait artistement les nuances, sur des jarretières nulticolores qu'il offrait galamment aux jeunes filles.

Dans la solitude des montagnes, André disait des choses tendres à ses bêtes, qui lui répondaient par de tendres bêlements. Les béliers conducteurs recevaient avec fierté ses félicitations. Il recommandait à tous « *de passa au diable* », d'aller au diable, quand le boucher viendrait leur tâter les reins.

Les scènes les plus comiques avaient lieu entre le maître et le berger qui défendait *sa famille*, avec toute l'énergie de son affection. Il fallait lui *voler* les moutons et les agneaux. André, n'admettant pas que les côtelettes et le gigot sont nécessaires, boudait et menaçait de rendre *son tablier* ou plutôt *sa roupe*.

Estimé de tous, servant avec probité la même famille depuis longtemps, André a obtenu diverses médailles. Appelé à Digne, en 1862, au concours agricole, André monta sur l'estrade, avec quel battement de cœur, Dièu le sait ! M. le Préfet le félicita. C'était beau. André descend, achète du pain et retourne à pied en déjeunant, pour se livrer plus tôt à ses épanchements. Quelle scène de famille ! Quelles embrassades, quels bonds d'allégresse, que de bê.ê..èlements de triomphe !

Ses gages accumulés permirent à André d'acheter une maison. Dans cette maison, il y a une belle chambre ; dans cette chambre, il y a une cheminée ; sur cette cheminée, il y a une belle vierge dorée. Le dimanche, André va dans sa maison, *dins lou siéu*, et rend grâce à Dieu de son bonheur. Il faut être provençal pour bien comprendre toute l'énergie de ces mots : *Dins lou miéu, dans le mien.*

André a aimé et respecté ses maîtres, qui l'ont toujours considéré comme un des leurs. Il portait le deuil à leur décès et voit prospérer, autour de lui, la quatrième génération de la famille Abbès.

Une fois par an, le jeudi gras, André *recevait*. Les jeunes enfants Abbès allaient dîner *chez lui*. On y faisait la cuisine et beaucoup de tapage. Au comble de la joie, André présidait et, par son ascendant, maintenait ce petit monde dans une sagesse et une sobriété relatives.

Depuis dix ans, André, devenu vieux, ne garde plus le troupeau. Il s'occupe activement du grenier et de la basse-cour. Plus de gages. Il n'en veut pas et n'accepte *que la vido*, que la nourriture.

La fortune d'André ne s'élevait pas à moins de dix mille fr.

Ses maîtres ayant refusé de l'accepter, il s'en est débarrassé en faveur de neveux qui ont fort apprécié *ce coup de pied* avunculaire.

N'est-ce pas charmant et original ?

Un berger travaille toute sa vie à la prospérité d'une maison, gronde ses maîtres de leurs prodigalités envers lui et refuse des gages, malgré les services qu'il rend encore.

Des maîtres qui aiment ce serviteur, qui lui fermeront les yeux (le plus tard possible) et qui, pour rester unis avec lui, même dans la mort, lui donneront une place dans leur tombe.

Voilà de consolants exemples, qu'il faut admirer et noter.

Souhaitons à tous les serviteurs, et même à tous les maîtres, d'atteindre à la hauteur morale du berger André.

D.-C.-C. GORDE,

Président honoraire de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, Félibre mantenèire.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

55e Session. — Séance du 12 mars 1889

Présidence de M. Daime

La Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes s'est réunie le 12 mars 1889, dans la grande salle de l'hôtel de ville.

Étaient présents : MM. Allard-Théus, Ailhaud, Arnoux, Arnaud, Aubert, Bachelard, Cazalet, Diomard, Daime Marius, Feautrier, Gorde César, Gorde Jules, Giraud, Mme et M. Honnorat, Isnard, Jauffret, Lloubes, Lieutaud, Maillot, Monet, Mariaud, Pommeraye, Prost, de Rochas, Roux, Roche.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sont proposés et admis, membres titulaires :

MM. Barrière, ingénieur en chef en Égypte.
Diomard, professeur au lycée de Digne.
Du Teil, avocat à Paris.
Arnoux, ancien officier de marine aux Mées.
Maurel, receveur des douanes à Arles.
Bêche André, capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, à Arles.

Membres correspondants :

MM. Perreti Charles, professeur à l'école des arts et métiers d'Aix.
Blancard Jules, publiciste à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme).
Jacques Henri, chef de section du chemin de fer à Norante.

Démissionnaires :

MM. Gouvan, à Saint-Étienne.
Rougier, à Digne.

Les titres de rente achetés par le trésorier avec le reliquat des cotisations de la Société, formant un total de 56 francs de rente, ont été remis au président; ils se décomposent ainsi :

Nos 406,648......	20	francs de rente.
93,893......	3	—
282,499......	6	—
90,520......	9	—
97,618......	9	—
97,619......	9	—
Total....	56	francs de rente.

Les ouvrages suivants, adressés à la Société, sont déposés sur le bureau :

Historio de Sanct-Pontz, mystère en langue provençale du XVe siècle, publié d'après un manuscrit de cette époque, par l'abbé Paul Guillaume, archiviste des Hautes-Alpes.

Annuaire géologique universel de 1888, par M. Dagincourt.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

L'assemblée décide que la réunion publique annuelle aura lieu en mai et charge le bureau d'en fixer la date et le programme.

La lecture des diverses lettres de M. le ministre de l'instruction publique suit.

La Société académique indo-chinoise de France communique divers vœux. Il est décidé que, l'objet de ces vœux ne faisant pas partie des études ordinaires de la Société, il n'y a pas lieu de s'y associer.

M. le président annonce en ces termes la mort d'un des membres honoraires de la Société :

« Un de nos membres honoraires, Mgr Mortier, évêque de Digne, est mort; nous avons eu à peine le temps de goûter, comme nous l'aurions voulu, ses éminentes qualités, car, arrivé ici malade, Monseigneur n'a fait qu'y languir, pour nous quitter après un trop court séjour. Mais nous pouvons dire que les malheureux, les indigents, tous ceux qui souffrent ont pu apprécier sa bonté, son inépuisable charité; il laisse dans le pays le souvenir d'un homme de bien. Nous tenions à le constater, en exprimant tout le regret que cette mort inattendue a causé dans la ville de Digne et plus particulièrement dans notre Société. »

La parole est ensuite donnée à M. Arnoux, pour une conférence sur l'*algèbre graphique.*

M. Daime lit une étude sur l'*obisium ischnosceles*, insecte de la classe des arachnides.

M. Gorde : une étude dignoise, *Ninette*, et une *galejado* provençale, intitulée *Toni.*

M. Mariaud : *Un Versificateur bas-alpin.*

M. Honnorat : Études sur *une nouvelle forme de Céphalopodes* et sur *une espèce de Chauve-Souris.*

M. Diomard : *Analyse chimique de concrétions trouvées à Moriez ; essai sur le clinage artificiel des encrines.*

M. Bachelard : *Le Gigot du mercredi des cendres*, nouvelle.

La conférence de M. Arnoux et les diverses lectures ont été très applaudies.

La séance est levée à 7 heures.

L'EXPÉDITION DES PROVENÇAUX

en Dauphiné, en 1368-1369.

Louis d'Anjou, écrit Chorier, historien du Dauphiné, imputa à la reine Jeanne, comtesse de Provence, en 1369, d'être suspecte à la France. « Il assiégea la ville de Tarascon et fit faire de tous côtés des courses dans cette province. Des troupes qui avaient été assemblées en Dauphiné furent employées à cela, et presque tous ses desseins ayant réussi, le gouverneur de Provence fut contraint de demander la paix à celui du Dauphiné, et, à la fin, elle fut conclue entre les deux princes par la négociation d'Amelin d'Agouet, seigneur de Claret (1). »

Il y a dans ce peu de lignes à peu près autant d'erreurs que de mots, et jusqu'à ces dernières années on ne savait pas autre chose sur les événements militaires qui mirent aux prises, en 1368 et 1369, les Provençaux et les Dauphinois.

Le premier, M. l'abbé Chevalier a publié, dans ses *Documents inédits sur le Dauphiné* (2), une enquête sur cette campagne. M. Lacroix, archiviste de la Drôme, l'a utilisée, en y ajoutant quelques documents nouveaux, dans un article inséré dans le *Bulletin de la Société d'Archéologie de la Drôme* (3). Enfin M. le comte de Charpin-Feugerolles en a fait l'objet d'une très intéressante publication intitulée : *Document inédit relatif à la guerre qui eut lieu en 1368 entre les Dauphinois et les Provençaux* (4).

Quelques recherches heureuses dans diverses archives

---

(1) *Histoire du Dauphiné*, nouv. édit., t. 2, p. 363.

(2) Lyon, Brun, 1874, p. 181.

(3) T. 13, p. 181.

(4) Lyon, Perrin, 1881, in-4°.

me permettent de donner sur ces événements, beaucoup plus graves qu'on ne pourrait le croire à la lecture du récit de Chorier, des détails nouveaux.

Les hostilités, précédées par quelques circonstances qu'il ne rentre pas dans mon sujet de raconter, éclatèrent entre le duc d'Anjou et la reine Jeanne au milieu de l'année 1368. Le prince français traversa le Rhône à Beaucaire et mit le siège devant Tarascon. Fouquet d'Agoult, sénéchal de Provence, était un véritable homme de guerre; il le prouva par la promptitude avec laquelle il répondit à cette attaque. Tarascon était bien armé et pourvu d'une bonne garnison; assailli vigoureusement par une armée dans les rangs de laquelle on remarquait du Guesclin (1) et qui possédait un matériel d'artillerie de siège des plus considérables pour l'époque, il immobilisa cependant pendant un temps assez long la plus grande partie des troupes de l'agresseur. Le sénéchal ne chercha pas à en faire lever le siège, mais, rassemblant à la hâte les contingents provençaux, il les jeta sur le Dauphiné, jugeant avec raison que le meilleur moyen de combattre l'ennemi, c'était de l'attaquer à son tour là ou l'attaque était la moins prévue. L'instant, il faut l'avouer, était merveilleusement choisi pour prendre l'offensive contre le Dauphiné. Depuis l'annexion de cette province à la France, c'est-à-dire depuis dix-neuf ans, elle avait joui d'une paix profonde, les fortifications des châteaux et les murailles des villes n'avaient pas été entretenues et tombaient la plupart en ruines. En outre, telle était la sécurité du gouverneur du

---

(1) Cf. V. Lieutaud : *Notes pour servir à l'Histoire de Provence*, n° 16 ; *Prise de Tarascon par Bertrand du Guesclin* (8 avril 1368) (Marseille, Boy, 1874-in-8°). — Voir aussi Teissier : *Histoire des Souverains Pontifes qui ont siégé à Avignon*, pp. 267-268-281, et une lettre de du Guesclin du 5 juillet 1368, se rapportant probablement au commencement du siège, adressée au sire de la Voute, qui défendait probablement Tarascon pour la reine Jeanne. Elle a été publiée dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1884, pp. 302-308.

Dauphiné que, malgré l'état de guerre déclaré entre la France et la Provence, rien n'avait été préparé pour résister à une invasion et aucune des précautions les plus indispensables n'avaient été prises.

Raoul de Louppy, c'était le nom de ce gouverneur, à la première nouvelle de l'approche des Provençaux, rassembla les contingents de la région menacée et les posta sur les passages les plus fréquentés, tels que les cols de la Croix-Haute et d'Aspres-lès-Corps.

Le 14 juin, il était a Serres (1); il y passa plusieurs jours et y revint à diverses reprises pour en faire réparer les murailles et mettre une forte garnison dans le château. Il en donna le commandement à Rodolphe de Saint-Geoirs. De là, il inspecta rapidement les frontières, les abords du Champsaur et du Trièves, pressant la levée des recrues, soldant les troupes déjà rassemblées et percevant une imposition de guerre qui s'éleva à 32,000 florins d'or (2).

Cette activité épargna sans doute des malheurs au Dauphiné, mais ne put arrêter la marche triomphante des chevaliers provençaux. En vain, le gouverneur du Dauphiné fit-il des avances pacifiques au sénéchal de Provence, en lui faisant savoir, le 25 juillet, que, malgré l'état de guerre déclaré entre leurs maîtres, il ne prétendait mettre aucune entrave au commerce entre la Provence et le Dauphiné (3); tout fut inutile, et la neutralité que l'on demandait ainsi indirectement ne fut pas admise.

Ce fut du côté des Baronnies, c'est-à-dire dans la partie limitrophe actuellement du département de la Drôme, que

---

(1) La plupart des détails suivants sont extraits des comptes de Raoul de Louppy, publiés par MM. l'abbé Chevalier et Maignien.

(2) Environ 380,000 francs au poids de l'or, plus de 3 millions à la puissance actuelle de l'argent.

(3) Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 5.

se porta le principal effort des troupes envahissantes. Les châteaux de Saint-André de Rosans et du Châtelet, qui appartenaient au prieur de Saint-André, furent emportés d'assaut, malgré la garnison qui les défendait, puis pillés et rasés (1). De là, l'armée provençale se porta directement sur Gap, tournant la position de Serres, qui aurait exigé un siège long et difficile.

Tandis qu'une partie des Provençaux s'emparait en passant du bourg de Veynes, qu'elle mettait au pillage et dont elle détruisait les murailles (2), une autre poussait une pointe hardie sur le Trièves et parvenait à y pénétrer, en chassant les Dauphinois qui en défendaient les passages.

Gap avait été mis à l'abri d'un coup de main. Aussi il ne semble pas que les Provençaux, dont la tactique consistait à ne s'attarder à aucun siège, aient tenté de s'en emparer; on les vit se préparer à remonter la vallée de la Durance, pour envahir l'Embrunais et le Briançonnais.

Rien n'était prêt pour la défense de ces deux bailliages. Artaud d'Arces, chevalier d'une vieille et illustre famille du Graisivaudan, qui cumulait les fonctions de bailli du Gapençais, de l'Embrunais, du Briançonnais et du Champsaur, comprit qu'il n'était pas en mesure de résister, et, de l'aveu de Guy de Morges, lieutenant du gouverneur du Dauphiné, il demanda à conclure un traité particulier avec les Provençaux.

Ces traités particuliers, qui nous paraîtraient aujourd'hui une énormité, étaient parfaitement admis par les mœurs du XIVe siècle. Le sénéchal de Provence accepta ces offres, et il fut convenu que l'Embrunais, le Briançonnais et le Champsaur seraient préservés de tout pillage et de tout fait de guerre, moyennant une rançon de 6,000 florins

(1) Inventaire de la Chambre des comptes, requête du 30 juillet 1369.

(2) Secousse, Ordonnances, t. VII, p. 440.

d'or, c'est-à-dire d'environ 700,000 francs à la puissance actuelle de l'argent (1).

Comme on ne put pas payer immédiatement cette somme, fort considérable pour l'époque et surtout pour le pays, les Dauphinois durent donner des otages ; ce furent, pour le Champsaur, Raymond de Laye, seigneur de Laye et du Buissard ; pour l'Embrunais, Guigues de Savines, Georges Athenulphi, seigneur de Prunières, et Pierre Bonnabel, consul d'Embrun et coseigneur de Châteauroux (2).

Vers le même moment, un traité semblable fut conclu entre les Provençaux et la contrée du Dauphiné nommé de Royanais, qui se racheta également du pillage moyennant une somme d'argent dont nous ne connaissons pas l'importance.

La guerre se trouva donc circonscrite dans les Baronnies et le Gapençais, et l'hiver qui s'approchait ne tarda pas à suspendre les événements militaires. Chacun se tint sur la défensive.

Les villes du Haut-Dauphiné ne restèrent pas inactives pendant cette trêve et cette suspension d'armes. Embrun, qui se sentait particulièrement menacé, si la guerre se rallumait, voulut renforcer sa garnison et les consuls firent commencer des travaux sur la partie la plus faible du périmètre des murailles de leur ville, nommée le Planiol ; mais ils se heurtèrent à un mauvais vouloir absolu de la part de Pierre Amelii, leur archevêque (3).

Ce prélat, prétendant que le terrain sur lequel devaient s'élever les nouvelles murailles lui appartenait, défendit de passer outre ; forts de l'approbation du gouverneur du

(1) Arch. de l'Isère, B. 3,007, p. 310.

(2) Pierre Bonnabel était syndic ou consul d'Embrun en 1366 et il avait prêté hommage au Dauphin pour la coseigneurie de Châteauroux, le 25 août 1367. (Arch. munic. d'Embrun et Arch. de l'Isère, B. 2,624.)

(3) Nombreux documents dans les archives d'Embrun.

Dauphiné, les consuls ne tinrent aucun compte de cette défense (1). L'archevêque les excommunia ; ils n'en poursuivirent pas moins leurs travaux, qui furent terminés à la fin de l'hiver, et soudoyèrent une compagnie de quatre cents soldats étrangers, probablement italiens, pour renforcer la garnison. Bien leur en prit, comme on va le voir.

Il est probable que les 6,000 florins garantis au sénéchal de Provence pour la rançon de l'Embrunais, du Briançonnais et du Champsaur ne furent pas payés à l'époque fixée ; les otages étaient toujours entre ses mains, mais il n'avait pas vu la couleur de l'argent promis. Les hostilités recommencèrent avec une nouvelle furie, et ce fut exclusivement sur le Champsaur et l'Embrunais, c'est-à-dire sur les contrées précédemment épargnées, qu'elles se portèrent (2).

Deux jours après la fête de Pâques en 1369, un mouvement en avant des troupes provençales se produisit ; ce fut d'abord sur les châteaux et les terres des otages livrés qu'elles se jetèrent, suivant un usage admis par les lois de la guerre de cette époque.

Le jeudi 3 avril elles attaquèrent le château de Laye, le ruinèrent et en pillèrent le mobilier, évalué à 350 florins d'or (près de 40,000 francs de notre monnaie) ; puis firent une razzia générale dans le Haut-Champsaur, forcèrent Etienne de Roux, seigneur de Prégentil, à se racheter moyennant 250 florins (près de 25,000 francs), brûlèrent une belle ferme de Guigues de Savines et de Jean de Montorcier, que ces deux seigneurs avaient acquises trois ans auparavant, perte qui fut évaluée à plus de 1,200 florins (125,000 francs environ) (3), tuèrent un homme, en saisirent

(1) L'autorisation officielle du gouverneur du Dauphiné fut donnée le 4 avril 1369. (Arch. munic. d'Embrun.)

(2) Documents inédits sur le Dauphiné, p. 181. — Antre enquête, arch. de l'Isère, B. 3,007, p. 310.

(3) Cette ferme avait été vendue en 1366 par les dames Chartreuses de Berthaud, qui elles-mêmes l'avaient acquise peu d'années auparavant par héritage.

plusieurs à Chabottes, Saint-Laurent, la Rochette et la Fare, auxquels ils ne rendirent la liberté qu'en échange de bonnes rançons, s'emparèrent de beaucoup de bestiaux et exercèrent leurs déprédations de Gap à Saint-Bonnet, sans que personne vint s'y opposer.

Dans la vallée de la Durance, ils n'eurent pas le champ aussi libre ; ils pillèrent et rasèrent les châteaux de Savines et de Prunières, qui appartenaient à Guigues de Savines et Georges Athénulphi, leurs otages, rançonnèrent la communauté des Crottes, incendièrent Saint-André d'Embrun, mais, lorsqu'ils tentèrent de s'emparer d'Embrun de vive force, ils furent repoussés avec perte, et les Embrunais durent s'estimer heureux d'avoir réparé tout récemment les murailles de leur ville et d'avoir sensiblement augmenté sa garnison.

Laissant Embrun derrière eux, les Provençaux se dirigèrent sur Guillestre, bourg important et peu éloigné, l'emportèrent d'assaut et le mirent au pillage.

Pendant que ces événements avaient lieu, les malheureux otages que le sénéchal de Provence tenait entre ses mains subirent mille outrages ; on les confina dans une dure prison, et non seulement on détruisit leurs châteaux et on ruina leurs terres, mais on ne leur rendit la liberté qu'après le paiement d'une rançon de 1,000 florins d'or (environ 100,000 francs).

Tous ces événements se passèrent dans l'intervalle de dix jours, entre le 3 et le 13 avril 1369.

Le 13 avril, la paix fut signée à Avignon, dans le Palais des Papes, entre le gouverneur du Dauphiné et le sénéchal de Provence (1).

Le 28 du même mois, un traité de paix particulier intervint grâce à l'intervention du cardinal Philippe entre Louis de Trians, vicomte de Tallard, qui avait pris fait et

(1) Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 568.

cause pour la Provence, et l'évêque de Gap, qui avait pris fait et cause pour le Dauphiné (1).

Il était temps de mettre un terme à ces ravages ; les pertes subies par le Dauphiné par cette désastreuse campagne furent évaluées officiellement à plus de 200,000 florins (soit 2 millions 400,000 francs de valeur nominale et plus de 20 millions de valeur effective).

Les préliminaires de la paix furent soumis au roi de France et à la reine de Naples. Cette dernière les ratifia le 26 juin (2) ; le premier les approuva au mois de septembre 1369 (3). Cependant ce traité n'était encore que provisoire ; ce fut seulement le 12 mai 1370 et, en dernier lieu, en 1371 que la paix fut définitivement consolidée par des traités solennels (4).

Durant cet intervalle, le gouverneur du Dauphiné, instruit par la fâcheuse expérience qu'il venait de faire, avait pris ses mesures pour résister efficacement à une nouvelle agression, si elle devait se produire. Les principaux châteaux, les points stratégiques les plus importants avaient été occupés par des garnisons royales ; Saint-André de Rosans et Guillestre furent de ce nombre.

Il se produisit, à la suite de ces événements, dans tout le Haut-Dauphiné, un mouvement général pour se mettre à l'abri de surprises pareilles à celle qui venait de désoler la contrée. Les villes et les bourgs furent pris d'une fièvre de construction et de fortification ; au lieu des vieilles murailles croulantes qui entouraient la plupart des villages,

---

(1) Chorier, *Histoire du Dauphiné*, nouv. édit., t. II, p. 362.

(2) Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 568.

(3) Delisle, *Mandements de Charles V*, n° 589. — Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 568.

(4) Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 571 et 573. — Arch. de l'Isère, B. 3,008, 3,013 et 3,248.

on vit sortir de terre de bonnes ceintures de remparts et de tours.

Il existe dans l'Embrunais, le Briançonnais et le Champsaur les restes d'une douzaine au moins d'enceintes fortifiées qui datent de cette époque ; pour plusieurs d'entre elles, nous connaissons la date exacte de leur construction, le nom de leurs entrepreneurs et le prix qu'elles ont couté. Vingt-cinq ans après la guerre dont je viens de retracer les péripéties, les fortifications destinées à en prévenir le retour n'étaient pas achevées.

La ville d'Embrun avait commencé, comme je l'ai dit plus haut, à réparer les siennes dès 1369 ; elles n'étaient pas terminées en 1373 et donnèrent lieu à de nombreuses difficultés dont je parlerai plus loin.

La communauté des Crottes travaillait aux siennes en 1373 (1) ; Corps, en 1374 (2) ; Montorcier, en 1376 (3).

La même année 1376, Prunières donne l'adjudication de ses remparts aux maçons Isoard et Alard, qui n'avaient pas encore terminé leur œuvre en 1380 (4).

Veynes n'avait pas encore terminé en 1392 les siennes, commencées depuis longtemps (5) ; la même année, le bourg de Guillestre donne l'adjudication des siennes aux maçons

---

(1) Le 23 septembre 1373, le gouverneur du Dauphiné ordonne aux Embrunais, propriétaires aux Crottes, de contribuer à ses fortifications. (Arch. munic. d'Embrun.)

(2) Le 21 août 1374, le prieur de Saint-Firmin se plaint de ce que l'on force ses sujets à contribuer aux fortifications de Corps. (Arch. de l'Isère, B. 2,945.)

(3) Le 26 juillet 1376, le gouverneur du Dauphiné contraint les habitants de Montorcier à contribuer pour 400 florins à la réparation du château seigneurial. (Arch. de l'Isère, B. 2,953.)

(4) Arch. de l'Isère, B. 3,001.

(5) Secousse, Ordonnances, t. VIII, p. 440.

Agnus Delmas et Albert Réotier, et la construction s'en poursuit jusqu'en 1398 (1).

Le 2 juin 1396, Étienne Voisin, maître des œuvres du Dauphiné, fait réparer le Château-Queyras par Pierre Delmas, entrepreneur (2). La même année, le bourg de Tallard fait augmenter son enceinte par Arnaud de Tournefort, maître maçon de Narbonne (3). Briançon travaillait encore à la sienne en 1398 (4), et d'autres bourgs plus tard encore.

Les villages trop pauvres pour s'entourer de murailles cherchent au moins à se ménager une retraite assurée derrière des murailles étrangères. Le 20 mars 1382, les habitants du Puy-Sanières et du Puy-Saint-Eusèbe traitent avec les consuls d'Embrun, qui promettent de leur donner asile en cas de guerre derrière leurs remparts, à condition qu'ils contribueront pour leur quote-part aux réparations (5).

Les événements militaires que je viens d'esquisser donnèrent également lieu à plusieurs difficultés.

Le prieur de Saint-André de Rosans, Delmas de Cornillon, se plaignait au Dauphin, dès le 30 juillet 1369, qu'après avoir subi d'énormes pertes d'argent, après avoir vu ses châteaux détruits par les Provençaux, il était encore obligé de subir une garnison royale, commandée par Jean de Montagny, et même de la payer (6). En 1371, le Dauphin transigea avec lui, fit reconstruire ses châteaux à ses dépens et supporter les frais de la garnison aux

---

(1) Arch. munic. de Guillestre.

(2) Arch. de l'Isère, B. 3,010.

(3) Arch. de M. Amat.

(4) Arch. munic. de Briançon.

(5) Arch. munic. d'Embrun.

(6) Inventaire de la Chambre des comptes.

habitants de la contrée; comme ils s'élevèrent à 4,000 florins d'or (environ 400,000 francs de notre monnaie), les malheureux durent être ruinés pour longtemps (1).

A Embrun et à Guillestre, des différents dont la solution fut moins facile se produisirent entre le Dauphin, l'archevêque et les consuls.

L'archevêque excommunia les Embrunais, qui avaient osé construire de nouvelles murailles sans son aveu; ils en appelèrent au Pape, qui nomma des commissaires; l'affaire traîna en longueur et le Souverain Pontife leva enfin l'excommunication et absolvit solennellement les Embrunais le 6 septembre 1379, à condition qu'ils paieraient pour les frais d'absolution 1,000 florins d'or, équivalant à 100,000 francs environ (2).

Le Dauphin fut également excommunié par l'archevêque, pour avoir occupé sans sa permission le château de Guillestre et pour avoir fait servir les denrées qu'il renfermait à la subsistance de ses soldats. Il rendit le château sans indemnité, et cette querelle fut assoupie par un traité du 15 avril 1374 (3).

Les nouvelles murailles construites autour des villes du Haut-Dauphiné, dans la deuxième moitié du XIVe siècle, devinrent peu à peu vieilles, puis caduques. Elles n'empêchèrent pas les troupes de Charles VIII, Louis XII et François Ier de prendre d'assaut quelques bourgs qui refusaient de les loger ou de leur fournir des vivres, et le canon de Lesdiguières en eut aisément raison, dans la seconde moitié du XVIe siècle.

On comprit, à cette époque, la nécessité de les reconstruire; de nouvelles fortifications à la moderne s'élevèrent, basses, bien défilées et hérissées de bastions triangulaires.

---

(1) Arch. nationales, JJ, 101, fol. 140.

(2) Arch. munic. d'Embrun.

(3) *Ibid.*

Plus tard, Richelieu fit raser beaucoup de places fortes dont la conservation n'était pas indispensable à la défense de la contrée et qui pouvaient, au contraire, servir de retraite aux protestants.

L'invasion du duc de Savoie dans le Haut-Dauphiné, en 1692, en se ruant comme un torrent, en ruinant Embrun, Guillestre, Gap, Tallard, en incendiant et rançonnant les moindres villages sur une superficie de 600 kilomètres carrés, montra qu'il fallait pourvoir sérieusement à la défense des Alpes.

Ce fut l'œuvre de Vauban ; il contruisit Mont-Dauphin, fortifia Embrun et Briançon. Depuis lors, les forteresses des Alpes, fort augmentées dès le XVIIe siècle, ont été décuplées ; des travaux remarquables ont été accomplis dans le cours de ces dernières années, et tout ira pour le mieux jusqu'à ce qu'un nouveau revirement dans la tactique, ou la découverte de quelque engin plus destructeur que ceux dont nous jouissons maintenant, vienne démontrer qu'il faut tout refaire sur des plans nouveaux et de nouveaux frais.

J. ROMAN.

LA SALO D'ASILE

Intrerian dins uno grand salo
De souréu touto enlumina,
Aquito, uno moungeto palo
Fahié l'escoro en de meinat.

Ses uei soun coumo un rai de flamo
Coulour d'azur, e soun tant clar
Qu'au founs li vías touto soun amo
Coumo viai loù ceu dins la mar.

E su sa caro palinello
Un bouon sourire s'espandis,
Es ansin que lei virginello
Devon sourire au paradis.

E de soun det, un det de fado,
Tourneja que dirias un fus,
Coumo un vièi baile sa menado,
Menavo aqueles pichoi gus.

E ce que li a de pus estràngi,
Es que lei fenat 'me 'nca pau,
Aquito semblon toutei d'àngi,
E mai siegon diable à l'oustau.

— « Dia-nous un pau, bello moungeto.
» Par mestreja tant d'enfantoun
» Coumo pouai faire, eici, soureto ? »
— « Lei gouvernou 'me de poutoun ;

» Car me sèmblo que siéu sa maire,
» Les acatou dins moun fouidiéu,
» Lei faire bouon ei moun afaire,
» E par aco lei barjouriéu.

» Les enfant amon qu les amo ;
» E, quand qu'aucun li fai de bèn,
» Aco s'emprimo dins ses amo.
» E li rèsto toujou ; tamben

» M'oubeïsson qu'es pa de crèire
» De me fa peno an toujou pou,

LA SALLE D'ASILE

Nous entrâmes dans une vaste salle toute inondée de soleil ; là une nonnette au teint pâle faisait l'école à de tout petits enfants.

Ses yeux sont comme un rayon de flamme couleur d'azur, et ils sont si clairs qu'au fond vous y voyez toute son âme comme vous voyez le ciel dans la mer.

Et sur son pâle visage un bon sourire s'épanouit ; c'est ainsi que les vierges doivent sourire dans le ciel.

Et de son doigt, un doigt de fée, fait au tour — on dirait un fuseau — comme un vieux berger conduit son troupeau elle dirigeait ces petits drôles.

Et ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que ces espiègles fieffés, là, semblent tous des anges, bien qu'ils soient des diables à la maison.

« Dites-nous un peu, belle nonnette, pour maîtriser tant de petits enfants, comment pouvez-vous faire, ici, toute seule ? » « Je les gouverne avec des baisers.

» Car il me semble que je suis leur mère, je les enveloppe dans mon tablier. Les rendre bons c'est mon devoir, et pour cela je leur prodigue les caresses.

» Les enfants aiment qui les aime, et quand quelqu'un leur fait du bien, cela s'imprime dans leur âme et y reste à jamais : aussi

» M'obéissent-ils : c'est à ne pas y croire. Ils ont toujours

» Marchon ou pas, les anei vèire,
» Canton coumo de roussignou. »

E, sus un signe, la marmaio
Souorte dei banc lei bras en l'èr,
Pièi fai lou brandou, e s'esparpaio
Dins la cour, soui les aubrei vert.

Mai n'en vaquito uno que crido;
La moungo parte coumo un lamp:
— « Qu'es que t'an fa, ma Margarido? »
— « Ei lou Chouas que m'a prei moun pan. »

— « Vène eici! Chouas. » Qunto figuro!
Despièi lou frouont jusqu'ou mentoun
Ero vougnu de counfituro,
Semblavo un pichot moustrihoun.

E la souorre voui lou netejo!
A-n-un vira d'uei siègue fa;
Mai l'enfant, trouvènt l'aigo frejo,
Bramo, creirias que l'an sauna.

En lou baiènt, la sànto fremo:
— « Anen, ploures plu! li fagué,
» Sies trop laid, seco tei lagremo,
» Te dounarai un bèu juguet. »

E lou rire deja pounchejo
Dedins sei vistoun eigagnous;
Alor, oublidènt l'aigo frejo,
Parte en virènt e tout urous.

— « Mai, ma sourreto, par estreno
» Qu'esperès un jou? » — « Me n'en siéu
» Jusqu'aro jamai mes en peno,
» Aco regardo lou bouon Diéu;

» E, coumo Dieu es un bouon paire,
» Quand l'anarai veire, eilamount,
» De segur me dira de faire
» L'escoro es pichots angeloun. »

peur de me faire de la peine; ils marchent au pas, vous allez les voir; ils chantent comme des rossignols. »

Et, sur un signe, la marmaille sort des bancs, les bras en l'air, puis fait le rondeau, et s'éparpille dans la cour sous les arbres verdoyants.

Mais en voilà une qui crie; la religieuse part comme un éclair : « Que t'a-t-on fait, ma Marguerite ? ». « C'est François qui m'a pris mon pain. »

« Viens ici, François ! ». Quelle figure ! Depuis le front jusqu'au menton il était barbouillé de confiture; il ressemblait à un petit monstre.

Et la sœur vous le nettoie ! Ce fut fait en un clin d'œil; mais l'enfant, trouvant l'eau froide, pousse des cris à faire croire qu'on l'égorge.

En lui faisant une caresse, la sainte femme : « Allons, ne pleure plus, lui dit-elle, tu es trop laid; sèche tes pleurs, je te donnerai un beau jouet. »

Et déjà l'on voit le rire naître dans ses yeux humides de larmes; alors, oubliant l'eau froide, il part en tournant sur lui-même et tout heureux.

« Mais, ma sœur, pour récompense qu'attendez-vous un jour ? » « Jusqu'à présent je ne m'en suis pas mise en peine, cela regarde le bon Dieu.

» Et, comme Dieu est un bon père, quand j'irai le voir, là haut, certainement il me dira de faire l'école aux petits anges. »

E. PLAUCHUD.

A PROPOS DU P. PINY

« On voit dans les Gazettes de Hollande, en 1699 (*Gazette d'Amsterdam*, correspondance de Paris du 5 juin, et *Gazette de Leyde*, correspondance du 8 juin), que le Roi se plaignit à l'Archevêque de Paris que le P. Piny (1), dominicain, bien réputé pour sa science et sa piété (il a son article dans le Moreri), lui eût écrit des lettres sur la prétendue misère du peuple et qu'il lui fit recommandation de ne plus s'en aviser. »

Il résulte de cette note, si flatteuse pour le R. P. Piny, que ce fut ce religieux qui joua auprès du grand roi le rôle, le noble rôle faussement attribué à Racine.

(Note extraite du tome VI des Mémoires de Saint-Simon publié par M. As. de Boislisle (Grands écrivains de la France, 1888, p. 259). Appendice VIII : *Racine et la Comédie.)*

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

(1) Le P. Piny, Pin ou Pini (Alexandre), religieux dominicain, né à Barcelonnette, vers l'an 1640, décédé à Paris, le 28 janvier 1709. docteur en théologie à 36 ans, auteur de nombreux ouvrages.



LE LÉOPARD DE SISTERON

On appelait *Léopards*, dans le style de la chancellerie provençale, une série de registres renfermant les résultats de l'enquête officielle faite sur les droits du domaine royal dans chacun des villages de Provence par Léopard de Fulginet, archiprêtre de Bénévent, commissaire à ce préposé par le roi Robert, comte de Provence, en 1332 et 1333.

Cette enquête fut fort désagréable aux contribuables de l'époque, car elle ne servit guère qu'à aggraver leurs charges. Elle est aujourd'hui excessivement utile aux érudits recherchant les documents linguistiques et historiques du XIVe siècle, que l'on y trouve en masse, sur les noms de quartiers, de terres, de personnes de chaque lieu, sur les villages encore vivants ou morts depuis, sur les droits féodaux, l'histoire, etc., etc.

La collection de ces *Léopards*, composée de vingt-sept registres petit in-folio, est conservée aux archives des Bouches-du-Rhône, série B, nos 1039 à 1067. Chaque volume contient les résultats de l'enquête soit dans une ville, soit dans son dictrict ou bailliage. De là, le nom de chacun de ces registres : *Leopardus Aquensis* (B. 1041), *Leopardus Nicie* (1057), *Leopardus Avinionis* (1044), *Leopardus Apte* (1040), *Leopardus de Barjolis* (1046), etc.

Un certain nombre de ces registres intéressent les Basses-Alpes. Ce sont le Léopard de la Baume-lez-Sisteron (B. 1045) et les deux *Leopardus Sistarici* (B. 1058, 1059), que Laplane *(Essai*, 110, note 2) prétendait perdus ; les trois *Leopardus Castelane* (B. 1048, 1049, 1050), relatifs à Castelane, Angles, la Palud, le Mont Sainte-Victoire, la Baume, Rayaup, Boades, etc.; au châtelain de Castelane, Huc de Levens ; à la Mure, Argens, Blieux, Courchons,

Demandols, Moriès, Taulane, Vauclause et autres lieux du bailliage ; le *Leopardus Digne* (B. 1051), avec des renseignements sur les trente-deux communes du ressort : Gaubert, Oise, Beaujeu et même Allos et Colmars (!), sur lequel on peut voir Guichard, *Cominalat*, II, 417-422 ; le *Leopardus Forcalquerii* (B. 1053), où l'on trouvera des renseignements sur Forcalquier, Aubenas, Sigonce, Ganagobie, Reillane, Saint-Michel, Peyruis, Manosque, Banon, Niozelles, Pierrerue, Revest, Corbières et autres lieux de la viguerie ; le *Leopardus Mosteriorum* (B. 1056), concernant Moustiers, Puimoisson, Albiosc, Valensole, Gréoulx, Rousset, Quinson, Riez, Roumoules, Majastres, Saint-Jurs, Saint-Martin-de-Brômes et autres lieux du district ; le *Leopardus Thinearum* (B. 1062), relatif à Puget-Théniers, Guillaumes, Annot, Glandèves, Castelet-lez-Sausses, Villevieille, Entrevaux, Peyresc, Robion, Montblanc, Fugeret, Méailles, etc. ; le *Leopardus Vaumelii* (B. 1064), tout entier consacré aux empiètements du seigneur Guillem de Vaumeil dans ce pays, et enfin les deux *Leopardus Vaviorum :* B. 1065, où l'on trouve encore des renseignements sur Puymoisson, Roumoules, Montpezat, Montagnac, le Chaffaut, Chaudol, Archail, Saint-Laurent, Sainte-Croix, etc. ; B. 1066, sur Allos, Moustiers, Rougon, Saint-Maime, Castelane, Beaujeu, Mezel, Estoublon et les Dourbes.

On voit que les *Léopards* sont une mine abondante de renseignements pour nos contrées. En publier même le résumé sommaire imprimé dans l'inventaire des archives des Bouches-du-Rhône, en 1875, serait une œuvre pie et un grand service rendu aux érudits bas-alpins, pour la plupart privés du secours de cet inventaire, dont un exemplaire toutefois existe aux archives départementales des Basses-Alpes et est gracieusement mis à la disposition de tout travailleur par M. Isnard, notre vaillant et zélé archiviste.

Pour bien des raisons néanmoins, nous n'avons pas le

projet de le faire, si ce n'est pour les deux registres de Sisteron, qu'une course rapide de quelques heures volées aux affaires nous a permis de parcourir naguère trop vite aux archives de Marseille.

Nous croyons être utile à nos compatriotes en publiant ici le relevé de nos notes, qui, jointes au texte de l'inventaire, peuvent peut-être renfermer des indications précieuses pour plus d'un historien local.

Voici donc ce texte et nos additions, avec indications des pages et des dates, négligées bien à tort par le rédacteur dudit inventaire.

B. 1058. — REGISTRE IN-F°, 336 FEUILLETS, PAPIER, 1332.

Leopardus Sistarici. — Enquête faite par Léopard de Fulginet, archiprêtre de Bénévent, sur les droits du roi Robert, comte de Provence, dans le bailliage de Sisteron. Voici les villes, bourgs et villages du bailliage : *Civitas Sistarici, Castrum de Balma, de Mota, Valerna, Bayonis, Valatoria, Austoyno, Clareto, Ventayrolio, Podio-Acuto, Urtisio, Briansono, Subripis, Castelleto, Mandanes, Teza, Curbanno, Interpetris, Salinaco, Autone, Clemensana, Melva, Cadro, Turriis, Arnulphi, Sancti-Genesii, Beoncio, Barolis, Scala, Sancto-Symphoriano, Castro-Novo-Supra-Volonam, Dromono, Bello-Affayre, Cigoerio, Baudumento, Falconeto, Sparono, Feysalco, Vaumilio, Bignosco, Castro-Forte, Castro-Novo-Supra-Sanctum-Vincentium, Castro-Novo-Charbonerio, Gaudissardo, Jarjaya, Jensiaco, Monteforte, Sancto-Donato, Noyeriis, Nibla, Penna, Podio-Pino, Quinsono, Sancto-Vincentio, Turre, Vilhosco et Volona.*

C'est à peu près tout l'arrondissement actuel de Sisteron, sauf Gigors, Curel et les Omergues. C'est aussi tout le bailliage, avant qu'on y eût annexé les communes de la

Drôme et des Hautes-Alpes qui en firent partie postérieurement (1).

Notice sommaire sur les droits généraux du roi dans le bourg de Sisteron, sur le domaine dont il y jouit, soit seul, soit avec d'autres seigneurs. — A *Sisteron*, la Cour possède divers immeubles : énumération ; inventaire du mobilier. La Cour a encore le tiers des bans, plus le dixième du tiers des deux autres tiers, le tiers de l'éminalage du sel, des leydes, des droits d'étalage, l'encan et la criée, le pesage du blé, la chasse des lapins, une albergue de 16 livres. — Reconnaissances des habitans de Sisteron pour cens et impôt, dus aux divers termes de l'année. — Reconnaissances spéciales des tenanciers grevés de toute la tasque, des quartons ou de toute autre portion de la récolte du vin.

Reconnaissances des habitans du bailliage.

F° 57, 20 juillet 1332, 15e indiction : à la Baume (2), Imbert Revel reconnaît, en son nom et en celui de son neveu, devoir les deux tiers d'un éperon doré à l'époque des vendanges. Entre autres droits seigneuriaux, la Cour perçoit tous les deux ans la leyde (dont le tarif y est trans-

---

(1) Il y manque aussi Piosin et Talard. Piosin, jadis commune, aujourd'hui quartier du territoire de Peyruis, ne figure que sur les listes relativement modernes des pays de la viguerie. Quant à Talard, cette vicomté, d'après Laplane, I, 195, faisait déjà partie du bailliage de Sisteron dès 1391 et peut-être avant. Elle en fut distraite en 1511 ou 1513 (*ibid.* II, 19). D'autres villages du bailliage ne sont pas énumérés non plus dans le *Léopard,* mais c'est soit qu'ils n'existaient pas encore, comme les Nobles, soit parce qu'ils n'existaient déjà plus, comme le *Castrum Ricavi* près Peypin, Vigoureux à Baudument, soit parce qu'ils portaient un nom différent de celui qu'ils portent actuellement comme la Tour pour *Valbelle,* Gaudissart pour *Aygalaye* (Drôme), Brianson pour *Reynier.*

(2) Ce pays, aujourd'hui simple faubourg de la ville de Sisteron, jouit pendant plusieurs siècles d'une existence indépendante et eut ses seigneurs particuliers pendant tout le moyen âge.

crit). Les autres années, le produit en revient aux coseigneurs et la Cour en perçoit toujours la treizième partie.

F° 68, 14-22 août 1332 : immeubles de la Cour à Valernes ; outre les biens détenus par les censiers, sur lesquels la Cour n'a plus qu'un droit de seigneurie, il y a les biens qu'elle tient *ad manus suas,* dont les uns sont confiés à des mégers et ne doivent qu'une partie des fruits et les autres sont exploités et cultivés au profit de la Cour.

F° 127, 24 août 1332 : à Bayons, le *cavallagium* consiste en un setier d'avoine fourni au moment de la récolte par chacun de ceux qui en cultivent ; le *brazagium,* en une redevance de quatre fromages payée par tous ceux qui ont un troupeau. Le pacage se perçoit ainsi : tout propriétaire de troupeaux qui les fera paître dehors au temps pascal doit un demi-mouton pour chaque troupeau de 150 têtes et au-dessus et une demi-picte par tête de gros bétail ; tout possesseur de deux bœufs de labour est tenu à deux corvées par an.

F° 183, 27 juillet, Melve ; f° 186, 28 juillet 1332, enquête à Thèze ; f° 188, Entrepierres ; f° 189, v°, Sourribes ; f° 190, Brianson ; f° 190, v°, Salignac ; f° 191, Aubignosc ; f° 192, Dromon, Brianson (1), Saint-Geniès ; f° 192, v°, Bevons ; f° 193, Penna ; f° 193 v°, le Caire ; f° 194, Esparron.

F° 195, 31 juillet 1332 : à l'Escale, le droit de cavalcade ou service militaire est payé à raison de deux chevaux, l'un équipé, l'autre non équipé. Pierre Tardieu paye 6 deniers *pro persona sua.*

F° 196 : enquête à Clamensane.

---

(1) Château-Neuf-sur-Volone, Castelet, la Penne, villages aujourd'hui disparus ; ce dernier devait se trouver dans le canton de la Mote, et le premier dans celui de Volone. Ne pas le confondre avec Château-Neuf-le-Charbonnier, ni avec Château-Neuf-Miravail, qui suivent. Le Castelet était près de Reynier. Depuis deux siècles, le nom de Brianson a fait place à celui de Reynier. La carte de Cassini marque un Castelet entre Nibles, Valavoire et Châteaufort, Brianson au nord d'Authon, et la Pène entre Châteaufort et Saint-Geniez-de-Dromon.



F° 197 : à Baudument, la cavalcade est de 10 livres ; le droit d'albergue est de cent sous.

F° 197, v°, 218 : Vaumeil, article long et important pour l'histoire de ce pays.

F° 219-234, 20 août 1332 : enquête importante et minu tieuse à la Mote.

F° 235 : Astoin ; f° 247-272 : à Barles (1) ; le droit de *bovachium* consiste en une redevance d'un setier de froment, un de blé commun et de 2 sous, payée par tout possesseur d'une paire de bœufs ; tout cultivateur qui n'a pas de bœufs doit la moitié seulement de ce droit.

F° 275 : suivent les droits du roi dans chaque localité du bailliage, résumés fort laconiquement. — Barles, Authon, Brianson, Dromon, Saint-Geniès, Baudument, Sourribes, Volone, 27 juillet 1332 : ce dernier lieu ne sert que les fouages aux six cas impériaux (2) et les cavalcades accoutumées.

F° 275, v° : droits à Château-Neuf sur-Volone.

---

(1) Barles, dès le XVI° siècle, ne faisait plus partie du bailliage de Sisteron, mais de celui de Seyne. V. la liste des vigueries de Provence, qui suit la *Meygra Entrepriza* d'Antoine Arène (1537).

(2) Les six cas impériaux étaient six circonstances solennelles de la vie féodale, où le suzerain avait un pressant besoin de fonds. Ces six événements importants étaient un voyage forcé vers l'empereur pour prêter hommage, le départ pour la croisade, le mariage d'un fils ou fille, une rançon à payer après avoir été fait prisonnier sur le champ de bataille, l'achat d'un fief de plus de cent mille francs, enfin la réception dans l'ordre de chevalerie. Les vassaux étaient alors tenu d'aider leur suzerain auquel ses revenus ordinaires n'eussent pas suffi. L'impôt extraordinaire payé alors s'appelait *quiste* ou *fouage*.

Par suite d'une loi économique fatale qui fait qu'un impôt une fois créé ne fait que croître et embellir, sans disparaître jamais, cette contribution, inventée par et pour l'empereur, ne tarda pas à être utilisée à tous les degrés de la hiérarchie féodale. Le roi le demanda aux barons et les barons aux vassaux inférieurs, jusqu'à l'époque de la réunion de la Provence à la France, où il fut avantageusement et régulièrement remplacé, chaque année, par ce que l'on appelait euphémiquement le *don gratuit*.

Die prima Augusti : *de Castro-Novo-Supra-Volonam*. Item, de Castro-Novo dixerunt juramento suo quod curia habet L. sol. pro cavalcatis in festo Pascatis. — It., sol. Lx. in festo sancti Michaelis. — It., ij. den. de servicio quod facit P. Bermundus cum hominibus suis.

Suivent, au même folio : l'Escale, Salinhac, Vilhosc, Entrepierres et Vilhosc encore.

F° 276 : Esparron, Valavoire *(Valaoyra)*, Castelet, Penna, Châteaufort, Nible *(Nibla)*; v° : Sigoyer, Thèze, Melve, Curban, Claret, Urtis, Piégut et Venterol; courte énumération des droits que possède le roi Robert, comte de Provence.

F° 277 : *de Quinsono* (1); *de Melva*, 27 juillet, 15e indiction; v° : *de Turre*, 25 juillet; *de Melva*.

F° 278 : *de Castro-Novo-Charbonerio* (néant); Aubignosc, Peypin, *de Sancto-Donato* (néant) (2); Montfort, Bevons (néant); Quinson (néant); v° : *de Turre*, *Jarjaya* (néant); Saint-Vincent (rien); *de Castro-Novo-supra-*

---

(1) D'après B. 1366, ce village de Quinson aurait été au sud de Sigoyer-Malpoil, pays. Il y a cependant à Urtis un quartier appelé *la Quinsonne*, et sur la carte de Cassini, près de Valbelle, une campagne nommée : la *Cheylane de Quinçon*, près de Baudinar, que la carte de Lodoyer appelle simplement *la Cheylane*. M. Isnard, archiviste des Basses-Alpes, pense que c'est dans le territoire de Valbelle que fut jadis le *Castrum de Quinsono*. Il en a même relevé quelques seigneurs, qui sont au XVe siècle les Boyer, Armand des Isnards, au XVIe siècle les Arnaud et Louis Blachet, au XVIIe les Laugier et Vilardi, et en 1748 les Rodulfi.

(2) Saint-Donat, quoique n'existant plus à l'état de village, a laissé cependant de nombreux souvenirs dans le canton de Volone, commune de Montfort, où l'on voit la belle combe de Saint-Donat, la superbe chapelle médiævale de ce Saint, au-dessus de la grotte qu'il habita, et les enigmatiques ruines du mystérieux couvent fouillées par M. l'abbé Andrieu, qui en a déposé quelques restes au musée départemental des Basses-Alpes. A cette époque, 1832, le *Castrum* de Saint-Donat n'existait plus guère que de nom.

Sanctum-Vincentium (rien) ; *de Noyeriis* (rien) ; *de Jenciaco* (1), *de Gaudisardo* (rien) (2).

F° 279, blanc ; f° 280, Entrepierres. Il y a là un véritable cadastre, énumérant quartier par quartier les terres et les propriétaires qui doivent des redevances au comte souverain de Provence.

F° 320-336 : à Saint-Symphorien, tout habitant domicilié dans le village doit, à la Toussaint, une émine d'avoine et 12 deniers ; tout possesseur de bœufs de labour doit une corvée par an ; tout habitant doit au souverain une corvée personnelle, à l'époque des vendanges, corvée qui se rachète par 9 deniers si le débiteur a un âne et par 3 deniers s'il n'en a point ; autre corvée aux moissons, qui se rachète par 6 deniers, ce qui nous donne le prix des journées des paysans à cette époque. La Cour possède à Saint-Symphorien les trois quarts des bans, des leydes et des pacages.

Dans le corps du registre, est la reconnaissance faite en 1407 par les bouchers de Sisteron d'une somme de 20 francs due annuellement par eux à la Cour.

B. 1059. — IN-F°, 58 FEUILLETS, PAPIER, 1332.

Leopardus Sistarici. — Exemplaire moins complet que le précédent. Il contient de plus un chapitre de reconnaissances pour les possessions tenues *franco modo* à

---

(1) Gensiac, en provençal *Jansiè*, est actuellement un hameau de quelques maisons, assis sur le flanc nord de la montagne de Lure, dans la commune de Saint-Vincent-lez-Noyers; on appelait ce dernier village, en 1309 : *Castrum novum de Gensiaco*. Aujourd'hui, l'importance relative des deux pays est renversée.

(2) Nom donné, au moyen âge, à toute forêt défrichée (*Gaude* ou forêt, *essart*, *issart* ou défrichement). C'était, nous l'avons déjà dit, l'ancien nom du village actuel des Aigalades ou Eygalayes (Drôme), qui, jusqu'en 1789, fit partie de la viguerie de Sisteron.



Sisteron et à la Baume et sujettes, lors de leur aliénation, à un droit de mutation ou lods de 20 deniers par livre. La situation des biens y est indiquée. De là, un répertoire précieux de noms de quartiers sisteronais au XIVe siècle. Ce registre ayant été étudié à fond, à ce point de vue, par M. J. Roman, dans un excellent mémoire (1), nous ne relèverons point ici ces noms de lieu. — Bermond de la Baume, en son nom et au nom de Bermondet et Pons de la Baume, ses neveux, reconnaît tout ce qu'il tient dans les bourgs de la Baume (il y a un péage), de l'Escale et de Malijai. — Bertrand *de Panserio,* notaire de Sisteron, tient une terre sise au Pont-Vieux; Bernard Maurin, pâtre, une maison sise à la Saunerie; Pierre Rostan, douze fosserées de vignes sises dans le territoire de la Baume, au lieu dit *ad Sanctum Petrum de Rogelgliecto.* — Fortis de Fort, jurisconsulte, le bourg de Monclar, au bailliage de Seyne; la Cour y conserve le *merum imperium* pour deux cas seulement, la peine de mort et la mutilation d'un membre; la moitié des cavalcades et les fouages, aux cas accoutumés. On nomme encore le couvent des Frères Prêcheurs de la Baume, celui des Frères Mineurs, la colline, *Serrum,* de Sainte-Euphémie, le Pui-Redon.

Etienne et Jean de Celley énumèrent une très grande quantité de biens, entre autres une partie du péage de la Baume, le péage de Peypin, la moitié de la seigneurie sur des terres sises dans les iscles près de la Durance, à Peypin (2).

Les religieuses de Sainte-Claire de Sisteron reconnaissent les quartiers qu'elles possèdent de l'autre côté du pont de la Durance.

---

(1) *Document de 1882 relatif à la topographie de Sisteron,* publié dans le t. II, pp. 420-432 du présent *Bulletin.*

(2) Sur E. et J. de Celley, consulter, aux archives des Bouches-du-Rhône, les registres B. 465, 479, 495, 498, 520, 521, 524, 1117 et seq.

F° **279**, v°, **1332** : item, Castrum de Volona facit cavalcatas consuetas, videlicet unius equi armati et alii disarmati; item, focagia in casibus suis; item, secundum regestrum archivi, merum et mixtum imperium (1).

De Castro-Novo-supra-Volonam : item, Castrum novum supra Volonam, in quo curia habet merum et mixtum imperium; item, pro cavalcata, in festo Pascatis, libras duas et solidos decem.... item, pro alberga S. Michaelis, lib. tres.... item, Petrus Bermundi cum heredibus suis facit de servicio denarios duos....

De Scala : item, castrum de Scala, in quo curia habet merum et mixtum imperium et alia jura infrascripta.

F° **280** — *Castrum de Salignaco*, in quo curia habet merum et mixtum imperium et alia jura infrascripta.

De Interpetris : (même annotation).

De Viliosco: Item, in Castro de Viliosco, in quo curia habet

---

(1) Ces mots signifient *juridiction pure et mélangée.* Il n'est pas facile de savoir en quoi consistaient ces deux ressort, et ce qui les différenciaient. On est à peu près d'accord sur le *merum.* C'était la juridiction criminelle de laquelle relevaient les méfaits passibles de mort, mutilation, exil, galères ou pilori. Le seigneur qui la possédait en était fier et faisait élever, comme marque de son pouvoir souverain, des fourches, un peyron et autres insignes matériels des exécutions criminelles. Quant au *mixtum*, c'est la juridiction connaissant, d'après les uns des causes civiles, d'après les autres des délits, d'après quelques-uns du droit de contrainte, de la police correctionnelle, etc.

Ces termes tombèrent en désuétude en Provence après la réformation de la justice sous François I[er]. On ne les entendait plus au siècle passé. C'était devenu une formule inintelligible de style, que le notaire de Château-Arnoux, Pierre Bernard, écrivait ainsi, en 1775, dans l'acte de vente de la seigneurie de Montfort : *avec mère et impaire !!!!* (aux minutes de M[e] Toppin, notaire à Volone).

Voir là dessus Ducange et le traité spécial de 85 p., in-4°, *Tractatus de imperio et jurisdictione* de F. de Clapier, placé ordinairement à la suite des *Centuriæ causarum* de cet auteur, édition de Lyon, 1616. Ce traité, daté d'Aix, 1[er] juin 1585, est dédié à Jean de Sade, premier président de la Cour des Comptes, dans une préface pleine de renseignements biographiques et historiques curieux.

merum et mixtum imperium et alia jura infrascripta et sanguinis effusionem ; item pro cavalcata Pascatis, libr. ij, sol. decem....

F° 282, v° : infrascripta castra et loca faciunt regie curie focagia in casibus consuetis ad rationem quinque solid. pro foco.... Castrum de Subripis, C. de Castelleto, C. de Mandanes (ou Mandaneys).... Castrum Arnulphi, C. de Beoncio.... De Castro novo supra Volonam. — De Volona, in quo dicuntur esse centum foci, etc.

Des documents analogues, remontant à 1297, se rencontrent encore dans les registres d'une enquête pareille faite à cette époque par ordre du roi-comte Charles II et par les maîtres rationaux dans toute la Provence. Les volumes qui intéressent les Basses-Alpes sont : B. 1026, relatif à la vallée de Barcelonette, Jausiers, Castelar, Saint-Paul, Tournoux, Méolans, Lauzet, Meyrones et Revel ; B. 1028 ; droits du roi dans Castelane et sur le bailliage : Robion, Brandis, Eoulx, Chasteuil, Blieux, Castillon, Allons, Ubraye, etc ; B. 1030 : viguerie de Forcalquier, Mane, Labrillane, Saint-Michel, Fontienne, Volx, Saint-Maime, Saint-Etienne, etc.

B. 1033 et 1034 : bailliage de Puget-Théniers, ou Terre-Neuve, avec Saint-Cassien, la Croix, Saint-Léger, Seyne, Villevieille, Entrevaux, Fugeret, Peyresc, Annot, etc. ; B. 1036 : Seyne, Auzet, Selonet, la Bréole, Couloubroux, Pontis, Ubaye, Verdaches, etc. ; B. 1037 : Sisteron, Manosque, Astoin, Piégut, Valavoire, Valerne, Thèze, Salignac, village de quatre-vingts feux, Sourribes, de vingt-deux, Entrepierre, de vingt-six, Baudument, trente-quatre feux ; Volone, avec le tarif du péage, etc. ; B. 1038 : Sisteron, Antonaves (Hautes-Alpes), Mison et Bayons (1).

(1) On trouvera encore des renseignements nombreux et précis sur le bailliage, puis viguerie, de Sisteron dans les registres suivants des archives des Bouches-du-Rhône : B. 7, 328, 329 (1237); B. 171 (1250); B. 172 (1257); B. 813 (1284); B. 1079 (1290); B. 821, 822 (1323); B. 477 (1329); B. 1139 (1355-62); B. 1161 (1371); B. 200-2 (1471-87); B. 174 (1557); B. 1343, 1345



Il serait utile d'étudier ces registres de près et d'en retirer toutes les notions utiles pour l'histoire locale, la topographie, les familles nobles et roturières, etc.

Ne se trouvera-t-il pas à Marseille un bas-alpin pour nous donner ce relevé, que l'inventaire sommaire n'a pas pu nous fournir ?

V. LIEUTAUD.

PLUIE DE POUSSIÈRE A DIGNE

Le 15 mai dernier, M. Gorde, notre excellent président d'honneur, voulut bien attirer mon attention sur un fait d'une nature assez singulière.

Il avait remarqué, la veille, qu'une couche d'une matière à l'aspect de rouille s'était déposée sur les plantes de son jardin. Ce dépôt était assez abondant pour recouvrir entièrement les feuilles des arbres, les vitres d'une petite serre, tous les corps exposés à l'air en un mot. Quoique le phénomène se fût passé la veille, nous descendîmes au jardin et je pus constater, malgré la pluie survenue pendant la nuit et dans la matinée du 15, que nombre de feuilles étaient encore tachées par cette substance; la serre en était abondamment garnie, la pluie l'ayant amassée dans les rebords du châssis.

Pour avoir cette substance aussi pure que possible, je cueillis quelques feuilles à la hauteur de plus d'un mètre. Puis, voulant m'assurer que je n'avais pas affaire à un fait

---

(1635); B. 55 (1674); B. 747 (1682); B. 955-6 (1688) et la série des comptes des clavaires de Sisteron, de 1303 à 1492; B. 2009-2022, 2506.

Ces registres fourniront des documents de la plus haute importance à quiconque voudra étudier du XIII[e] au XV[e] siècle l'histoire d'un village quelconque des cantons actuels de Volone, Noyers, Sisteron, la Mote et Turriès.

très localisé, je me rendis chez M. Daime. Les plantes de son jardin, situé à l'autre extrémité de la ville, avaient conservé une matière identique. C'était donc, à n'en pas douter, d'une vraie pluie de poussière qu'il s'agissait.

De quelle nature était cette poussière ? A la vue simple, elle présentait une couleur rougeâtre et, broyée sous le doigt, donnait la sensation d'un corps réduit à un état de division extrême. Le microscope la résolvait, sous un grossissement considérable, en particules aux angles aigus semblables pour la plupart à du verre pilé ; d'autres particules étaient plus opaques et plus fines ; çà et là, quelques corpuscules arrondis, très foncés en couleur, attiraient l'attention.

Une goutte d'acide azotique fit disparaître les corps opaques, avec dégagement d'acide carbonique ; ils étaient donc composés de carbonate de chaux ; en un mot, c'était du sable calcaire. Les grains noirs, arrondis ou ovoïdes, furent attaqués moins vivement, en laissant des traces d'oxyde de fer. Seuls, les matériaux les plus volumineux, ceux dépassant sensiblement un cent millième de millimètre de largeur résistèrent, en augmentant de limpidité ; c'était de la silice, du sable quartzeux. Nous étions donc en présence d'une poussière siliceuse-calcaire, d'une extrême ténuité, avec traces de fer.

Par une circonstance heureuse, il se trouvait qu'on avait soumis à mon examen, quelques jours avant, une poussière recueillie à Constantinople dans des circonstances identiques ; cette poussière avait la même composition que celle de Digne, sauf que le fer y était moins abondant. D'autre part, peu de jours après la pluie de Digne, tombée un mardi, je lisais dans les journaux que, le samedi précédent, un navire faisant la traversée d'Algérie en France avait été couvert d'une poussière rougeâtre, que l'on comparait à du safran, et couvert à tel point que le capitaine dut faire balayer deux fois le pont. Enfin, l'observatoire de Moncalieri annonça que la même chute de poussière avait couvert le midi de l'Italie, chose fréquente dans ce pays.

D'où vient une telle quantité de poussière ? Sa véritable origine n'est constatée scientifiquemment que depuis quelques années. On ne manquait pas autrefois de l'attribuer à une éruption volcanique lointaine, ce qui peut être exceptionnellement vrai ; mais, dans la plupart des cas, et le nôtre en particulier, sa composition dément cette hypothèse : cette poussière ne renferme aucun des éléments qui composent les cendres éruptives. Sa véritable origine est le grand désert africain. Les météorologistes ont reconnu qu'un cyclone passant sur le Sahara, en se dirigeant vers l'Europe, peut transporter fort loin, sur notre continent, les plus légères parcelles du sable du désert, soulevées dans les hautes couches de l'air.

Nous savons tous que les cyclones ne nous ont pas fait défaut pendant mars, avril et mai ; c'est à l'un d'eux que nous devons notre pluie de poussière. L'Afrique nous envoie les derniers efforts de son *simoun*, mais rendu si bénin qu'il faut une certaine attention pour l'observer dans ses effets. S'il abandonne sa poussière par un temps sec, elle se confond avec la poussière locale.

Reste à expliquer la présence du fer. Ce minéral peut provenir du désert ; les roches sédimentaires dont la pulvérisation forme le sable du Sahara en renferment une certaine quantité, comme la plupart des roches de cette nature ; mais la forme régulièrement arrondie des fragments semble lui donner une origine cosmique ; c'est, sans doute, du fer extra-terrestre. M. Gaston Tissandier a recueilli de pareils corpuscules dans les régions les plus élevées de l'atmosphère. D'un autre côté, les sondages en mer en ramènent de semblables du fond des abîmes. Les uns et les autres sont de véritables météorites microscopiques, qui flottent dans l'air, ou bien, ayant subi complétement les lois de l'attraction, sont allées sombrer dans l'Océan.

Avec « *la pâle clarté qui descend des étoiles* », il descend aussi du fer, et cette chute continuelle contribue à augmenter le volume de notre planète. Il est certain que,

depuis le jour où les molécules de la terre commencèrent à se grouper, ces poussières de fer cosmique ont rempli un rôle important. D'aucuns ont voulu calculer pour quelle part elles entraient avec les vraies météorites dans le volume terrestre; je ne réclame pas le soin de vérifier leurs calculs.

Il me suffit d'avoir entretenu la Société du fait intéressant que M. Gorde voulut bien me signaler.

BACHELARD.

FRAGMENTS DU VOYAGE EN ITALIE

VENISE

Hier, j'étais au Lido, laissant errer mes rêves
Dans l'idéal lointain du monde indéfini;
Le flot harmonieux expirait sur les grèves ;
J'étais seul, loin de l'homme et devant l'infini !

Je songeais sans témoin, sans but et sans pensée;
Mon cœur se reposait en son recueillement,
Ainsi qu'un papillon, quand son aile est lassée,
Choisit la fleur qu'il aime et s'y pose un moment.

Et la brise ridait la moire bleue et verte,
Que la mer étalait en son azur changeant.
La plage étincelait, tant elle était couverte
De coquillages, d'algue et d'écume d'argent.

Des voiles sillonnaient l'Adriatique blonde......
La nature riait, sereine, au grand soleil,
Et la ligne du ciel, et la ligne de l'onde
Se confondaient là-bas à l'horizon vermeil.....

J'éprouvais un bonheur mêlé d'ivresses vagues,
Comme on sent palpiter son être au renouveau;
Les vents mêlaient leur hymne au bruit égal des vagues.
C'était suave et doux comme un chant du berceau !

Oh ! pourquoi l'Eternel ne fait il pas qu'on meure,
Lorsque l'on entrevoit son séjour de si près;
Quand l'âme va si haut, puis retombe et demeure,
N'est-ce pas bien cruel qu'il faille vivre après !

On se réveillerait de l'extase sublime
Dans un monde nouveau, sans même s'en douter...
Et sans transition on franchirait l'abîme
Que nos faibles esprits nous font tant redouter.

Mais non ! ce n'est pas là ce que la destinée,
La grande loi de Dieu, veut de nous ici-bas :
Notre âme est en ce monde à vivre condamnée.
L'homme fort se soumet, souffre et ne se plaint pas.

Il faut savoir attendre et subir cette vie,
Mais c'est pour que nos maux nous paraissent moins lourds
Que Dieu, d'où vient l'espoir, a, de sa main bénie,
Jeté tant d'idéal dans l'azur des beaux jours.

C'est pour cela qu'il fit toutes les grandes choses,
Qu'il créa le printemps et les oiseaux des bois,
Et l'humble violette, et les lys, et les roses,
Et le concert du flot, orchestre aux mille voix...

Qu'il fit l'arbre, et le nid que balance la brise,
Les blés, le gazon vert, les fruits que nous aimons,
Les déclins empourprés, et l'aurore indécise,
Et la plaine, et le lac, et la neige des monts;

Que d'un ange il créa la femme belle et pure,
Qui partage nos maux et les vient apaiser;
Qu'il nous donna l'enfant, qui gazouille et murmure,
Le trouble des aveux et le premier baiser.

C'est pour cela qu'à l'heure où tout redevient sombre,
Tant de beaux diamants s'allument dans les cieux,
Quand on voit resplendir tous les joyaux de l'ombre,
Colliers du firmament faits d'astres radieux.

C'est pour cela qu'il mit la chaste et pâle lune
Comme un phare, là-haut, qui vient veiller sur nous...
C'est pour cela qu'il fit Venise et sa lagune,
Ce paradis des mers où l'amour est plus doux !.....

Venise, 15 mars 1876.

VÉRONE

AU TOMBEAU DE JULIETTE

C'est dans ce cloître obscur. — La dalle solitaire
Recouvre ce beau corps, poussière désormais;
Cet asile est discret. — L'ombre du monastère
Garde et protège ceux qui dorment pour jamais.

C'est là qu'au monde impur cette fleur fut ravie,
Là, qu'on l'ensevelit en priant à genoux...
Là, que prit son essor, au printemps de la vie,
L'ange exilé du ciel qui souffrait parmi nous.

C'est là que vint aussi l'amant, terrible et pâle,
Mourir à ses côtés en maudissant le sort.
Ce tombeau fut pour eux la couche nuptiale;
C'est là que ces deux cœurs s'unirent dans la mort !

Là, de pieuses mains, à l'heure où le jour tombe,
Viennent discrètement déposer, tour à tour,
De poétiques fleurs sur cette chaste tombe...
Et nul ne les connaît, ces vestales d'amour...

Oh ! mes doux fiancés ! le bonheur n'est qu'un rêve
Que l'on poursuit sans cesse et qui sans cesse fuit.
On l'ébauche ici-bas ; – souvent on ne l'achève,
Qu'en franchissant le seuil de l'insondable nuit !

Combien de fois, l'automne a-t-il jauni la feuille,
Depuis que l'Eternel vous réunit aux cieux !
Et toujours cependant le passant se recueille
Devant ce froid témoin de vos derniers adieux.

Quel intérêt pourtant à vos deux destinées
Rattache donc notre âme, et depuis si longtemps
Que l'écho de vos noms fait, après tant d'années,
Vibrer tant d'idéal dans tout cœur de vingt ans !

C'est que vous étiez vrais dans l'extase sublime,
C'est que vous étiez purs dans le rêve embaumé,
C'est que, vivre et haïr vous paraissant un crime,
Vous êtes morts tous deux pour avoir trop aimé !

C'est qu'ayant trop souffert en vos âmes sereines
(Comme l'oiseau s'endort après avoir chanté),
Vous avez clos vos yeux sur le monde des peines,
Pour les rouvrir bientôt dans le monde enchanté !....

On dit qu'on vit alors, bien loin dans le ciel sombre,
L'un à l'autre enlacés et la main dans la main,
Sous le suaire blanc flotter deux corps dans l'ombre,
Et qu'un ange là-haut leur montrait le chemin...

Même encore aujourd'hui, par la nuit étoilée,
On dit qu'on voit souvent jusqu'aux lueurs du jour
Deux fantômes prier près de ce mausolée,
Mêlant de doux baisers à des chansons d'amour !

Oh ! qui me redira votre enivrante joie,
Quand venait Roméo, fidèle au rendez-vous,
Se suspendre au balcon sur l'échelle de soie,
Et ce que vous disiez, loin des regards jaloux !

Dans ton linceul d'enfant, repose, ô Juliette !
Repose calme et pure, en ton dernier sommeil...
Hélas ! comme jadis, ce n'est plus l'alouette
Qui viendra t'éveiller dès l'aube au front vermeil...

Si parfois, quand la lune épand ses clartés blanches,
Quelque bruit d'ici-bas vient te troubler jamais...,
Dors, c'est le rossignol qui chante entre les branches,
Au souvenir lointain de ceux qu'il a charmés !....

Vérone, 10 mars 1876.

C. RICHARD.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

56e Session. — Séance du 6 mai 1889

Présidence de M. Daime

La *Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes* s'est réunie le 6 mai 1889, à 5 heures du soir, dans la grande salle de l'hôtel de ville.

Étaient présents : MM. Ailhaud, Allard-Théus, Arnoux, Aubin, Aubert, Bachelard, Candillon, Chaspoul, de Château-Arnoux, Cotton, Daime Marius, Delpuech, Diomard, Giraud Félix, Giraud Martin, Gorde, Huriez, Pommeraye, Rebattu, de Rochas, Roos et Isnard.

Après avoir déposé sur le bureau les diverses publications envoyées par le ministère de l'instruction publique et les sociétés correspondantes, M. Daime annonce la mort d'un membre correspondant, M. Roman, ancien juge de paix, dont il fait l'éloge.

Il propose ensuite l'admission de divers membres titulaires et correspondants, dont les noms suivent :

Membres titulaires :

MM. Huriez Stéphane, professeur de mathématiques élémentaires au lycée de Digne.

Roos Charles, professeur de sciences physiques au lycée de Digne.

Cotton Émile, professeur de mathématiques préparatoires au lycée de Digne.

Candillon Jules, professeur à l'école normale d'instituteurs de Digne.

Delpuech Antoine, professeur de littérature à l'école normale d'instituteurs de Digne.

Rey Albert, président de la Société Marseillaise et de la Cie des chemins de fer du Sud de la France.

Martin Félix, directeur de la Cie des chemins de fer du Sud de la France.

Morandière Édouard, directeur de la Construction de la Cie des chemins de fer du Sud de la France.

Picard Arthur, ancien député à Paris.

Borel Paul, notaire à Manosque.

Challan de Belval, médecin chef militaire à Amélie-les-Bains.

Imbert Léopold, entrepreneur de travaux publics à Marseille.

Correspondants :

MM. Chave, ingénieur à l'école d'arts et métiers d'Aix.

Hamon Jean, commissaire à la Cie transatlantique, à Marseille.

Jaubert, professeur au lycée de Marseille.

Dor, chef du secrétariat à la Cie de chemins de fer du Sud de de la France, à Marseille.

Reboul, instituteur à Beauvezer.

L'abbé Bellon, professeur au collège de Forcalquier.

Berriat François, maître répétiteur au lycée de Digne.

Granier Auguste, chef de bureau de l'ingénieur en chef de la Cie des chemins de fer Bône-Guelma, à Bône (Algérie).

L'assemblée accueille, à l'unanimité et avec empressement les nouveaux sociétaires. Elle fixe ensuite au 25 mai courant la date de la séance publique annuelle et délègue MM. Arnoux et

Daime, président, pour représenter la Société au congrès des sociétés savantes, qui aura lieu en Sorbonne, le 9 juin 1889.

M. le président donne ensuite la parole à divers sociétaires pour les lectures inscrites sur l'ordre du jour :

M. Arnoux : *Théorie sur les maxima du jeu de piquet.*

M. Gorde : *le Berger André.*

M. Bachelard : *le Bassin de la Bléone pendant la période glaciaire,* avec carte à l'appui.

M. Daime : *Sur une nouvelle espèce de Raie,* avec spécimen.

M. Isnard : *Digne et les États généraux.*

Avant de lever la séance, l'assemblée nomme une commission chargée de recevoir les communications de M. Arnoux, ancien officier de marine, au sujet de ses théories sur l'algèbre graphique.

Cette commission, composée de MM. Daime, président, Dyrion, ingénieur en chef, Huriez, Roos, Cotton, professeurs au lycée, Candillon, professeur à l'école normale, de Rochas, inspecteur des forêts, se réunira le 7 mai, chez M. le président de la Société.

La séance est levée à 7 heures.

57e Session. — Séance publique annuelle du 25 mai 1889.

Présidence de M. Daime.

La séance publique annuelle de la *Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes* a eu lieu samedi 25 mai.

L'élite de la société dignoise remplissait, dès 8 heures, la grande salle du tribunal.

M. Daime, ingénieur, présidait, ayant à ses côtés M. Gorde, vice-président, M. Tardy, préfet des Basses-Alpes, M. Plauchud, président de l'Athénée de Forcalquier, et M. le général Bongarçon.

Un grand nombre de dames et de demoiselles en charmantes toilettes, tous les hauts fonctionnaires, de sympathiques envoyés de Forcalquier et de Sisteron s'étaient réunis, pour écouter des lectures et de la musique de choix.

M. Daime ouvre la séance en ces termes :

« Mesdames, Messieurs,

» Je serai court.

» Notre Société, je suis heureux de le constater, va toujours en prospérant; nous le devons surtout à l'honorable président que j'ai remplacé, M. Gorde, qui a su, à force de zèle et d'active propagande, porter à quatre cents le nombre de ses membres.

» Aujourd'hui, nous pouvons largement suffire à toutes les dépenses qu'entraîne la publication de notre *Bulletin* et constituer une réserve pour les frais imprévus, les dépenses extraordinaires, — nous avons 56 francs de rentes annuelles. — Je vous devais ce petit compte rendu, qui fait notre orgueil et qui prouve la sagesse des administrateurs qui ont géré nos finances.

» L'empressement que vous mettez, Mesdames et Messieurs, à venir assister à nos séances annuelles prouve tout l'intérêt que vous portez à notre Société, et elle vous en remercie. Vous êtes, Mesdames, la beauté et le charme de toutes nos réunions, comme vous êtes la joie du foyer, le bonheur de la vie.

» Le but que nous poursuivons, vous le connaissez ; laissez-moi pourtant vous en dire quelques mots.

» Nous n'avons pas la prétention de renouveler des Grecs les réunions du Portique, et nous ne voulons pas parodier l'Académie française. Notre rôle est plus modeste et plus pratique :

» Étudier la flore et la faune de la région ; exhumer du sol, des assises de nos montagnes les générations animales disparues ; feuilleter les archives locales, les vieilles chartes, en extraire quelques documents oubliés ; faire revivre le passé, en reconstituer les annales ; rechercher les débris archéologiques, les vestiges des temps phréhistoriques ; fouiller les ruines des monuments anciens.

» Passer aux spéculations mathématiques, à la science qui porte ses investigations sur l'univers entier, dont les désirs sont infinis et sans bornes, qui tend à l'affranchissement des mondes en domptant la matière, en coordonnant les forces naturelles, en découvrant les lois de l'ordre physique.

» Atteindre à l'art qui élève et console, qui grandit l'humanité

par la prédominance du sentiment, par la manifestation du côté le plus immatériel de notre être : la pensée.

» Tendre sans cesse vers cet idéal, ne jamais défaillir. Si on est impuissant à créer une œuvre géniale, amasser des matériaux, apporter sa pierre au monument, être l'humble manœuvre des génies futurs, l'ouvrier anonyme de la science ; c'est encore un mérite, et il faut savoir s'en contenter.

» Découvrir la plus mince parcelle de vérité, émouvoir ses semblables, voilà les vraies récompenses du labeur intellectuel ; elles suffisent à toute une vie de travail.

» Provoquer les vocations, développer les aptitudes, élever l'esprit, épurer le goût, pousser les générations dans la voie du travail intellectuel, faire aimer l'étude en montrant son importance et sa grandeur ; faire croire au vrai, admirer le beau, pratiquer le juste, en un mot réagir de toutes nos forces contre le scepticisme énervant qui envahit notre siècle, voilà notre but.

» Nous pouvons tous y concourir, chacun selon ses moyens, ses ressources, sa situation sociale. Il ne faut pour cela que de la volonté et un peu de travail. Il n'y a pas de labeur, quelque minime qu'il soit, qui par sa continuité ne produise de grands résultats. Ce sont les dépouilles des infiniment petits qui édifient les continents.

» Vous le savez, Messieurs, mais il est bon de le redire, notre Société admet et publie toutes les productions de ses membres, en laissant à chacun la responsabilité de ses opinions ; on peut y traiter tous les sujets, y développer toutes les théories, y discuter tous les principes, même les plus contradictoires, avec la plus entière liberté, mais dans la limite des convenances, restriction bien superflue avec vous tous, Messieurs, qui rivalisez d'aimable cordialité.

» En terminant, permettez-moi de me faire l'interprète de la Société tout entière, en transmettant à M. le général Bongarçon les sentiments de vive sympathie de ses compatriotes et plus spécialement de nous tous, qui avons l'honneur de le compter au nombre des membres de notre association, sur laquelle rejaillit l'éclat du grade éminent auquel ses talents militaires et sa bravoure de soldat l'ont fait parvenir.

» Comme nous aussi, vous avez applaudi à la distinction si méritée

dont notre ami et confrère, le sympathique artiste dignois, M. Colomb, a été dernièrement l'objet. Jamais palmes académiques n'auront été mieux placées.

» Mesdames et Messieurs, qu'il me soit encore permis de vous remercier et de vous exprimer tout le plaisir que nous éprouvons de vous voir en si grand nombre à cette assemblée; c'est pour nous un encouragement à persister dans notre voie et la récompense de nos efforts. »

Ce discours est couvert d'applaudissements.

Les diverses lectures et les morceaux de musique et de chant, portés sur le programme qui suit, sont écoutés avec le plus grand intérêt et très applaudis.

PREMIÈRE PARTIE.

Le Papillon (nouvelle), par M. Bachelard.
Voyage en Italie (Venise, Vérone), fragments, poésies, par M Richard.
Quatuor à cordes (Mozart),
La Salo d'Asilo (fantaisie provençale), par M. Plauchud.
Romance (Faure), chantée par M. Candillon.
Solo de flûte, monologue dit par M. Diomard.

DEUXIÈME PARTIE.

Ouverture de Faust (Gounod), quatuor.
Fantaisie comique, par M. Cazalet.
Lou Bragueto (conte provençal), par M. Plauchud.
Types bas-alpins. — Le berger André, par M. Gorde.
Chansonnette, chantée par M. Candillon.

La séance est levée à 11 heures.

LA PREMIÈRE ÉGLISE
DU COUVENT DES DOMINICAINS
DE BARCELONNETTE

La place principale de Barcelonnette, dite place Manuel, est bordée du côté est, en allant du sud au nord, par la tour de l'horloge ou tour Cardinalis, la maison Caire, la maison Audiffred et par l'hôtel du Nord, appartenant à M. Castel.

En mai 1888, M. Castel fit démolir, pour la reconstruire sur caves, la partie de son hôtel donnant sur la place Manuel ; cette partie se trouve séparée du restant de l'hôtel, à l'est, par un gros mur de 1 mètre au niveau du sol et de 0m,80 au second étage, percé à chaque étage de trois anciennes fenêtres visant à l'est et qui avaient été utilisées soit comme portes, soit comme placards.

Ce gros mur forme aussi la façade est de la maison Audiffred, où se voit encore, à la hauteur de la grange, l'encadrement en tuf d'une ancienne grande fenêtre cintrée ; à l'est de ce mur, se trouvaient d'abord le chemin de ronde, puis les remparts de la ville et enfin les fossés, transformés plus tard en jardins, sur lesquels donnaient ces fenêtres et qui existaient encore au commencement de ce siècle.

Pour creuser les fondations et les caves, on a descendu les fouilles à 3 mètres du niveau actuel de la place Manuel, qui se trouve à 0m,90 au-dessous d'un repère tracé par l'administration des ponts et chaussées sur le mur est de la tour de l'horloge et qui porte la cote d'altitude de 1,135m,50.

Ces fouilles ont amené la découverte de substructions anciennes et que nous attribuons à la première église du couvent des Dominicains de Barcelonnette, dont la tour de l'horloge, dite tour Cardinalis, subsiste seule.

Dans la partie sud des fouilles, touchant à la maison Audiffred, est apparue une chapelle de 4 mètres du sud au nord, sur 6^m,40 de l'est à l'ouest.

Les murs est et nord étaient recouverts, immédiatement au-dessous du sol actuel de la place, d'un revêtement de tuf en moëllons carrés, admirablement taillés et jointés, de 25 à 30 centimètres d'épaisseur. Aux quatres angles, étaient des colonnes en tuf, rondes, de 20 centimètres de diamètre, engagées dans l'angle et reposant sur un socle bas en pierre dure, veinée blanc et rose, dite pierre de Serennes (calcaire du Briançonnais).

Ces socles ne sont pas tous semblables et consistent en un entablement carré surmonté tantôt de deux, tantôt de trois boudins. Aux angles du piédestal carré, le dernier boudin s'effile en V vers l'angle. Au dessous des socles, se trouvait le dallage en pierre calcaire grise de 6 centimètres d'épaisseur. Ce dallage, dont on n'a trouvé que les morceaux engagés sous les socles des colonnes, se trouvait à 2^m,30 au-dessous du sol actuel de la place.

Dans le tuf du mur est de cette chapelle, se trouvent creusés deux trous de scellement destinés probablement à tenir l'autel et une niche cintrée de 0^m,35 de hauteur sur 0^m,40 de base, pour mettre les burettes.

Dans le tuf du mur nord, à un mètre de la colonne nord-est, se trouve un placard de 0^m,65 de base pour 0^m,40 de profondeur, en pierre de tuf parfaitement taillée, ouvrant à 1^m,20 au-dessus du sol de la chapelle ; enfin, vers l'angle nord-ouest de cette chapelle, le mur nord était percé d'une porte de 1 mètre de largeur, avec évasement en dehors vers le nord, dont le seuil, à l'intérieur de la chapelle, était précédé d'une marche et se trouvait à 2 mètres au-dessous du niveau de la place Manuel.

Les gonds en fer de cette porte sont recouverts d'une très forte couche d'oxyde noir, revêtue par plaques d'oxyde rouge.

De l'angle de cette porte partait un gros mur du sud au

nord, sur l'alignement du gros pilier dont il va être parlé ; ce mur, ainsi que le grand mur levant des maisons Audiffred et Castel, se prolongeait plus loin que le mur nord actuel de l'hôtel Castel, à travers la rue. Actuellement, les façades ouest de l'hôtel Castel et des maisons Audiffred et Caire sont parallèles à ce gros mur, mais à 1 mètre à l'ouest.

Les colonnes d'angle nord-ouest et sud-est étaient adossées à des piliers carrés, revêtus de tuf, surmontant des socles ornés de la même façon et de 1 mètre d'épaisseur. *(Voir la planche 1.)*

La colonne d'angle sud-est était adossée à un gros pilier A de 1m,35 d'épaisseur, revêtu en tuf de 0m,28 d'épaisseur. Au flanc ouest de ce pilier, se trouvait une demi-colonne en tuf de 0m,40 de diamètre, surmontant un socle de pierre de Serennes, proportionné à la colonne, du même dessin que ceux des colonnes de la chapelle. (*Voir le détail, planche 2.)*

Ce gros pilier, avec sa grosse colonne à l'ouest, devait appartenir à la grande nef de l'église.

La démolition du gros pilier montre que son revêtement en tuf, du côté de la chapelle latérale décrite ci-dessus, était appliqué sur un revêtement primitif en pierre de taille dure (a b), ce qui paraît indiquer, pour la chapelle latérale, une construction ou une ornementation en tuf postérieure à la construction de la grande nef.

Enfin, sur le côté sud de la chapelle latérale, il n'y avait pas trace de mur, ce qui montre que cette chapelle latérale était suivie vers le sud d'une ou de plusieurs autres chapelles, formant ensemble la nef latérale de gauche de l'église. En effet, de l'autre côté, vers le sud des pilastres auxquels étaient adossées les colonnes d'angle, se trouvaient des colonnes semblables appartenant à la chapelle suivante.

Ce qui corrobore cette supposition, c'est que, de cette chapelle au clocher, il y a exactement la place de trois

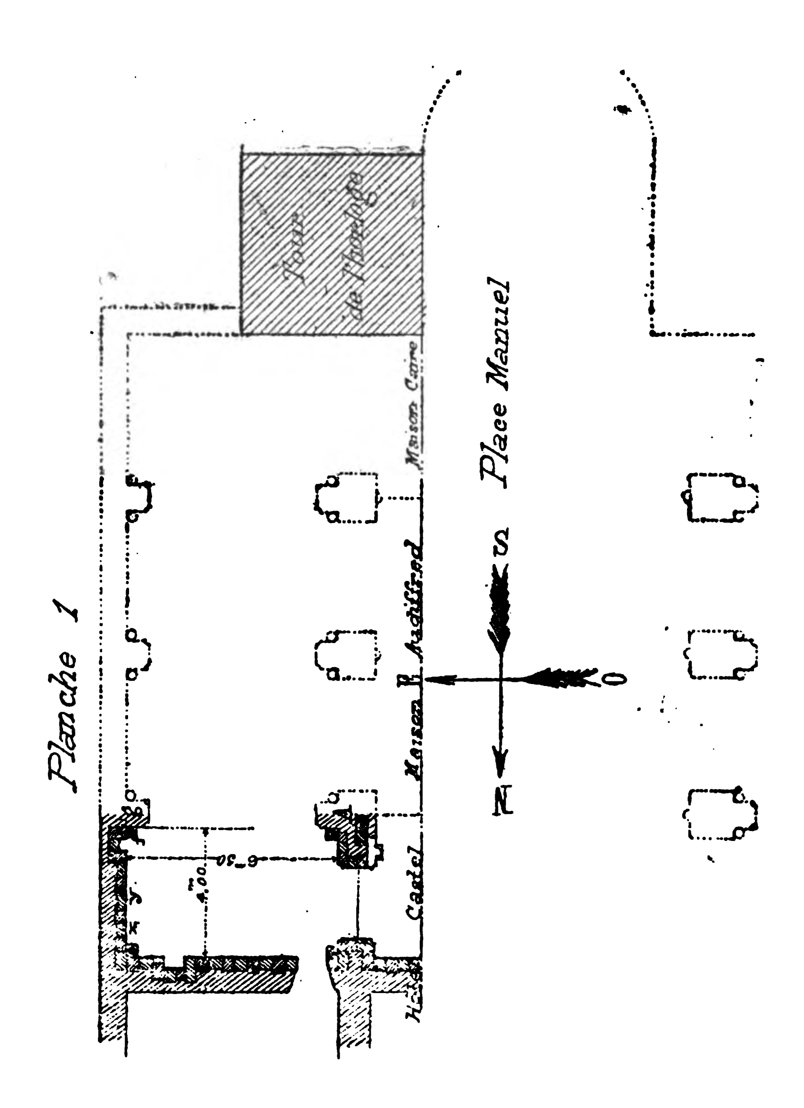

Planche 1
Place Manuel
Maison Caire
Maison R. Audiffred
Castel
6,50
4,00
S
O
N

Planche 2

Détails du pilier A
échelle 0,02 p^r 1 mètre

A

Détails du pilier g
échelle 0,02 pour 1m.

0.35

f

g

Clef de voûte en tuf sculpté trouvées dans les fouilles du mur N.O de la maison Martel (angle N.O de la Place Manuel) à l'intérieur de la basse cour à 1m50 de prof^t

1

2

3

f

g

chapelles de même dimension. Le clocher devant se trouver à la gauche du chœur de l'église, comme de coutume, la nef latérale de gauche venait buter contre lui et devait se composer de quatre parties en enfilade, semblables à la chapelle exhumée.

L'intérieur de cette chapelle latérale se trouvait complétement rempli, en partant du sol actuel de la place, par :

1° 0m,60 de débris de construction, gravats, pierres, terre grossière ;

2° Au-dessous, jusqu'au fond des fouilles, de la terre fine, pleine de squelettes, en place, à tous les niveaux, enterrés les pieds au levant, dans des caisses de mélèze, dont la trace carbonisée par le temps se voyait assez nettement dans les coupes faites par la bêche ou la pelle. C'était devenu un cimetière. L'état des ossements, happant fortement à la langue, montre que ces sépultures sont anciennes.

Leur souvenir en était perdu et, à plus forte raison, celui de la chapelle primitive, car les fondations du mur de séparation Castel-Audiffred sont creusées dans le sol du cimetière, mais à une faible profondeur, soutenues qu'elles sont par un arc de cintre plat, allant du gros pilier à la muraille en tuf du levant. Au-dessous de ces fondations, les squelettes étaient en place et n'avaient pas été dérangés.

Les fouilles, étant descendues au-dessous du niveau du sol de l'ancienne chapelle, ont amené encore quantité d'ossements humains. Pas une pièce de monnaie, pas une médaille n'a pu nous éclairer sur la date de ces sépultures.

Enfin de l'autre côté du mur nord de cette chapelle, en deçà de la porte susdécrite, pas un ossement, mais seulement des plâtras brûlés et des débris d'ardoises ; les sépultures n'existaient donc qu'à l'intérieur de cette nef latérale.

Comme ces sépultures occupent 2 mètres au-dessus du sol de cette nef latérale, il a donc fallu qu'après sa

destruction jusqu'à 2 ou 3 mètres de son sol elle ait été, à l'état de ruine, remplie petit à petit de terre et transformée ensuite, pendant une longue série d'années, en un cimetière dépendant toujours du couvent des Dominicains, dans l'enceinte duquel il se trouvait situé, à l'abri du mur nord de la dernière église et couvert d'un toit. On y enterrait les personnes qui faisaient élection de sépulture au couvent des Dominicains.

Les dernières sépultures doivent être de 1776. Un édit du roi du 15 mai 1776 défendit d'enterrer dans les églises; les Pères voulurent alors créer un cimetière à l'angle nord-est de leur enclos, sur l'emplacement des maisons de derrière et du jardin de Mme veuve Plaisant et Monjardin, où l'on a trouvé de nombreux ossements. Ils y arrivèrent, malgré l'opposition du curé Rivier. De là, procès des plus instructifs auquel la Révolution a mis fin et que nous nous réservons d'exposer plus tard.

De quelle époque était la première église des Dominicains ?

Le couvent des Dominicains ou Frères Prêcheurs de Barcelonnette fut fondé en 1316, *sumptibus* du cardinal Hugues de Saint-Cher, natif de la Maure, commune d'Uvernet, décédé en 1263. La tour de l'horloge a été certainement élevée avec la première église du couvent des Dominicains, peut-être sur la base d'une tour plus ancienne encore. Ses angles et sa flèche sont formés d'un tuf semblable comme origine et comme taille à celui de la chapelle exhumée par les fouilles Castel ; mais leur construction ne remonte pas si haut et doit être en tout cas postérieure à 1378 ; on lit, en effet, dans le répertoire des biens fonds du couvent (1) :

« La première possession que nos religieux eurent dans ce pays fut trois ou quatre sesteirées de terre qu'on leur

(1) **Archives des Basses-Alpes, H, 1.**

donna hors l'enceinte de la ville, dans l'endroit appelé aujourd'hui (en 1763) le clot de M. Besson (1).

» Ce fut l'an 1377 que noble Jean Beringuier, baille royal des vallées, nous mit en possession d'une partie de l'emplacement que nous occupons aujourd'hui, en présence de noble et puissant seigneur Fouque d'Agout, seigneur de Reillane et du Luc, grand sénéchal de Provence et de Forcalquier, présents aussi noble Louis Guiramand (2), Antoine Garnier, notaire, Christophe Martelly, consul, Guillaume Isoard, notaire, Guillaume Allemandy, Paul Couttolenq, notaire, conseillers de cette ville, et plusieurs autres personnes notables. Cet emplacement s'appelait la confrérie du Saint-Esprit. »

Et plus loin :

« Cette terre fut donnée au couvent en 1377, le même jour que nous fumes mis en possession *de l'emplacement où est notre église.* »

L'acte de mise en possession est du 16 février 1378.

La première église des Dominicains et sa tour sont donc de la fin du XIVe ou du commencement du XVe siècle.

Les socles bas des colonnes exhumées sont bien de cette époque. Elle devait occuper l'emplacement des maisons Caire, Audiffred et Castel et de la place Manuel actuelle. Elle devait être orientée du nord au midi, à en juger par la direction de la nef latérale exhumée par les fouilles et par le grand mur levant qui subsiste encore.

Sans le respect dû aux grands arbres de la place Manuel, il serait intéressant de pratiquer une fouille au couchant du grand pilier découvert sous le mur midi de l'hôtel Castel ; je suis persuadé qu'on découvrirait son pendant et que mes suppositions deviendraient alors des certitudes.

A quelle époque cette église fut-elle détruite ?

---

(1) C'est le verger appartenant à M. Arnaud, notaire.

(2) Famille de Faucon, disparue.

Je crois qu'elle dut l'être en 1536, lorsque François Ier, ayant voulu rentrer dans les droits du comte de Provence (cédés à la couronne en 1481) et trahi par le comte de Saluces, dut abandonner le Piémont et repasser les Alpes. Montmorency fit alors ravager la vallée de Barcelonnette et une grande partie de la Provence pour que l'empereur Charles V, allié de Philibert II, comte de Savoie, ne pût y trouver, en cas d'invasion, de quoi nourrir son armée. Bouche dit que les Français n'épargnèrent pas les temples et les choses sacrées. La vallée de Barcelonnette, complétement ravagée, présenta requête aux états de Provence pour être déchargée de la taille, « attendu les grandes foules qu'ils avaient souffertes au passage des gens de guerre, tant de la part du roi que de celle de l'empereur ».

L'église fut alors reconstruite et orientée du couchant au levant ; elle était ainsi lorsqu'elle fut brûlée en partie, en 1613, par Charles Emmanuel, avec le couvent, où s'étaient fortifiés les Français. Son orientation est démontrée par un acte de prix fait (1), par lequel les sieurs Guillaume Pastoris et Claude Jaubert, maçons, de Gap, s'engagent à faire « cinq arcades de pierre grossière dans l'église du couvent de Saint-Dominique, du côté du septentrion, et de la qualité et hauteur des arcades qui sont au midi, moyennant la somme de 65 écus, à condition qu'on fournira aux presfachiers les manœuvres, la chaux, areyne, gip, bois, cordages, pierres et autres choses qu'il conviendra ».

Un nommé Béraud Antoine s'engagea (2) à faire exécuter, moyennant 900 écus, « toutes les réparations de l'église du couvent, spécifiées dans l'acte de prix fait déposé au greffe du sieur podestat ».

La réédification du couvent, par ordre du duc de Savoie, coûta au consulat de Barcelonnette 300 écus en 1613, plus

(1) Archives des Basses-Alpes, B, 51.
(2) Archives des Basses-Alpes, B, 52.

un donatif du duc de Savoie de 500 ducatons, fait en 1627, sur les revenus de toute la vallée de Barcelonnette, y compris la Sture, dont 500 ducatons formaient la part des divers quartiers de Barcelonnette (1).

Charles Emmanuel avait déjà donné, le 7 mai 1619, aux RR. PP. les ruines des forts du Lauzet et du Châtelard, qui ne furent plus relevés depuis. Le couvent fut brûlé de nouveau, en 1628, par le marquis d'Uxelles et dépeuplé par la peste, en 1630.

Le 2 juin 1639, le R. P. Bonnet obtenait du duc de Savoye une aumône de 1,000 ducatons pour la reconstruction du couvent.

En 1654, le prieur Honoré Hermitte obtient encore, des consuls de Barcelonnette, 190 ducatons, sous prétexte que son église et couvent avaient été brûlés pendant les dernières guerres pour le fait et service de la ville.

Le couvent et l'église étaient reconstruits en 1656 (2).

Dans la vue de Barcelonnette contenue dans le *Theatrum Sabaudiæ* (1720 environ), l'église des Dominicains est orientée du couchant au levant et s'arrête de ce côté au grand mur existant encore; elle a subsisté ainsi jusqu'à son effondrement, vers 1793.

Nous pouvons donner quelques renseignements sur l'état et les dimensions de l'église et des édifices du couvent, d'après les documents suivants (3) :

Le 27 octobre 1727, M. Paul de Saint-Donnat, préfet de Barcelonnette, ordonne aux RR. PP. de fournir des magasins dans leur couvent pour loger 6,000 quintaux de grains destinés à la subsistance des troupes en garnison dans la vallée et désigne les pièces occupées que nous énumérerons plus loin.

---

(1) Archives des Basses-Alpes, B, 109 et 110.

(2) Archives des Basses-Alpes, H, 43.

(3) Archives des Basses-Alpes, H. 9.

La même occupation eut lieu en 1731.

Le 25 octobre 1744, un régiment de cavalerie de l'armée française d'Italie occupe tous les prés du couvent, et, sur l'ordre de M. Corporandy d'Auvare, préfet de Barcelonne *(sic)*, les dégâts furent estimés par experts, dont le procès-verbal contient la désignation et la contenance des propriétés occupées ; diverses salles du couvent servirent de magasin pour les effets d'habillement, et le cloître servait d'entrepôt pour le bois.

En 1745, le couvent fut encore occupé pour l'entrepôt des grains, farines, fourrages et malades de l'armée d'Italie. L'église fut remplie de fourrages, après que le sanctuaire en eut été séparé par une cloison.

M. le préfet d'Auvare lui-même dressa le procès-verbal des dégradations, en présence de Pierre-Jacques Maurin et Jean-Baptiste Sicard, consuls, avec un luxe de détails bien précieux pour nous.

Il en résulte que l'église occupée (moins le sanctuaire probablement) avait 12 toises en longueur sur 9 de large, soit, à $1^{m},95$ la toise, $23^{m},40$ sur $17^{m},55$ à l'intérieur ; qu'il y avait, en outre, six chapelles latérales munies chacune d'un autel, avec marchepied en bois de noyer.

Le chœur, au nord de la tour de l'horloge, devait venir jusqu'au ras de la façade ouest de la tour. En partant de là et comptant 25 mètres pour la longueur de l'église de l'est à l'ouest, on voit qu'elle occupait toute la largeur de la place Manuel actuelle.

Quant au couvent lui-même, il était, au commencement du siècle dernier, au nord de la place Manuel actuelle, sa façade midi sur la place, et sa façade nord à quelques mètres du canal des moulins, ainsi que le montre l'autorisation suivante, obtenue par les Pères, des consuls François Richaud et Besson, et du défenseur Magnaudy, 10 février 1700 :

« En suite des remonstrances qui nous ont été faites par les révérents Pères de Saint-Dominique de Barcelonnette,

du dessein qu'ils ont de changer le chemin qui est le long de leur couvent et *au-dessous de leurs fenestres*, pour le transporter à 4 ou 5 pas de là, le long du canal des moulins de M. Besson ;

» Ayant considéré que par cette permutation les jardins qui sont au bas de la ville pourront plus commodément s'arroser, que la rue et les habitants iraient chercher plus près et plus commodément de l'eau pour leur usage et en cas d'incendie et que les muletiers même auraient l'abreuvoir plus près de leur auberge, nous leur permettons, en tant qu'il est à nous, de faire à leurs frais ce changement, à condition pourtant que le nouveau chemin qu'ils prétendent faire soit assez spacieux pour donner passage à une paire de bœufs attelés et autres bestes de charge, et que le ruisseau des moulins ne soit pas rétréci, mais élargi d'un grand pas, et que le bord soit fait d'une manière commode à tous ceux qui ont droit de se servir de cette eau, etc. (1). »

C'est le chemin qui borde le canal des moulins actuellement, mais où deux bœufs attelés auraient de la peine à passer. Il est donc certain qu'en 1700 le couvent occupait l'emplacement des maisons Lions, Berlie et de l'hôtel Martel.

Les procès-verbaux susénoncés nous donnent sur le couvent les renseignements suivants, pour les parties occupées par les troupes :

Au rez-de-chaussée, un réfectoire de 6 toises sur 4, soit 11m,70 sur 7m,80, suivi de deux appartements de 3 toises 1/2 sur 3, soit 6m,82 sur 5m,85, attenant à la sacristie, avec caves dessous ;

Au premier et au second étages, deux galeries de 12 toises de long sur 1 de large ;

Au second étage, une autre galerie de 19 toises de longueur, sur 1 1/2 de largeur, soit 37 mètres sur 2m,92 ;

---

(1) Archives départementales, H, 9.

En entrant, le cloître, précédé d'un jardin entre l'église et la maison même, occupait tout le devant du cloître, de la largeur de 10 toises, soit 19m,50;

Le grand pré, ou grand clot, de 23 sesteirées, entouré d'une haie vive de trembles et de saules, de la grosseur de la jambe d'un homme, terre, pré et bois, derrière les moulins de Mme Besson, veuve Laugier, entouré d'ormeaux ;

La terre des Trois-Croix, voisine du pré où était le campement;

Le petit clot de 4 sesteirées, situé au-dessus de la porte de la ville, près du grand pré ;

En un mot, tous les prés situés au levant de la ville entre le canal des moulins du gravier au midi, l'écouloir des Trois-Croix au levant, et le bas de la montagne au nord, à l'exception du bâtiment et du jardin des moulins Fortoul, qui s'y trouvaient enclavés.

Le tout formait une splendide résidence, occupant un espace aussi grand, à cette époque, que tout le reste de la ville de Barcelonnette.

Le couvent primitif a dû être situé sur l'emplacement de l'hôtel Martel actuel, sis à l'angle nord-ouest de la place Manuel, qui a été reconstruit aussi en 1888 et dont les fouilles ont amené la découverte de deux clefs de voûte sculptées, dont nous donnons le dessin à la planche 2.

La première est en tuf semblable à celui de la tour de l'horloge. Les nervures de la voûte qui aboutissaient à cette clef étaient en tuf et à trèfle. La face inférieure de la clef, de 29 centimètres de diamètre, porte en écusson, (1), entouré d'un bourrelet et grossièrement sculpté, soit l'agneau pascal et la croix, soit le chien des Dominicains, souvent reproduit dans les sculptures de leurs monuments, par suite d'un jeu de mots semblable à celui fait sur Pierre ; ils se disaient volontiers *Domini Canes*, les chiens du Seigneur.

---

(1) Voir planche 2, n° 1.

La chaire en noyer de l'église paroissiale de Barcelonnette, dont les quatre panneaux latéraux sont franchement païens et du plus beau dessin renaissance, porte sur le panneau de face un chien tournant la tête comme dans notre clef de voûte (1), tenant aux dents un bâton terminé par une étoile et en dessus la terrible devise d'inquisiteurs : *Fauce et Face*.

La deuxième (2) clef de voûte (planche 2, fig. 2), plus forte que la première, est en pierre dure de Serennes. Les nervures de la voûte, trifoliées, étaient de la même pierre.

La face inférieure de la clef, de 40 centimètres de diamètre, porte un écu que l'on peut décrire ainsi : écartelé aux 1 et 4, à un oiseau volant à dextre ; aux 2 et 3, à un château donjonné de trois tours, crénelé et ajouré ; au chef chargé d'une croix. Naturellement, aucune indication de couleurs, métaux ou émaux. Je ne sais à quelle famille appartenaient ces armoiries.

La richesse de ces sculptures antiques indique un grand luxe d'ornementation dans les monuments primitifs des Dominicains de Barcelonnette (3).

F. ARNAUD.

---

(1) Cette clef de voûte en tuf a été placée par M. Martel dans la muraille couchant de son hôtel, donnant sur la cour intérieure, à hauteur du premier étage.

(2) La clef et un morceau de nervure sont dans ma collection.

(3) Un fait intéressant, quoique étranger à notre sujet, a été démontré par les fouilles Castel. L'architecte de la construction démolie avait eu l'idée bizarre, pour donner de la solidité aux murs, de coucher sous les fondations de gros mélèzes de $0^{m},40$ de diamètre. Mais les nœuds seuls correspondant aux branches ont résisté à l'action du temps, et ces troncs rongés n'avaient plus que $0^{m},10$ de diamètre, avec leurs nœuds subsistants, qui paraissaient restés à l'état de branches et qui donnaient seuls, par leur longueur actuelle, la dimension exacte du tronc primitivement enterré. Le procédé de cet architecte du siècle dernier n'est pas à suivre, car les murs se sont ainsi trouvés fondés sur le vide laissé par les bois rongés.

WENDELIN CHEZ NOUS

Notre incomparable chercheur Tamizey de Larroque, qui est en même temps un trouveur merveilleux, a publié, dans le *Journal de Forcalquier et de la Haute-Provence* (1), un article sur « Wendelin et Forcalquier », qui a été, pour les lecteurs de cette feuille, même les plus familiarisés avec les annales de leur pays, une intéressante révélation. Le nom de Wendelin, confessons-le en toute humilité, était absolument effacé de la mémoire des Forcalquiens. Et, certes, jamais oubli ne fut plus ingrat; car ce belge illustre, durant son court incolat parmi nous, fut activement mêlé au mouvement d'esprit dont notre ville était alors le centre. Il s'y livra, de plus, à des observations scientifiques qui ne furent sans honneur ni pour lui, ni pour nos Alpes. Aussi va-t-on nous savoir quelque gré, ce nous semble, de réveiller son souvenir endormi et de chercher, dans les livres des contemporains, les traces de son séjour en Haute-Provence.

Godefroi-Irénée Wendelin était né, le 6 juin 1580, à Herch-la-Ville, en Campine (Pays-Bas). Possédé, dès sa première jeunesse, de la double passion des voyages et de la science, il visita de bonne heure la France et l'Italie, stationnant partout où l'arrêtait une rencontre savante. Il fut un instant correcteur d'imprimerie à Lyon; puis, à son retour d'Italie, il habita Marseille, où il se perfectionna dans ses études. C'est de là qu'il fut appelé, en 1601, à Digne, à titre de maître de mathématiques (2). Bien qu'âgé de vingt-

(1) N° du 24 juillet 1887.

(2) Sur le séjour de Wendelin à Digne, voir Bougerel, *Vie de P. Gassendi*, 1687, pp. 4-5; Tamizey de Larroque, *Impressions de Voyage de Gassendi dans la Provence Alpestre* (extrait du *Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes*), 1887, pp. 33-34; *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, par le même, 1888, t. I, pp. 158-159; *Un grand Amateur français*, par Léopold Delisle, suivi du *Testament inédit de Peiresc*, par Tamizey de Larroque, 1889, pp. 28-29, et un article de ce dernier dans la *Revue critique* de juillet 1889, p. 78.

un ans à peine, il forma, au dire des écrivains de son temps, d'excellents élèves. Quelques biographes (1) veulent même qu'il ait été l'initiateur de Gassendi, qui, à cette époque, étudiait au collège de Digne; mais cette assertion trouve un démenti formel dans la correspondance même de Gassendi. Notre philosophe raconte, en effet, dans une lettre écrite, en 1622, à Henry Dupuy, qu'étant enfant il avait vu Wendelin à Digne; mais il avoue n'être connu de lui « ni de nom, ni de visage (2) » et il répète littéralement la même chose dans sa première lettre à Wendelin, en 1629 (3). Ce détail semble donner raison à ceux qui assurent que Wendelin enseigna à Digne, non comme régent du collège municipal, mais à la tête d'une école de mathématiques, qu'il aurait ouverte à titre de professeur libre (4).

Quoi qu'il en soit, Wendelin enseigna quatre ans à Digne (5). Nous manquons de détails sur cette première période de sa vie en Provence. Les archives dignoises semblent n'en avoir gardé aucune trace, à en juger par le mutisme absolu des écrivains locaux et, en particulier, du récent annaliste du collège, M. Jules Arnoux (6). Tout ce que nous apprenons par une lettre de Wendelin à Gassendi, datée du 11 juillet 1643 (7), c'est qu'en 1603, se trouvant à Valensole, sans doute durant les vacances

(1) Valère André (*Bibliotheca Belgica*, 1648), Sorbière et Colomiez.

(2) *P. Gassendi, Diniensis, Opera omnia*, Lyon, 1658, VI, 12. — Wendelin ne connut pas davantage Gassendi à Forcalquier, s'il est vrai que Gassendi ait jamais pris possession de sa prébende de chanoine-théologal en notre concathédrale, car sa nomination à cette chanoinie serait de 1618, et, à cette date, Wendelin avait quitté Forcalquier.

(3) *Id.* VI, 15.

(4) *Biographie universelle classique*, 1829. V° Wendelin.

(5) *Lettres de Peiresc*, précitées, I, 159.

(6) *Collège et Lycée de Digne*, étude historique, Digne, Chaspoul, Constans et veuve Barbaroux, 1889.

(7) Œuvres précitées de Gassendi, VI, 453.

scolaires, il y observa une éclipse de lune ; ce furent les débuts du futur grand astronome.

La même lettre ajoute que, le 3 avril 1605, il en étudia, à Forcalquier, une seconde, dont les nuages lui cachèrent la fin. Ainsi, c'est entre ces deux dates que Wendelin était devenu notre compatriote. Il avait été appelé à Forcalquier par le lieutenant-général de notre sénéchaussée, André Arnaud, pour être le précepteur de ses fils. Nous pouvons, sans nous hasarder trop, fixer à la mi-octobre 1604 son arrivée parmi nous ; car l'année classique commençait, en ce temps là, le jour de Saint-Luc.

Tandis que le jeune professeur recueille des observations astronomiques sur le plateau de la citadelle, ou sur la terrasse aérienne de la maison d'André d'Arnaud ; il ne sera pas hors de propos de présenter au lecteur le vieux magistrat qui eut l'heureuse inspiration de deviner et d'attirer chez nous ce jeune homme de vingt-quatre ans, alors simple travailleur et bientôt savant célèbre.

André d'Arnaud, docteur ès droits (1), était né à Riez, de Melchior, écuyer, cosseigneur de cette ville et trésorier général des États de Provence, marié, en 1536, à Honorade d'André Miralhet (2). Il avait un frère aîné, Claude, reçu, en 1571, conseiller au parlement d'Aix. Lui-même devint lieutenant général du siège de Forcalquier (3), par provisions

(1) Ainsi qualifié dans les anciens catalogues de docteurs de l'Université d'Aix.

(2) De là, le prénom d'André, que reçut notre Arnaud au baptême, suivant un usage généralement adopté, en Provence, dans les familles où le nom patronymique de la mère affectait les allures d'un prénom. On sait qu'en Angleterre une règle, plus générale encore, ajoute aux prénoms de tout individu le nom de sa famille maternelle. — Pour la généalogie des Arnaud, voir tous les nobiliaires de Provence et les arrêts de maintenue conservés aux archives des Bouches-du-Rhône.

(3) Le lieutenant-général ou vice-sénéchal était le chef effectif du siège, attendu que le sénéchal ne résidait pas à Forcalquier. On se bornait à rendre

du 23 janvier 1573. Deux ans plus tard, par contrat du 21 février 1575, notaire Garcini, il épousait Louise de Bermond-Marcel, d'une famille du Sisteronais (1). Il fit hommage au roi, en 1577, pour le fief du Grand-Gubian. Bientôt après, son oncle Georges de Mévolhon, « majeur seigneur de la place, terre et seigneurie de Saint-Vincens », ayant successivement perdu ses quatre enfants et se voyant sans héritiers, lui faisait donation de tous les biens et de tous les droits de haute, moyenne et basse justice, qu'il possédait, du chef de ses devanciers ou du chef d'Antoinette Curety, sa femme, sur ladite terre de « Saint-Vincens, Gensiac, Malcor et Châteauneuf-de-Mireval » et sur l'abbé de Cruis et autres coseigneurs dudit lieu (2). Arnaud adjoignit à ces possessions, en 1603, les domaines

---

la justice au nom de ce dernier et à inscrire son nom en tête des sentences. Il en fut ainsi même après que nos rois eurent établi un sénéchal pour chaque siège. Ce ne fut là qu'une qualification honorifique et qui n'entraînait aucune obligation effective. Les sénéchaux de Forcalquier n'ont jamais, que nous sachions, mis le pied dans notre ville que pour leur installation officielle.

(1) Claude Bermond de Marcelly, de Sisteron, père de Louise, était mort lors du mariage de sa fille et héritière. Le grand et aimable chercheur sisteronais, M. Saint-Marcel Eysseric, me communique, d'après l'Armorial manuscrit de d'Hozier, les armes de Louis Bermond-Marcelli, avocat en la cour en 1696 : *d'argent à une bande de gueules, chargée d'un lion d'or, accompagnée en chef de deux étoiles d'azur et en pointe d'un croissant de même.*

(2) Donation du 12 mars 1584, aux insinuations de la sénéchaussée de Forcalquier, reg. de 1583-1584, fol. 440 (archives des Basses-Alpes). — Les Mévolhon étaient cosseigneurs de la vallée de Saint-Vincens-Miravail de toute ancienneté. Le comte Bertrand de Forcalquier, par son testament en date de 1168, publié par Colombi, légua, à titre éventuel, à son cousin Raimond de Mévolhon tout ce qui appartenait au domaine comtal dans cette vallée. Cette disposition demeura sans effet, et la même part comtale fut inféodée, en 1472, par le roi René, à Jean Curety, ancien avocat fiscal à la Chambre des Comptes, puis maître rational, qui devint ainsi seigneur majeur de Saint-Vincens et de Miravail. Ce titre passa à Georges de Mévolhon, par son mariage avec Antoinette Curety, et à notre André Arnaud, par la donation de 1584.

et droits de Marc-Antoine de Castellane sur les mêmes fiefs, et notamment le château de Châteauneuf-Miravail (1).

Le lieutenant d'Arnaud demeura à la tête de notre cour de justice pendant quarante-deux ans, c'est-à-dire jusqu'en 1615. Il se fit une grande réputation de savoir et fut, nous dit l'abbé de Piole (2), l'un « des meilleurs et des plus beaux esprits de son temps ». Au culte du droit, il ajouta celui des lettres. Nous ne savons s'il faut lui attribuer certain sonnet français, ou prétendu tel, que nous avons découvert en tête de l'un des registres de la sénéchaussée et qui nous semble, en tout cas, un curieux spécimen de l'étrange langue poétique que l'édit de Villers-Coterets avait substituée à l'idiome des troubadours.

Le voici, dans toute sa naïveté et son orthographe :

SONNET.

Cambysez le Persan, mauvais de sa nature,
Entre ses cruaultez, fait un acte excellant,
Quant il sceust qu'ung sien juge un meschât jugement
Par argent avoit faict contre toute droicture.

Soudain faict qu'il est pris, puys ordone qu'il mure,
Puys le fist escourcher et mectre justement
Sa peau dessus la chere ou avoit paravant
De sa maligne bouche advancé telle ordure.

Cella faict, establyt en son estat son filz,
Voulut que dans ce siège Otanes feust assiz
Pour contempler souvent telle peau paternelle,

(1) Acte du 30 janvier 1608, notaire Gilles, à Aix, aujourd'hui étude Mouravit. — En 1606, il acquit les droits de l'évêque de Sisteron, abbé de Cruis, sur le même Châteauneuf-Miravail, dont il se trouva ainsi le seigneur *in toto*, en même temps que cosseigneur de Gensiac et de Malcor.

(2) *La Vie de Saint-Mary, abbé du Val-Bodon, patron et protecteur de la ville de Forcalquier*, Paris, 1665, page 89.

Afin qu'il feust bon juge et fit droict jugement,
De peur qu'il ne receust semblable payement.
Ainsy Dieu faict pugnir l'injustice cruelle (1).

Le rimeur de 1578 justifiait cette sagace assertion d'un critique éminent, que le français est, en poésie, un instrument ingrat entre les mains d'un provençal habitué à la langue bien autrement musicale de son pays (2). Heureusement, le XVIe siècle cultivait encore avec ferveur les lettres latines, et, si André d'Arnaud fut un piètre sonneur français, il excella dans le latin. On lui doit un livre fort recherché aujourd'hui des curieux et qui, sous le titre de *Joci* (3), contient de nombreuses fantaisies en prose et en vers, épîtres, épigrammes, etc. La plupart sont caractérisées par un enjouement plein d'originalité, où abondent l'antithèse et le jeu de mots, ces deux marques inévitables d'une époque où la France subissait la loi des *concetti*.

---

(1) Archives des Basses-Alpes, sentences de la sénéchaussée de Forcalquier, année 1578, en tête de la table. — Le sonnet n'est signé que d'un double paraphe. Quelques feuillets plus loin, on lit, de la main du greffier Dufour, la devise : *Et habent astra sua causæ*, dont le scepticisme contraste avec la morale austère du quatorzain. — Ne citons pas la précieuse source de nos archives départementales, sans rendre un hommage de gratitude à leur conservateur, M. Z.-M. Isnard, qui nous a guidé avec tant de compétence et de complaisance amicale à travers les richesses classées par ses soins. Mêmes remerciements sincères à M. Léonce Pontès, greffier en chef du tribunal de Forcalquier, explorateur infatigable des archives de nos notaires.

(2) Paul Mariéton, *la Terre provençale*, 1889, p. 117. — L'auteur remarque, à l'appui de son assertion, que la Provence, qui a donné de grands prosateurs à la littérature française, ne lui a pas donné un seul grand poète, tout au moins dans le genre lyrique. Déjà cette pensée avait été développée avec autorité, au sein de l'Académie d'Aix, par M. le doyen Cabantous (séance publique de l'Académie, 1863).

(3) *Joci. G. du V., senatus aquensis principi*, Avignon, Bramereau, 1600, 218 pp. — L'approbation de l'inquisiteur général d'Avignon est du 28 janvier 1600.

Les *Joci*, dédiés à du Vair, obtinrent à Paris, un an à peine après leur publication, les honneurs, sinon d'une contrefaçon, du moins d'une réédition qui semble avoir été faite à l'insu de l'auteur (1).

A ses mérites d'écrivain, un brin raffiné peut-être, mais par cela même très versé dans les élégances et les nuances du meilleur latin, notre vice-sénéchal unissait des goûts de bibliophile. C'était, du reste, l'époque bien connue dans notre histoire littéraire où tous les magistrats de Provence étaient, peu ou prou, des collectionneurs et des « curieux ». Peiresc tenait la tête de cette phalange de chercheurs, et d'Arnaud n'était pas un de ses disciples les moins passionnés. Nous aurons à parler, un peu plus loin, d'un précieux manuscrit d'astronomie qu'il possédait dans sa bibliothèque et qui, sous le nom de *Codex Arnaldinus*, fut l'objet d'un intéressant échange de communications entre Wendelin, Gassendi et Peiresc. Dès maintenant, nous trouvons dans les *Joci* plus d'une trace de l'amour d'Arnaud pour les livres.

C'est ainsi que, dans une épître à Jacques Gillot, le célèbre conseiller-clerc au parlement de Paris (2), il se remémore avec délices les heures passées dans sa bibliothèque, en la compagnie d'un des Turnèbe (3). Plus loin, il félicite le conseiller Garnier de Montfuron d'oublier, au milieu de ses livres, les discordes civiles (4). Ailleurs, son

(1) Chez Pillehote (un nom prédestiné pour un contrefacteur), 1601, 278 pp.

(2) Gillot fut, pendant la ligue, un des chefs les plus en vue du parti royal, et collabora à la *Satyre Ménippée*. André d'Arnaud l'avait connu à Avignon sans doute sur les bancs de l'Université. Plus tard, notre lieutenant-général, desservi auprès d'Henri IV par des envieux, alla réclamer à Paris l'appui de son condisciple et trouva en lui le plus généreux défenseur. J. Gillot mourut en 1619, après avoir attaché son nom à des ouvrages considérables sur la politique et la diplomatie.

(3) *Joci*, 1600, p. 25.

(4) *Id.*, p. 45.

ami, l'avocat P. Guirand, d'Allos, lui envoie les dialogues de Textor, puis une nouvelle édition de Pétrone, et il invite l'érudit magistrat, qui avait fait, paraît-il, une multitude de restitutions dans le texte du vieux satirique, à les conférer avec l'ouvrage qui vient de paraître (1).

Ajoutons que ce commerce avec les livres se conciliait à merveille, chez notre Peiresc forcalquien, avec des habitudes d'artiste (2) et une nature aimable. Guirand ne se contente pas de le proclamer « l'ornement de son siècle » (3), il le déclare, par surcroît, « le plus humain des hommes » (4).

Un événement, sur lequel nous n'avons que des données

---

(1) *Id.*, pp. 86 et 89. — Les *Joci* contiennent en prose et en vers de nombreuses pièces de Guirand et sont son œuvre presque autant que celle d'Arnaud. Et pourtant aucun de nos biographes n'a encore honoré, même d'une simple mention, cet auteur bas-alpin. Espérons que notre cher et parfait archiviste départemental, M. Z.-M. Isnard, qui a sous la main les insinuations d'Allos, nous apprendra quelque chose sur le compte de cet oublié, qui semble avoir été, comme Gillot, le condisciple de notre André à Avignon.

Autre révélation bas-alpine : une épître d'Arnaud à son collègue Esprit de Parisy, lieutenant des soumissions à la sénéchaussée de Forcalquier, nous apprend que ce magistrat avait pris la plume pour la défense de son chef, et produit une pièce de vers *in versutum et versipellem*. Publiés ou inédits, les vers de Parisy seraient intéressants à retrouver. Avis à nos deux maîtres chercheurs, V. Lieutaud et E. de Crozet.

On rencontre encore dans les *Joci* un nom qui appartient lui aussi, malgré le mutisme des biographes, à l'histoire littéraire de Forcalquier, celui d'Antoine Bandoly, avocat, qui sous le nom d'Antoine de Bandole, publia *les Parallèles de César et de Henry IIII* (Paris, chez J. Richer, in-4°, 1609 et 1625). Voir la Vie de St-Mary, précitée, p. 38.

Citons, pour finir, un Trimond, des Mées, qu'il faut identifier sans doute avec le chanoine-écrivain Léon de Trimond.

(2) Il chantait et jouait du luth. — *Joci*, 1600, p. 77.

(3) *Id.*, p. 141.

(4) *Hominum iste humanissimus.* — *Id.*, p. 76.

incomplètes et mystérieuses, vint jeter le deuil dans la maison d'Arnaud. Un des fils de notre lieutenant fut atteint d'un chagrin profond, et Louise de Bermond, sa mère, en fut elle-même si affectée qu'elle en mourut à un âge prématuré (1). André d'Arnaud, ne voulant pas, après cet événement, se séparer de ses fils, résolut d'appeler chez lui un précepteur, et c'est ainsi qu'il fut amené à jeter les yeux sur Wendelin.

On imagine avec quel empressement le jeune maître quitta ses écoliers dignois, pour le milieu lettré et avenant qui lui était offert. Désormais, le voilà forcalquien, installé dans le plus beau logis de la ville (2) et fouillant à loisir dans la bibliothèque du vice-sénéchal. Ses nouveaux élèves ne sont pas des enfants. L'aîné des fils d'André d'Arnaud, Scipion, est déjà hors de page. Il est avocat ou à la veille de l'être. Wendelin a en lui un compagnon et un ami. Les cadets nous sont moins connus. L'un d'eux, Pompée, filleul de Pompée de Pontevès, gouverneur de Forcalquier, était né en 1592 et avait par

(1) Louise de Bermond a deux épitaphes dans les *Joci*, l'une de son mari, l'autre de Guirand, pp. 139 et 140. Elle fut, dit Guirand, " la beauté chaste, la richesse modeste, l'amour fidèle, l'économie généreuse, le repos laborieux, l'épouse obéissante, l'éloquence muette ".

(3) Les d'Arnaud possédaient la grande et belle maison contiguë au palais de justice, qui a plus tard appartenu à la famille de Tende. Elle était alors masquée en grande partie par un pâté de maisons, qui fut démoli un demi-siècle plus tard pour l'agrandissement de la place Saint-Michel. Les d'Arnaud ne demeuraient là que l'hiver. Ils habitaient, l'été, soit leur propriété de la Louette, aux portes de Forcalquier, soit le château de Châteauneuf-Miravail, au nord de la montagne de Lure. Leur maison de ville passa d'Honoré d'Arnaud, capiscol du chapitre, à Marthe Borel, petite-fille de Pompée d'Arnaud, mariée en 1767 à André Verdet, reçu avocat au parlement d'Aix, en 1740, syndic de son ordre en 1769, oncle de notre infortuné compatriote François-Auguste Verdet, né à Forcalquier, avocat au même parlement, député suppléant de la sénéchaussée d'Aix aux États généraux, pendu par la populace d'Aix, le 26 janvier 1793.



conséquent treize ans environ à l'arrivée de Wendelin. C'est sur lui que dût se concentrer spécialement la sollici tude du jeune précepteur.

Si vive, néanmoins, que fût cette sollicitude, elle n'empêchait pas Wendelin d'être autant le collaborateur du père que le gouverneur des fils. Ou nous nous trompons fort, ou c'est lui qui prépara la troisième édition, très remaniée, des *Joci*, qui parut en 1606 (1). Nous n'en voulons pour preuve que les trois distiques signés de ses initiales, placées parmi les liminaires, à la suite de la préface de l'auteur (2). D'autres pièces de lui figurent dans le volume. Ce sont deux épîtres à André d'Arnaud *(Pro munere verba compensat)* et quatre pièces de vers au même, pour le remercier de gratifications réitérées (3). Ces vers, dont le distique est la forme invariable, sont d'une facture aisée et d'un ton spirituel. Il est d'autant plus intéressant de les signaler que c'est là, à n'en pas douter, la première œuvre que Wendelin ait livrée à l'impression.

DE BERLUC-PERUSSIS.

(A suivre.)

---

(1) *Joci And. Arnaudi, hac iterata editione mendæ prioris sublatæ, multa adjecta, plura abjecta*, Avignon, Bramereau, 1605, 1 vol. in-12 de 180 pp., plus 5 feuillets en tête et 2 à la fin. Bien que le frontispice gravé soit de 1605, l'achevé d'imprimer n'est que du 24 mai 1606, et l'approbation, qui suit, du 29.

(2) Ces distiques nous disent que l'œuvre d'Arnaud, éclose en 1594, pendant les malheurs de la France, fut imprimée pour la première fois en 1600, et pour la seconde en 1606. Ainsi, non seulement l'édition de 1601 fut, comme nous l'avons affirmé plus haut, subreptice ; mais, cinq ans plus tard, l'auteur en ignorait encore l'existence.

(3) *Joci*, 1605, pp. 67, 68, 98, 99 et 100.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

58e Session. — Séance du 23 juillet 1889

Présidence de M. Daime

La Société s'est assemblée le 23 juillet 1889, à 5 heures du soir, à l'hôtel de ville.

Présents : MM. Allard-Théus, Ailhaud, Aubert, Arnoux, Aubin, Andri.u, Arnaud, Autric, Bachelard, Daime Louis, Daime Marius, Diomard, Fautrier, Gorde, Honnorat, Mariaud, Richaud, Roche et Isnard.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le président dépose sur le bureau diverses publications envoyées par le ministère de l'instruction publique et par les sociétés correspondantes, ainsi que divers ouvrages donnés par leurs auteurs : *l'Heure du Berger*, poésies publiées par E. Carrance; *Ses Pensées* et *Au Tonkin*, par Challan de Belval; *Lamartine*, par C. Roche.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Après avoir communiqué à l'assemblée des lettres : dé M. d'Hugues, présentant son fils comme membre de la Société, de M. le comte de Barrême, remerciant de son admission en qualité de membre titulaire, et enfin de M. Furet, démissionnaire, M. Daime rend compte, en son nom et au nom de M. Arnoux, des communications qu'ils ont faites au dernier congrès des Sociétés savantes à Paris, en qualité de délégués de la Société bas-alpine. Voici le résumé de ces communications :

Communication faite par M. Daime, le vendredi 13 juin.

M. Daime a présenté à la commission des sciences naturelles une raie capturée à Marseille, au mois de février dernier. Ce poisson présente une anomalie remarquable : la tête est isolée, séparée des nageoires pectorales par une grande et profonde échancrure; les fentes branchiales sont, comme dans la forme ordinaire, au nombre de cinq, mais elles sont déplacées : les trois premières s'ouvrent sur la face dorsale, de même que chez les squales; les deux autres s'ouvrent sur la face ventrale, comme chez les raies.

Ce poisson, probablement nouveau pour la science, doit-il être considéré comme une espèce et constituer un genre, ou bien faut-il le ranger au nombre des anomalies zoologiques?

Devant le congrès, M. Daime a adopté la dernière hypothèse et le bureau, ainsi que les membres présents à la réunion, se sont rangés à sa manière de voir. Cette anomalie, causée par un arrêt de développement, serait un cas d'atavisme de régression, ayant son importance au point de vue général de l'évolution.

Mention a été faite au procès-verbal du congrès de la communication de M. Daime.

Le curieux poisson dont il s'agit est aujourd'hui au Musée de Digne. M. Daime en donnera une étude plus complète, avec figure, dans le *Bulletin de la Société*.

Communication faite par M. Arnoux.

La veille, c'est-à-dire le jeudi 12 juin, M. M. Arnoux, ancien officier de marine, domicilié aux Mées, membre de la Société, a exposé sa théorie de l'Algèbre graphique (1).

La nouveauté des principes émis par notre collègue a fait une profonde impression sur l'auditoire. Le temps lui manquant pour une exposition complète de sa méthode, on a enregistré au procès-verbal la communication qu'il venait de faire, en conseillant à M. Arnoux d'éditer son œuvre et de la transmettre au ministre de l'instruction publique.

Ce compte rendu est accueilli par des applaudissements répétés.

Sont admis, à l'unanimité, comme membres titulaires :

MM. Jourdan, professeur au lycée de Digne.
Le vicomte d'Hugues, à la Motte-du-Caire.
Reinach, directeur de la *République française* à Paris.

---

(1) On trouvera ci-après le procès-verbal de la commission nommée par la Société pour examiner la théorie de M. Arnoux, suivi du résumé succinct de la méthode et des graphiques qui en constituent la partie essentielle.

Comme membres correspondants :

MM. Coste, instituteur à Saint-Laurent (Basses-Alpes).
Gonnet, rue du Village, à Marseille.
Moulinas, receveur des postes à Marseille.
Villeprand, docteur en médecine à Manosque.

La parole est ensuite donnée à divers sociétaires, pour les lectures inscrites à l'ordre du jour :

Le Singe et l'Athénienne, par M. Mariaud; *une Pluie de sable à Digne* (avec spécimen), par M. Bachelard; *les Femmes au XI[e] siècle*, par M. Gorde; *Gassendi à Digne* (avec un autographe), par M. Isuard.

Ces lectures sont suivies d'une savante communication de M. G. Arnoux, sur l'Algèbre graphique.

Avant de se séparer, l'assemblée approuve à l'unanimité une demande que le bureau se propose d'adresser au ministère de l'instruction publique, à l'effet de faire reconnaître la Société comme établissement d'utilité publique. Cette demande sera transmise sans délai par l'intermédiaire de M. le préfet des Basses-Alpes.

La séance est levée à 7 heures.

Une Excursion aux Clues de Barles

24 novembre 1889.

Nous partons de Digne à 7 heures du matin par une température de zéro degrés en ville, et de moins deux aux environs. Les excursionnistes les plus à plaindre de la caravane sont nos chevaux, obligés de traverser la Bléone à gué, par cette piquante température.

Enfin c'est fait, et les pauvres bêtes repartent sans faire jaillir la moindre étincelle du sol glacé.

Le chemin n'est pas large; les roues de la voiture écorchent la tranchée rocheuse d'un côté et longent obstinément la crête de l'autre. Cependant tout va bien. Nous voilà au confluent du Bès et du Galabre. Les galets sont

revêtus d'une couche scintillante ; le limon est aussi dur que la roche. Emmagasinons un rayon de soleil sous forme de rhum des Antilles et en route. Nous n'avons qu'une dizaine de kilomètres à faire pour arriver aux clues.

A mi-chemin, nous sommes rejoints par deux charmants confrères partis pédestrement de Digne. Jarrets d'acier, qui font honneur au philosophe et au littérateur qui les possèdent.

La fusion s'opère plus facilement entre nous qu'entre l'air ambiant et la glace du Bès, qui s'obstinent à ne pas réagir l'un sur l'autre, malgré la présence d'un représentant autorisé des lois physiques.

Gaîment, nous marchons à la file indienne, les géologues donnant çà et là quelques coups de marteau aux bancs du lias.

Les bancs du lias, ingrats envers ceux qui les aiment, n'abandonnent quelque fossile en mauvais état qu'avec la plus parfaite mauvaise grâce. Aussi, que vient faire le lias en cette affaire ?

Hé bien, Messieurs, il vient précisément montrer le principal but de cette lecture. De deux choses l'une, il faut être scientifique ou littéraire. J'ai l'intention, je vous l'avoue, d'être ennuyeux, c'est-à-dire scientifique ; s'il m'arrive d'être quelque peu littéraire, ce sera sans le savoir.

Le lias, Messieurs, que nous foulons aux pieds jusqu'au torrent d'Aiguebelle, le lias, qui nous présente obstinément ses couches calcaires-marneuses, témoignant que la mer qui le forma était animée, dans ses abîmes, par l'immense respiration interne du globe. Car, vous le savez, le calcaire ne se dépose en mer que par les profondeurs moyennes ; la marne, au contraire, par des profondeurs beaucoup plus grandes. Le fond de la mer liasique se soulevait donc en une inspiration puissante, et le calcaire se déposait ; venait ensuite une expiration, et les matières organiques ou siliceuses seules atteignaient à la cuvette marine, la

masse d'eau étant devenue assez considérable pour dissoudre le calcaire d'origine organique et mettre l'acide carbonique en liberté. Voilà, du moins, une théorie que j'aurai l'honneur de développer un jour devant vous avec preuves à l'appui.

Pour l'instant, nous avons sous les yeux le tableau étrange du ravin des Tuvés, entièrement découpé dans les assises triasiques ; c'est une orgie de couleurs violentes, qu'on dirait assemblées par un impressionniste en délire ; les argiles et les grès dénudés, sculptés par les pluies, offrent à l'œil le paysage le plus fantastique : c'est un chaos de rochers en pointes, en arêtes, en cubes amoncelés, en dents de scie, tout cela coloré des tons les plus vifs de rouge, de violet et de jaune, soulignés de teintes brûlées.

A l'embouchure des Tuvés, on passe devant la ferme de Malefiance, nom sinistre pour une maison habitée par de parfaites bonnes gens. Celui qui la bâtit dut la nommer ainsi, sans aucun doute, à cause du peu de *fiance* qu'il avait envers ses dangereux voisins, les Tuvés et le Bès, qui s'entendront quelque jour pour convertir la ferme en cailloux roulés.

Voici le village de Tanaron, perché sur sa montagne dénudée. Abrité sous le rocher abrupt qui la domine, il semble nous épier par toutes les fenêtres de ses maisons. Ce village, comme tant d'autres des Basses-Alpes, fait le plus grand honneur, par sa situation élevée, aux jambes de ses habitants. Il faut avoir l'amour de la petite patrie bien solide au cœur pour consentir à loger ainsi avec les aigles.

De méandre en méandre, nous atteignons le torrent d'Aiguebelle, après avoir constaté l'existence de trois moraines frontales successives, autant de jalons qui marquent les étapes rétrogrades des anciens glaciers quaternaires.

A partir d'Aiguebelle, la nature du sol se modifie. La mer éocène, grand'mère de notre Méditerranée, a laissé ici des témoignages évidents de son séjour. Ce sont des dépôts considérables de sables et de grès, où abondent les fossiles. Je résiste à la tentation d'être trop scientifique, en vous citant les noms dont la science les décore, pholadomya, ostrea, pecten, etc. Je n'insisterai que sur deux phénomènes plus spéciaux.

Dans les puissantes couches de grès déposées par la mer éocène, l'un de nous signale un tronc d'arbre pétrifié, qui est l'objet d'un triple enseignement scientifique. L'intérieur du tronc est devenu pierreux; c'était la partie la moins vivante de l'arbre; l'écorce, parfaitement reconnaissable, est imprégnée de carbonate de fer, nouvel argument en faveur de l'isomorphisme, le fer organique de l'arbre s'étant réuni au fer libre de la roche. Enfin, à la place où fut le liber, s'est formée une mince couche de houille.

Le représentant des lois physiques, l'étant aussi pour les chimiques, fait ressortir combien cette circonstance vient à l'appui de la théorie voulant que la houille ait été principalement formée par les cellules jeunes des plantes.

Enfin, Messieurs, nous faisons la rencontre de plusieurs *vagues fossiles*. Vous avez bien entendu, j'ai dit : *vagues fossiles*. Cela demande une explication : avant d'être durcie en grès, la roche était du sable ; quelque fine plage où les flots bleus d'alors venaient mourir en douces ondulations, comme ils le font encore à Nice. Tout à fait comme à Nice et même Alger, puisque sur le rivage de notre mer éocène verdoyaient les gracieux palmiers. Témoin la jolie feuille de chamœrops pétrifiée qui figure au Musée des Basses-Alpes et la forêt fossile de Castellane, dans laquelle les débris de palmiers abondent.

Les temps sont bien changés, mais les rides tracées par les flots éocènes sur le sable d'Aiguelle sont toujours

là, durcies par la minéralisation, et ne forment pas la moindre curiosité scientifique des clues (1).

Il ne faut pas que ce témoignage d'un passé disparu nous détourne du grandiose spectacle que nous avons maintenant sous les yeux. Deux roches colossales, mesurant plus de cent mètres de haut, se sont disjointes à l'époque qui suivit le retrait de la mer tertiaire et marqua le soulèvement des Alpes. Elles forment l'entrée de la clue. Nous traversons l'une d'elles sous un petit souterrain creusé par la main de l'homme.

La première clue franchie, nous entrons dans une gorge étroite et sauvage dont l'horizon est borné de tous côtés par des rochers dénudés, coupés en falaises. Çà et là, quelque éboulement formidable a jeté dans le fond les éléments d'une montagne.

Cependant, au milieu de ce désert de pierres où mugit le Bès, un mamelon verdoyant, tout planté d'arbres fruitiers et de bouleaux, se couronne de la maison hospitalière du père Nicolas, dit Bonnet-de-Coton, de celui dont il ne se sépare jamais. Un type, le père Nicolas, qui connaît Carcassonne et en parle pour y être allé.

Toute la caravane déjeune de grand appétit sous les solives enfumées du bonhomme. On mêle le vin des Mées à celui de la clue, un petit verjus qui n'est pas sans mérite; puis, joyeusement, on fait route pour les grandes clues, les premières étant les petites.

Un jeune géologue qui les a déjà visitées nous laisse à mi-chemin pour démontrer à un collègue incrédule qu'un banc de roche de l'étage néocomien est venu se perdre au milieu de ce chaos jurassique, car, tout en étant bas-alpines, les clues sont jurassiques, ce qui est un mystère géologique

(1) Pour les géologues, il faut ajouter que les ondulations tracées par les vagues sont, sur la partie supérieure des strates, recouvertes par les bancs sablonneux; les coups de mine pratiqués pour faire le sentier les ont mises au jour. Il est donc impossible de les confondre avec une érosion superficielle.

facile à pénétrer pour les initiés. Scientifiquement parlant, la présence de ce banc néocomien a le plus grand intérêt (1).

Les grandes clues méritent bien ce nom. Les deux falaises, pour me servir d'un terme impropre, mais qui a l'avantage de faire ressortir l'aspect de ces escarpements, resserrées à se toucher, s'élèvent verticalement vers le ciel, dont le bleu indigo se détache vigoureusement sur la couleur chaude de la roche. On marche pendant près d'un kilomètre entre ces formidables murailles, et leur alignement change à chaque pas. La description de ce couloir mériterait une plume purement littéraire ; toutefois, la plus exacte et la plus pittoresque n'atteindra jamais à la vérité.

C'est un ensemble de formes changeantes et heurtées, colorées des tons chauds que le soleil prodigue aux paysages méridionaux. Les sujets d'admiration et d'étonnement ne manquent pas : éboulements, rochers redressés en dykes, à l'équilibre inquiétant, strates plissées en éventail, *galets* de plusieurs mètres cubes échelonnés dans le torrent et polis comme d'énormes crânes d'une calvitie désolante, couches de marnes d'un rouge de sang, tout concourt à former le tableau le plus curieux, le plus inattendu.

Quand on pénètre dans la grande clue, il est difficile de se défendre d'une impression particulière de gêne. On se voit pris comme par un colossal étau, dans lequel on se sent perdu et que l'on ne voudrait, pour rien au monde, voir se refermer instantanément.

---

(1) C'est à M. Jacques Paulin, dessinateur au chemin de fer, que revient l'honneur de l'avoir signalé le premier. Notre jeune confrère justifie parfaitement son assertion. Aujourd'hui encore, il récolte dans ce banc le *Crioceras Duvalii*, fossile caractéristique. Il faut donc reculer plus au nord que ne l'avaient fait Scipion Gras et Garnier la limite du néocomien dans le département.



Entrée des Clues de Barles



INTÉRIEUR DES CLUES DE BARLES

Cette prodigieuse fissure de l'écorce terrestre est, sans contredit, une des plus imposantes curiosités naturelles de la France. Mieux connue et surtout rendue d'un accès plus facile, elle recevrait, il n'est pas permis d'en douter, la visite de nombreux touristes.

Mais je ne veux pas oublier mon but, principalement scientifique. Au point de vue de la géologie, la clue de Barles est une faille, c'est-à-dire une dislocation de montagnes dans le sens vertical. Les bancs qui la composent appartiennent pour la plus grande partie aux calcaires dits oxfordiens. Ils sont relevés dans toute la longueur de la clue, c'est-à-dire que ces couches ont subi deux actions mécaniques : de la position horizontale que leur imposait leur nature sédimentaire, elles ont été redressées selon la perpendiculaire, accomplissant ainsi une rotation de 90 degrés. Simultanément, leur masse énorme se fendait en son milieu et formait ainsi la clue.

Voilà, sommairement, Messieurs, nos impressions scientifiques. Comme toujours, le retour fut moins animé que l'aller. L'un des excursionnistes, plus curieux que solide, dut réclamer le secours du mulet aux bagages, où, soit dit entre nous, il faisait assez piteuse figure. La rentrée à Digne s'opéra sans autre incident, et tous, à l'unanimité, se déclarèrent enchantés de cette intéressante promenade. Grâce à l'obligeance de M. Henry Jacques, chef de section à la compagnie des chemins de fer du Sud de la France, qui a photographié plusieurs points de vue dans les clues, nous avons pu faire graver l'entrée et l'intérieur de ce curieux défilé.

C'est la première fois que les clues de Barles ont l'honneur du burin, qu'elles méritent à tant d'égards.

BACHELARD.

UNE DYNASTIE DE PEINTRES BAS-ALPINS

LES CAMOIN

A une époque récente, la nature a favorisé notre pays alpin en donnant à une même famille deux artistes très distingués, dont l'un rappelle avec bonheur le faire de Téniers, et le second la touche légère et spirituelle de Cham et de Gavarni.

Avant de nous occuper d'eux, esquissons rapidement le portrait de leur père, pour remonter à leur origine et à leur éducation artistique.

Camoin Honoré-Gabriel, né à Allauch (Bouches-du-Rhône), en 1792, est mort en 1865, dans sa maison de campagne d'Espinouse, près du village du Chaffaut. En 1815, il se maria avec Mlle Barthet, fille d'un riche corroyeur de Riez. De cette union naquirent six enfants.

Placé sous l'habile direction de Goubaud, a l'école des beaux-arts de Marseille, il remporta, en 1812, le premier prix de modèle vivant, avec la mention *très bien*. En 1814, il vint se fixer à Riez, en qualité de professeur de dessin et de calligraphie. Il y vécut à côté d'un poète (1) dont la muse facile a laissé de charmantes poésies françaises et provençales. Son séjour dans cette ville pleine de souvenirs romains dura jusqu'en 1839, époque où il l'abandonna pour habiter Digne, comme professeur de dessin au collège communal, en remplacement de M. Puget, professeur distingué de dessin et de calligraphie.

Camoin père, que nous avons eu l'honneur d'avoir pour premier professeur de dessin vers cette époque de calme et de paix générale, possédait des qualités très solides comme dessinateur; il était, de plus, d'une bonté sans

(1) Victor Morenon, auteur de plusieurs volumes de fables.

égale pour ses élèves. Aussi, nous lui avions donné le nom de *père Camoin*.

Grand parleur, conteur fécond d'histoires à la façon des Marseillais, de Méry surtout, qu'Autran appelait le *singe des poètes* à cause de son talent d'imitation, ses leçons étaient à la fois un petit cours d'esthétique primaire et un grand ramassis de contes et d'historiettes agrémentées parfois d'une mimique indescriptible, ce qui en doublait l'attrait. Le professeur, toujours gai, aimable, riait avec nous de sa faconde méridionale, dont nous prisions le sel autant que les leçons de bosse et que les portraits de Socrate et d'Aspasie, qu'il nous donnait à reproduire. Il fallait surtout l'entendre et le voir retracer de la voix et du geste certaines scènes de l'épopée napoléonienne, des Pyramides à Waterloo !....

C'était un des fervents de l'école de David, de Girodet et de Granet. Quoique grand admirateur du *Naufrage de la Méduse*, il plaçait au-dessus de Géricault les belles compositions d'Horace Vernet. Les Vernet, Joseph, Carle et Horace, étaient ses dieux, sa trinité artistique. Et l'auteur de *l'Apothéose d'Homère* et de *la Source* donc !.... C'était de l'enthousiasme...

Ses études avaient toutes un cachet de sincérité indiscutable ; son crayon sentait pourtant le *faire* du maître du pointillé qui s'attarde aux détails, y perd son temps en laissant échapper le souffle, l'inspiration fortuite, spontanée ! Avec un pareil système. l'adresse l'emporte sur la composition. Mais quelle sûreté de main ! Quelle habileté de reproduction chez cet habile professeur ! Ses croquis à l'estompe et à la sanguine possédaient un moelleux et une souplesse qui rappelaient parfois ces belles études d'autrefois, dont Julien nous a laissé de si beaux spécimens, des modèles achevés, qui sont l'honneur de la lithographie. C'était une prodigalité de lignes exquises que n'eûssent pas désavouées les maîtres les plus distingués de l'école de Boucher et de David. Mais ce n'étaient malheureusement

que des copies merveilleuses d'un habile faiseur, auquel la nature refusa le don créateur, la faculté d'exprimer sous une belle forme le sentiment poétique et original.

« L'art !... Heureux entre tous, celui qui sait en surprendre les secrets !.... Les nécessités de l'existence et le professorat, qui tuent l'idéal, m'ont coupé les ailes... Peut-être aurais-je créé quelque tableau digne d'un public d'élite, si je n'avais pas été courbé sous leur joug. »

Il nous disait cela un jour, en nous donnant une leçon d'après un modèle dessiné par lui-même. Ne se faisait-il pas illusion? N'entrait-il pas dans cette appréciation un peu d'exagération? Mais que l'artiste qui n'en fait pas autant lui jette la première pierre.

Son travail a été celui d'un homme très laborieux, persévérant, tenace, doué du génie de la patience. Ses cartons étaient nombreux, remplis d'études solides. Il peignit de nombreuses ébauches et toiles, entre autres, une copie d'un tableau de Skalken, le peintre des effets de lumière, et dont l'original se trouve au Musée de Marseille. Cette petite toile de Skalken est une perle d'un prix inestimable.

A la même époque, Camoin composa un autre effet de lumière, qui laissait deviner un médiocre imitateur du même peintre. En effet, quelle différence dans le coloris et la composition des deux artistes !... Un diamant à côté d'un grossier caillou de nos montagnes alpestres... Une Vierge de *Murillo*, qu'il copia au crayon, est un chef d'œuvre d'exécution digne d'un bénédictin (1). Ce travail est maintenant entre les mains de sa fille aînée, qui habite à Espinouse la maison de son père, maison si vivante autrefois et aujourd'hui presque déserte.

Nous serions heureux de pouvoir dire qu'il a laissé une

(1) Un grand nombre de ses dessins et études se trouvent à Espinouse, à l'ancienne maison de campagne de Camoin. La copie du tableau de Skalken fut achetée, vers 1840, par la famille Duchaffaut.



œuvre magistrale; mais Dieu n'avait infusé en son âme une étincelle de sa lumière créatrice que pour la transmettre à ses enfants, ce qui est déjà quelque chose.

Simple, modeste, laborieux, il avait aussi le culte de l'amitié et le sentiment de l'admiration. Que de fois il nous parla du peintre Constantin, dont s'enorgueillit la ville d'Aix, cette cité qui a donné tant d'artistes et de lettrés et qui est restée un centre si important d'étude. Constantin était aussi un de ses artistes de prédilection; il l'avait connu à Aix et fréquenté assidûment lorsqu'il séjournait quelques semaines dans ses murs, où habitaient quelques uns de ses meilleurs amis. Il ne tarissait pas d'éloges, lorsqu'il nous parlait des *encres de Chine* (1) du maître; il nous racontait sa vie originale et bizarre, sa tendresse pour son fils, devenu un peintre distingué sur porcelaine et dont la carrière se termina prématurément à Limoges.

Camoin était une nature loyale, franche et honnête; son caractère aimable lui attirait toutes les sympathies; nul homme n'a inspiré plus de respect et d'amitié à ses élèves. L'un d'eux est heureux d'en témoigner ici.

Nous allons parler maintenant de ses deux fils, qui ont été bien supérieurs à leur père par le génie de la composition et le sentiment de la couleur.

CASIMIR MARIAUD.

WENDELIN CHEZ NOUS

(Suite)

Notons en passant que notre belge francisé laisse de côté, dans sa signature, le W flamand et le prénom

---

(1) Deux superbes paysages de Constantin existent chez Mme veuve Segond, rue de la Traverse, à Digne.

gothique de Godefroy, pour signer I (rénée) Vendelin (1). N'oublions pas, non plus, de remarquer que l'une des épîtres du recueil lui est adressée. Elle est intitulée : *Irenæo Vendelino Andreas Trochæus* (2). Tout à côté, s'en trouve une autre, du même auteur, à Scipion d'Arnaud, qualifié jurisconsulte. — Scipion d'Arnaud, émule sinon

---

(1) Il signait plus tard (1635) Godefroy-Irénée, et plus tard encore (1648) Godefroy seulement. — Œuvres de Gassendi, t. VI, pp. 429 et 455. — Dans une précieuse et toute récente publication de M. Tamizey de Larroque, les *Petits mémoires inédits de Peiresc* (Anvers 1889), que M. Charles Ruelens a savoureusement annotée en ce qui regarde les personnages des Pays-Bas, l'éminent érudit belge fait remarquer (p. 46) que le prénom Irénée est la *gréciisation* du prénom Godefroy et semble en conclure que Wendelin les aurait portés, non pas cumulativement, mais alternativement. La signature de 1635, que nous venons de rappeler, nous les montre pourtant réunis. — N'écrivons pas le nom de Charles Ruelens sans saluer, en la personne du savant conservateur des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique, le chercheur, le plus autorisé et le plus avenant, un vrai Tamizey de Larroque d'au delà la frontière. Pris d'une particulière sympathie pour la physionomie de Wendelin, il a longtemps recueilli, à travers ses recherches de chaque jour, tout ce qui se rapportait à cet illustre oublié. Nous espérions qu'il nous donnerait à la fois la biographie définitive de son grand compatriote et les épaves de son œuvre. Les circonstances en ont autrement décidé. Des travaux considérables, dans lesquels il était engagé antérieurement et sur lesquels sont venus se greffer des impédiments de santé, l'ont contraint, à son cœur défendant, d'abandonner cette entreprise. Ce n'a été toutefois qu'après s'être assuré qu'un autre la reprendrait en toute compétence et la mènerait à bien. Le continuateur de M. Ruelens sera M. C. Le Paige, le célèbre professeur à l'université de Liège, qui déjà, de son côté, avait beaucoup colligé sur Wendelin. Charles Ruelens lui a confraternellement abandonné ses propres matériaux, et il nous écrit, avec sa noble modestie, que “ des mains plus dignes que les siennes „ élèveront à notre Irénée le monument qu'il attend depuis deux siècles.

(2) *Joci*, 1605, p. 72. — Faut-il traduire *Trochæus* par le nom éminemment bas-alpin de Trouche ? La famille Trouche de Sablières, qui habitait Apt au dernier siècle, acquit des Saint-Jacques la terre de Silvabelle et la revendit à J.-F.-M. Palhier, ancien député aux Cinq-Cents.

élève de Wendelin, a apporté, lui aussi, son contingent à l'œuvre paternelle. Son écot consiste en une épître en prose à son cousin Louis d'Arnaud, fils du conseiller d'Aix ; une étrenne à son père, en quelques distiques ; une épigramme *In pœtastrum furem ;* une autre *de Medico* (?) et un quatrain à messire Marin, protonotaire apostolique (1). Scipion s'y montre le digne fils d'André, habile à jouer avec les syllabes et aux plaisantes rencontres d'idées.

Détail final, et qui est un vrai trait de caractère. Une pièce de Guirand qui, dans l'édition précédente, célébrait sur un ton lyrique les vertus de messire Antoine Melve, prévôt du chapitre Saint-Mary de Forcalquier, a changé, dans cette nouvelle édition, de destinataire, et s'adresse maintenant à Jacques Fontaine, médecin d'Avignon (2). Voilà qui diminue quelque peu notre estime pour le poète d'Allos, mais qui ajoute un grain de sel à ces *Joci,* déjà si piquants.

La collaboration de notre Irénée semble avoir porté bonheur au petit livre forcalquéien. Dès 1608, un éditeur de Paris, J. Richer (3), obtenait, à l'exclusion de Bramereau, un privilège pour une nouvelle édition des *Joci*, et il la publiait l'année suivante (4).

---

(1) Id., pp. 63, 97, 100 et 101.

(2) Edition de 1600, p. 129 ; édition de 1605, p. 92. — J. Fontaine a écrit sur les eaux de Gréoulx.

(3) C'est ce même Richer qui devait publier, bientôt après, les *Parallèles* de Bandoly. La bibliographie forcalquéienne doit relever avec gratitude le nom de cet éditeur ami, qui mit au jour, en une même année, les œuvres de deux de nos écrivains indigènes.

(4) Cette édition, assez rare, se trouve à la bibliothèque de Carpentras. — Dix ans plus tard, Richer en donnait encore une, qui devait être la dernière : *Joci Andreæ Arnaudi, plene et plane quartum editi,* in-12, de 226 pp. — On remarquera que, par une continuation de l'erreur de 1606, cette édition est donnée comme la 4e, mais qu'elle est la 5e en réalité. Elle serait même la 6e,

Laissons maintenant cette œuvre légère aller à sa destinée, et suivons Wendelin dans de plus sérieux travaux. Ce n'est pas seulement par quelques pages de latin que le précepteur des Arnaud devait marquer son passage à Forcalquier. Il y préluda aux études qui devaient illustrer son nom comme physicien et astronome.

Le ciel de Provence, par sa limpidité, avait naturellement pour lui un attrait particulier. Déjà, nous l'avons vu observer à Forcalquier l'éclipse de 1605. Mais c'est surtout sur la montagne de Lure qu'il lui fut donné de recueillir d'importantes constatations. Les hauteurs abruptes de *Malcor* (1) étaient une dépendance de la terre de Châteauneuf-Miravail, que les d'Arnaud habitaient chaque année, durant les vacances de la sénéchaussée, du 1er juillet au 1er octobre. C'est là que Wendelin établit une manière d'observatoire sommaire, dont il serait aisé de déterminer l'emplacement probable. Et ici nous ne saurions mieux faire que de donner la parole M. Charles Ruelens. Dans une conférence donnée en décembre 1882 à la Société belge

---

si un certain tirage daté de Paris, 1601, chez Coquerel, n'était, comme nous l'avons vérifié, celui de Pillehotte, déguisé sous un simplement changement de frontispice. — Voici, du reste, la première fois que la bibliographie des *Joci* est quelque peu débrouillée. Le *Bulletin du Bibliophile* lui-même (1855, p. 289, art. d'Ap. Briquet) n'a, des cinq éditions de cet ouvrage, soupçonné ni la première, ni les deux dernières.

Pour en finir avec ce livre, notons que c'est dans les *Joci* de 1605 que nous voyons, pour la première fois, le nom de Forcalquier identifié avec celui *Forum Neronis*, p. 112. L'édition primitive appelait plus simplement et plus exactement notre ville *Forcalquerium*, p. 140. Wendelin serait-il pour quelque chose dans la correction malheureuse de 1605 ? La responsabilité serait grande ; car, depuis bientôt trois siècles, cette erreur a fait un chemin incroyable dans le monde des géographes.

(1) Malcor, inhabité depuis des siècles, est aujourd'hui une section de la commune de Lardiers. Voir l'intéressante Histoire de ce cette commune, par M. Louis Pelloux, et sa parfaite monographie du canton de Saint-Etienne.

de Géographie, l'éminent érudit rendait compte de la pose de la première pierre de l'Observatoire du Ventoux, à laquelle il avait officiellement assisté, le 17 mai précédent, et à ce propos il évoquait, avec toute l'éloquence de l'émotion, le souvenir de son vieux compatriote :

«....Je voudrais dire deux mots d'une assez curieuse coïncidence que j'ai eu l'occasion de signaler pendant notre excursion. Je citais tantôt le mont Lure. Ce mont, qui a 1827 mètres de hauteur, fait partie des Alpes de Provence.

» Or, vers l'an 1604, un belge, Godefroid Wendelen, né à Herk-la-Ville, connu depuis sous le nom de Vendelinus, était à Forcalquier précepteur des enfants de M. d'Arnaud. Vendelinus était un savant de premier ordre en sciences mathématiques et physiques, comme nous dirions aujourd'hui. Il fut à cette époque un ardent investigateur des manifestations de la nature et entretenait une correspondance savante avec les hommes les plus illustres. On le regarde même comme le maître de Gassendi. Or, pendant les cinq années qu'il passa en Provence, ce Vendelinus avait fait de la montagne de Lure une sorte d'observatoire.

De cette cîme élevée, il étudia divers phénomènes météorologiques : la formation des nuages, des brouillards, des exhalaisons de la plaine, les vents et surtout les orages, qu'il voyait se produire quelquefois sous ses pieds.

» Dans un de ses ouvrages, il donne quelques curieux détails : ainsi il affirme avoir vu l'éclair sortir de la terre et frapper le nuage, et, sans avoir de l'électricité aucune des notions de la science moderne, il constate déjà ce fait de l'attraction produite par la terre sur l'étincelle, et il entrevoit la théorie du réservoir commun.

» C'est là aussi qu'il fut témoin d'un phénomène très rare, que l'on nommait en ce temps une pluie de sang, phénomène dont il donna une explication naturelle dans sa correspondance avec son ami Peiresc, le conseiller du

parlement de Provence, et dont il vit ensuite un second exemple à Bruxelles, en 1646.

» Ici encore, il exposa une théorie toute physique de ce fait extraordinaire, contrairement à l'opinion générale, qui n'y voyait qu'un prodige céleste venant laver la tête des Bruxellois pour les forcer à devenir meilleurs.

» Me ressouvenant de ce Vendelinus, dont j'avais trouvé des lettres dans la bibliothèque de Carpentras, je priai l'un des excursionnistes de vouloir bien m'indiquer le mont Lure, que l'on devait apercevoir du sommet du Ventoux. Et, en effet, on le voit à quelques lieues. Je fis connaître les circonstances que je viens de raconter, et je saluai la montagne lointaine où ce pauvre, cet humble compatriote avait, il y a près de trois siècles, essayé de faire pour la science cette tentative que l'on renouvelle aujourd'hui dans d'autres conditions (1) ».

Wendelin trouvait, pour ses travaux de physique et d'astronomie, d'abondantes ressources dans la bibliothèque d'Arnaud. Il nous suffira de mentionner le manuscrit ou *Codex Arnaldinus* dont nous avons dit un mot déjà. Ce précieux ouvrage était ce que l'on appelait alors un *abaque*. D'anciens et nombreux relevés uranographiques y avaient été consignés par une main inconnue. Des notes assez récentes y avaient été ajoutées, sans doute par André d'Arnaud lui-même (2). On trouve un court extrait de ce manuscrit dans les *Astronomica* de Gassendi (3).

Grâce à ces secours heureux, notre précepteur fit, du haut de Lure, plus d'une observation capitale. C'est de cette sorte qu'il arriva, comme l'a si bien remarqué M. Ruelens, à soupçonner quelques-unes des lois de la

---

(1) Ch. Ruelens, *la Science de la terre*, Bruxelles, 1883, pp. 89 et suivantes.

(2) Ces notes étaient sous la date de 1600. — V. les *Œuvres de Gassendi*, t. IV, p. 535.

(3) *Id.*, p. 534. — L'extrait en question est intitulé : *Loca Stellarum verificata anno christi 1864.*

physique et de la météorologie, à une époque où ces deux sciences étaient absolument dans les limbes. Ce n'est là un mince honneur ni pour lui, ni pour nos Alpes, qui peuvent s'enorgueillir de l'observatoire embryonnaire en 1605.

Ajoutons, puisque nous sommes en veine de fierté locale, que si, de nos jours, l'observatoire du Ventoux a été créé, c'est sur l'initiative de l'Athénée de Forcalquier et à la suite d'un vœu émané de cette modeste et laborieuse Société (1).

A côté du Wendelin latinisant et du Wendelin observatorien, il nous faut signaler maintenant un troisième Wendelin, assez inattendu celui-là. Croirait-on que ce naturel de Herch-en-Campine s'était attaché à ce point à notre ville qu'il en étudiait l'histoire avec passion, au point que, quarante ans plus tard, il devait s'y intéresser encore ? Nos traditions hagiologiques furent plus particulièrement l'objet de ses recherches. Il copia, dans un Légendaire local, la Vie de Saint-Mary, notre patron, par Dyname (2), et peut-être est-ce à lui que l'on doit la conservation de ce texte.

De BERLUC-PERUSSIS.

(A suivre.)

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION

chargée d'examiner les travaux de M. Arnoux sur l'Algèbre graphique

Le sept mai mil huit cent quatre-vingt-neuf, une commission déléguée par les membres de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes s'est réunie chez M. Daime, ingénieur des chemins de

(1) V. le *Journal de Forcalquier* du 8 décembre 1876.

(2) *Œuvres de Gassendi*, t. VI, p. 460.

fer du sud de la France, président de ladite société. La commission était chargée d'examiner un travail de M. Arnoux, ancien officier de marine, membre de la société, sur l'Algèbre graphique, méthode nouvelle de résolution des équations algébriques.

MM. Daime, Dyrion, ingénieur des ponts et chaussées, de Rochas, inspecteur des forêts, Huriez et Cotton, professeurs de mathématiques au lycée, Roos et Diomard, professeurs de physique et de sciences naturelles, composaient la commission. Ces messieurs ont parcouru les manuscrits de M. Arnoux, entendu avec intérêt ses explications et lui ont donné acte de priorité sur les travaux de même nature qui pourraient être présentés dans la suite.

Sur la valeur d'originalité et l'intérêt scientifique de l'œuvre de M. Arnoux, ils ont constaté que les méthodes de résolution présentées paraissaient nouvelles, particulièrement en ce qui concerne les équations; que l'Algèbre graphique de M. Arnoux était susceptible de nombreuses applications théoriques et pratiques et méritait la plus sérieuse attention.

En foi de quoi, ils ont rédigé le présent procès-verbal et signé :

Daime, Dyrion, de Rochas, Huriez,
Cotton, Roos, Diomard.

Voici, dans ses lignes générales, un aperçu rapide des théories de M. Arnoux :

On peut faire correspondre la symbolie analytique aux opérations de déplacement *dans n'importe quel genre de considérations* et, comme exemple, dans celui des considérations d'espace à un nombre quelconque de dimensions.

L'algèbre des fonctions dites algébriques correspond aux faits de déplacement dans une espace à deux dimensions; c'est un cas particulier de l'algèbre générale.

Les expressions algébriques écrites correctement peuvent se classer par rapport au nombre d'étages d'exposants qu'elles possèdent : un rez-de-chaussée exprime les faits de déplacement dans un espace à une dimension; un 1er étage exprime ceux d'un espace à 2 dimensions; un 2e étage correspond à 3 dimensions et ainsi de suite.

A toute expression algébrique correspond une figure graphique et réciproquement.

La graphie permet donc de voir et de se rendre compte sans difficulté de ce que l'analyse cache dans ses symboles; elle met à la portée de tout le monde, sans exception, ce qui est aujourd'hui le domaine de quelques cerveaux spécialement adaptés aux exercices de symbolie dits d'analyse. Quand la symbolie est mal interprétée par ceux qui s'en servent, l'erreur saute aux yeux.

La graphie est amusante; la symbolie répugne à la plupart des intelligences.

Comme pratique, on peut par des opérations graphiques très simples obtenir des résultats que l'arithmétique ne donne qu'avec beaucoup de difficultés. Témoin l'extraction des racines des équations de tous les degrés.

Beaucoup de théories deviennent par la graphie d'une simplicité extrême, comme par exemple celle des quantités imaginaires. *On voit ces quantités.* Tandis que les symbolistes, leurs princes en tête, considèrent « les expressions symboliques ou symboles comme *ne signifiant rien par elles-mêmes* ». « Les équations symboliques *comme inexactes ou denuées de sens* » (Cauchey, cours d'analyse de l'école polytechnique, p. 173). « Parmi les expressions ou équations symboliques, on doit surtout distinguer *celles que l'on a nommées imaginaires.* (Id. id.).

Les combinaisons de symboles trigonométriques se lisent couramment sur une figure graphique.

La graphie a, en outre, cela de particulier que quand une forme graphique correspond à une forme symbolique, les résultats des opérations inverses s'obtiennent avec la même facilité que ceux des opérations directes. Ce qui n'a pas lieu pour la symbolie.

Ainsi, par exemple, graphiquement il n'est pas plus difficile de diviser une quantité imaginaire par une quantité imaginaire que de les multiplier l'une par l'autre.

Enfin et surtout :

La graphie fait rentrer l'analyse mathématique dans la classe des sciences expérimentales, ce qui a une portée immense tant au point de vue de la découverte qu'à celui des vérifications.

Partout la science moderne en appelle à l'expérience *in rebus. Avec juste raison elle met en suspicion toutes les théories et par suite les raisonnements, pour en appeler à la preuve expérimentale. La seule qu'elle considère comme « sans réplique ».*

On demande des faits que chacun puisse produire à volonté.

Au point de vue de l'instruction publique, les conséquences ne sont pas moins importantes : un enfant comprendra facilement ce que beaucoup d'étudiants en mathématiques ne parviennent pas à saisir. Les figures graveront dans sa mémoire d'une façon ineffaçable ce que chacun s'empresse d'oublier après les examens ; elles permettront de *transformer en jeu* les opérations algébriques, ces instruments de torture de la plupart de nos écoliers.

Et puis, n'est-il pas humiliant *pour une science dite de raisonnement* de ne pouvoir établir solidement ses bases d'opération, et de *proclamer dans tous ses ouvrages* qu'il est impossible de savoir pourquoi $- \times - = +$, et de le démontrer d'une façon acceptable. En d'autres termes et en bon français d'*avouer qu'en symbolie on ne sait ni ce qu'on fait ni ce qu'on dit;* chose que l'on serait fortement tenté de croire quand on voit un autre prince de la symbolie, Euler, *démontrer* avec un sang-froid imperturbable *l'énormité* que $\sqrt{-1}^{\sqrt{-1}}$ n'est point une quantité imaginaire, et les auteurs des meilleurs ouvrages modernes sur la symbolie répéter avec admiration son raisonnement !!!... quand on entend le métaphysicien Cournot traiter Lagrange *de paralogiste* (Cournot, *Des*

Fonctions, v. 1, p. 178); Vallès, maltraiter les princes de la science symbolique d'une rude façon (Vallès, *Des Formes imaginaires en algèbre*, v. 1, pp. 219 et suivantes), affirmant « qu'on ne peut égaler une série à la fonction qui lui a donné naissance », chose qui avec la règle des signes est un des fondements de la symbolie ; Duhamel (*Méthode*, 2e partie, p. 166), dire : « Quant à *la prétendue démonstration* de d'Alembert approuvée par Carnot, il est bien étrange que ces deux illustres géomètres *n'en aient pas aperçu le défaut* » et plus loin : « Ces observations suffisent pour montrer *le vide de ces simulacres de raisonnement* » et tant d'autres en nombre considérable.

Pour ceux qui ne sont pas du métier, quel effet cela produit-il ? En voyant les sommités analystes se prendre aux cheveux en s'accusant les uns les autres de *déraisonner*, *on se demande avec effroi quelle confiance peuvent inspirer les raisonnements symboliques*, et, si les plus illustres des symbolistes disent des absurdités à qui mieux mieux, que doivent dire les autres ???..... N'insistons pas davantage.

Pour établir la correspondance entre la symbolie et la graphie, il suffit d'établir un principe fondamental :

Tout mobile se déplace en allant toujours droit devant lui, il ne va jamais ni à droite, ni à gauche, ni en arrière; quand la direction de sa faculté de se déplacer ne vise pas le but à atteindre, il faut la faire tourner.

Une quantité est un opérateur complexe qui fait passer la considération générale de déplacement d'un état à un autre, en faisant varier ses grandeurs de translation rectiligne et ses grandeurs de rotation.

Les quantités de l'algèbre dite des fonctions algébriques ne contiennent qu'un seul genre d'opérations de rotation; les quantités complexes en possèdent un nombre proportionné au degré de leur complexité.

Les opérations exécutées par chacun des opérateurs

amalgamés dans une considération quantitative sont les unes par rapport aux autres d'un ordre inférieur dans l'échelle des fonctions.

Ainsi, quand les opérations sur les grandeurs de translations s'exécutent par les opérations multiplication, puissantiation, etc., celles sur les grandeurs de rotation ont lieu par des opérations d'addition, de multiplication, etc.

Quand on ajoute de nouvelles considérations de rotation, on descend encore d'un échelon chaque fois.

De sorte que les mêmes théories s'appliquent aux faisceaux les plus multiples, dont toutes les parties se meuvent pour ainsi dire parallèlement. *C'est là un des faits capitaux de la symbolie algébrique.*

Dans la théorie des fonctions dites algébriques, un nombre est un opérateur qui fait grandir ou rapetisser les translations rectilignes ou de rotation zéro ; un signe est un symbole absolument défectueux pris dans l'analogie des opérations arithmétiques ; c'est un opérateur qui fait grandir ou rapetisser les grandeurs de rotation conformément à ce qui a été dit ci-dessus.

La fameuse règle de la multiplication des signes est ainsi expliquée d'une façon qui ne laisse rien à désirer. Voilà *la métaphysique de cette règle tant désirée par Carnot.*

La symbolie des signes algébriques résulte de ce que l'algèbre de Descartes, écrit les faits de déplacement en les projetant sur les dimensions, qui sont les directions perpendiculaires entre elles que l'on peut placer dans un espace.

Elle symbolise les dimensions par une succession d'étages de symboles $\sqrt{=}$ ou rotation 1/4, appliquées au module des translations $+1$.

Ainsi la 1re direction est $\sqrt{-1}^0$, ou $+1$, grandeur de rotation zéro.

La 2e devient $\sqrt{-1}$, la 3e $\sqrt{-1}^{\sqrt{-1}}$ et ainsi de suite.

Elle fait intervenir les grandeurs de rotation différentes des multiples de la grandeur de rotation 1/4, au moyen des considérations trigonométriques.

Ainsi ρ (cos. a $+ \sqrt{-1}$ sin. a) cos. B $+ \sqrt{-1}^{\sqrt{-1}}$ sin. B. exprime la translation rectiligne ρ dont on a fait tourner la direction d'une grandeur en longitude de l'angle α et d'une grandeur en latitude de l'angle B. (Ceci n'étant donné qu'à titre de vulgarisation).

En écriture algébrique pure, si l'on prend les expressions symboliques des directions des dimensiens $+ 1$, $+ \sqrt{-1}$, $+ \sqrt{-1}^{\sqrt{-1}}$. Les projections d'un déplacement sur ces directions ou *métaphysiquement ce déplacement considéré au seul point de vue de ces directions*, étant symbolisées par *a* sur la direction $+1$, *b* sur celle $\sqrt{-1}$, *c* sur celle $\sqrt{-1}^{\sqrt{-1}}$ et ainsi de suite; un déplacement s'écrira $+ a\ 1 + b \sqrt{-1} + c \sqrt{-1}^{\sqrt{-1}} + \ldots\ldots$;
on passe sans difficulté d'un genre d'écriture à l'autre.

Toutes les opérations de rotation sur les déplacements sont ainsi ramenées à des opérations sur des grandeurs de rototions multiples de 1/2 tour. Les seules que l'arithmétique sache exécuter.

D'une façon générale, toute quantité correspond à une forme graphique, dans laquelle entre le déplacement modulaire correspondant à $+ 1$.

Les grandeurs de rotation sont congruentes et le module de la congruence est un tour entier.

Quand aux principes d'opération, ils se ramènent à quelques considérations fondamentales.

Au point de vue du déplacement seul, tous les déplacement qui vont d'un point à l'autre sont égaux et peuvent être substitués les uns aux autres sans inconvénient. Ce qui fait naître la théorie des équations, qui est celle des contours fermés.

Quand on écrit $+ a = + b + c + d\ldots\ldots$ les symboles a, b, c, $d\ldots\ldots$ représentant des quantités quelconques réelles, imaginaires simples ou imaginaires complexes, on dit que l'opérateur + a fait arriver au même point que la succession des opérateurs $+ b + c + d\ldots\ldots$

Si on écrit $o = - a + b + c + d\ldots$, cela veut dire qu'on est revenu au point de départ en faisant exécuter au déplacement correspondant à $+ a$ une rotation $= 1/2$, ce qui fait passer du point d'arrivée au point de départ, de sorte qu'on ne s'est pas déplacé du tout.

L'exécution de l'opération somme, se fait en traçant successivement bout à bout les divers déplacements et menant la ligne droite qui va du point initial au point final.

Pour expliquer l'opération produit, nous remarquerons qu'un polynome algébrique a pour correspondant graphique une ligne polygonale ouverte. La valeur quantitative de ce polynome est la ligne droite qui ferme le contour polygonal qu'on peut ainsi appeler ligne de fermeture; si on écrit $y = f(x)$, la fonction de x correspond à une ligne polygonale ouverte et y est la ligne droite qui ferme la figure.

Maintenant, la multiplication graphique est facile à expliquer. Pour multiplier graphiquement un polynome par un polynome, il faut, sur chacun des déplacements isolés correspondant aux monomes du multiplicateur, exécuter une figure semblable à la figure qui correspond au polynome multiplicande, en prenant ces déplacements comme analogues aux lignes de fermeture. On fait ensuite la somme graphique des produits de même degré de x et on a une ligne polygonale ouverte qui correspond au produit des deux polynomes algébriques.

Nous ne donnons là qu'un croquis excessivement succinct et élémentaire de l'immense travail de M. Arnoux, pour tâcher de faire comprendre en quoi il consiste. Et nous devons ajouter qu'il nous a déclaré qu'*en l'exécutant il n'avait nullement la prétention de faire des mathématiques;*

il a choisi ce sujet comme il en aurait pris tout autre pour s'exercer à la métaphysique objet de prédilection de ses études.

Quant à ce qui concerne ce que les symbolistes appellent pompensement et orgueilleusement l'analyse *tout court,* l'auteur serait tenté d'y voir un langage d'angures cherchant à se mettre hors de la portée du vulgaire, et de la définir « *l'art de rendre incompréhensible au moyen des symboles, ce qui serait très simple sans eux* ».

Ainsi quand ils disent :

$$e^{x\sqrt{-1}} = \cos. x + \sin, x \sqrt{-1}$$

Qui pourrait se douter que cela veut dire *en français,* dans un triangle-rectangle, dont l'angle est une grandeur de rotation x, que l'on se déplace par l'hypothénuse ou par les côtés de l'angle droit, au point de vue du déplacement, cela est indifférent.

Si au lieu de cela, on écrit :

$$e^{-x\sqrt{-1}} = \cos. x - \sin. x \sqrt{-1}$$

On dit renversez le triangle dessus dessous, il n'y a rien de changé.

Si vous écrivez :

$$\cos. x = \frac{e^{x\sqrt{-1}} + e^{-x\sqrt{-1}}}{2}$$ *(figure 16)*,

cela signifie que si l'on va du point K au point C, puis du point C au point K^1, au point de vue du déplacement seul, c'est la même chose que si l'on y va directement par K M K^1.

Si au contraire vous mettez :

$$\sin. x = \frac{e^{x\sqrt{-1}} - e^{-x\sqrt{-1}}}{2}$$

C'est tout comme si vous faisiez voir qu'en allant de B en K^1 puis de K^1 en C, on ne s'est pas plus déplacé que si l'on va du point B au point C par le chemin direct B M C..., et ainsi de suite.

Il n'y a pas besoin d'avoir le génie d'Euler, pour voir cela.

Les fonctions transcendantes lui paraissent être les relations entre quantités n'habitant pas le même étage; peut-être s'abuse-t-il, mais il se figure qu'il comprend ce qu'est la longueur d'un arc de courbe sans passer par les savantes considérations de l'analyse.

Ainsi pour établir le nombre π, un ruban ou une roulette font très bien comprendre le rapport entre la grandeur d'une circonférence et celle du diamètre ou deux fois le rayon qui l'engendre; par le moyen de ce nombre on établit très bien les relations entre les grandeurs de translation et les grandeurs de rotation (celles-ci ayant pour correspondantes des grandeurs de circonférence).

Les analystes en ont fait un symbole qu'ils ont mis à tant de sauces différentes, que des mathématiciens du premier ordre comme Vallès *(Des Formes imaginaires en algèbre*, v. 1, p. 252 et suivantes), déraisonnent à ce sujet de main de maître, tout en cherchant querelle à Euler, puis à M. Navier, professeur d'analyse à l'école polytechnique, et on serait tenté, quand on voit les disputes violentes des analystes, d'appliquer à l'analyse ce que l'on prête à Voltaire au sujet de la métaphysique et de dire :

« Quand on parle analyse on éveille l'idée de la science la plus contestée et la plus contestable; d'une science également inintelligible à ceux qui l'enseignent et pour ceux à qui on l'enseigne. Lorsque deux symbolistes disputent ensemble sans se comprendre l'un l'autre, ils font de l'analyse, et lorsqu'ils ne se comprennent plus eux-mêmes ils font de l'analyse transcendante. »

Que l'on demande à un analyste ce que signifient les exposants imaginaires, et l'on aura immédiatement une preuve de la vérité de cette comparaison.

Notre grand savant M. Littré, dans son Dictionnaire de la langue française, p. 105, pour faire comprendre par une citation ce que peut être l'algèbre, dit : « 2° C'est de l'algèbre pour moi, se dit d'une chose que l'on ne comprend pas. » Que des gens sont du même avis que M. Littré!

Parmi les figures qui accompagnent le travail de M. Arnoux, nous extrayons les suivantes :

La 1re est le graphique de la décomposition d'un polynome du 2e degré à coefficients imaginaires en ses facteurs du 1er degré, il contient divers cas. Les deux inférieurs étant la représentation d'un polynome à coefficients réels dans lequel on a fait $x = \sqrt{-1}$. Celui de gauche a des racines imaginaires; celui de droite, des racines réelles.

La 2e donne la décomposition d'un polynome du 4e degré à coefficients imaginaires en ses facteurs du 1er degré.

La 3e étant comme une sorte d'explication de la correspondance entre les opérations symboliques et les opérations graphiques.

La 4e fait voir divers exemples de ce fait algébrique, que le produit de $(a\,x + b)\,(a\,x + b_1)$, (a étant une quantité réelle et b et b_1 deux quantités imaginaires conjuguées), donne un polynome du second degré qui ne contient plus que des coefficients réels. Ceci étant le cas particulier du produit de deux polynomes dont les coefficients des mêmes puissances de x sont des imaginaires conjuguées, ou des quantités réelles identiques, qui sont en réalité des imaginaires conjuguées.

Les figures 5, 6, 7, montrent divers cas de la décomposition d'un polynome du 4e degré à coefficients réels,

décomposé en ses facteurs du 2e degré à coefficients réels. ($x = \sqrt{-1}$.)

La figure 8 est l'explication de la correspondance algébro-graphique. ($x = \sqrt{-1}$.)

Les figures 9 et 10 sont, pour un polynome du 6e degré, ce que les précédentes sont pour celui du 4e. ($x = \sqrt{-1}$.)

La figure 11 montre un facteur du 1er degré A B H extrait d'un polynome du 5e degré A B C D E F G; ce facteur est le multiplicande, A H I K L G est le multiplicateur et A B C D E F G le produit. La figure montre les détails de la multiplication, et les réductions qui s'opèrent par les sommes.

La figure 12 fait voir les produits successifs résultant de la multiplication des polynomes du 1er degré à coefficients réels (x $\sqrt{-1}$) A K D × A B K = A B C D qui × A E B = A E F G D qui × A H E = A H I L M D qui × A P H = A P Q R N O D qui × A S F = A S T U V Y X D. Les multiplicateurs sont ceux qui précèdent, les multiplicandes ceux qui suivent le signe ×.

La figure 13 est quelque chose d'analogue au binome de Newton.

La figure 14 fait voir graphiquement la discussion d'une équation du 2e degré. ($x = \sqrt{-1}$); au point D_0 s'arrêtent les solutions réelles. L'autre figure fait voir, le 2e coefficient étant fixe, comment le 1er et le 3e peuvent varier conjointement à la limite des imaginaires.

La figure 15 fait voir graphiquement que tout polynome du 3e degré à coefficients réels, à un facteur du 1er degré, à coefficients réels. ($x = \sqrt{-1}$).

La figure 16 montre le procédé graphique de l'extraction des racines imaginaires d'une équation du 2e degré.

La figure 17 est l'analogue de la solution de Viète du problème d'Adrien Romain, en langage incorrect, les racines de l'unité, en langage correct, les solutions de $x^m - 1 = 0$.

Ceci est le cas où les premiers et derniers termes seuls ne devenant pas $= o$, il ne reste plus que des termes qui ne contiennent pas de sommes, *ce qui permet d'agir directement en divisant le verseur par m.* Subterfuge très commode et très abréviatif qui n'empêche pas le procédé général.

La figure 18 montre comment on peut *en sens opposé ne se préoccuper en rien du verseur,* et obtenir la racine 8e d'un nombre $\frac{OI}{OA}$. Les diverses puissances de cette racine 8e sont : $\frac{OI}{OA}$ = puissance 8, $\frac{OH}{OA}$ = puiss. 7, $\frac{OG}{OA}$ = puiss. 6, $\frac{OF}{OA}$ = puiss. 5, $\frac{OE}{OA}$ = puiss. 4, $\frac{OD}{OA}$ = puiss. 3, $\frac{OC}{OA}$ = puiss. 2, et enfin, $\frac{OB}{OA}$ = puiss. 1. Ceci donne une idée du pouvoir de l'algèbre graphique pour exécuter des opérations arithmétiques. OA étant un sous-multiple de l'unité de longueur, les longueurs OI, OH, OG, OF, OE, OD, OC, OB correspondent aux nombres.

La figure 17 représente ce que l'on nomme improprement les racines de l'unité, mais qui pourrait s'appeler très correctement *les quantités racines de la quantité* + 1, car la grandeur de translation rectiligne 1 n'a qu'une racine $n^{ème}$ qui est 1, ainsi que le montre la 2e partie de la figure 18, tandis que la considération congruente + qui est un nombre entier de fois le module un tour complet, a autant de solutions qu'il y a d'unités dans le nombre *n*.

Ces racines sont donc les quantités qui, opérant n fois, donnent pour résultat la translation rectiligne $= 1$, ayant pour direction la direction originaire; elles sont au nombre de n. Si l'on prend les représentants graphiques de ces quantités, on a les déplacements qui vont du centre d'une circonférence de rayon 1, à chacune des divisions de cette même circonférence en m parties égales.

De sorte que, si l'on forme les binomes qui ont $+ 1$ pour a_0, et chacun de ces déplacements rapportés au module pour a_1, le résultat final de leur multiplication sera un binome $x^m - 1$.

On obtient ainsi, par un procédé très simple et très commode, la décomposition du binome $x^m - 1$ en ses facteurs.

Si l'on prend deux à deux les déplacements qui représentent ce que l'on nomme les imaginaires conjuguées et qu'on multiplie l'une par l'autre les équations binomes dans lesquelles ils jouent le rôle de a_1 on a les facteurs du second degré à coefficients réels du binome $x^m - 1$.

Il est facile de s'assurer de l'exactitude de ces assertions en exécutant les opérations graphiques.

La figure 19 montre comment doit se tracer un polynome à coefficients imaginaires écrits sous la forme $(a + b\sqrt{-1})$; ainsi ceci est l'expression graphique du polynome

$$\overset{AB}{(+10)}x^5 + \overset{BC}{(8+6\sqrt{-1})}\,x^4 + \overset{CD}{(-15+6\sqrt{-1})}\,x^3$$
$$+ \overset{DE}{(13-11\sqrt{-1})}\,x^2 + \overset{EF}{(-6+10\sqrt{-1})}\,x^1 + \overset{FG}{(-8-6\sqrt{-1})},$$

ceci quand on fait $x = +1$.

La ligne $AG = 2 + 5\sqrt{-1}$ est la valeur quantitative qui en résulte. Elle serait donc $y = f(x)$ dans le cas de $x = +1$.

La figure 20 montre comment on fait $x = \sqrt{-1}$, dans le polynome à coefficient réel A B C D E F G ou $x = +1$.

La figure 21 montre cette opération d'une façon générale, le contour A B C D E étant le cas où tous les coefficients sont positifs ; s'ils étaient négatifs, à chaque départ on prendrait la direction de la lettre accentuée. Le signe — étant spécial au terme qu'il affecte et faisant tourner sa direction d'un demi tour, sans que cela modifie en quoi que soit la marche générale.

La figure 22 suffit pour lire l'expression de toutes les quantités trigonométriques de la somme de deux angles *a* et *b*.

$$\frac{AB}{AK} = \cos. a, \frac{AK}{AD} = \cos. b,$$

$$\text{d'où } \frac{AB}{AK} \times \frac{AK}{AD} = \frac{AB}{AD} = \cos. a. \cos. b.$$

$$\frac{BK}{AK} = \frac{DC}{DK} = \sin. a, \frac{KD}{AD} = \sin. b,$$

$$\text{d'où } \frac{DC}{DK} \times \frac{KD}{AD} = \frac{DC}{AD} = \sin. a \sin b,$$

donc $\frac{AP}{AD}$ qui est $\cos. (a + b) = \cos. a \cos b - \sin. a. \sin. b.$

de même

$$\frac{BK}{AD} + \frac{KC}{AD} = \frac{BC}{AD} = \frac{PD}{AD} = \sin. (a + b) =$$
$$\sin. a \cos. b + \cos. a \sin. b.$$

tangente : $\frac{BK}{AB} = \text{tang.} a, \frac{KD}{AK} = \text{tang.} b = \frac{KC}{AB}$

$$\frac{CD}{CK} = \frac{BK}{AB} \text{ d'où } CD \times AB = CK \times BK$$

divisant les deux membres de l'égalité par AB × AB, on a

$$\frac{DC}{AB} \times \frac{AB}{AB} = \frac{KC}{AB} \times \frac{BK}{AB} = \text{tang. } a, \text{ tang. } b.$$

$$PD = BC,$$

$$\frac{PD}{AB} = \frac{BK + KC}{AB} = \frac{BK}{AB} + \frac{KC}{AB} = \text{tang.}\, a + \text{tang.}\, b$$

donc $\frac{PD}{AP} = \text{tang.}\,(a + b) = \frac{PD}{AB - PB}$; comme PB = DC,

on a : $$\frac{\frac{PD}{AB}}{\frac{AB}{AB} - \frac{CD}{AB}} = \frac{\text{tang.}\; a + \text{tang.}\; b.}{1 - \text{tang.}\; a.\; \text{tang.}\; b.}$$

Une fois au courant de la signification des symboles trigonométriques, les formules se lisent ; la seule clef qui ouvre partout étant que, dans un triangle rectangle A B K par exemple, l'angle $\widehat{BAK}$ ou sa grandeur de rotation, étant désigné par a

$$\frac{AB}{AK} = \cos.\, a,\ \frac{BK}{AK} = \sin.\, a,\ \frac{BK}{AB} = \text{tang.}\, a,\ \frac{AB}{BK} = \cot.\ a,$$

$$\frac{AK}{AB} = \sec.\, a,\ \frac{AK}{BK} = \text{cosec.}\, a.$$

La seule raison invoquée est que, dans les figures semblables, les côtés homologues sont proportionnels. Avec ce simple bagage on circule à volonté dans les formules trigonométriques les plus compliquées.

Quant à la technique des opérations, on exécute les extractions de facteurs, au moyen d'équerres réunies, de quadrillages transparents, ou de tous autres moyens qu'il plaira à chacun d'inventer ; comme par exemple les projections et les ombres.

Pour l'extraction des facteurs d'un polynome, l'auteur a choisi le cas de $x = \sqrt{-1}$, parce que, quand il s'agit d'un polynome à coefficients réels, comme, dans le cas de $x = +1$, sa réprésentation graphique est une ligne droite segmentée, les angles seraient tous zéro ou un demi-tour ; ce qui rendrait impossible l'application du procédé de la similitude des triangles.

En donnant à x la valeur $\sqrt[2]{-1}$, ou $\sqrt[4]{+1}$, on obtient le maximum de facilité d'opération à presque tous les points de vue, et l'on peut sans inconvénient opérer ainsi, parce que comme ce que l'on désire en général, c'est un nombre, qui graphiquement correspond à une relation de grandeurs de translation rectiligne, il est facile de se rendre compte que pour ce qui concerne l'extraction des facteurs, dans le cas général de $\sqrt[m]{+1}$ (m étant un nombre quelconque rationnel ou non), les grandeurs de translation ne sont pas altérées. Les gones du multiplinateur étant situés sur les latères du produit, en n'extrayant que des facteurs du 1er ou du 2e degré à coefficients réels, il n'en résulte aucune erreur.

La méthode générale employée consiste à extraire d'abord les facteurs du 1er degré à coefficients réels, puis, quand on les a tous supprimés, extraire les facteurs du 2e degrés à coefficients réels, et enfin décomposer ces facteurs du 2e degré en leurs facteurs du 1er degré à coefficients imaginaires.

Tous les algébristes savent qu'il est absolument indifférent de considérer la question de l'extraction des facteurs du 1er degré d'un polynome, ou celle de la recherche des racines d'une équation.

Si on a un polynome à coefficients imaginaires, on le multiplie par son conjugué, et l'on a un polynome de degré double à coefficients tous réels, dont on extrait les facteurs du 2e degré à coefficients réels.

Cette manière de considérer l'algèbre donne lieu à une foule de considérations trés curieuses, que nous ne pouvons relater ici ; ainsi, pour changer un polynome ayant pour coefficient de la plus haute puissance de l'inconnue une quantité imaginaire, en un autre ayant $A_0 = +1$, il suffit de faire tourner le graphique jusqu'à ce que le 1er latère ait pour direction la direction originaire, et de prendre sa longuenr comme correspondant à l'unité.

Si l'on veut avoir les racines inverses d'une équation proposée, il suffit de prendre le point final pour point initial et *vice versa*, le graphique étant considéré à rebours ; et tant d'autres, qu'il serait trop long d'énumérer, ce qui précède n'étant donné qu'à titre d'échantillon.

Résumons la pensée de l'auteur ? Pour lui, la graphie ne veut pas supprimer la symbolie, elle n'a pas, comme cette dernière, la prétention *d'être tout*, mais seulement *quelque chose.*

Une union convenable de deux méthodes augmentera considérablement la puissance de *l'analyse mathématique, qui ne doit pas être exclusivement symbolique.*

La graphie pourrait, au besoin dans sa traduction en choses, se passer de l'écriture symbolique comme intermédiaire.

Les choses n'étant constituées que par des relations, que l'on opère sur la considération d'espace ou sur toute autre peu importe ; les opérations exécutées, il n'y a plus qu'une substition d'élément d'application à effectuer, ou une correspondance à établir.

Quant à l'origine des idées ici exposées, l'auteur serait bien embarrassé de dire où ils les a puisées ; elles sont en détail un peu partout et dans l'ensemble nulle part ; mais, suivant lui, le grand précurseur de toutes les idées modernes analogues du même genre serait Lazare Carnot ; avec un peu de peine on les trouverait, au moins en germe, dans la géométrie de position.

Pour la commission :

Le Président,

DAIME.

Figure n° 1.

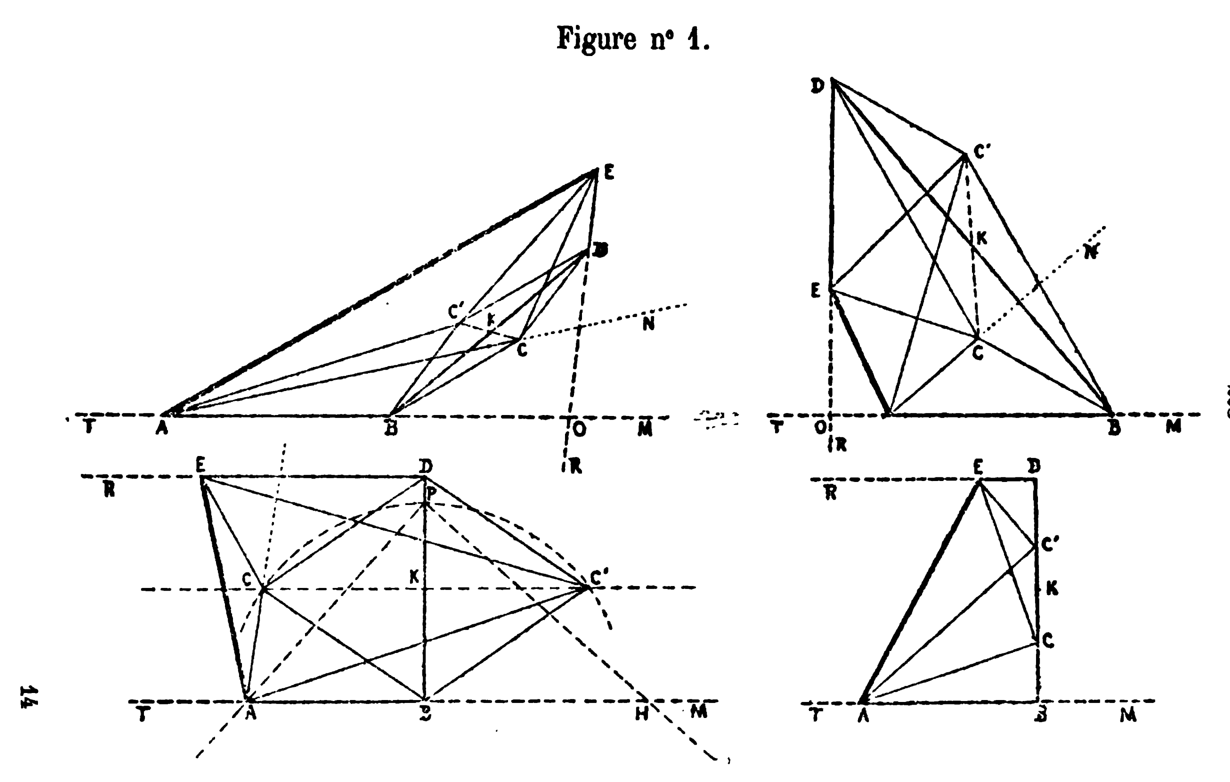


Figure n° 2.

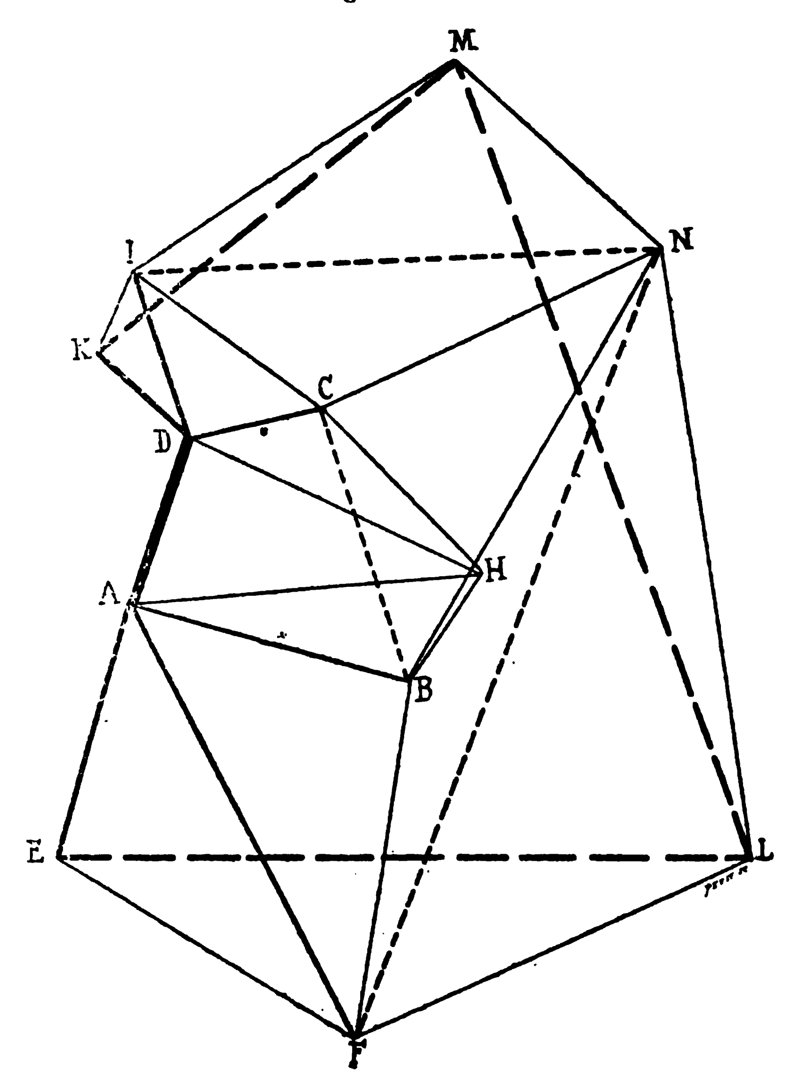


Figure n° 3.

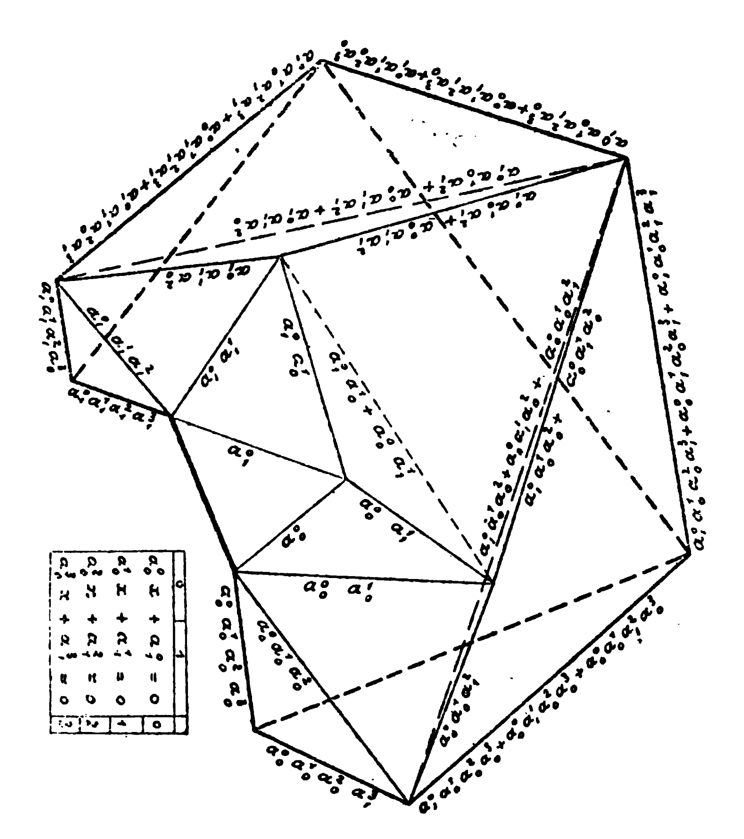
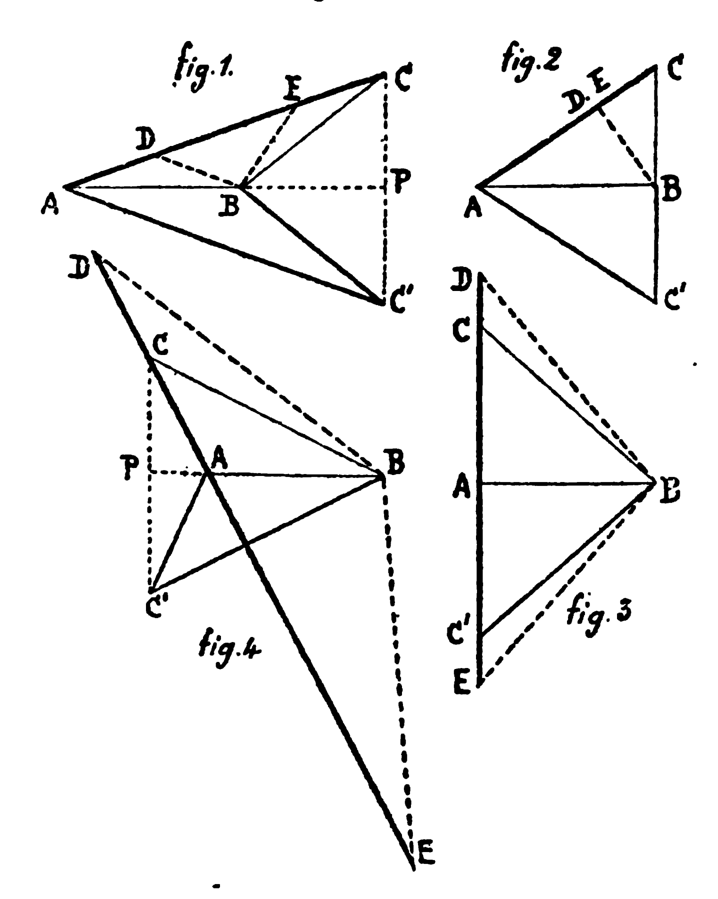


Figure n° 4.



Figures nos 5 et 6.

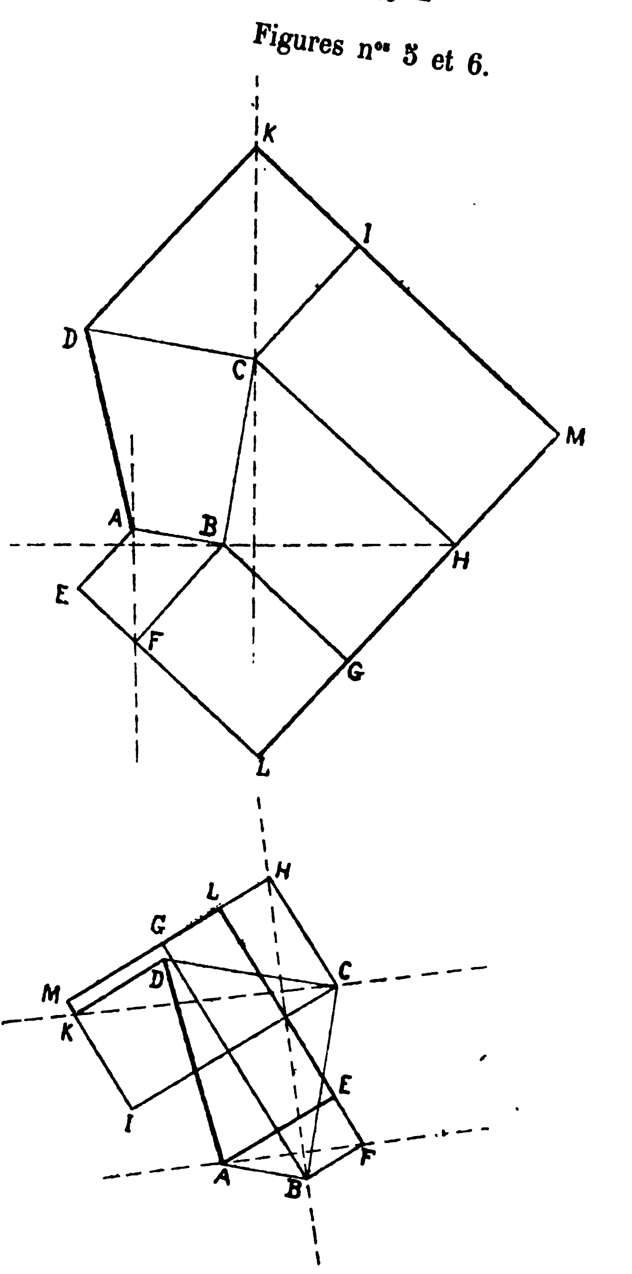


Figure n° 7.

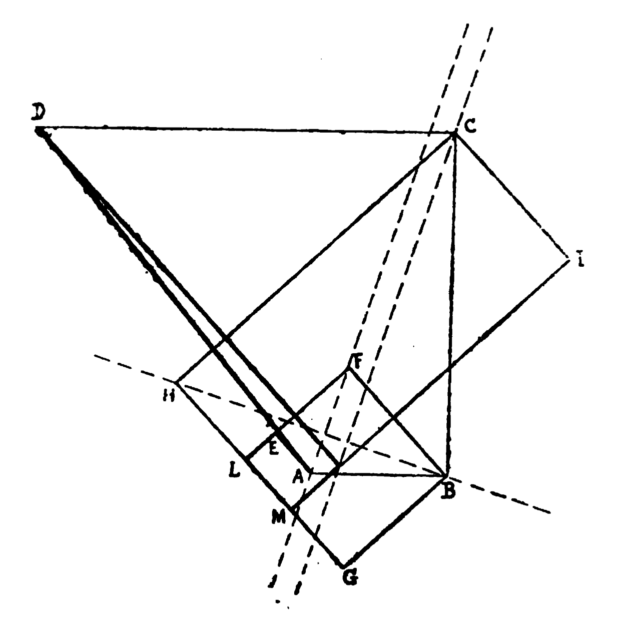


Figure n° 8.

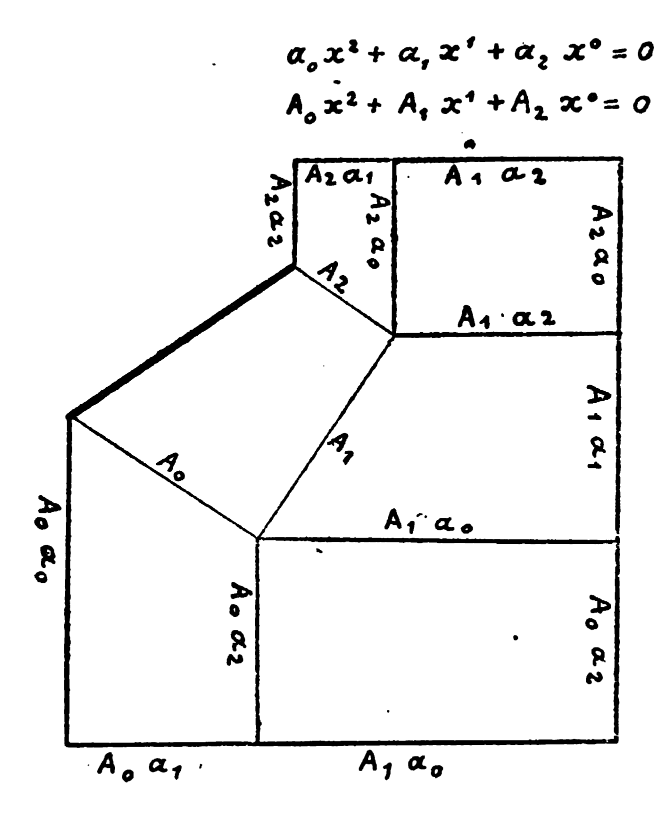

$\alpha_0 x^2 + \alpha_1 x^1 + \alpha_2 x^0 = 0$
$A_0 x^2 + A_1 x^1 + A_2 x^0 = 0$
$A_2 \alpha_1$
$A_1 \alpha_2$
$A_2 \alpha_2$
$A_2 \alpha_0$
$A_2 \alpha_0$
A_2
$A_1 \alpha_2$
$A_1 \alpha_1$
A_1
A_0
$A_0 \alpha_0$
$A_1 \alpha_0$
$A_0 \alpha_2$
$A_0 \alpha_2$
$A_0 \alpha_1$
$A_1 \alpha_0$

Figure n° 9.

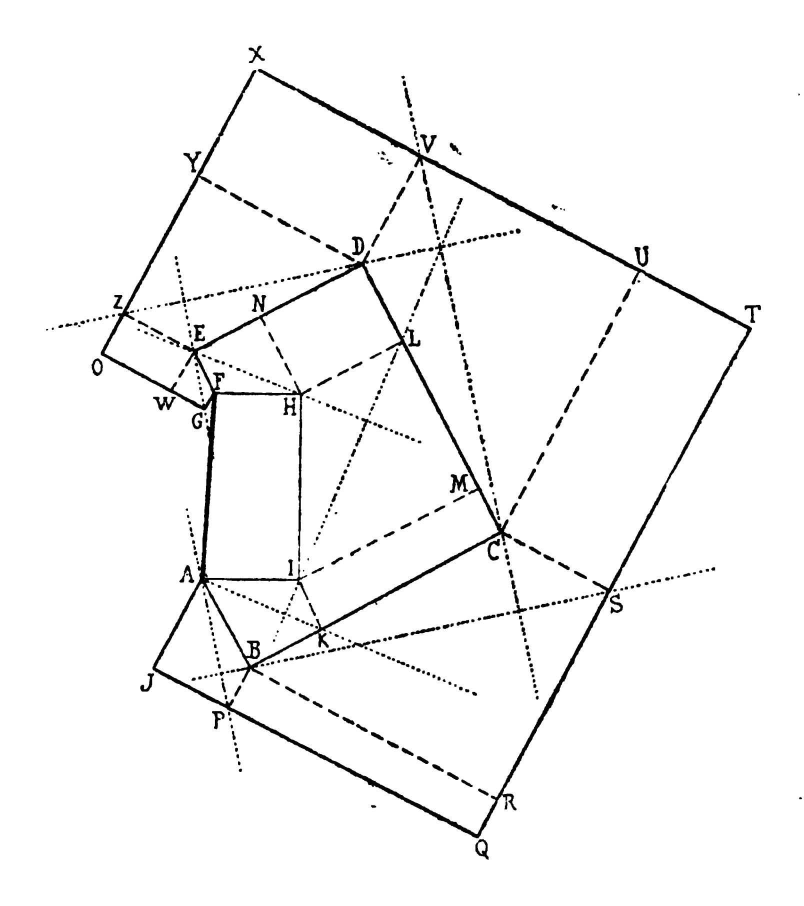
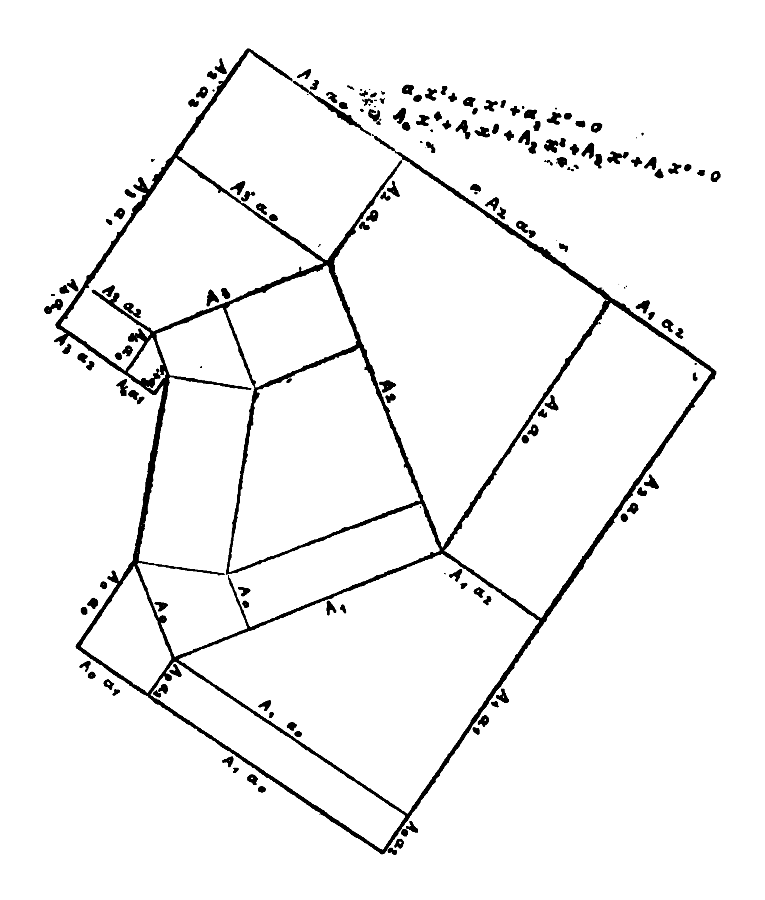


Figure n° 10.



$a_0x^2+a_1x^1+a_2x^0=0$
$A_0x^4+A_1x^3+A_2x^2+A_3x^1+A_4x^0=0$
$A_3\,a_0$
$A_2\,a_1$
$A_1\,a_2$
$A_3\,a_2$
$A_1\,a_0$
$A_0\,a_1$
A_3
A_2
A_1
A_0

Figure n° 11.

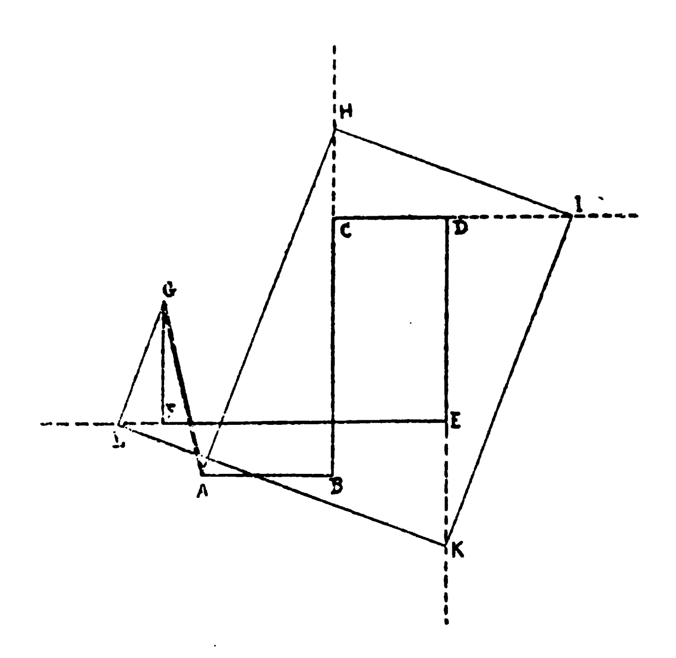


Figure n° 12.

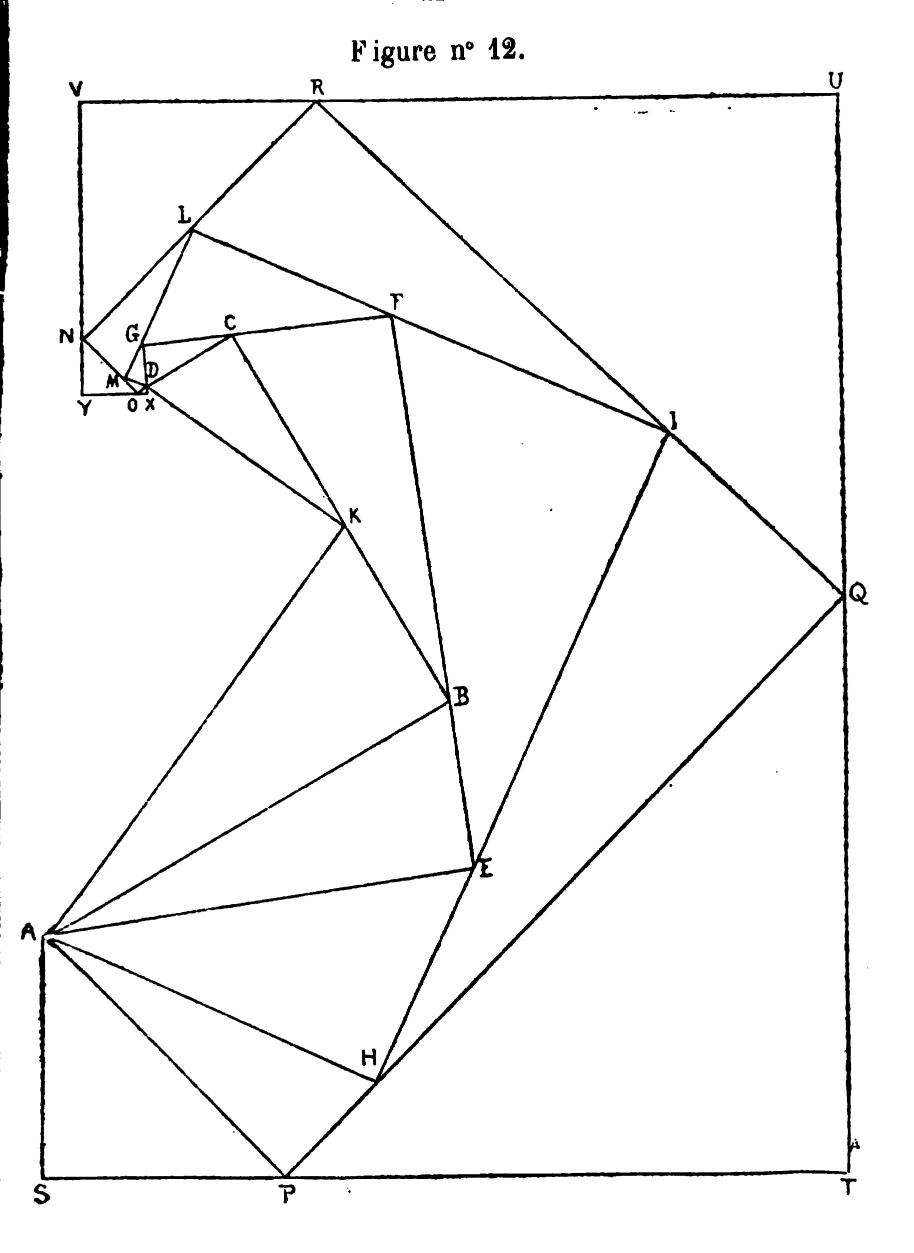


Figure n° 13.

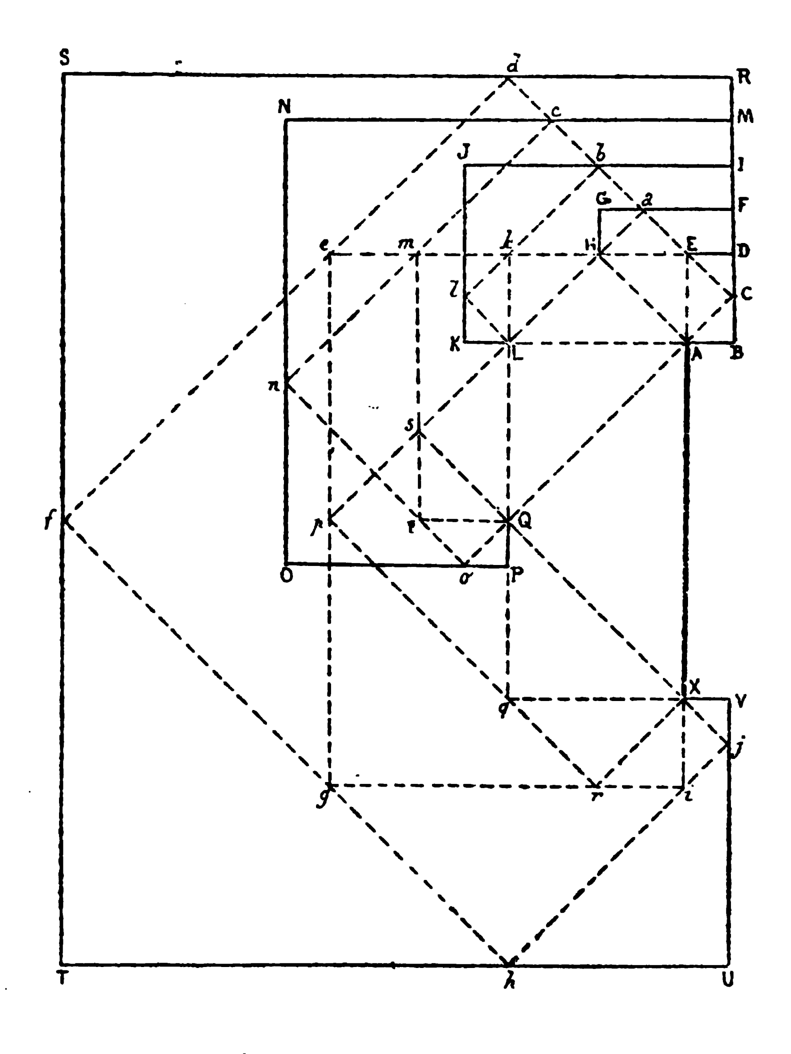
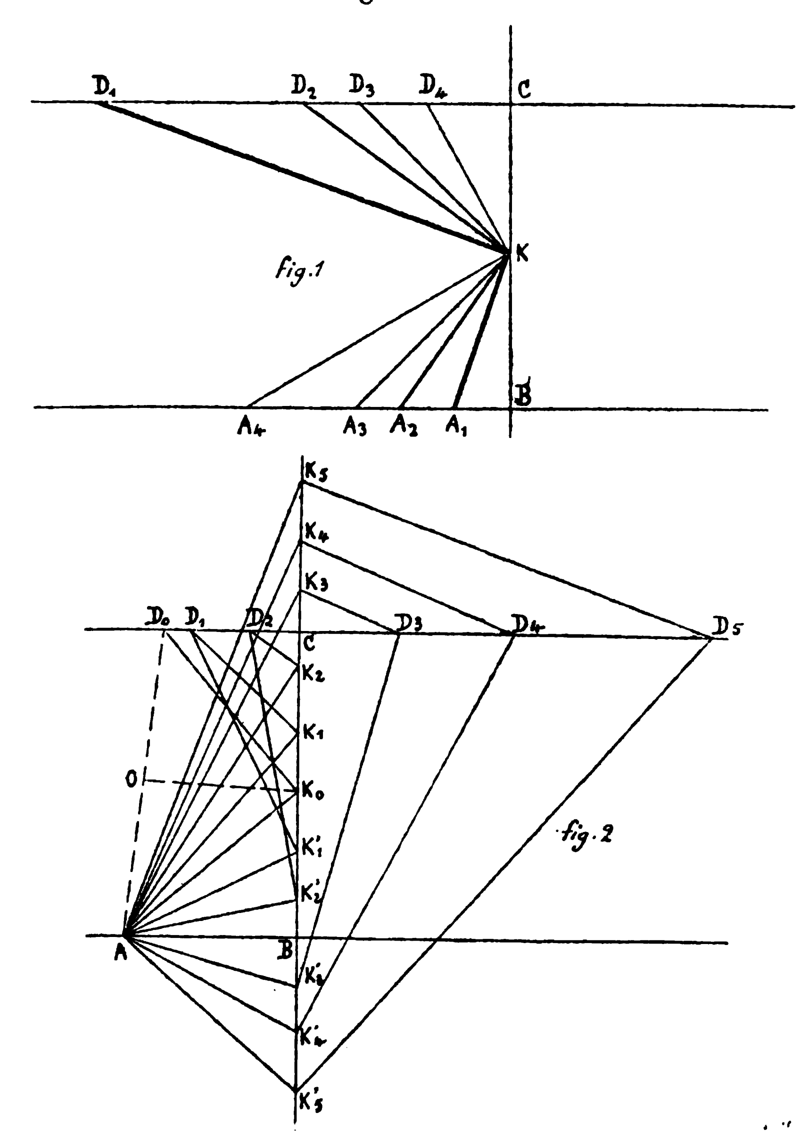


Figure n° 14.



D1
D2
D3
D4
C
K
fig. 1
B
A4
A3
A2
A1
K5
K4
K3
D0
D1
D2
D3
D4
D5
C
K2
K1
O
K0
K'1
K'2
fig. 2
A
B
K'3
K'4
K'5

Figure n° 15.

Figure n° 16.

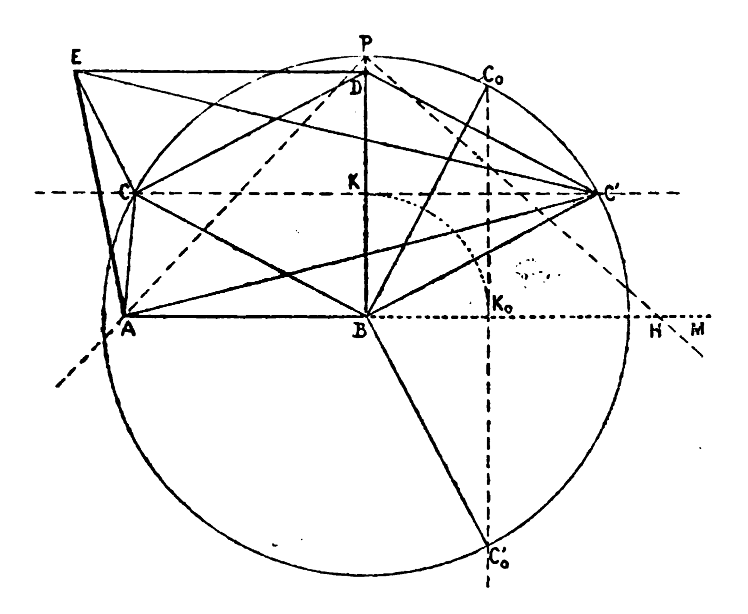


Figure n° 17.

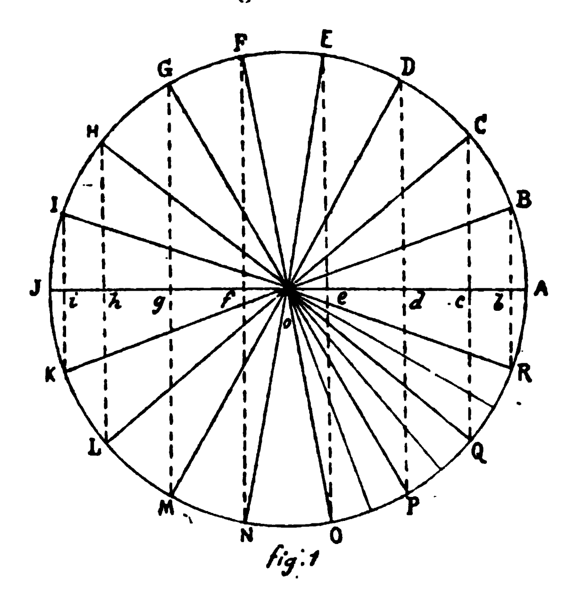


fig: 1

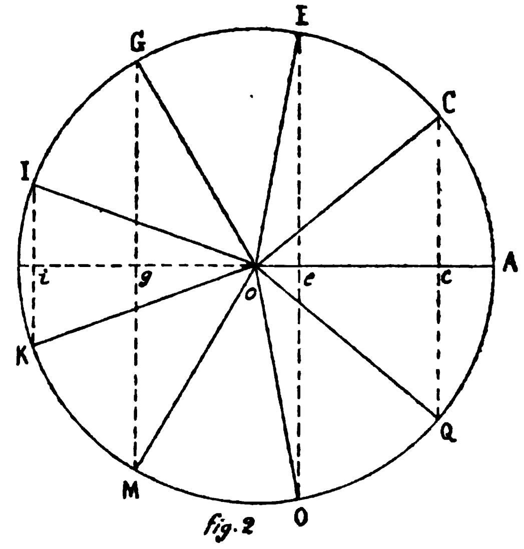


fig. 2

Figure n° 18.

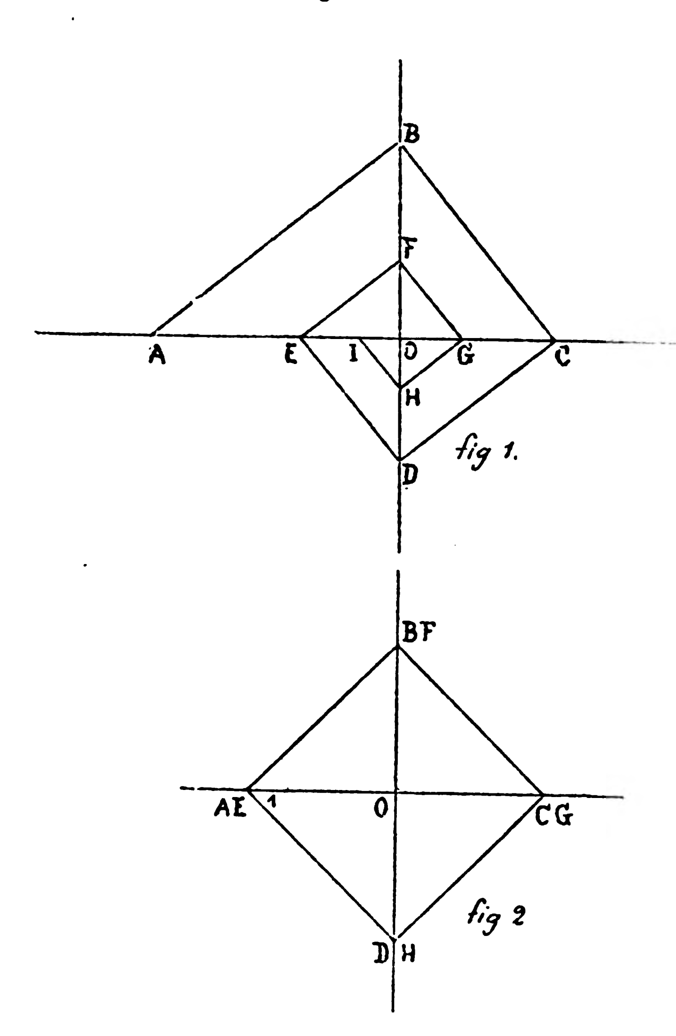


Figure n° 19.

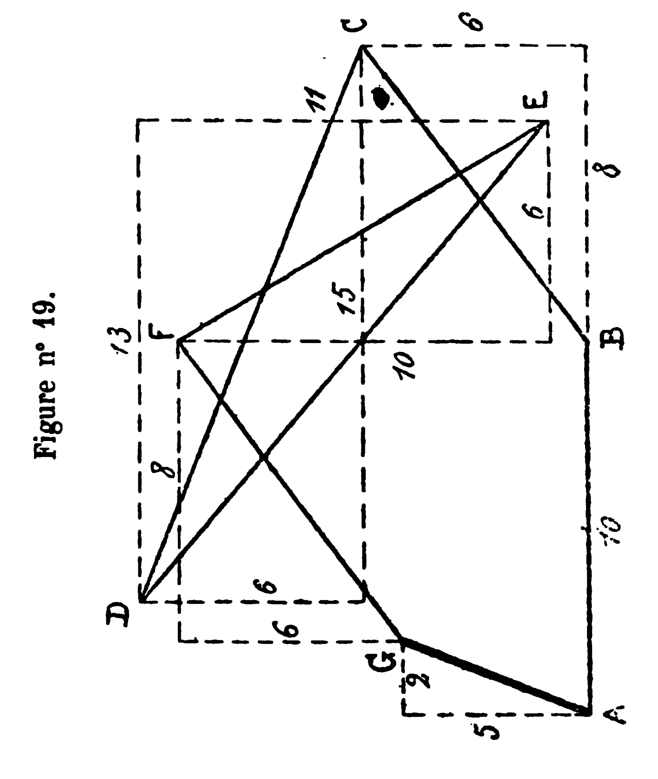
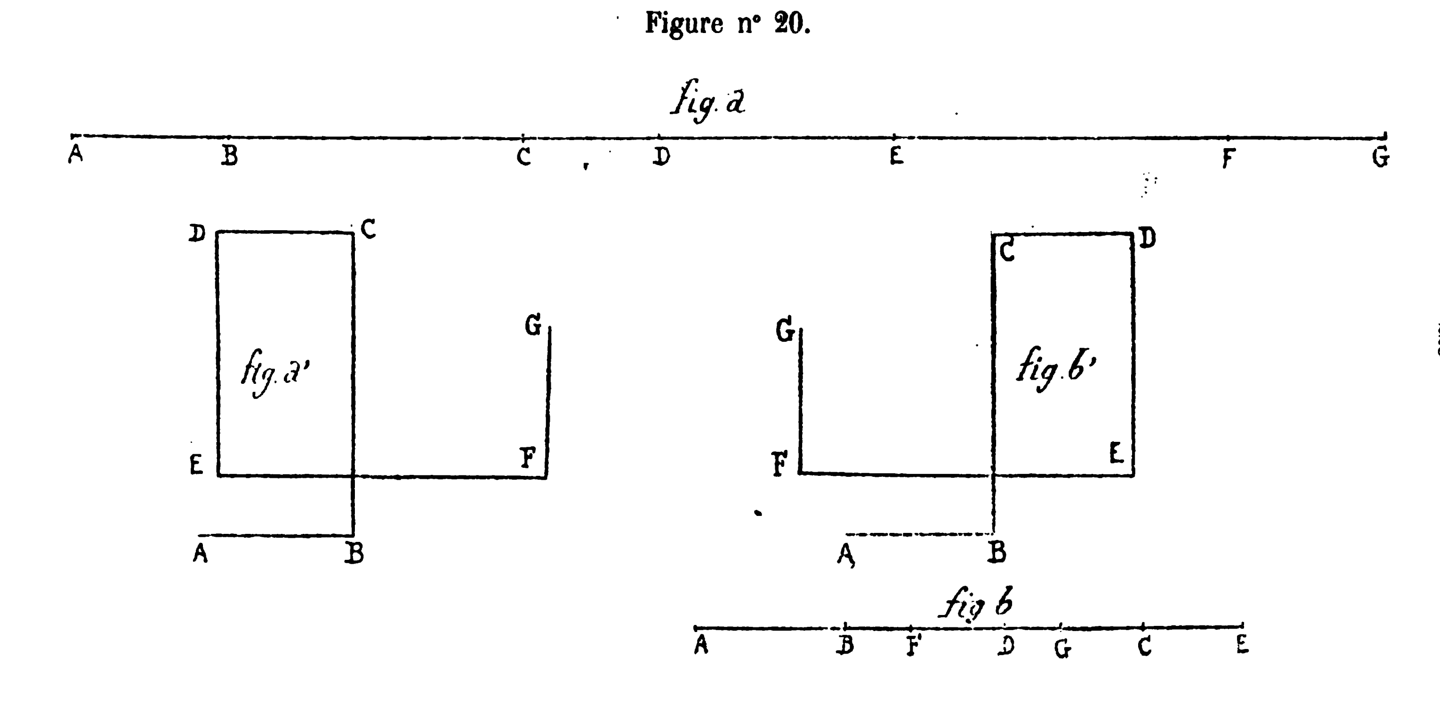
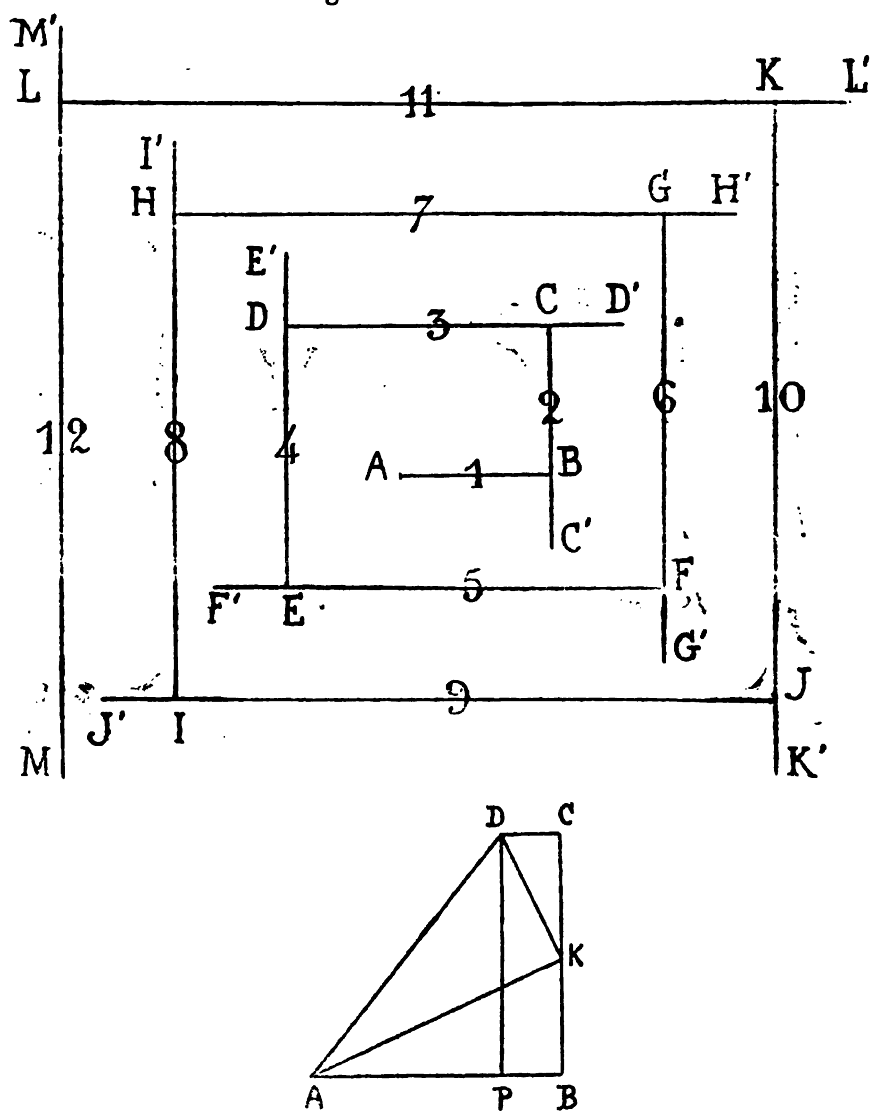


Figure n° 20.



Figures n°s 21 et 22.



WENDELIN CHEZ NOUS

(Suite et fin)

Mais, tandis qu'il employait si fructueusement ses journées et ses veilles, ses élèves avaient grandi, et l'heure sonna de quitter la maison d'Arnaud.

Il voulut, après plusieurs années d'éloignement, revoir sa famille et sa chère Campine. Nous n'étonnerons aucun de ceux qui connaissent les mœurs professorales d'alors, en leur disant que notre précepteur, serrant avec soin ses économies, dans son escarcelle, fit *à pied* l'interminable voyage de Forcalquier à Herch. C'est lui-même qui le raconte dans une lettre de 1647, où il nous apprend qu'il passa par Grenoble et Besançon et mesura « assez curieusement, avec ses propres pieds, » les cent quarante longues lieues d'Austrasie qui séparent notre ville de la sienne. Il remarque ensuite, comme il l'avait fait déjà dans la lettre de 1628, exhumée par M. Tamizey de Larroque, que les deux localités sont, à peu de chose près, sous le même méridien (1).

Après s'être retrempé dans les joies du foyer, Wendelin reprit son bâton de voyage et se rendit à Paris. Ce n'est pas s'aventurer beaucoup que de l'imaginer frappant, une lettre d'Arnaud à la main, à la porte du conseiller Gillot. Quoi qu'il en soit, à Paris, comme à Forcalquier, il fut chargé d'une éducation. Mais admirez la puissance de travail de cet énergique esprit ! A ses heures de loisir, il suit les cours de l'Université, si bien qu'un beau jour, voilà ce géomètre, ce physicien, cet astronome qui soutient

---

(1) Œuvres de Gassendi, t. VI, p. 510. — La *Biographie universelle classique* place le départ de Wendelin sous la date de 1604. Il nous semble qu'on doit le fixer au plus tôt à 1606, puisque les distiques liminaires des *Joci* por ten cette dernière date. D'après M. Tamizey de Larroque, Wendelin serait demeuré à Forcalquier jusqu'en 1612. (*Lettres de Peiresc*, loc. cit.) A M. Le Paige, mieux renseigné que nous tous, de fixer, à cet égard, nos incertitudes

ses thèses *in utroque jure* et devient avocat au Parlement ! Peut-être une nouvelle carrière allait-elle s'ouvrir devant lui, lorsque la mort de son père le rappela dans son pays natal.

Là, ses goûts indécis trouvèrent enfin à se fixer. Il se fit d'église, prit les ordres et fut nommé curé à Herch même. Mais, bien loin de délaisser pour cela ses vieux et chers travaux, il ouvrit parmi ses compatriotes une école de mathématiques et partagea désormais son zèle entre le ministère pastoral et les leçons scolaires. C'est à travers ces occupations multiples qu'il trouva le temps de publier, de 1626 à 1646, ses divers traités d'astronomie et, en 1649, un commentaire sur les Lois Saliques. Très suivie aussi fut sa correspondance avec les principaux savants d'Europe, *inter quos* Peiresc et Gassendi. Par là, il continua jusqu'à la fin à nous appartenir et à tourner fréquemment les yeux vers nous.

Les *Petits Mémoires* de Peiresc, dont M. T. de Larroque vient d'enrichir la bibliothèque peirescienne, nous ont conservé d'abondantes traces de cette correspondance campino-provençale. De 1626 à 1629, c'est-à-dire dans le bref espace de trois ans, on y peut relever la mention de neuf lettres de Peiresc à Wendelin ou à son élève Scipion d'Arnaud, ces dernières transmettant, pour la plupart, des envois du maître au disciple (1). Le texte de ces missives est, par malheur, perdu, sauf pour une seule, du 11 avril 1628, que M. T. de Larroque a intercalée dans son article du *Journal de Forcalquier*.

Cette importante et curieuse lettre annonce un voyage

(1) *Petits Mémoires* précités, pp. 46, 54, 55, 61, 62, 63, 66, 72, 73 et 90. — Si sommaire qu'il soit, le relevé de ces lettres nous apprend que Scipion d'Arnaud correspondait, par l'intermédiaire de Peiresc, non seulement avec Wendelin, mais avec Henri Dupuy et Gevartius. — Voir l'articulet que nous avons consacré à cette publication dans le *Journal de Forcalquier* du 29 décembre 1889.

imminent de Wendelin en Provence. A en juger par les termes formels et chaleureux de la promesse qu'il fit à Peiresc, le curé de Herch dut tenir parole. A coup sûr, Forcalquier fut son étape favorite. Toutefois, il n'y retrouva point André d'Arnaud. L'auteur des *Joci* était mort, laissant ses biens et son office de judicature à son fils Scipion (1). Celui-ci partageait, on ne l'a pas oublié, les goûts délicats de son père. Mais, marié dès 1611 à Diane d'Audiffret-Sylvabelle, il en avait douze enfants, et le fardeau de leur éducation semble l'avoir amené à une résolution héroïque, celle de vendre à Peiresc sa riche bibliothèque. Il nous semble difficile d'interpréter autrement l'allusion de la lettre de Wendelin à cette « bonne source de Forcalquier » qui, mêlée à la « rivière regorgeante » de Peiresc, devait former un « océan de savoir ». Ce projet douloureux fut-il mis à exécution ? La chose est vraisemblable. Le trésor, toutefois, n'alla pas tout entier chez Peiresc; car, en 1636, nous retrouvons encore à Forcalquier le *Codex Arnaldinus*.

Si Wendelin retrouva à Forcalquier, en la personne de Scipion d'Arnaud, le compagnon et le collaborateur de sa jeunesse, celui qu'il se plaisait à nommer « son Arnaud » (2),

---

(1) Le testament d'André en faveur de Scipion d'Arnaud, sieur de Lange, est en date du 22 août 1615, rière Gassaud, notaire à Forcalquier. Ce testament contient, entre autres dispositions, un legs de 600 livres en faveur d'Isabeau d'Arnaud, fille naturelle du testateur et de Suzanne Seguin. Cette Isabeau devait épouser, en 1634, Charles Miraílhet, fils du capitaine André.

Les provisions de l'office de lieutenant général, au profit de Scipion, sur la démission de son père, sont du 22 septembre 1615. — Scipion, après avoir pris le bonnet de docteur en l'un et l'autre droits à l'Université d'Aix (*Catalogus Doctorum*, 1622) et avant d'être appelé à présider la sénéchaussée, avait été élu premier consul de Forcalquier pour l'année 1614-1615; il fut, à ce titre, appelé à faire partie, comme procureur-joint, de l'administration des trois Etats du pays de Provence.

(2) *Amplissimum Arnaudum meum, Castronovarium Toparcham.* Œuvres de Gassendi. t. VI, p. 428.

il eut, d'autre part, l'heur de rencontrer à Aix deux de ses plus vaillants émules en astronomie : Peiresc d'abord, puis son inséparable ami, l'abbé J. Gaultier, prieur de la Valette (1), celui-là même qui avait poussé Gassendi vers l'étude des phénomènes célestes. Wendelin leur arrivait précédé du grand renom qu'il s'était fait depuis deux ans, en établissant le premier, dans son livre de *Loxia*, la variation de l'obliquité de l'écliptique. On imagine les savants colloques de ces trois hommes. Leur amitié en fut cimentée pour la vie. Gassendi, par malheur, n'était pas de la fête : depuis quelques mois, il avait quitté Aix pour Paris. Mais, dès le printemps suivant, il cherchait à rejoindre Wendelin en Flandre, et, n'y pouvant parvenir, il entamait correspondance avec lui (2). Bientôt après, tant lui que Peiresc fournissaient à l'auteur du *Loxia* dix ou douze observations importantes, en vue d'une réédition de son livre (3).

Tout à coup une funèbre nouvelle arrive à Aix, celle de la mort inopinée de Wendelin. Et Gaultier d'écrire à Peiresc, le 12 janvier 1632 : « J'ai esté très marri d'entendre la mort de ce brave homme M. Wendelin, nostre bon ami et familier quand il estait en ce païs, la précipitation de laquelle attristera plusieurs braves hommes de nostre temps (4). » Heureusement cette annonce était, qu'on nous passe le mot, un canard. Loin d'être mort, Wendelin allait

---

(1) M. Tamizey de Larroque a publié, dans les *Mémoires de l'Académie d'Aix*, un fort intéressant recueil de lettres inédites du prieur de la Valette, qui a été, depuis, tiré à part sous ce titre : *Les Correspondants de Peiresc.* — IV. — *Joseph Gaultier* (Aix, 1881).

(2) Œuvres de Gassendi, t. VI, p. 15.

(3) Voir *les Correspondants de Peiresc.* — XIII. — *Gabriel Naudé*, par Tamizey de Larroque (Paris, 1887), p. 84.

(4) Ce curieux extrait est emprunté au *Joseph Gaultier* de M. de Larroque, p. 48.

obtenir d'Isabelle d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, un canonicat dans la collégiale de Condé en Hainaut (1).

Nous ne savons sur quel fondenent Firmin Guichard a supposé que Wendelin fit, en 1636, un nouveau voyage en Provence, au cours duquel il aurait pris à Marseille, avec Peiresc et Gassendi, l'élévation du pôle (2). C'est là une erreur. Ce qui est vrai, c'est qu'en 1635 Wendelin, qui déjà, aux solstices d'été de 1599 et de 1604, avait lui-même relevé la latitude de Marseille, écrivit à Gassendi pour le prier de renouveler le plus exactement qu'il se pourrait, du haut de « l'acropole », cette observation, afin de la comparer avec celle de Pythéas (3). Il lui demandait, en outre, de se rendre à Forcalquier, pour y copier d'importantes indications dans le fameux abaque de Scipion d'Arnaud (4). Gassendi déféra de grand cœur à ce double vœu. Il se transporta d'Aix à Marseille accompagné de Peiresc, le 21 juin 1636, et tous deux, du sommet des nouveaux bâtiments de l'Oratoire, constatèrent que la latitude de cette ville était, avec quelque variante, celle que Pythéas avait indiquée (5). Quelques jours plus tard, Gassendi se disposait à partir d'Aix pour Forcalquier afin d'y consulter le précieux manuscrit, lorsque Peiresc jugea

(1) Wendelin nous apprend lui-même (Œuvres de Gassendi, t. VI, p. 427) que ce fut par un acte d'initiative toute spontanée qu'Isabelle le gratifia de cet honneur. Aussi, après la mort de sa bienfaitrice, décora-t-il du titre de *Tables Isabellines* ses tables luno-solaires. Déjà, suivant une légende bien connue, cette vaillante princesse avait donné son nom à la " couleur isabelle ".

(2) *Souvenirs historiques sur la ville de Digne et ses environs.* — IV. — *Vie de Gassendi* (Digne, 1847), p. 68.

(3) Œuvres de Gassendi, t. VI, p. 427.

(4) *Id.*, p. 428.

(5) *Vie de P. Gassendi*, 1737, pp. 166 et suivantes.

plus simple de l'envoyer prendre (1). Gassendi put à son aise transcrire l'extrait qui lui était demandé, et le joindre au récit des expériences faites à Marseille. Le tout fut consigné dans trois lettres qu'il adressa à Wendelin, datées les deux premières d'Aix et de 1636, la troisième de Paris et de 1643. La réunion de ces trois lettres forma un opuscule qui fut publié à la Haye en 1656, et réimprimé deux ans plus tard dans l'édition définitive des œuvres de notre philosophe (2).

---

(1) Œuvres de Gassendi, t. IV, p. 534. — Ce détail indique les relations d'intimité qui unissaient Peiresc et les d'Arnaud. Ajoutons que, depuis le mois d'octobre précédent, Scipion d'Arnaud était mort, laissant sa charge et ses biens à Jean, l'aîné de ses fils. Une délibération du conseil de ville de Forcalquier, en date du 21 octobre 1635, marque les regrets que Scipion laissa après lui. Les consuls ayant fait quelque dépense à l'occasion de ses obsèques, le conseil approuve unanimement cette dépense, " et quand elle serait plus grande, puisque ledit feu sieur Lieutenant méritait cela et davantage et que c'est la dernière honneur qu'ils lui ont pu rendre „. — Le testament de Scipion est en date du 4 du même mois, notaire Eymar. Il veut être enseveli dans la concathédrale; lègue 600 livres au chapitre pour une messe quotidienne à l'autel de Saint-Mary ; 300 aux cordeliers pour une messe hebdomadaire à l'autel de la Vierge; 150 aux Recollets pour l'achat d'une bibliothèque qui ne pourra être transportée hors de leur monastère; 150 à l'église de Châteauneuf-Miravail, aussitôt qu'elle sera construite, pour l'achat d'un retable; plus une terre audit Châteauneuf, contiguë à l'église de Saint-Mary, pour l'entretien du prêtre qui la desservira. Il institue héritière Diane d'Audiffret, sa veuve, à charge de passer résignation à Jean d'Arnaud, son fils, de ses deux offices de lieutenant général et de commissaire examinateur au Siège, et de payer à chacun de ses douze enfants, savoir : à André, chanoine vicaire général, 2,400 livres; à Jean, Honoré, Jean-Pierre, Étienne, Gaspar, Pompée, Scipion, Lucrèce et Marguerite, 1,500 livres à chacun, de même qu'à Claire, femme de Martial de Boniface-Astoin, et à Isabeau, femme de Pierre-Antoine de Silvestre-Pierrousset. Il lègue enfin 400 livres à Jean Arnaud, son frère naturel.

(2) *Id.* t. IV, pp. 523-536. — L'opuscule est intitulé : *Proportio gnomonis ad solstitialem umbram observata Massiliæ, anno MDCXXXVI. Pro Wendelini voto, Epistolæ tres, cum insertis quibusdam aliis.*

En cette même année 1636, Wendelin caressa un grand prôjet : celui d'aller à Constantinople, pour éclaircir certaine difficulté trouvée dans Hipparque, et qu'il estimait de grande importance. D'autre part, le cardinal Bagni, un Mécène, voulut l'attirer à Rome, et, en considération de l'estime que Peiresc professait pour l'illustre belge, il lui offrait de l'installer dans son propre palais. Mais la nature passablement fluctuante de Wendelin lui rendait fort difficile une détermination. Il délibéra longtemps et, en fin de compte, il n'alla ni à Constantinople, ni à Rome (1).

Ce qui, au surplus, l'aurait particulièrement séduit dans l'un ou l'autre de ces deux voyages, c'est l'espoir de stationner en Provence et d'y retrouver ses bons vieux amis. Or, les meilleurs d'entre eux étaient en train de disparaître. Déjà, l'année précédente, Scipion d'Arnaud était mort dans toute la vigueur de sa maturité (2). L'an d'après, c'est Peiresc lui-même qui, n'ayant pas 57 ans (il était né, comme Wendelin, en 1580), fut enlevé à la Provence, ou plutôt à l'Europe. Son testament léguait à Gassendi ce qu'il avait de plus cher, c'est-à-dire ses instruments et ses livres de mathématiques, cent autres volumes à son choix, et le portrait de notre Wendelin (3). Gassendi voulut payer

---

(1) Ces détails sont tirés du *Gabriel Naudé* de M. de Larroque, que nous avons cité déjà, et où l'on trouvera d'autres indications encore sur Wendelin, v. pp. 83-84, 90 et 92. — Il est beaucoup question aussi, dans cet intéressant recueil, de notre compatriote Gaffarel.

(2) P. Guiraud était probablement mort, lui aussi, et depuis longtemps ; car nous ne rencontrons, passé 1606, aucune trace de cet écrivain, si ce n'est, dans le *Jardin des Muses* (Paris, 1642), la reproduction d'une de ses pièces des *Joci*. Encore son nom défiguré prouve-t-il que l'auteur ne fut pour rien dans cette exhumation (*Epigramme de Guiraudus*, p. 152).

(3) Le P. Bougerel, dans la *Vie de P. Gassendi* précitée, fixe au 14 juin 1637 la mort de Peiresc. Cette date est erronée. Il faut la reporter au 24. V. Gassendi, *Viris illustris N.-C. F. de Peiresc Senatoris aquensis vita* (Paris, 1641), pp. 385-394, et *Documents inédits sur Gassendi*, par T. de Larroque (Paris, 1877), p. 17. On lit dans ces deux ouvrages d'attachants détails sur la maladie de Peiresc, qui mourut dans les bras dévoués de Gassendi, et sur ses dispositions testamentaires.



à la mémoire de Peiresc la dette de l'amitié, et, dans ses loisirs de Digne, il écrivit la vie de cet érudit universel. Le 24 janvier 1641, il traversait Forcalquier (1), emportant à Paris le manuscrit de cet ouvrage, qui parut en septembre, chez Cramoisy. Le nom de Wendelin y figure avec honneur (2).

Passons, sans nous y arrêter, sur la correspondance purement astronomique de Wendelin avec Gassendi, et arrivons à l'année 1643, marquée par une lettre très forcalquérienne :

« Il vient de paraître ici,— écrit Wendelin d'Anvers, — le mois de janvier de la Vie des Saints (3). Il s'y trouve celle de saint Mary, abbé de Bodane, aujourd'hui Boscodon, dont les reliques sont conservées à Forcalquier, et dont la vie, écrite en assez bon style par Dyname, se trouve également en cette ville, dans un Légendaire. J'en avais fait une copie, qui était demeurée là-bas, et j'avais prié mon Arnaud, le bienheureux défunt, de me l'envoyer. Sa mort survenant, ma lettre s'est-elle égarée ? je l'ignore. Ce que je sais, c'est que la chose est digne de vos soins, car elle intéresse l'histoire de France, à la date de 523. Je suis d'autant plus incité à réclamer ce manuscrit, que ma signature s'y trouve pour me servir de caution, et vous permettra de me tirer de peine (4). »

A quoi Gassendi répond en 1644, et un peu à côté de la question, que le Légendaire de Forcalquier est entre les

---

(1) Son passage à Mane fut marqué par un épisode curieux, que lui-même raconte dans une lettre au comte d'Alais. V. Œuvres de Gassendi, t. VI, p. 102, et *Vie de P. Gassendi*, p. 191.

(2) *Doctus sagaxque Godefridus Vendelinus, tum Condatensis canonicus, et dum juventutem in Provincia exigeret, Peireskio charus* (*Viris illustris... vita*, p. 316). Gassendi, dans une lettre de 1648, semble s'étonner du silence de Wendelin au sujet de cet ouvrage. V. le t. IV de ses œuvres, p. 536.

(3) C'est le premier volume des *Acta Sanctorum* de Jean Bolland.

(4) Œuvres de Gassendi. t. VI, p. 460.

mains de l'évêque de Sisteron, lequel est absent (1); et qu'en attendant de pouvoir obtenir de ce prélat, par l'entremise du baron de Rians, neveu de Peiresc, et de M. Decormis, une copie de Dyname, il envoie à Wendelin un extrait d'un vieux Bréviaire (2). — Puis, soucieux des gloires de son église. le prévôt de Digne annonce à son ami qu'il se propose d'écrire tout ce qu'il a recueilli sur les anciens évêques de cette ville, dont assurément Wendelin se rappelle avoir vu jadis les reliques. Il lui enverra ce travail, pour le communiquer à Bollandus, qui pourra ainsi, s'il le juge à propos, faire dans son travail « atlantien, » une place aux saints dignois (3).

Quelques mois plus tard, Wendelin promet d'écrire bientôt à ses amis de Provence, et tout d'abord à Jean d'Arnaud, qu'en mémoire de Scipion son père il appelle son « posthume » (4).

Dans la lettre qui suit, il intercale, en effet, un pli pour l'héritier des d'Arnaud (5). Puis il invite Gassendi à publier

---

(1) Il s'agit ici de Toussaint de Glandèves.

(2) On trouvera cet extrait, ainsi que le texte de Dyname, dans l'*Histoire de Sisteron*, d'Ed. de Laplane, t. I, p. 444. — V. également le propre du diocèse de Sisteron de Mgr Lafitau : *Officia divina in diœcesi Sistariœnsi recitanda* (Avignon, 1750), pp. 25-27.

(3) Œuvres de Gassendi, t. VI, pp. 189-190.

(4) *Arnaudum imprimis meum, ut ita loquar, posthumum.* — *Id.*, I, p. 484.

(5) *Saluto amicos in Provincia meos, ac nominatim amplissimum Arnaudum, Miræ-Vallis toparcham, ad quem literas istas feci, sed à te legendas, præbendas, destinandas, cum inscriptione cujusmodi ad illum pertinere tu scires.* — *Id.*, p. 498.

Cette dernière recommandation prouve que Wendelin ignorait si Jean d'Arnaud avait hérité ou non des fonctions paternelles. Extrayons, à ce sujet, quelques lignes de l'ouvrage déjà cité de l'abbé de Piolle : — " Scipion d'Arnaud a exercé longtemps sa charge de lieutenant avec une doctrine et une probité singulière; Jean d'Arnaud, digne successeur de ce grand homme, exerce cette charge à présent avec tant d'admiration, que sans flatterie il a ramassé dans soi toutes les vertus et les belles qualités de ses ancêtres. " — *Vie de saint Mary*, p. 88. — Nous compléterons les indications de Piolle, en

« les vies de saint Mary, saint Donat et autres saints provençaux, sur lesquels il existe de si précieux documents dans le manuscrit forcalquien qui est aux mains de l'évêque de Sisteron ». Et il conjure le grand alpin, « qui a déjà tant fait pour sa patrie, de faire encore cela, car rien ne le mérite davantage » (1).

Il y a, n'est-ce pas? quelque chose d'émouvant, à voir, après un éloignement de quarante années, le bon curé de Herch garder un si fidèle attachement à Forcalquier et déployer un zèle si jaloux pour la conservation de nos vieux textes. Par contre, la vérité nous oblige à confesser que Gassendi, notre ancien théologal, tout à son clocher de Digne (2), fit la sourde oreille a l'appel chaleureux de

---

ajoutant que Gaspar d'Arnaud, fils de Jean, continua cette lignée de magistrats. Docteur ès droits en 1661, il fut lieutenant général au siège de Forcalquier de 1661 à 1706. Il fut père d'Anne d'Arnaud (1665-1748), qui épousa, en 1685, André de Gaffarel, juge de Salon et du bailliage de Manosque. Geneviève de Gaffarel, née de ce mariage, porta, en 1705, chez les Testanière-Miravail, l'héritage des d'Arnaud.

(1) Œuvres de Gassendi, t. VI, p. 496. Tandis que nous corrigeons les épreuves de ce travail, nous recevons de M. Henri Omont de savantes recherches *sur les manuscrits et les livres annotés de Fabri de Peiresc* (Toulouse, 1889). Quel n'est pas notre joyeux étonnement d'y voir (p. 8, nº 6) que le *Legendarium ecclesiæ sancti Marii forcalqueriensis* signalé par Wendelin à Gassendi, et sur lequel Gassendi ne put mettre la main, avait été sauvé par Peiresc, et qu'il est conservé aujourd'hui à la bibliothèque nationale, sous le numéro 808 des *Manuscrits latins*. Voilà, pour notre histoire locale, une source précieuse qui réapparaît tout à coup. Peiresc et, après lui, M. Omont, ont droit à toute notre gratitude. — Le même travail nous révèle encore (p. 14, nº 100) que le martyrologe d'Adon, ou plutôt l'*Obituaire* forcalquien, publié par M. J. Roman et notre société, faisait également partie des manuscrits de Gassendi, avant d'appartenir à la Nationale. Autre dette de reconnaissance que nous devons acquitter envers la mémoire de Peiresc, sans trop nous demander comment ces deux précieux ouvrages avaient passé des archives de notre chapitre dans la *librairie* du grand collectionneur.

(2) Il préparait sa *Notitia ecclesiæ Diniensis*, qui parut en 1654.

Wendelin. Il n'en est pas même question dans sa réponse, de février 1646.

Cette réponse n'en est pas moins intéressante. Le philosophe raconte qu'en transmettant à Jean d'Arnaud la lettre de Wendelin, il y a ajouté quelques vers, pour le saluer, et lui dire combien doit lui être précieuse l'affection du vieil ami de son père (1). Il est fâcheux que Gassendi n'ait pas joint à sa lettre une copie des vers qu'il avait envoyés à Forcalquier. Nous aurions d'autant été plus curieux de les posséder que, dans les six énormes tomes de ses œuvres, il n'y a pas, croyons-nous, d'autres vers que ceux qu'il écrivit sur la mort de Schirckard (2).

C'est en cette même année que Wendelin écrivit sa dissertation sur la « Pluie rouge », où il évoque ses souvenirs de Lure (3). Gassendi en fit donner aussitôt une deuxième édition et une traduction française (4).

Depuis plusieurs années, Wendelin projetait de donner une édition définitive de son *Loxia*, et, comme la plus grande partie de sa dissertation reposait sur les observations faites à Marseille par Pythéas et Gassendi, il voulait dédier son œuvre aux magistrats et au peuple marseillais. Gassendi avait demandé au comte d'Alais d'intervenir à cet effet auprès des consuls : « Wendelin, lui disait-il, n'a d'autre intention que de faire honneur à leur ville, et il leur demande ni qu'on l'indemnise de sa dépense, ni qu'on le récompense aucunement. Je vais l'encourager, sachant que vous êtes toujours porté à être

---

(1) *Post illas (literas) acceptas, destinavi statim quas per me voluisti ad nobilem Arnaudum transdi, conscriptis unà versibus paucis, quibus et dicerem salutem, et quanti deberet tuum illum affectum ducere, facerem perspectum... Cæterum ex Arnaudo quidem nihil accepi hactenus.* — Œuvres de Gassendi, t. VI, p. 243. — V. aussi, p. 14, un autre salut que Gassendi envoie de Paris à Jean d'Arnaud.

(2) *Id.*, pp. 84-85.

(3) *De pluviâ purpureâ bruxellensi* (Bruxelles, 1646).

(4) Œuvres de Gassendi, t. VI, p. 260.

agréable aux savants et aux gens de bien, et que Wendelin est sans conteste un des plus gens de bien et des plus savants hommes de notre temps. » Sur quoi, d'Alais avait promis son patronage en faveur de notre Irénée (1). Celui-ci se mit aussitôt à l'œuvre, et, tout d'abord, il songea à illustrer son volume du portrait des deux grands astronomes provençaux, Pythéas et Gassendi. De là, on le devine, une lutte des plus touchantes entre la modestie de ce dernier et l'insistance de son ami (2). Gassendi se laissa fléchir (3); mais la victoire de Wendelin fut toute platonique : l'édition qu'il projetait ne vit jamais le jour. Il faut le regretter pour la bibliographie provençale, et aussi pour notre Belge, dont le nom serait plus familier à nos collectionneurs.

Un vrai deuil vint, sur ces entrefaites, attrister nos deux amis. Le prieur Gaultier mourut en 1647, et c'est en termes éloquents et désolés que Gassendi en donna la nouvelle à Wendelin (4).

Nous trouvons, dans une lettre de 1648, une nouvelle et dernière mention du manuscrit astronomique d'Arnaud. Il fut d'un grand secours à Wendelin, pour compléter les indications de Jean de Liniers (5).

---

(1) *Id.*, pp. 213 et 348-349.

(2) *Id.*, pp. 243-244 et 502. Les lettres dignes de mémoire échangées à ce propos ont été particulièrement traduites dans les ouvrages précités de Firmin Guichard, p. 121, et de Bougerel, p. 90.

(3) *Id.* p. 260 (lettre de décembre 1646). Ce dénouement a échappé à Bougerel et à Guichard.

(4) *Id.*, p. 277. — J. Gaultier ne mourut ni le 5 décembre, comme l'a cru Bougerel, p. 304, ni le premier de ce mois, comme on peut le lire dans le Dictionnaire d'Achard, mais bien le 5 septembre, ainsi que Gassendi nous l'apprend dans sa lettre à Wendelin du 1er novembre. Où Gassendi se trompe, c'est quand il donne au prieur de la Valette moins de 80 ans. Né en 1564, Gaultier touchait à sa 83e année.

(5) *Id.*, p. 512.

Le 9 juin 1652, Gassendi écrit de Paris à Herch (1) sa dernière lettre. Il apprend que Wendelin a remis, depuis quelques années, à Jean Bolland les vies des « deux ou trois » saints évêques de Digne, qu'il l'avait prié de lui communiquer, et il l'en remercie du meilleur cœur (2). Cette lettre semble avoir échappé à l'attention des biographes de Gassendi : aucun n'a signalé sa collaboration à l'œuvre des Bollandistes. La chose valait pourtant la peine d'être relevée.

Deux ans plus tard, on le sait, Gassendi mourait à 64 ans ; et de ce groupe d'inséparables que nous venons de suivre à travers un demi-siècle, Wendelin demeurait l'unique survivant. Le travail consola ses derniers jours. Il mourut octogénaire, en 1660, doyen du chapitre de Rothnac. Cet « esprit universel » (3) laissait de nombreux manuscrits, dont on devine l'importance. C'est au milieu de ces richesses que M. C. Le Paige va puiser les éléments de la publication magistrale qu'il nous prépare. Il trouvera sans doute encore un ample secours dans les dépôts publics de Belgique et de Provence, comme aussi dans les cartons des Charles Ruelens, des Tamizey de Larroque, des Paul Arbaud et autres princes de la bibliophilie. Wendelin, grâce à lui, sera restitué tout entier à ses compatriotes.

En attendant que M. Ruelens nous donne *son Godefroy*, on nous pardonnera ces notes incomplètes sur *notre Irénée*. Nous serions heureux si elles appelaient l'attention sur cette illustration presque forcalquienne et si surtout elles pouvaient provoquer une plus durable com-

---

(1) Wendelin avait récemment échangé son canonicat de Condé contre un pareil titre à la cathédrale de Tournay; mais ni l'un ni l'autre de ces bénéfices ne l'obligeait à résidence, et il continuait à régir la paroisse de Herch.

(2) *Id.*, p. 325.

(3) *Biographie universelle classique.*

mémoration de son passage parmi nous. Une inscription placée au sommet de Lure, et qui rappellerait que là fut inauguré par un Belge, hôte de la Provence, le premier essai d'observatoire français (1), serait, nous semble-t-il, un hommage digne de la Belgique et de la France, deux nations qui, de par la race, n'en font qu'une.

Porchères, 1887.

L. DE BERLUC-PERUSSIS.

(1) Malcor a cessé, depuis le 7 décembre 1821, d'appartenir aux descendants des d'Arnaud ; mais les propriétaires actuels seraient heureux, nous n'en doutons pas, de se prêter à cette manifestation de la science et du patriotisme. — Ajoutons que Théodore Aubanel a jeté, lui aussi, un reflet de son génie sur Malcor, qu'il a chanté dans un de ses plus magnifiques poèmes, *La Miougrano entreduberto*, XXIII. Ce souvenir autoriserait à compléter l'inscription latine ou française proposée, par un distique ou un quatrain en notre vieille langue provençale, qui fut assurément familière à Wendelin.

Notre excellent ami Hipp. Guillibert nous signale, à titre de curiosité, un ouvrage de propagande biblique, intitulé *Vendelin, récit historique en ses principaux incidents*, par César Malan (3e édition, Toulouse, 1870). Le héros de ce récit appartient à une famille des bords de l'Arve, et l'on est tout d'abord tenté de se demander s'il appartient à quelque branche des Wendelin de Campine, qui se serait ramifiée jusqu'en Savoie. Mais tout indique que l'auteur a donné aux personnages de son roman pseudo-historique des noms de fantaisie.

LES FORTIFICATIONS DES BASSES-ALPES

13-29 juillet 1408

J'ai déjà signalé, dans le *Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes*, le grand intérêt qu'offrait pour l'histoire locale le registre *Fortaliciorum*, coté B. 193 aux archives des Bouches-du-Rhône. J'ai déploré le grand nombre de fautes de rédaction et d'impression qui rendent à peu près inutile l'analyse qui en a été insérée dans le premier volume de l'inventaire de ces précieuses archives.

J'ai regretté, en même temps, de ne pouvoir faire le voyage de Marseille, pour consulter ce document, corriger et compléter ce que son analyse pouvait avoir de défectueux.

Ce que je n'avais pu faire alors, j'ai eu la chance de le réaliser naguère, et c'est le résultat d'une étude malheureusement trop rapide que je suis heureux de communiquer ici à mes compatriotes bas-alpins.

Je ne m'attarderai pas à relever les erreurs sans nombre de l'*Inventaire*. Je me contenterai de noter rapidement que le registre a 28 et non 48 folios, qu'il n'en a même que 18, car le premier est folioté 10 ; qu'il n'y est nullement question de Noyers, Montauroux, Châtelier (qui n'a jamais existé) et les Mées, mentionnés par ladite analyse, et qu'au contraire le registre offre des renseignements sur les localités bas-alpines suivantes, dont la même analyse ne fait aucune mention : Turriès, Selonet, Saint-Vincens, Montclar, Château-Redon, Entrages, l'Ausière, Oise, Beaujeu, les Sièyes, Prads, Beauvezer-de-Colmars, Adaluis, etc.

Je ne m'arrêterais pas même à relever ces principales discordances, si elles ne me fournissaient l'occasion de signaler une fois de plus aux érudits provençaux l'incroyable négligence avec laquelle cet inventaire a été fait et imprimé, les milliers de fautes de tout genre dont il fourmille, l'impossibilité à peu près absolue de s'y fier pour

un nom propre quelconque, et de réclamer avec instance, — ce que le monde savant attend en vain depuis plus de 20 ans, — un errata et une table.

Mais revenons à notre registre.

Ainsi que je viens de le dire, il ne contient que 18 feuillets, le premier étant numéroté 10, par suite probablement de l'enlèvement des 9 premiers, classés sans doute autre part dans les archives des Bouches-du-Rhône.

Nous y voyons, dès la première page (f° X), arriver à Sisteron nobles Elzéar Autric, viguier d'Aix, et Guillem Crispin, procureur royal et châtelain du Puy-Sainte-Réparade.

Ils étaient porteurs d'une lettre à eux adressée par le sénéchal de Provence, Pierre d'Acigné, qui, ne pouvant, vu ses occupations, le faire lui-même, les charge de parcourir la Haute-Provence, *in partibus montanee*, d'aller où bon leur semblera, pour faire fortifier tous les lieux non encore défendus, les réparer sur le champ, en y invitant les seigneurs auxquels incombe la dépense, en les y forçant même par des condamnations pécuniaires ou autres, pour faire, suivant les lieux, démolir ou reconstruire les fortifications, faire porter dans leur enceinte les récoltes, provisions et victuailles des villages voisins, laissés sans défense, — *ad loca propinqua defensibilia*, — ordonnant à tout Provençal d'obéir à ces deux délégués comme à lui-même. La commission était datée de Saint-Canat, 8 juillet 1408, 1re indiction, et contresignée par le maître rational, noble Jean Drogoul, seigneur des Pennes et Saint-Julien, conseiller royal, qui, pour la circonstance, prenait le titre de lieutenant du juge mage (1) (f° XI).

(1) On sait que toutes les lettres et ordonnances du sénéchal, — le plus haut employé royal en Provence, y commandant en l'absence du comte, — étaient contresignées par le juge mage du pays, qui, pour cela, était obligé de le suivre et l'accompagner en ses pérégrinations. En l'absence du juge mage, elles étaient contresignées par un autre officier de la suite du sénéchal, ou un employé du pays, qui, pour la circonstance, prenait toujours le titre de lieutenant du juge mage, — lequel était quelquefois nommé, mais le plus souvent innommé.

Les délégués, on le voit, n'avaient pas perdu de temps, puisque cinq jours après, le 13 juillet 1488, ils étaient à Sisteron et y présentaient leur commission à noble Guillem Riquier, bailli, capitaine et vice-juge de la ville, en présence de noble Baudon de Sermages, sindic, et autres habitants du pays, qui les reçurent avec respect et se mirent à la disposition des délégués pour leur faciliter leur tâche.

Sans perdre une minute (f° XII), Autric et Crispin procèdent à la visite des lieux. Ils parcourent les remparts, les chemins de ronde, *corratoria*, qui en faisaient le tour, les tours, les barbacanes, le donjon, *gachia*, où veillait sans cesse une sentinelle et au-dessus de laquelle l'horloge était installée, *supra qua tenetur horlogium*. Visite faite, ordres sont donnés pour leur garde et leur réparation, ordres qui se renouvellent à peu près semblables chaque jour et dans chaque localité. Seulement, à Sisteron, elles doivent être achevées à date fixe, le 15 juillet, jour où les trois états du bailliage devaient se rassembler dans cette ville (1) (f° XIII).

En même temps, ils délèguent le capitaine Riquier pour visiter les murs et les tours de Saint-Vincent et de Clamensane, qui ont besoin urgent de grandes réparations et que leur hâte ne leur permet pas d'aller voir eux-mêmes (f° XIV).

Dans ce siècle, où l'on ne connaissait pas la routinière paperasserie administrative, — tout cela avait été fait rondement, dans les vingt-quatre heures. — Combien un officier de génie mettrait-il de temps aujourd'hui pour faire cent fois moins ?

Le lendemain, 14 juillet, les deux commissaires étaient à Valernes. Ils y sont reçus par noble Etienne Astruc,

(1) Ce qui prouve que, dès cette époque reculée, le système représentatif le suffrage universel, le gouvernement du pays par le pays étaient déjà depuis longtemps organisés en Provence.

viguier du comte, — le pays n'ayant pas de seigneur et relevant directement du domaine royal. Sous leur dictée, le notaire local, Huc Archimbaud, rédige par écrit les ordres précis et rapides donnés pour l'armement, la garde, l'approvisionnement et les réparations nécessaires (f° XV).

Le 15, arrivée à Claret; convocation du conseil municipal et du seigneur Amiel d'Agout. Ordres identiques écrits par le notaire Rostan Baron (1). Cela prit la moitié de la matinée.

Quelques heures après, ils sautent la Durance et visitent Talard. Ils dînent rondement, et, par le ministère du notaire, Me Augier Berbigier, ils signifient au vicomte Antoine de Tarente, seigneur de Saint-André, d'avoir à tout mettre en bon état, à ses frais et dépens (f° XVI).

Le même soir, ils repassaient la Durance et arrivaient à Curban. Le notaire les suit, ce pays n'en possédant probablement aucun et écrit les ordres qu'ils donnent immédiatement au viguier, Pierre Chandelle, représentant les deux nobles coseigneurs, Agout d'Agout et Guillem de Pontis, seigneur d'Urtis (f° XVII).

Le lendemain 16, au tour de Gigors. Ordres dictés au notaire Guilh. Tourniayre, et par lui au viguier Jacques Aynard et au prieur du lieu, qui en était coseigneur (f° XVIII).

A midi, même chose à Bellafaire, où ils ne trouvent que le bailli noble Fazy Bernard.

Le soir, arrivée à Turriès. Jean Vichier en était à la fois le notaire et le bailli, représentant le seigneur absent. Il écrit les ordres qu'on lui donne à lui-même, va souper avec les deux commissaires, qui, matineux, se trouvent à l'aurore du jour suivant, 17, dans la petite localité de

(1) Les signatures originales de chaque notaire se trouvent dans ce registre et n'en constituent pas le moindre intérêt.

Selonet (fo XIX), malgré l'énorme distance qui sépare les les deux pays.

Là, même ordonnance notifiée au bailli Lantelme Melian, par le notaire Antonin Margaillan. De Selonet à Seyne, il n'y a qu'un pas. Ils y arrivent dans la soirée.

Ils y trouvent noble Elzéar Jourdan, baile et capitaine royal de la ville ; les consuls Louis Motet, Jean Deyrol et Pierre Brard, représentant les libertés de la cité et sa vitalité municipale. Les fortifications, qui durent encore, étaient déjà importantes à cette époque. Les commissaires laissent pour leur mise en état les injonctions les plus pressantes et les plus détaillées, que le notaire Pierre Arnaud écrit sous leur dictée, pour que nul n'en ignore.

Le lendemain, 18 juillet 1408, ces fonctionnaires modèles, traversant les cols de la Blanche, se dirigent vers le nord et arrivent à Saint-Vincent-Val-de-Seyne, — l'une des clefs de la Provence et sa forteresse la plus septentrionale. Le notaire Pierre Arnaud les avait suivis et devait les accompagner à la Bréole et Montclar. Son protocole constate qu'en présence de noble Pierre Huc, châtelain royal, Guill. Maurel, bailli, et Jacques Claret, à la fois notaire et cominal du lieu, ils réitèrent les ordres déjà donnés aux pays et jours précédents (fo XVIII).

Suivant le cours de la Durance, ils arrivent dans, l'après midi, à la Bréole, où les attendaient Pierre Meyer, baile et Giraud Girard, cominal d'Ubaye, que l'on avait fait venir d'outre-Durance, pour aller plus rondement. Ils y reçoivent les mêmes instructions que les précédents, ainsi que les officiers de la Bréole : Jean Tournefort, baile, et les consuls Bertrand Masse et Etienne Michel, dont les familles sont encore honorablement représentées (fo XX).

Le lendemain, 19, à travers bois, ils arrivent à Montclar, y trouvent le seigneur, Boniface de Pontis, seigneur de Pontis, et le baile du pays, Durand de Vernet ou Durand Vernet, qui exerçait aussi la profession de notaire et auquel, en cette qualité, ils font coucher par écrit les

ordres formels et pressants qu'ils multiplient sur leur passage (f° XXI).

Le 20, traversant de nouveau Seyne, sans s'y arrêter, les commissaires arrivent au Vernet, y notifient leurs ordres, par le ministère du notaire Antoine Baile, au baile du pays, Gaucelm Fouque et, piquant des deux, sans s'arrêter à la Javie, arrivent à la nuit dans la bonne ville de Digne, capitale de la viguerie ou bailliage, où des ordres pressants avaient convoqué les officiers royaux et municipaux de tous les pays circonvoisins (f° XXII).

D'abord, à tout seigneur tout honneur. Voici d'abord les officiers dignois, noble François d'Istre (1), vice-bailli, les sindics de Digne : Gui Dubreuil, seigneur de Verdaches, Antoine Sautron et Jean Bastier, tous deux jurisconsultes, et le notaire Bertrand Pallier, qui cumulait, avec son tabellionat, l'office de clavaire ou trésorier de la viguerie.

Puis, c'est l'évêque, B. Rodulphi, qui reçoit ordre formel de garder et faire garder jour et nuit et approvisionner sa forteresse si redoutable du Rochas, aujourd'hui convertie en prison.

Puis défilent en ordre, recevant chacun leurs instructions précises et leurs ordres pressants : 1° noble Louis de Varadier, coseigneur de Gaubert, et Pierre Chaix, baile, pour noble Guigue de Gaubert, aussi coseigneur de ce lieu ; — 2° noble Marin Chausagros, pour Château-Redon; — 3° noble Jean de Rochas, baile d'Espinouse ; — 4° nobles Amalric d'Amalric et Antoine Malsang, baile, pour Entrages ; — 5° Georges Andron, viguier du Castelar, (f° XXIII) ; — 6° les vénérables chanoines Jean Jourdan, Jean de Penne et Jacques Taxil, coseigneurs d'Eusière (ou de Lauzière), et le baile de ce *castrum*, Boniface Garaud, représentant noble François de Barras, coseigneur de ce lieu ; — 7° noble André Chausagros, viguier ou châte-

(1) *De Ystro.*

lain d'Oise, pour noble Buffile Brancas, seigneur de ce lieu ; — 8o Guillem Pierre, baile de Beaujeu ; — 9o noble Amalric d'Amalric, seigneur d'Esclangon : « *Item pro castro de Sclangono, nobilis vir Amalricus Amalrici, dominus ipsius castri, ut fortalicios fieri faciat, prout supra est scriptum* », ordre pour lui et les autres coseigneurs ; — 10o noble Gui Aperioculos ou Dubreuil, pour les Sièyes, dont il était coseigneur ; — 11o enfin pour la garde et l'approvisionnement de Prads, noble Elzéar Jourdan, de Digne, viguier du fief de Luc de Grimaldi, en ce pays (fo XXIII vo) ; — moyennant quoi on avouera que la journée du 21 juillet 1408 fut suffisamment bien remplie.

Infatigables, Riquier et Crespin sont le lendemain à Thorame-Basse. Ils y sont reçus par noble Jaufre de Piégut, coseigneur du lieu, maître Jean Guers, baile du pays pour le seigneur de Cuers (1), et les cominaux Pierre Simon et Bertrand Rebolli.

Le 23, les voilà à Beauvezer, y donnant des ordres à Jacques Jourdan, baile de Thorame-Haute pour le seigneur de Cuers, et au baile royal de Beauvezer, Jean Meffre, — ce pays n'ayant pas de seigneur et appartenant au domaine comtal, — ainsi qu'aux quatre consuls du lieu : R. Richard, B. Manuel, S. Michel et R. Chabrier.

Le 24, ils sont à Colmars, qualifié de *Villa regia,* y enjoignant garde et approvisionnement à Etienne Melian, qui cumulait les offices de baile, clavaire ou receveur des finances et notaire, lesquels n'étaient point incompatibles

---

(1) D'après Robert de Briançon (11,170), le seigneur de Cuers, Glandèves et Pourrières était alors Isnard de Glandèves, dit Legrand, capitaine général des bailliages de Digne, Seyne, Moustiers, Castelane, Colmars, etc., dans la guerre contre Raimond de Turenne, en 1351. (V. *Nostradamus : Chronique,* pp. 509 et 510.) Il mourut le 20 mars 1409, à Aix. Voir aussi, sur cet illustre personnage, presque toujours appelé seulement *le seigneur de Cuers* dans les documents contemporains, le journal de Jean Le Fèvre, évêque de Chartres, *passim.*

avec sa qualité de noble. Les consuls, qui comparurent aussi, étaient Guillem Osse, notaire; Antoine Grand, Pierre Giraud et Antoine Vial (f° XXIV, v°).

Le 25, quittant le bassin de la Durance pour celui du Var, ils arrivent à Guillaumes et y trouvent à leur poste noble Jean de Tingy, capitaine, avec les consuls Louis Remusat et Antoine Repon. Ce fut le notaire Huc Repon, qui minuta les ordres.

Le même jour, visite des fortifications d'Adaluis et ordres au seigneur de ce lieu, noble Elzéar d'Adaluis, et aux consuls, que, sous la dictée des commissaires, écrit le notaire Etienne Traversier (f° XXV).

Le lendemain, à Annot. Les commissaires y trouvent le baile de Saint-Benoît, Pierre Bauturel, et Monet Jourdan, dudit lieu. Ils y voient aussi le vice-baile d'Annot, qui n'était autre que le susdit notaire Etienne Traversier, et y donnent les ordres les plus précis et les plus pressants, pour les approvisionnements en armes et victuailles, les réparations nécessaires aux portes et portails, merlets, mantelets et autres parties des remparts, enfin pour tout ce qui peut intéresser les succès de la défense du pays.

Le 26 juillet 1408, ils arrivent à la ville forte de Castelane (f° XXVI). Les uns après les autres viennent recevoir les ordres des commissaires : noble Jean Termia (?), châtelain du roc de la forteresse royale de Castelane : « *rupis regii fortalicii Castelane castellanus* » ; noble Antoine Agnel, bachelier ès lois, baile et juge royal de la ville ; les sindics de la commune : Antoine Roche, notaire, et R. de Rascas ; puis, Antoine Bérard, notaire de Castelane, bailli de la terre de Reforciat d'Agout, qui reçoit des ordres pour Vergons, et Louis Lambert, notaire, baile de Blieux, qui reçoit aussi, pour ce pays, des ordres minutés par le notaire Louis Lambert.

Le lendemain, sans perdre une minute et franchissant monts et vaux de toute la vitesse de leurs chevaux, Autric et Crespin arrivent à Riez. Ils y étaient attendus

par les fonctionnaires et seigneurs de tous les environs, savoir :

Aimet Compagnon, sindic, vice-baile et vice-juge de Moustiers; Pierre Tophan, prieur d'Entrevènes, baile, pour G., évêque de Riez, ses châteaux de Riez, Bauduen et Montpesat; le chanoine Louis Cauvière, représentant le chapitre de Riez; Bernard Ard(oin), vice-juge de la cour temporelle de Riez; les sindics régiens : noble Feraud Guigues et Me Cougourde Sabatier; enfin les deux coseigneurs de Roumoules, nobles André de Comps et Béranger de Laincel, qui étaient là pour ce village, en même temps que le susdit Pierre Tophan, pour l'évêque de Riez, aussi coseigneur.

C'est le notaire de Riez Jean Barral qui écrit les instructions et les ordres, sous la dictée des deux commissaires, en présence de Jean de Grossayac, précenteur du chapitre, et Elzéar de Fontaines, clerc, bénéficier perpétuel de l'église cathédrale de Riez, « *clericus perpetuus beneficiatus ecclesie cathedralis regiensis* » (fo XXVII).

Enfin, le 29 juillet 1408 (fo XXVIII), les deux commissaires du sénéchal arrivent à Valensole, terme de leur commission et de leur course rapide. Ils y visitent les fortifications, remparts et approvisionnements, donnent les instructions et ordres nécessaires à Gérald de Crose, chapelain, recteur, prieur et gouverneur de Valensole, à Jean Andrieu, baile pour l'abbé de Cluny, et aux sindics de la commune, Antoine Boyer, Jean Dologni et Jacques Andrieu, écrivant le notaire Pierre Barthélémy.

Ils avaient ainsi visité, organisé, mis sur pied de guerre et en bon état de défense toute la frontière de Provence touchant au Piémont. Toujours le Piémont et l'Italie, qui nous causent des inquiétudes par leur insatiable ambition et cherchent à nous attaquer. On sait, en effet, qu'en 1388, à la suite des compétitions entre les successeurs de la reine Jeanne : Duras en Italie, ducs d'Anjou en France, les villes et comtés de Nice, les vigueries de Puget

Théniers et Barcelonnette, avec la permission de Marguerite, mère de Ladislas de Duras et régente de Naples, se mirent provisoirement, pour trois ans, sous la domination de la maison de Savoie, à laquelle Louis 1er venait de céder le Piémont. Une trêve de douze ans maintint ce *statu quo* (1). C'est à l'approche de son terme que le comte de Provence, redoutant les attaques des Savoyards, fit si rondement mettre en défense toute la frontière.

Ne trouvez-vous pas qu'il avait des employés modèles en ces commissaires incomparables qui, en rien de temps, avaient fait tant de besogne, quoique — ou peut-être parce que — privés de télégraphes, téléphones, voitures et chemins de fer ?

Irait-on aussi rondement, en l'an de grâce 1889 ?

V. LIEUTAUD.

---

(1) Rouchon Guigues : *Résumé de l'histoire de l'Etat et Comté souverain de Provence*, 2e édition ; Aix, Makaire, 1863, in-8°, pp. 190-193. On sait que ce résumé est le meilleur et le plus patriotique que nous possédions. — Bouche, II, 330, 436 ; Papon, III, 276.



PROMENADES AUTOUR DE DIGNE

DE DIGNE AU BRUSQUET

Aux Dames faisant partie de la *Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.*

Vous devez trouver bien original, Mesdames, que, de nouveau, je vous prie de courir les champs et les routes en plein hiver. Veuillez considérer que la promenade est toujours salutaire et que la nature ne cesse pas d'être belle, même en janvier. Je vous promets, du reste, de vous montrer aujourd'hui de la verdure.

Nous saluons, sur le boulevard, la statue de l'illustre Gassendi. Il faut la voir avec une calotte de neige sur la tête. Ce couvre-chef ne l'enrhume pas et donne au grave philosophe un air encore plus débonnaire.

Cette magnifique allée de platanes nous conduit à la grande fontaine, ruisselante d'eau et de beauté. Admirez ces mousses pétrifiées et, brochant sur elles, cette plante verte donnant en été de si charmantes fleurs. Ce château d'eau, qui coule depuis soixante ans, excita l'allégresse publique, lors de son inauguration. Tout Digne alla y boire. Les ivrognes goûtèrent (en petite quantité), et pour la première fois depuis leur enfance, une eau fraîche, excellente, mais *trop pure* à leur gré. Le vin était parfait alors et vraiment bonhomme. Les relations avec lui étaient si cordiales, si gaies et si inoffensives !

Voici l'ancienne cathédrale, qu'entoure le cimetière et dont les fresques admirables ont si souvent exercé la sagacité des érudits. Elle a été construite, dit-on, par Charlemagne. Je n'y contredis point, ni vous non plus, n'est-ce pas ? Admirez avec moi cette belle rosace encore garnie (ou à peu près) de ses vitraux et qui est l'œil du monument, œil que fait loucher un prosaïque revêtement de briques encastrées là par un vil maçon. Classée comme

monument historique, cette pauvre église ne retire de cet honneur aucun avantage. La face nord en est fendue. Le passage est interdit, de ce côté, aux morts et aux vivants.

L'isolement et la noble tristesse de ce vieux monument ont été traduits, en magnifiques vers provençaux, par M. l'abbé Bonnefoy :

Mai, vai, se t'an leissa de tristesso un abounde,
Maudigues pas toun sort ;
As encaro l'ounour lou pus bèu d'aquest mounde,
As la gardo dei mort.

Un ancien cimetière abandonné, situé de l'autre côté du torrent, renferme la tombe du docteur Honnorat, l'auteur d'un maître livre, le *Dictionnaire provençal-français*, tombe sur laquelle les félibres, assemblés à Digne, sont venus, le 10 mai 1888, faire un pieux pèlerinage.

La ville de Digne était autrefois massée derrière la cathédrale, sur les flancs de la montagne de *Saint-Vincent*. Elle se porta plus tard vers les trois rivières qui l'enserrent. Pourquoi n'a-t-elle pas échappé à cet étouffement et marché jusqu'aux *Sièyes*, où la vallée est plus large et mieux exposée ?

Remarquez, à gauche et sur le haut de la montagne, l'ancien couvent de *Saint-Vincent*, qui domine mélancoliquement la vallée. Les *Trinitaires* l'ont possédé longtemps, et ses alentours sont pleins de souvenirs. Ce gros rocher, dit *roc de Sainte-Madeleine*, forme une grotte dans laquelle venait prier et mourut, dit-on, *saint Vincent*. Plus haut, on trouve la chapelle de *la Croix*, où l'on va tous les ans en pèlerinage. Voici le *vallon de tous les Saints,* au-dessus duquel on découvre le bâtiment *de la Prévôté,* possédé longtemps par les prévôts de *Notre-Dame du Bourg*.

Autour d'un petit oratoire touchant le chemin, un grand vide s'est fait pour l'exploitation de la carrière de pierres. Les blocs qu'on transporte à Digne, partant d'un tel

voisinage, porteront, il faut l'espérer, bonheur aux établissements qu'ils ont contribué à former, tels que l'*école normale de filles* et *le Lycée*, les *écoles de filles et de garçons*, etc., etc.

Allons visiter le *Château du Bourg*. La châtelaine est fort aimable et vous parlera de ses oliviers, les derniers de la contrée, auxquels l'hiver a dit : *Vous n'irez pas plus loin*. Malgré les soins les plus dévoués, ces arbres sont pâles et souffreteux. Saluons du cœur et du regard ces sentinelles perdues de la Provence, frissonnantes sous le vent glacé. L'huile que produisent (quelquefois) ces oliviers anémiques est aussi fine et excellente que rare.

Quelques chênes verts, étonnés de vivre là, loin de leur pays d'origine et d'adoption, causent entre eux des frères plus heureux que caressent les brises marines et le siroco.

Nous saluons, en remerciant la châtelaine, et nous continuons notre course.

J'ai à vous présenter, Mesdames, un bien triste personnage, *le Truyas*, nom honteux d'un torrent au passé bien incorrect. Il s'est fort mal conduit le 6 août 1887, en compagnie de son digne acolyte, *le Mardaric*. J'ai déjà flétri les agissements de ces deux malfaiteurs. Passons, Mesdames, *Truyas* et *Mardaric* ne sont pas des relations dignes de vous.

Voici la jolie habitation de la *Peyrière*, dont un *Corriol*, notaire à Digne, portait autrefois le nom. On y prépare des pruneaux excellents. Dans un large séchoir, le vent dessèche le fruit en lui donnant la couche blanchâtre de la *fleur*. Allez, pruneaux fleuris de la Peyrière, porter vos qualités bienfaisantes aux quatre coins de l'univers. Calmez les organes irrités ; guérissez les rhumes mieux que *Géraudel* ; soyez gourmandise, aliment, tisane et remède !...

De l'autre côté du torrent, remarquez ces prairies aquatiques appelées *les Pradas*, où les écoliers et les gamins de

Digne prennent leurs ébats sur la glace. Glissez, enfants, mais pas de bosse au front et que le fond de vos culottes ne balaye point le champ de course.

Vous plairait-il, Mesdames, d'essayer de quelques glissades? Le plaisir en est grand, je vous assure. Vous reculez. A votre effroi, à votre sourire, je devine que ma proposition n'a pas d'écho.

Salut, village de Marcoux, *Castrum de Marculpho*. Pays très froid; soleil rare en hiver. On s'y chauffe beaucoup et on appelle les *Marcousins* les *Estubassas*. Sur la montagne dominant le village, se trouvent les restes d'un vieux château fort qui appartenait à l'évêque de Digne et qui fut vendu pour contribuer à la rançon de François Ier, prisonnier de Charles-Quint.

A propos de rançon, je vous citerai un fait bien digne de vous intéresser.

Autrefois, le seigneur de *Trescléoux* (Hautes-Alpes) avait été pris et emprisonné par le seigneur d'*Upaix*. Pour payer la rançon de ce seigneur bien-aimé, les femmes de Trescléoux vendirent, *toutes*, leur ceinture d'argent. Quel heureux seigneur! Il était sans doute joli garçon. Délivré et reconnaissant, il fit don d'une belle forêt à ses vassaux, qui, depuis, furent nommés les *décenturas* (privés de ceinture).

En ce temps d'indépendance et de lutte, on aime à relater un fait si touchant, si charmant d'affection entre le gouvernant et les gouvernés.

Il y a sur la route deux auberges, sous les vocables du *Logis-Neuf* et du *Pigeon-Blanc*. Les hôtesses vous offriront une hospitalité cordiale, mais peu distinguée. L'offre ne vous tente point. Passons.

Nous voici au torrent de *Bouinenc*, dont l'humeur n'est pas toujours commode. Il a souvent traité de turc à more les ponts et les digues qu'on lui opposait. Il paraît faire bon ménage jusqu'ici avec un pont américain si joli, si élancé, qu'il semble trouver grâce auprès de son brutal voisin.

A peu de distance du village du *Brusquet*, se trouve la petite chapelle de *Notre-Dame*, bâtie dans leurs propriétés par les ancêtres de la famille Estays. Il y a quarante-sept ans, je commençais ma carrière administrative. En passant devant cette chapelle, je mis un sou dans le tronc, avec l'idée que cette offrande me porterait bonheur.

Merci, Notre-Dame du Brusquet !

Nous y voici. *Le Brusquet,* autrefois bâti sur le coteau, est descendu dans la plaine, après un violent incendie. On remarque sur la hauteur l'église de *Notre-Dame de Lauzière* et les restes d'un château qu'habitaient parfois les évêques de Digne, barons de *Draix*, *Mousteiret*, *Marcoux*, *Tanaron* et *Brusquet*. Les vieilles familles sont bien représentées ici. Les *Estays,* les *Fabre*, les *Fabry*, les *Granoux,* les *Builly,* etc., etc., y comptent de très honorables et aimables descendants.

J'ai assisté à une fête patronale du Brusquet et, pendant la visite que nous ferons à une charmante demoiselle, je vous en conterai les particularités.

Cette fête a lieu en septembre, le dimanche de la Nativité. Autrefois et dès le quinze août, les garçons qui tenaient à être *abbas* (abbés) cherchaient des *abbadesses* selon leur cœur. Le matin et le soir, fifre et tambour s'exerçaient avec le plus grand zèle et non sans boire. La veille de la fête, les abbas, fifre et tambour en tête et fusils en main, donnaient une sérénade au maire et aux *apparents*. Le lendemain matin, aubade sur l'air d'une danse locale qu'on appelait *la Brusquetière* et dont les paroles, perdues aujourd'hui, commençaient ainsi :

Leva vous, fillettos,
Leva vous qu'es jou..., etc., etc.

On montait ensuite à *la chapelle de Lauzière*. Messe, décharge de mousqueterie à l'élévation et bénédiction des *navettes* (petits gâteaux).

Après la messe, se tenait la foire aux valets, aux ser-

vantes et... aux écureuils. C'étaient des débats sans fin. En sus des gages fixés à quinze ou vingt écus par an, une bonne réclamait *lou sàuta davant* (le tablier); l'autre, *lou sàuto dessus* (le fichu); un valet, plus matériel, exigeait *lou rechinchina* (le goûter); l'autre, plus prosaïque encore, exigeait *l'ounchuro* (graisse pour les souliers). Les amateurs d'écureuils pouvaient aussi faire leurs achats. Qu'auraient réclamé ces pauvres bêtes, sans demander des gages ?... La liberté, hélas !

On redescendait ensuite au village pour le dîner, pendant lequel deux *abbas* enrubannés et portant sans doute les couleurs de leurs *abbadesses* se rendaient dans les familles. L'un offrait les *navettes* bénies et l'autre offrait... l'occasion d'être généreux. A cet effet, on montrait sur une assiette une pomme fendue, dans la chair de laquelle brillaient des *louis d'or* authentiques. C'était une invite (on invite encore aujourd'hui). Tout le monde ne donnait pas, mais chacun trinquait avec les abbas. (On trinque toujours.)

Après les vêpres, les abbas venaient prendre le maire, qui, ceint de son écharpe, portait dans ses mains administratives le prix de la course, *la tourte aux épinards* (aujourd'hui gâteau de confiseur).

La course *pieds nus* avait lieu ensuite, dans un champ de blé fraîchement moissonné *(dins lou restouble)*. Vous pourriez concourir l'an prochain, Mesdames, si cela pouvait vous tenter.

Le gâteau gagné et mangé trop vite exigeait invariablement, pour descendre, l'escorte de quelques petits verres.

La danse venait ensuite. Elle était ouverte autrefois par les *abbas* et *abbadesses*; sans cela, gare aux coups de poing.

Aujourd'hui, le fifre est remplacé par d'autres instruments, mais le tambour reste. Quand violon, piston et clarinette sont rentrés à Digne, on danse encore un ou

deux jours au son unique du tambour, dont les *ra* et les *fla* semblent dire en grognant : *Le Brusquet fara da se.*

Les vieux usages qui donnaient du relief aux manifestations populaires tendent à disparaître, et c'est grand dommage. La centralisation nous envahit et enfante la platitude. La gaîté se meurt ; les caractères s'aigrissent. La chanson a fui, mais l'impôt et le percepteur sont restés.

En avant, abbas et abbadesses ! Réagissons contre la lèpre d'ennui qui nous envahit. Parlons provençal, et dansons en chantant la *Brusquetière*. Nous n'avons plus, hélas ! le bon vin d'autrefois, mais quelques tasses de café nous donneront du nerf.

Vous êtes sans doute fatiguées, Mesdames. — Mais non. — Tant mieux ; vous ne vous doutez pas que vous avez fait onze kilomètres. — Est-il possible ! Ah, que nous sommes fatiguées ! — C'est entendu ; vous êtes décidément fatiguées, et nous retournerons à Digne par la voiture de Barcelonnette, qui va passer.

Merci pour l'honneur de votre compagnie, Mesdames, et, si vous le permettez....., *au revèire*.

D.-C.-C. GORDE,

Président honoraire de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, félibre mantenèire.



LA TOUR DE L'HORLOGE A DIGNE

(1361-1889)

La tour qui domine Digne et du haut de laquelle l'horloge communale sonne l'heure depuis près de cinq siècles est, après l'église Notre-Dame du Bourg, le monument le plus ancien de notre ville. Rien n'a été dit encore sur ces murs qui ont déjà bravé tant d'orages. La vénérable tour a cependant, conservés aux archives municipales, des parchemins qui témoignent de son antiquité et qui racontent son histoire. La voici telle que nous l'avons recueillie dans ces documents inédits, écrits en partie dans la langue de nos pères.

En l'an de l'incarnation 1361, un jeune seigneur dignois — il avait à peine 14 ans — « noble Raymond d'Esparron, sieur de Bellegarde (1), assisté et autorisé de ses oncles, magnifiques et puissants hommes Elzéar (2), Jean et Bertrand d'Oraison, donna à la ville de Digne « un

(1) Raymond d'Esparon était fils de Bertrand, sieur de Bellegarde, et de Claire d'Oraison, sœur d'Elzéar, de Jean et de Bertrand. Cette famille d'Esparron, dont on ne trouve la généalogie dans aucun nobiliaire de Provence, était une des plus anciennes familles nobles de Digne. Dans l'acte d'hommage des nobles du bailliage de Digne au roi Robert, le 19 décembre 1309 (archives des Bouches-du-Rhône, B. fol. 261), nous trouvons un Raymond d'Esparron avec la mention suivante : *Raymundus de Sparono duas partes castri de Pilo* (le Poil), *dominium et affare quod habet in civitate Digne et in castris de Stoblono, de Bellagarda* (Bellegarde, hameau d'Estoublon), *de Sparono de Chaudono et de Creysello*. Un Guillaume d'Esparron figure, comme juge de Digne, dans un procès de la ville contre la commune de Courbons en 1321. (Archives municipales de Digne, FF.) En 1339, " noble Sparron de Sparron, sieur de Bellegarde „ , est en procès avec Digne. (Archives de Digne, FF).

(2) Elzéar d'Oraison, fils de Jean et de Blacassone d'Agoult, seigneur d'Oraison et de Clumanc, était alors le chef de la maison d'Oraison. Il fut élu " cominal „ de Digne en l'année 1368. (Archives municipales de Digne, BB.)

casal » (1) qu'il avait posé dans ladite cité au lieu vulgairement appelé *Bellegarde* », tout près du château de l'évêque. La municipalité d'alors, les cominaux (2) : noble Isnard Aymes, Me Jean de Rochas (3) et Pierre Georges ; les conseillers : nobles Louis Giraud, Isnard Garin et Louis Durand, damoiseaux, maîtres Pierre de Saint-Martin et Audibert Aribert, notaires, et Etienne Lantelme acceptèrent, au nom de la communauté, cette donation consentie libéralement et sans condition par le « damoiseau » de Bellegarde, en reconnaissance des bons et agréables services que lui avaient rendus les habitants de Digne (4).

Le « casal », devenu ainsi propriété communale, n'était pas sans importance : il comprenait plusieurs maisons, entourées de murs, confrontant de deux côtés la voie publique ; de plus, il était placé au centre de la ville, alors groupée autour du château de l'évêque, vaste construction féodale, rasée pendant les guerres de religion par le sieur de Vins et sur les ruines de laquelle a été bâtie la prison dite de Saint-Charles. Depuis le XIVe siècle, la famille des seigneurs de Bellegarde s'est éteinte, et le quartier de Digne qui portait son nom n'est plus inscrit

---

(1) D'après Du Cange, casal *(casale)* signifie un groupe de maisons : " *Certus casarum numerus.* "

(2) Les cominaux *(cominales, communales)* étaient les chefs de la municipalité ; ils administrèrent la commune de Digne de 1260 à 1385. Ils furent successivement remplacés par les syndics, par les consuls et enfin par les maires et les adjoints. Voir le remarquable *Essai historique sur le Cominalat à Digne*, par F. Guichard ; Digne, Ve A. Guichard, 1846.

(3) Dans un acte de la même année, Jean de Rochas est qualifié de " damoiseau ".

(4) Le jeune seigneur de Bellegarde devait, paraît-il, beaucoup aux Dignois, car, par un acte du 12 novembre, conservé aux archives de Digne (CC.), il les exempta des droits de " leydes " (impôt sur les marchandises) et des droits de " cosses " (droit de mesurage) qu'il percevait dans la ville.

depuis longtemps sur les cadastres (1), mais sa proximité du palais épiscopal et les indications contenues dans les documents publiés ci-après permettent d'identifier sûrement ce lieu dit avec le petit plateau qui s'élève au milieu de Digne et sur lequel est bâtie la cathédrale Saint-Jérôme.

A quel usage fut destiné le nouveau domaine communal pendant la fin du XIV[e] siècle ? Les archives sont muettes sur ce point. Les édiles dignois ne paraissent avoir tiré parti du plateau de Bellegarde que vers le commencement du XV[e] siècle, en faisant construire la tour de l'horloge, sur ce point central et culminant de la ville. Les comptes des « syndics de Digne » (2) pour l'année 1411-1412 (Pierre Roux, Raymond Raymond et Jean Audibert) fournissent, à ce sujet, des renseignements précis. Ils nous apprennent aussi que la première horloge qui marqua l'heure aux Dignois fut fabriquée dans leur ville. Les dépenses extraordinaires des syndics, à cette occasion, y sont mentionnées en détail : installation de la forge et des fourneaux, transport des matériaux (sable, plâtre, argile, etc.) employés pour leur construction, achats du fer, que l'on fait venir à grand frais de Gap, de Sisteron, de Moustiers, du métal des cloches, des provisions de charbon, tirées du Brusquet, de Gaubert et des villages voisins, etc. La fabrication de l'horloge et la

---

(1) Le quartier de Bellegarde est mentionné pour la dernière fois dans le cadastre de Digne de l'année 1407 : " *Dominus Johannes Garcini, canonicus.... Item habet aliud hospitium situm ad Bellam-Guardam, juxta casale nobilis Blasii de Marculpho et juxta domum ipsius nobilis....* " (Archives communales de Digne, *Livre noir*, fol. 199, v°.)

(2) Preuve II. Ce sont les plus anciens comptes de la commune de Digne, composés de 2 cahiers, mesurant 0^{m},30 de long, sur 0^{m},10 de large.

fonte des cloches (1) avaient été données à prix fait a Me Pierre Duret, moyennant 50 florins pour ses honoraires; la ville avait loué pour les ateliers la maison de Pierre Mataron. L'artiste mécanicien se mit au travail le 14 mai 1411, et son œuvre ne fut terminée que le 22 février suivant, date à laquelle les syndics réglèrent définitivement ses comptes.

Mais, avant qu'il fût sorti des ateliers et des forges de Me Duret, les syndics s'étaient préoccupés d'installer, en un lieu où chacun pût le voir aisément, le merveilleux appareil horaire, invention nouvelle qui devait exciter la curiosité et l'admiration des Dignois. Le plateau de Bellegarde était un emplacement tout indiqué. Les premiers coups de pioche, pour creuser les fondations du « château de l'horloge » (2), y furent donnés le 12 janvier 1412. La direction des travaux fut encore confiée à Me Pierre Duret, à la fois mécanicien et architecte.

D'après Gassendi (3), la grande tour carrée « où se trouve placée l'horloge de la ville était construite en 1414 », et l'illustre historien dignois nous la montre encore debout à l'est du château de l'évêque en 1490 (4). Or, nous lisons dans les registres des délibérations de la communauté de Digne (5) qu'en cette même année 1490 « le révérend père en Dieu, Mgr Antoine Guiramand, évêque de Digne,

---

(1) D'après les comptes précités, les cloches de l'horloge auraient été fondues à Marcoux : " *Item solvimus Jacobo, subvicario, quando ivit Marculphum pro facto campanarum, grossos III. — Item solvimus Antonio Fillioli, pro portu campanarum de Marculpho, grossos II.* "

(2) Les comptes des syndics font également connaître en détail toutes les dépenses occasionnées à la ville par ces travaux : journées des terrassiers (20 deniers par homme et par jour), du charpentier (1 gros), achat des poutres, du fer et même des clous (agut, *acutus*).

(3) *Notitia Ecclesiæ Diniensis*, cap. II et XXI.

(4) *Loc. cit.*, cap. XIX.

(5) Preuve III. Archives communales de Digne, BB, 10.

résolut, Dieu aidant, de faire bâtir une grande église, à trois nefs voûtées, grande et monumentale, sur la place qui se trouve entre la tour de l'horloge et le château épiscopal ». La ville voulut s'associer « à cette œuvre fort belle et de la plus grande utilité pour les habitants, dont la plupart, à cause de l'éloignement de Notre-Dame du Bourg, ne pouvaient plus assister aux cérémonies religieuses ». Le conseil communal, assemblé le 20 juin 1490 par messire Pierre de Bras, bailli et capitaine de la cour royale de Digne, vota, en faveur de cette entreprise, une subvention de 1,000 florins (1) — somme très importante alors (2) — , « attendu la grande somptuosité de cet édifice qui devait coûter 8,000 florins (3) suivant le devis des entrepreneurs (4) ». De plus, — sacrifice plus pénible

(1) D'après M. Leber, la valeur du florin en France, par rapport à la monnaie actuelle, était de 60 francs. *(Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge.)*

(2) Les comptes trésoraires *(Las rasons de Mayffret Provensal, thesaurier de la universitat de Dinha)* nous apprennent que les revenus de Digne, en 1490, ne s'élevaient qu'à 1,022 florins 8 gros et 8 deniers. Pour pouvoir payer toute la somme promise à Mgr Guiramand, un " capage „ fut imposé à tous les habitants. Le produit de cette taxe, en 1491, figure ainsi dans les recettes *(lo pendant)* du trésorier :

" *Item pause aver levar et exhegir ung capagi ordenat per lo conselh per causa de la gleysa nova.... loqual monta en soma, florins cent et seyxanta sinc.* „ (Archives communales de Digne, CC.)

(3) Ce document est en désaccord avec l'assertion de Gassendi (*loc. cit.* cap. XIX) qui fixe à 6,900 florins seulement la dépense de cette construction et à 600 florins la subvention de la ville. Or, d'après les registres de ses délibérations, la communauté de Digne aurait non seulement payé la somme de 1,000 florins, en 4 termes, mais accordé de plus un autre subside pour l'agrandissement de Saint-Jérôme. (Délibérations du 8 janvier 1596, *n. s.*)

(4) Le marché fut conclu avec Antoine Brollion ou Brouillon, maçon, de Barcelonnette, à charge par lui de construire l'église dans 5 ans ; ce qu'il ne put exécuter que dans 10 ans, à cause des guerres et de beaucoup d'autres obstacles. (Gassendi, *loc. cit.*, cap. XIX.)

peut-être, — par la même délibération, Monseigneur de Digne fut autorisé « à faire rompre et démolir la tour de l'horloge, dont la grande masse occupait un coin de la place sur laquelle devait s'élever la nouvelle cathédrale. Toutefois, en faisant cette concession, le conseil posa pour condition expresse que l'évêque donnerait à la ville, à ses propres coûts et dépens, une autre tour pour y placer l'horloge et la cloche de la ville. Les syndics furent spécialement chargés de veiller à l'exécution de cette condition ; une nouvelle délibération du conseil, prise le 15 avril 1495 (1), leur enjoignit de s'opposer à la démolition tant qu'ils n'auraient pas une bonne et valable promesse pour la reconstruction d'une tour de l'horloge. »

Mgr Guiramand fut alors contraint de souscrire un acte d'engagement formel, que rédigea Me Pierre Donadey, notaire apostolique. Malgré toutes ces précautions, la ville resta privée de sa tour pendant 15 ans (2) et dut intenter un procès à l'évêque, pour l'obliger à remplir ses engagements. « La cause resta longtemps pendante pardevant la suprême cour du parlement de Provence (3). » Enfin une transaction, passée entre les parties, le 27 décembre 1509 (4), termina le différend à l'avantage des Dignois. Par cet acte, Mgr Guiramand céda aux syndics et conseillers modernes de Digne une partie du clocher, — encore debout actuellement, — qu'il avait fait élever sur les ruines « de la grande tour de l'horloge, pour l'usage et la décoration de la cathédrale Saint-Jérôme ». La ville put,

---

(1) Archives communales, BB. 10.

(2) Durant cet intervalle, l'horloge fut installée au château de l'évêque : « *Es istat ordenat que lo relogi se meta a l'avescat, al luec plus convenent que sera possible, actendut le bon consentiment de monsenhor de Dignha.* » (Délibérations communales de Digne, BB, 10.)

(3) Voir preuve IV.

(4) Voir preuve IV.

dès lors, y installer définitivement « son horloge avec tous ses engins » et y pénétrer jour et nuit par une porte spéciale. Monseigneur de Digne s'exécuta, du reste, avec la meilleure grâce du monde car en outre, à titre de compensation sans doute, il fit cadeau à la ville de la plus grosse cloche de son église (1), placée sous l'invocation de sainte Agathe, vierge, « pour l'utilité et l'embellissement de la chose publique ; » afin, dit-il, que, par le son puissant du bourdon, l'heure parvienne plus facilement aux oreilles de tous les habitants.

Depuis la transaction de 1509, le clocher de Saint-Jérôme a toujours été en même temps la tour de l'horloge de Digne, et Mgr Guiramand ni ses successeurs n'ont jamais troublé la ville dans sa possession. La municipalité, du reste, agissant en véritable propriétaire, prit entièrement à sa charge, à partir de cette époque, l'entretien, les grosses réparations et même l'embellissement du clocher. « On avait d'abord, dit Gassendi (2), donné à son sommet la forme pyramidale; mais plus tard, en 1620, la pyramide ayant disparu, on exhaussa la tour en lui conservant cependant sa forme quadrangulaire (3) », et l'on couronna son faîte par une cage en fer de grande dimension, dans laquelle on plaça l'horloge et la cloche de la cour. « Ce dôme en fer, élégant et gracieux, qui de

---

(1) Les cloches qui sont actuellement dans le clocher de la Cathédrale ont toutes été fondues dans le courant du siècle. M. Jules Gorde, un des membres zélés de la société bas-alpine, a relevé leurs inscriptions (voir preuve V); seule, la cloche qui sert de timbre à l'horloge et dont l'accès est très difficile n'a pas pu être estampée. Ne serait-ce pas le bourdon de Mgr Guiramand, qui, grâce à sa position inexpugnable, aurait échappé aux guerres et aux révolutions ?

(2) *Loc. cit.*, cap. II.

(3) La tour, construite entre 1490 et 1500, n'avait d'abord que 25 mètres de hauteur sans la flèche; en 1620, on la releva jusqu'à la hauteur de 31 mètres. Le clocher actuel mesure 61 mètres (voir preuve VI).

loin surprend par son élévation et la beauté de son aspect » (1), a été forgé à Digne, aux frais de la ville, sous la surveillance des consuls. Un document très curieux des archives municipales (2) en fait foi : c'est « le conterolle original de tout le fer qui est entré au dôme ou cage de fer de l'orologe, que a esté travaillé par Joseph et Salvan Granoux, frères, et pesé par Estienne Allamand, pezadour, le 16 juin 1620. » En 1675 (3), la municipalité fit changer et couvrir ensuite avec du plomb « la tenaille de bois qui sotient la cage de fer de la grande horloge, parce que le bois est pourry et ne peut plus soutenir ce poids de mille quintals ».

Le siècle suivant (1763), « le conseil général de la communauté (4) » mit aux enchères les réparations à exécuter « au clocher et horloge... les degrés du clocher menacent une grande ruine, de même que le couvert qui se trouve au-dessous de l'horloge...; s'ils n'étaient réparés, il serait à craindre que le tout vint à se démolir et à tomber, ce qui causerait un grand dommage à la communauté. »

Pendant ces dernières années, la tour de l'horloge a été entourée vers le sommet d'une terrasse en pierre de taille et au-dessus ; sur trois de ses côtés, d'immenses cadrans montrent l'heure à toute la ville. Enfin, tout récemment, le campanile qui termine le dôme de fer a été doré et surmonté d'une croix et d'un paratonnerre (5), dans lequel

---

(1) Gassendi, *loc. cit.*, cap. II.

(2) Série GG, 8.

(3) Archives de Digne, comptes trésoraires de 1675 et GG, 8.

(4) Archives de Digne. (Délibérations communales de 1763, BB.)

(5) En 1775, le 15 juin, jour de la Fête-Dieu, au second coup de vêpres, la foudre tomba sur le clocher et en renversa l'angle nord. Elle pénétra de là dans l'église, où trois personnes furent tuées et d'autres blessées. On dit que plusieurs eurent les boucles de leurs souliers enlevées ; que le sacristain eut 5 pièces de 12 sols fondues dans son gousset, etc. *(Discours sur la vie et les*

est embroché, à la place de l'ancienne girouette, un coq tournant la tête du côté du vent (1).

A la suite de ces derniers embellissements, exécutés au frais de l'Etat et pour la première fois depuis près de cinq siècles, la propriété du clocher était disputée à la ville. Le gouvernement trouvait étrange que le clocher d'une cathédrale fût un édifice communal. La municipalité exhuma alors de ses archives une foule de titres établissant ses droits incontestables sur le « château de l'horloge ». Devant ces preuves authentiques et concluantes, corroborées encore par une possession plusieurs fois centenaire, l'administration supérieure s'est inclinée et a transigé. Par « acte administratif du 15 octobre 1888, la ville a cédé ses droits de propriété sur la tour du clocher, à la charge par l'État de monter, d'entretenir et de maintenir l'horloge dans le local qu'elle occupe aujourd'hui ».

Pendant de longs siècles encore, les habitants de Digne pourront lire l'heure sur la vieille tour bâtie au milieu des ruines du casal des sires de Bellegarde.

M. ISNARD.

---

vertus de Mgr de Miollis, L. J. Bondil, chanoine théologal, p. 251. — Digne, v° A. Guichard, 1848, in-8°.)

Le 4 juin 1874, le tonnerre a éclaté de nouveau sur le clocher, y causant de profondes lézardes. La foudre descendit dans l'église, où elle se contenta d'effrayer et d'assourdir les fidèles; pénétrant ensuite dans la sacristie, elle endommagea gravement un superbe dais en velours soie couvert de broderies d'or, sans faire aucun dégât à l'armoire où il était enfermé.

(1) M. Gorde, président honoraire de la société bas-alpine, a résumé ses observations sur la position du coq suivant la direction du vent, dans ce distique provençal :

Lou jalas dou cluchier que luse, ven et vai,
Viro lou cuou au vent, pito lou vent que fai.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I.

Donation du quartier de Bellegarde en faveur de la ville de Digne.
(1361..) (1)

In nomine Domini nostri Jhesu Christi, amen. Anno incarnationis ejusdem m(illesimo) tricente(simo sexagesimo primo)... mensis novembris... noverint universi et singuli pariterque futuri quod n(obilis) domicellus (Raymundus de Sparonno) dnus de Bellagarda, major, ut suo asseruit juramento corporaliter prestito, annis quatuordecim..... de voluntate tamen, auctoritate, assensu et concensu magnifici et potentis viri Elzearii de Auraysono, militis, ipsius loci domini, nobilium Johannis et Bertrandi de Auraysono, avunculorum ipsius domini Bellagarde, ibidem presentium, volentium et consentientium et ad infrascripta omnia plenos assensum et concensum ac auctoritatem prestantium eidem nobili Raymundo, eorum nepoti. Pretendens idem nobilis Raymundus et considerans plura grata servitia et beneplacita sibi facta et impensa per cives et incolas civitatis Dignensis et que ei impendere non cessant, gratis et liberali animo in remuneratione omnium premissorum, auctoritate qua supra, dedit, donavit, cessit, in perpetuo desemparavit per se et suos heredes ac imposterum successores, donatione mera, pura et simplici, que dicitur inter vivos... homnibus civitatis Digne presentibus et stipulantibus et recipientibus nominibus eorum propriis et nomine et vice universitatis et civitatis Digne, videlicet : Isnardo Aymes, magistro Johanni de Rochacio et Petro Georgii, cominalibus; nobilibus Ludovico Giraudi, Isnardo Gauterii et Ludovico Durandi, domicellis, magistris Petro Sancti-Martini et Audeberto Ariberti, notariis, et Stephano Lantelmi, civibus et consi-

---

(1) Nous avons pu compléter le nom du donateur et le millésime, déchirés en partie sur l'original, au moyen d'un acte de donation passé par le même seigneur, la même année de son âge et en présence des mêmes cominaux et des mêmes témoins. (Archives communales de Digne C. C.).



liariis civitatis predicte...... quoddam ipsius nobilis Raymundi donatoris casale, positum in civitate Digne, loco vulgariter nominato *Bellagarda*, cum omnibus parietibus, edificiis factis, erectis vel caducis et aliis juribus et pertinenciis, quod dicitur confrontari cum domo episcopali Dignensi et cum patuis ville cum et via publica a duabus partibus. Dedit etc....

Actum Digne, in domo nobilis Ludovici Giraudi ; presentibus testibus vocatis et rogatis : Symone Vassali, habitatore Forcalquerii ; Guillelmo Reynaudi et Johanne Amelii, de Aygleduno ; Vincentio Fornellarii et Petro Robaudi de Podio Michaele ; meque Petro Roche, de Mariaudo, publico auctoritate reginali notario in comitatibus Provincie et Forcalquerii constituto, qui hanc cartam publicam manu mea propria fideliter scripsi... et signo meo signavi.

II.

Extrait des comptes des syndics de Digne, relatifs à la construction de l'horloge et de la tour.

(1411-1412.)

Infrascriptam pecuniam habuimus nos Petrus Ruffi, magister Raymundus Raymundi et Johannes Audiberti, sindici civitatis Digne, a Johanne Basterii, revatore dicte civitatis, sub anno domini millesimo IIIIcXIo.

....

Item habuimus a Jausepo, Judeo, causa mutui........ florenos C

....

Secuntur expense per nos, dicti sindici, facte nomine dicte civitatis Digne et de pecuniis et quantitatibus per nos in presenti cartulario receptis sub dicto anno :

....

Item solvimus magistro Richardino pro XXII sestarios gipi pro faciendo forgam relogii.............. VI sol., XI den.

....

Item solvimus Petro Mataroni pro loquerio domus in quo facit relogium, videlicet florenos II.

. . . .

Item solvimus Laugerio Mota pro quesito ferri apud Vapincum cum magistro relogii..... florenos IX.

. . . .

Item solvimus magistro Petro Mahenqui, fabro de Galberto, pro XVI saumatas carboni videlicet............. florenos II.

Ista die, XII januarii (1412), habui IIIIos homines ad *Bellam Guardam* pro curando loca relogii, ad rationem den. XX pro quolibet, valentes in summa : solidos VI, den. VIII.

. . . .

Ad istum diem incipit operam pro construendo castellum relogii.

Ista die, XV dicti mensis januarii, solvi pro una trabe de Meleze ad faciendum turrim relogii, videlicet grossum I solidos, III.

Ista die solvi Stephano Bretoni qui juvavit ad faciendum castellum ad Bellam Guardam, videlicet grossos III.

. . . .

Item die XVIII dicti mensis, steterunt magistri subscripti ad faciendum dictum castellum et habuerunt ut sequitur infra :

Stephanus Bretoni, g. VII.
Jacobus Alberti, g. VII.
Guillelmus Nicolay, g. I.
Gilbertus de Bratio, g. VII.

Die XX januarii, solvi magistro Petro Dureti, magistro castelli relogii, pro suo labore, f. I.

. . . .

Die XXII februarii, fecimus computum cum magistro Petro Dureti, magistro relogii, de pretio sibi dato ad faciendum relogium qui sunt floreni L....., et fuit solutus dictus Petrus de tota somma pretii facti et de suo labore usque ad presentem diem.

III.

Délibération du conseil communal de Digne, portant donation de la tour de l'horloge pour la construction de la cathédrale.

(20 juin 1490)

Anno incarnationis Domini millesimo quadringentesimo nona-

gesimo et die vicesima mensis junii, dominica intitulata, vesperum hora vel circa, congregato honorabili consilio universitatis Digne, mandato nempe, jussu et ordinatione viri nobilis Petri de Brachio, bajuli et capitanei curie regie et totius civitatis Digne. In quoquidem consilio inter fuerunt sequentes et sequentia ordinata :

Nomina sindicorum : Nobilis Ludovicus de Rocassio, Petrus Chaussagrossi et magister Jacobus Gaudemaris.

Consiliarii : Nobilis Johannes de Rocassio, Elzearius de Ponticio, Franciscus Amalrici, Ludovicus Isoard, Anthonius Matharini, Bertrandus Hesmivi, Andreas Mayneri, Elzearius Ruffi, Bertrandus Nadalis, magister Jacobus Clareti.

Et premieramens, con lo sia causa que lo Reverent Payre en Dieu, mossenhor de Dinha, ayat deliberat, Dieu ajudant, de far et construir una gleysa granda, honesta a tres naus crotadadas en la plassa laqual es entre la torre del reloge d'esta vila et l'ostal de l'evescat, hy ajustant lo grant tinel del dich hostal de l'evescat. De laqual gleysa he de l'obrage d'aquella, los mestres que la devan far volon aver a pres fach huech milia florins, tant per la trach quant per la magnifatura de aquella ; he car la causa sera fort bella et de grand utilitat à la vila, actendut que la gleysa de Nostra-Dona es pausada fort luench de la vila, et que belcop de gens restan soven de hi anar festas, domenges et autres jors per ausir messas et autras horas canonicals : he pertant, actendut la granda sontuositat de la dicha hobra et la granda utilitat que sera a la vila, present lo dich mosen lo bayle volent he consentent, es stat ordenat que los sobre dichs sindegues presens, en nom de tota la vila, prometan de donar et spedir al dich Reverent Payre en Dieu, mossenhor de Dignha, en supportament ho ajutori de l'obra de la dicta gleysa, florins mille, una vegada tant soletamens pagador, per pagas annuals de florins dos cens, acomensant la premiera de la festa de sant Johan-Baptista, prochanament venent en hun an....... »

Item, mais es stat ordenat, present lo dich mosen lo bayle volent et consentent, que lo dich Reverent Payre mossenhor de Dinha, per fayre la dicha gleissa, puissa far rompre he demolir la torre de la vila en la qual son pausas lo reloge et la campana de la cort, ambe tal pati e condicion que lo dich mossenhor de Dinha sia

tengut de baylar a la dicha vila, a sos propris despens, autres luocs propices et convenables per metre lo dich reloge et la dicha campana de la cort, en forma et en maniera que la dicha vila et la cort en puescan far et usar liberalment per lur voluntat, coma ha acostumat, per temps passat, de usar en la dicha torre.

IV.

Transaction au sujet de la tour de l'horloge.
(27 décembre 1509.)

In nomine Domini nostri Jesu Christi, amen. Anno a nativitate ejusdem, millesimo quingentesimo nono, et die vicesima septima mensis decembris, regnante christianissimo principe et domino nostro Ludovico, Dei gratia Francorum rege.....

Cum hiis annis superioribus universitas civitatis Digne, inherendo bone voluntati et graciose requisitioni reverendi in Christo patris et domini domini A. Guiramandi, miseratione divina Dignensis episcopi, qui, ad laudem Dei et Sancti Hieronimi, quandam magnificam ecclesiam, infra dictam civitatem et juxta castrum suum episcopale Dignense fundavit et fabricare seu construi et ediffìcare fecit, dederit et remiserit dicto reverendo domino episcopo, sive ecclesie predicte S. Jheronimi, quandam magnam turrim dicte universitatis, eidem ecclesie adherentem, in qua dicta universitas tenebat et tenere solita erat horologium ipsius universitatis pariter et campanam consilii ejusdem, ad ipsius R. D. episcopi et sue ecclesie predicti S. Jheronimi utilitatem. Adeo ut ipse R. D. episcopus in loco dicte turris construere posset unum pinaculum sive clucherium magis spaciosum pro ipsius ecclesie servicio et decoratione ; cum hac tamen conditione, per dictam universitatem sive dominos tunc scindicos ejusdem expresse retenta ac per eumdem R. D. episcopum promissa et conventa, quod ipse R. D. episcopus teneretur eidem universitati providere de uno loco ydoneo et apto ad dictum horologium tenendum ad utilitatem universitatis predicte ; prout de premissis constare detegitur quadam nota publica propterea sumpta et accepta manu honorabilis quondam viri magistri Petri Donadey, notarii publici civitatis Digne.

..... Verum quia dictus R. D. episcopus suam, cum Dei auxilio, predictam ecclesiam S. Jheronimi perfecit et complevit et, in latere illius et in loco in quo dicta turris existebat, construi et edificare fecit quoddam pinaculum sive clucherium amplum et excelsum satis, in quo certum numerum campanarum imposuit et signanter unam magnam et sumptuosam campanam quam, ad honorem beate Agate virginis, nomine proprio *Agatam* nominavit...

Hinc igitur fuit et est quod..... prefatus R. D. recollens se tempore donationis et remissionis dicte turris conventionem predictam cum eadam universitate Dignensi fecisse... quapropter ipse R. D. episcopus cupiens admodum promissa et conventa per eum adimplere... bona fide, gratis... dedit, tribuit et consignavit nobilibus et honorabilibus viris Johanni de Rochassio, condomino de Aygleduno, magistro Jacobo Gaudemaris, notario publico, et Audiberto Maynerii, sindicis; Petro Matharon, Jacobo Isoardi, et dno Andree Stayssii, jurisperito, consiliariis modernis universitatis Dignensis presentibus..., videlicet unum locum bonum et sufficientem infra pinaculum sive clucherium jam dicte ecclesie S. Jheronimi pro reponendo atque tenendo, perpetuis temporibus, horologium dicte universitatis Digne cum omnibus ingeniis et instrumentis necessariis, prout et quemadmodum magistri et experti in talibus dictabunt et ordinabunt, libere et sine cujusvis onere servitutis ; volens ulterius, R. D...., pro decoratione ymo et commodo universatis reipublice civitatis jam dicte, quod instrumentum sive ingenium dicti horilogii, ad feriendum sive percussiendum campanam dicti horilogii statuendi, feriat perpetuo et percussiat supra dicta majori campana appelata *Agata*, adeo ut sonus ipsius campane pro horilogio ad aures cunctorum facilius pervenire possit..., et quod premissa fiant et fieri debeant propriis sumptibus et expensis dicte universitatis Digne.

Preterea... R. D. Episcopi, gratis et sponte dedit, tribuit et concessit dominis sindicis ac universitati Digne... licentiam, auctoritatem et facultatem perforandi dictum pinaculum..., a parte exteriori ubicumque voluerint, et ibidem construendi de novo et edificandi unam parvam portam bene et decenter muratam ex bonis lapidibus et semento, per quam dicti cives et eorum universitas,

perpetuis temporibus, infra dictum pinaculum libere intrare et exire possint singulis diebus et foris pro dicto horilogio gubernando et disponendo..... et quod dicta porta fieri debeat propriis sumptibus et expensis predicte universitatis Digne... Unde, quia inter partes predictas... occasione premissorum questionis materia jamque orta fuerat, et causa litis seu questionis predicte indecisa pendebat in suprema Provincie regii parlamenti curia; igitur partes memorate cupientes vivere in pace et tranquilitate... liti et cause predicte renunciaverunt...

Acta fuerunt hec omnia, et seriatim recitata in castro episcopali Dignensi et in parvo tinello novo ejusdem; presentibus ibidem venerabilibus et egregiis discretisque viris dominis : Illario Morin, in decretis baccalario, rectore parrochialis ecclesie de Revelo, Ebredunensis, Honorato Guiramandi, priore de Sancto-Boneto, Johanne Ricardo, presbiteris; magistro Francisco Claperii, de Mura, Vapincensis, et Johanne Gauterii, de Collomartio, Senecensis diocesis, testibus ad premissa vocatis et rogatis.

Et me Johanne Verdilhoni, notario publico presentis civitatis Digne...,

V.

Inscriptions des cloches de l'église cathédrale de Digne.

Petite cloche, côté des Eaux-Chaudes (côté sud).

AUSPICE B. MARCELLINO E P.
MARIA JULIANUS EP. DIN. ANNO 1866.

Au bas :

EUGÈNE BEAUDOIN, FONDEUR A MARSEILLE.
Sur la panse : Un crucifix.
(Diamètre 0m,60.)

Cloche, côté des Sièyes (côté ouest).

LAUDATE PUERI DOMINUM AUSPICE B. CAROLO
MARIA JULIANUS EP. DIN. ANNO 1866.

Au bas :

EUGÈNE BAUDOIN, FONDEUR A MARSEILLE.

Sur la Panse : Un crucifix et une vierge.

(Diamètre 0m,55.)

Cloche, côté Saint-Benoît (côté nord).

JOURDAN DU VAR. 1846, PATRON. ANT. JOSEPH LUD. JULIEN-FRANCOUL
MAGIST. URBIS ET MARIA MAGD. CONSTANT D. AUSPIC.
SS. DOMNINO ET VINCENTIO. M. D. AUG. SIBOURG. EPISC. DINIEN.

Au bas :

JEAN BAPTISTE, FONDEUR A MARSEILLE.

Sur la panse : Deux évêques et un crucifix.

(Diamètre 1m,05.)

Cloche, côté Évêché (côté est).

AUSP. S. HIERONIMO. M. D. AUG. SIBOURG. EPISC. DINIEN.
PATRON. JOSEPH HYP. BONAV. BARONE DE BLACAS-CARROS
ET ŒMILIA DE GALLIEN D. COMIT. DE. ROUX BEAUCOUSE 1846.

Au bas :

JEAN BAPTISTE, FONDEUR A MARSEILLE.

Sur la panse : Un crucifix et une vierge.

(Diamètre 0m,90.)

Grosse cloche (au milieu).

AUSPICE B. M. V. M. D. AUGUST. SIBOURG. EPISC. DINIEN.
PATRONIS HONORATO JOURDAN DU VAR PRÆFECTO PROVINCIÆ
ET ANTONIA CLÉMENT. BARBIER D. JULIEN-FRANCOUL 1846.

Au bas :

JEAN BAPTISTE, FONDEUR A MARSEILLE.

Sur la panse : Un crucifix.

(Diamètre 1m,31.)

VI.

Réparations et embellissements de la tour de l'horloge pendant le XIXe siècle. — Hauteur du clocher actuel.

En 1850, lors de la restauration de la cathédrale Saint-Jérôme par M. Bailly, la tour de l'horloge fut reprise en sous-œuvre à sa base et consolidée vers le sommet par des armatures ou tirants en fer que l'on voit encore. Le balcon qui entoure le clocher a été construit en 1853. Il est en pierre de taille de Mane et mesure 32 mètres de pourtour et 1 mètre de largeur ; il a coûté 3,000 francs environ. Les grands cadrans n'ont été placés que 10 ans après, avec la nouvelle horloge.

Les derniers embellissements du clocher ont été faits en 1881, au frais de l'État. Le campanile qui termine le dôme en fer a été doré ; la girouette et la croix ont été changées.

Le sieur Michaud Pierre, de Marseille, a fourni, à cette occasion, une croix en fer forgé, surmontée d'une pointe de paratonnerre, du prix de 700 francs. Elle est haute de 4m,50 ; chacun de ses bras a 0m,80 de longueur ; son poids est de 450 kilos. Les sieurs Garnier et Varron, charpentiers, l'ont placée ; elle est fixée au campanile par une armature en fer forgé et boulonnée.

La girouette a été remplacée par un coq en zinc, embroché par-dessus la croix et tournant autour de ce pivot ; il a 0m,80 de largeur et 1m,10 de tête en queue ; il ne pèse que 3 kilos.

Le paratonnerre fut installé à la même époque.

La croix, le coq et le paratonnerre, avec les accessoires (échafaudage, ouvriers spéciaux, dorure, peinture, etc.), ont donné lieu à une dépense totale de 3,342 fr. 40 c.

Le coq servant aujourd'hui de girouette, on a fait certaines remarques sur la position qu'il prend suivant la direction du vent. La queue du coq, présentant une plus grande surface que la tête, est entraînée par le vent, et le bec du coq est toujours en face du vent qui souffle. Le bec au midi indique le vent du midi, ainsi de suite.

D'après les renseignements fournis par M. l'architecte diocésain, le clocher mesure aujourd'hui 61 mètres au-dessus du sol, savoir :

Hauteur du sol à la terrasse........................	43	mètres.
Hauteur du dôme en fer.........................	13	—
Hauteur de la croix.............................	5	—
TOTAL..............	61	—

LES COURS D'AMOUR
EN PROVENCE

Les érudits prétendent que les cours d'amour et les *Arresta Amorum* sont des contes à dormir debout.

Je demande bien pardon aux érudits. L'existence des cours d'amour ne devrait pas être mise en doute. D'abord, s'il n'y en a pas eu, il aurait dû y en avoir : cela ne faisait du mal à personne, et puis c'était très gentil.

Au surplus, je citerai une imposante autorité : le prophète *Nostradamus*. On a beau être prophète, on à des intervalles lucides. Laissons-là les prédictions de *Nostradamus*. Ne considérons que l'historien. Un historien est presque toujours sérieux.

Eh bien ! En voici un qui, dans son *Histoire de Provence*, dit très gravement qu'il a feuilleté les *Arresta Amorum*. Il nous apprend que des cours d'amour ont siégé à Pierrefeu, à Signes, à Saint-Remy, et qu'elles étaient présidées par les dames « plus illustres et qualifiées du pays » : Étiennette de Baux, fille du comte de Provence ; Adelazie, vicomtesse d'Avignon ; Alaette, dame d'Ongle ; Hermissende, dame de Pasquières ; Bertrande, dame d'Orgon ; Mabille, dame d'Yères ; la comtesse de Dec ; Rostangue, dame de Pierrefeu ; Bertrande, dame de Signes ; Jausserande, dame de Claustral.

Ces dames examinaient de près les délicates questions d'amour que leur soumettaient les poètes. Elles délibéraient sur les thèmes développés dans les *tensons*, qui le plus souvent se rapportaient à l'art d'aimer.

Puis elles statuaient, et leurs décisions étaient motivées par des considérants qui devaient jeter le plus grand jour sur ces importantes questions de galanterie (1).

Elles se demandaient, par exemple, si le véritable amour peut exister entre personnes mariées. La comtesse de Champagne, après avoir bien réfléchi, ne crut pas la chose possible : « Nous disons et assurons, par la teneur des présentes, que l'amour ne peut étendre ses droits sur deux personnes mariées. En effet, les amants s'accordent tout, mutuellement et gratuitement, sans être contraints par aucun motif de nécessité, tandis que les époux sont tenus, par devoir, de subir réciproquement leurs volontés et de ne se refuser rien les uns aux autres. Que le jugement que nous avons rendu avec une extrême prudence, et d'après l'avis d'un grand nombre d'autres dames, soit pour vous d'une vérité constante et irréfragable. Ainsi jugé, l'an 1174, le troisième jour des calendes de mai, indiction VII (2). »

Cette jurisprudence, dans le fond, est un peu hasardée, car enfin on voit, quelquefois, des gens qui s'épousent parce qu'ils s'aiment. Souvent même, après le mariage, leur amour dure plus de quinze jours.

La comtesse de Champagne n'aurait pas dû se targuer de son « extrême prudence ». La doctrine de cette dame était délicieusement perverse. Voilà tout. L'amour défendu lui paraissait plus savoureux que l'autre. Mais on ne peut ériger cela en principe. D'abord, il y a la morale.

---

(1) " La rédaction des jugements est conforme à celle des tribunaux judiciaires de cette époque. " (Stendhal.)

(2) Stendhal.

A quoi la comtesse de Champagne aurait pu répondre :

« Il y a aussi l'article premier du Code d'amour, ainsi conçu :

« L'allégation du mariage n'est pas excuse légitime » contre l'amour. »

Du reste, la partie qui succombait n'était pas assez discourtoise pour maudire ses juges. La sentence était toujours bien accueillie. Pourtant quelques troubadours interjetaient appel. C'est ce que firent Simon Doria et Lanfranc, à propos de « la belle et ingénieuse question : Qui est plus digne d'être aymé? etc. ». La solution que la cour de Pierrefeu donna à cette « subtile dispute » n'agréa point aux contestants, qui allèrent en appel devant la cour de Romanin, où « présidaient Nanette de Gantelme (1), la marquise de Malespine, la marquise de Saluces, Clarette de Baux, Laurette de Saint-Laurens, Hugonne de Sabran, fille du comte de Forcalquier, et plusieurs autres grandes et nobles dames ».

Dans ce monde gracieux et brillant, les hommes se piquaient surtout de *cortesia*. Pour connaître les idées qui avaient cours à cette époque, il suffit de consulter le *Breviari d'Amor*, d'Esmengaud (2). Ce bréviaire abonde en naïves et charmantes révélations.

» Quand les femmes, disait Esmengaud, sont *priées d'amour*, qu'elles ne s'avisent pas de jeter les hauts cris ; cela n'en vaut pas la peine. Il n'y a rien là qui les doive offusquer. » Ce que l'auteur du *Breviari* ne comprend pas, c'est qu'une femme, se voyant galantisée, ait la candeur de s'en plaindre à son mari.

C'était, paraît-il, le travers de certaines femmes. Elles vivaient il y a six cents ans.

Et, de fait, pourquoi mettre un mari dans de pareilles

---

(1) La tante de Laure de Sade, célébrée par Pétrarque.

(2) Le *Breviari d'Amor*, de Maffre Esmengaud ; Bézien, Paris.

confidences ? Après tout, ces intrigues étaient si discrètes ! Dans les cours d'amour, on appelait cela un feu sans fumée. Un mari qui se respectait ne pouvait donc pas, décemment, se plaindre du feu, à moins que la fumée ne l'incommodât.

D'ailleurs, tant que sa femme était simplement priée d'amour, c'était le commencement ; il n'avait rien à dire. Il n'avait le droit de parler que plus tard, quand c'était la fin.

Esmengaud n'en soutient pas moins que le mari est maître absolu. Il ajoute, il est vrai, que la femme fait volontiers ce que son mari lui défend.

L'honnête troubadour exagère. En général, les femmes d'aujourd'hui, par exemple, n'osent pas faire ce que défendent leurs maris. Elles se contentent quelquefois de faire ce que leurs maris ignorent.

Savez-vous comment on guérit de l'amour ? Esmengaud le savait. Le remède n'est peut-être pas toujours efficace, mais il est du moins tentant. Il s'agit de découvrir une imperfection physique chez la femme qu'on aime. Observez-la, dit-il, observez-la avec soin, surtout le matin, avant sa toilette, et livrez-vous à un examen très attentif.

Singulier remède ! Quand on s'amuse à regarder les choses longtemps et de trop près, j'imagine qu'à la fin on voit trouble.

Le grand défaut des amoureux, c'est de se monter la tête. Chez certains troubadours, ce défaut-là était vraiment démesuré. Voilà pourquoi Jauffred Rudel, de Blieux, fut « estimé si hautement ».

C'était un homme de bien qui prenait goût aux *sirventes* et aux *tensons*, innocente distraction qui ne tire point à conséquence. Un jour, on lui parle de la comtesse de Tripoli. On lui dit qu'elle est belle, qu'elle a une bouche ! des yeux !

Ce pauvre Jauffred tombe subitement amoureux de la comtesse de Tripoli. Il ne l'a jamais vue, mais il la verra.

Il s'embarque avec son ami Bertrand. « Après une longue et fâcheuse pérégrination », ils arrivent enfin ; mais la fatigue et l'émotion empêchent Jauffred d'aller, incontinent, s'extasier devant son adorée.

Bertrand court chez la comtesse. Elle le reçoit très aimablement, s'intéresse beaucoup à son amoureux et consent à se rendre auprès de lui. Ineffables délices ! Jauffred la contemple, muet d'admiration. Oui, elle est là, souriante, avec sa fascinante beauté et cette grâce suprême dont le poète l'auréolait dans ses rêves d'amour.

Alors savez-vous ce qu'il fait ? « Suffoqué de joie », il meurt.

Il ne faudrait pas croire que les troubadours fussent tous aussi impressionnables que Jauffred (1). Quelques-uns, à la vue seule de la femme aimée, tombaient en syncope, je ne dis pas. Mais il y en avait qui n'étaient pas sujets à ces défaillances.

Le temps a marché depuis le XII[e] siècle, et l'on dit que l'amour chevaleresque est resté en route. Pourtant cette lointaine époque a gardé un décevant prestige.

Les cours d'amour, les douces charmeresses qui laissaient tomber de leurs lèvres non pas des jugements, mais de troublants sourires et des paroles amoureuses ; ces élans de passion, cette folie, si vous voulez, mais aussi cette exquise et enveloppante séduction qui faisait de la femme un idole aux pieds de laquelle les troubadours effeuillaient leurs sonnets ; tout cela jette sur ce long et sombre moyen âge un rayonnement.

ALBERT AUBERT.

---

(1) Les amours de Guilhen Adhémar eurent le même dénouement. Éperdument épris de la comtesse de Die, " vaincu et sec de douleur, pressant la délicate main de sa dame, la baisant et soupirant, il rendit l'esprit ". (Nostradamus.)

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION

chargée d'examiner les travaux de M. ARNOUX sur l'Algèbre graphique

(Suite et fin)

Il y a avantage à considérer un polynôme sous le plus grand nombre d'aspects possible ; telle relation qui sous un aspect est complexe devient simple sous un autre.

(Fig. 1. $x = \sqrt{-1}$.) Si nous considérons le polygone du 4e degré à facteurs réels A B G M S T par rapport à sa ligne de fermeture A T, chacun de ses facteurs du 1er degré sera représenté par les lignes qui joignent les extrémités du diamètre A T aux quatre points U V X Y de la circonférence.

Si l'on fait varier la position de ces points sur la circonférence, on aura tous les facteurs réels du 1er degré possibles ; quand on choisira les points sur la circonférence en dessus du diamètre A T, on aura les facteurs dont le second terme est positif ; quand on les choisira en dessous, on aura les facteurs dont le second terme est négatif.

Plusieurs de ces points peuvent se réunir en un seul. Alors, on aura des facteurs égaux.

Dans la figure 1, on n'a choisi que des facteurs dont le 2e terme est positif, pour que l'esprit puisse se faire une idée claire des combinaisons en les voyant bien distinctes.

Une fois cette figure nettement enregistrée dans le cerveau, elle sert de type pour toutes les variations de position.

Tant que ces points sont tous situés du même côté du diamètre, la forme du polygone qui représente le polynôme reste entièrement convexe.

Quand au contraire quelques-uns de ces points passent de l'autre côté, il en résulte des concavités dans le pourtour.

On a ainsi *toutes les formes possibles d'un polygone rectangulaire à cinq côtés, soit comme grandeur, soit comme direction, représentant tous les polynômes du 4e degré dont les facteurs du 1er degré ont des coefficients réels.*

Les côtés de ces polynômes du 4e degré pourront devenir nuls au fur et mesure de la variation de grandeur des coefficients des facteurs du 1er degré.

La graphie suivra la symbolie et l'expliquera d'une façon plus claire, plus évidente que toutes les démonstrations et tous les raisonnements du monde.

ET LA PAS DE PARALOGISME POSSIBLE.

Impossibilité absolue soit de tromper, soit de se tromper.

Tout individu qui a des yeux devient un juge compétent.

La traduction de la graphie en symbolie et réciproquement se fait d'elle-même, sans aucune aide.

Pas de cerveau qui ne puisse comprendre.

C'EST LA DÉMOCRATISATION DE L'ALGÈBRE.

Pour simplifier notre langage, appelons *latère le correspondant graphique d'une quantité*, c'est-à-dire *un déplacement quelconque décomposé en ses deux considérations de grandeurs de translation rectiligne et de rotation. Un polynôme devient graphiquement un multilatère ou n. latères en représentant par n le nombre des côtés.*

Remarquons, en passant, qu'un polynôme dit du n^{me} degré correspond à un n + 1 latère.

Il doit toujours être considéré comme complet, quand même les termes intermédiaires entre le premier et le dernier deviendraient égaux à zéro, en tout ou en partie.

Dans ce cas, les coefficients symboliques de certaines puissances de x deviennent égaux à zéro et leurs correspondants graphiques se réduisent à des points.

Tout polynôme du n^{me} degré

$$A_0 x^n + A_1 x^{n-1} + A_2 x^{n-2} \ldots\ldots + A_{n-1} x^1 + A_n x^0$$

a donc (n + 1) monômes; tout multilatère correspondant a (n + 1) latères.

Partout, nous n'avons à considérer que *la collectivité* des termes qui composent le polynôme; *notre signe + est un symbole de collectivité (ceci est capital dans notre méthode); ce qui en algèbre reçoit le nom de signe,* qui, ainsi que nous l'avons dit, correspond à *une grandeur de rotation,* n'entre pas explicitement dans nos combinaisons. *Ces signes sont incorporés dans les monômes et leurs correspondants, les latères.*

De cette façon de considérer les choses, résulte une simplification énorme : *nous divisons comme toujours une idée complexe en idées simples.*

Nous faisons nos opérations sur des COLLECTIVITÉS *et nous appliquons aux résultats les considérations de* SIGNE.

C'est *la méthode de décomposition*, que beaucoup de bons esprits considèrent comme *la véritable analyse.*

Les opérations symboliques deviennent ainsi d'une grande simplicité ; *en adoptant des symboles généraux A, B, C... et en leur adjoignant des indices choisis avec discernement,* la plupart des opérations deviennent

des combinaisons d'indices, où l'on a à chaque instant la preuve de l'exactitude de son opération, ainsi qu'on pourra le voir dans les diverses applications.

Tout se ramène à des opérations mécaniques où l'esprit ne joue plus qu'un rôle, celui de vérifier si certaines règles fixes sont observées, opération à la portée de tout le monde.

Dans la figure n° 1, prenons les 2 latères AUT, AVT, AXT, AYT ; opérons-les graphiquement les uns par les autres, deux à deux, et nous obtenons tous les facteurs du 2e degré ou 3 latères dessinés conformément à la légende :

A U T × A V T = A a g T, A V T × A X T = A d i T
A U T × A X T = A b h T, A V T × A Y T = A e l T
A U T × A Y T = A c k T, A X T + A Y T = A f m T

Si maintenant nous opérons ces résultats chacun par un des facteurs qui n'ont pas encore agi, nous avons tous les facteurs du 3e degré.

A U T × A V T × A X T = A a g T × A X T = A C H N T
A U T × A V T × A Y T = A a g T × A Y T = A D I P T

A U T × A X T × A Y T = A b h T × A Y T = A E K Q T

A V T × A X T × A Y T = A d i T × A Y T = A F L R T

Si enfin on réunit tous les facteurs du 1er degré, on obtient le 5. latères A B G M S T.

Si une erreur a été commise, tout individu peut en exécuter la rectification, en se conformant aux règles de pratique.

Comme exécution d'épure, nous ferons remarquer qu'en commençant par placer les points sur la circonférence, à chaque opération, il y a des vérifications du talent du dessinateur.

Ainsi, dès que l'on arrive aux facteurs du 3e degré,

les points a. b. d, a. c. e, b. c. f, d. e. f, doivent être situés sur une même ligne droite, de même que g. h. i, g. k. l, h. k. m, i. l. m.

Les angles formés par ces lignes A C H, A D I, A E K, A F L doivent être droits, ainsi que H N T, I P T, K Q T, L R T.

Enfin, C. D. E. F, H. I. K. L, N. P. Q. R doivent être en ligne droite, et les angles B G M, G M S doivent être droits.

La construction du graphique d'une équation pourrait être donnée comme épreuve de concours aux dessinateurs ; les vérifications se feraient avec une certitude parfaite et à l'abri de toute contestation.

Si, au lieu de considérer notre graphique par rapport à la ligne de fermeture correspondant à y, nous la considérons par rapport au premier latère du produit, correspondant à l'A_0 A B, nous voyons les facteurs du premier degré se reproduire en

A B C, A B D, A B E, A B F

qui sont les mêmes que

A Y T, A X T, A V T, A U T

La seule différence, c'est que les premiers ont tous même A_0, et les seconds même y.

Remarquons aussi que B C + B D + B E + B F = B G ; que, si l'on considère la longueur A B comme égale à un, les longueurs B C, B D, B E, B F, mesurées avec cette longueur, donnent des nombres qui, affectés du signe —, sont les racines de l'équation

$$AB\,x^4 + BG\,x^3 + GM\,x^2 + MS\,x^1 + ST\,x^0 = 0$$

Remplacez les longueurs A B, B G, G M, M S, S T, par des nombres, en les mesurant au moyen de A B, et vous avez l'équation en symbolie algébrique.

Ceci, en adoptant comme définition des racines d'une équation, celle donnée par Newton, dans son *Arithmétique universelle*, v. 2, p. 2, *De la Nature des Racines des Equations*.

« La racine d'une équation *est un nombre* qui, étant substitué dans l'équation à la place de la lettre qu'elle représente, fait évanouir tous les termes. »

Au lieu du mot nombre, mettez celui de quantité, et vous avez la vraie théorie des racines d'une équation algébrique.

On peut, dans cette figure, reconnaître les avantages de la graphie ; *il vous suffit de regarder, et vous faites des théorèmes autant qu'il vous plaît, dont la démonstration ne vous coûte que l'explication suivante :* « VOYEZ », qui est très simple, très élégante et à la portée de chacun.

Mais nous n'avons pas là toutes les formes possibles d'un polynôme du 4e degré, à coefficients réels; nous n'avons que celles dont les facteurs du 1er degré ont des coefficients réels.

Il nous reste à faire voir celles qui ont des facteurs du 1er degré à coefficients imaginaires conjugués.

C'est également très simple au moyen de quelques nouvelles figures.

(Fig. 2.) Si nous considérons AD comme ligne de fermeture, que sur son milieu M_0 nous lui élevions une perpendiculaire M_0O et que sur cette perpendiculaire nous prenions *à volonté* un point quelconque O ; si de ce point, avec OD pour rayon, nous décrivons une circonférence, elle passera par le point A.

Du point M_0 menons une ligne droite de direction quelconque M_0M, elle coupera la circonférence décrite en deux points K_0 et K_1 ; si, dans la direction M_0M, on prend une

longueur $M_0K = M_0K_0$, en joignant les points K et K_1; aux deux extrémités de la corde A D, nous avons les graphiques de 2. latères à coefficients imaginaires conjugués, dont le produit nous donne un 3. latère A B C D à coefficients tous réels.

Ces mêmes polynômes rapportés à A B, comme A_0, deviennent A B K et A B K_1.

Nous remarquerons en passant que $M_0K_0 = M_0K = PM$, ce qui pourrait au besoin servir de moyen d'extraction des facteurs imaginaires du 3. latères A B C D.

En faisant par tâtonnement varier la longueur de M_0O, au moment où K_0M_0 serait égale à P M, ou à la distance de O à la ligne B C, le problème serait résolu.

Nous laissons au lecteur le plaisir de trouver la démonstration géométrique ou graphique de ces faits.

Nous disons géométrique ou graphique, car les méthodes géométrique et graphique ne procèdent pas de la même façon, pas plus en théorie qu'en technique.

Ce sont des manières de considérer les faits spatiaux, qui ont des parties communes et des parties différentes.

Si nous faisons varier à volonté la direction M_0M, nous aurons tous les 3. latères possibles, composés de 2. latères conjugués ayant pour ligne de fermeture A D et pour grandeur de rotation $\widetilde{CBK} = -\widetilde{CBK_1}$, quand on divisera x par $\sqrt{-1}$ pour obtenir $x = +1$.

Si maintenant nous prenons la figure n° 3, au lieu d'avoir une constance ou invariabilité de grandeur de rotation, nous obtiendrons des variations de grandeur, depuis un demi-tour, quand on choisira le point O, jusqu'à la rotation zéro, quand le point situé sur la perpendiculaire au milieu de la ligne de fermeture sera situé à l'infini.

La figure 3 montre les événements qui se produisent quand ce point, partant du point O, s'avance graduellement sur la perpendiculaire en occupant les positions 1, 2, 3, 4, 5.....

Les facteurs à coefficients imaginaires conjugués du 1er degré et ceux à coefficients réels du 2e degré sont dessinés.

Si maintenant nous réunissons toutes ces considérations éparses en une seule figure (no 4) et que nous prenions A D comme ligne de fermeture ; si, sur son milieu M_0, nous lui élevons une perpendiculaire M_0M, si sur cette perpendiculaire nous prenons des points *à volonté*, depuis M_0 jusqu'à l'infini, à droite ou à gauche, et que de ces points comme centre nous tracions des circonférences passant par A et D ; qu'en outre nous menions à volonté dans toutes les directions possibles des droites passant par M_0, *nous aurons tous les facteurs du 1er degré susceptibles de composer un polynôme quelconque de n'importe quel degré à coefficients réels,* et réciproquement. *Tout polynôme à coefficients réels, quel qu'il puisse être, trouvera tous ses facteurs sans exception parmi les facteurs du 1er degré ainsi obtenus.*

C'est ce que l'on nomme communément le théorème de d'Alembert, que chaque système démontre à sa façon.

Si on ne prend des points que sur la circonférence décrite sur A D comme diamètre, on n'aura que des facteurs du 1er degré, à coefficients réels.

Si on n'en prend pas un seul sur cette circonférence, on n'aura que des facteurs du 1er degré à coefficients imaginaires conjugués.

Et enfin, si ces points sont situés en partie sur cette circonférence et en partie sur les autres, conformément à ce qui a été expliqué ci-dessus, vous avez un mélange de facteurs du 1er degré de chaque espèce.

Il est parfaitement évident, que *les méthodes didactiques d'enseignement* différeront au point de vue graphique et au point de vue symbolique ; ce sera *un autre enchaînement de propositions déductives,* d'autres principes, d'autres procédés de démonstration.

Mais la meilleure de toutes les démonstrations sera toujours la construction d'une figure qui permettra de distinguer toutes les opérations ; « voyez » sera toujours l'argument fondamental, sans aucune pétition de principe, ni postulatum ; la vérification expérimentale, le juge ou criterium unique et suprême.

Pour bien faire comprendre la multiplication des facteurs du second degré à coefficients réels, $x = \sqrt{-1}$, nous donnons trois figures explicatives, nos 5, 6, 7, dans lesquelles les grandeurs de translation et de rotation des latères varient.

Dans toutes les figures, A B C D est le multiplicateur ;

A E F B, le multiplicande exécuté sur A B ;			
B G H C,	celui	—	sur B C ;
C I K D,	celui	—	sur C D.

Les petites flèches indiquent la direction de chacun des latères des facteurs ; les grandes flèches, celle des latères du produit.

Pour faciliter la compréhension, dans chaque figure, nous montrons isolément les opérations, qui sont réunies ensuite sur la figure d'ensemble.

Pour éviter toute ambiguïté, une de nos figures contient l'opération symbolique avec ses correspondants graphiques.

Nous insisterons de nouveau sur le point capital, que

+ *est un signe de collectivité, sans introduction d'aucune considération de grandeur de rotation.*

L'opération, dite très inçorrectement de multiplication, quand il s'agit de quantités, puisque, si on opère par multiplication sur les grandeurs de translation, on opère par addition sur les grandeurs de version, *se réduit symboliquement à un travail mécanique.*

Pour opérer le polynôme $A_0 x^2 + A_1 x^1 + A_2 x^0$, par le polynôme $a_0 x^2 + a_1 x^1 + a_2 x^0$, il suffit de faire toutes les associations possibles d'un terme du multiplicande, avec un terme du multiplicateur, en remarquant que les indices supérieurs de x, dits exposants, se combinent par addition.

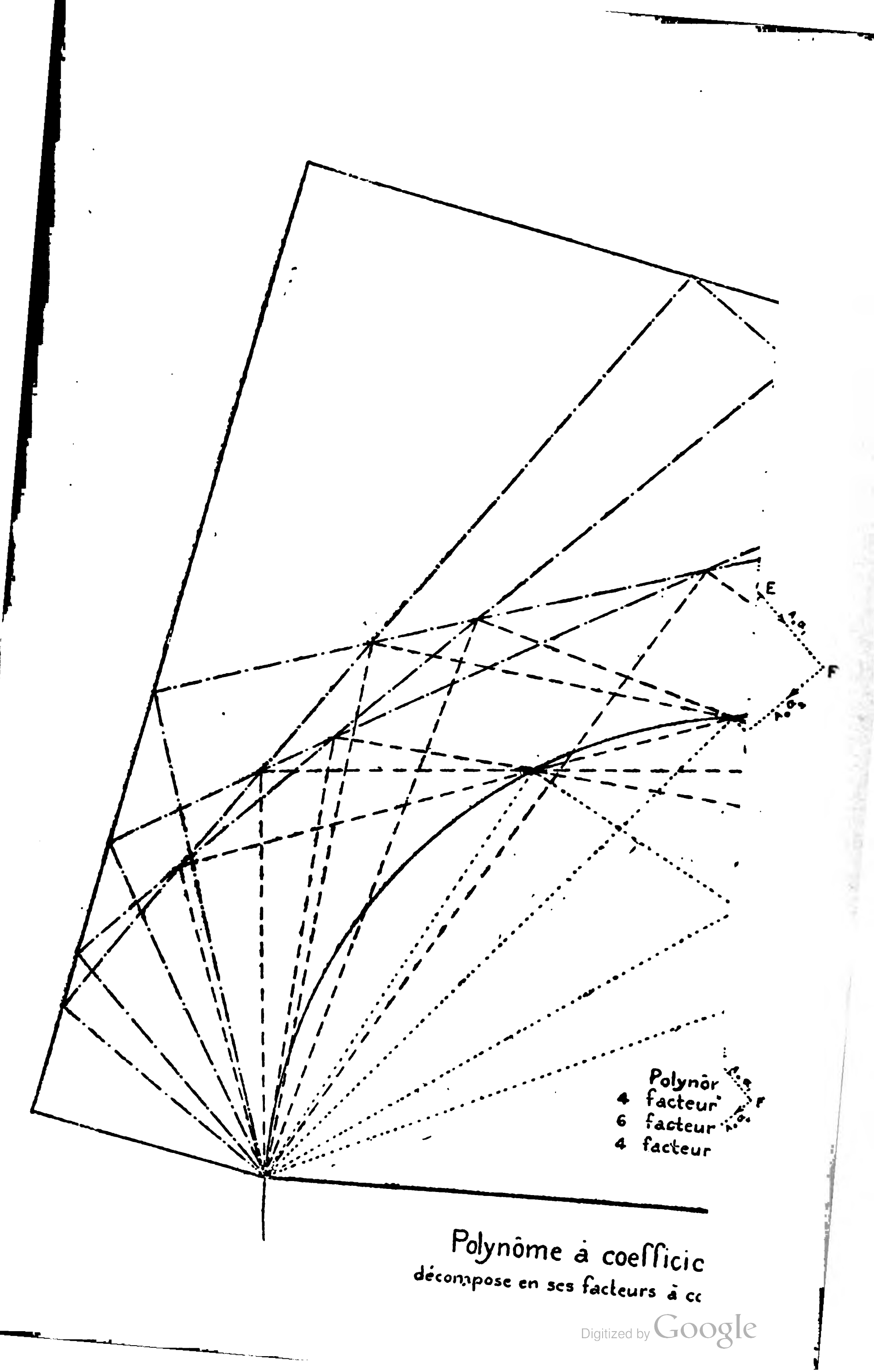
Il ne reste donc plus dans le produit que des termes en x^4, x^3, x^2, x^1, x^0.

Les coefficients de ces quantités sont toutes les combinaisons que l'on peut faire, en les soumettant à la condition que la somme des indices inférieurs de A donne un nombre qui, ajouté à l'exposant de x, égale le degré de l'équation.

Quant à la sanction de cette manière d'opérer, elle réside dans la correspondance graphique, et son argument irrésistible « voyez ».

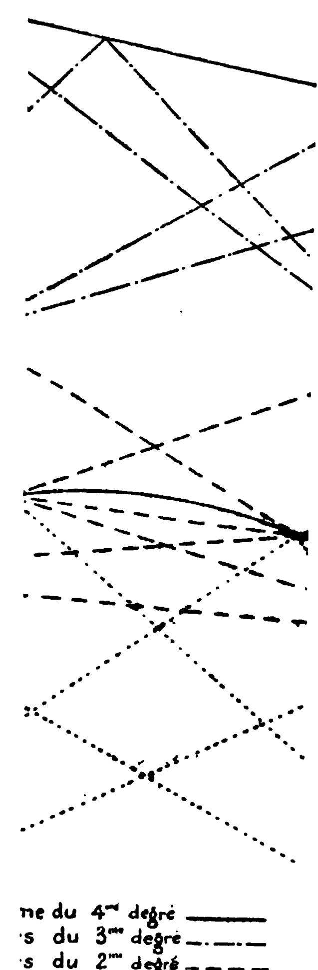
FIN.

ERRATA. — Dans les figures nº 3, nº 8 et nº 10 du précédent bulletin, les deux signes = 0 doivent être supprimés partout où ils se trouvent.



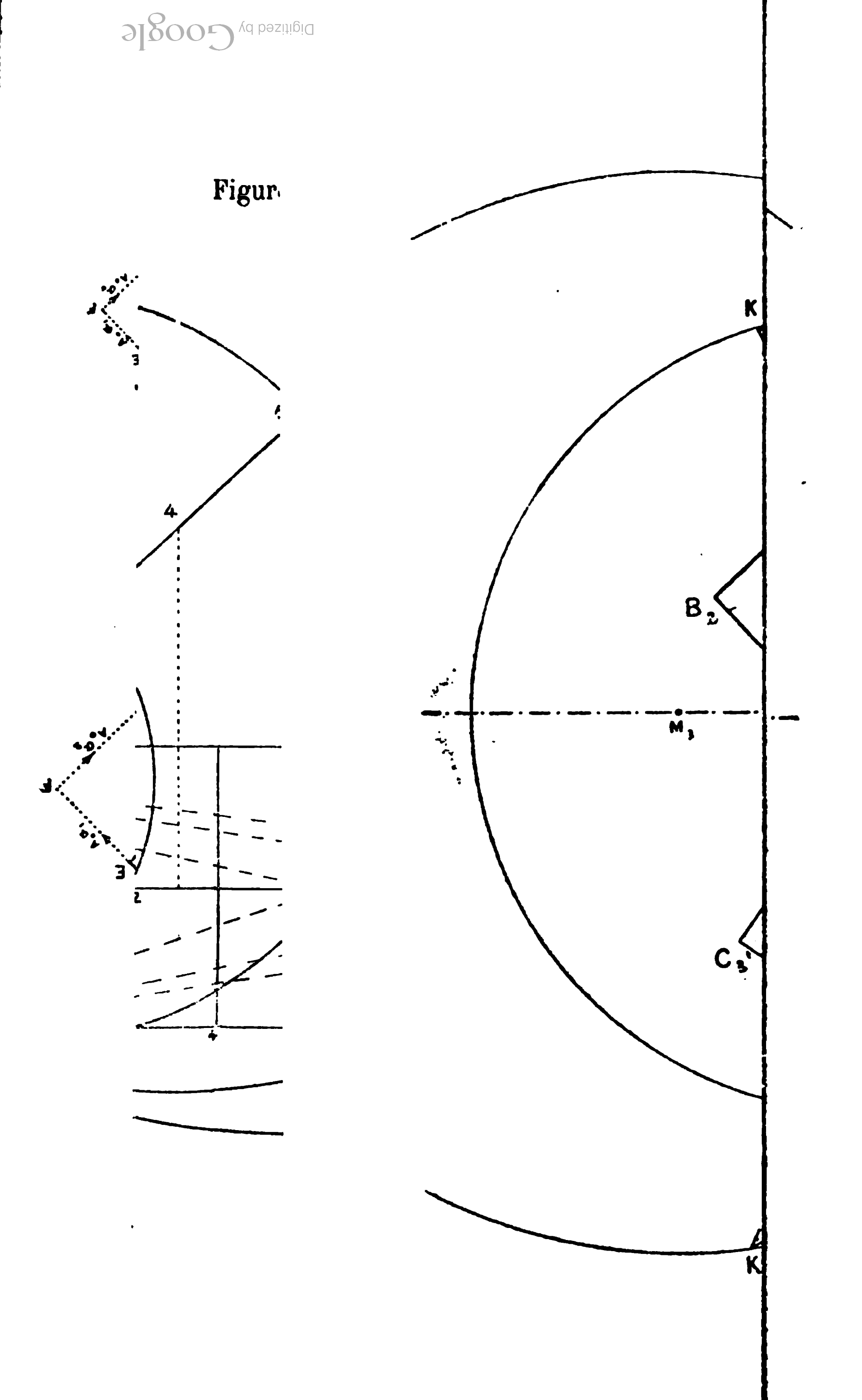
Polynôme à coefficic
décompose en ses facteurs à cc

Figure n° 1.



nls réels du 4me dég

efficients réels des 3me 2


Figur
K
B
C
M
K
4
E
F
E
F
2
4

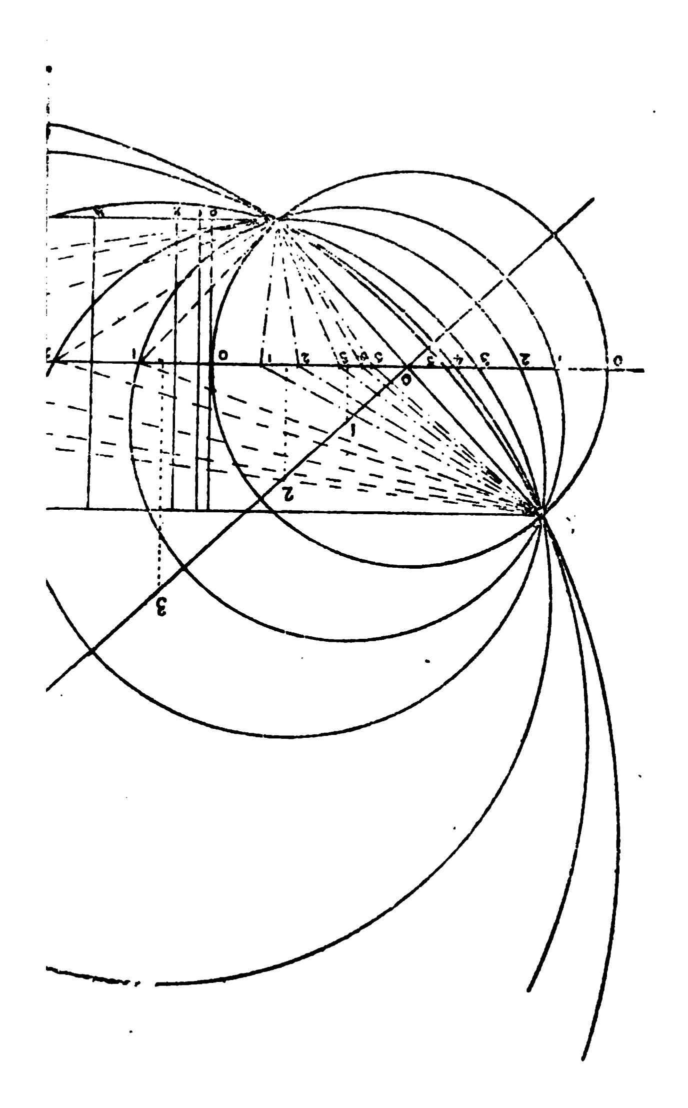


Figure n° 5.

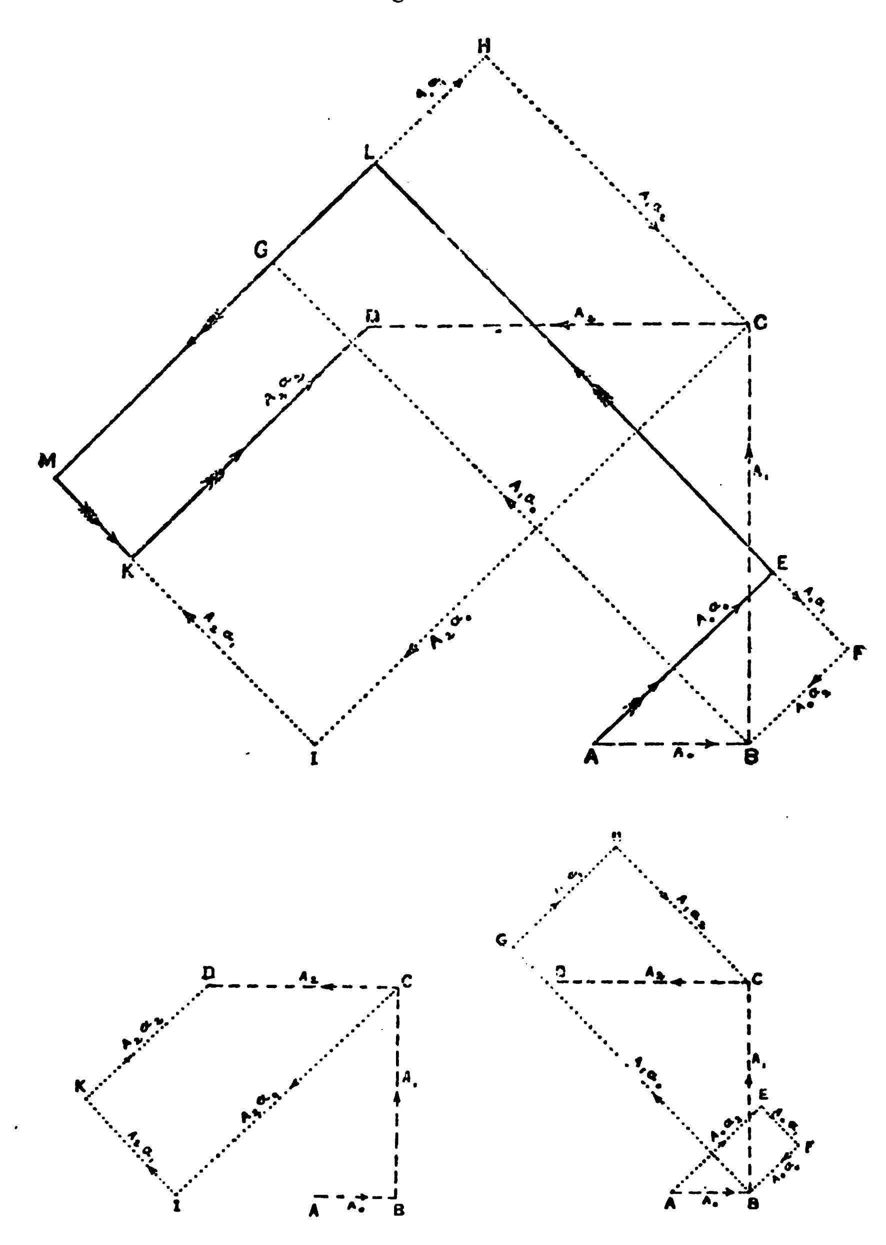
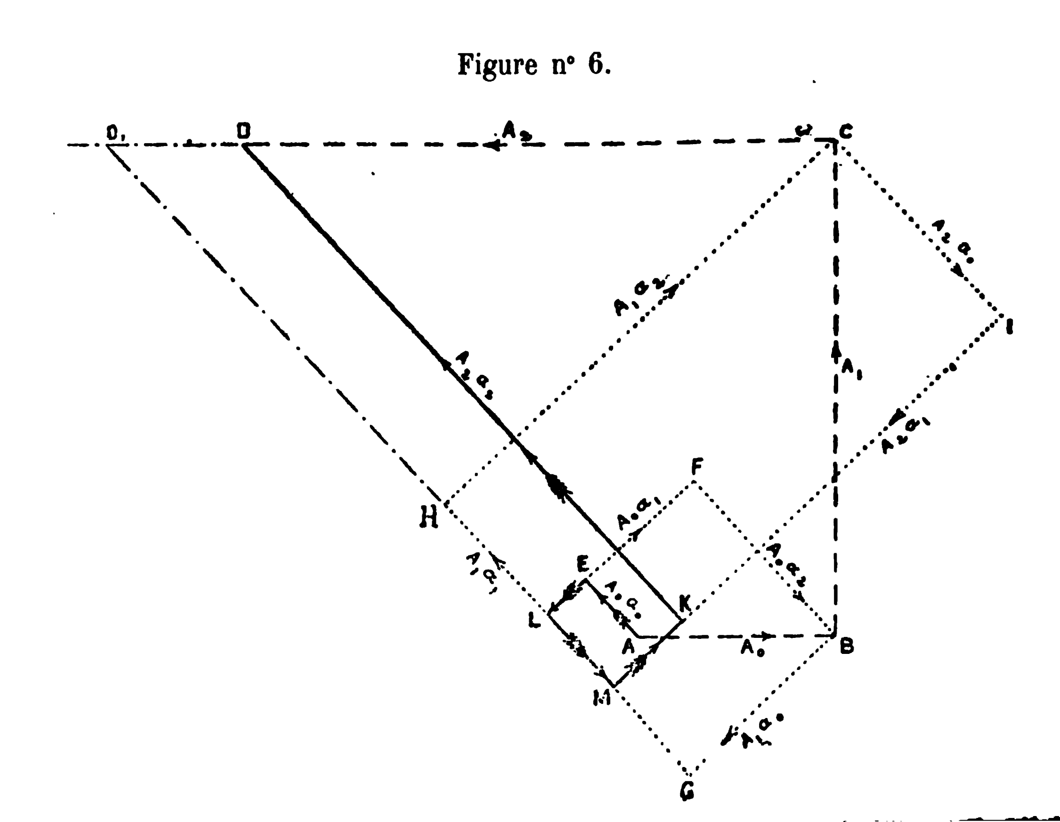
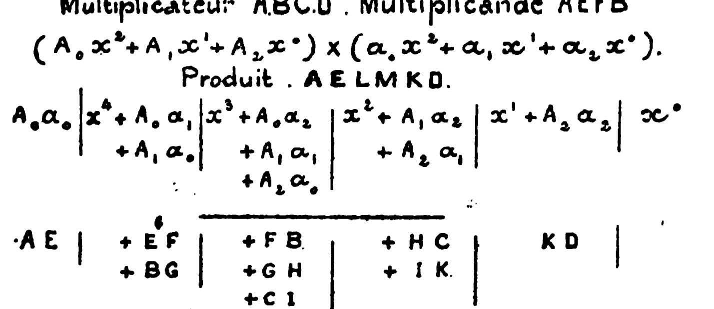


Figure n° 6.


D1
D
A2
C
A2a0
I
A1a2
A1
A2a3
A2a1
F
H
A0a1
A1a1
E
A0a2
A0a0
K
L
A
A0
B
M
A1a0
G



Multiplicateur ABCD. Multiplicande AEFB

$(A_0 x^2 + A_1 x^1 + A_2 x^0) \times (\alpha_0 x^2 + \alpha_1 x^1 + \alpha_2 x^0)$.

Produit. AELMKD.

$A_0 \alpha_0$	$x^4 + A_0 \alpha_1$ $+ A_1 \alpha_0$	$x^3 + A_0 \alpha_2$ $+ A_1 \alpha_1$ $+ A_2 \alpha_0$	$x^2 + A_1 \alpha_2$ $+ A_2 \alpha_1$	$x^1 + A_2 \alpha_2$	x^0
AE	+ EF + BG	+ FB + GH + CI	+ HC + IK	KD	

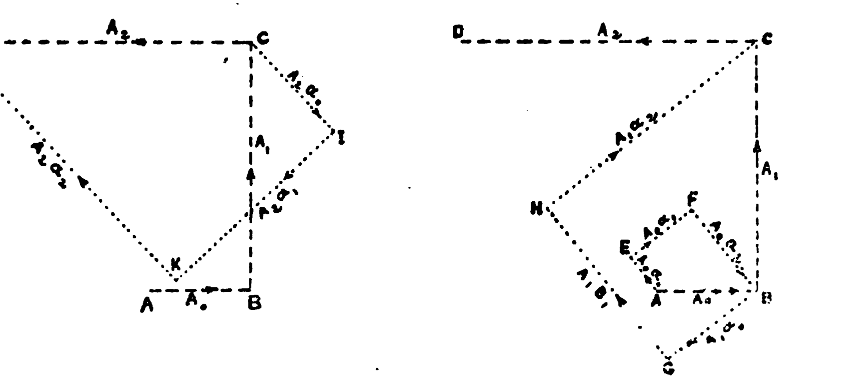
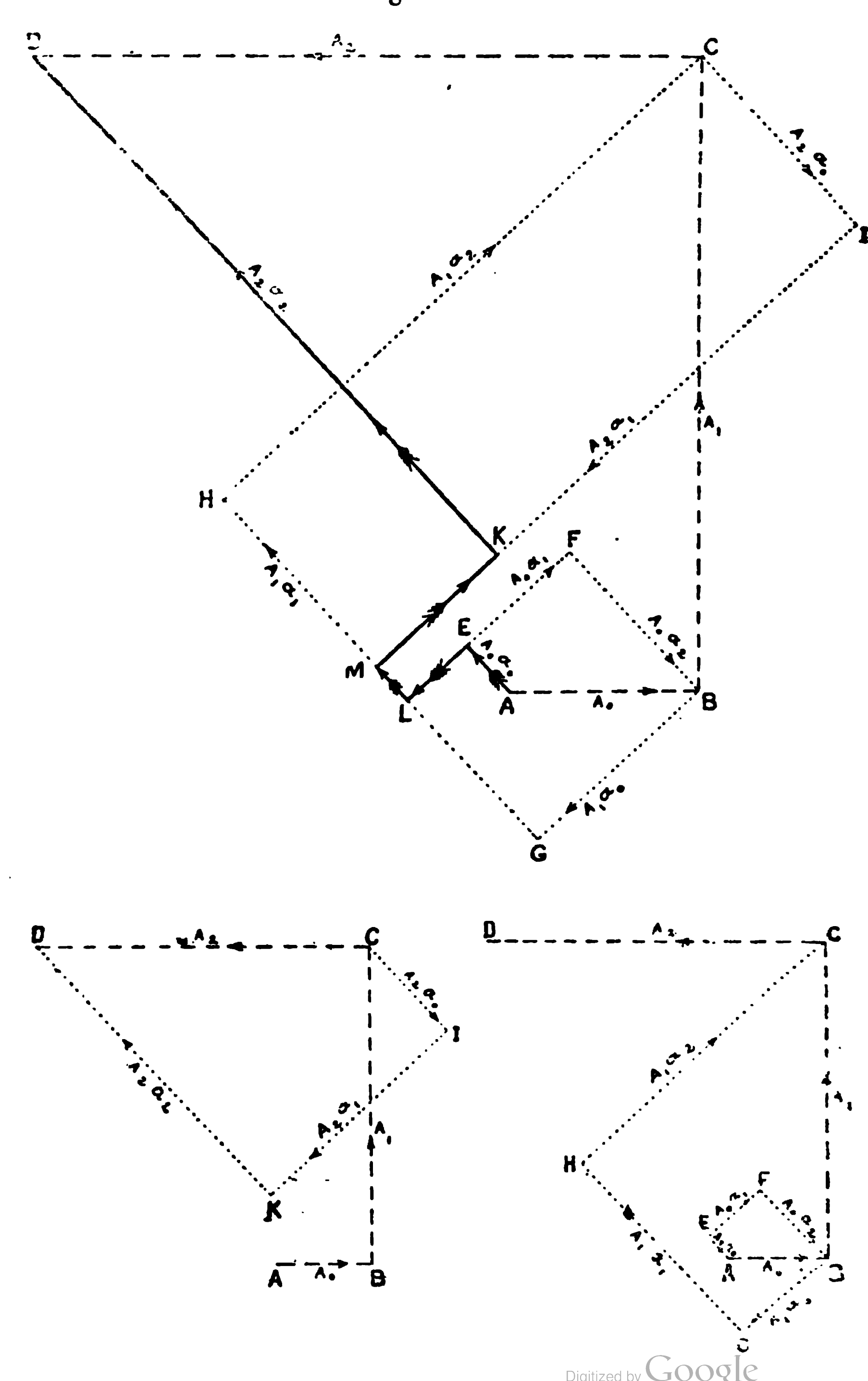


Figure n° 7.



ÉPHÉMÉRIDES BAS-ALPINES DE L'ANNÉE 1889 (1)

2 janvier. — La Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée prend possession du tronçon qui doit relier la ligne d'Apt à Volx, avec embranchement sur Forcalquier.

5 janvier. — M. Mahyet, procureur de la République à Sisteron, est nommé substitut à Marseille ; il est remplacé par M. Aubert, juge à Digne. M. Adolphy, substitut à Tarascon, remplace M. Aubert.

8 janvier. — M. Borriglione, conseiller de préfecture, est désigné pour remplir, en 1889, les fonctions de vice-président du conseil de préfecture.

14 janvier. — Renouvellement du bureau de la *Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes* : M. Daime est élu président ; M. Gorde, vice-président ; M. Honnorat, trésorier ; MM. Isnard et Roche, secrétaires ; M. Gorde est nommé président d'honneur.

17 janvier. — Un crédit de 315,000 francs est affecté, par le ministre compétent, aux chemins de fer des Basses-Alpes.

20 janvier. — Inauguration, à Digne, du stand de la société de tir de cette ville.

27 janvier. — Mgr Mortier Henri-Abel, évêque de Digne depuis le 16 avril 1887, succombe, pendant la nuit, à l'âge de 63 ans, à une hypertrophie de cœur.

29 janvier. — Légère secousse de tremblement de terre à Barcelonnette. Les oscillations vont du nord-est au sud-ouest.

30 janvier. — Un crédit de 3,028 francs est ouvert pour

(1) Ces éphémérides sont extraites des *Éphémérides bas-alpines*, dont M. de Crozet a entrepris la publication en 1888. Elles font partie du fascicule 1889, qui en contient à peu près 400 et qui va prochainement paraître.

les travaux à effectuer à la pépinière des Grillons.

2 février. — M. de Colleville, secrétaire général de la préfecture, est nommé administrateur de la mense épiscopale.

4 février. — Décès, à Marseille, à l'âge de 51 ans, de M. Roustan Louis, pharmacien, conseiller général du canton de Barrême, où il était né en 1838.

5 février. — Obsèques de Mgr Mortier, présidées par Mgr l'archevêque d'Aix. Mgr l'archevêque d'Avignon, NN. SS. les évêques de Grenoble, de Valence, de Nice et de Fréjus y assistent ; Mgr Fava, de Grenoble, prononce l'oraison funèbre.

9 février. — M. de Freycinet, ministre de la guerre, dépose un projet de déclassement de certains ouvrages de défense, parmi lesquels les citadelles de Sisteron, avec le retranchement de la Poste et de la Savonnerie.

1er mars. — Pour la huitième fois dans dix-huit ans, les assises n'ont pas de session dans les Basses-Alpes.

6 mars. — La tour de l'horloge de Barcelonnette est classée parmi les monuments historiques.

16 mars. — Le conseil municipal de Digne vote la reconstruction de son hôtel de ville, dont la dépense est évaluée à 45,000 francs.

17 mars. — M. Tartanson Charles, avocat, est élu conseiller général du canton de Barrême. MM. Reybaud et Grac, notaires, sont élus conseillers d'arrondissement à Seyne et à Moustiers-Sainte-Marie.

21 mars. — Démission de M. de Colleville, secrétaire général de la préfecture des Basses-Alpes.

22 mars. — M. Clerc, sous-préfet de Saint-Sever, est nommé secrétaire général de notre préfecture.

M. Costa, sous-préfet de Murat, est nommé sous-préfet de Barcelonnette, en remplacement de M. Flusin, appelé à Nyons.

23 mars. — M. Borriglione est nommé administrateur de la mense épiscopale. M. Giraud Albert est nommé notaire à Sisteron.

28 mars. — M. Bongarçon, colonel du génie, est nommé général de brigage d'artillerie.

31 mars. — Décès, à l'âge de 80 ans, de M. F. Roman, ancien conseiller de préfecture des Basses-Alpes, juge de paix en retraite.

10 avril. — Le département est autorisé à emprunter 120,000 francs à la caisse des chemins vicinaux et à s'imposer extraordinairement.

12 avril. — Par décret, la France est divisée en 32 circonscriptions forestières. Les Basses-Alpes font partie de la 26e, dont le siège est à Aix.

14 avril. — M. Costa, sous-préfet de Barcelonnette, est nommé à Avallon et remplacé par M. Julienne, conseiller de préfecture de l'Isère.

24 avril. — M. l'abbé Servonnet, chanoine de Lyon, est nommé à l'évêché de Digne.

25 avril. — Adjudication, à Digne, des travaux de reconstruction de l'hôtel de ville.

17 mai. — Suppression du poste de médecin-inspecteur de la station thermale de Gréoulx.

21 mai. — Convention signée entre l'État et la compagnie des chemins de fer du Sud de la France pour l'établissement de divers chemins de fer. L'ensemble de toutes les dépenses est évaluée à 13,211,000 francs.

23 mai. — M. Clerc, secrétaire général de la préfecture, est nommé sous-préfet de Saint-Amand ; il est remplacé par M. Perraud, conseiller de préfecture du Finistère.

M. Borriglione, vice-président du conseil de

préfecture, est nommé dans le département de la Dordogne; il est remplacé par M. Bartoli, ancien conseiller de préfecture.

25 mai. — Séance publique annuelle de la Société bas-alpine à Digne, sous la présidence de M. Daime, assisté de M. le préfet des Basses-Alpes, de M. le général Bongarçon et de M. Plauchud, président de l'Athénée.

30 mai. — M. E. Plauchud, président de l'Athénée de Forcalquier, est nommé félibre majoral de la Sainte-Estelle de Montmajour.

31 mai. — Mort, à Sisteron, de M. Demandolx Joseph, président du tribunal de cette ville, né à Castellane, en 1844.

4 juin. — Décès, à Digne et à l'âge de 69 ans, de M. Roustan Victor, ancien secrétaire général de la préfecture.

19 juin. — Avenant à la convention du 21 mai, signé entre l'État et la compagnie des chemins de fer du Sud de la France, au sujet du chemin de fer entre Saint-André et Puget-Théniers.

27 juin. — Émission de 20,000 actions à 500 francs aux intérêts de 5 0/0 par la compagnie des chemins de fer du Sud de de la France.

1er juillet. — L'urgence est déclarée sur le projet de loi relatif aux chemins de fer de Nice à Digne. Discussion renvoyée après le budget.

6 juillet. — Adoption à la Chambre de ce projet de loi.

25 juillet. — Sacre, à Lyon, de Mgr Servonnet par S. Em. le cardinal Foulon.

28 juillet. — Sont élus au conseil général : MM. Gassier, au Lauzet ; Cogordan, à Saint-Paul ; Barbaroux, à Colmars ; Féraudy, à Entrevaux ; du Chaffaut, à Senez ; Soustre, à Digne ; Richaud, aux Mées ; Michel, à Moustiers ; Aubert, à Seyne ; Bergier, à Peyruis ; de Selle, à Saint-Étienne ; Bouteille,

à Manosque ; Latil, à Sisteron ; Cougourdan, à la Motte, et Bucelle, à Turriers.

29 juillet. — Loi déclarant d'utilité publique l'établissement des chemins de fer de Digne à Nice.

10 août. — Mort, à Bayonne, à l'âge de 58 ans, de Mgr Fleury-Hottot, ancien évêque de Digne.

23 août. — M. Bérenguier, maire de Peyruis, est révoqué.

26 et 27 août. — Arrivée et réception à Castellane, à Saint-André et à Digne de M. Yves Guyot, ministre des travaux publics.

28 août. — M. Daime, ingénieur, président de la Société bas-alpine, est nommé officier d'Académie.

22 septembre. — Élections législatives : électeurs inscrits, 38,924 ; votants, 30,809. Sont élus députés des Basses-Alpes : MM. Deloncle, à Castellane ; Fouquier, à Barcelonnette ; Isoard, à Forcalquier ; Mac-Adaras, à Sisteron, et Reinach, à Digne.

29 septembre. — Inauguration, à Digne, d'un musée départemental et ouverture d'une exposition de peinture.

4 octobre. — M. le marquis de Villeneuve, de Valensole, est élu député à Calvi (Corse).

7 octobre. — Révocation de M. Chardousse, maire de Puimoisson.

25 octobre. — Le ministre de la guerre décide l'établissement d'un nouveau fort sur notre frontière, près de Tournoux.

10 novembre. — Séance annuelle, à Forcalquier, de l'Athénée de cette ville, sous la présidence de M. Plauchud.

14 novembre. — Validation des élections de MM. Deloncle, Isoard et Reinach.

15 novembre. — Validation de l'élection de M. Mac-Adaras.

21 novembre. — Dépôt par M. Reinach d'un projet de loi sur la presse.

28 novembre. — Validation de l'élection de M. Fouquier.

2 décembre. — M. Julienne, sous-préfet de Barcelonnette, passe à Gex, remplacé par M. Maniette, chef de cabinet de préfet.

5 décembre. — La station séricicole de Lourmarin (Vaucluse) est transférée à Manosque.

6 décembre. — Ouverture d'un crédit de 85,000 francs pour le chemin de fer de Forcalquier à Volx et à Apt.

16 décembre. — Les assises des Basses-Alpes, faute d'affaires, n'ont pas lieu.

ERNEST DE CROZET.

HENRI-FÉLIX DE TASSY

ÉVÊQUE DE DIGNE

QUELQUES MOTS SUR SA FAMILLE

François-Félix de TASSY († 5 août 1676).

Charles-François-Félix de TASSY († 25 mai 1703). Henri-Félix de TASSY (1639-1711), évêque de Digne.

Charles-Louis-Félix de TASSY, (né le 29 juillet 1676.)

On lit dans Saint-Simon (*Mémoires*), à l'année 1703 : « Félix, premier chirurgien du roi, mourut vers ce temps, laissant un fils qui n'avait point voulu tâter de sa profession. »

C'est sous ce seul prénom de Félix qu'était alors ordinairement désigné Charles-François-Félix de Tassy, qui naquit à Paris et y mourut le 25 mai 1703, encore assez

jeune. Il était le fils aîné de François-Félix de Tassy, originaire d'Avignon et premier chirurgien de Louis XIV. On peut renvoyer les lecteurs désireux de connaître à fond cet illustre praticien à trois ouvrages où il est assez longuement question de lui : Barjavel, *Dictionnaire historique du département de Vaucluse ;* Eloy, *Dictionnaire historique de la Médecine ;* Bayle, *Encyclopédie des Sciences médicales*. Mais on peut à la rigueur se contenter de savoir que François-Félix avait déjà, de son vivant, une très grande réputation et que Louis XIV et sa cour le tenaient en très haute estime. Racine raconte *(Abrégé de l'Histoire de Port-Royal)* qu'il fut envoyé à Port-Royal, en 1656, et après les attestations des premiers chirurgiens de Paris (1) pour faire une enquête au sujet de la guérison de Mademoiselle Marguerite Périer par la Sainte Épine. « La reine mère y envoya M. Félix, premier chirurgien du roi, estimé généralement pour sa grande habileté dans son art et pour sa probité singulière, et le chargea de lui rendre un compte fidèle de tout ce qui lui paraîtrait de ce miracle. M. Félix s'acquitta de sa commission avec une fort grande exactitude. Après avoir interrogé religieuses et chirurgiens et examiné la pensionnaire, il déclara que ni la nature, ni les remèdes n'avaient eu aucune part à cette guérison et qu'elle ne pouvait être que l'ouvrage de Dieu seul. » Puis, à la suite des contestations que ne manquait pas de soulever cet événement fameux, M. Félix fut de nouveau envoyé à Port-Royal, où il certifia encore une fois « et la vérité du miracle et la parfaite santé où il avait trouvé cette demoiselle ». Ajoutons que, malgré les affirmations catégoriques de Félix, la question était loin à cette époque d'être tranchée, qu'elle prêta encore pendant plusieurs années aux discussions les plus savantes des

---

(1) Citons parmi eux les noms connus de Dalencé, Cressé, Bouvard, Hamon, les deux Renaudon.

savants les plus autorisés et qu'il ne fallut rien moins que tous les événements qui se succédèrent bientôt après, pendant le règne de Louis XIV, si chargé de grosses affaires, pour distraire les esprits de ce qui les avait occupés pendant si longtemps (1).

François-Félix mourut à Paris le 5 août 1676. Son fils aîné, Charles-François-Félix, plein de goût pour le métier de son père, travaillait déjà depuis quelque temps sous sa direction. A sa mort, il prit la place de premier chirurgien du roi, chose toute naturelle si l'on tient compte des services rendus au roi par François-Félix et de l'amitié qu'il n'avait cessé de lui témoigner.

Le nouveau premier chirurgien est de suite très bien en cour et surtout très occupé, du moins à en croire Mme de Sévigné, qui a en lui la plus grande confiance. Dès 1677, elle « crie » qu'on fasse voir à M. Félix le talon de son fils malade. « M. Félix n'a pas le loisir et le temps passe (28 juillet 1677). » Regarder un talon eût pourtant été vite fait. Il est vrai qu'un chirurgien du roi ne se doit pas à tout le monde. Plus tard, ce qui acheva de valoir à Félix les bonnes grâces de Louis XIV fut cette fameuse opération de la fistule à l'anus dont on s'inquiétait tant à la cour à cette époque et qui, comme le grain de sable de Cromwell, fut un moment sur le point de changer la face des choses en Europe (21 novembre 1686). Une heureuse fortune servit Félix, et le roi, miraculeusement guéri, le combla de faveurs. Il est vrai qu'il ne fut pas toujours aussi heureux dans ses opérations. Mme de Sévigné, — car c'est à elle qu'il faut toujours revenir quand on veut étudier les petits côtés de cette époque, — nous apprend que Félix saigna M. de Niel, premier valet de chambre du roi, et qu'il fut assez maladroit pour lui couper l'artère. Il fallut

(1) Est-il nécessaire de rappeler que la fin du règne du Grand Roi devait être marquée par les *miracles* non moins extraordinaires dont fut le théâtre le tombeau du diacre Paris ?

lui faire à l'instant la grande opération (1), et Mme de Sévigné ajoute très malicieusement : « Je ne sais lequel je plains le plus ou de celui qui l'a soufferte ou d'un premier chirurgien du roi qui pique une artère (12 décembre 1687). » Mais enfin, malgré la boutade ironique de Mme de Sévigné, ce sont là erreurs permises à des chirurgiens. Quoi qu'il en soit, Charles-François-Félix est à cette époque apprécié comme chirurgien et estimé comme homme privé. Il est lié d'amitié avec Racine et Boileau, dès le temps de leur jeunesse. Il suffit de feuilleter la correspondance des deux illustres amis pour y trouver à chaque page le nom de Félix : — « Je vous conjure de faire bien mes recommandations au cher M. Félix; faites-lui bien mes baise-mains. » — Et ailleurs (21 juillet 1687) ces paroles touchantes de sincère amitié : « Mes recommandations au cher M. Félix, et je vous supplie, quand même je l'aurais oublié dans quelqu'une de mes lettres, de supposer toujours que je vous aie parlé de lui, parce que mon cœur l'a fait, si ma main ne l'a pas écrit. » Une autre fois, Racine, alors historiographe du roi, écrit à Boileau : « Votre laquais n'aura qu'à me demander et à me chercher dans l'appartement de M. Félix (9 juillet 1693). »

Enfin, plus tard, quand Marguerite Brochant, seconde femme de Félix, est malade, c'est encore par Racine que nous avons des nouvelles de sa santé : « Madame Félix a été extrêmement malade d'un rhumatisme sur la vessie et sur les parties voisines ; mais je la crois hors de péril (Racine à Jean-Baptiste Racine, 27 février 1698). »

Félix mourut en 1703 et eut pour successeur dans sa charge Maréchal, son ami, qui conserva ces hautes fonctions jusque sous Louis XV.

---

(1) Rappelons que le père de Charles-François-Félix n'avait pu guérir d'une cruelle blessure Alphonse Mancini, neveu de Mazarin, blessé au jeu de berne, en décembre 1657.



Ces grandes et puissantes amitiés ne contribuèrent pas médiocrement à la faveur dont jouit le frère de Charles-François-Félix, fils cadet du premier Félix. Il n'était nullement porté par ses goûts vers le métier de son père et de son frère. La vie ecclésiastique avait pour lui plus d'attraits que les petits secrets de la santé royale. D'abord trésorier de la sainte chapelle de Vincennes, puis archidiacre de la métropole d'Auch, Henri-Félix, qui avait obtenu le titre de docteur en Sorbonne, se trouva bien vite désigné pour l'épiscopat. En septembre 1675, quand Jean de Vintimille du Luc fut appelé au siège de Toulon, Henri-Félix fut nommé évêque de Digne. Nous trouvons cette nomination consignée dans les mémoires du temps. N'est-ce pas une preuve de la grande faveur dont jouissait alors cette famille des Félix? Mme de Sévigné (lettre du 20 septembre 1675) écrit : « Le fils de Félix est évêque d'Apt ou de Gap. » Dans sa précipitation à donner à sa fille les nouvelles de la cour et de Paris, Mme de Sévigné n'a pas eu soin de prendre de sérieuses informations. Elle répare bientôt son erreur. Quatre jours après, à la date du 24 septembre 1675, elle écrit à Mme de Grignan : « Nous avons appris les nouvelles de la cour qui ne sont pas en grand nombre cet ordinaire. M. Félix, — le prénom seul comme pour le père, — n'est point évêque de Gap, c'est de Digne. » Et elle félicite sa fille d'avoir presque à ses côtés deux évêques aussi distingués que lui et M. de Saint-Paul, l'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, dans la Drôme. « Plût à Dieu que nous en eussions autant dans cette province ! » Mme de Sévigné était alors à la Silleraye, près de Nantes.

Henri-Félix de Tassy fut sacré le 6 décembre 1676 dans l'église des Grands-Augustins de Paris. Mais l'effroi que lui inspirait une résidence épiscopale dans une ville aussi éloignée de Paris, dans ce pays perdu dont Mme de Sévigné savait à peine le nom, le décida très probablement à intercéder ou à faire intercéder auprès du roi pour qu'on

lui donnât un autre évêché. Ce fut chose facile. Six mois après, le 18 juin 1677, Henri-Félix fut appelé à l'évêché de Châlon-sur-Saône (1).

Il y succéda à Jean XIII de Maupeou (1658-1677). C'est là qu'il mourut, après 34 ans d'épiscopat (11 novembre 1711).

Charles-François-Félix, le frère aîné de Henri, avait eu un fils, Charles-Louis-Félix, celui dont Saint-Simon affirme qu'il n'avait point voulu « tâter de la profession paternelle ». Il était né le 29 juillet 1676 de Marguerite Brochant, seconde femme de Félix, dont nous avons déjà eu l'occasion de dire un mot, l'année même où son oncle Henri devint évêque de Digne et quelques jours avant la mort de son grand père François-Félix (5 août 1676). De bonne heure, il avait manifesté pour la vie mondaine de sérieuses dispositions. Peut-être l'exemple de la demi-sujétion où vivait son père, où avait vécu son grand-père, l'avait-il détourné d'une carrière où il n'aurait pas été son maître. Quoi qu'il en soit, nous trouvons assez souvent son nom dans les lettres de Racine. Il était, en effet, très lié avec le fils aîné de l'illustre poète, comme si l'amitié des pères devait se reporter tout entière sur les enfants. Ils étaient, d'ailleurs, à peu près du même âge, puisque Jean-Baptiste Racine n'avait que deux ans de plus que lui (2), et manifestaient probablement les mêmes goûts mondains. A la date du 24 juillet 1698, nous trouvons ces mots dans une lettre de Racine à Jean-Baptiste : « M. Félix, le fils, est tel que vous l'avez laissé, attendant sans aucune impatience qu'on le marie. Monsieur son père lui veut donner la fille de M. de Montarsy, à qui on donne 50,000 écus. Mais Mme Félix s'y oppose tête baissée et pleure dès qu'on lui en parle. Elle a pris je ne sais pourquoi cette alliance en

(1) Il prit possession de son siège le 27 mai 1678 et " jura fidélité au roi " le 19 avril.

(2) J.-B. Racine était né le 11 novembre 1678.

aversion, et cela jette un peu de froideur dans le ménage. » Pourtant Mme Félix finit par céder. Ce ne fut probablement pas sur les instances de son fils, le principal intéressé, dont le caractère nous paraît avoir eu un grand fond d'indifférence. Il est donc probable qu'il se laissa conduire au sacrifice sans enthousiasme, mais aussi sans protestation. Il fit sa fin et épousa, six mois après, les 50,000 écus de Mlle de Montarsy (11 janvier 1699). Remarquons, en passant, que c'est l'année même de la mort de Jean Racine. A partir de cette époque, nous perdons Charles-Louis-Félix de vue. Il est probablement entré dans la grande phalange des maris modèles, et, comme il ne se passa rien d'anormal dans son ménage, son nom ne figure plus ni dans les mémoires, ni dans les lettres du temps.

G. AUBIN.

Les Organismes microscopiques

DE LA GRANDE-FONTAINE

A DIGNE

La Grande-Fontaine de Digne, remarquable par son élégante architecture et sa situation pittoresque, offre un intérêt de plus dans cette végétation de mousse qui s'est si abondamment développée autour de ses déversoirs. Ses eaux limpides et fraîches ruissellent à travers cette parure naturelle et viennent déposer sur les parois et la margelle du bassin une couche de matière brune et visqueuse, qui indique à première vue l'existence d'organismes microscopiques.

La description d'un certain nombre de ces êtres fait l'objet de la présente note. Peut-être le sujet est-il un peu

spécial ; toutefois les études de ce genre sont à l'ordre du jour, et j'ai pensé que mes excellents confrères de la Société scientifique ne seraient pas fâchés de connaître les habitants et les plantes invisibles de la Grande-Fontaine.

Nous allons donc, armés d'un bon microscope de Nachet, les présenter au lecteur.

Prenons d'abord un échantillon d'eau dans le milieu du bassin, pour l'avoir très pure. Prenons en un autre au trop-plein qui déborde de la margelle et qui entraîne, par conséquent, une partie de cette matière brune dont nous avons parlé. A la vue simple, ces deux échantillons ne diffèrent en rien ; nous allons voir cependant qu'il y a une quantité bien plus grande d'organismes dans le second.

Il serait trop long d'examiner toute cette eau ; nous allons procéder comme dans toutes les analyses de ce genre. Quelques gouttes d'une solution d'acide osmique, et tout ce qui est vivant tombera au fond du vase. En laissant reposer un temps suffisant et décantant avec précaution, nous pourrons examiner le léger dépôt qui se trouvera dans chacun des récipients.

Voyons d'abord l'échantillon pris dans le bassin. Après avoir fait passer sous le microscope la totalité du mucus obtenu, voici ce que nous rencontrons (fig. 1): des diatomées et des protozoaires.

Les diatomées sont de charmantes algues dont les formes varient à l'infini et rivalisent d'élégance. Pour définir une diatomée en quelques mots, disons qu'elle est formée de deux valves siliceuses transparentes comme le cristal, sillonnées de stries délicates ou parsemées de perles. Ces deux valves renferment le protoplasme incolore et une substance voisine de la chlorophylle, colorée quelquefois en vert tendre comme elle, ou le plus souvent en jaune ambré. Chaque diatomée est semblable à un écrin transparent qui enfermerait une émeraude ou un topaze.

Deux diatomées flottaient dans notre premier sondage. Une d'elle, fort abondante dans les eaux de bonne qualité, *Diatoma vulgaris*, qui se présente ici en un bel échantillon ; ses frustules (1) sont adhérents les uns aux autres en chapelet ; c'est un bon exemple de la multiplication de ces algues par scission. L'autre diatomée est *Diatoma viridis*, remarquable par sa forme en petit pain. Dans la partie gauche de la figure, s'observe un exemple de multiplication des diatomées par rénovation. La multiplication par dédoublement réduit, à chaque frustule nouveau, la taille de l'espèce. Toutefois, cette diminution de taille a une limite ; quand elle est atteinte, la diatomée s'entoure d'une substance gélatineuse et au bout d'un temps donné, écarte ses valves ; un nouveau frustule s'en échappe, grandit et reproduit l'espèce à son maximum de taille.

C'est en cela que consiste le phénomène de la rénovation. Ce n'est pas le lieu d'examiner les discussions des micrographes sur ce genre de reproduction, fréquent dans les algues inférieures. Les uns y voient un simple renouvellement(?) de la cellule ; d'autres veulent qu'il y ait dans la cellule une partie mâle et une partie femelle et, par suite, une vraie conjugaison. Cette dernière opinion parait la plus probable, mais n'est pas admise par tous.

Nous en finirons avec les diatomées en général (sans avoir épuisé le sujet, il s'en faut), en disant qu'elles peuplent les eaux saines, courantes, limpides. Certaines espèces sont marines. L'Océan en est couvert sur des surfaces immenses, dans les mers froides plus particulièrement. Beaucoup de lacs en sont peuplés, et, comme fossiles, elles forment presque entièrement le tripoli. On en trouve à tous les étages géologiques. Leur taille est

---

(1) On nomme *frustule* l'enveloppe siliceuse de la diatomée ; *endochrôme* la partie interne colorée.

toujours infime. *Diatoma vulgaris* et *Navicula viridis,* dont il est question ici, atteignent de ***5 à 20 centièmes de millimètre.***

Sur le même dessin que ces deux diatomées figurent d'autres organismes microscopiques. Les deux masses arrondies en forme de nid sont édifiées par un être auquel on reconnaît une nature franchement animale; c'est un rhizopode d'eau douce, intermédiaire entre les amibes et les foraminifères proprement dits; il est de la famile des gromidés, avec cette particularité qu'à l'enveloppe chitineuse dont se contente le gromia d'eau douce il a adjoint de menus matériaux sablonneux. L'animal qui habite ces retraites nitidiformes n'a ni estomac, ni organe différencié: c'est du protoplasme vivant, qui émet des pseudopodes, longs filaments hyalins qui partent d'un point quelconque de son corps et lui servent d'organes de préhension et de nutrition pour les proies plus microscopiques que lui-même dont il fait sa nourriture.

Du reste, j'ai observé dans l'eau (non intoxiquée) de la Grande-Fontaine un autre rhizopode que je n'ai vu figuré nulle part et que j'ai dessiné dans le bas de la fig. 1, avec le n° 6. Au moment où je l'ai aperçu, il se présentait sous la forme de deux masses arrondies, géminées, sans aucun prolongement; on aurait pu le prendre pour un infusoire contracté; mais il ne tarda pas à émettre des filaments très fins, qui s'anastomosèrent de chaque côté des petites masses, puis s'étendirent en nombreux pseudopodes, tels que les montre le dessin. Ce sont bien là des pseudopodes: un choc sur le porte-objet les faisait se contracter; un instant de repos inspirant sans doute confiance à l'animal, ils reparaissaient comme auparavant.

Avec ce rhizopode, se voient deux autres protozoaires, des *Actinosphærium,* qui appartiennent à un autre ordre, les héliozoaires. Ceux-là, plus avancés en organisation, possèdent souvent une vacuole centrale avec noyau. Ils

émettent aussi des pseudopodes et sont armés de longs spicules siliceux, que leur raideur et leur immobilité font aisément distinguer des pseudopodes. L'un des deux actinosphœrium a emprisonné dans sa masse sarcodique une diatomée destinée sans doute à son déjeûner.

Nous avons terminé l'examen de notre premier sondage. Il ne nous a montré que des organismes absolument inoffensifs. L'eau de la Grande-Fontaine est donc d'une grande pureté, au point de vue de l'analyse microscopique.

Examinons maintenant le deuxième échantillon, pris à la margelle du bassin. Il se développe sur ce point une vraie forêt d'algues filamenteuses. Aussi voyons-nous à la fois des spirogyres, des oscillaires, des zygnémées, une clostérie, des diatomées et plusieurs animaux microscopiques.

Comme je crains de n'amuser que médiocrement le lecteur par une étude aussi spéciale, je vais passer brièvement. Nous venons de voir ce qu'est une diatomée ; il y en a ici quatre autres espèces, *Cocconema gastroïdes*, *Synedra capitata, S. Gaillonii* et une *Cyclotella* brisée. *Cocconema gastroïdes* est intéressante par la taille qu'elle acquiert à la Grande-Fontaine ; c'est une diatomée qui vit attachée à un filament bien visible ici. Les oscillaires, autres algues, sont remarquables par un mouvement continuel de va et vient, une *oscillation* qui n'a pas de cesse. Les spirogyres sont des tubes transparents, cloisonnés, dans lesquels s'enroulent des spirales du plus beau vert. Les zygnémées sont leurs proches voisines en organisation. Ce grand fuseau courbé, dont la longueur égale presque le diamètre du champ, est une clostérie, plante bizarre qui, comme la plupart de ses congénères, n'a ni racines, ni tige, ni feuilles, et se promène dans l'eau en pirouettant successivement sur chacune de ses pointes, se dirigeant toujours vers la partie la plus éclairée. A ses deux extrémités sont deux vacuoles remplies de cristaux organiques, agités d'une trépidation continuelle.

pore,
de la
fixe,

l, se
st un
sait
ante,
otée,
le ci,
ci de
s de
bien
Car,
cond
ande
ries,
de

de la
trop
les
erait
p de

; —
; —

; —
stérie
Spi-
; —
; —
le de
ux de

ém
spi
ais
act
un
I
Il
inc
gr
à
vr
la
up
mi
le
m
en
S
br
ta
di
os
m
n'
re
d
v
la
u
c
d
d
é
r
c

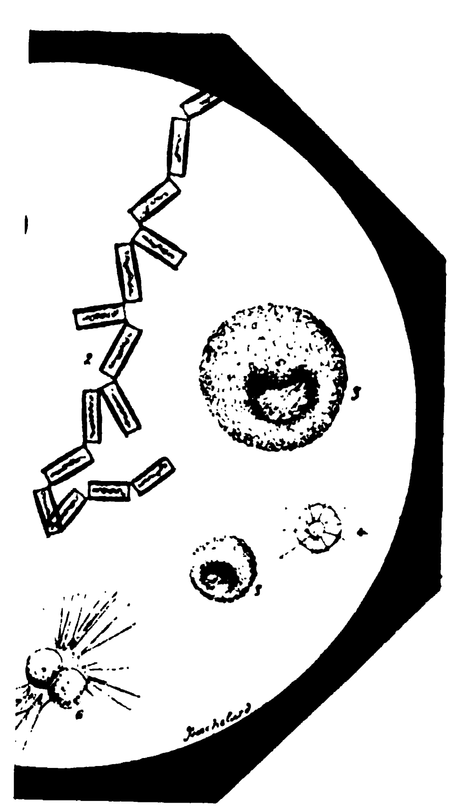


Fig. 1.

spore,
de la
fixe,

al, se
est un
e sait
vante,
rotée,
de ci,
ici de
fs de
bien
Car,
econd
rande
ériers,
rs de

de la
trop
nt les
ferait
up de

Fig. 2.

ris ; —
ion ; —

tata ; —
Clostérie
– 8 Spi-
née ; —
llé ; —
aille de
staux de
21

ém
spi
ais
act
un
I
Il
inc
gr
l
à
vr
la
un
mi
le
m
en
S
br
ta
di
os
m
n'
re
d
v
la
p
c
d
d
é
r
c

A toute cette flore spéciale s'ajoute une zoospore, organe fécondé d'une algue qui, après avoir joui de la faculté de locomotion pendant quelque temps, se fixe, développe son thalle et reprend la vie végétative.

D'autres êtres, appartenant bien au règne animal, se remarquent dans le dépôt que nous étudions. C'est un amibe ayant absorbé des diatomées. Tout le monde sait qu'un amibe est une goutte de protoplasme vivante, indépendante, sans organes visibles, véritable protée, changeant de forme à chaque seconde, s'étendant de ci, puis de là, sans jamais arrêter sa silhouette. Voici de véritables infusoires, un flagellé, un cilié, des œufs de daphnie, toute une faune qui donne cependant une bien faible idée de la population des eaux stagnantes. Car, tout abondant en organismes que soit notre second sondage, il représente encore une eau d'une grande pureté. Il ne renferme rien de nuisible. Pas de bactèries, vibrions, spirilles, microbes désagréables, facteurs de nombreuses maladies.

Nous terminerons cette promenade dans le bassin de la Grande-Fontaine, en souhaitant qu'elle n'ait pas trop fatigué les lecteurs du Bulletin et en félicitant les habitants de Digne de boire une eau dont la pureté ferait envie aux Parisiens et aux habitants de beaucoup de grandes villes.

BACHELARD.

Légendes des figures

Figure 1. — 1 Navicula viridis ; — 2 Diatoma vulgaris ; — 3 Gromia ; — 4 Actinosphœrium ; — 5 Diatomée en rénovation ; — 6 Rhizopode d'eau douce. (Sp. nov. ?)

Figure 2. — 1 Cocconema gastroïdes ; — 2 Synedra capitata ; — 3 S. Gaillonii ; — 3' variété ; — 4 Cyclotella (brisée) ; — 5 Clostérie avec un infusoire ; — 6 Chlamidodon ; — 7 Desmidiée ; — 8 Spirogyre ; — 9 Zoospore en germination ; — 10 non germée ; — 11 Zygnémée ; — 12 Oscillaires ; — 13 Infusoire flagellé ; — 14 Infusoire cilié ; — 15 Œufs de daphnie ; — 16 Ecaille de papillon (corps accidentel) ; — 17 Grain de sable ; — 18 Cristaux de carbonate de chaux ; — 19 Amibe.

MATHON VICUS

Il est rapporté dans les *Actes* ou *Vie de sainte Consorce* que cette sainte se retira, après la mort de ses parents (1), dans son domaine de *Mathon vicus*, où elle fit bâtir une chapelle en l'honneur de saint Etienne, premier martyr, et fonda un hospice à ses frais. La difficulté est de déterminer l'emplacement de ce *vicus*.

D'abord, une remarque sur l'orthographe du mot. Mabillon a lu *Mocton (Acta sanctorum benedictinorum*, t. I, p. 237, éd. de Venise, 1733). Le P. Chifflet, qui, le premier, a édité les *Actes de sainte Consorce*, et avec lui tous les modernes, écrivent *Matton* ou *Maton*. J'ai cru devoir adopter la forme ci-dessus, d'après un manuscrit du XI[e] ou XII[e] siècle, qui se trouve à la Bibliothèque nationale (Fonds latin, Nouv. acq., n[o] 2261). Pour être complet, j'ajouterai qu'entre *Mathon* et *vicus* il y a un *deleatur :* on dirait deux points superposés et barrés. En outre, il faudrait probablement lire *Mathonis*, à cause de l'accent qui est sur l'*n*; mais ceci n'a que l'importance d'un changement de cas, c'est-à-dire aucune.

Maintenant, où faut-il placer ce bourg énigmatique ? Un bollandiste, le P. Ghesquière, mort au commencement de notre siècle, a pensé que ce pourrait être Saint-Etienne-les-Orgues et l'Hospitalet *(Acta sanctorum*, t. V *Junii*, p. 218). Il ne faut pas chercher de ce côté.

Columbi le place à Montaigut, au quartier de Fourmiguier, terroir de Manosque *(Manuascæ liber tertius, n[o] 20)*. La présence, en ce lieu, d'une chapelle dédiée à

(1) Consorce était la fille aînée du sénateur Eucher, qui devint plus tard évêque de Lyon et mourut vers 450. Le souvenir et le nom d'Eucher sont restés attachés à une grotte située sur les bords de la Durance, dans le terroir de Beaumont (Vaucluse). Tullie ou Tulle, qui a donné son nom au bourg de Sainte-Tulle, était sœur de Consorce.

Saint-Étienne n'est pas suffisante pour conclure que c'est celle de sainte Concorce; or, l'auteur manosquin n'en donne pas d'autre motif.

Les partisans de l'opinion d'après laquelle saint Eucher et sa famille auraient vécu sur le littoral méditerranéen croient avoir trouvé notre *vicus* dans Mandelieu, à quelques kilomètres de Cannes (1). « Il est fait mention de ce village dans les chartes du moyen âge, dit le P. Gouilloud (p. 98), sous les noms de *Matovicus, Mandalocus*, *Mantalocus.* » A la manière dont il cite ces diverses formes du nom latin de Mandelieu, l'auteur n'y semble voir que des variantes. Pourtant, qui n'est frappé de la différence qui existe entre la première et les deux autres ? Celle-là n'est point une variante; c'est un autre mot. Il est bien regrettable que le P. Gouilloud n'ait indiqué aucune des chartes où il a lu *Matovicus*.

Antelmi, qui a également étudié la question à ce point de vue, n'a pas rencontré cette forme, mais *Mantoluocus, Mandoluocus ;* il est vrai qu'il parle de manuscrits postérieurs au moyen âge (*Assertio*, etc., p. 94). Le cartulaire de Lérins (pp. 2 et 3) donne deux chartes de cette époque, une de 1094, l'autre de 990 environ : Mandelieu y est appelé *Mandallocus, Mandanslocus.* De mon côté, j'ai vu, aux archives des Bouches-du-Rhône, une charte de 1134 où on lit *Mandolocus* (2).

S'il était prouvé que Mandelieu s'appelait jadis *Matovicus*, la question serait bien près d'être vidée ; mais la preuve reste à faire. Qu'on montre les titres.

Quant à la tradition locale sur laquelle on s'appuie, elle est loin d'être aussi bien établie qu'on veut le dire ; car ainsi que nous l'avons constaté, à notre tour, sur les

---

(1) J. Antelmi (*Assertio pro unico Eucherio*, in-4°, Paris, 1726) ; Girardin, curé de Fréjus, † en 1754 (*Description historique du diocèse de Fréjus*, ms. publié par l'abbé Disdier en 1872); Gouilloud (*SaintEucher*, in-8°, Lyon, 1881).

(2) B. 8, Reg. *Lisidi*, f° 327.

lieux (1), elle se réduit au souvenir d'un hospice qui appartenait au chapitre de Grasse avant la Révolution. Le nom de sainte Consorce n'est attaché à aucun monument, à aucun quartier, et des suppositions gratuites lui attribuent seules la fondation de cette maison de charité.

Notre tradition bas-alpine, qui veut que Consorce ait fini ses jours à l'Escale, sans être aussi satisfaisante qu'on le désirerait, a du moins l'avantage d'être corroborée par un monument : c'est une chapelle qui s'élève à quelques pas de l'église paroissiale et est placée sous le vocable de la sainte. Elle est fort ancienne, puisqu'elle est mentionnée dans une charte de donation de l'an 1064 (2). Par cet acte, Pierre de Volone donne en propre alleu à Saint-Victor de Marseille les églises de Sainte-Marie et de Sainte-Consorce qui ont été fondées dans le lieu nommé *Mandanuis* (3). La désignation de *Mandanuis, Mandanois*, *Mandanoys*, *Mandonoicus*, est appliquée par d'autres chartes à l'église de Sainte-Marie, au monastère, au cimetière, à la *villa* (4).

Le lecteur ne manquera peut-être pas de faire un rapprochement entre *Mandanois*, *Mandonoicus*, et notre *Mathon vicus*. On ne peut rien conclure d'une donnée que j'estime tout à fait insuffisante ; mais à ceux qui opposent des arguments de ce genre, il me sera permis de répondre que la similitude est au moins aussi grande qu'avec *Mandalocus* (5).

---

(1) Le P. Gouilloud assure qu'il l'a étudiée sur place. Il aurait dû venir aussi dans la vallée de la Durance, qui est pleine des souvenirs de saint Eucher et de ses deux filles.

(2) *Cartulaire de Saint-Victor*, charte 708.

(3) Le cartulaire de Saint-Victor écrit *Mandanmus* (charte 708). J'ai vu la même charte aux archives des Bouches-du-Rhône ; elle porte *Mandanuis* (Fonds inédit de Saint-Victor, liasse H. 40).

(4) *Cartulaire*, etc., chartes 707, 708, 844, 871, 922, 978, 1181.

(5) Le nom de *Mandanois*, inconnu aujourd'hui dans la localité, se lit encore dans les livres terriers des XV[e] et XVI[e] siècles, sous la forme *Mandanoys, Mandanoes*. Il y désigne le quartier « *qu'est derrière Sainte-Consorce* » (la chapelle actuelle).

La chapelle en question se trouve dans le hameau qui porte le nom de l'*Hôte*. Avec un peu de bonne volonté, on pourrait également voir dans ce nom un souvenir de l'*hospice* fondé par sainte Consorce. Mieux vaut avouer la pénurie de nos documents que de recourir à de pareils arguments.

On peut, du moins, affirmer qu'un établissement de charité n'était nullement déplacé à l'Escale, soit à cause de l'importance de la localité, soit à cause de sa position, qui en faisait un lieu de passage par terre et par eau. Les découvertes archéologiques qui se font depuis plusieurs années au quartier du *Bourguet* (1) jettent un jour intéressant sur l'histoire de ce pays, aux premiers siècles de notre ère, et permettent d'affirmer qu'il a eu quelque importance. En minant sa rive gauche, la Durance a mis à nu des constructions romaines, des inscriptions, des ornements d'architecture et une foule de menus objets (statuettes, médailles, poteries, outils, etc.), tous d'origine païenne.

Comme construction, la chapelle actuelle de Sainte-Consorce n'a aucun caractère d'antiquité, si ce n'est peut-être dans la partie basse de l'abside. Ce qu'elle offre de plus remarquable et assurément de très ancien, c'est une pierre sur laquelle sont grossièrement sculptées deux colombes buvant dans un calice (2). On a eu le bon sens de conserver ce débris de la vieille chapelle et de le mettre en évidence, en l'encastrant dans le mur au-dessus de la porte d'entrée. Grandeur : 40 centimètres sur 20 environ.

---

(1) Ce nom de Bourguet, qui s'est conservé jusqu'à nos jours, nous le trouvons dans une charte de 1189 ou 1190, où nous voyons qu'à cette époque on distinguait les habitants de l'Escale et ceux du Bourguet (*Cartulaire*, etc., charte 978).

(2) Dans cette représentation, les colombes figurent l'âme affranchie des liens du corps, qui a pris son vol vers les demeures éternelles, et le calice dans lequel elles se désaltèrent symbolise les délices et les joies du paradis.

L'autel primitif a également survécu. C'est un cube de pierre dure, haut de 80 centimètres, dont quelques détails singuliers feraient présumer qu'il avait d'abord servi a un autre usage. Il est sous le tombeau de l'autel moderne.

Conclusion. Jusqu'à présent on manque de données suffisantes pour fixer d'une manière sûre l'emplacement du *Mathon vicus*. On ne donne aucun argument sérieux en faveur de Mandelieu.

L'Escale peut, avec quelque raison et jusqu'à preuve du contraire, continuer à revendiquer l'honneur d'avoir possédé le tombeau de sainte Consorce, sa patronne de temps mmémorial.

A. ANDRIEU.

UNE PROMENADE

A MALLEFOUGASSE ET A SAINT-DONAT

Si d'aventure vous alliez à Saint-Donat, passez par Mallefougasse. C'est un village qui ressemble à tous les villages. Il n'est pas joli, joli. Mais il renferme trois monuments historiques : 1° la tour de son clocher, en pur style roman ; 2° l'auberge du *Repos*, *au retour d'Afrique* ; 3°....... Ici l'auteur est embarrassé. Le troisième monument n'a rien d'architectural, ni de tangible. Ce sont plutôt de simples souvenirs. Allez à Mallefougasse, et chacun vous parlera de ce bon abbé Monier. C'est lui, le troisième monument.

Il y a longtemps qu'il est mort ; mais de quelle touchante vénération on entoure encore sa mémoire ! On se rappelle avec attendrissement le zèle qu'il déploya en 1848, lorsqu'il alla bénir l'arbre de la liberté. Il voulait bien le bénir, puisque ses ouailles y tenaient. Mais l'abbé ne put dissimuler son extrême embarras. La cérémonie n'était

point prévue par le rituel. Quelles prières faut-il chanter ? demandait-il à ses paroissiens. Les paroissiens répondaient que les prières importaient peu ; l'essentiel c'était de chanter.

On alla donc bénir le peuplier et saluer l'avénement de la République. Tout Mallefougasse était autour de son arbre de la liberté. Alors, d'une voix forte, vibrante d'enthousiasme, le curé et les fidèles entonnèrent ce chant joyeux : *Parce, Domine, parce populo tuo.*

Le même abbé Monier vit un jour à Marseille, avec stupéfaction, des hommes qui se tenaient sur l'eau, des hommes qui nageaient (1). Il revint à Mallefougasse, l'esprit hanté d'une seule préoccupation : il voulait apprendre à nager. Mais à Mallefougasse on ne trouve pas une goutte d'eau. Il y a bien une fontaine; quelquefois même, à ce que disent les gens du pays, elle coule. L'abbé Monier ne pouvait compter sur le faible débit de cette fontaine pour se livrer à ses exercices de natation. Il eut alors une idée géniale. Allez me chercher toutes les noix du village, dit-il à Misé Rouson, sa vieille bonne.

Il y en eut bientôt trois pans dans sa chambre. Le curé exultait. Il ôte vite sa soutane et, animé d'une grande conviction, s'évertue à nager dans les noix.

Cela faisait un beau tapage, pensez. Misè Rouson, tout effarée, monte dans la salle... de bains et, devant un tel spectacle, ne put retenir un cri. Taisez-vous, malheureuse, lui dit l'abbé Monier ; vous avez failli me faire noyer !

L'autre monument de Mallefougasse, c'est l'auberge. Allons *au Retour d'Afrique,* nous dit le commandant de L., qui nous accompagnait dans notre excursion avec M. Saint-Marcel E. et M. G. T. Cette auberge a été ouverte en 1851 par un ancien marin qui, sur les bords du Nil, avait, pour se distraire, apprivoisé plusieurs crocodiles.

---

(1) *Ou Cagnard*, d'Ugèno Plauchud. — *Lou curat de Marafougasso.*

Le commandant nous révèle qu'un jour des chasseurs arrivèrent *au Retour d'Afrique*, exténués, mourant de soif. Après avoir bu convenablement, ils recommencèrent à boire. Tout y passa, vin, piquette et parfait amour. A la fin, l'un des chasseurs, qui décidément voyait double, met la main sur une fiole. Il la presse tendrement sur son sein et boit à même le flacon : c'était de l'eau de Cologne.

En route pour Saint-Donat. Avant de nous engager dans la rapide descente qui dévale à la Combe, nous ne pouvons nous lasser d'admirer les neigeuses dentelures des Alpes. La Durance se déroule, là-bas, avec des reflets miroitants, et, dans un lointain vaporeux, les rochers des Mées vaguement se dessinent, en formes étranges, enveloppés d'une légère brume, comme d'une mousseline qui traîne.

Nous voici maintenant devant la chapelle. Nous allons voir, d'abord, les ruines de l'ancienne église. M. l'abbé Andrieu a fait faire là des fouilles qui ont été l'objet d'intéressantes communications au comité de la *Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes*.

Le site est absolument sauvage. Des pans de mur, une petite tour, avec un escalier en spirale. Tout cela à ciel ouvert, à 20 ou 25 mètres au-dessous du sol.

Nous descendons avec précaution. Un merle siffle et s'envole.

La petite tour est enguirlandée de lierre. De la mousse un peu partout, avec des Cheveux de Vénus, capillaires finement dentelés et frémissant à la moindre brise. Les violettes, çà et là, exhalent un parfum d'une douceur infinie. Au-dessus de l'autel, d'une aubépine qui penche, tombe une neige de fleurs.

Voilà tout ce qui reste de l'ancienne église qui fut, dit-on, brûlée par les Sarrasins.

L'autre chapelle est plus moderne. Elle est transformée en maison de ferme. Tisté et Symphorose habitent ces lieux autrefois sacrés. Ce sont de braves gens qui, dans cette combe perdue, coulent des jours heureux.

Ils nous racontent la vie de saint Donat, qu'ils connaissent à fond. Le saint aurait, dans ce désert, goûté une tranquillité profonde. Mais plusieurs personnes dignes de foi soutiennent qu'un dragon lui donnait bien de la tablature.

Tisté et Symphorose nous font visiter le monument. La nef est pleine de fourrage, et nous entendons les abeilles qui, là-haut, bourdonnent autour des colonnes. Au fond de l'abside, nous nous arrêtons devant une fresque grossière : saint Donat luttant avec le dragon. La tête du saint est masquée par un gros jambon que Tisté a pendu à un clou. Mais, en écartant un peu l'obstacle, on voit très bien la peinture. Le saint regarde obtinément le serpent, et le commandant de L. regarde le jambon, en soupirant avec tristesse : *Sunt lacrymæ rerum.*

Symphorose était émue : elle croyait que le commandant venait de dire une prière.

Excellent déjeuner à côté de la chapelle. A nos pieds, le Mardaric court en chuchotant. Près du pont des Monges des sorgues (1) jaillissent brusquement et s'éparpillent en nappes argentées.

Un dernier coup d'œil sur les montagnes de la Combe, et nous partons après avoir bien remercié Symphorose, qui nous avait prêté une table avec une jolie toile cirée, toute neuve, sentant la peinture et sur laquelle était représentée la tour Eiffel.

ALBERT AUBERT.

Sisteron, avril 1890.

---

(1) Sources intermittentes. — Le quartier s'appelle *Raion*, dont l'étymologie paraît être *raia*, couler.

FRANÇOIS DE GALAUP-CHASTEUIL

LE SOLITAIRE DU MONT LIBAN

LETTRES INÉDITES

écrites de Provence et de Syrie à Peiresc (1629-1633)

AVERTISSEMENT

Je ne dirai rien de la famille de Galaup, M. le marquis de Boisgelin, qui me défend de louer ses précieuses communications et qui me permet à peine de l'en remercier, ayant tout dit sur cette famille dans la notice généalogique mise à la suite des lettres que l'on va lire ; je ne parlerai même que très peu de l'auteur de ces lettres, car sa vie est très connue, ayant été racontée en détail par divers écrivains et ayant été résumée dans tous nos recueils biographiques, à commencer par le *Moréri* (1) et à finir par le *Dictionnaire historique de la France,* ce commode manuel où M. Ludovic Lalanne a si habilement condensé tant d'excellentes indications. Je me contenterai donc de rappeler que François Galaup de Chasteuil (2) naquit à Aix, le 19 août 1588, « sur le

(1) Édition de 1759, t. V, seconde partie, p. 23. L'article sur *François Galaup de Chasteuil* est précédé d'une histoire de la famille et suivi de divers articles sur d'autres membres célèbres de cette famille.

(2) Je laisse à ces deux noms leur forme usuelle, quoique Roux-Alpheran (*les Rues d'Aix*, t. I., p. 168) ait adopté une autre orthographe qu'il justifie ainsi : " Peu de familles ont fait autant d'honneur à la ville d'Aix et ont aussi bien mérité de la République des lettres que celles de Gallaup Chastueil, dont nous écrivons les noms comme les ont toujours écrit les divers membres de cette famille. "



midi », qu'il se montra dès l'enfance très pieux et très studieux, qu'il fit de grands progrès dans la philosophie et dans la jurisprudence (1), mais encore plus dans la connaissance de la langue hébraïque ; qu'il partit de Marseille le 20 juillet 1631, avec le comte de Marcheville, ambassadeur de France à Constantinople, pour aller « mener une vie solitaire et pénitente » sur le mont Liban ; qu'il y édifia toute la région par ses vertus et ses austérités, et qu'il mourut en odeur de sainteté au monastère de Marlicha, le 15 mai 1644.

Ceux qui voudraient de minutieux renseignements sur l'anachorète les trouveront en abondance dans deux bouquins que j'ai eu le plaisir de consulter à la Méjanes et que, s'ils sont introuvables en librairie, ne manquent du moins ni aux grands dépôts publics de Paris, ni à quelques-unes des principales bibliothèques de province :

Le Provensal solitaire au mont Liban ou la vie de M. François de Galaup, sieur de Chasteuil, gentilhomme de la ville d'Aix, par Gaspard Augeri, prieur de Manosque, conseiller et prédicateur ordinaire du Roy. (A Aix, chez Jean Roize, imprimeur de l'Université, 1658, in-12 de 224 pp.) (2).

---

(1) Un de ses biographes nous apprend que " l'Université d'Aix le receut avec applaudissement au nombre de ses docteurs en la faculté de droit ".

(2) L'ouvrage est dédié " à Hubert de Galaup, sieur de Chastueil, conseiller du Roy en ses conseils et son premier advocat général en la cour du parlement de Provence ", neveu de François de Galaup. L'approbation est donnée " à Aix, ce 15 octobre 1657 " par le savant historien Honoré Bouche, prévôt de Saint-Jacques, qui rend hommage à " la vie admirable

La Vie de Monsieur de Chasteuil, solitaire du mont Liban, par M. Marchety, prestre de Marseille. (Paris, chez Pierre le Petit, 1666, in-12 de 384 pp.) (1)

---

et presque sans exemple de feu M. François de Galaup, si renommé par toute la chrestienté pour sa grande piété et doctrine „. Mentionnons, aux pièces liminaires, des vers latins en l'honneur du biographe, signés *D. Iorna*, et un sonnet où miroitent les *concetti*, œuvre du prieur Puech. L'épigraphe est heureusement empruntée au prophète Isaïe : *Gloria Libani data est ei, decor Carmeli.* Il y aurait de curieuses citations à tirer du travail d'Augeri. En la page 40, on pourrait cueillir cette maxime : " La chasteté est une fleur qu'on ne conserve qu'en combattant toujours, mais il faut combattre à la façon des Parthes, en fuyant „, ce qui rappelle le mot d'un théologien : fuir c'est vaincre, *fugere vincere*, et le bon mot d'un prédicateur : " En pareil cas, on ne se sauve.. qu'en se sauvant. „ Plus loin (p. 47), François de Galaup est ainsi loué de sa réserve extrême à l'égard des femmes : " On ne l'a jamais vu parler *(sic)*, ni regarder aucune femme „, ce qui serait à rapprocher d'un passage de l'*Imitation*. Mais n'allongeons pas trop cette note, d'autant que nous aurons à revenir sur le livre d'Augeri.

(1) *L'achevé d'imprimer* est du 17 avril 1666. Marchety, qui passe dédaigneusement sous silence le travail de son devancier, annonce une seconde édition de son propre travail. On lit, à la page 373 : " Mgr l'Evesque de Vaison (c'était le très savant antiquaire Joseph-Marie Suarès), ayant appris que j'avois envoyé à Paris l'histoire de la vie de nostre illustre solitaire du Mont Liban, pour la faire imprimer, me fit la faveur de me donner l'excellent éloge que M. son frère le chanoine avoit composé en latin, pour honorer la mémoire bienheureuse de ce serviteur de Dieu, qui a esté le modèle des pénitents et le miracle de nostre siècle. „ Voir cet éloge pp. 374-383, plus (p. 384) une pièce de vers latins qui débute ainsi :

Clauditur hoc tumulo Libani pius incola montis.

Les rédacteurs de la *Bibliothèque historique de la France* (t. I, n° 4744) disent que l'ouvrage de Marchety, qui a été revu par Antoine Arnauld, est très rare, la plupart des exemplaires ayant été brûlés. Ils ajoutent que Jean de la Roque en a donné un abrégé dans son *Voyage de Syrie*, etc., Paris et Amsterdam, à la fin du tome II. Dans le *Journal des Savants* du lundi 28 juin 1666, j'ai trouvé un article où François de Galaup est fort loué, mais où l'on n'a pas daigné dire un seul mot de l'abbé Marchety.

C'est à Marchety que j'emprunterai (p. 33) le récit des relations de François de Galaup avec Peiresc, plus âgé que lui de près de huit années :

« Celuy de tous les sçavans qui luy donna plus d'exercice fut M. de Peyrest qui, prenant plaisir à luy faire éclaircir les choses les plus obscures, ne cessoit point de conférer avec luy. Cette union qu'ils avoient ensemble porta ce grand homme à le prier qu'il le receust dans sa maison de Baugency pour passer quelque temps avec luy durant la peste qui arriva en 1629. L'amitié toute sainte qu'il avoit pour cet homme de mérite luy ayant fait agréer sa prière, ils s'engagèrent tous deux à vivre ensemble durant ce mauvais temps. Ce fut dans ce mesme temps que M. de Chasteuil entreprit de lire le Pentateuque en langue Samaritaine que le P. Th. Minuti avoit apporté du Levant. Il y fit des remarques très judicieuses et très doctes, que M. de Peyrest jugea dignes d'estre insérées avec ce texte dans la Bible royale. Mais l'un et l'autre estant arrivés trop tard à Paris, Gabriel Sionite se contenta, pour ne pas grossir inutilement cet ouvrage si merveilleux, d'y insérer à part dans le corps les endroits de ce texte qui estoient différents du texte desja imprimé, avec des observations qu'il fit luy mesme (1). »

(1) Déjà (p. 18) Marchety avait parlé presque dans les mêmes termes du travail de l'orientaliste sur le Pentateuque, ajoutant que Peiresc " depuis a fait présent à M. le Cardinal Fr. Barberin du texte samaritain, que les sçavans ont estimé estre un des textes les plus curieux et les plus corrects qui ayant jamais esté escrits en cette langue ".

D'autres détails sur les relations de Peiresc et de François de Galaup nous sont fournis par leur correspondance. Il s'est perdu plusieurs des lettres qu'échangèrent les deux savants amis, car je n'ai pu en retrouver qu'un assez petit nombre, et il me semble que, tant à cause de leur mutuelle affection qu'à cause de leur égale curiosité, ils durent s'écrire beaucoup plus souvent. On trouvera les lettres de Peiresc dans un des volumes in-4° consacrés à sa correspondance avec divers. Celles de François de Galaup sont données ici, les unes d'après les copies de la Méjanes, les autres d'après les originaux de la Bibliothèque nationale (1). On ne les lira pas sans éprouver une profonde vénération pour celui qui eut tant de science, tant de vertu et tant d'héroïsme, qui renouvela dans la Turquie d'Asie les prodigieux sacrifices des anachorètes de la Thébaïde, qui augmenta en ces lointaines régions le renom et l'influence séculaires de la France et qui mérita qu'on dit de lui en un poétique langage : *Sub cedris Libani, cedris ipse altior* (2).

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

---

(1) Les lettres écrites à Peiresc seront suivies : *(Appendice I)* de quatre lettres du solitaire du Liban à son frère Jean, procureur général en la cour des comptes, aides et finances de Provence ; *(Appendice II)* d'une lettre de François de Galaup à l'avocat Mathieu Alpheran ; *(Appendice III)* de la notice généalogique sur la famille de Galaup par M. le marquis de Boisgelin. Je prie mes chers auxiliaires, MM. de Barlue Perussis, de Boisgelin et H. Guillibert, d'agréer toutes mes plus vives actions de grâces pour leurs précieuses communications.

(2) Mot rappelé dans la *Revue de Marseille et de Provence* de janvier-février 1887 : *Galerie des provençaux illustres, les Galaup de Chasteuil*, p. 4. En tête

Lettres de François de Galaup à Peiresc

I.

Monsieur,

Vostre letre me fut rendue vendredi passé à La Manon (1) par laquelle je me sens surchargé d'obligation tant pour l'affaire de mon cousin de Cadenet (2), qui est venu de Rome ayant obtenu par vostre faveur ce qu'il demandoit, que aussy pour le soing que vous aves eu de mander un homme exprès pour un dessaing auquel j'ay tousjours reçeu mille obstacles et asteure mesmes le moyein qu'on me faisoit espérer de le pouvoir acomplir à la tous saincts m'a encore failli (3). Pour ce qui est de vostre emprainte, elle est fondée sur l'attante quont les juifs de leur Messias disans que bien que le rameau plus hant de l'arbre qui est

---

de cette livraison, on a reproduit le portrait du solitaire, assis, la plume à la main, devant une table sur laquelle est posé un manuscrit en caractères hébraïques et qui est surmonté d'un crucifix. Dans un angle du tableau, au-dessus d'un paysage représentant les montagnes environnantes, on lit cette inscription : *Veni de Libano.* Aucune indication n'est donnée sur la provenance du portrait. Dans le tome IV de la *Bibliothèque historique de la France* (p. 167), on signale deux portraits de François de Galaup : un par Chauveau, in-8° ; un autre (également in-8°) par un inconnu et accompagné de quelques vers.

(1) Aujourd'hui commune des Bouches-du-Rhône, arrondissement d'Arles, canton d'Eyguières, à 67 kilomètres de Marseille.

(2) Sur la famille de Cadenet, qui a fourni jusqu'à huit conseillers au parlement de Provence, depuis 1578 jusqu'à la Révolution, et un viguier à la ville de Marseille dès le XIII[e] siècle (Guillaume de Cadenet, 1293), voir Roux-Alpheran, *les Rues d'Aix*, t. II, pp. 94-96. On sait que la terre de Cadenet, actuellement chef-lieu de canton du département de Vaucluse, arrondissement d'Apt, à 59 kilomètres d'Avignon, fut érigée en vicomté, au commencement du même siècle (1225), par Guillaume, comte de Forcalquier, en faveur de Bertrand de Cadenet.

(3) Le dessein d'aller en Orient pour se consacrer à la vie contemplative.

composé de douze branches, c'est-à-dire de douze tribus soit coupé et que le sceptre ne soit plus en la maison de Jeuda, qu'il n'est pas pour cela perdu, mais qu'il est gardé dans le sanctueire et que Dieu estant le vray roy d'Israel il conserve à son peuple cette branche, laquelle il fera fleurir en son temps (1). La pièce de cuivre a esté inventée par les anciens chrestiens, qui s'en servoient contre quelques maux et mesmement contre les venins; d'un costé sont toutes les combinations (2) des letres du nom ineffable, lesquelles estant douze en quelque façon qu'elles se treuvent, ne signifient jamais qu'une mesme chose. En l'autre costé, ils ont voulu exprimer la vertu du nom qui a esté donné au verbe incarné ou il y a beaucoup et de superstition et d'ignorance.

L'espérance qu'on m'a donnée de vous voir au premier jour à Salon, où toute nostre famille, pendant ce temps, se va retirer (3), a fait que j'ay retenu vos médailles attendant de vous dire de bouche toute l'interpretation, plus particulièrement. Vous pouvés aussi porter la letre samaritaine, car de vous dire rien sur vostre copie il me seroit impossible, tout y estant gasté.

Cependant, Monsieur, pour tant d'obligation que je vous

---

(1) Le correspondant de Peiresc a ajouté en marge :

Du costé de l'arbre : *Virga David remansit abscondita in thesauro Sion in domo Sanctuarii.*

De l'autre costé : *Dominus custodit Israel res fortis in Jerusalem.*

(2) C'est la forme ancienne signalée par Littré dans un ouvrage de Nicolas Oresme (traduction des *Ethiques*, 1488) et dans les œuvres d'Ambroise Paré (1561). La Curne de Sainte-Palaye indique la présence de *combination* dans les *Bigarrures* du seigneur des Accords et ajoute que Pasquier, en une de ses lettres, a regardé ce mot comme *nouveau*, ce qui prouve que Pasquier n'avait lu ni Oresme, ni Paré.

(3) A cause de la peste qui dévastait la ville d'Aix. On trouvera, sur l'épidémie, d'abondantes informations dont les premières pages du tome II des *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*.

ay, je ne puis que prier Dieu qu'il m'ouvre les moyens de vous servir et de vous pouvoir témoigner par effects que je suis d'affection et invariablement

Vostre très humble
et très obeissant serviteur,
FRANÇOIS DE GALLAUP.

Mon frère me charge de vous faire ses très humbles saluts.

De La Manon, ce 1er de novembre 1629 (1).

II.

Monsieur,

J'ay esté extremement joyeux de voir vos letres tant pour l'amour de vous qui avés receu une pièce très singulière le pentateuque (2), ainsi que vous m'escrivés en trois langues et le tout en charactère samaritain avec une grammaire samaritaine, que aussy pour ma satisfaction particulière, puis qu'à la fin j'ay recouvert le testament syriaque et en gros et en petit volume, ce qui me donnera moyen de poursuivre quelque estude que j'avoy commencé en cette langue (3) et celle cy est encore une des preuves que tous les jours vous me faites paroistre de vostre affection sans que j'aye rien mérité envers vous. Pour ce que vous m'escrivés de conferer nos deux copies de la lettre samaritène j'ay estimé cela superflu, en quel fondement avez vous que l'une soit plus exacte que l'autre? Mais puis que vous aves de la passion pour ce subject, le

---

(1) Bibliothèque nationale, *Fonds français*, vol. 9,542, f° 74. Autographe.

(2) Voir, sur les précieux documents ici mentionnés, les détails donnés dans une lettre du 18 novembre 1629 (tome II des *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, pp. 202-204). Conférez Gassendi, *in Vita Peireskii*, livre IV, pp. 327-328.

(3) Formule dont il faut admirer l'extrême modestie.

seul expédient que j'ay peu treuver est de vous escrire la substance de tout ce qui est contenu en ceste lettre sans m'attacher à la version de mot à mot, mais vous me permetrés s'il vous plait que ce soit à mon loysir et en temps que je pourray estre libre. Je vous mande vostre médaille et le talisman avec leurs inscriptions : l'interprétation eut demandé quelque plus long discours que la haste de cette commodité ne permet point. Je scay les excès de courtoisie dont vous usés en ce temps icy envers ceux que vous aymés et je vous remercie bien fort de l'offre qui vous a pleu de faire à l'un de vos serviteurs. Le séjour de Beaujantier me seroit fort agréable non point pour la salubrité de l'air ou les commodités que vous me marqués, mais pour l'honneur d'estre avec que vous; toutefois je ne puis encore vous promettre cela. La letre du père d'Aymini (1) me resjouit d'un costé et de l'autre me laisse avec beau-

(1) Sur Daniel Aymini, un des innombrables correspondants de Peiresc (Minutes de l'*Inguimbertino*, registre VI, f° 796, voir Gassendi, qui écrit ainsi son nom (p. 328), Dayminium, et qui ajoute : *Ex iis Franciscanis, quos Recollectos nominant.* Fauris de Saint-Vincens, dans une note du t. 2 de la collection Peiresc, à la Méjanes (f° 580), rappelle que ce récollet appartenait à une famille de Manosque et qu'étant allé en Terre Sainte il en donnait des nouvelles à F. de Galaup. En cette même page 580, est reproduite une lettre (sans date) du p. Aymini au futur solitaire du Liban, qu'il appelle " mon cher cousin „. J'extrais de cette lettre de curieuses choses sur la ville de Damas : " Il ne fait que trois ou quatre jours que nous sommes de retour avec le R. P. Théophile de la belle et grande ville de Damas, où c'est que nous avons veu ponctuellement tout ce qui est dit de saint Paul dans les Actes des Apostres. Nous avons veu dans une très grande prairie une colonne où l'on tient qu'Adam fut mis en sortant du Paradis terrestre. Je le crois, puisque c'est le plus beau pays de la terre. Damas est arrosé de sept belles rivières. Il n'y a maison ou bout de rue où l'on ne voye de très belles fontaines. La ville est assise dans une plaine de plus de vingt à trente journées de cheval, tant du costé de la Mecque que de la Perse. „ A la suite de cette lettre, on en trouve (f° 582) une du même religieux adressée à Peiresc de "Seyde„ le 2 septembre 1630 „.

coup de regret de ne lui pouvoir tenir compagnie. Il a esté prié par un juif qui gouverne toutes les affaires du prince de ce pays là de luy faire tenir quelques volumes petits de bibles hebraïques sans points telles que vous avez veu les miennes à Lyon, si le commerce y est encore; il s'en treuve à quatre francs la pièce. Je vous prieray si vous aves quelque commodité de vous en faire recouvrer quatre et il faut se prendre garde qu'il y en a dont le charactère est presque tout effacé comme la mienne. Que s'il ne s'en pouvoit recouvrer point d'autres que de ceste façon nous n'en prendrions pour asteure que deux volumes, c'est celuy qui veut estre toute sa vie,

Monsieur,

Votre très humble et affectionné serviteur.

François de GALLAUP (1).

Si le père Théophile (2) est la vous me permetrés que je luy offre mon trés humble service. Mon frère (3) m'a chargé de vous baiser les mains de sa part.

III.

Monsieur,

Je vous ay mandé trois pistoles pour les faire tenir à ce marchand qui a fourni son argent pour moy. Vous y treuverés quelque défaut selon le conte que je fay dans la

---

(1) Bibliothèque nationale, fonds français, vol. 9,542, f° 71. Le document ne porte pas de date, mais il est facile de la deviner, d'après la réponse de Peiresc (3 décembre 1629), ce qui nous reporte à quelques jours auparavant.

(2) C'est le père Théophile Minuti, de l'ordre des Minimes, dont la sagacité rendit tant de services à Peiresc et qui figure si souvent dans sa correspondance. Voir Gassendi, que j'aime à citer comme le plus exact et le plus complet des biographes, p. 327.

(3) Le procureur général, ami intime de Peiresc.

letre, mais cela est provenu pour ce que la letre estoit escrite avant que de scavoir l'espèce de monoye que je devoy mander et puis voyant qu'il y défailloit quelque chose, j'ay pensé que cela se treuveroit dans le conte que j'attendoy de faire pour le prix de l'autre livre, mais si vous ne voulés recevoir l'argent que je desire de rembourcer à ce marchand, vous me permetrés aussi de ne recevoir point aucun de ses livres et cela est tout autant que si vous me disiés en autres termes de ne m'adresser plus à vous pour des semblables subjects. Puis que vous dégnés prendre la pene de mander quérir ces petites bibles vous m'obligeres s'il vous plait de m'en faire tenir quatre à condition toutefois que nous demeurerons dans les termes du devoir ; autrement je n'oseroys avoir pensé de les prendre. Pour la bible royale dont vous m'escrivés (1), je ne l'ay point veue. Si vous venés (2), souvenés vous de porter vostre copie de la letre samaritene, mais si vous tardés quelques jours seulement après festes, vous changerés peut estre de dessaing. Dieu vous conserve la avec autant de santé comme vous en souhète,

Monsieur,

Vostre très humble
et très affectionné serviteur,
François de GALLAUP.

Salon, ce 22 décembre 1629 (3).

---

(1) Peiresc, dans sa lettre déjà citée du 8 décembre 1629, avait dit à son correspondant : " Au reste je pense que vous scavez l'edition qui se faict à Paris de la grande *Bible royale* d'Anvers, avec de grandes améliorations et additions. Je serois bien ayse d'apprendre de vous si vous jugerez que ces exemplaires du nouveau testament syriaque y peussent estre utiles... "

(2) A Salon, où toute la famille de Galaup attendait la fin de l'orage, je veux dire la fin de la peste.

(3) Bibliothèque nationale, fonds français, vol. 9,542, f° 72. Autographe.

IV.

Monsieur,

J'ay receu avec vostre lettre celle du Père Daniel (1). Je suis marri de ne pouvoir point m'acquiter de mon devoir et me donner l'honneur de vous aller voir. Je ne vous en escriray point les raisons. Seulement je vous prie de croire que ce n'est point à manque de bonne volonté. Je vous félicite vostre pantateuque samaritain et en suis extremement joyeux.

La remarque que vous faites de la conception et naissance de la demoiselle de Montsallier (2) est grandement curieuse, et si vous prennés la peine de fouiller dans l'Histoire, vous trouverés encore que rarement la vie des enfants qui naissent avec violence passe sans quelque chose de fort notable ou en bien ou en mal (3).

Je vous remercie du souvenir qu'il vous plaist avoir de moy, et m'obligerez aussi de croire que je suis inviolablement,

Monsieur, vostre, etc.

FRANÇOYS DE GALLAUP.

De Salon, ce 13 février 1630 (4).

V.

Monsieur,

Je vous prie de m'excuser si je ne puis sitost m'acquiter de la promesse que que je vous ay faite, mais ce sera en peu de jours, après que j'auray donné ordre à quelques petits affaires.

---

(1) Le Récollet Daniel Aymini, déjà mentionné.

(2) Les Montsallier formaient une branche de la famille d'Aimar.

(3) Les physiologistes donnent-ils raison à l'observation de F. de Gallaup ?

(4) Bibliothèque Méjanes, collection Peiresc, vol. 222, f° 334. Copie.

Pour le calcul que vous desirés sçavoir, l'an 1464 nous tenions du cycle solaire 12 ; la lettre dominicale estoit D C 1465, cycle solaire 18, lettre dominicale G. 1466, cycle solaire 19, lettre dominicale D. 1467, cycle solaire 20, lettre dominicale G. 1468, cycle solaire 21, lettre dominicale C.

J'ay cherché ces deux noms propres qui sont dans vostre lettre samaritaine, mais je n'ay sceu les trouver. Il y a bien *Abinoham* au 4e chapitre des Juges, mais il est escrit avec un *hain* et un *Mem*. Le Samaritain pourroit bien avoir osté l'*hain* et changé le *Mem* en *Nun*. Mais cela est incertain.

De la grammaire que vous m'escrivés de Georgius Amira (1), je n'en ay point oüi parler. J'aurois bien envie d'apprendre des nouvelles de M. l'Ambassadeur de Constantinople (2). Vous m'obligerez bien de m'en faire part, si vous en pouvés avoir.

Pardonnés moy si je vous suis importun et donnés cette liberté à la confiance que j'ay en vous comme, Monsieur, vostre très humble et très obligé serviteur.

FRANÇOYS DE GALLAUP.

A Aix, ce 2 octobre 1690 (3).

VI.

Monsieur,

Tous les jours vous me fetes naistre quelque nouveau suject d'obligation parmy lesquelles je vous puis asseurer

---

(1) Le *Manuel du Libraire* (t. I, col. 231) donne cette indication : AMIRA (GEORG. MICH.) *Grammatica Syriaca, sive chaldaica.* (Rome, 1596, in-4°.) Ouvrage estimé. — Sur l'archevêque Georges d'Amiré, voir une des lettres suivantes (n° XI), où Fr. de Galaup donne au savant prélat les plus flatteurs éloges.

(2) C'est-à-dire de l'ambassadeur désigné, le comte de Marcheville. — Voir, sur ce diplomate qui eut de si grands désagréments en son ambassade à la Porte, le tom. II des *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, *passim.*

(3) Bibliothèque Méjanes, collection Peiresc, vol. III, f° 334. Copie.

que cette cy m'est la plus sensible. Je n'ay point changé de volonté ainsi que vous croyés (1), mais je tache de prouvoir aux difficultés qui m'y pourroint faire obstacle. La letre de Monsieur Targuet (2) que vous me mandés est grandement obligante et je desireroy qu'il fut asteure à mon pouvoir de partir ; toutefois je tascheray d'en trouver les moyens entre icy et la tous saincts. J'attendoy d'avoir achevé la lecture de vos deux livres (3) pour faire responce à vostre première letre, je ne puis que louer l'esprit de l'un et de l'autre. Mais pour Monsieur Gaulmyn (4) il seroit encore plus louable s'il s'occupoit à quelque chose de plus sérieux et M. Gapharel (5) si sa plume estoit un peu plus retenue (6). En la letre samaritaine, il y a des grands manquemens aux charactères pour estre les uns mal formés, les autres transposés et beaucoup qui sont demeurés au bout de la plume, toutefois ne prenés point la pene de m'en faire transcrire aucune autre ; ce m'est assés de l'avoir leue une fois et pour ce qui est de l'inter-

(1) Au sujet de son départ pour l'Orient.

(2) C'était le consul de France à Seyde, comme nous l'apprend une lettre de Peiresc à Fr. de Galaup du 12 août 1629.

(3) Ces deux livres étaient, comme nous l'apprend une lettre de Peiresc (du 8 août 1629), *la Vie et la mort de Moïse (Liber rabbinicus de vita et morte Mosis cum notis)* (Paris, 1629, in-8°) et *Curiosités inouyes sur la culture talismanique des Persans*, etc. (Paris, 1629, in-8°.)

(4) Sur le philologue Gilbert Gaulmin, voir, outre diverses notes dans le *Recueil Peiresc-Dupuy*, une notice bien intéressante de M. H. Omont, de la Bibliothèque nationale, dans la *Revue bourbonnaise* d'avril 1886. *(Gilbert Gaulmyn, de Moulins, et sa collection de manuscrits orientaux.)* J'aurai à m'occuper du magistrat orientaliste, en publiant une curieuse lettre de lui à Peiresc.

(5) Sur Jacques Gaffarel, l'actif polygraphe s'il en fut jamais, voir ma petite plaquette si heureusement enrichie des communications de M. Léon de Berluc-Perussis : *Quatre lettres inédites de Jacques Gaffarel, publiées avec avertissement, notes et appendice* (Digne, 1886.)

(6) La Sorbonne jugea, comme Fr. de Galaup, que la plume de Gaffarel n'était pas assez retenue, car elle censura le traité des talismans.

prétation vous scavés que je suis roidi à ne faire voir rien du mien au jour de quelques années, et pour ce je vous prie n'exiger point de moy que ce qui regardera vostre service. Je vous remercie du soing qu'il vous a pleu de prendre pour moy et prie Dieu qu'il vous veuille tenir en santé et qu'il me donne les moyens de vous tesmoigner ce que je suis de tout mon cœur,

Monsieur,

Vostre très humble et affectionné serviteur,

François de GALLAUP.

Père Denis capucin et frère Louys vous baisent les mains (1).

VII.

Monsieur,

Je ne vous ay point adverti du jour que vous me demandiés pour ce qu'il estoit desja passé et cette conjonction fut selon les Éphémerides d'Argolus (2) au 20 de febvrier environ neuf heures du soir, la latitude de Vénus estoit méridionale quasi d'un degré et Monsieur le prieur de la Valette (3) auquel je fis voir vostre letre s'estonne grandement de ce qu'en dit Keplerus pour ce que luy, ayant calculé cette conjonction selon les tables mesmes de Keplerus, il y a trouvé une latitude assez signalée. Pour ce que vous adjoustés du concours de Mercure il estoit ce jour la séparé du soleil et de Vénus de 19 degrés.

(1) Bibliothèque nationale, fonds français, vol. 9,542, f° 78. Autographe.

(2) Le mathématicien André Argoli (né, en 1570, à Tagliacozzo, mort à Padoue plus qu'octogénaire) publia des *Éphémérides* (Venise, in-4°) qui furent réimprimées à Padoue, à Lyon, etc.

(3) Qu'il me soit permis de renvoyer au fascicule IV des *Correspondants de Peiresc : Joseph Gaulthier, prieur de la Valette.* (Aix, 1881.)

J'ay veu le mémoire des livres que vous aves receu et de ceux encore que vous attendés ; il me faudroit non point des jours pour les lire, mais des moys, et mes occupations ne me permetent point asteure de m'esloigner d'icy. Si je le pouvoys il n'y auroit point de raison plus pressante pour m'en tirer que l'honeur de vostre compagnie, ensemble les obligations que je vous ay et les caresses que durant six moys j'ay receu en vostre maison, pour lesquelles je seroy toute ma vie vostre obligé attendant de vous tesmoigner un jour par effect que je suis de tout mon cœur,

Monsieur,

Vostre très humble et obéissant serviteur,

FRANÇOIS DE GALLAUP.

D'Aix, ce 31 mars 1631 (1).

VIII.

Monsieur,

Je suis marri de ne pouvoir pour cette fois obéir à vos commandements, car outre beaucoup d'affaires que j'ay je suis maintenant dans la nécessité de demeurer icy pour cause de la maladie de ma mère qui tient le lit depuis quelques jours (2). Vous permetrés que mon cousin le

---

(1) Bibliothèque nationale, fonds français, vol. 9,542, f° 75. Autographe.

(2) Marchety fait ainsi l'éloge du père et de la mère de Fr. de Galaup : " Son père se nommait Louis de Galaup de Chasteuil et sa mère Françoise de Cadenet, tous deux très considérables par leur vertu et par leur naissance. " Nous verrons dans la notice de M. le marquis de Boisgelin que la naissance de Louis de Galaup ne fut pas aussi relevée que semblerait l'indiquer Marchety. Du reste, ce biographe avait déjà, dans l'*Avis*, beaucoup trop avantageusement parlé de la noblesse des Galaup : " Sa famille ", dit-il au sujet de François, qui n'a rien de comparable, *quelque éclatante que soient sa noblesse et ses alliances*, au lustre qu'elle tire de la grandeur de ce saint.... " Revenons à Françoise de Cadenet pour indiquer, à la fin du livre d'Augeri (p. 128), un billet de Fr. de Galaup à sa mère écrit du Mont Liban, le 6 novembre 1641 (en huit lignes).

revérend père Daniel (1) reçoyve mes très humbles salus et puisque faut qu'il viene voir ses frères, j'auray l'honeur de l'embrasser icy. Monsieur le prieur de la Valete m'a promis de vous faire responce. Je ne suis point dans l'apréhension ainsi que vous dites d'estre prins pour un esleve en vous escrivant puis qu'on a voulu metre aussi nostre maison dans le soupçon quoyque sans subject. Prenés garde que la conjonction du soleil et de Vénus que vous dites ne soit celle qui doit arriver au 8 de décembre de cette année, car pour l'autre de febvrier c'est du tout impossible.

C'est,

Monsieur,

Vostre très humble
et très obéissant serviteur,
FRANÇOYS DE GALLAUP.

D'Aix, ce 5 avril 1631 (2).

IX.

Monsieur,

Samedy passé j'observa la conjonction que vous me marquiés du soleil et de Mercure dans une chambre bouchée de tous coustés et n'avoy laissé qu'une ouverture d'où je recevoy le rayon du soleil sur un papier blanc à travers d'une lunete et puis j'apliqua encore la lunete à l'œil pour voir dans le corps du soleil, mais despuis midy jusques à une heure je ne peus rien apercevoir ; après l'air commença

---

(1) Le volume d'Augeri renferme deux lettres de Fr. de Galaup à un religieux : une (pp. 70-71) du 21 juin 1630, au sujet du prochain voyage en Orient, le p. Aymini étant alors à Saïde ; l'autre (pp. 97-98), écrite de Hedem, le 6 octobre 1632, où le pèlerin apprend à son cousin la nouvelle de son arrivée au Mont Liban, ajoutant que le séjour de Constantinople ne lui a " jamais esté que grandement ennuyeux ".

(2) Bibliothèque nationale, fonds français, vol. 9,542, f° 77. Autographe.

à se troubler de nuages et pleut environ les trois heures, puis le ciel revenant serain je retourna encore à l'observation sur les cinq heures et n'ayant rien veu ainsi que devant j'ay creu que si tant est que cette aplication se fit dans ce temps il faloit que Mercure passat par dessus. Les tables pruteniques (1) ne varient presque rien en ce qui est de la latitude de 8 au 17 de may, mais elles mettent la conjonction au 14 à six heures du soir; cependant vous me permetrés de vous resouvenir de conserver mieux vostre santé et de ne demeurer pas à vostre jardin si longtemps que vous avés de coustume (2), je suis obligé de le vous dire comme estant,

Monsieur,

Vostre très humble
et très obéissant serviteur,
FRANÇOYS DE GALLAUP.

A Aix, ce 19 may 1631 (3).

X.

Monsieur,

Il n'y a que cinq ou six jours qu'on m'apporta une de vos lettres de Constantinople, par laquelle j'ay connu que vous estiez mal informé des affaires. Je suis maintenant au Mont Liban avec les Pères Récollets et parmi un peuple grandement catholique qui, s'estant séparé de ses membres infectés de schisme des Jacobites et Nestoriens, et suivi

(1) Sur ces Tables dédiées par Reinhold à Albert, duc de Brandebourg, voir une note où elles sont rapprochées des *Tables Rudolphines* de Tycho-Braché et Kepler, dans le fascicule IV des *Correspondants de Peiresc*, p. 19, à propos de la conjonction du 17 mai.

(2) Le jardin de Belgentier était si beau que Peiresc, son créateur, s'y oubliait volontiers, s'attardant jusqu'à s'exposer, lui d'une santé toujours si délicate, aux dangers de la fraîcheur de la nuit.

(3) Bibliothèque nationale, fonds français, vol. 9,542, f° 76. Autographe.

les traces de saint Maron d'où il a pris le nom de Maronite, s'est toujours soumis à l'Église romaine. Sa langue est syrienne comme celle des Jacobites et Nestoriens, quoyque la prononce (1) et le caractère de ces derniers soit un peu différent et tienne plus du chaldaïsme. La conversation des Arabes a fait laisser à ce peuple son langage naturel, et on ne le parle plus icy que dans l'Église aux Heures composées pour la grande partie par S. Euffren (2). Cinq ou six villages seulement l'ont retenu, mais corrompu et meslé de l'arabe, tellement qu'on ne peut icy l'apprendre que par la frequentation des gens doctes. Dieu m'a guidé au rencontre du meilleur esprit et du plus docte qui soit parmy ce peuple, Monseigneur l'Archevesque George d'Amiré. Devant luy (3), l'Europe ne sçavoit point ce qu'estoit cette langue, laquelle merite bien d'estre cultivée pour les mystères qui y sont contenus et pour avoir esté la vulgaire de Jésus-Christ. Une grammaire fort ample qu'il en a faite (4) a ouvert l'esprit de beaucoup de gens qui y travaillent asture, l'alleguent et tiennent ses maximes comme des lois. Il est grandement zélé au Saint-Siege et luy seul a fait recevoir aux Maronites la reformation du Calendrier, lesquels y faisoint beaucoup de difficulté. Sa vertu et les témoignages d'affection que j'en reçois touts les jours me forcent de rechercher touts les moyens que je sçaurois pour l'obliger. Vous pourrés m'y assister par l'employ du crédit que vostre mérite s'est acquis envers Sa Sainteté et Monseigneur le cardinal Barberin. Vous apprendrés ce que seroit besoin de faire par la lettre que vous en escrit le Père Jacques, de Vendos-

---

(1) *Prononce* pour *prononciation*. Littré ne donne aucun exemple de la forme *prononce*, qui n'a pas été connue des autres lexicographes.

(2) C'est saint Ephrem, le plus éloquent des Pères de l'Église syriaque.

(3) C'est-à-dire : *avant* lui.

(4) Grammaire déjà citée dans une note de la lettre V.

me (1). Les preuves que j'ay toujours receues de vostre affection et l'estat que vous faites d'obliger les gens de merite me promettent de vous cette faveur, vous priant de me pardonner la trop grande licence que j'ay osé prendre envers vous et attribuer ce deffaut à la confiance qu'a à vostre amitié, Monsieur, vostre, etc.

FRANÇOIS DE GALAUP (2).

De Hedem, au Mont Liban, ce 10 janvier 1633.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

59e SESSION. — SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 1889

Présidence de M. DAIME

La Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes s'est réunie dans la grande salle de l'hôtel de ville, le 28 novembre 1889, à cinq heures du soir, sous la présidence de M. Daime.

Étaient présents :

MM. Andrieu, Arnoux, Bachelard, Daime Marius, Diomard, Giraud, Feautrier, Isnard, Mariaud, Lieutaud, Richaud et Roche.

Après la lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté, M. le Président dépose sur le bureau divers ouvrages et brochures, parmi lesquels *Moustiers et ses Faïences*, don de M. Eugène Fouque. Des remerciements sont votés au donateur.

Sont présentés ensuite et admis :

Comme membres titulaires :

MM. D'HARCOURT, agent de la Compagnie du Sud à Digne.
LOZES, agent de la Compagnie du Sud à Digne.

(1) Ce fut un des correspondants de Peiresc ; il était, en 1629, gardien du couvent de Nazareth. Les lettres que lui adressa Peiresc sont conservées dans les registres IV et VI des minutes de l'Inguimbertine. Trois lettres de ce religieux à Peiresc sont dans le vol. 9,542 du t. 52, fos 109, 112 et 114. Elles sont datées de Malte (7 mars 1636), de " Eden, au Mont Liban „ (15 juin 1633), de Florence (22 novembre 1635). En cette dernière lettre, il recommande Fr. de Galaup à Peiresc.

(2) Bibliothèque Méjanes, collection Peiresc, vol. III, fo 346. Copie.

MM. Dupont Delporte, ingénieur à Gap.
Bohême, professeur de philosophie au lycée à Digne.
Le docteur Purrey, inspecteur des enfants assistés à Digne.
Mourriès, propriétaire à Pierrevert.
L'abbé Saurin, curé à Entrevaux.
M. Giraud, inspecteur primaire en retaite à Digne.

Comme membres correspondants :

M. Arnaud, économe à l'école normale à Digne.
Mme veuve Félix Guéraud, à Manosque.

La proposition, faite par M. le Président, de la nomination de M. Bachelard comme troisième secrétaire est adoptée.

Est également adoptée la réorganisation du comité de lecture, divisé en deux sections : la section littéraire et la section scientifique.

La séance est levée à six heures trente minutes, après deux lectures intéressantes faites par M. Bachelard : *Excursion scientifique aux Clues de Barles*, et par M. Lieutaud : *Un Manosquin au Brésil,* biographie, de M. Casimir Lieutaud.

NÉCROLOGIE

M. FORTUNÉ FORTOUL

Le 14 janvier 1890, est décédé, à Aix, un des membres les plus distingués de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.

M. Fortuné Fortoul, né à Digne le 4 juillet 1812, a honoré son pays par la hauteur de son caractère, par ses remarquables qualités d'orateur et de jurisconsulte.

M. Fortoul succéda, en 1836, à son honorable père, comme avocat-avoué près le tribunal de Digne. L'élégance de sa parole, la vigueur de sa dialectique, la sûreté de son jugement le firent remarquer entre tous. Il s'occupait en même temps, avec son ami le docteur Yvan, de la rédaction du *Journal des Basses-Alpes*, fondé par Firmin Guichard. Il travaillait, avec ce dernier, au

dépouillement des anciennes chartes et des archives de la ville de Digne.

Le 1er mars 1852, M. Fortoul fut élu député des Basses-Alpes au corps législatif. Le 1er décembre suivant, il accepta un siège de premier avocat général à Bourges.

Par décret du 7 novembre 1855, M. Fortoul est appelé à exercer les mêmes fonctions près la cour de Lyon, et, en mars 1859, on lui impose la lourde charge de présider le tribunal de la même ville.

Atteint déjà d'une maladie cruelle, M. Fortoul suffit cependant à cette tâche qui exigeait, en matière de référé surtout, une grande promptitude de décision et une connaissance consommée du droit et de la jurisprudence.

Le 29 août 1864, M. Fortoul fut élevé au siége de Premier Président à Poitiers.

Le 28 novembre 1873, il est admis à la retraite sur sa demande et nommé Premier Président honoraire. Il était chevalier de la Légion d'honneur depuis le 1er février 1858 et officier depuis le 11 août 1866.

Après un séjour de quelques années à Riez, M. Fortoul revint, en 1877, habiter, à Digne, la maison paternelle.

En 1889, il fixa sa résidence à Aix, où il a terminé sa brillante carrière.

Il serait trop long de signaler tous les hommages que la presse a rendus, dans diverses circonstances, à notre éminent compatiote.

De très courts extraits suffiront.

Courrier de Bourges du 11 novembre 1855 :

« Empreints de ces heureuses qualités, on conçoit combien les réquisitoires de M. Fortoul devaient jeter de lumières sur les questions qu'il examinait. D'un autre côté, la modestie et la bienveillance qui le caractérisent lui avaient concilié toutes les sympathies du corps dans lequel son départ va laisser de bons souvenirs et d'honorables regrets. »

Courrier de Lyon du 10 novembre 1864. (Discours de

M. Chevalier, procureur impérial, lors de l'installation de M. Aucher, successeur de M. Fortoul à la présidence du tribunal de Lyon):

« Pour moi, quoi qu'il m'en coûte, je crois donner à M. Fortoul une preuve de mon affection en respectant son extrême modestie et en ne rappelant ni ses titres au légitime avancement qu'il vient d'obtenir, ni les regrets que cause son départ. La tâche cependant serait facile. Son éloge n'est-il pas dans toutes les bouches, comme son souvenir est dans tous les cœurs ? »

Courrier de la Vienne et des Deux Sèvres du 10 décembre 1873. (Discours de M. le Président Bonnet, lors de l'installation de M. Merveilleux-Duvignaux, Premier Président et successeur de M. Fortoul):

« Lorsque, en 1864, M. Fortoul vint prendre la direction de la magistrature de ce beau ressort, nous ne le connaissions encore que par ce que les échos des cours de Bourges et de Lyon nous avaient dit de son savoir, de la fermeté de son caractère, de la pénétration et de la sûreté de ses vues. La renommée ne nous avait pas trompés, mais elle ne nous avait pas tout dit. »

(Discours de M. Merveilleux-Duvignaux):

« A cette place que M. Fortoul n'occupera plus que dans vos souvenirs attristés et au livre d'or de la Cour, j'arrive, accueilli par de trop flatteuses paroles. Laissez-moi n'y répondre que par ces simples mots: Je veux et j'espère, avec votre aide, imiter mon prédécesseur. »

Dans son son numéro du dimanche 2 mars 1890, le *Journal des Basses-Alpes* a, de son côté, rendu hommage à toutes les qualités de cœur et d'intelligence de M. Fortoul. Lors de son décès, la presse de la région a retenti des éloges si bien dus à sa mémoire.

Nous croirions les affaiblir en insistant.

La Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes s'honore d'avoir compté dans ses rangs un homme de la valeur de M. Fortuné Fortoul. Elle transmet à sa famille attristée le tribut de toutes ses sympathies.

ETUDE SUR LES PLUIES

Par M. GIRAUD, *Directeur d'Ecole normale en retraite,*

Officier de l'Instrucion publique.

Il est généralement admis, dans notre région, que les pluies sont moins fréquentes et moins abondantes de nos jours qu'autrefois, et l'on s'afflige souvent de la persistance de la sécheresse : les sources ne sont plus alimentées, les rivières tarissent et l'industrie agricole est dans la souffrance. A ce sujet, il m'a paru intéressant de comparer les observations pluviométriques que j'ai faites à Avignon pendant une période de quinze années, du 1er décembre 1872 au 30 novembre 1887, avec celles qu'a faites M. Guérin, dans la même ville et au même endroit, du 1er décembre 1804 au 30 novembre 1841, c'est-à-dire pendant une période de trente-sept années. Ces observations, relevées mois par mois, sont consignées dans le tableau suivant :

RELEVÉ DES OBSERVATIONS PLUVIOMETRIQUES

faites à Avignon, du 1er décembre 1804 au 30 novembre 1841, par M. GUÉRIN, docteur en médecine. Conservateur du Musée Calvet; et du 1er décembre 1872, au 30 novembre 1887, par M. GIRAUD, directeur de l'école normale de Vaucluse.

Années.	Décemb.	Janv.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septem.	Octobre.	Novemb.	Totaux.
1805	72.2	85.5	34.4	42.7	55.2	64.9	5.6	11.3	»	58.2	»	60.5	490.5
1806	69.4	90.2	45.3	51.»	20.9	54.3	9.7	68.1	32.3	51.7	260.9	74.2	828.»
1807	20.6	4.5	16.9	99.9	10.8	13.5	27.6	6.6	61.3	71.1	98.1	168.6	599.5
1808	23.6	42.8	5.»	82.6	50.3	58.4	34.2	20.3	26.6	112.7	169.5	51.4	677.4
1809	104.2	29.5	35.4	50.7	79.6	20.3	53.8	138.»	61.7	28.6	8.5	112.1	722.1
1810	46.2	27.»	45.1	80.1	105.9	149.6	55.1	33.1	1.6	112.5	90.2	45.1	791.5
1811	27.1	60.9	138.4	9.7	31.6	161.5	16.7	22.4	37.9	52.8	75.8	»	634.8
1812	25.3	17.6	51.8	22.5	39.7	13.6	13.5	29.3	28.4	23.2	153.4	27.3	445.6
1813	60.8	54.6	»	»	50.7	20.3	10.2	94.»	»	73.4	105.1	22.5	491.6
1814	117.»	41.2	»	»	20.4	56.4	9.4	35.»	29.3	3.6	124.7	213.1	650.1
1815	45.»	15.8	27.7	»	»	»	19.1	»	»	27.»	121.1	44.9	300.6
1816	22.1	96.»	»	»	77.1	89.5	28.7	56.4	»	16.4	70.6	56.6	513.4
1817	26.6	51.8	»	»	7.4	60.3	22.5	8.1	47.1	51.4	108.6	11.9	395.7
1818	46.8	7.8	9.4	33.3	79.4	60.»	»	»	33.3	34.8	15.7	60.8	881.3
1819	73.2	47.8	44.3	10.8	86.8	74.1	16.2	29.4	41.»	155.4	112.5	152.»	843.5
1820	62.5	36.5	81.1	18.»	51.»	»	»	13.5	6.7	85.7	33.8	174.3	563.1
1821	14.6	48.8	»	120.4	53.5	57.4	»	33.8	45.1	58.6	59.7	»	491.9
1822	34.5	18.5	»	»	42.4	8.1	6.3	»	10.4	54.3	74.6	64.4	313.5
1823	66.5	58.8	79.7	66.»	65.7	10.8	67.»	36.3	5.6	75.5	34.2	18.»	584.1
1824	»	24.1	80.9	18.7	25.2	55.6	74.7	»	3.8	176.3	159.8	40.3	659.4
1825	13.5	»	»	20.7	9.9	75.7	36.1	30.»	»	102.4	45.1	88.7	422.1
1826	107.»	»	57.9	34.6	9.»	27.7	29.2	55.4	32.4	126.7	154.8	133.»	767.7
1827	79.7	80.»	25.5	19.8	80.7	46.1	52.5	»	84.8	107.4	87.3	66.1	729.9
1828	108.»	20.3	47.»	9.7	79.9	67.»	0.2	19.1	26.6	108.5	87.»	51.8	625.1
1829	25.2	129.6	18.5	75.5	53.6	106.2	48.»	28.8	9.9	160.5	119.8	110.3	885.9
1830	61.»	8.5	12.1	33.5	»	19.8	47.9	12.4	55.9	84.»	»	170.9	506.»
1831	40.»	91.»	9.»	32.2	70.9	36.9	4.5	37.1	12.5	20.2	51.4	»	405.7
1832	24.8	76.1	4.5	28.3	69.8	10.2	98.2	»	20.2	32.9	32.6	32.9	430.5
1833	29.3	11.3	81.4	102.7	54.5	19.4	3.3	54.8	6.7	60.0	24.8	50.8	524.7

1836	»	14.8	14.1	58.8	37.1	59.7	7.2	»	24.5	85.5	174.»	65.3	541.»
1837	13.5	9.»	34.»	75.7	69.8	25.2	5.8	23.»	3.4	22.6	»	14.7	296.7
1838	32.9	60.»	109.2	62.2	33.1	207.»	49.6	4.9	7.4	169.9	56.1	70.1	862.4
1839	16.8	7.4	12.6	14.9	17.6	18.5	»	»	10.4	87.5	160.1	157.4	503.2
1840	116.1	4.5	50.8	»	72.8	128.4	7.9	»	41.2	103.1	115.7	113.7	754.2
1841	87.6	43.»	76.4	90.2	112.1	57.9	»	2.9	22.4	105.3	77.5	46.9	722.2
Totaux....	1718.5	1493.5	1289.6	1373.1	1779.1	2135.6	996.4	928.2	1083.3	2918.»	3220.8	2771.1	21707.2
Moyennes..	46.4	40.3	34.8	37.1	48.1	57.7	26.9	25.1	29.2	78.8	87.1	74.9	—
Totaux par saison.		4501.6			5287.8			3007.9			8909.9		586.5
Moyennes d°.....		121.6			142.9			81.2			240.8		
1873	158.»	56.5	30.8	51.1	42.4	54.7	49.5	10.6	101.6	41.7	83.»	90.9	770.8
1874	3.»	15.4	92.1	12.2	74.5	20.7	140.1	29.1	70.1	109.1	87.4	9.7	663.4
1875	33.2	6.2	17.3	13.9	85.6	3.4	76.4	41.7	16.2	125.»	160.8	20.6	600.3
1876	41.6	46.5	6.6	34.5	109.4	69.5	159.4	»	36.1	1.6	11.5	44.8	561.5
1877	56.6	24.1	6.2	49.1	70.2	73.5	13.6	36.3	68.4	17.6	37.8	73.2	526.6
1878	15.1	8.9	4.9	11.4	70.5	104.8	109.»	»	106.»	»	120.2	78.9	629.7
1879	57.9	64.4	21.3	57.7	102.8	102.4	22.1	35.8	5.5	276.1	9.»	40.8	795.8
1880	5.3	2.5	31.5	13.6	79.»	47.4	123.»	25.4	95.4	64.2	29.4	117.»	630.7
1881	4.8	117.3	42.4	29.5	71.6	73.8	19.»	2.»	130.7	35.5	63.3	13.2	603.1
1882	88.9	34.5	8.5	24.8	75.8	43.3	2.5	29.6	21.4	159.1	129.7	12.3	630.4
1883	70.7	70.1	44.5	56.»	123.5	45.3	30.5	106.8	»	125.4	20.7	10.»	703.5
1884	3.6	6.6	15.1	1.»	55.7	111.3	73.2	35.4	19.4	135.4	21.2	20.2	498.1
1885	46.8	35.4	32.3	10.7	140.9	51.2	93.5	20.1	73.»	109.»	124.5	128.4	865.8
1886	4.6	55.3	12.6	44.5	63.4	41.6	11.3	15.»	20.4	80.7	260.6	97.7	707.7
1887	28.7	36.9	58.4	32.3	83.1	20.1	13.7	94.9	76.5	40.5	66.7	181.4	733.2
Totaux....	618.8	580.6	424.5	442.3	1248.4	863.»	936.8	482.7	840.7	1317.9	1225.8	939.1	9920.6
Moyennes..	41.2	38.7	28.3	29.5	83.2	57.5	62.4	32.2	56.»	87.8	81.7	62.6	—
Totaux par saison.		1623.9			2553.7			2260.2			3482.8		661.1
Moyennes d°.....		108.2			170.2			150.6			232.1		
Totaux gén.	2337.3	2074.1	1714.1	1815.4	3027.5	2998.6	1933.2	1410.9	1924.»	4235.9	4446.6	3710.2	31627.8
Moyennes d°	44.9	39.9	33.»	34.9	58.2	57.7	37.1	27.1	37.»	81.4	85.5	71.4	—
Totaux gén. par saison.		6125.5			7841.5			5268.1			12392.7		608.2
Moyennes générales d°.		117.8			150.8			101.2			238.3		

Les chiffres des années 1803 à 1841, formant la première période, sont extraits des registres originaux déposés par M. Guérin à la Bibliothèque du Musée Calvet, dont il était le conservateur.

Les observations de M. Guérin, faites en pouces, lignes et dixièmes de ligne, ont été réduites en millimètres et en dixièmes de millimètres.

Le mois de décembre, dans le tableau ci-devant, appartient toujours à l'année qui précède.

On voit, par ce tableau, que, contrairement a la croyance générale, les pluies, de nos jours, sont plus abondantes, plus fréquentes, et plus également distribuées que dans la première moitié de ce siècle, puisque la moyenne annuelle pour la première période n'est que de $586^{mm},5$, tandis que cette moyenne annuelle pour la période actuelle s'élève à $861^{mm},1$. D'où une différence en plus de $74^{mm},6$.

Le mois de décembre donne, pendant la première période, une moyenne de $46^{mm},4$, et pendant la deuxième période, qui est la période contemporaine, une moyenne de $41^{mm},2$. Le mois de janvier, pendant la première période, donne une moyenne de $40^{mm},3$, et une moyenne de $38^{mm},7$, pendant la seconde période. Le mois de février donne une moyenne de $34^{mm},8$ pour la première période, et de $28^{mm},3$ pour la seconde. On voit donc que chacun de ces trois mois, qui constituent la saison d'hiver, donne une moyenne beaucoup plus faible dans la période contemporaine que dans la première période. On peut donc dire que, de nos jours, il tombe moins d'eau en hiver qu'il n'en est tombé pendant les quarante premières années de ce siècle. En effet, la moyenne de la pluviosité hivernale est de $121^{mm},6$ pour la première période, et de $108^{mm},2$ seulement pour la période contemporaine.

Il en est tout autrement de la saison de printemps, à l'exception du mois de mars, qui donne une moyenne de $37^{mm},1$ pour la première période, et de $29^{mm},5$ seulement

pour la seconde; mais il faut remarquer que le mois de mars confine à l'hiver, et qu'il en fait partie le plus souvent. A partir du mois d'avril, et pendant toute la durée de la belle saison, c'est-à-dire jusqu'en octobre, nous avons, dans les quinze années de la période contemporaine, des quantités moyennes mensuelles de pluie beaucoup plus considérables que pendant la première période. En effet, le mois d'avril, alors que les pluies sont le plus bienfaisantes pour les produits de la terre, nous avons une moyenne de 83^{mm},2 dans la période actuelle, et de 48^{mm},1 seulement dans la première période : la pluviosité est donc presque double de nos jours pendant ce mois. Le mois de mai donne, à très peu de chose près, la même moyenne dans les deux périodes : 57^{mm},7 pour la première, et de 57^{mm},5 pour la seconde. Le mois de juin donne une moyenne de 26^{mm},9 pour la première période, et de 62^{mm},4 pour la seconde, plus du double. Juillet, qui ne donne qu'une moyenne de 25^{mm},1 pour la première période, donne une moyenne de 32^{mm},2 pour la seconde. Le mois d'août, pendant la première période, donne une moyenne de 29^{mm},2, et, pendant la seconde, 56^{mm}. Septembre donne une moyenne de 78^{mm},8 dans la première période, et de 87^{mm},8 dans la seconde. Les deux derniers mois de l'année météorologique, qui se rapprochent beaucoup de l'hiver, donnent, de nos jours, moins d'eau qu'autrefois. En effet, octobre ne donne actuellement qu'une moyenne de 81^{mm},7, tandis qu'il a donné une moyenne de 87^{mm},1 dans la première période; et novembre ne donne qu'une moyenne de 62^{mm},6, tandis qu'il a donné de 74^{mm},9 dans la première période.

En résumé, l'hiver, dans la première période, donne une moyenne de.................................... 121^{mm},6
tandis que dans la période actuelle, il ne donne qu'une moyenne de.................................... 108^{mm},2
soit une différence en moins de 13^{mm},4.

Le printemps donne plus d'eau de nos jours qu'autrefois.................................... 170^{mm},2

pour la période actuelle, et, pour la première période.................................... 142^{mm},9
soit une différence en plus de 27^{mm},3.

Comme le printemps, l'été donne plus d'eau maintenant que dans la première moitié de ce siècle.. 150^{mm},6
pour la période actuelle, et, pour la première période, seulement............................ 81^{mm},2
soit une différence en plus de 69^{mm},4.

Enfin, l'automne donne, en moyenne, un peu moins d'eau maintenant qu'autrefois : pour la période de 1805 à 1841........................... 240^{mm},8
et, pour la période de 1873 à 1887............... 232^{mm},1
soit une différence en moins de 8^{mm},7.

Ces observations constatent un fait très important : c'est qu'il tombe moins d'eau de nos jours qu'autrefois pendant les six mois de la saison froide : octobre, novembre, décembre, janvier, février et mars ; tandis qu'il en tombe beaucoup plus pendant la saison chaude, c'est-dire pendant les mois d'avril, mai, juin, juillet, août et septembre ; mais les différences en moins de la saison froide sont peu sensibles, tandis que les différences en plus de la saison chaude sont beaucoup plus accentuées. En effet, si nous prenons la moyenne de la pluviosité pendant la saison froide, nous trouvons, pour ces six mois consécutifs, 320^{mm},6 pour la première période, celle de 1805 à 1841, et 282^{mm}, seulement pour la seconde période, celle de 1873 à 1887 d'où, en moins 38^{mm},6 ; soit 6^{mm},4 en moins par mois. En procédant de la même manière pour les six mois de la saison chaude, nous trouvons 379^{mm},1 pour la période contemporaine, et 265^{mm},8 seulement pour la première rériode ; d'où, en plus, 113^{mm},3, soit 18^{mm},9 en plus par mois. Si nous retranchons de la différence en plus 113^{mm},3, la différence moins 38^{mm},6, nous avons une différence moyenne générale annuelle en plus de 74^{mm},7 qui est égale à la différence des moyennes générales annuelles que nous avons déjà fait connaître.

Mais la pluviosité n'est pas indiquée seulement par les quantités d'eau tombée ; elle est aussi caractérisée par le nombre de jours de pluie ; et, sous ce rapport encore, notre époque est plus favorisée que les années qui se sont écoulées de 1804 à 1841 ; car nous avons plus de jours de pluie qu'autrefois, comme cela résulte du tableau ci-après. Je dois faire remarquer que toute journée de pluie qui n'a pas donné au moins 1 millimètre d'eau, n'est pas comptée pans le tableau qui suit :

NOMBRE DE JOURS DE PLUIES

Années.	Décemb.	Janv.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septem.	Octobre.	Novemb.	Totaux.
1805	5	13	4	4	7	5	2	1	»	3	»	3	47
1806	9	7	3	5	2	10	5	5	3	5	7	6	67
1807	4	1	1	4	1	1	2	1	2	6	5	5	33
1808	2	5	1	5	2	6	3	1	2	8	5	5	45
1809	5	4	3	3	5	4	4	7	4	4	1	7	51
1810	4	2	4	6	8	10	2	3	1	4	3	6	53
1811	3	5	8	2	3	5	1	2	4	5	5	»	43
1812	2	1	3	3	3	2	2	1	2	1	8	2	30
1813	4	3	»	»	4	1	1	6	»	6	7	2	34
1814	6	3	»	»	2	2	2	1	2	1	6	10	35
1815	3	2	1	»	»	»	2	»	»	1	6	5	20
1816	1	5	»	»	4	4	3	3	»	1	4	2	27
1817	2	2	»	»	1	6	2	1	2	3	4	1	24
1818	3	1	3	3	6	4	»	»	2	4	1	3	30
1819	6	2	5	1	6	8	1	3	3	3	8	8	54
1820	3	2	4	1	2	»	»	1	1	4	2	7	27
1821	1	3	»	5	4	3	»	1	1	3	2	»	23
1822	1	1	»	»	3	1	1	»	1	7	6	6	27
1823	5	6	7	2	5	1	3	2	1	4	3	1	40
1824	»	1	6	1	2	4	6	»	1	5	10	4	40
1825	2	»	»	2	1	4	3	2	»	3	3	6	26
1826	6	»	3	5	1	1	2	4	3	4	5	6	40
1827	6	4	2	1	4	5	2	»	2	6	5	2	39
1828	2	3	5	1	6	5	»	1	2	5	4	3	37
1829	2	5	2	6	3	4	4	2	2	6	6	5	47
1830	4	1	2	5	»	2	3	1	1	4	»	4	27
1831	5	5	1	4	5	4	1	5	2	2	4	»	38
1832	3	4	1	4	8	1	5	»	2	2	4	3	37
1833	2	1	7	4	4	2	1	2	1	9	4	4	41
1834	»	4	2	1	2	6	5	2	5	1	5	11	44

1835	2	2	2	1	4	10	5	»	8	10	2	4	50
1836	»	3	4	6	4	8	1	»	2	5	4	4	41
1837	1	1	4	5	4	2	1	2	1	1	»	1	23
1838	2	9	6	6	3	7	2	1	2	5	3	9	55
1839	3	2	1	2	1	1	»	»	2	4	16	10	42
1840	7	1	4	»	6	8	1	»	1	7	2	8	45
1841	6	4	7	3	4	4	»	2	2	4	3	5	44
Totaux....	122	118	106	101	130	151	78	63	70	156	163	168	1426
Moyennes..	3.3	3.2	2.8	2.7	3.5	4.1	2.1	1.7	1.9	4.2	4.4	4.5	—
Totaux par saison..	346			382			211			487			
Moyennes d°......	9.3			18.3			5.7			13.1			38.5
1873	12	7	2	6	2	5	4	2	4	3	8	7	62
1874	1	2	5	4	5	3	6	3	3	7	7	4	50
1875	4	1	3	3	7	2	6	6	2	6	8	3	51
1876	3	6	2	5	14	9	9	»	6	1	4	4	63
1877	9	5	2	6	9	10	4	6	4	3	5	9	72
1878	5	2	1	2	6	10	7	»	5	»	8	9	55
1879	10	7	6	8	9	9	2	4	2	6	2	6	71
1880	1	1	5	2	9	4	9	4	6	5	2	6	54
1881	2	13	8	6	11	5	1	1	3	3	8	4	65
1882	3	1	2	2	7	5	1	5	4	11	9	5	55
1883	9	7	7	8	6	6	4	3	»	7	4	3	64
1884	1	2	4	1	7	5	6	3	3	7	1	2	42
1885	7	5	7	2	11	5	4	2	5	6	11	9	74
1886	1	7	6	5	6	7	3	4	2	5	12	10	68
1887	4	4	7	8	6	2	3	5	3	5	5	11	63
Totaux....	72	70	67	68	115	87	69	48	52	75	94	92	909
Moyennes..	4.8	4.7	4.4	4.5	7.6	5.8	4.6	3.2	3.5	5.»	6.3	6.1	—
Totaux par saison..	209			270			169			261			
Moyennes d°......	13.9			17.9			11.3			17.4			60.6
Totaux gén.	194	188	173	169	245	238	147	111	122	231	257	269	2335
Moyennes gén.	3.7	3.6	3.4	3.2	4.7	4.6	2.8	2.1	2.4	4.5	5.»	5.»	—
Totaux gén. par saison..	555			652			380			748			
Moyennes gén. p. saison.	10.7			12.5			7.3			14.5			44.9

La moyenne des jours de pluie se répartit de la manière suivante pour chacune des deux périodes :

	Première période (1805 à 1841).	Deuxième période (1875 à 1887).
Décembre......	3 j. 3 dixièmes.	4 j. 8 dixièmes.
Janvier.........	3 j. 2 —	4 j. 7 —
Février.........	2 j. 8 —	4 j. 4 —
Mars...........	2 j. 7 —	4 j. 5 —
Avril...........	3 j. 5 —	7 j. 6 —
Mai............	4 j. 1 —	5 j. 8 —
Juin............	2 j. 1 —	4 j. 6 —
Juillet..........	1 j. 7 —	3 j. 2 —
Août...........	1 j. 9 —	3 j. 5 —
Septembre.....	4 j. 2 —	5 j. » —
Octobre........	4 j. 4 —	6 j. 3 —
Novembre......	4 j. 5 —	6 j. 1 —

Ce qui donne les moyennes suivantes par saison :

	Première période.	Deuxième période.
Hiver..........	9 j. 3 dixièmes.	13 j. 9 dixièmes.
Printemps......	10 j. 3 —	17 j. 9 —
Été.............	5 j. 7 —	11 j. 3 —
Automne.......	13 j. 1 —	17 j. 4 —

En résumé, le nombre moyen de jours de pluie par année est de 38 j. 5 pour la première période, et de 60 j. 6 pour la seconde, presque le double. Ce qui démontre, une fois de plus, qu'il pleut davantage de nos jours qu'autrefois.

Si nous combinons les moyennes mensuelles des deux périodes, nous voyons qu'en moyenne il pleut pendant 3 j. 7 en décembre, 3 j. 6 en janvier, 3 j. 4 en février, 3 j. 2 en mars, 4 j. 7 en avril, 4 j. 6 en mai, 2 j. 8 en juin, 2 j. 1 en juillet, 2 j. 4 en août, 4 j. 5 en septembre, 5 jours en octobre et 5 jours en novembre. Ce sont donc les mois d'octobre

et de novembre qui sont les plus pluvieux, et le mois de juillet qui l'est le moins. C'est l'automne qui donne le plus grand nombre moyen de jours de pluie : 14 j. 5, et l'été qui en compte le moins : 7 j. 3.

Pour mieux apprécier encore les modifications que le temps a apportées au régime de la pluviosité, il convient de comparer les quantités d'eau tombée dans chacune des deux périodes, pendant les grandes averses et pendant les grandes pluies. Les recherches que j'ai faites dans les registres de M. Guérin et dans le recueil de mes observations, ont donné les résultats suivants :

GRANDES AVERSES.

PREMIÈRE PÉRIODE.

Observations de M. GUÉRIN, classées par ordre de date.

1807, 10 mai, de 5 à 6 heures du matin. — Durée : 60 minutes. — 13^{mm},5, donnant 0^{mm},225 par minute.

1808, 27 mars, de 3 à 3 heures 1/2 du soir. — Durée 30 minutes. — 23^{mm},7, donnant 0^{mm},79 par minute.

— , 23 juillet, dans 1/4 d'heure. — Durée 15 minutes. — 20^{mm},3, donnant 1^{mm},353 par minute.

— , 9 septembre, dans 1/2 heure. — Durée 30 minutes. — 33^{m},8, donnant 1^{mm},127 par minute.

1809, 2 août, dans 1/2 heure. — Durée 30 minutes. — 11^{m},3, donnant 0^{mm},377 par minute.

1819, 13 avril, de 2 heures 1/2 à 4 heures 1/2 du soir. — Durée 120 minutes. — 31^{mm},5, donnent 0^{m},262 par minute.

— , 16 septembre, orage l'après-midi. — Durée 120 minutes. — 125^{mm},5, donnant 1^{mm},045 par minute. (La durée de cette averse du 16 septembre 1819 n'est pas bien précisée : je la suppose de 2 heures.)

1827, 12 juin, de 4 à 4 heures 1/2 du soir. — Durée 30 minutes. — 42^{mm},8, donnant 1^{mm},427 par minute.

1828, 13 septembre, de 10 à 11 heures 1/2 du soir. — Durée 90 minutes. — 48^{mm},3, donnant 0^{mm},538 par minute.

1830, 10 août, dans 2 heures. — Durée 120 minutes. — 55^{mm},9, donnant 0^{mm},466 par minute.

1834, 20 août, dans 3/4 d'heures. — Durée 45 minutes. — 66^{mm},1, donnant 1^{mm},469 par minute.

1835, 20 août, dans une 1/2 heure. — Durée 30 minutes. — 24^{mm},5, donnant 0^{mm},817 par minute.

1840, 18 septembre, de 10 heures et 1/2 à 11 heures du matin. — Durée 30 minutes. — 26^{mm},9, donnant 0^{mm},9 par minute.

— , 30 octobre de 2 heures 1/2 à 3 heures 1/2 du soir. — Durée 60 minutes. — 38^{mm},3, donnant 0^{mm},638 par minute.

Durée moyenne par averse.. 57 minutes.

Quantité moyenne par averse............... 40^{mm},2 donnant en moyenne 0^{mm},705 par minute.

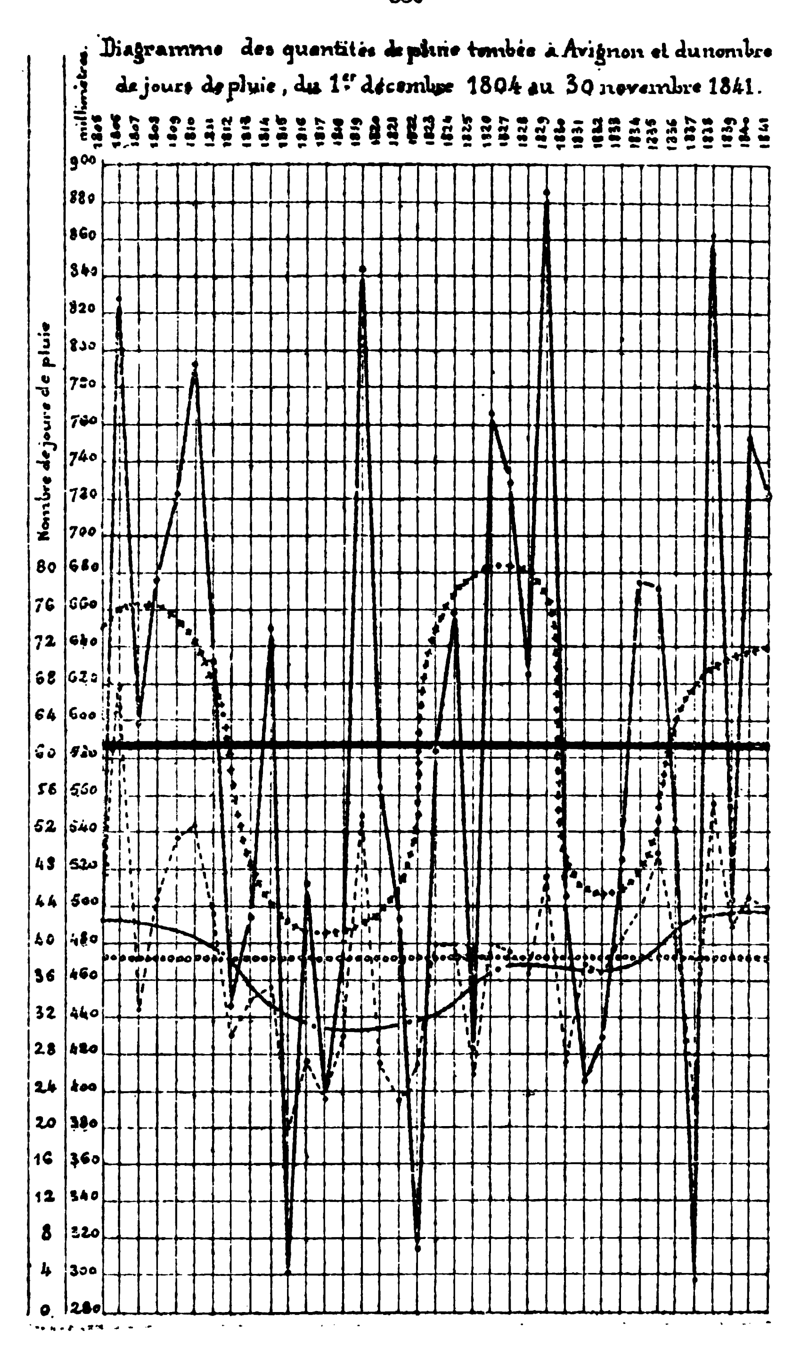
DEUXIÈME PÉRIODE.

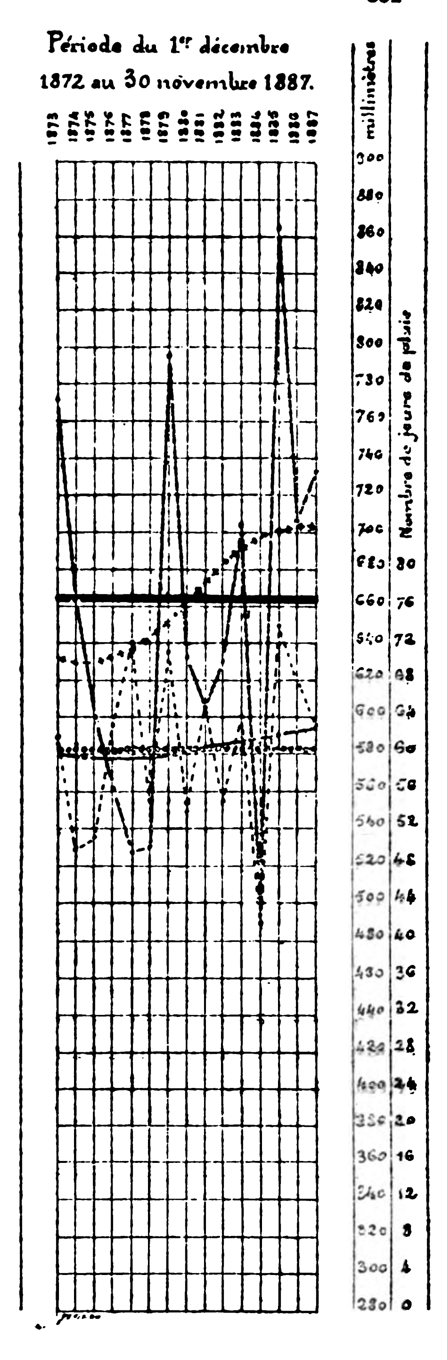
Observations de M. GIRAUD.

1874, 1er octobre, de 4 h. 50 à 6 h. 30 du soir. — Durée 100 minutes. — 50mm,3, donnant 0mm,503 par minute.
1878, 28 juin, de 5 h. 1/2 à 7 h. 1/2 du soir. — Durée 120 minutes. — 32mm, donnant 0mm,266 par minute.
— , 7 octobre, de 10 h. du m. à 1 h. 30 du soir. — Durée 210 minutes. — 47mm,8, donnant 0,228 par minute.
1879, 2 avril, de 7 h. 10 à 7 h. 25 du matin. — Durée 15 minutes. — 9mm,8 donnant 0mm,653 par minute.
— , 13 juillet, de 3 à 4 heures du soir. — Durée 60 minutes. — 48mm, donnant 0mm,466 par minute.
— , 8 septembre, de 8 h. 15 à 8 h. 30 du soir. — Durée 15 minutes. — 18mm, donnant 1mm,2 par minute.
1880, 23 août, de 5 h. 35 à 7 h. 20 du soir. — Durée 105 minutes. — 47mm, donnant 0mm,447 par minute.
— , 23 octobre, de 5 h. 45 à 5 h. 55 du soir. — Durée 10 minutes. — 3mm,4, donnant 0mm,34 par minute.
1881, 6 juin, de 1 h. 15 à 1 h. 25 du soir. — Durée 10 minutes. — 7mm,2, donnant 0mm,72 par minute.
— , 27 août, de 5 h. 15 à 6 h. 15 du matin. — Durée 60 minutes. — 64mm, donnant 1m,066 par minute.
1882, 25 octobre, de 4 h. 10 à 4 h. 20 du soir. — Durée 10 minutes. — 6mm, donnant 0mm,6 par minute.
1883, 1er sept., de 1 h. 40 à 4 h. 15 du matin. — Durée 155 minutes. — 78mm,7, donnant 0mm,508 par minute.
1884, 10 juillet, de midi 10 à midi 30. — Durée 20 minutes. — 22mm,4, donnant 1mm,12 par minute.
1885, 1er octobre, de 4 h. 40 à 4 h. 43 du soir. — Durée 3 minutes. — 1mm, 6, donnant 0mm,533 par minute.
1887, 25 août, de 10 h. à 11 h. 25 du matin. — Durée 85 minutes. — 48mm,4, donnant 0mm,57 par minute.

Durée moyenne par averse.. 65 minutes.

Quantité moyenne par averse............ 32mm,3, donnant 0mm,5 par minute.


Diagramme des quantités de pluie tombées à Avignon et du nombre de jours de pluie, du 1er décembre 1804 au 30 novembre 1841.
millimètres
Nombre de jours de pluie
1805 1806 1807 1808 1809 1810 1811 1812 1813 1814 1815 1816 1817 1818 1819 1820 1821 1822 1823 1824 1825 1826 1827 1828 1829 1830 1831 1832 1833 1834 1835 1836 1837 1838 1839 1840 1841
900 880 860 840 820 800 780 760 740 720 700 680 660 640 620 600 580 560 540 520 500 480 460 440 420 400 380 360 340 320 300 280
80 76 72 68 64 60 56 52 48 44 40 36 32 28 24 20 16 12 8 4 0



Légende

1° Les lignes droites pleines formant des angles très aigus indiquent les quantités annuelles de pluie.

2° Les lignes courbes formées par de petites croix indiquent les quantités moyennes de pluie par périodes de 5 ans.

3° Les lignes pointillées indiquent le nombre de jours de pluie pour chaque année.

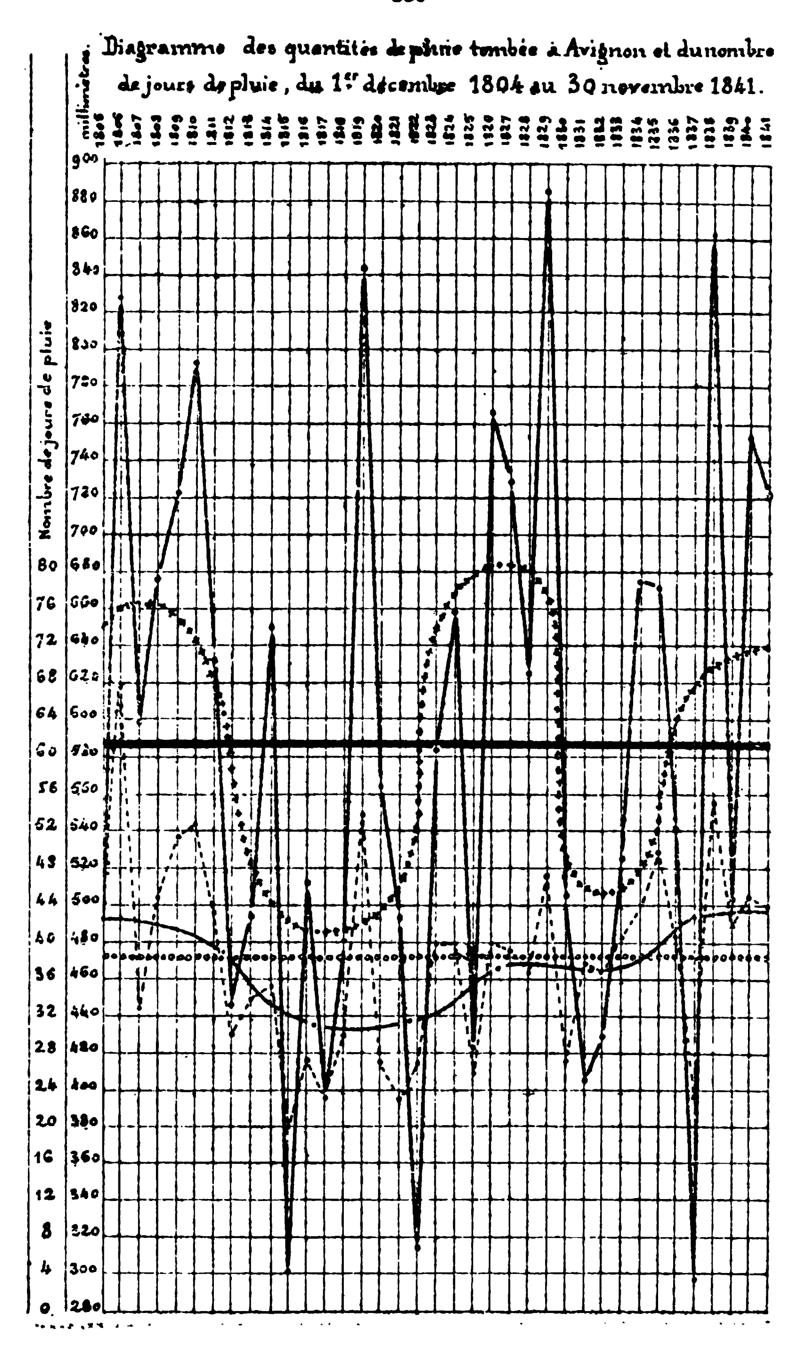
4° Les lignes courbes pleines indiquent le nombre moyen de jours de pluie par période quinquennale.

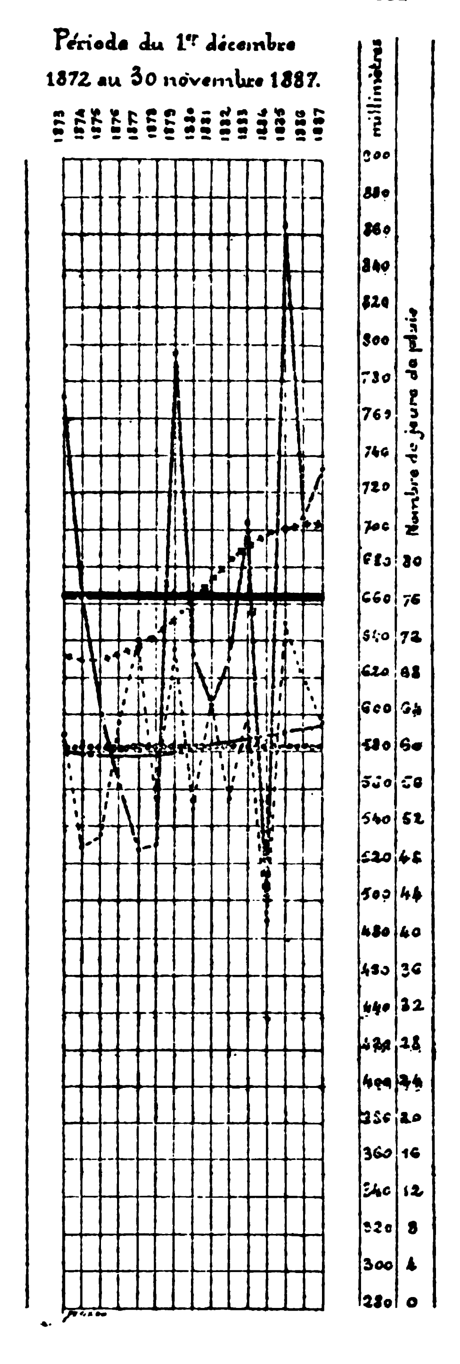
5° Les lignes droites horizontales très fortes indiquant la moyenne générale annuelle de la pluviosité dans chacune des deux périodes.

6° La ligne droite horizontale formée de petits ronds indique la moyenne générale annuelle du nombre de jours de pluie dans chacune des deux périodes

---

(*A suivre.*)


Diagramme des quantités de pluie tombée à Avignon et du nombre de jours de pluie, du 1er décembre 1804 au 30 novembre 1841.
millimètres
Nombre de jours de pluie
1805 1806 1807 1808 1809 1810 1811 1812 1813 1814 1815 1816 1817 1818 1819 1820 1821 1822 1823 1824 1825 1826 1827 1828 1829 1830 1831 1832 1833 1834 1835 1836 1837 1838 1839 1840 1841
900 880 860 840 820 800 780 760 740 720 700 680 660 640 620 600 580 560 540 520 500 480 460 440 420 400 380 360 340 320 300 280
80 76 72 68 64 60 56 52 48 44 40 36 32 28 24 20 16 12 8 4 0



Légende

1° Les lignes droites pleines formant des angles très aigus indiquent les quantités annuelles de pluie.

2° Les lignes courbes formées par de petites croix indiquent les quantités moyennes de pluie par périodes de 5 ans.

3° Les lignes pointillées indiquent le nombre de jours de pluie pour chaque année.

4° Les lignes courbes pleines indiquent le nombre moyen de jours de pluie par périodes quinquennales.

5° Les lignes droites horizontales très fortes indiquent la moyenne générale annuelle de la pluviosité dans chacune des deux périodes.

6° La ligne droite horizontale formée de petits ronds indique la moyenne générale annuelle du nombre de jours de pluie dans chacune des deux périodes

(A suivre.)

PAUL CAMOIN

Fils aîné d'Honoré-Gabriel (1), Camoin Paul, naquit à Riez le 1er janvier 1816. Il vint au monde en même temps que l'année, quand l'horloge eut achevé de sonner la douzième heure, ce qui faisait dire que l'enfant serait le premier de ses contemporains. Les augures, commères expertes, tirèrent de cette date un horoscope des plus heureux... Ce qu'il y a de certain, c'est que l'enfant fut un artiste de grand talent, un de nos meilleurs aquarellistes.

Camoin devait promptement s'adonner à l'art et n'en plus sortir. Dès que ses petits doigts purent tenir un crayon, il en jaillit une file de bons hommes plus réjouissants les uns que les autres. Le père, sachant le mal que l'artiste éprouve à gagner sa vie, le poussait dans une autre voie : « Fais de l'algèbre, lui disait-il ; on arrive à la fortune avec les chiffres. » « Foin des chiffres », répondait l'enfant, et il continuait son petit train de dessinateur. Enfin, las de ces observations, il secoua un jour le joug paternel et, armé de courage, il partit pour la capitale de la Provence, où il entra en qualité de maître de dessin dans une institution privée. Son mérite attira l'attention de ses supérieurs ; malheureusement, les élèves abusèrent de la bienveillance du professeur, à tel point, que celui-ci crut devoir rechercher d'autres fonctions en sollicitant un emploi dans une administration de l'Etat.... Comme il faisait fausse route !... C'était sacrifier l'idéal à l'amère réalité. Mais, avant tout, il faut songer au pain quotidien. Sa demande d'emploi fut renversante. Jugez donc : un encadrement de floritures, de grotesques, d'arabesques élégantes et pleines d'originalité, et, au bas, le postulant pêchant à la ligne et retirant avec effort de l'eau un poisson énorme, sur le ventre duquel était écrit ces mots

---

(1) Voir le bulletin n° 85, p. 178.

fatidiques : *Brevet de surnuméraire de M. Camoin Paul* Si bien que le Directeur général des contributions indirectes le nomma d'emblée son secrétaire particulier, sans le faire passer par la voie hiérarchique. C'était ainsi ! Quel bel avenir ! Habiter Paris et être secrétaire d'un sous-ministre ! Il n'en fallait pas davantage pour l'enivrer. Il s'en grisa à tel point qu il se crut parisien à jamais et négligea son travail de chiffres, comme il avait fait jadis pour les X et tout le grimoire algébrique.

Mais il ne faut jamais abuser de sa position, même en pleine veine, de crainte d'éprouver plus tard des déceptions. A vrai dire, Camoin avait une grande facilité d'assimilation et obtenait de jolis succès à Paris. Il possédait un talent exceptionnel dans l'art de l'aquarelle. Celui qui tenait une de ses œuvres ne la lâchait plus.

Lorsque la reine Amélie voulut mettre dans un album les aquarelles qu'elle possédait, M. Jacquemin, secrétaire des commandements de sa Majesté, le désigna pour ce travail délicat ; mais, loin de profiter de cette belle aubaine, l'artiste, trouvant là une chaîne, ne parut jamais ni aux Tuileries, ni au Ministère. Il crut que toutes les fortunes devaient lui tomber du ciel, même les faveurs des reines et des directeurs généraux. Or, un beau jour, après un chômage de plusieurs mois, l'administration supérieure se demanda s'il ne serait pas sage d'inviter ce fantaisiste à paraître au moins de temps en temps au râtelier où l'on mange. Vivant avec les êtres de son imagination, il se contentait de produire de petites œuvres pleines de vie, de couleur et de mouvement.

Mais il y a une fin à toutes choses, même à l'indifférence administrative. Un beau matin, on prononça son exil ; on l'éloigna de la capitale, son rêve, pour l'envoyer au fond d'une province de l'est, comme on eût fait du plus vulgaire rat de cave. Quelle chute ! Aller jauger les foudres, les barils de trois six, après avoir vécu dans l'idéal et les appointements faciles. L'administration espé-

rait obtenir amende honorable. Comme elle se trompait ! Non s'écria-t-il ; je ne ferai plus que peindre de petits bonshommes ! Et il tint parole. Les débitants le virent si rarement qu'ils le crurent atteint d'une maladie chronique ou de rhumatismes aigus. Dame administration ne tarda pas à envoyer une mercuriale, dont il ne tint guère mieux compte. Lui, descendre dans les caves frauduleuses, franchir la porte d'un marchand d'alcool !.... Jamais.

Cette vie d'employé fantaisiste dura néanmoins encore quelque temps. Un instant, il mit de l'eau dans son vin, calma sa verve artistique et songea sérieusement à s'acquitter de ses fonctions. L'administration, informée de ce beau zèle, le félicita et lui accorda une augmentation de traitement. C'est alors qu'il songea à faire choix d'une femme, déesse du foyer domestique, cordon bleu si vous voulez, capable de réaliser le vœu du galant roi gascon !... Mais comment vider le fond du sac d'un talent si imaginatif ?... Comment oublier les ennuis suscités par une personne qui peut assaisonner les mets de sa cuisine, non avec le produit de la palette, mais avec des ressources plus confortables... Alors commencent les tribulations, les orages grondent, les nuages s'amoncellent, l'harmonie des jours sereins est troublée. Virginie déserte le foyer, tandis que Paul va emprunter à la nature ses plus ravissants aspects. Par malheur, l'artiste n'était pas doublé d'un père de famille et l'intérieur en souffrit. Sans souci, sans chagrin, la peinture le consola bientôt.

Les artistes ont parfois d'étranges idées. Très jeune encore, il se fait mettre en disponibilité, préférant l'indépendance à toute chaîne, même d'or, ne reculant que devant la tâche abrutissante de l'administration. Chaque jour, livré aux improvisations de sa palette, il travaille sans relâche et, avec sa facilité, il a produit une œuvre considérable, fine, charmante, rappelant parfois les bergeries de Charles Jacque et les frères de Goncourt, ces poètes de l'eau forte et de la prose.

Mais quelle horreur de l'argent du bourgeois ! Que de pièces d'or gagnées et jetées à tous les vents, sans souci du lendemain ! Ajoutons qu'il a beaucoup vendu et donné et que jamais il n'a su refuser. Il a semé ses œuvres comme un rajah les perles d'Orient.

Il n'est pas de sujet que Paul Camoin n'ait abordé avec succès ; intérieurs enfumés, groupes d'animaux, fantaisies, combats de coqs, drames de basse-cour, cochons aux tons roses, types gracieux d'enfants. Quel mélange, quelle vie, quelle verve, quelle vérité dans son œuvre ! Que d'aquarelles claires et légères, pleines d'harmonie. Son pinceau a la grâce, l'aisance, la finesse, la touche délicate, même quand il représente les montagnes sévères ou les vieux chênes et les hêtres accrochés aux grands rocs, les sites sauvages de nos Alpes où poussent les genévriers et le thym parfumé, où pend le lierre aux tons verts, où gronde le torrent rapide, tortueux, pierreux. De plus, il possède la faculté d'exprimer admirablement au dehors la forme sentie, à tel point que souvent la délicatesse des teintes le dispute à la suavité du pinceau. C'est le propre des artistes bien doués.

La plupart des sujets créés par Camoin font honneur à son génie inventif. Souvent il a exécuté, comme en s'amusant, des bluettes sur faïence, que se disputeront un jour les amateurs éclairés.

Nous signalerons un remarquable paysage, avec personnages, acheté par M. Chaurand, de Digne. C'est harmonieux, dans une gamme douce et pleine de teintes adorables. Espérons que le Musée de Digne, en voie d'organisation, ne manquera pas d'acquérir quelques œuvres de ce beau et facile talent, en même temps que des créations originales de son frère Victorin. C'est là leur place naturelle. La mémoire de nos artistes y est aussi intéressée que la valeur des collections de cet établissement, si bien inauguré.

Un volume suffirait à peine à détailler les œuvres de

P. Camoin. Au milieu de cette riche nomenclature, que de créations originales et gracieuses ! Ses œuvres sont partout dispersées : il y en a à Paris, à Marseille, à Bordeaux, à Aix, à Digne. Comment dresser la géographie des tableaux, dessins à la plume et au crayon de cet artiste fécond ? Cependant ses œuvres capitales sont, croyons-nous, en Provence. Nous le désirons vivement, car les futurs collectionneurs de son œuvre auront ainsi leur tâche plus facile, en rendant un service signalé à notre pays alpin. C'est la mission qui incombe tout naturellement au Musée départemental et à ses organisateurs.

Depuis bien des années, Camoin s'est retiré dans sa propriété rurale, située entre Digne et les Mées.

Il y continue sa vie d'artiste. Il compose de petits poèmes, achevés, revêtus de l'empreinte d'une charmante imagination qui sait poétiser tout ce qu'il crée, même les esquisses faites de rien, qui valent un tableau de genre.

Il y a quelques mois à peine, Camoin nous écrivait pour nous entretenir de son frère Victorin, qu'il aimait d'une tendresse particulière :

« Ici, disait-il, je touche à un vrai talent, artiste jusqu'au bout des ongles, plein de goût, de sentiment. J'écrirais sur lui un volume, que je n'épuiserais pas mon admiration.

» Tous deux artistes, nous ne possédions pas le même genre. J'aimais la composition et je produisais avec un tel succès qu'à Paris on enlevait mes dessins jusqu'à me les payer d'avance. »

Aujourd'hui, ce doux poète de la palette vit dans sa thébaïde d'Espinouse ; il travaille encore, bien que sa main n'ait plus la souplesse d'autrefois. Cependant son imagination a conservé sa vivacité, et son nom ne déparera point les pages du livre d'or des peintres bas-alpins.

Depuis que ces lignes sont écrites, Camoin a vécu son dernier jour. Il s'est éteint à Espinouse, le 18 juillet 1889. Que la terre lui soit légère !

Sièyes, juin 1889.

C. MARIAUD.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

60e Session. — Séance du 13 mars 1890.

Présidence de M. Daime.

La Société s'est réunie à l'hôtel de ville, à cinq heures du soir.

Présents :

MM. Arnaud, Aubert, Arnoux, Bachelard, Daime, Feautrier, Giraud, Gorde, Jacques, Jauffred, Jourdan, Honnorat, Isnard, Lozet, Mariaud.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, M. le président dépose sur le bureau les ouvrages envoyés à la Société par le ministère de l'Instruction publique et par les Sociétés correspondantes.

Il présente ensuite :

Comme membres titulaires :

MM. Civatte, docteur en médecine à Sisteron.
Jauffred Auguste, licencié en droit à Lardiers.
Laugier Damase, pharmacien à Sisteron.
Reynier Jean-Baptiste, docteur en médecine à Sisteron.
Richaud Léopold, avocat à Digne.

Comme membres correspondants :

M. Dermitanis, ancien avoué à Forcalquier.

Ces messieurs sont admis à l'unanimité, et la démission de M. Dubosc, de Digne, est acceptée.

M. Daime lit une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, au sujet de la réunion universelle des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1890, et invite MM. les sociétaires qui voudraient assister au congrès de l'aviser avant la fin du mois.

La parole est donnée à M. Honnorat, trésorier, qui rend compte de sa gestion pendant l'année 1889.

Recettes........................	3,360 »
Dépenses	2,163 95
Reste en caisse........	1,196 05

Ce reliquat de 1,196 fr. 05 c., est déposé entre les mains de M. le président, qui, conformément au règlement, devra placer cette somme en rente sur l'État ou sur tout autre fonds, au nom de la Société, en y ajoutant les intérêts des titres de rente dont il est dépositaire.

On procède ensuite à la nomination de diverses commissions : 1° pour l'examen des comptes du trésorier : MM. Aubin, Mariaud et Picard; 2° pour l'étude de nouveaux diplômes : MM Bachelard, Lieutaud, Martin; 3° pour l'organisation de la séance publique annuelle : Feautrier, Isnard et Lieutaud.

La séance est consacrée ensuite à diverses lectures :

Étude sur Geoffroy de la Tour, par M. Lieutaud;

Le ravin de Tauze (près Digne), *pendant la période glaciaire*, par M. Bachelard;

Note sur l'*Oxfordien* de Courbons, par M. Honnorat;

Résolution mécanique des équations par la lumière, par M. Arnoux.

La séance est levée à sept heures.

61e Session. — Séance publique du 31 mai 1890.

Présidence de M. Daime.

La séance publique annuelle a eu lieu, comme les années précédentes, dans la grande salle du palais de justice, au milieu d'une nombreuse assistance. Un charmant parterre de dames et demoiselles aux fraîches toilettes donnait un éclat ravissant à cette fête. Après divers chœurs chantés avec un ensemble parfait par la *Chorale dignoise*, M. le président prend la parole en ces termes :

« Mesdames, Messieurs,

» La Société scientifique et littéraire, en appelant à la présider, au lieu d'un littérateur ou d'un poète, un ingénieur, qui n'avait d'autres titres à cet honneur que sa bonne volonté, vous expose à entendre un discours qui ne peut prétendre aux délicatesses littéraires.

» Les poètes ont pour monture Pégase aux ailes puissantes, l'ingénieur se contente d'un coursier moins poétique : la locomotive. Toutefois, comme mes contemporains semblent apprécier ainsi que de simples ingénieurs ce mode de voler dans l'espace, vous me permettrez, Mesdames et Messieurs, de vous parler, conformément à nos statuts, d'un sujet local, de la locomotive bas-alpine.

» Avant qu'elle parcoure notre pays, nous aurons un rude labeur. Détourner le cours des rivières, accumuler des montagnes là où se trouve une vallée, tailler au contraire les montagnes en profondes tranchées, ou les percer de ténébreux souterrains, voilà le travail que la locomotive exige de l'homme avant de le servir à son tour. Elle demande ses aises, il lui faut des viaducs élégants pour franchir le torrent, mais quand elle passe, elle gronde plus fort que lui et paraît défier sa colère. Ne vous semble-t-il pas que tout ce gigantesque travail porte avec lui sa poésie ?...

» La locomotive elle-même n'est-elle pas la proche parente des sphinx de l'antiquité et des chimères ailées du moyen âge ?

» Elle n'est pas poétique, avons-nous dit, et sa place est fixée dans la république de Platon ; la voilà du moins reçue par les sages ; on pourrait avoir un sort plus malheureux.

» Certes, sa voix sifflante, sa masse métallique ne permettent pas de la comparer au rossignol, ni à l'hirondelle. Mais les hommes de génie qui l'enfantèrent n'ont point prétendu l'assimiler à ces charmantes créatures et les bonnes fées qui la dotèrent à sa naissance savaient fort bien que ce n'était point là un oiseau. Les grands mécaniciens qui la perfectionnèrent n'enviaient à l'oiseau que sa rapidité et ne cherchaient pas la satisfaction de l'œil et de l'oreille. Hommes, ils cherchaient d'abord *l'utile*, c'est-à-dire le bien immédiat de l'humanité et de la civilisation.

» Dois-je rappeler que depuis près de sept siècles la locomotive était annoncée au monde ? Bacon, *le docteur admirable*, avait prédit sa découverte en termes poétiques, en parlant de ces chars de feu qui entraîneraient un jour les humains avec la rapidité de la foudre ! Prévue par un savant qui était aussi un philosophe et un lettré, on peut dire qu'elle a été enfantée par l'imagination et mise au monde par la science. Elle a donc droit de cité partout.

» Ce droit ne lui est pas contesté parmi nous ; elle sillonne le département depuis nombre d'années et se dispose aujourd'hui à nous frayer à travers nos monts et nos neiges un chemin rapide vers le pays de l'éternel printemps.

» Quand un couple heureux, récemment engagé dans les liens de l'hymen, empruntera sa vitesse pour s'envoler vers le pays de l'oranger, il bénira, n'est-ce pas, Mesdames, la rapide locomotive, et peut-être même la trouvera poétique !

» Permettez-moi donc, je vous en prie, Mesdames, et vous, Messieurs, chers confrères et amis, de vous présenter la locomotive bas-alpine. Elle veut être non seulement l'amie des heureux, mais encore la collaboratrice de l'artiste, du poète et du savant.

» Nous sommes, elle et moi, de vieilles connaissances ; j'ai eu le laborieux honneur de lui tracer son chemin en bien des pays de notre chère France ; jamais, je le déclare avec fierté, jamais je ne lui ai préparé les voies avec autant de bonheur que dans notre beau pays de Provence.

» Bientôt elle promènera son panache ondoyant sur le ciel bleu de nos montagnes, prêtant ses reins de bronze à ceux qui viendront admirer nos sites bas-alpins, dévoilant à chacun une nature trop peu connue et d'une extrême originalité.

» Au géologue, au naturaliste, qui trouvent une mine d'étude inépuisable dans notre département, au littérateur en quête de milieux nouveaux, aux poètes et aux peintres amoureux d'impressions et de couleur, elle permettra d'admirer nos richesses naturelles, nos défilés, nos populations dont l'histoire est si attachante, nos villes dont l'héroïsme antique se rallumera au premier signal. Au soldat qui défend la mère commune, elle prêtera sa force et sa vitesse, si le devoir l'appelle sur notre frontière.

» Espérons toutefois que son rôle ne se bornera point à ces résultats immédiats. Elle est, entre tous, un instrument de progrès et de fraternité ; elle rapproche les peuples, fait disparaître les frontières, et si la guerre, avec toutes ses calamités, doit un jour disparaître du monde, c'est la locomotive qui sera l'agent le plus actif de la paix universelle.

» En terminant, permettez-moi encore de vous remercier tous,

Mesdames et Messieurs, de l'aimable empressement que vous avez mis à répondre à notre invitation. Notre société est plus prospère que jamais ; le nombre de ses membres dépasse aujourd'hui 400. Sa situation financière n'est pas moins satisfaisante ; le chiffre de nos rentes a doublé. La société est fière de vous faire part de ces bons résultats; elle est heureuse de les publier dans cette réunion, heureuse des sympathies que vous lui témoignez, et tout particulièrement de voir réunie ici la partie la plus gracieuse et la plus aimable de notre ville. »

Scientifique et littéraire et plein d'intérêt local et actuel, ce discours, au fond solide, à la forme charmante, a été fort goûté. Sa péroraison a été chaleureusement applaudie.

Tout le programme, que nous donnons ci-après, a été rempli à la satisfaction générale.

Première Partie.

Patrie, chœur (Laurent de Rillé), par la Chorale Dignoise.
Discours du Président (M. Daime).
Les Enfants (Massenet), chanté par M. Jauffret.
Le Diable de Mélan, légende, par M. Bachelard.
Duo de Violons, par MM. Corriol et Salin.
Blancoman et *Ugolin*, par M. Plauchud.
La Pluie, par M. Giraud.
Le bonheur des Champs, pastorale, par M. Feautrier.

Deuxième Partie.

Les Enfants de Bagnères (A. Rolland), par la Chorale Dignoise.
La lettre R. en provençal, par M. Lieutaud.
Sérénade, chantée par Mme Quertant.
Monologue, par M. Diomard.
Valse d'Automne, duo par Mlles Giraud.
Un Libérateur Français, Theuriet, par M. Aubin.
Receto per les Cantaïres, par M. Plauchud.
Les Frissons, chansonnette par M. Feautrier.

Nous citerons parmi les lectures les plus appréciées et les plus applaudies : Les contes de M. Planchud, l'aimable président de l'Athénée de Forcalquier, toujours étincelant dans cette langue provençale dont il connaît si bien les secrets et la douce harmonie ; la conférence, de M. Lieutaud ; l'*Étude sur Theuriet*, par M. Aubin, d'une délicatesse tout à fait en harmonie avec le talent du charmant romancier ; la *Pluie*, par M. Giraud, résumé d'une savante statistique qui sera publiée dans le Bulletin ; la curieuse légende locale du *Diable de Mélan*, par M. Bachelard, etc.

La partie artistique a été écoutée avec le plus grand plaisir et accueillie par de fréquents bravos. Aux dames et aux amateurs mentionnés sur le programme, était venu se joindre un artiste dignois, M. Goffi, baryton de talent, qui, sollicité à l'improviste, s'est prêté, avec une amabilité au-dessus de tout éloge, à charmer ses compatriotes.

La séance est levée à onze heures.

FRANÇOIS DE GALAUP-GHASTEUIL

LE SOLITAIRE DU MONT LIBAN

LETTRES INÉDITES

écrites de Provence et de Syrie à Peiresc (1629-1633)

APPENDICE

No I

Lettres de Fr. de GALAUP à son frère

I.

Monsieur Mon très cher frère,

Je vous ay escrit desja comme nous partimes de Marseille le 20 juillet à huit heures du soir avec un vent maistral assés fort et au 27 matin fusmes bien pres de Malte qui est eloigné de Marseille de 900 milles, mais la laissant à droite fismes chemin par Levant et

le 1 aoust arrivames à Cerigo (1), loin de 600 milles de Malte. C'est la première isle de la Mer Egée ou Archipelage, appellée des Anciens Cythere, dediée à Venus, où l'on dit que Paris ravit Helene ; elle est aujourd'huy habitée des Grecs et commandée par les Venitiens, qui ne nous permirent point l'entrée de cette ville située au haut d'un rocher pour le soupçon de la maladie contagieuse dont la France estoit affligée, mais seulement le lendemain jour du pardon de S. François, il nous fut permis d'entendre Messe dans une chapelle proche du port, et retournasmes au vaisseau qui fit voile par Grec (2) deux heures et demy après midy, mais la Tremontanes nous venant à l'opposite fusmes constraints de donner sonde le 7 aoust à une Isle de la Grece, appellée Micones, lieu fort pauvre et sous une dure servitude du Turc. Le Mardy 12 d'Aoust M. l'Ambassadeur (3) prit une chaloupe et fusmes visiter l'Isle de Delos, distante de là de dix milles, lieu tant celebré des Anciens par la naissance d'Apollon où il y avoit encore des vestiges de son Temple et son *(sic)* statue de marbre fort grande, mutilée des bras et des jambes, et divisée en deux par le milieu ; tout le visage scié depuis le sommet jusques au menton. Nous y vimmes force colomnes de marbre et beaucoup de statues rompues comme de la Gorgone de Pithon et autres semblables (4). Le 16 au matin, fismes remorquer et tirer le vaisseau du port. Le 18, après disner, arrivames à Scio, apellée anciennement Chio. C'est l'isle la plus belle et la plus abondante en fruits de toute l'Archipelle. La troisiesme partie des Grecs qui y habittent est sous l'Eglise Romaine, le reste est schis-

(1) Je me dispenserai d'annoter, au point de vue géographique, les impressions de voyage de Fr. de Galaup, car on a tant de fois prodigué les éclaircissements au sujet de l'*itinéraire* de Marseille en Orient, que mon commentaire serait entièrement superflu, ce qui pour un commentaire est la pire des hontes.

(2) C'est-à-dire par *vent grec.*

(3) Le comte de Marcheville, déja nommé.

(4) Malgré mon désir de ne rien dire des localités mentionnées par Fr de Galaup, je ne puis m'empêcher de rappeler à propos des ruines de Délos, les heureuses découvertes et les savantes dissertations de deux membres de l'Ecole française d'Athènes, M. Lebègue et M. Homolle.

matique. Il y a des Peres Capucins, Jesuites, Prescheurs et Cordeliers. J'ay receu beaucoup de témoignage d'amitié d'un Medecin Grec, frère du Secrétaire de l'Ambassadeur d'Angleterre, et ay contracté amitié avec le P. Arbaud, Jesuite. Le 20 du matin, nous fumes à une Eglise des Caloyers ou Religieux Grecs apellés Neamoni distante de Scio de six mille bastie (à ce qu'on dit) depuis 600 ans par Constantin Monomache. On y montre une petite croix du bois de la Sainte-Croix et la main d'un Saint fondateur de cette Maison revetüe encore de sa peau dessechée sur les os, et une image de la Sainte-Vierge au visage noir, qui fut trouvée sur un arbre par le moyen de quelques lumières qui éclairoient en ce lieu là durant la nuict et qui fut cause qu'on y batit cette Eglise. Revenant, nous fumes voir les arbres du Mastic (1), qui sont en grande quantité, et desquels le Grand Seigneur tire, toutes les années, un grand revenu. Le 2 Septembre, un Turc ayant esté battu par quelqu'un des gens de Monseigneur l'Ambassadeur, cela emeut une sédition dans la ville ; on vint assieger la maison où nous estions, mais le Cadi ou Juge y estant survenu, cet orage fut bientost appaisé et cinq des autheurs de la sedition furent battus à coups de baston à la facon et coustume des Turcs. Le lendemain, nous retournames au vaisseau, et le 4, à 2 heures après Midy, arriva au Port le Capitan Bacha qui a le commandement de toute la Mer, avec trente six Galeres. M. l'Ambassadeur le visita, le jour suivant, dans sa Galere dont la poupe estoit surdorée et, d'un costé, pendoient des mousquets surdorés et bien polis à la Turque, et de l'autre, des arcs et des fleches et sur la table y avoit une Sphère et un Astrolabe d'argent et quelques montres d'horloges avec des livres surdorés : luy estoit assis sur un lict de brocard, appuyé sur un carreau de mesme ; et un peu loin du lict, de cà et de là, estoient assis des vieillards à longues barbes qu'on disoit estre touts Bachas et Gouverneurs de Provinces. Dès l'entrée que fit M. l'Ambassadeur il descendit de son lict et s'assit sur une chaise et luy en fit donner

---

(1) Dans l'analyse que donne Marchety du voyage de Fr. de Galaup, *mastic* se change en *mastre* (p. 8), et la faute n'est pas relevée dans un tableau préliminaire intitulé : *Fautes qu'il faut corriger avant que de lire.*

une autre. Nous fusmes tousjours arrestez dans le Port de Scio par la Tremontane jusques au 13 septembre. Cette nuict, l'air donnant quelque apparence de calme obligea les pilotes à lever l'ancre et le lendemain matin, nous fismes voile. Le 20, estant dans le canal de l'Isle Tenedos, qui est en veüe de Troye, *est in conspectu Tenedos notissima fama insula* (1), le temps changea en beaucoup de façons, et sitost que le vent calmoit, le vaisseau estoit emporté par le courant, ce qui fut cause que par cinq fois à ce jour on levoit l'anchre, et par cinq fois on donnoit sonde. M. l'Ambassadeur, de qui les affaires portoient d'arriver dans le mois de septembre, croyant que son vaisseau tarderoit trop, prit à Tenedos trois cayques, un pour luy et ses domestiques et deux pour quelques uns de ses gentilshommes qui me persuadoient d'aller avec eux ; mais je leur dis que depuis que M. l'Ambassadeur entroit inconnu à Constantinople, je n'avois affaire de me aller tourmenter et que dans le vaisseau j'y serois presque aussitost qu'eux. Et en effect ils arriverent à Pera le 26 au soir et le 27 le vaisseau donna sonde à sept milles de Constantinople le 28 de matin, je partis à l'aube, sur le cayque du vaisseau et, estant arrivé à Constantinople, je traversay la ville tousjours la pluye sur le dos jusqu'à ce beau port qui a sept milles de longueur, et qu'estant ceint tout à l'entour de batiments, il a à son costé de Midy Constantinople et à son Septentrion Galata. Là je me mis dans une Perme et m'en allay en Galata où j'entendois Messe en la maison des Pères Capucins et, après, j'allois trouver M. l'Ambassadeur en Pera qui est comme le faux bourg de Galata. Il y a un Nouveau Testament en langue et caractère Syriaque imprimé en Allemagne. Nous en vismes un semblable à l'Estude du Père Prieur des Chartreux d'Aix. Vous en prendrés, s'il vous plait, un memoire et en manderés querir un semblable à Lyon.

Je suis vostre, etc.

François de GALLAUP.

A Constantinople le 29 octobre 1631 (2).

---

(1) Chacun a reconnu une citation de l'*Enéide*.

(2) Bibliothèque Méjanes, collection Peiresc, registre III, f° 336, copie. Le récit de Fr. de Galaup a été reproduit par Augeri (p. 76). Mais l'ouvrage d'Augeri est si rare, que j'ai bien pensé que cette lettre et les deux suivantes seraient du fruit nouveau pour la plupart des lecteurs.



II.

Monsieur mon cher frère,

Enfin Dieu m'a fait la grâce d'arriver en cette Terre Sainte que j'avais tant desiré de voir. Mon voyage a esté fort heureux, Dieu soit loué! Je partis de Constantinople le jour de Sainte-Anne, 26 de juillet. Le 29, sur le tard, arrivasmes à Scio qui en est à 900 milles. Les capucins où je couchay et les peres prescheurs avec lesquels je disnay le vendredy 30 m'ont rendu tant les uns que les autres beaucoup de temoignages d'affection. Le 3 août, sur le tard, arrivames à Rhodes; nous estions allés pressés dans le vaisseau à cause du grand nombre de gens qui y estoient tant Turcs, Grecs que Juifs. Toutefois j'avois une petite chambre où j'estois seul et personne ne m'y troubloit. Je logeai à Rhodes chès M. Laugier dit Casau de Souliers, qui, après avoir esté longtemps esclave, s'est retiré en cette ville, marié avec une Grecque. Icy j'ay connu aussi un fort honneste homme de nos amis, qui a connu mon père. Son malheur l'a porté qu'il fut esclave et, pour sortir de cette misere du corps, il se jetta en celle de l'âme; il se fit turc et porte le nom de Chabain. Quoyque le cœur n'y consente, cela ne luy sert de rien pour son salut. C'est M....... (1) d'Aix. Il m'a temoigné beaucoup d'affection et j'ay un extrême regret de sa perte. C'est une ville où je n'osois pas promener librement à cause de la jalousie que les Turcs ont contre les chretiens qui ne peuvent voir ses belles et grandes fortifications qu'avec la larme à l'œil. On nous fit voir sur une porte de la ville la teste d'un dragon qu'un chevalier de Malte a combattu; elle pouvait estre de la grosseur de celle d'un bœuf. Je demeuray à Rhodes vingt-trois jours, attendant quelque commodité pour Saide. Il s'offrit enfin une caïque de Grecs qui venait de Salonique chargé de fer qu'elle portoit à Soide; il y avoit une douzaine de marchands qui avoient fait pacte avec le patron de ne porter ny Turcs, ny Juifs, parce qu'en chemin il ne se trouvoit que des corsaires de Ponent qui epargnoient souvent les chretiens, et quand ils prenoient les Juifs ou Turcs, tout ce qui estoit au vaisseau estoit en

(1) Ce nom a été laissé en blanc.

péril ; ils eurent joye de me trouver là, estimants estre en assurance avec moy. Je laissay les Juifs avec lesquels j'estois venu à Rhodes, et partis avec eux le 26 aoust. Le 28 de nuict on toucha à une ville qui est à la pointe de l'Isle de Chypre appellée Paphos, où saint Paul convertit Sergius Paulus qui depuis fut evesque de Narbonne et dès cette conversion, il changea son nom de Saulus en Paulus (1). Il y a environ 300 milles de Rhodes ; nous y demeurasmes jusques au 3 septembre, auquel jour à trois heures après midy nous fismes voile et allasmes terre à terre le long de cette isle de Chypre jusques à une ville appelée Leenso. Nous y fumes deux jours pour nous informer des corsaires, et le samedy 4 du mois, environ deux ou trois heures, nous fismes voile pour Seide qui est loin de là environ 200 milles. Le dimanche 5 sur une après midy on découvrit un vaisseau corsaire assès grand et auprès une caïque qui estoit quelque prise qu'ils avoient faite des pauvres Grecs, car le Turc n'ose point naviger en cette mer. Il s'approchoit toujours de nous et donnoit une grande peur à tous ces pauvres mariniers et marchands qui apportoint leur argent et ce qu'ils avoient de plus précieux, dans mes coffres ; ils recouroient à moy comme à leur azile. Mais il arriva qu'estant en bonace, ne pouvant plus aller ny eux aussi, ils nous manderent une barque armée pour nous reconnoistre, que nous ne laissasmes point aborder ; ils croyoient que nous ne devions rien craindre, qu'ils estoient Chevaliers de Malte et mirent un ettendart rouge, chargé d'une croix blanche, ce qui réjouit tous les Grecs, les croyants facilement ; toutefois je reconnus que la croix n'estoit pas faite comme celle de Malte, mais qu'ils estoient de Ligourne. Je me presente à la poupe et sur ce qu'ils nous demanderent qui nous estions, je leur dis que j'estois François, que je venois de Constantinople où j'avois esté quelque temps avec l'ambassadeur de France et m'en allois voir la Terre Sainte, que tout le reste des gens qui estoient dans le vaisseau estoit des pauvres Grecs et chretiens et qu'avec eux il n'y avoit rien à gagner. Ils

---

(1) Fr. de Galaup peut donc être enrégimenté dans l'armée de ceux qui croient à l'établissement des sièges épiscopaux en Gaule au 1er siècle de l'ère chrétienne.

nous saluèrent de quelques arquebusades, je les fis aussi saluer par les nostres d'un coup de perrier et de quelques mousquetades. Ils s'en retournèrent en leur vaisseau qui salua d'un coup de canon, mais il ne laissa pas de nous poursuivre tant qu'il peut jusques au port de Seide où nous donnames sonde le lundy 6 du mois un peu devant le jour. M. Targuet (1) a esté bien aise de me voir et m'a receu dans sa maison. Je faits dessein à trois jours d'icy d'aller voir le Mont-Liban ; j'eliray le lieu qui sera le plus propre pour m'y tenir quelques temps avec les Maronites. En toute cette montagne il n'y a point de Turcs. Ils sont tous bon chretiens et catholiques. Quelques-uns me conseillent de demeurer avec le patriarche, d'autres avec un Evesque qui est fort docte (2). Il y a deux couvents de nos Pères, un de Capucins qui sont tous bons François, et un autre de Recollets. Peut estre que je prendray ou l'un ou l'autre. Dieu me conseille ce que je dois faire ! M. l'ambassadeur m'a temoigné à mon départ beaucoup d'affection et escrit une lettre à M. Targuet bien obligeante, disant qu'il m'affectionnoit autant que sa femme, sa mère et son frère, et que toutes les lettres qu'il luy sçauroit escrire ne seroient pas bien receues de luy si elles ne marquoient quelques nouvelles de moy, comme estant la chose qui luy estoit la plus agreable. Il croit dans un ou deux ans de venir en ces quartiers et me ramener à Constantinople, mais c'est chose assès esloignée de mon esprit. Dieu vous tienne tous en sa garde ! C'est vostre, etc.

De Seide, ce 11 septembre 1632 (3).

François de GALAUP.

---

(1) Le consul de France à Seyde, déjà mentionné dans la lettre à Peiresc (n° VI.)

(2) L'évêque Georges d'Amiré. Voir lettre V à Peiresc, voir surtout la lettre qui va suivre.

(3) Bibliothèque Méjanes. Collection Peiresc, vol. III, f° 340. Copie reproduite par Augeri (pp. 88-92).

III.

Monsieur mon cher frère,

Je vous escrivis dernierement de Seïde d'où je partis le 11 septembre en compagnie d'un pere capucin qui prit la peine de me venir montrer le chemin à la priere de M. le consul Targuet. J'arrivay ce jour-là à Baruc, et le lendemain je couchay dans une grote auprès d'une riviere qu'on appelle en la langue Arabique *Nahar Kelb*, c'est à dire riviere du Chien, à cause d'un idole de pierre que les Anciens ont adoré en ce lieu en forme de Chien, ce qui a demeuré jusques à nostre temps sur un rocher de cette riviere. Il y a deux ans seulement que la foudre s'abbatit et le jetta dans l'eau. J'arrivay le 15 à un village appelé Aszon, auprès duquel les peres Capucins bastissent un couvent où ils me persuadoient de m'arrester avec un Curé qu'ils me asseurent estre très sçavant en la Langue Syriaque, et à cause aussi que le peuple de ce lieu là a retenu jusques à ce jourd'huy le langage Syrien. Après avoir visité ce curé, je le priay de me permettre d'aller voir Monseigneur l'Archevesque d'Amiré fort estimé en ces quartiers et plus encore en la Chrestienté pour une grammaire qu'il a composée bien receue partout, alléguée dans plusieurs livres que j'ay apportés de France, luy donnant l'éloge du plus docte des Syriens qui soient en ces quartiers. Il a outre cela la Langue Arabique en perfection; il a estudié en Philosophie et Théologie à Rome où il a demeuré pour cela diz-neuf ans. Son age est d'environ soixante ans. Ces peres dissuadoient d'y aller d'autant, disoient-ils, qu'estant une personne relevée et riche, il ne voudroit pas prendre la peine de m'instruire. Toutefois le 16 du mois j'arrivay en la ville d'Hedem, appelée de ce nom qui signifie *volupté*, à cause de la beauté du terroir qui abonde en eau grandement fraische, ce qui a obligé les anciens de luy donner ce nom comme parlant d'un lieu de delices ou Paradis Terrestre. Tout contre la ville il y a une maison et une Église où les peres Recollets se sont logés depuis un mois. J'attendray en cette maison tant pour voir ces peres que pour avoir l'honneur d'estre conduit par quelqu'un d'eux en la maison de Monseigneur George d'Amiré, qui est à deux arquebusades loin de Hedem. J'ay trouvé en ce couvent

le pere Jacques de Vendosme, duquel j'ay receu beaucoup de temoignage d'affection tant pour son bon naturel que pour la memoire du pere Daniel. Comme j'estois là Monseigneur George d'Amiré est venu pour disner aves les Peres qui l'avoient convié. Je disnay avec luy : il fut fort aise de ma venue et me dit qu'il reputoit à bon augure de ce que depuis que les Peres estoient arrivés, c'estoit la premiere fois qu'il estoit venu pour les voir. Il me donna ses mulets le lendemain pour porter mes Livres et Hardes en sa maison. J'ay fait dessein de demeurer tout ce mois avec luy, et après prendre quelque coin au logement des Peres Recollets.

Je suis vostre, etc.

François de GALAUP.

De Hedem au Mont Liban le 6 octobre 1632 (1).

IV.

Monsieur mon frere,

J'ay receu le livre Syriaque et la rame de papier, ensemble les dix boîtes qu'il vous a pleu m'envoyer, lesquelles me sont venües tres à propos pour ce que je ne pouvois plus me cacher n'y éviter d'aller voir l'Emir Facardin (2) et le Patriarche qui me scavoit icy, et desja par deux fois le Patriarche m'a mandé saluer et s'est plaint de moy de ce que je n'allois point le visiter, n'osant pas le faire les mains vuides, pour ce que cela est imputé à l'incivilité en ce païs. J'ay escrit au pere Jacques de Vendosme qui se trouve estre à Leide, de m'apporter quelque chose pour presenter aux deux Freres Maronites gouverneurs de ce Mont. Pour Monseigneur l'Archevesque d'Amiré avec lequel j'ay demeuré quarante jours, je luy ay fait un present qui a cousté environ trente piastres; il est satisfait de moy. Le Pere Minime est de retour de son voyage de Chypre, où il dit avoir trouvé beaucoup de livres Grecs pour M. de Peiresc, il m'a donné un livre Hébreu qu'il a recouvré.

(1) Bibliothèque Méjanes, collection Peiresc. vol. III, f° 848, copie. La lettre a été reproduite par Augeri (pp. 95-97).

(2) C'est Fakhr-El-Din, le grand émir des Druses, né en 1584, décapité le 13 avril 1635.

Pour ce que vous m'escrives de M. l'Ambassadeur, c'est chose grandement esloignée de ma pensée que de retourner à Constantinople ; trop je suis aise d'en estre sorty.

Pour ce que vous me dites des creües de vos compagnies, desquelles on vous menace, je comprends que les miseres de la France ne cessent point, mais qu'elles vont tousjours en empirant. Dieu y veuille mettre la main !

C'est vostre, etc.

François de GALAUP.

De Hedem au Mont Liban le 19 mars 1633 (1).

---

(1) Bibliothèque Méjanes, collection Peiresc, vol. III, f° 348, copie. La lettre n'a pas été imprimée par Augeri, lequel a dû faire un choix parmi les documents qui lui furent communiqués par la famille. Je donne ici deux billets écrits à Peiresc par le frère du *solitaire*, Jean de Gallaup.

" Monsieur,

„ Vous ne trouverés en mes lettres qu'une suite de remerciements. Vous avés tousjours quelque nouvelle faveur pour m'obliger et je suis si malheureux que je n'ay jamais eu le moyen de vous en temoigner le ressentiment que j'en ay. Je vous envoye l'extrait de la lettre de mon frere qui est d'accord avec vostre Relation. Cette pièce est funeste vrayement, mais belle pour l'histoire de nos jours, auxquels je crains de voir la terre dans un general embrasement. Ce n'est que feu de tous costés. Je voudrois bien estre aseuré que mon frere fust bien avant au chemin de la Terre Sainte. Je ne vois point de seureté pour luy dans Constantinople. Par vostre lettre je vous vois dans un mesme soucy. Comme vous luy faites l'honneur de l'aimer, je vous supplie de me croire, Monsieur, vostre, etc.

„ Chasteuil GALLAUP.

„ A Aix ce 6 juin 1692. „

" Monsieur,

„ Je ne puis vous remercier assés la faveur que j'ay receue de vous et les nouvelles que vous donne le père Minuty m'ont tiré d'un deplaisir extreme Un jeune homme venu de Malte m'asseuroit d'avoir veu mon frère malades Après cela je n'imaginoy qu'un sinistre evenement en son voyage et Dieu nous le rameine par sa grace et nous donne le moyen et à luy et à moy de vou pouvoir temoigner le sentiment des obligations que nous avons.

APPENDICE
No II

Lettre de Fr. de GALAUP à Mathieu ALPHERAN

M. H. Guillibert a bien voulu me communiquer un dossier qui a reçu de la main de Roux Alpheran le titre que voici : *Lettre originale de François de Gallaup Chastueil, célèbre solitaire du mont Liban, à Mathieu Alpheran, avocat à Aix, son intime ami, du 27 juillet 1643, précédée d'une notice sur ledit François de Gallaup, de l'écriture du P. Bougerel, de l'Oratoire, et accompagnée d'un fragment de la tunique dont ce pieux solitaire était revêtu au mont Liban.*

Le *Mémoire* du P. Bougerel *pour la vie de François Galaup de Chastveil* étant à peu près l'article même du *Moréri* (1) et se retrouvant, d'ailleurs, encore dans les

---

„ C'est, Monsieur, vostre tres humble, tres obeissant et plus affectionné serviteur,

„ CHASTEUIL GALLAUP. „

Bibliothèque Méjanes, collection Peiresc, vol. III, f° 835, Copie.

Un post-scriptum qui avait mis à la marge a presque entièrement disparu dans la reliure, parmi les mots épargnés on distingue ceux-ci : “ Je fairay l'impossible pour vous faire avoir la selle d'airain. „

(1) Voici seulement une phrase omise dans le *Moréri* : “ On assure que les peuples voisins du mont Liban font des pelerinages à son tombeau comme à celuy d'un apôtre. „ Bougerel renvoie au “ *Journal des Sçavants* de M. de Gallois, t. 8 „. Il indique encore, à la fin de son mémoire, les sources suivantes : *Augery, Marchetty, Baillet (Histoire du Caresme)*, le *Journal des Sçavants* de l'an 1702, le *Journal de Trévoux*, de la même année, *Cotolendi, Vie de M. de Chasteuil.* D'autre part, dans le *Moréri* sont allégués les auteurs suivants : Le P. Besson *(Syrie Sainte)*, le P. Philippe de la Trinité *(De mirifico mundi contemptu)*, Arnauld *(De la perpétuité de la foi)*, le P. Martial de S. Jean-Baptiste *(Bibliotheca carmelitarum excalceatorum)*. Paul Colomiés (*Gallia Orientalis, 1665)* ne cite, à l'article de *Franciscus Gallaupius*, lui d'ordinaire si prodigue de citations, que deux phrases de Gassendi *(in vita Peireskii, ad an. 1680 et 1681)*.

Mémoires de littérature et d'histoire du P. Desmolets (t. VIII, 2e partie) (1), je me garderai bien de le réimprimer. Mais je publierai, avec la lettre à Mathieu Alpheran, les notes ajoutées par ce dernier à la lettre de son vénérable ami :

A Monsieur Monsieur Alpheran, advocat à Aix en Provence.

Monsieur,

J'ay receu deux de vos letres, et vous remercie de ce que vous avez voulu renouveler les amities qui avoient este conceues parmi nous en jeunesse. J'ay prins ces lieux retirés pour retraite, me

---

(1) Avec cette addition contenant une assertion que ne justifie pour la prétendue collaboration épistolaire des frères Galaup, de Gaffarel et de Gassendi, aucun témoignage venu soit d'eux quatre, soit de Peiresc, soit enfin des contemporains :

" Jean et François ne dégénèrent point. Ils furent intimes amis de M. de Peiresc et les compagnons de ses études. Comme il n'étoit pas possible que celui-ci pût répondre à toutes les lettres qu'il recevoit des sçavans, qui le consultoient de toutes parts, Jean et François de Chasteuil répondoient à celles qui regardoient l'histoire, les médailles et les langues et la religion dans ce temps que Gassendi et Gaffarel avoient pour leur tache la philosophie, les mathématiques et les sciences curieuses. „ Si je supprime ici une imaginaire participation de Fr. de Galaup à la rédaction de la correspondance de Peiresc, je donnerai, d'autre part, la liste de ses réels travaux, telle que la donne Marchety en son *Avis préliminaire :* " la concordance qu'il avoit commencée sur les passages les plus difficiles de la Bible qui semblent être contraires les uns aux autres, les remarques qu'il avoit faites sur toute la Sainte Ecriture, l'excellente homélie qu'il a faite en l'honneur du très glorieux martyr saint Mitre, patron de la ville d'Aix „. Je suis heureux de rassurer, au sujet de ce dernier ouvrage, ceux qui prendraient trop à la lettre la phrase où Marchety gémit sur la disparition complète des travaux de son pieux héros " perdus, dit-il, par la négligence de ceux qui les ont eus en leur disposition. „ L'*Homilia in vita Sancti Mitrii* (autographe) est conservée à Carpentras (Bibliothèque d'Inguimbert, *Additions aux manuscrits de Peiresc*, n° XI) ; le texte est accompagné de cette note d'un des fils de Jean de Galaup : " Ceste homélie est de feu M. François de Gallaup, mon oncle, de sainte mémoire, et est toute escripte de sa main. „

voyant au declin de mon aage, et qu'en peu de temps selon l'ordre de la nature il faut sortir de cette maison de terre, et aller rendre conte à celuy de qui nous avons receu l'estre. Priés le pour moy que sa grace me conduise iusques à la fin ; j'en feray de mesme pour vous, priant mon Dieu qu'il vous benisse et toute vostre famille, avec autant d'affection comme je suis, Monsieur, vostre tres humble et tres affectionné serviteur.

François de GALLAUP.

En Heden au mont Liban ce 27 de juillet 1643.

Au dos de la lettre de la main de Mathieu Alpheran :

« Notta. Lettre d'un sainct homme, reputté tel, nommé Monsieur Gallaup Chastueil, gentilhomme de ceste ville d'Aix, mon plus ancien amy dès nostre tendre jeunesse, qui est au mont Liban en la terre sainte, puis (pour depuis) vingt ou tant d'années, laquelle veux estre conservée par mes enfans, comme un thresor et une saincte relique. »

Du même, d'une écriture postérieure :

« Ce sainct homme mon bon amy est passé de ceste vye en l'autre, environ le moys de juin 1644, en son hermitage en Heden au mont Liban, dans une grande sainteté de vye, honoré mesme des Arabes et Mahometans, qui le visitoient et luy faisoient l'aumosne. Son venerable corps estant, à ce qu'on dit, en depost (chez) les Peres Carmes. Tous les religieux par delà y pretendent.

» Notta que par cette lettre il predisoit sa mort. »

Du même encore, attenant à un fragment d'étoffe :

« Cest eschantillon de drap est de la tunique (1) que fut (à Monsr Gallaup Chastueil, mon grand amy, lequel bien que gentilhomme et riche cadet et doctissime aux lettres humaynes et notem-

(1) Ce que Mathieu Alpheran appelle *tunique* M. Louisy (*Biographie universelle*, article *Galaup*) l'appelle, séduit sans doute par la couleur locale, *doliman* : " Il se vêtit, dit-il, d'un grossier doliman, qui ne lui couvrait que la moitié du corps. "



ment en la langue hebrayque, s'en alla en la Terre Sainte où il (est) demeuré, et dans le mont Liban aux champs en anacorette, et après neuf ou dix ans de vie tres austere il moureut sainct et pour tel reputé, une pièce de laquelle tunique fut envoyée à Monsieur de Chasteuil, son frere aysné, advocat general du Roy aux comptes, qui m'a faict la faveur de m'en despartir ceste parcelle, que mes enfans doivent conserver cherement comme une saincte relique et pour l'amour de moy.

» ALPHERAN, advocat. »

« Je veux qu'après moy cette lettre du solitaire du mont Liban soit remise à M. Hippolyte Alpheran, mon cousin, ainsi que les autres pièces y jointes, comme étant la propriété de sa famille, à l'effet de quoi j'excepte expressement ce recueil du don de mes divers manuscrits que je fais à la Bibliothèque publique de cette ville d'Aix, et je charge ma femme, ma fille et mon gendre de faire cette remise à mon cousin, sans délai ni difficulté. »

» ROUX ALPHERAN. »

« Cette lettre se trouve imprimée à la page 173 de la *Vie de François de Gallaup de Chastueil, ou le Provençal solitaire au mont Liban,* par Augeri, à Aix, chez Jean Roize, 1686, in-12, livre tous les jours plus rare, et dont je possède un exemplaire qui sera également remis à mon cousin.

« R. »

« M. Hippolyte Alpheran, cousin germain de mon père, étant décédé sans postérité avant lui, la lettre du solitaire du mont Liban et le morceau de sa tunique restent en ma possession. Je prie mes enfants de les conserver.

» FANNY DE LALAUZIÈRE, née ROUX ALPHERAN.

» Aix, juillet 1865. »

« Dans le partage de la succession de Lalauzière-Roux Alpheran, ces précieux documents sont obvenus à Mme Marie de la Lauzière, veuve du colonel Taconnet, dont la fille unique est mariée au baron Hipp. Guillibert, à Aix-en-Provence. »



APPENDICE

N° III

Notice généalogique sur la famille de GALLAUP

COSEIGNEURS DE CHASTEUIL (1)

Armes : *d'azur, coupé par un pan de muraille à trois créneaux d'argent, maçonné de sable et surmonté de trois étoiles d'or.*

L'abbé Robert (2) et Nostradamus (3) disent la famille GALLAUP originaire de Languedoc.

Barcilon de Mauvans (4) la reconnaît comme noble de robe, sans en donner l'origine. Une note d'un ancien exemplaire de cet auteur porte que la tradition la faisait descendre d'un marchand *(auffier)* (5), qui tenait boutique à Aix, à la place du Marché, et l'on trouve que Charles du Maine, dernier comte de Provence, dans son testament de l'année 1481, légua au sieur Antoine GALLAUP, un de ses trompettes, une somme de 300 livres ; mais nous ne croyons pas que ces *Gallaup* ou *Gallaud* eussent rien de commun avec les coseigneurs de Chasteuil.

Maynier (6), qui donne sur cette famille un article assez étendu, la fait descendre d'un président au présidial de la ville d'Agen. Il dit qu'Antoine GALLAUP, son fils, après avoir porté les armes en Italie, vint s'établir à Aix et y épousa une riche héritière dont il n'indique pas le nom. Moreri (7) donne à peu près les mêmes indications et ajoute le nom de la femme du premier GALLAUP ; il nomme aussi un des neveux de ce GALLAUP, Jacques, qui serait venu auprès

(1) Canton et arrondissement de Castellane (Basses-Alpes). On écrivait autrefois *Chastueil.*

(2) L'*État de la Provence*, II, 112.

(3) L'*Histoire et Chronique de Provence*, 1065.

(4) *Critique du nobiliaire de l'abbé Robert de Briançon* (mst.).

(5) Marchand de sparterie.

(6) *Histoire de la principale noblesse de Provence*, I, 189.

(7) V. 2e, p. 23.

de son oncle, à Aix, et y aurait épousé une riche héritière, d'où sortirent des enfants dont la postérité est éteinte (1).

---

(1) On trouve, en effet, à Aix, vers cette époque, et sous la paroisse de Saint-Sauveur, comme les seigneurs de Chasteuil, des GALAUP ou GALLAUP en position assez modeste, que nous n'avons pu rattacher à ceux-ci, mais qui, d'après les noms de leurs parrains et marraines, appartiennent évidemment à la même famille. Nous avons relevé entre autres :

— Michel GALLAUP épousa Marguerite de CASTE ;

D'où : 1° Françoise, née à Aix (Saint-Sauveur), baptisée le 15 juillet 1565, (parrain, Simon de CADENET ; marraine, Françoise JUSTAS).

2° Lucrèce, née à Aix (Saint-Sauveur), baptisée le 24 septembre 1567, (parrain, Antoine GALAUP ; marraine, Lucrèce KAYMBERTE ?).

— Michel GALAUP épousa Madeleine DAMENY (*Alias* DUMENY, *Alias* DUMENIL) ;

D'où : 1° Raimond, né à Aix Saint-Sauveur), baptisé le 24 novembre 1575 ;

2° Mathieu, né à Aix (Saint-Sauveur), baptisé le 24 juin 1580 ;

3° Barthélemy, né à Aix (Saint-Sauveur), baptisé le 26 février 1585 ;

4° Pierre, né à Aix (Saint-Sauveur), baptisé le 13 février 1588 ;

5° Joseph, né à Aix (Saint-Sauveur), baptisé le 18 mars 1590, (parrain, Joseph MICHAELIS, conseiller aux Comptes, seigneur de Bedejun ; marraine, Jeanne POPARDE) ;

6° Jean, né à Aix (Saint-Sauveur), baptisé le 11 janvier 1596, (parrain, Jean DAMENI, marraine Madeleine RIENT), épousa à Aix (Saint-Sauveur), le 19 mars 1657, Marguerite BERTRAND, fille de feu Balthazar et de Madeleine SUBREVILLE ;

7° Marguerite, née à Aix (Saint-Sauveur), baptisée le 6 décembre 1582. (parrain, Louis GALAUP ; marraine, Marguerite PELICOT).

— Jacques GALAUP, marchand, épousa Marie PAUL ;

d'où : 1° Françoise, née à Aix (Sainte-Madeleine), baptisée le 19 novembre 1596, (parrain, Michel GALAUP ; marraine, Françoise de CADENET, femme du sieur de Chasteuil), mourut à Aix et fut ensevelie, le 10 novembre 1677, aux Dominicains. Elle avait épousé Charles VINCENT, procureur aux Comptes ;

2° Catherine, née à Aix (Saint-Sauveur), baptisée le 26 janvier 1599 (parrain, César SPINOLA ; marraine, Madeleine SPINOLA).

— Jean GALAUP mourut avant le 5 septembre 1699. Il avait épousé Lucrèce SUFFREN ;

D'où : 1° Augustin, né à Aix (Sainte-Madeleine), baptisé le 10 novembre 1619 (marraine, Madeleine DAMENI) ;

2° Esprit, né jumeau à Aix (Sainte-Madeleine), baptisé le 6 novembre 1623, (parrain, Esprit MEINIER ; marraine, Jeanne ORSEL) ;

En fait, nous n'avons trouvé sur cette famille aucun jugement de noblesse ni de roture; mais il y a dans les écritures de François Borrilli, notaire à Aix, trois actes passés par Antoine Gallaup, *originaire du Languedoc* (1), où il est qualifié *marchand*. Nous croyons par conséquent pouvoir établir la généalogie de cette famille ainsi qu'il suit :

I. N. Gallaup, originaire de Languedoc (2), vint

3° Antoine, né jumeau à Aix (Sainte-Madeleine), baptisé le 6 novembre 1623;

4° Jacques, né à Aix (Sainte-Madeleine, baptisé le 23 janvier 1627;

5° Françoise, née à Aix (Sainte-Madeleine), baptisée le 5 avril 1615 ;

6° Lucrèce (ou Françoise), née à Aix (Sainte-Madeleine), baptisée le 27 janvier 1617 (parrain François Fauchier, avocat; marraine, Françoise de Cadenet);

7° Marguerite, née à Aix (Sainte-Madeleine), baptisée le 13 mai 1618;

8° Catherine, née à Aix (Sainte-Madeleine), baptisée le 8 novembre 1621;

9° Marie, née vers 1623, mourut à Aix et fut ensevelie aux Augustins, le 5 septembre 1699;

10° Françoise, née à Aix (Sainte-Madeleine), baptisée le 14 décembre 1624 (parrain Jacques Galaup; marraine Françoise Gallaup);

11° Madeleine, née à Aix (Sainte-Madeleine), baptisée le 23 janvier 1627;

12° Marie, née à Aix (Sainte-Madeleine), baptisée le 4 mai 1628 (parrain, Pierre Boulongne, praticien; marraine, Marie Paul, religieuse à Sainte-Claire);

13° Anne, née à Aix (Sainte-Madeleine), baptisée le 6 décembre 1631 (parrain, Charles Vincent; marraine, Anne de Barras).

(1) Il n'y a donc aucune probabilité à rattacher les Gallaup de Provence aux Galluppi de Sicile et de Naples, comme l'a insinué Borel d'Hauterive (*Annuaire*, XXVII, 192).

(2) Il existe encore dans cette province une famille Gallaup qui, par tradition, croit se rattacher aux Gallaup de Provence. Nous y avons vu de nos jours :

— Célestin-Fortuné de Gallaup, mourut avant le 28 mai 1874. Il avait épousé Malvina-Zemma Forrouille.

D'où : Anne, née à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), vers 1849, mourut à Saint-Cyprien (Dordogne), le 28 mai 1874. Elle avait épousé Gustave-Victor-Julien-Anatole Lavergne de Cerval (né le 3 juillet 1835, capitaine au 117e d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur, de Saint-Grégoire-le-Grand, etc; il épousa en secondes noces Amélie-Flavie-*Thérèse* d'Albertas, fille de Marie Pierre *Gaston* et de Anne-*Maxime* de Fortis), fils de Victor et de Louise Deperet.

s'établir en Provence, vers 1495, et y épousa, suivant contrat du 15 février 1498 (1), Marie DESANDRÉAS (2);

D'où : 1° Antoine, dont l'article suit;

2° Guillem, originaire de Pugueyres (?), paroisse de Montamel, évêché de Lavaur, qualifié *marchand, discrète personne,* reçut le 18 avril 1541 (3), procuration de son frère Antoine, pour exiger la somme de 20 écus de l'honorable personne Joachim LANDECT, marchand, de la ville de Galhart (*probablement* Gaillac), au diocèse d'Alby.

II. Antoine GALLAUP, vint s'établir à Aix, où il fut commerçant,

---

Et encore :

Arnaud-François de GALLAUP épousa Anne-Marie de COMET.

D'où : Jean-François-Arnaud-Hyacinthe de GALLAUP, né, à Bordeaux, le 11 septembre 1814, épousa Marguerite-Rose-Emma de TARTAS (née, à Marmande, le 6 janvier 1819), fille de Marie-Joseph, et de Nancy-Catherine-Philippine de LOMÉNIE.

D'où : Marie-Françoise-*Thérèse*, née, à Mezin, le 9 novembre 1845, épousa, à Bordeaux, le 22 janvier 1868, Maxime de GOMBERT, fils de Lodoïx et de Marie-Gabrielle-Amélie RUFFO de la Fare.

Et dans le siècle dernier :

Jean-Antoine de GALLAUP, devenu veuf, embrassa l'état ecclésiastique, fut chanoine de Saint-Saly, à Albi, et parrain, le 3 octobre 1741, de son petit-fils, Jean-François de GALLAUP. Il avait épousé N.

D'où Victor-Joseph de GALLAUP, écuyer de la ville d'Albi, épousa le 4 octobre 1740 Marguerite de RESSEGUIER, fille de Jean-Jacques, seigneur du Pouget et de Françoise de MOLY (marraine, le 3 octobre 1741, de son petit-fils Jean-François de GALLAUP).

D'où : Jean-François, sieur de la Pérouse, né à Gô (peut-être Goy), près d'Albi, 23 août 1741, ondoyé le même jour, baptisé à Albi le 3 octobre suivant, capitaine de vaisseaux, célèbre par le voyage autour du Monde qu'il entreprit, par ordre du Roi, en 1785, à bord des frégates *la Boussole* et *l'Astrolabe*, naufragées sur les îles de l'Océanie, sans qu'aucun de ceux qui les montaient ait pu se sauver pour en porter des nouvelles. Il avait épousé N. BROUDOU (née à l'Ile-de-France).

(1) Moreri, *loc. cit.*

(2) Peut-être faudrait-il lire : des ANDRÉAS ou simplement ANDRÉA.

(3) François Borrilli, notaire à Aix (Extensoire D. fol. 248, v°).

et paraît avoir eu du succès dans ses affaires. Il fit bâtir, vers 1523, à la rue des *Silvis* (1), une maison que ses descendants ont toujours habitée (2). Il fit son testament le 15 juin 1527 et mourut le 9 juillet 1530 (3). Il avait épousé, en 1520, honnête femme Mitrone Morel, fille de Gilles (4);

D'où : Antoine, dont l'article suit.

III. Antoine Gallaup, coseigneur de Chasteuil, fut *prince d'amour* (5), acheta une partie de la terre et seigneurie de Chasteuil, fut nommé par le Roi gouverneur de ce château, le 4 mars 1574, et mourut en 1576 (3). Il avait épousé Françoise Justas (6), fille de Georges, seigneur de Réal (de la ville de Marseille) et de Geneviève de Janot (7);

---

(1) Appelée depuis : rue *Neuve*, ensuite du *Palamar* et, actuellement, rue *Granet*.

(2) Ces détails historiques et presque tous ceux qui suivent sont tirés de Roux Alphéran (*Rues d'Aix*, I, 164 et suiv.), qui les avait lui-même empruntés, en grande partie, au *Dictionnaire de la Provence et du comté Venaissin*, par Achard (III, 319 et suiv.), à Moreri et à Maynier.

(3) Moreri, *loc. cit.*

(4) Gilles (Egidius) Morel fit son testament en 1537 (François Borrilli, notaire à Aix, fol. 1584), instituant pour héritiers, par égales portions, sa fille et son gendre; il se dit *marchand*, fils de *discrète persome* Pierre Morel, *alias* Bouquet et de honnête femme, Hugonne de Bellatalha.

(5) On appelait ainsi celui qui remplissait le principal rôle dans les jeux de la Fête-Dieu, institués par le roi René; ce rôle entraînait de grandes dépenses pour celui qui en était chargé.

(6) Après la mort de son mari, elle contribua à fonder à Aix, en 1590, l'Hospice de la Miséricorde. Elle était probablement, de la même famille que Isabeau de Justas, dame de la Bastide, mariée (vers 1580) à Louis Robert, avocat en la Cour. (Voy. contrat du 12 oct. 1608, Jean Ant^e Angles, not. à Aix, pour le mariage de Joseph Robert, leur fils, aussi avocat en la Cour, avec Silvie de Pontevès, fille d'Antoine, seig^r du Castellar et de Anne de Simiane). Elle avait épousé, en premières noces, Simon Popard.

(7) Fille de Nicolas, officier de cuisine du roi René et légataire des jardins de ce prince. Ladite Geneviève, étant veuve, se remaria avec le président de La Cépède, qu'elle fit héritier de ses droits sur ces jardins (Maynier, I, 140 et Roux Alphéran, I, 78).

D'où : entre autres;

1o Jean, né à Aix (1), baptisé le 6 février 1549 (2);

2o Antoine, né à Aix (1), baptisé le 8 septembre 1550 (3) ; vivait le 30 janvier 1588;

3o Sauveur, né à Aix (1), baptisé le 20 novembre 1551, capitaine de cavalerie, se noya dans le Rhône ;

4o Louis, dont l'article suit.

IV. Louis GALLAUP, coseigneur de Chasteuil, né à Aix, le 19 novembre 1554, licencié ès droits, historien, antiquaire et poète, fit hommage, avec son frère Antoine, pour leur coseigneurie de Chasteuil, le 30 janvier 1588 (4). « Il fut l'ami de MALHERBE, du président FAUCHET (5), de César NOSTRADAMUS, de François DUPÉRIER, et autres littérateurs de son temps. Il fit imprimer à Paris, en 1597, une *Imitation des Pseaumes de la pénitence royale*, in-4o, dédiée à Henri IV (6), à la suite de laquelle on trouve plusieurs autres pièces

(1) Saint-Sauveur.

(2) Parr., Jean DIGNE; marraine, Bernardine ARBAUD.

(3) Parr., Antoine ALBERT; mar., Françoise REGINA.

(4) *Reg. homagiorum*, XVII, 139.

(5) Premier président de la Cour des monnaies, à Paris.

(6) *Imitation des Pseaumes de la Pénitence royalle, à très chrestien roy de France et de Navarre Henri IIII, par Loys de Gallaup sieur de Chastueil*, à Paris, chez Abel l'angelier au premier pillier de la grand'salle du Pallais, MDXCVII, in-4° de 27 p. La bibliothèque de Marseille possède un exemplaire de cette pièce rare, et cet exemplaire est d'autant plus précieux qu'il a appartenu à Peiresc, dont il porte les armes sur le plat et qui l'avait fait relier entre deux autres pièces : *Démonstrations évangéliques...*, Lyon, 1592, et *Institution de l'aumosne générale de Lyon...*, Lyon, 1628. " L. de Chastueil avait donné, en 1596, une édition in-8° de ses pseaumes, mais l'édition in-4°, dédiée à Henri IV, est plus complète. On y remarque un petit poème sur la *réduction de Marseille au roi*, dans lequel l'auteur fait paraître une grande connaissance de l'histoire de la Provence. Ce poème avait déjà paru séparément sous ce titre : *Poème sur la réduction de Marseille, au très chrestien roy de France et de Navarre Henry IIII, par Loys de Gallaup, sieur de Chastueil*. A Marseille, avec la permission de Messieurs, 1596, in-4° de 6 ff., non chiffrés, avec un joli portrait d'Henri IV, au verso du second feuillet. Le titre de cet opuscule

de poésies sur différents sujets. On ne lit plus aucun de ces ouvrages, quoiqu'ils ne soient pas sans mérite, non plus que deux recueils in-folio de poésies françaises qui sont restés manuscrits ; il avait fait, sur l'histoire d'Aix, des recherches que Jean de GALLAUP, son fils, a insérées en partie dans son *Discours sur les arcs triomphaux, dressés à l'entrée de Louis XIII à Aix* (1) ». Henri IV lui avait fait délivrer, en 1594, un brevet de conseiller d'Etat. Il mourut à Aix, le 5 mai 1598, et fut enseveli dans le tombeau de sa famille, en l'église des RR. PP. Dominicains. Il avait épousé, suivant contrat du 22 avril 1584 (2), Françoise CADENET de Lamanon, fille d'Antoine et de Jeanne de CRAPONNE ; d'où (entre autres) :

1° Antoine, né à Aix (3), bapt. le 22 juillet 1585 (4) ;

2° Jean, dont l'article suit ;

3° François, né Aix (3), le 19 août 1588 (5), bapt. le lendemain (6), etc., (7) ;

---

ne porte pas de nom d'imprimeur, mais le verso contient un avis au lecteur, signé *Jean Poncet*, que M. Bory suppose avoir été d'abord ouvrier de Mascaron, puis ensuite directeur de la typographie marseillaise de *par Messieurs*. » (Brunet, *Manuel du Lib.*, II, 1447.) Ajoutons l'annotation de Bory, indiquant que ce rarissime opuscule existe encore aujourd'hui aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône (carton Nicolaï, n° 30). Le portrait du roy est collé et non gravé sur le haut de la page 4, où il se trouve au-dessus d'un sonnet qui occupe le bas de cette même page.

(1) Roux Alphéran, *Rues d'Aix*, I 164.

(2) Ponsard, notaire à Salon, ins. d'Aix, 1584-85, f° 434. Dans ce contrat, Louis GALLAUP est dit beau-frère d'Honoré ARBAUD, conseiller du roi, avocat général en la cour des comptes, aides et finances de Provence. En effet, ce dernier (coseigneur de Gardanne) avait épousé Jeanne POPARD, fille de Simon et de Françoise JUSTAS, et par conséquent sœur utérine de Louis GALLAUP.

(3) Saint-Sauveur.

(4) Parr., Charles de CADENET ; marr., Françoise JUSTAS.

(5) Cette date est donnée par Marchety dans la vie de cet illustre solitaire.

(6) Par., François DUPERRIER ; mar., Jeannette ESTIENNE, ép. de Paul CHEYLAN, sieur de Moriez.

(7) Suit une citation tirée des *Rues d'Aix*, I, 165, et que nous laisserons de côté. Nous nous contenterons de reproduire deux notes de M. de Boisgelin sur les ouvrages d'Augeri et de Marchety. (Note de M. Tamizey de Larroque).

4° Honorat, né Aix (1), bapt. le 4 avril 1591 (2) ;
5° Balthazar, né à Aix (1), bapt. le 4 août 1592 (3) ;
6° Paul, né à Aix (1), bapt. le 20 août 1595 (4) ;
7° Octave, né à Aix (1), bapt. le 5 mars 1597 (5).

Le Provençal solitaire au Mont-Liban, ou la vie de M. François de Galaup, sieur de Chastueil, gentil-homme de la ville d'Aix, par messire Gaspar Augeri, protonotaire du Saint-Siège. A Aix, Jean-Baptiste Roize, 1658, in-12, 224 p. portr. plus 3 p. pour la dédicace à M. Hubert de Gallaup et 3 autres p. pour avis au lecteur, approbation et privilège. Cette description nous a été remise par M. P. Arbaud, qui l'a extraite de ses notes et a le regret de ne pas posséder cet ouvrage. La bibliothèque nationale en a un exemplaire, dont le titre a disparu. D'après la description que M. Léopold Delisle a bien voulu nous en envoyer, nous voyons, par le titre de départ placé au haut de la p. 1 du texte, que le titre réel devait être le même que celui ci-dessus. Mais le format serait petit in-8° et le texte est précédé de 2 cahiers de 4 feuillets, signés *a* et *e*, pour dédicace, avis, approbations, pièce de vers, épigramme sonnet et table des chapitres. Le portrait est en tête de la 1re page du texte. Il paraît y avoir eu une deuxième édition, que nous ne trouvons signalée nulle part. Mais il y en a une autre, qualifiée *troisième* (même titre, à Aix, chez Jean-Baptiste et Étienne Roize, 1671), dont nous connaissons plusieurs exemplaires, entres autres celui de la bibliothèque nationale.

La Vie de M. de Chasteuil solitaire du Mont Liban, par M. Marchety, prestre de Marseille. A Paris, chez Pierre le Petit, imprimeur et libraire ordinaire du Roy, rue Saint-Jacques, à la Croix d'or, MDCLXVI, avec privilège du Roy et approbation, 384 p. in-12, préc. de 13 p. n. ch. pour titre, avis, table, privil., approb. errata et portr. gr. La plus grande partie des exemplaires de cet ouvrage fut brûlée dans l'incendie du collège de Montaigu, où le libraire le Petit avait son magasin.

Il n'y a jamais eu d'autre édition de cet ouvrage. C'est à tort que l'on en a signalé une de 1658. Cette date est celle d'une autre vie du même personnage écrite par Augeri et dont nous venons de parler ci-dessus.

(1) Saint-Sauveur.

(2) Parr., Honoré de Castellane; marr., Diane de Gérente.

(3) Parr., Balthazar Imbert, docteur ès lois: marr., Jeanne de Lévesque.

(4) Parr., Paul de Aubont de l'Hôpital, seigneur de Vallegrand; marr., Chrétienne d'Aguerre, comtesse de Sault.

(5) Parr.. Claude Fauchet, président; marr., Catherine Estienne, ép. Duperier.

V. Jean Gallaup, coseigneur de Chasteuil, né à Aix (1), vers 1587 (2), baptisé le 14 janvier 1588 (3), « fut comme son père antiquaire et historien. En 1622, il fut chargé du programme des arcs de triomphe dressés à Aix, au mois de novembre, à l'occasion de l'entrée de Louis XIII, et dont il donna au public une description sous le titre de *Discours sur les Arcs triomphaux*, (4), etc. (Aix, 1624, in-fol.) Cet ouvrage, orné de figures, est semé de tirades historiques sur la Provence et la ville d'Aix, parmi lesquelles il y en a de Louis Gallaup, père de l'auteur. On y trouve aussi un plan fort curieux de la ville d'Aix, telle qu'elle existait à cette époque (5). » Jean, élevé sous la direction de Malherbe, fut en rapport avec les lettrés de son temps, *Peiresc*, Gassendi, Gautier, et encore avec Gaston de France, duc d'Orléans, etc. Il fut reçu procureur général en la cour des comptes, aydes et finances de Provence, le 30 novembre 1622, en l'office de Marc-Antoine Cadenet de Lamanon, son oncle (6), et le Roi, pour récompenser son savoir, voulut que les provisions lui en fussent expédiées gratuitement. Il mourut à Aix, le 22 août 1646, et fut enseveli le lendemain aux Dominicains. Il avait épousé, suivant contrat du 14 juin 1623 (7),

---

(1) Saint-Sauveur.

(2) Les registres de catholicité marquaient seulement à cette époque la date du baptême. Jean ayant été baptisé le 14 janvier 1588 et son frère François le 19 août de la même année, la naissance du premier doit être reportée au moins à l'année précédente 1587, ainsi que son ondoiement, et la date du 14 janvier ne donne que l'époque des cérémonies du baptême.

(3) Parr., Jean Justas ; marr., Jeanne de Cadenet.

(4) *Discours sur les arcs triomphaux, dressés en la ville d'Aix à l'heureuse arrivée de très chrestien, très grand et très juste monarque Louys XIII, roy de France et de Navarre* à Aix, par Jean Tholosan, imprimeur du roy et de la dite ville et du clergé, 1624, in-fol., 56 p. préc. de 10 pages pour frontispice, titre, dédicaces des consuls et de l'auteur, sonnet, et suivies de 16 pp. pour harangues, tableaux emblématiques et pièces de vers, plus 6 planches gravées et un plan de la ville d'Aix.

(5) Roux-Alphéran, *Rues d'Aix*, I, 166.

(6) Registre *Clementia*, fol. 28, Arch. B.-du-Rhône, B. 89.

(7) Baux, notaire à Saint-Maximin ; insin. d'Aix.

Elisabeth PUGET, fille de Marc-Antoine, baron de Saint-Marc et de feue Philippe RENAUD d'Allein ; d'où :

1° François-*Hubert*, dont l'article suit ;

2° François, né à Aix (1), baptisé le 15 novembre 1625 (2), « avait pris, étant jeune, du service à Malte, sous le grand-maître LASCARIS, qui lui avait accordé la croix d'honneur. Il était ensuite devenu capitaine des gardes du prince de Condé ; mais, ce prince étant sorti de France, il était revenu à Aix et s'était trouvé à la journée de Saint-Valentin (14 février 1659). Ayant eu le bonheur de se soustraire à sa condamnation, il alla servir de nouveau sous les bannières de Malte et fut fait prisonnier par des vaisseaux algériens. Racheté par sa mère, après deux ans de captivité, il entra au service du duc de Savoie, qui, charmé de son mérite et de sa valeur, le fit sous-gouverneur du prince de Piémont, son fils. Il mourut à Verceil en 1678, laissant une traduction des *Petits Prophètes* ; une autre traduction, en vers, de Pétrone (3), et de quelques livres de la *Thébaïde* de Stace. Mais aucun de ces ouvrages n'a été imprimé. » (Roux Alpheran, *Rues d'Aix*, I, 167) ;

3° Marc-Antoine, né à Aix (1), baptisé le 10 janvier 1629 (4), officier des galères du Roi, mourut à Aix et fut enseveli le 2 novembre 1696 aux Dominicains ;

4° Louis, né à Aix (1), baptisé le 21 février 1639 (5), servait dans la marine lorsqu'il fut fait prisonnier avec son frère François et mourut de la peste à Tunis ;

5° Roustan *alias Rostain*, né à Aix (1), baptisé le 31 mars 1642 (5), officier au service du duc de Savoie, mourut à Aix et fut enseveli le 30 avril 1693, aux Dominicains ;

---

(1) Saint-Sauveur.

(2) Parr., François de GALLAUP ; marr., Laurence D'URRE, femme de Marc-Antoine CADENET de Lamanon.

(3) Voy. Herbert : *De la guerre civile, poème de Pétrone traduit en vers, par Marc-Antoine Chalvet, suivi de l'examen d'une autre version de Pétrone, composée vers 1670, par François Galaup de Chasteuil, d'Aix.* Marseille, Victor Boy, 1865, in-8°, 50 pp.

(4) Parr., Ant. de PUGET, commandeur de Malte ; marr., Marguerite de SAINT-JACQUES.

(5) Parr., Louis DÉCORMIS ; marr., Laurence D'URRE.

6° Pierre, né Aix (1), baptisé le 2 août 1644 (2), se trouva impliqué, malgré sa jeunesse, dans les poursuites occasionnées contre ses frères, à la suite de la journée de Saint-Valentin, sortit de France pour échapper à sa condamnation et « alla, dit Roux Alphéran (3), servir en Candie, sous le duc de la Feuillade. Etant ensuite revenu à Paris, il y devint l'ami de Furetière, de la Fontaine, de Boileau et de mademoiselle de Scudéry. Il s'adonna à la poésie, principalement à la poésie provençale (4), et composa, dans cette langue, une ode en vingt stances sur la prise de Maëstricht, qui eut du succès et qui le mérite. Elle est imprimée en entier dans le tome VIII des *Mémoires de littérature* du P. Desmolets, et par extrait dans le 1er vol. du *Dictionnaire des hommes illustres de Provence* (Marseille, 1786, 2 vol. in-4°), où les curieux peuvent la lire sans faire de beaucoup de recherches. De retour à Aix, après une longue absence, Pierre (Gallaup) de Chasteuil fut chargé, en 1701, des préparatifs de la réception des ducs de Bourgogne et de Berry, lors de leur entrée dans cette ville. Il s'en acquitta dignement, ainsi que son père l'avait fait en 1622, pour l'entrée de Louis XIII, et, comme lui, il en publia la description sous le titre de *Discours sur les Arcs triomphaux* (5), etc., Aix, 1701, in-fol., avec figures. Cet ouvrage excita la critique de P.-J. de Haitze. Celui-ci, jaloux peut-être de ce qu'on ne l'avait pas chargé de ce travail, publia en 1702, sous

---

(1) Saint-Sauveur.

(2) Parr., Hubert de Gallaup ; marr. Antoinette de Fabry.

(3) *Loc. cit.*, 168.

(4) Il avait composé une *Histoire des Troubadours*, restée manuscrite, sur laquelle on peut consulter Camille Chabaneau : *Notes sur quelques manuscrits provençaux perdus ou égarés, suivies de deux lettres inédites de Pierre de Chasteuil-Gallaup.* Paris, Maisonneuve frères et Ch. Leclerc, 1886, in-8°, 112 pp. (Extrait de la *Revue des Langues romanes.*) On trouve dans cette brochure (pp. 30, 67, 69 et 85) des détails intéressants sur les travaux de Pierre Gallaup et de Jean, son père.

(5) *Discours sur les Arcs triomphaux dressés en la ville d'Aix à l'heureuse arrivée de Monseigneur le duc de Bourgogne et de Monseigneur le duc de Berri.* Jean Adibert, 76 pages, précédées de 9 ff. non chiffrés pour titre, dédicace, épitres, préface, sonnet, 4 planches gravées. Il y a quelques légères variantes entre les divers exemplaires de cet ouvrage.

le titre de *Lettre critique de Sextius le Salyen à Euxenus le Marseillais* (1), une satire peu mesurée de l'ouvrage de Pierre de Chasteuil, qui répondit à de Haitze par des *Réflexions sur le libelle intitulé Lettre critique*, etc. (2). Dans cet écrit, Pierre de Chasteuil est encore moins modéré que de Haitze. Ce dernier fit imprimer alors ses *Dissertations sur divers points de l'histoire de Provence* (3), Anvers (Aix, 1704, in-12), et auxquelles Pierre de Chasteuil répliqua par son *Apologie des anciens historiens et des Troubadours ou Poètes provençaux* (4). Pierre mourut à Aix, le dernier de sa famille, et fut enseveli aux Dominicains, le 13 juillet 1727. Il avait épousé, à Aix (5), le 17 septembre 1708, Marie de Michaelis, fille de feu Alexandre et de feue Victoire Estienne du Bourguet, S. P. ;

7o Victoire, née vers 1630, mourut à Aix (3) et fut ensevelie, le 14 septembre 1682, aux Dominicains. Elle avait épousé, le 17 décembre 1642, Sextius Durand, fils de Pierre, seigneur de Fuveau, et de Marguerite de Castellane-Esparron, sa deuxième femme (6) ;

---

(1) *Lettre critique de Sextius le Salyen à Euxenus le Marseillais, touchant le discours sur les arcs triomphaux dressés en la ville d'Aix à l'heureuse arrivée de Monseigneur le duc de Bourgogne et de Monseigneur le duc de Berry* (s. l. n. d.) 96 pp. in-12.

(2) *Réflexions sur le libelle intitulé lettre critique de Sextius le Salien à Euxenus le Marseillais, touchant le discours sur les arcs triomphaux dressés en la ville d'Aix à l'heureuse arrivée de Monseigneur le duc de Bourgogne et de Monseigneur de Berry*. A. M. D. S. G. D. R. A. P. O. P. à Cologne, chez Pierre le Blanc, à l'enseigne de la Couronne, MDCCII, pt in-8°, 96 pp.

(3) *Dissertation de Pierre Joseph sur divers points de l'histoire de Provence*, à Anvers, de l'imprimerie Plantinienne, 1704, in-12, 149 pp. précédées de 16 pp. n. ch. pour titre, épitre, dédicace (à Monseigneur de Sade, évêque de Cavaillon) et préface.

(4) *Apologie des anciens historiens et des Troubadours ou Poëtes provençaux servant de réponse aux dissertations de Pierre Joseph sur divers points de l'Histoire de Provence*, à Avignon, de l'imprimerie de Jean de Perrier, MDCCIV, pet. in-8°, 136 pp., précédées de 20 pp. pour titre, rondeau, dédicace, avertissement et virelay.

(5) Saint-Sauveur.

(6) C'est par là que les biens des Gallaup ont passé aux Durand de Fuveau

8° Lucrèce, née à Aix (1), baptisée le 3 octobre 1632;

9° Marie, née a Aix (1), baptisée le 7 juin 1634 (2), religieuse au couvent de Sainte-Claire, à Aix, mourut à Aix et fut ensevelie en son couvent, le 1er juillet 1664;

10° Gabrielle, née à Aix (1), baptisée le 7 octobre 1636.

VI. François-*Hubert* Gallaup, co-seigneur de Chasteuil, né à Aix (1), baptisé le 11 juillet 1624, fut reçu procureur général en la cour des comptes, aydes et finances de Provence, le 11 mai 1647, en l'office de son père (3), puis le 20 octobre 1635, avocat général au parlement en la charge de Christophe de Fauris. Il se déclara « contre le cardinal de Mazarin, dit Roux Alphéran (4), et prit une part très active à la sédition arrivée dans Aix, le 14 février 1659, contre le premier président Henri de Forbin d'Oppède. C'est ce qu'on nomme dans l'histoire d'Aix la journée de *Saint-Valentin*. Hubert de Gallaup et ses frères, impliqués dans les poursuites qui furent faites contre les auteurs de la sédition, furent au nombre des malheureuses victimes des discordes civiles qui divisaient alors les habitants d'Aix. Un arrêt du parlement, du 27 mars 1659, condamna les deux frères de l'avocat général, François et Pierre de Gallaup, à perdre la tête, et un jugement, prononcé par des commissaires à Villeneuve-lès-Avignon, le 29 mai suivant, bannit à perpétuité hors du royaume l'avocat général de Chasteuil, confisqua sa charge et ses biens, ordonnant qu'il serait auparavant tiré des prisons de la Conciergerie et conduit sur les degrés du palais d'Aix, pour y être, par les huissiers du parlement, dépouillé de sa robe rouge, chaperon et autres marques de magistrature et, ce fait, être conduit hors de la ville d'Aix, par la porte des Augustins, avec injonction à lui de garder son ban à peine de la vie. Nous regrettons d'être le premier à parler de ces condamnations dont il n'est fait mention dans aucun de nos historiens, ni dans aucune

(1) Saint-Sauveur.
(2) Parr., François *Roustang* de Cadenet; marr., Marie de Cadenet.
(3) Registre *Abundantia*, fol. 374, Arch. B.-du-Rhône, 101.
(4) *Rues d'Aix*, I, 166.

biographie, mais qui sont attestées par les registres du parlement, et nous nous hâterons de dire que les trois frères avaient pris la fuite, en sorte que ces sentences rigoureuses ne furent exécutées qu'en effigie. De meilleurs temps étant arrivés; Hubert de GALLAUP se rendit à la cour pour se justifier. Il fut mis d'abord à la Bastille et fut ensuite réhabilité, ainsi que ses frères. Il se flattait même d'être rétabli dans sa charge, lorsque la mort le surprit à Paris », en 1679. Il avait épousé, suivant contrat du 17 février 1656 (1), Anne Raoulx (2), fille de Antoine, écuyer, du lieu de Barbentane, et de Marguerite BETANDY ;

D'où : 1° François, né à Aix (3), baptisé le 12 février 1657 (4), mourut en bas âge ;

2° Jean-Sextius, né à Aix (3), baptisé le 29 décembre 1657 (5), mourut en bas âge ;

3° Jean-Henri, né à Aix (3), baptisé le 12 avril 1659 (6), mourut à Aix et fut enseveli le 4 novembre 1676 aux Dominicains ;

4° Marc-Antoine, né à Aix (3), baptisé le 24 août 1664 (7), héritier de son oncle, Marc-Antoine, mourut à Aix et fut enseveli aux Dominicains, le 24 août 1699; S. A. Sa mère hérita de ses biens ;

5° Jean-François, né à Aix (3), baptisé le 15 mai 1667 (8), sous-lieutenant des Galères du Roi, mourut à Aix et fut enseveli aux Dominicains le 3 mai 1707, léguant ses biens à son oncle Pierre

---

(1) Charles Guignard et Roustan de Ville, notaires. Ins. d'Aix,1657, fol. 552. Dot 30,000 l.

(2) *Alias* RAOUSSET. Elle avait en indivis la 5e partie d'un moulin, appartenant pour le reste à la famille PUGET, de Barbentane-Cabassol.

(3) Saint-Sauveur.

(4) Parr., Etienne ALLEMAN, primicier de l'université d'Aix; marr., Élisabeth de PUGET.

(5) Parr., Sextius DURAND de Fuveau; marr., Marie de CADENET.

(6) Parr., Jean-Henri PUGET de Saint-Marc; marr., Elisabeth de MASARGUES.

(7) Parr., Marc-Antoine PUGET de Châteauneuf; marr., Marguerite de GRIMALDI.

(8) Parr., Jean-François ESTIENNE de Villemus; marr., Françoise de GALLAUP.

et à ses enfants, avec substitution en faveur de Marguerite de Raoulx (1) ; S. A. ;

6° Victoire, née à Aix (2), baptisée le 10 avril 1666 (3).

Marquis de BOISGELIN.

Sur une Forme nouvelle de Céphalopodes du Néocomien supérieur des Basses-Alpes

CRIOCERAS ÉDOUARDI NOV. SP.

Comme leur nom l'indique, les *Crioceras* sont des Céphalopodes cloisonnés fossiles, ressemblant à des cornes de bélier (4), en spirale régulière à tours disjoints, comme évidés, c'est-à-dire non accolés : ce sont en un mot des Ammonites déroulées (5), autre genre excessivement

---

(1) Saint-Sauveur.

(2) *Probablement* sa tante, ou cousine.

(3) Parr., François-Roustan Cadenet de Lamanon ; marr., Victoire de Gallaup.

(4) Beaucoup d'habitants de nos montagnes n'ignorent pas, en général, que les Ammonites et autres fossiles sont des coquillages pétrifiés qu'ils attribuent au déluge, et en cela ils en savent autrement que ce que Voltaire en savait sur ces productions de la nature ; mais par contre les *Crioceras*, par leur coquille déroulée en forme de corne de bélier, sont pris généralement pour des cornes de mouton, même par des personnes instruites.

(5) Les Ammonites ont été elles-mêmes des Céphalopodes cloisonnés en spire régulière, accolée ou embrassante, n'ayant jamais de vide entre les tours de la spire.

Les Mollusques qui peuvent de nos jours donner une idée des Céphalopodes cloisonnés antédiluviens sont les genres Nautilus et Spirula, qui vivent encore dans nos mers actuelles et qui ont résisté et survécu à toutes les révolutions géologiques de notre globe.

nombreux de Céphalopodes cloisonnés. C'est, du reste, dans la grande famille des Ammonitidés que se trouvent compris ces curieux animaux éteints, dont nous ne connaissons que les débris fossilisés, qui se trouvent dans les dépôts, aujourd'hui plus ou moins soulevés et disloqués des océans qui ont recouvert, aux époques géologiques, différentes régions de notre globe et surtout des Basses-Alpes.

Dans la série des terrains qui composent la croûte terrestre, les *Crioceras* se montrent surtout dans le Néocomien inférieur. Leveillé (1), d'Orbigny (2), Astier (3) nous ont fait connaître plusieurs espèces de *Crioceras* trouvés dans les terrains des Basses-Alpes (4). Ce sont :

1° *Crioceras Duvali* Leveill., d'Orbign. *Paléont. franc. Terr. crét.*, tome I, page 459, pl. 113, à grosses côtes assez rapprochées, ayant des côtes intermédiaires

---

(1) Leveillé, *Description de quelques Coquilles fossiles du département des Basses-Alpes, Mémoires Soc. géol. de France*, tome II, p. 313.

(2) A. d'Orbigny, *Paléontologie française. Descrip. des Moll. et Ray. foss. Terr. crét., Céphalop.*, tome I, Paris, 1840-41.

(3) J.-E. Astier, *Catalogue descriptif des Ancyloceras appartenant à l'étage néocomien d'Escragnolles et des Basses-Alpes*, Lyon, 1851, in-8°.

(4) Leveillé a dédié au docteur S.-J. Honnorat, d'Allos, un *Crioceras* qu'il a appelé *Honnorati* (*Mém. Soc. Géol. de France*, tome II, page 314, pl. XXII, fig. 1). Ce *Crioceras Honnorati* Leveil n'est en réalité qu'un *Crioceras Duvali* déformé, comme d'Orbigny l'a depuis longtemps fait remarquer dans sa *Paléontologie française. Descrip. des Moll. et Rayonn. foss. Terr. crét. Céphalopodes*, tome I, page 471. Cette espèce n'a pas été admise non plus par Astier dans son travail sur les *Ancyloceras* (dans lesquels cet auteur range les *Crioceras*) du Néocomien d'Escragnolles et des Basses-Alpes. Bien que M. E. Haug, dans *Beitrag zur Kenntnis der oberneocomen Ammonitenfauna der Puezalpe bei Corvara (Südtirol) in Beiträge zur Palaontologie Osterreich. Ungarins und des Orients* de Mojsisovics et Neumayr, Vienne, 1889, in-folio, page 226, l'ait érigé récemment au rang d'espèce, je ne crois pas à l'existence de ce *Crioceras* qui ne peut prendre rang que dans la synonimie du *Crioceras Duvali* Leveil.

plus fines, à trois rangées de tubercules ou piquants sur les grosses côtes. Cette espèce se trouve communément dans les Basses-Alpes, partout où le Néocomien inférieur existe. Je l'ai recueillie moi-même principalement à Castellane, à la Baume, à Moriez, à Senez (Lioux), à la Clue de Chabrières, à Beynes, à Châteauneuf-les-Moustiers, à la Palud-de-Moustiers, à Moustiers-Sainte-Marie, etc. Dans le bassin de la Bléone, je l'ai trouvée encore dans la vallée du Bès, dans les Clues du Péouré, à Tanaron.

2° *Crioceras Villiersianus* d'Orbign., *Paléont. franc. Terr. crét.*, tom. I, page 462, pl. 114, fig. 1, 2, absolument semblable au *Crioceras Duvali* Leveill. par ses petites et grandes côtes, aussi par ses tubercules, ne diffère du *Duvali* que par ses grosses côtes beaucoup plus espacées. Cette espèce ne doit être qu'une variété du *Crioceras Duvali*. Recueillie à Angles par Astier, je l'ai trouvée moi-même à la Clue de Chabrières, à Moustiers et Châteauneuf-les-Moustiers.

3° *Crioceras (Ancyloceras) Panescorsi* Astier, *Catalogue Ancyl. d'Escragn. et des Bas.-Alp.*, page 15, pl. II, n° 3, ressemble au *Crioceras Duvali* Leveill., moins les tubercules. Trouvée à Vergons d'après Astier, recueillie par moi à la Clue de Chabrières.

4° *Crioceras Emerici* Leveill., d'Orbign. *Paléont. franc. Terr. crét.*, tome 1, page 465, pl. 114, fig. 3, 4, 5, à grosses côtes très rapprochées, ayant de nombreuses côtes plus fines, à trois rangées de tubercules. Cette espèce est assez commune dans le Néocomien inférieur des Basses-Alpes. Citée à Castellane, Vergons, Chasteuil et à Barrême, par d'Orbigny, je l'ai recueillie moi-même à la Clue de Chabrières, à Beynes, à la Palud-de-Moustiers.

5° *Crioceras Cornuelianus* d'Orbign., *Paléont. franc.*, *Terr. crét.*, tome I, page 465, pl. 115, fig. 1, 3, à grosses côtes intermédiaires plus accentuées, toutes proportions gardées, que chez les précédentes espèces, à trois rangées de tubercules. Les deux rangées de tubercules situées sur

les flancs existent sur les grandes comme sur les petites côtes, petites, mais accentuées quand même sur celles-ci, plus grandes sur les grosses côtes. Cette espèce est indiquée comme rare à Cheiron et à Angles par Astier.

6° *Crioceras Puzosianus* d'Orbign., *Paléont. franc., Terr. crét.*, tome I, page 466, pl. 115 *bis*, fig. 1, 2, à côtes nombreuses, très prononcées, sans grosses côtes. Espèce découverte à Barrême, d'après d'Orbigny, par M. Puzos, indiquée à Angles et à Barrême comme rare par Astier.

7° *Crioceras (Ancyloceras) Binelli* Astier. *Catalogue des Ancyl. d'Escragn. et des Bas.-Alp.*, page 14, pl. II, n° 2, à côtes uniformes et régulières, à une seule rangée de tubercules située vers l'ombilic et au commencement seulement de la spire. Espèce recueillie à Cheiron et à Angles par Astier.

8° *Crioceras Cristatus* d'Orbign., *Paléont. franc. Terr. crét.,* tome I, page 467, pl. 115, fig. 4, 8, à grosses côtes uniformes très rapprochées, à deux rangs de tubercules. Cette espèce aurait été trouvée près du Logis-du-Pin, sur la route de Castellane à Grasse, d'après Astier.

Alcide d'Orbigny, dans sa belle *Paléontologie française*, fait remarquer que les *Crioceras*, qui se montrent dès le Néocomien inférieur et qui sont nombreux dans le Néocomien moyen, manquent complétement dans le Néocomien supérieur, qu'il n'y en a pas trace dans le Gault inférieur et que ce genre d'animaux se retrouve dans le Gault supérieur.

D'Orbigny fait remarquer encore que les espèces du Néocomien ont de grands traits de ressemblance entre elles, mais que leur ornementation les sépare d'une manière bien tranchée de celles qui sont venues après et que nous retrouvons dans le Gault supérieur. En effet, entre l'ornementation des espèces anciennes et celles du Gault, il n'y a pas d'ornementation intermédiaire et la transition est très brusque. Les découvertes d'Astier ne me semblent pas avoir modifié cette observation très juste

de d'Orbigny, du moins en ce qui concerne les espèces de notre région.

Aussi, je suis heureux de pouvoir combler une lacune dans la série chronologique du genre *Crioceras* bien distinct, pour moi du genre *Ancyloceras* (1), contrairement à ce que dit Astier dans son catalogue descriptif des *Ancyloceras* appartenant à l'étage néocomien d'Escragnolles et des Basses-Alpes, lacune qui semblait en effet n'avoir pas trop sa raison d'être, car il eut été très singulier de voir un genre amplement représenté dans le Néocomien moyen, complétement éteint dans le Néocomien supérieur et dans les dépôts du Gault, reparaître très modifié dans l'ornementation dans le Gault supérieur.

Je suis donc heureux de pouvoir vous présenter une forme nouvelle de ces curieux Céphalopodes des océans primitifs de notre globe, non encore décrite, ni figurée. Ce Céphalopode, par l'ensemble de ses caractères appartient bien au genre *Crioceras* créé par Leveillé en 1835 (2).

J'ai rapporté cette espèce d'une de mes courses à la Baume, près Castellane (Basses-Alpes) (3). Elle provient

---

(1) Du groupe de Céphalopodes formant les genres *Crioceras* de Leveillé et d'Orbigny et *Ancyloceras* tel que le comprend Astier, je fais des *Crioceras* des espèces à spire régulière, se développant peu à peu comme chez les *Crioceras Duvali* Leveill., *Emerici* Leveill., etc., et non tout d'un coup comme chez les *Ancyloceras Thiollierei* Ast., *Moutoni* Ast., etc., dans lesquels les tours de la spire se développent avec un bien plus grand écartement que chez les vrais *Crioceras*. Quant à l'*Ancyloceras Kœchlini* Ast., c'est un *Crioceras* par la spire régulière du côté de l'ombilic, un *Ancyloceras* par la forme générale de la coquille ; c'est en réalité une espèce de transition, de passage entre ces deux formes génériques.

(2) *Mém. Soc. Géol. de France*, tome II, p. 313.

(1) Depuis plus de dix ans je possède cette espèce dans mon cabinet et depuis longtemps aussi je savais ce *Crioceras* inédit. Transformiste et à ce titre peu porté à voir des espèces nouvelles, comme beaucoup d'auteurs modernes, dans les nombreuses variétés constituant autant de passages d'une

du Néocomien supérieur de cette localité, des bancs qui ont rendu le nom de Cheiron à jamais célèbre dans le monde savant par les richesses paléontologiques enfouies dans leur sein.

En voici la description :

Animal inconnu.

Coquille aplatie, composée de deux tours, à grosses côtes très rapprochées, séparées par quatre à cinq côtes intermédiaires dans le jeune âge, seulement par une à l'état adulte ; les grosses côtes se bifurquent rarement, seulement trois fois dans le spécimen que je mets sous vos yeux ; mais entre les grosses côtes et les côtes intermédiaires naissent, soit en avant, soit en arrière de la grosse, une côte paraissant être la bifurcation de celle-ci, ou plus généralement prenant naissance à la hauteur de la bifurcation, mais ne se rattachant ni à la grosse côte, ni à l'intermédiaire.

Les grosses côtes sont très prononcées au commencement, c'est-à-dire sur le bord intérieur ; elles auraient des tendances à s'effacer un peu vers le dos où elles ne se distinguent pas des côtes intermédiaires ; les côtes intermédiaires commencent aussi sur le bord de la coquille et sont d'autant plus prononcées, à l'inverse des grosses, qu'elles se rapprochent davantage du dos. Celles qui commencent vers le milieu de la coquille deviennent aussi, en passant sur le dos, aussi grandes que les autres. Le dos présente ainsi des côtes très prononcées, passant d'une face à l'autre.

A la naissance des grosses côtes, il existe la trace d'une rangée de tubercules ; une seconde rangée se voit au milieu, correspondant à la bifurcation des côtes lorsqu'elles

---

espèce à l'autre, qui existent dans la série de tous les êtres et particulièrement chez les Mollusques, j'ai différé jusqu'à aujourd'hui de faire connaître ce *Crioceras*. Je le décris pourtant, parce qu'il a des caractères assez tranchés pour constituer un point typique de repère dans la série des *Crioceras*.

existent ; une troisième rangée de tubercules se voit sur les bords du dos ; ces trois rangées de tubercules existent sur chaque face.

Cloisons inconnues.

Comme section, la coquille présente un ovale aplati aux deux extrémités.

Cette espèce est bien distincte, par son ornementation, des autres formes de *Crioceras* dont elle diffère d'une manière très tranchée par tous ses caractères. Elle est figurée légèrement un peu plus grande que le type, d'un demi-centimètre environ.

Je dédie cette forme nouvelle de *Crioceras* à la mémoire de mon père, modeste serrurier, à qui je dois le peu que je suis, le peu que je sais.

La Sèbe, le 14 janvier 1889 (1).

ÉD.-F. HONNORAT BASTIDE.

---

(1) J'ai présenté ce *Crioceras* à la *Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes*, dans sa séance du 14 janvier 1889, et au Congrès de Paris de l'*Association française pour l'Avancement des Sciences*, séance du 14 août 1889, dans les comptes rendus duquel on le trouvera décrit et figuré (*Assoc. franc. p. l'avanc. des Sciences, Congrès de Paris*, tome XVIII, 2e partie, p. 462, pl. XI).

La figure que j'en donne est un bon dessin d'après une excellente photographie de M. A. Arnaud, photographe à Digne. Cette figure représente le fossile tel qu'il existe, d'après un échantillon unique de mon cabinet. Comme on le voit, cet échantillon a les vides de la spire remplis de Calcaire qui masque le disjointement des tours. J'ai renoncé à évider ce *Crioceras*, crainte d'abîmer le seul exemplaire qui existe, à ma connaissance, de ce fossile on ne peut plus rare.

fig. 1



fig. 2

E. Jacquemin ad nat del et lith

Imp Edouard Bru

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

62e Session. — Séance du 12 juillet 1890

Présidence de M. Daime

La Société s'est réunie le 12 juillet 1890, à cinq heures de l'après midi, dans une des salles de l'hôtel de ville.

Étaient présents :

MM. Aubert François, Aubin, Bachelard, Bassac, Berriat, Diomard, Daime, Giraud, Jourdan, Honnorat, Lozey, Mariaud, Roché et Isnard.

M. le Président dépose sur le bureau diverses publications envoyées par des Sociétés correspondantes, ainsi que plusieurs ouvrages offerts par leurs auteurs à la Société : *Memento graphique du constructeur*, don de M. Blancard ; *Prélude à l'ascension du Viso*, par M. G. Tardieu ; *Béranger, poésie*, par M. Célestin Roche.

Plusieurs membres ont envoyé leur démission à M. le Président. Ce sont : MM. Pusset, Mounet, l'abbé Garcin, de Rochas, Candillon, Roux, Poulin, Bourgoin, Monestier, Mariaud, Dorgebray et Blanc.

Ces démissions sont acceptées.

Sont ensuite admis à l'unanimité, en qualité de membres titulaires :

MM. Arnoux, inspecteur d'Académie à Draguignan.
Aublé, conducteur du chemin de fer à Saint-André.
Azam, employé du chemin de fer à Chabrières.
Bobin, directeur de l'exploitation à Paris.
Campistron, conducteur du chemin de fer à Saint-André.
Cavalier, conducteur du chemin de fer, à Châteauredon.
Faletti, entrepreneur à Moriez.
Fraysse, chef de section à Saint-André.
Gauthier, inspecteur des enfants assistés à Digne.
Greulich, chef de section à Châteauredon.
Imbert, entrepreneur à Marseille.
Ladouceur, entrepreneur à Barrême.
Rey Albert, à Marseille.
Roques Émile. conducteur du chemin de fer à Barrême.
Roques Jean, chef de section à Barrême.

En qualité de membres correspondants :

MM. Davin, instituteur au Chaffaut.
Gourret, à Marseille.
Hamon, à Marseille.

La parole est ensuite donnée à M. Honnorat Édouard, qui, pour des raisons de famille, demande à se démettre de ses fonctions de trésorier. Cette démission est acceptée, et M. Honnorat dépose entre les mains de M. Daime, président, qui en donne récépissé, les fonds restant en caisse, ses livres et pièces de comptabilité.

La séance est renvoyée au 27 juillet, pour l'élection d'un trésorier.

63e Session. — Séance du 27 juillet 1890

Présidence de M. Daime

La Société s'est assemblée le dimanche 27 juillet, dans une des salles de la mairie de Digne.

Présents : MM. Aubert, Bachelard, Bernard, Bassac, Daime, Fautrier, Mariaud, Roche et Isnard.

Après avoir constaté que les membres présents n'étaient pas en nombre suffisant pour pouvoir élire le trésorier, M. le Président, conformément à l'article 1er du règlement, ajourne cette élection à huitaine.

Diverses propositions sont ensuite faites à l'assemblée : 1o de la part de M. Giraud, pour la création d'une commission météorologique ; 2o par M. Bachelard, pour la confection de nouveaux diplômes ; 3o par M. Daime, pour l'installation d'une salle affectée aux réunions mensuelles de la Société.

Il est décidé : que M. Giraud s'entendra avec M. le Directeur de l'Ecole normale de Digne, chargé des observations météorologiques ; que M. Bachelard préparera un modèle de diplôme, et que M. Daime demandera à la Mairie la concession d'une salle à côté du Musée départemental.

La séance est levée à six heures.

64e SESSION. — SÉANCE DU 2 AOUT 1890

Présidence de M. DAIME

La Société se réunit à six heures du soir, à l'hôtel de ville.

Présents : MM. Daime Louis, Daime Marius, Bachelard, Austaud, Gauthier, Bernard, Robert, Honnorat, Lozey, Jauffret, Fautrier et Isnard.

Après l'approbation du procès-verbal de la précédente séance, M. le Président donne lecture de l'article 1er du règlement de la Société, relatif à l'élection des membres du bureau.

Il est ensuite procédé à l'élection d'un trésorier, pour remplacer M. Honnorat, démissionnaire.

Nombre de votants : 12; nombre de votes exprimés : 12.

M. Giraud, directeur d'école normale en retraite, obtient 10 voix; M. Bernard, 1 voix; M. Fautrier, 1 voix.

A la majorité de 10 voix sur 12, M. Giraud est élu et proclamé trésorier de la Société, conformément à l'article précité du règlement.

Sur la proposition de M. le Président, l'assemblée décide l'organisation d'une séance publique qui se tiendrait le 19 août, à l'occasion de la réunion du conseil général.

La séance est levée à six heures.

65e SESSION. — SÉANCE PUBLIQUE DU 19 AOUT 1890

Présidence de M. DAIME

La Société s'est réunie, le 19 août, dans la salle de Musique, rue de la Traverse, à huit heures du soir. Des invitations avaient été faites, et un bon nombre de personnes étrangères à la Société y avaient répondu. Signalons particulièrement la présence de quelques dames en toilettes charmantes.

M. Daime, président, a ouvert la séance par une allocution très goûtée, et l'on a entendu les lectures suivantes :

M. Mariaud : *A l'entrée du Désert.*

M. Bachelard : *La Faune microscopique du lias de Digne*, avec une série de dessins originaux.

M. Giraud : *les Mouvements de l'atmosphère et la prévision du temps.*

M. Lieutaud : *Conférence sur quelques monuments épigraphiques des Basses-Alpes*, avec des estampages.

M. Bachelard : *les Boutons d'or*, poésie.

Toutes ces lectures, ainsi que la conférence de M. Lieutaud, ont été fort applaudies.

La séance est levée à dix heures et demie.

L'ESTOUDEL

Ermitage. — Pont de tuf.

Si vous aimez les beautés de la nature, les sites imposants dont l'apparition subite captive l'âme, allez voir les gorges de l'Estoudel. Ce n'est point en Suisse ou dans une de nos hautes vallées des Alpes que vous aurez à les chercher ; elles sont à votre porte, presque au centre de notre département. L'Estoudel, comme sa sœur l'Estoublaïsse, à laquelle il s'unit avant de se jeter dans l'Asse à Estoublon, prend naissance dans la chaîne de montagnes qui sépare les cantons de Senez et de Moustiers.

Malheureusement, il n'y a là ni gare, ni relais. Si donc vous vous décidez à entreprendre l'excursion, le plus simple sera de faire ce que nous avons fait nous-mêmes : trouver une bonne monture à Norante ou à Barrême et prendre la route du Poil, je veux dire le sentier de chèvre qui grimpe à ce village (1). Au bout de deux heures de montée, vous atteignez le col ; un quart d'heure après, vous traversez le Poil, dont la simple vue suffit à expliquer pourquoi Mau-

---

(1) On pourrait aussi suivre le chemin de Mezel à Majastres, passant par Beynes et le Poil.

vans s'y réfugia avec ses Huguenots, quand il fut obligé d'abandonner son poste de Trévans. Encore une petite lieue de chemin, et vous arrivez à la bastide des Blaches. Ici, il faut mettre pied à terre, ce que vous ne ferez probablement pas sans pousser un soupir de satisfaction, après trois heures de chevauchée par monts et par vaux. Au reste, de là au terme du voyage, il n'y a pas loin ; vingt minutes de marche conduisent aisément au bord de l'Estoudel.

On se sent dédommagé de sa peine au spectacle qu'il vous est alors donné de contempler. Une crevasse immense s'ouvre à vos pieds, entre deux murailles de rocher. Le regard plonge avec effroi dans ce gouffre sans fond, où l'œil cherche vainement les eaux bouillonnantes dont le bruit monte à l'oreille. En s'aventurant avec précaution entre deux barres du rocher, on jouit du spectacle dans toute son horreur. Au-dessous, un précipice qui donne le vertige ; au-dessus, un autre précipice vu d'en bas.

Or, dans ce lieu sauvage, où l'on est tenté de se croire en présence de la nature vierge, on est grandement étonné de rencontrer les vestiges d'une habitation humaine, vu surtout la bizarrerie de l'emplacement. A une dizaine de mètres de hauteur, on aperçoit, suspendu dans un angle, un pan de mur d'environ deux mètres carrés. Jadis, il devait relier les deux parois du rocher, qui se coupent à peu près perpendiculairement, et former avec elles une sorte de guérite triangulaire. Un escalier taillé dans le roc, dont quelques marches sont restées bien visibles, permettait d'y monter. Actuellement, l'ascension serait impossible, eût-on un pied de chevreuil ; moins encore faut-il songer à y arriver par le haut.

Cette hardie construction, appliquée à la roche comme un nid d'hirondelle, ne pouvait être qu'une cellule d'ermite. Dans les anciens monastères, il arrivait fréquemment qu'un religieux demandait à se séparer pour un temps de ses frères, afin de se retirer dans quelque solitude et y vivre

seul avec Dieu. Cet usage, familier aux *Pères du désert*, était aussi pratiqué par les moines d'Occident. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple pris dans notre contrée, nous savons que Saint-Michel de Cousson, possédé par les religieux de Saint-Victor, était destiné à la vie érémitique ; plusieurs documents en font foi (1).

A Trévans, il y avait un monastère situé à l'entrée même des gorges de l'Estoudel, et ce furent apparemment les moines de cette maison qui créèrent l'ermitage dont il s'agit. A cause du but que se proposaient ceux qui embrassaient ce genre de vie, à savoir de se mettre entièrement à l'abri du bruit de la société humaine pour laisser à l'âme plus de facilité dans ses communications avec le monde surnaturel, ils choisissaient l'endroit le plus retiré possible ; l'horreur du site était une raison de plus de s'y établir. Ici, tout était à souhait. De plus, l'habitation de l'ermite était curieuse par l'originalité de sa position. Elle rappelle les moines grecs de la Thessalie, qui, perchés sur le sommet de rochers à pic, passent leur existence comme dans les airs, ce qui est sans doute la cause pour laquelle ils ont reçu le nom de *Météores*. On ne peut parvenir à leur séjour que par des échelles mobiles ou par un filet de cordes que les moines relèvent au moyen d'un cabestan.

Il fallait un certain courage au solitaire de l'Estoudel pour passer la nuit dans ce site affreux. Le jour, il pouvait sortir de sa prison sans craindre de voir troubler sa solitude. Non loin de là, un endroit fort pittoresque a gardé son souvenir ; il s'appelle *le Promenoir de l'Abbé*. C'est une galerie longue et large, couverte par le rocher qui surplombe et bordée par le précipice. On y descend par un escalier de cinq marches taillées dans la pierre.

La crête du rocher, au-dessus du promenoir et de la cellule, porte le nom de *Barre de l'Ermite*, ce qui est une nouvelle preuve en faveur de mon explication.

---

(1) *Cartulaire de Saint-Victor*, chartes 744, 745, 746, 748, 750 et 755.

Avant de quitter l'Estoudel, ne manquez pas de faire une visite au pont de tuf qui se trouve à un kilomètre en amont. Vous n'aurez pas souvent l'occasion de voir un pont dont la construction n'a demandé ni ingénieur, ni maçon. L'ouvrier est une source d'eau calcaire qui jaillit à quelques mètres au-dessus du cours de l'Estoudel, sur la rive droite. Les matières qu'elle dépose ont formé un sédiment dont la couche est allée en s'épaississant et en s'étendant. Dès lors, on s'explique facilement ce qui est arrivé. La partie basse du dépôt en formation a été emportée au fur et à mesure par les eaux du torrent, jusqu'au niveau de leur maximum de hauteur en temps de crue. Quant à la partie supérieure, étant à l'abri des fureurs de l'Estoudel, elle s'est étendue de plus en plus et a fini, avec le temps, par gagner la rive opposée, reliant ainsi le terroir du Poil à celui de Majastres.

Le pont a bien 4 à 5 mètres de long et presque autant de large. Les herbes qui le recouvrent gênent la vue. Aussi, je vous engage à descendre dans le lit, si vous tenez à vous rendre bien compte de cette œuvre de la nature. Une trappe qui s'ouvre à côté, entre le rocher et une racine d'arbre, vous permettra d'opérer cette descente, à condition, toutefois, que votre obésité n'y mette pas un obstacle invincible. Vu de dessous, le pont produit un effet merveilleux ; il ferait le sujet d'un joli croquis, présenté entre ses deux gigantesques acolytes.

ANDRIEU.

ÉPIGRAPHIE BAS-ALPINE. — MOSAIQUE

(UNE LETTRE INÉDITE DE M. DAMASE ARBAUD)

« *Monsieur Jauffret, bibliothécaire au Musée, Marseille (Bouches-du-Rhône).*

» Monsieur,

» Je vous avais promis de vous envoyer une inscription

trouvée dans une campagne ayant appartenu aux Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Si j'ai tant tardé de tenir ma promesse, c'est que j'ai voulu vous donner, en même temps, des détails sur une Mosaïque trouvée à Dauphin, petit village à deux lieues nord-est de Manosque.

» L'inscription est gravée sur une pierre qui devait avoir à peu près deux pieds de large sur trois de hauteur. Le morceau qui reste a environ un pied et demi de large sur deux de hauteur ; il est brisé de trois côtés et conserve encore une moulure inférieurement. Une partie des lignes a été enlevée par les éclats de la pierre. Les caractères sont beaux et paraissent modernes ; seulement les trois barres horizontales des E, qui de nos jours ont une longueur différente, sont de niveau dans l'inscription, et les C forment presque les trois quarts d'un cercle. Voici l'inscription telle que je l'ai copiée :

... A ...
... AE . H ...
... ICIAE ...
... NICIVS . VII ...
PARENTIBVS . E ...

» La pierre sur laquelle elle est gravée est un calcaire assez grossier. A l'endroit où elle a été trouvée existait, m'a-t-on dit, une chapelle dont il ne reste plus aucune trace. Si j'ai oublié quelques détails que vous désiriez connaître, vous pouvez me les demander, car j'ai l'inscription à ma disposition.

» Arrivons à la Mosaïque. Elle a été trouvée dans une plaine qui porte le nom de *Champ Prélien* et dans laquelle une bataille avait été livrée. Voyez pour les détails : Henri, *Antiquités des Basses-Alpes,* page 127.

» Le propriétaire l'ayant recouverte de terre pour prévenir les dégradations, je ne l'ai pas toute vue. Mais le morceau qu'il eut la bonté de me découvrir me suffira pour vous donner des détails. Ce pavé, situé à deux pieds sous terre, est formé de petites pierres blanchâtres d'en-

viron un demi-pouce quarré, rangées avec peu de symétrie, ne formant aucun dessin. Il a environ neuf mètres de long sur huit de large. Le côté ouest était terminé par un petit mur qui a été détruit. L'ensemble est d'ailleurs assez semblable à cette mosaïque grossière qui se trouve parmi les antiquités du bassin de Carénage. Des médailles ont été trouvées dans ce même lieu, mais le propriétaire, qui est un paysan, n'en connaissant pas la valeur, les a égarées. Il se rappelle pourtant d'avoir lu sur une: *Adrian Ælius*, et sur l'autre : *Gordian Pius*. Il a trouvé des morceaux de poterie fine sur lesquels étaient des bas-reliefs brisés et une inscription brisée aussi. Des fonds de grosses jarres dans l'un desquels était une terre assez semblable à des cendres, des morceaux de colonne ont été découverts ; mais ils sont maintenant sous un tas de pierre, et je n'ai pas pu les examiner. Des commencements de fouilles ont été faits et tous ont mis à découvert des morceaux de bâtisses ou acqueduc. J'ai bien recommandé au propriétaire, qui doit faire de nouvelles fouilles, de conserver tout ce qu'il trouverait.

» Je n'ai pas eu le temps, dans cette excursion, d'explorer tout le terrain, mais je dois y aller encore sous quelques jours et si on a trouvé quelque objet important je m'empresserai de vous en informer.

» Celui à qui appartient le terrain vendrait volontiers ce qu'il y trouve ou le droit d'y faire des fouilles.

» J'ai l'honneur d'être,

» Monsieur,

» Votre bien humble serviteur,

» Dse ARBAUD.

» Manosque, 2 septembre 1833.

» Mon adresse est M. Arbaud Damase, place de l'Hôtel de Ville, Manosque. »

Pour copie conforme à l'original autographe.

ROBERT REBOUL,

Membre correspondant de la Société.

SUR UNE FORME NOUVELLE
de Céphalopodes du Crétacé inférieur des Basses-Alpes

AMMONITES BATHILDÆ NOV. SPEC. (1)

Les Ammonites (2) sont des Céphalopodes cloisonnés fossiles en spire régulière, accolée ou embrassante, qui ont existé dans les océans qui ont déposé les terrains secondaires. Les Ammonites forment un genre dont aucune espèce n'a survécu aux mers de l'époque secondaire, et les seuls Mollusques qui peuvent nous donner une idée de ces Céphalopodes, qui n'ont pu survivre aux révolutions géologiques, sont les Nautiles et les Spirules des mers actuelles.

Les Ammonites sont très nombreuses dans les terrains secondaires des Basses-Alpes ; elles ont des formes très variées et leur coquille est souvent très ornementée.

Voici la description d'une espèce inédite, que j'ai rapportée d'une de mes courses dans les Basses-Alpes :

Animal inconnu.

Coquille à larges flancs arrondis, s'inclinant vers le

(1) Un mot avant de commencer. — Vous remarquerez que je ne me sers, dans la classification que j'adopte, que du genre *Ammonites*, dont les auteurs allemands ont fait des séries de coupes antilinnéennes que l'on admet un peu trop à la légère dans les publications paléontologiques nouvelles en France. Je suis peu partisan de la division infinitésimale des Ammonidées, quand bien même celle toute allemande ne me répugnerait pas.

(2) Le nom d'*Ammonites* vient de la ressemblance des coquilles de ce genre avec la forme des cornes d'un dieu d'origine sémitique ou égyptienne que les Grecs et les Romains identifièrent avec Zeus et Jupiter (*). D'après l'origine étymologique de ce nom, cette expression d'*Ammonite* serait mieux appliquée au genre *Crioceras*, dont l'enroulement, par l'évidement de la spire, simule beaucoup plus les cornes de Bélier.

(*) Daramberg et Saglio, *Dictionn. des Antiquités grecques et romaines*, in-4°; Paris, Hachette et Cie, tome I, au mot *Ammonite*, article de M. K. Blondel.

sillon siphonal, à dos orné d'une carène fortement pro noncée, à enroulement rapide, à tours se recouvrant sur le tiers environ de leur largeur, ornée de côtes à raison de vingt en moyenne par tour, à bouche ou ouverture deux fois aussi haute que large, à ombilic très prononcé, la coquille s'élevant brusquement sur les flancs, qui sont presque perpendiculaires sur les faces ventrales.

Côtes flexueuses et très saillantes, allant en s'élargissant vers le dos, où elles sont encore plus saillantes et vers lequel elles s'arrondissent en bosse ; ces côtes présentent une courbe gracieuse à concavité tournée vers la bouche ; l'extrémité des côtes est donc infléchie vers l'ouverture de la coquille.

Toutes les côtes, en général, se dédoublent ; quelques côtes intermédiaires ne paraissent se rattacher à aucune autre, quoique nées seulement au tiers des flancs ; celles dont elles paraissent dépendre semblent ainsi simples ; les côtes réellement isolées sont très peu nombreuses ; au point de bifurcation, les côtes forment un angle dont la convexité est dirigée vers la bouche. Les côtes ne sont ni régulièrement espacées, ni également prononcées.

Ces côtes flexueuses sont d'un modelé tel qu'en photographie leur relief s'est très mal accusé. Les divers clichés, en différentes positions et sous divers jours, qui en ont été pris par M. A. Arnaud, photographe à Digne et artiste en la matière, n'ont donné que des épreuves plates, presque sans relief. Pour arriver à donner l'excellente épreuve qui a servi à dessiner la planche qui accompagne cette description, le photographe a dû accentuer l'ombre des côtes par de la plombagine ou crayon. Ce n'est qu'ainsi qu'il a pu être fait une image exacte de l'Ammonite en question. Je recommande, dans les cas analogues, ce procédé indirect trouvé par M. Arnaud, pour arriver à reproduire le relief d'un fossile qui paraissait absolument plat en photographie.

Le spécimen figuré, d'après un échantillon unique de ma

collection, est représenté de quelques millimètres moins grand que grandeur naturelle.

Cette Ammonite, de quinze centimètres de diamètre, provient du Néocomien de Moustiers-Sainte-Marie (Basses-Alpes), non loin de la Clue. Je ne précise pas autrement l'étage géologique, ayant recueilli cette espèce, que je n'ai plus retrouvée, non en place.

Je dédie cette espèce à ma mère.

Moriez, le 7 novembre 1889.

ÉD.-F. HONNORAT-BASTIDE.

CAMOIN Victorin-Joseph-Honoré

Jamais physionomie sympathique n'attira plus vite l'estime et l'amitié. Cœur et talent, voilà ce qu'on lisait dans ses yeux expressifs.

Né à Riez, le 3 mars 1824, Camoin Victorin faisait dire à ses proches « que c'était une âme sans corps », tant sa constitution était délicate; cependant, à force de soins, cette chétive nature triompha, mais en restant toute sa vie si frêle qu'il semblait que le moindre souffle l'emporterait.

Son goût pour le dessin se révéla dès qu'il put tenir entre ses doigts un crayon ou une plume. Etonné de sa précocité et de sa passion, son père, craignant pour sa santé chancelante, prit la détermination de l'envoyer buissonner à Espinouse, pour le soustraire à tout travail intellectuel; malheureusement, l'enfant ne se soumit pas docilement à la volonté paternelle, car, après avoir déniché des mésanges et des chardonnerets, il allait rôder sous la cheminée de la cuisine, ramassant les morceaux de charbon pour dessiner de petits bonshommes et des campagnards.

Lorsque son père vint se fixer à Digne, Victorin était un adolescent, un artiste déjà en possession d'un vrai talent. Ses esquisses au crayon, légèrement ombrées à l'encre de

Chine ou à la sépia, donnent la plus piquante idée de ses compositions habituelles, à cette époque. L'idée était souvent heureuse, l'expression franche, naturelle. Jamais il ne sortait des scènes paisibles. Scènes de paysans, groupes d'enfants, études d'animaux, mendiants, chiens et vaches, buveurs, ivrognes.

Au printemps d'une année humide et chaude, le savant naturaliste Honnorat découvrit un nouveau papillon particulier à nos Alpes et que la science a baptisé *Honnoratii*. Il le chargea de peindre ce superbe lépidoptère, capturé aux environs de la Javie ou des Dourbes. Victorin, désirant créer une œuvre de coloriste, s'appliqua à imiter les nuances exquises du sylphe printanier, la chaude poussière de bronze florentin répandue sur ses ailes, son léger corsage d'or, ses fines antennes, si bien qu'il peignit, comme en se jouant, une fleur aérienne, une œuvre d'un travail suave, achevée, modelée, parfaite (1). Nous pourrions en dire autant du pâtre qui mène un petit troupeau de brebis. Et ce superbe coq gaulois, poussant sa note altière et joyeuse au milieu de son sérail (2), quel bijou ! Et cette belle jeune fille, couronnée de roses, portant une corbeille de fleurs ! Quel joli ton dans le coloris ! Elle fut vendue à M. Paul Roustan, de Digne, à un prix dérisoire, en même temps qu'une grande marine que sa veuve a conservée. Qui ne se rappelle de sa charge de Demiguette à la trogne de poivron, sortant aviné de la taverne enfumée de Beaulieu, qui tenait ses assises joyeuses vis-à-vis l'hôtel Boyer !... Et tant d'autres types dignois, entre autres le fameux Sici de Marcoux, la joie des enfants et la terreur des bourgeois ! Car le vandalisme a aussi fait son œuvre là, comme partout dans notre malheureux département. Que de types curieux

(1) " Mais, c'est mon papillon ! s'écria le savant Honnorat, en le voyant peint sur ivoire. C'est mon papillon ! Diable d'homme ! "

(2) Ce tableau appartient à la famille Michel, sénateur, et provient de la collection de M. Terris, un ami de Victorin.

et pittoresques de cette époque féconde en excentriques dignois ne l'avaient-ils pas inspiré !... L'exposition les a enlevés; l'ignorance les a détruits. Quel dommage !... (1).

En 1851, il avait fait une tentative dans le genre historique en représentant, dans une vaste esquisse, l'entrée des insurgés à Digne. On voyait en tête le chef, un oiseau sur le chapeau en guise de pompon, allant résolument au pillage, malgré ses soixante ans.

Depuis quelque temps Marseille l'attirait. Il voyait la grande ville de Provence, éclairée par son beau soleil qui reflète sa mer d'azur; sa population rapiécée d'étrangers, — comme aurait dit Montaigne, — venus de tous les pays du monde. Ces types divers, qui devaient tenter son crayon et sa palette; ses vaisseaux superbes, son mouvement, son animation..., tout l'y poussait. Il en rêvait. Or, un beau jour, il fit comme tous les autres, comme ces millions de Bas-Alpins expatriés, pour lesquels, depuis des siècles, Marseille est une merveille et aussi le lieu de leur gagne-pain; il partit.

Le bruit de la grande ville étourdit d'abord Victorin, mais il s'y fit vite et trouva, dans de nombreux compatriotes, encouragement et sympathie. Il put, dès lors, se livrer au travail sans grande préoccupation.

Victorin, par son tempérament, ne profita que rarement des faciles et vains plaisirs offerts à la jeunesse. Nous ne l'avons jamais vu rire; à peine un sourire se dessinait de temps en temps sur ses lèvres ombragées d'une barbe noire et rare; son sourire était, pour ainsi dire, mélancolique. Il ne tarda pas à produire de charmantes petites aquarelles, qu'il eut le bonheur d'offrir à un marchand intelligent de la rue Saint-Ferréol, appelé, si je ne me trompe, Revest (2).

(1) Une sépia, entre autres, appartenant à la nièce de M. Terris, belle comme un Wouvermann ou un Ostade.

(2) Son talent a eu plusieurs phases. Là, il a été dans tout son éclat après son retour de Paris. Les sépias et les aquarelles de cette époque sont très remarquables.

Celui-ci admira le mérite original de l'artiste ; des amateurs survinrent, qui louèrent la facture, la composition gracieuse, les teintes douces et la finesse et le goût. Bientôt le public amateur se disputa ses bijoux ; les types étaient vrais, agréables, excitaient la curiosité... Tous ces petits succès le rendaient heureux, sans l'enorgueillir, car la modestie l'accompagna toujours.

A partir de ce moment, commencèrent ses succès ; les connaisseurs trouvèrent du charme dans ses types. Le produit qu'il avait retiré de la vente de plusieurs dessins avait sin gulièrement enflé sa bourse. L'argent commençait à peser dans sa poche. Pour s'en débarrasser, il le dépensait un peu en prodigue, comme l'enfant de l'Evangile. Un soir, il invita quelques-uns de ses amis à un dîner dans un restaurant de la rue Beauvau. C'est ce soir-là que nous pûmes le voir jeter, promeneur insouciant et original, sur les quais et les rues, toute la monnaie que le restaurateur lui avait rendue en échange d'un billet de cent francs. En semant sa mitraille, il s'écriait : « Ça m'embête, ces pièces !... Voilà pour les malheureux !... » Jugez des éclats de rire poussés par les passants !...

Personne n'affectionna plus les chiens que lui ; il est peu de sujet où il n'en ait placé un ou deux, traités de main de maître.

En faisant une étude de son caractère, nous sommes amenés à en signaler quelques particularités. C'est de ce côté-là que nous l'envisagerons un instant.

Sa curiosité d'esprit était infatigable, et il savait profiter de toutes les observations et réflexions. D'une nature très bienveillante, il ne lui arriva jamais de témoigner le moindre sentiment d'inimitié ou de critiquer l'œuvre d'un collègue, même quand elle eût pu le mériter : *rara avis*, dans le monde des arts.

Tel fut cet artiste bal-alpin, d'un talent prime-sautier, inégal, mais dont les œuvres sont toujours pleines de vérité.

Pénétrons un instant dans sa vie intime : originale, retirée, presque solitaire.

On s'est souvent demandé comment ce frêle jeune homme, d'une constitution délicate, paralysé de la main gauche, voûté avant l'âge, avait pu résister à un travail assidu, persévérant, absorbant ? Il faut qu'il y ait des grâces d'artiste !... Sa petite main douce, fluette, mate et blanche était celle d'un squelette.

La famille Michel possède son portrait. M. Gustave Frison également. C'est bien Victorin, flânant doucement, en vrai bohême, large paletot, chapeau gris aux larges bords, foulard au cou, petite taille, jambes tortueuses et minces, visage ovale, pâle, joue émaciée. On eût dit que le moindre vent allait emporter cette frêle créature, à la physionomie distinguée, le plus gracieux et le mieux doué des artistes de notre pays. Dans ce portrait, qui n'est qu'une ébauche au pinceau, il s'est saisi dans son vrai jour. C'est lui ; son œil, pareil à un miroir, l'a rendu avec toute sa ressemblance et son allure (1). On n'aurait pas pu faire plus exactement, d'une main plus délicate, une miniature sur ivoire.

Petit et capricieux mangeur, boudant devant tous les mets ou bien y touchant à peine, il vivait sobrement, en séminariste, rarement en gastronome ; aussi il détestait les débauches de Rabelais et de la chanson de Victor Gélu.

---

(1) Notre ami, Paul Martin, aquarelliste très distingué, possède, dans le ravissant musée de sa villa Saint-Martin, à Digne, où il a réuni tant de belles choses d'art, une dizaine de Camoin. Nous-même conservons religieusement quatre terres de Sienne représentant un groupes d'arabes et un cavalier kabyle rappelant Horace Vernet. Les compositions des groupes, cette partie de l'art qui dénote l'artiste général, était chez lui un don de naissance.

Victorin n'exposa jamais au Salon parisien. Paris était si loin et lui si insouciant !... Il est vrai de dire aussi que la province n'organisait pas d'exposition avant 1855. Depuis lors que d'expositions de toutes sortes dans les villes ! On appelle cela la décentralisation artistique. L'art et le goût y ont gagné. Les artistes n'ont qu'à s'en réjouir. Tant mieux ! Et le public donc ?

Mais, s'il était petit mangeur, en revanche il était, par intervalles, grand travailleur. Il improvisait pour ainsi dire alors les dessins qui sortaient de sa main fluette; c'était un plaisir de le voir aux prises avec la conception ardente et passionnée; il en pétrissait les éléments avec les couleurs; il y jetait sa flamme, sa lumière : la passion aux prises avec l'idéal, revêtant la vérité de la forme, du charmant, du gracieux, du riant, du mensonge, du caractère français, gaulois. Nous savons que, pendant de longues années, il s'exerça souvent, avec le crayon ou le pinceau chargé d'encre de Chine, à poser des points sur une page blanche et à dessiner une figure qui passait par chaque point. Il sortait, de ce jeu d'artiste, des croquis très habilement exécutés à la couleur bleue, dont les teintes faisaient son bonheur. Nous avons vu un certain nombre de ces tours de force, toujours curieux par le côté génial (1).

Son frère Paul, ayant appris que les succès de Victorin allaient grandissants, eut l'idée de l'attirer à Paris. Victorin finit par céder, fasciné par les promesses menteuses de la grande Babylone et les illusions de la jeunesse, doublées de celle de son frère.

En quittant la rue de la Darse, il éprouva pourtant un serrement de cœur indescriptible. Cependant l'espoir de revoir Paul mit bien des gouttes de miel dans sa coupe.

Après un court séjour à Paris, désenchanté, souffrant, à court de ressources, il ne voulut pas rester à la charge de son frère et revint au soleil de Provence, ce médecin céleste des frileux et des souffreteux. En revoyant la cité phocéenne, il se sentit chez lui; il revit ses amis, retrouva son public amateur, aimant les œuvres finies, léchées, consciencieuses, loyales. Le succès ne le quitta plus.

« Quels bons moments j'ai passés avec lui, nous écrit

---

(1) Nous en avons conservé une représentant un chien de berger. C'est très fin de ton, mais monotone. Nous-même en avons exécuté un grand nombre sur papier porcelaine, en Algérie.

Paul ! Quand il venait dans ma chambre, mon petit atelier, il jetait un coup d'œil sur mon pupitre, s'emparait de mon dessin et, avec son pinceau, il en faisait une merveille. Il y voyait ce que je ne voyais pas et produisait un bijou.

» Quel beau talent et quel bon garçon ! Comme on l'aimait ! Et il le méritait !... Sa perte, à 31 ans, a été un deuil et une ruine pour la maison. J'ai dit qu'il était aussi fort que Téniers. Je crois que la postérité ratifiera mon jugement. »

C'est un frère qui nous a écrit cette page, avec l'accent de la plus pure tendresse.

Combien il est à regretter que ce jeune artiste n'ait pu habiter Paris pendant quelques années, ou, ce qui aurait été préférable, ne se soit pas fixé dans la grande ville. Mais tout concourut à l'en éloigner : le manque de ressources, le climat froid et humide, l'isolement et l'absence du beau soleil. Il y avait en lui l'étoffe d'un merveilleux artiste original qui eût grandi avec les années et fût devenu célèbre comme Eisen, Bida, Gavarni. Son goût se fût épuré, son génie développé au contact du beau, du grand, du parfait. Hélas ! son étoile l'abandonna au moment où il touchait la terre promise ! où il avait écarté les pierres du chemin et arraché les ronces. Alors, le pauvre artiste, dégoûté, épuisé, désenchanté, se traînant à peine par suite de son état de faiblesse, dut songer à porter sa palette, sa richesse unique, vers le pays natal.

Cependant il attendait de l'air salubre et fortifiant de nos Alpes une amélioration, qui devait faire naître une espérance.

Mais, à Digne, il fallait vivre aussi, s'entretenir et se loger. Rares sont les amateurs de choses exquises de l'art.

Les dernières irradiations de la palette du peintre : ce mendiant qui implore l'aumône, ce joyeux buveur qui chante l'énergique chanson de Gélu..., tout disparut sans

qu'aucun regard d'admiration ne les eût caressés un instant... Pauvre artiste !

Alors, ce ravissant créateur de buveurs et de joueurs partit pour rejoindre sa famille, se réchauffer au foyer paternel, dans cette petite patrie qui est le sanctuaire de la tendresse et la fleur nouvelle de la vie.

Il expira à Espinouse, au printemps de 1855.

Ces lignes, que nous venons de tracer, nous les déposons pieusement, comme un sincère hommage, sur sa tombe qui s'élève sur la terre d'Espinouse.

Puisse un rayon printanier, en même temps que les mésanges et les rossignols, animer les lieux où son âme est venue souvent voltiger !

Sans doute que cette causerie vraie, sincère, n'aura pas été inutile pour rendre à cet artiste bas-alpin, le mieux organisé de notre pléiade contemporaine, le mérite et la réputation que son talent personnel, bien français, charmant et gracieux lui méritait.

Casimir MARIAUD.

ÉTUDE SUR LES PLUIES

par M. GIRAUD, *Directeur d'École normale en retraite, Officier de l'Instruction publique*

(Suite et fin)

On voit, par les tableaux qui précèdent et par ceux qui suivent, qu'en ce qui concerne les grandes averses, la première période, comprenant 37 années, n'est signalée que par 14 grandes chutes d'eau, dont 4 donnent plus d'un millimètre par minute. La seconde période, celle des années contemporaines, est marquée par un nombre égal de grandes averses ; on en compte même une de plus, bien que cette période ne comprenne que 15 années ; mais 3 seulement donnent plus d'un millimètre d'eau par minute. La plus grande averse est celle qui eut lieu le 20 août 1834, qui, dans trois quarts d'heure, donna 66^{mm},1 d'eau, soit 1^{mm},469 par minute.

A la seconde page de son premier registre, M. Guérin fait connaître, dans la colonne d'observations, en face de la journée du 8 novembre 1801, que ce jour-là il plut depuis le matin jusqu'à 10 heures du soir et qu'il tomba 28 pouces 1 ligne d'eau, c'est-à-dire 758^{mm},2, plus qu'il n'en tombe pendant toute la durée d'une année pluvieuse. On pourrait douter de l'exactitude de ce renseignement, d'autant plus que M. Guérin n'avait pas encore installé de pluviomètre, si, dans le livre qu'il a publié à Avignon, en 1829, intitulé *Mesures barométriques* (imprimerie Guichard aîné), il ne faisait pas mention de pluies plus extraordinaires encore. En effet, on lit à la page 170 : « Cette pluie (la grande pluie de la journée du 4 octobre 1806) ne peut être comparée à celle de 29 pouces 3 lignes (789^{mm},8) tombée à Joyeuse en 22 heures, le 9 octobre 1827, ni à celle de 30 pouces (810^{mm}) tombée à Gênes, le 25 octobre 1822. »

En comparant les moyennes dans les deux périodes, on trouve, dans la première, une durée moyenne de 57 minutes par averse et une quantité moyenne générale de 0^{mm},705 de pluie par minute. Dans la seconde période, la durée moyenne des grandes averses est de 65 minutes par averse, et une quantité moyenne de pluie de 32^{mm},3 par averse ; ce qui donne une moyenne générale de 0^{mm},5 par minute. D'où il résulte que les grandes averses ont été plus fortes, mais moins nombreuses dans la première période que dans la seconde.

En ce qui concerne les grandes pluies, dans la première période, on en compte 19 ayant eu une durée totale de 65 jours, pendant lesquels il est tombé $1{,}963^{mm}$,9 d'eau ; ce qui donne une moyenne de 30^{mm},2 d'eau par jour de grande pluie. Dans la seconde période, on compte 15 grandes pluies ayant eu une durée totale de 29 jours, pendant lesquels il est tombé 1170^{mm},9 d'eau ; ce qui donne une moyenne de 40^{mm},4 d'eau par jour de grande pluie. Ainsi, dans la période contemporaine, les grandes averses, quoique plus nombreuses, donnent moins d'eau, et les grandes pluies en donnent plus que dans la première période. Ce phénomène fait certainement partie d'un ensemble de circonstances dépendant d'une loi de la nature ayant modifié peu à peu le régime des pluies et dont la conséquence est non seulement une plus grande pluviosité dans les temps contemporains, mais encore une meilleure répartition dans la distribution des pluies ; d'où il résulte que nous n'avons plus tant à souffrir maintenant des sécheresses qui, autrefois, désolaient nos campagnes.

GRANDES PLUIES.

PREMIÈRE PÉRIODE.

Observations de M. GUÉRIN.

	Nombre de jours.	Quantité de pluie.	Donnant par jour.
1806, 4 octobre, de 10 h. du matin à 8 h. du soir.	1	108mm,5	108mm,5
1808, 27 octobre, pluie de la journée	1	112mm,3	112mm,3
1811, 17-18-19 et 20 mai	4	149mm,1	37mm,3
1812, 8-9-10 et 11 octobre	4	99mm,3	24mm,8
1819, 12-13-14-15-16-17-18-19 et 20 novembre	9	141mm,6	15mm,7
1821, 29 et 30 mai	2	86mm,5	43mm,2
1827, 15 et 16 août	2	84mm,8	42mm,4
1830, 10 novembre	1	60mm,4	60mm,4
1830, 17 novembre	1	68mm,6	68mm,6
1835, 7 et 8 septembre	2	75mm,9	37mm,9
1835, 22 octobre	1	100mm,5	100mm,5
1836, du 7 octobre, à midi, au 8, à midi	1	137mm,6	137mm,6
1838, 14-15-16-17-18-19 et 20 mai	7	197mm,5	28mm,2
1838, 28 septembre	1	55mm,5	55mm,5
1839, 4-5-6-7-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19 et 21 oct.	15	157mm,8	10mm,7
1841, 22-33 et 24 avril	3	81mm,7	27mm,2
1841, 22 septembre	1	72mm,2	72mm,2
1841, 26 octobre	1	60mm,6	60mm,6
1842, 13-14-15-16-17-18-19 et 20 avril	8	113mm,5	14mm,2
Totaux	65	1963mm,9	
Moyennes	3 j 421	103mm,36	

Moyenne pour chaque jour de grande pluie : 30mm,2

DEUXIÈME PÉRIODE.

Observations de M. GIRAUD.

	Nombre de jours.	Quantité de pluie.	Donnant par jour.
1874, 27 et 28 juin	2	124mm,»	62mm,»
1875, 22 octobre, de 1 h. à 9 h. du matin	1	46mm,4	46mm,4
1877, nuit du 4 août	1	41mm,»	41mm,»
1878, 2 août, de 4 h. 1/2 soir à 4 h. matin	1	50mm,»	50mm,»
1881, 27 août, deux orages dans la journée	1	120mm,»	120mm,»
1882, du 3 au 4 janvier	1	34mm,»	34mm,»
1882, du 9 au 10 sept., de 3 h. soir à 4 h. matin	1	64mm,4	64mm,4
1882, 27 octobre	1	57mm,8	57mm,8
1883, nuit du 23 au 24 avril	1	68mm,4	68mm,4
1884, 19 et 20 mai	2	68mm,4	34mm,2
1885, nuit du 19 au 20 avril	1	46mm,2	46mm,2
1885, 19 octobre	1	43mm,4	43mm,4
1885, 19-20-21-22-23-24 et 25 novembre	7	116mm,7	16mm,7
1886, 25-26-27 et 28 octobre	4	195mm,3	48mm,8
1887, 17-18-19 et 20 juillet	4	94mm,9	23mm,7
Totaux	29	1170mm,9	
Moyennes	2	78mm,»	

Moyenne pour chaque jour de grande pluie : 40mm,3

SÉCHERESSES.

En effet, dans la période contemporaine, de 1873 à 1887, on ne compte que 3 années où des mois entiers se sont écoulés sans pluie; ce sont les années 1876 (mois de juillet), 1878 (mois de juillet et de septembre) et 1883 (mois d'août). Ainsi, pendant ces 15 années consécutives, il y a eu absence de pluie dans 4 mois seulement : 2 en juillet, 1 en août et 1 en septembre, soit 2.22 pour cent, et il faut remarquer que ces petites périodes de sécheresse se sont produites à des époques où les principales cultures n'ont, pour ainsi dire, pas besoin d'eau. Il n'en a pas été ainsi dans la première période, de 1805 à 1841, car, pendant cette période de 37 années, il y a eu absence de pluie dans 49 mois (soit 11.03 pour cent).

En 1805, 2 mois : août et octobre.
1811, 1 mois : novembre.
1813, 3 mois : février, mars et août.
1814, 2 mois : février et mars.
1815, 5 mois : mars, avril, mai, juillet et août.
1816, 3 mois : février, mars et août.
1817, 2 mois : février et mars.
1818, 2 mois : juin et juillet.
1820, 2 mois : mai et juin.
1821, 3 mois : février, juin et novembre.
1822, 3 mois : février, mars et juillet.
1823, 1 mois : décembre.
1824, 1 mois : juillet.
1825, 3 mois : janvier, février et août.
1826, 1 mois : janvier.
1827, 1 mois : juillet.
1830, 2 mois : avril et octobre.
1831, 1 mois : novembre.
1832, 1 mois : juillet.
1833, 1 mois : décembre.
1835, 2 mois : juillet et décembre.

1836, 1 mois : juillet.
1837, 1 mois : octobre.
1839, 2 mois : juin et juillet.
1840, 2 mois : mars et juillet.
1841, 1 mois : juin.

La sécheresse qui a duré le plus s'est produite en 1815. Pendant cette année, il n'est pas tombé une seule goutte d'eau du 14 février au 6 juin (112 jours) et du 9 juin au 29 septembre (111 jours). Du 1er janvier au 10 octobre de cette même année 1815, il n'y a eu que 6 jours de pluie ne donnant ensemble que 89mm,6 d'eau (le 29 janvier 7mm,6, le 30 janvier 8mm,2, le 14 février 27mm,7, le 6 juin 10mm, le 9 juin 9mm,1 et le 29 septembre 27mm). Il n'y a eu un peu de pluie qu'en octobre et en novembre ; aussi n'est-il tombé, durant toute cette année 1815, du 1er janvier au 31 décembre, que 277mm,7 d'eau en 18 jours de pluie seulement.

L'année 1816, qui a suivi, n'a guère été mieux partagée sous le rapport des pluies, car il n'est pas tombé une goutte d'eau du 25 janvier au 10 avril (74 jours), ni du 29 juillet au 21 septembre (53 jours). L'année 1817 est aussi marquée par une grande sécheresse : il n'y a eu que 24 jours de pluie dans toute l'année, et ces 24 jours de pluie n'ont donné que 395mm,7 d'eau. L'année 1818 n'a donné que 381mm,3 d'eau en 30 jours de pluie. L'année 1820, qui donne 563mm,2 d'eau, n'a eu que 27 jours de pluie. L'année 1821, qui donne 491mm,9 d'eau, ne compte que 23 jours de pluie. L'année 1822, avec 27 jours de pluie, ne donne que 313mm,5 d'eau. Il en a été à peu près de même pendant les années suivantes et pendant celles qui ont précédé 1815. Cependant, comme on peut le remarquer dans les tableaux pluviométriques et comme l'indiquent les diagrammes qui les accompagnent, on voit la pluviosité s'accentuer de plus en plus, d'une manière générale, à mesure qu'on approche de la fin de la première période ; les pluies deviennent alors plus fréquentes et plus abon-

dantes, sans toutefois atteindre cette sorte de régularité qu'on remarque dans la distribution de la pluviosité pendant la période contemporaine.

Il ressort de ce qui précède que plus nous avançons dans les temps, plus il pleut, et on a pu remarquer que, pendant ces trois dernières années, qui ne sont pas comprises dans ce travail, les pluies ont été relativement très abondantes.

C'est qu'en effet il y a eu, en 1888, à Manosque, 80 jours de pluie, donnant 763^{mm},3 d'eau, et en 1889, à Digne, 91 jours de pluie, donnant 896^{mm},9 d'eau. L'année actuelle 1890 promet de nous en donner davantage encore ; car déjà, du 1er janvier jusqu'à ce jour 31 mai, nous comptons 42 jours de pluie, ayant donné 430^{mm},6 d'eau. Le présent mois de mai, à lui seul, nous a gratifiés de 15 jours de pluie, donnant 149^{mm},2 d'eau.

S'il faut en croire une note de M. Guérin, insérée dans ses bulletins météorologiques de l'année 1811, l'eau de pluie tombée à Marseille de 1770 à 1779 inclusivement se répartit de la manière suivante :

1770.....	10	pouces	0	ligne	=	270^{mm},»
1771.....	13	—	3	—	=	357^{mm},7
1772.....	52	—	2	—	=	1^{m},408^{mm},4
1773.....	24	—	2	—	=	652^{mm},4
1774.....	16	—	8	—	=	450^{mm},»
1775.....	17	—	8	—	=	477^{mm},»
1776.....	20	—	0	—	=	540^{mm},»
1777.....	21	—	5	—	=	578^{mm},2
1778.....	20	—	1	—	=	542^{mm},2
1779.....	17	—	8	—	=	477^{mm},»

Si on fait exception de l'année 1772, dont la pluviosité a été énorme, on voit que les quantités d'eau de pluie sont très faibles et très inégales et que les trente dernières années du siècle précédent font partie d'une grande période de sécheresse qui tend à disparaître de nos jours.

Il est donc bien démontré que les pluies sont plus fréquentes, plus abondantes et mieux réparties dans les

temps actuels qu'autrefois, et cependant il est vrai que nos sources nous donnent moins d'eau, que plusieurs ont tari et que le débit de nos rivières est beaucoup moindre qu'autrefois. D'où peut provenir ce phénomène contradictoire : il tombe plus d'eau et nos sources sont moins abondantes ? Pour l'expliquer, on l'attribuera au déboisement des montagnes, au défrichement des terres. Sans doute, un sol gazonné et couvert de forêts entretient l'humidité de l'atmosphère et la fraîcheur de la terre en ne permettant pas une évaporation trop active ; mais cela ne saurait donner une explication suffisante et rationnelle du phénomène qui nous occupe. Il faut admettre qu'à des époques reculées il tombait des masses d'eau considérables qui ont rempli les bassins souterrains et ont alimenté surabondamment toutes les sources et toutes les rivières. Les pluies devenant, par la suite des siècles, toujours moins abondantes, les sources ont peu à peu diminué leur débit, les bassins souterrains se sont insensiblement vidés et les petites rivières n'ont plus été alimentées. Pour que les choses reviennent à leur état primitif, il faut que les pluies deviennent de plus en plus abondantes, de plus en plus fréquentes, et alors les réservoirs souterrains recevront chaque année plus d'eau qu'ils ne pourront en perdre et se rempliront de nouveau par la suite des temps. Pouvons-nous espérer ce retour des grandes pluies ? Les sources qui ont tari recommenceront-elles à couler ? Cela me paraît probable, je dirai même certain ; car les modifications qui se produisent dans le régime général des pluies, modifications constatées par les observations dont je viens de faire connaître le résultat, sont certainement dues, non pas au déboisement des montagnes, ni au défrichement des terres, comme on semble le croire, mais bien au troisième mouvement dont le globe terrestre est animé, c'est-à-dire à la *précession des équinoxes* (1),

(1) Ce mouvement exécuté en sens rétrograde, c'est-à-dire de gauche à droite, est dû à la différence de poids des deux hémisphères de notre planète :

mouvement qui consiste, comme on le sait, dans le déplacement excessivement lent de la direction de l'axe de la terre et qui s'effectue dans l'espace de vingt-cinq mille ans environ.

Le déplacement très lent, mais continu, de la direction de l'axe de la terre doit nécessairement avoir des conséquences. Un météorologiste très distingué, M. Péroche, dans un mémoire inséré dans l'Annuaire de la Société météorologique de France (numéro d'août 1883), développe savamment les influences qu'exerce la précession des équinoxes sur les températures dans les deux hémisphères. Si donc la précession des équinoxes modifie la distribution de la chaleur sur la surface du globe, elle doit nécessairement aussi modifier le régime des pluies. Comment ces modifications peuvent-elles être amenées? Évidemment par un déplacement dans la trajectoire des grandes dépressions océaniennes. Cette trajectoire, par suite du mouvement rétrograde de la terre, c'est-à-dire de la précession des équinoxes, a dû s'infléchir peu à peu vers le nord et laisser graduellement notre région en dehors de son rayon d'action. En étudiant les cartes que le bureau central météorologique de France dresse tous les jours, comme aussi les cartes mensuelles indiquant la marche des dépressions ou cyclones, on constate que ces cyclones, venus des côtes est des États-Unis d'Amérique, se dirigent du sud-ouest au nord-est, en traversant l'Atlantique, passent au nord de l'Irlande et de l'Écosse, longent les côtes de la Norvège et se comblent peu à peu en s'avançant vers l'est du pôle nord. Dans ces conditions, notre région se trouve en dehors du rayon d'action de ces

---

l'hémisphère nord est sensiblement plus lourd que l'hémisphère sud; ce qui fait que la terre, dans son mouvement rotatoire, se comporte exactement comme une toupie quand elle va cesser de tourner : elle se balance, et son axe décrit, dans l'espace de vingt-cinq mille ans environ, deux cônes renversés, dont les sommets sont au centre de la terre et les bases aux deux pôles.

dépressions, et nous n'avons pas de pluie, alors qu'il pleut abondamment sur l'ouest et le nord-ouest de la France. Mais quand un de ces cyclones, s'écartant de la route généralement suivie, aborde l'Europe par un des points situés entre Bayonne et Brest, ou entre le cap Saint-Vincent et l'entrée de la Manche, alors son action s'exerce sur notre région, avec d'autant plus d'intensité que son centre se rapproche le plus de notre latitude, et nous avons des pluies abondantes. C'est sans doute par là que les dépressions océaniennes abordaient, dans les siècles reculés, le continent européen, et c'est cette route qu'elles tendent à reprendre.

La révolution de la terre sur son axe produit les alternatives du jour et de la nuit; son mouvement autour du soleil amène la diversité des saisons ; pourquoi son troisième mouvement, la précession des équinoxes, n'amènerait-il pas des changements dans les phénomènes météorologiques ? Il y a un cycle lunaire et un cycle solaire ; pourquoi n'y aurait-il pas un troisième cycle, que j'appellerais cycle équinoxial, ramenant les mêmes phénomènes météorologiques après une période de vingt-cinq mille ans environ, temps que met notre planète pour effectuer son troisième mouvement ?

De ce qu'il pleut tout autant de nos jours, sur notre région, et même plus, que dans les premières années de ce siècle, il ne s'ensuit pas, à mon avis, que, dans les siècles antérieurs, il n'ait pas plu davantage encore. Qu'est-ce, en effet, qu'un siècle par rapport au temps que met notre planète pour effectuer son troisième mouvement, vingt-cinq mille ans ? C'est un peu plus d'un jour par rapport à l'année. Je suis amené à supposer que, dans les temps très reculés, c'est-à-dire il y a deux, trois, quatre, cinq mille ans et plus encore, il devait pleuvoir beaucoup plus sur notre région que dans le siècle actuel ou que dans le siècle passé, par ce fait que les plaines de notre contrée, qui n'étaient que de vastes marais, se sont peu à peu asséchées. Si, dans ces temps reculés, il pleuvait

beaucoup plus que de nos jours, c'est que notre région se trouvait comprise alors dans le périmètre d'action des grandes dépressions océaniennes, les seules qui nous donnent des pluies abondantes. Et si, maintenant et depuis bien longtemps, nous n'avons plus les mêmes quantités de pluie, ne serait-ce pas parce que les dépressions de l'Atlantique n'atteignent plus, en général, notre région, comme elles devaient le faire dans les temps anciens ? La trajectoire de la plupart des cyclones océaniens ne s'est-elle pas transportée peu à peu vers le nord ? S'il en est ainsi, comme tout porte à le croire, il faut nécessairement admettre que cela n'est pas le fait du hasard, mais bien la conséquence d'une loi de la nature et que cette loi est une cause à laquelle il faut attribuer le déplacement très lent, mais constant, de la direction de l'axe de la terre.

Je viens de dire qu'un siècle est, par rapport à la durée de la précession des équinoxes, c'est-à-dire vingt-cinq mille ans environ, à peu près ce qu'un jour est par rapport à la durée d'une année, On peut donc déduire de là qu'un siècle est au siècle suivant ou au siècle précédent, à peu près comme un jour quelconque de l'année est au jour qui le suit ou qui le précède, c'est-à-dire qu'en général deux ou plusieurs jours consécutifs diffèrent fort peu entre eux sous bien des rapports, notamment sous le rapport de la température et de la durée du jour et de la nuit ; mais il n'en est plus ainsi quand on compare deux jours pris à deux, trois, quatre mois d'intervalle l'un de l'autre. Il en est certainement de même pour les siècles, considérés au point de vue de la précession des équinoxes.

CONCLUSION.

Des observations dont je viens de rendre compte et des considérations qui précèdent, il résulte ce fait que la période qui s'est écoulée entre l'année 1770 et l'année 1870 constitue le siècle où les pluies ont été le moins abondantes, puisque nous voyons la pluviosité augmenter

à partir de 1873 et, d'une manière générale, s'accentuer de plus en plus depuis cette époque jusqu'à ce jour. Dès lors, on peut conclure : 1° que nous franchissons, à l'époque actuelle, le point de l'espace où l'axe de la terre a achevé la moitié de sa rotation ; c'est-à-dire que nous sortons de la période du cycle équinoxial où les grandes dépressions de l'Atlantique se sont le plus élevées vers le nord ; 2° que leurs trajectoires vont se rapprocher de plus en plus de notre région, en s'inclinant peu à peu vers le sud, et que, par conséquent, la pluviosité deviendra, de siècle en siècle, toujours plus grande. C'est ce que nos arrière-petits neveux pourront vérifier dans quelques milliers d'années.

Digne, le 31 mai 1890.

GIRAUD.

UNE LETTRE DE P. GASSENDI AUX CONSULS DE DIGNE

Il nous a paru intéressant de rechercher dans les archives municipales de Digne tous les documents relatifs à Pierre Gassendi. Nous espérions y découvrir des détails nouveaux et des renseignements inédits sur une partie à peu près inconnue de la vie du savant prévôt. Malheureusement, il n'existe que très peu de traces de son séjour dans cette ville, où il vécut cependant les premières années de sa jeunesse, étudiant, professeur et régent des écoles. Rien sur ses étonnants succès d'écolier, rien même sur cette victoire (1) dans « la dispute (2) des classes » qui lui

---

(1) Il manque au registre des délibérations communales de Digne, en l'année 1612 (BB, 20), les folios 54-55 où devait exister la mention de cette " dispute ".

(2) " La dispute des classes " avait lieu tous les ans à Digne en présence des consuls et d'une commission de notables désignée par le conseil. C'était un concours où la régence du collège et les diverses chaires étaient données aux plus capables.

valait, à 21 ans (avril 1613), la direction du collège de Digne.

C'est dans les registres trésoraires de l'année 1613 (1) que l'on rencontre pour la première fois le nom de « Pierre Gassendi, régent des escoles ». Il émarge à ce titre sur le budget communal de Digne depuis le 1er avril 1613 (1) jusqu'au 31 mars 1616 (2), avec un traitement de 12 écus par trimestre. On peut ainsi déterminer d'une manière précise et certaine le temps que Gassendi est resté à la tête du collège, et relever une légère erreur du journal de A. de la Poterie, qui le montre principal en 1612 (3).

Les seuls documents qui présentent un certain intérêt sont relatifs à l'élection de Gassendi à la « théologalle » par le chapitre de Digne et au procès qu'il soutint à cette occasion, contre Pélissier de Bologne. D'après les délibérations de 1615 (4), ce fut le conseil municipal lui-même qui présenta au choix des chanoines dignois « le régent de ses escoles, qui estoit homme capable, bien morigère, de bonne vie et exemple ». Après sa nomination, il le recommanda en termes très élogieux à Sa Majesté, « la priant de préférer ledict messire Gassendi en la théologalle à tous autres... pour le bien et profit que tout le peuple de Digne espère en recepvoir ». De plus, il vint en aide à son protégé, qui « n'avait pas le moyen de se défendre sans l'assistance de la ville », en délibérant que les consuls « lui presteraient, des

(1) Archives communales de Digne, CC, 41, fol. 48. — ... " Comme aussi se descharge (le trésorier) de la somme de 12 escus à 8 livres pièce, qu'il a payée à Me Pierre Gassendi, régent des escoles, en desduction des gages que la communauté luy donne et pour ung quartier escheu à la fin juing (1613). "

(2) Archives de Digne, CC, 42, fol. 51.

(3) D'après le compte du trésorier de Digne en 1612 (CC, 40), il est certain que Gassendi n'a pas été principal cette année-là; on y lit en effet au folio 61, v°: " Estant Me Jehan Bouteilhon, régent principal des escoles en l'année seize cent douze... "

(4) Archives communales de Digne, BB, 20, fol. 79.

deniers de la commune, 300 livres (1) » pour soutenir son procès devant le conseil du Roi. Grâce à l'appui de ses concitoyens, Gassendi put ainsi aller à Paris, où il gagna sa cause et fut maintenu en possession de son bénéfice.

Au sujet du remboursement de ce prêt, Gassendi écrivit d'Aix, à la date du 15 juin 1616, la lettre dont la copie suit, la seule de lui qui soit conservée dans les archives de Digne. Elle est adressée aux consuls de cette ville, auxquels il demande un délai d'un an pour s'acquitter de sa dette. « Je vous assure, dit-il, estre expressément en ceste ville (Aix) pour y gaigner ce que je vous doibs » ; et il expose et développe avec beaucoup d'art, de logique et d'éloquence toutes les raisons capables de convaincre et d'émouvoir ses créanciers. Cette supplique touchante fut écoutée; la communauté de Digne lui accorda « un atermoyment (2) » d'un an ; et il est à peu près certain qu'elle n'exigea jamais ni le capital, ni les intérêts, car le payement de ces sommes n'est inscrit dans aucun des comptes trésoraires des années suivantes.

A cette lettre, entièrement écrite de la main de Gassendi, nous avons joint les délibérations relatives à la « théologale ». Tout ce qui touche à cet homme illustre mérite d'être recueilli ; et ses nombreux admirateurs ne liront pas sans intérêt, à côté des lignes tracées par sa main, les preuves de l'estime et de la confiance qu'inspirait déjà, dans sa jeunesse, à ses compatriotes celui qui devait être une des gloires de son pays.

---

(1) La mention de ce prêt se trouve aussi dans les comptes de 1615 (CC, 43, fol. 87, v°) : " Par ordonnance du conseil général, auroit esté dict prester 100 escus à messire Pierre Gassendy *(sic)*, chanoyne, au procès contre lui intenté au privé conseil du Roy par messire Pelissier de Bologne, vicaire général de l'évesque de Digne. " — L'acte d'obligation passé par Gassendi fut reçu le 15 avril 1615 par M° Hermitte, notaire à Digne.

(2) Archives de Digne, BB, 20, fol. 181.

I. — *Lettre de P. Gassendi aux consuls de Digne.*

Messieurs,

Me Pons Muraire, mon pleige, a esté en ceste ville tout allarmé de crainte qu'il a que vous ne l'acclamiez pour la partie que je vous doibs. J'eusse bien voulu avoir de l'argent tout présentement pour le délivrer de peine et moy aussi, et d'ailleurs pour ne vous donner subjet de mescontentement ; mais vous sçavez trop mieux l'estat et la disposition de mes affaires. La somme que vous m'avez libéralement prestée et de laquelle je vous suis obligé, est convertie en fort pauvre usage pour me maintenir en un bénéfice sans entretien, pas mesme de quoy payer les interest de la despence que j'ay faicte. Ce n'est pas pourtant à dire que je vous veuille payer de cette monnoye, car je vous asseure d'estre expressement en ceste ville pour y gaigner ce que je vous doibs, et ce que je puis faire dans un an avec l'aide de Dieu. C'est la cause que je vous prie de faire trouver bon à vostre conseil d'avoir patience et m'attendre pour ce temps-là sans me constituer en plus grands frais et despence et adjouster mal sur mal, vous payant surtout les interests qu'il vous plaira. J'estime obtenir cette faveur de vous, Messieurs, puisque, Dieu grâces, vostre communauté n'a pas besoin et nécessité d'une si petite partie, et ne crois point que l'hors du prest vous m'ayez voulu tant gratifier pour, puis après, me faire sentir une ruine totale. Faictes s'il vous plaist considération à ce seul point, ne sçachant surtout moy comment est-ce que je me puis estre rendu incapable et indigne de recepvoir cette grâce et faveur de vous. Et vous dis bien davantage, c'est que mon pleige, entre icy et la Saint-Michel, fera tant par le moyen de ses amys et des miens qu'il vous fera la plus grande partie de votre payement. Ne le tracassez donc point, Messieurs, en procès, je vous prie, puisque luy et moy, ne respirons et ne souhaitons que de vous rendre contens dans le delay que je vous marque, lequel mesme, a ce que j'espère, ne sera pas, Dieu aidant, aussi long. Je ne scaurais vous exprimer le ressentiment et l'obligation que je vous ay. Continuez, s'il vous plaist, ces faveurs et, pour une chose qui ne redonde

point au désadvantage de la communauté, ne désobligez point si cella peut se dire,

Messieurs

Votre tant obligé, obéissant et affectionné serviteur,

GASSEND.

A Aix, ce 15 juin 1616.

Au dos :

A Messieurs

Messieurs les consuls de la ville de Digne.

II. — *Extrait des registres*
« des délibérations conseillères de la maison commune de Digne ».
(1610-1630. — *f° 79, v°).*

Conseil général du segond janvier mil six cent quinze, en la ville de Digne, et dans la maison commune de ladite ville, par devant Me Pierre Sossy, lieutenant particulier au siege dudict Digne et Louys de Fornier Amalric viguier, pour le Roy en ceste ville. . . . .

Les sieurs consuls ont représenté : qu'après la mort de messire Jehan Araby, vivant chanoyne théologal de l'église cathédrale, ils présentèrent au chapitre, l'hors qu'on procédait à l'élection d'ung théologal, leur avis que messire Pierre Gassend, régent des escoles de ladicte ville, estoit homme capable et suffizant, bien morigère, de bonne vie et exemple..., lequel chapitre... conféra ladicte théologale audict messire Gassend, de sorte qu'il est requis, sy le conseilh le trouve à propos, de ratifier ladicte nomination.

Sur quoy ledict conseilh, tout d'un commun accord, estant très bien informé de la capacité, bonne vie, exemple et probité de messire Pierre Gassend, tant pour ses prédications que autrement, ont ratifié et approuvé ladicte nomination et élection ; priant et requerant Sa Majesté et tous magistrats de préférer ledict messire Gassend en la théologalle à tous autres, pour le bien et profit que tout le peuple de Digne espère recepvoir par la vertu, exemples, bonne vie, doctrine, prédications et intruction d'iceluy messire Gassend.

Conseil général du 24 mars 1615 (fol. 87, v°).

. . . . . A été résolu, attendeu que messire Pierre Gassend, chanoyne théologal en l'église cathédrale de ceste ville, est en procès

contre son collitigant, et qu'il a faict représenter qu'il n'avait pas moyen à présent de se défendre sans l'adsistance de la ville, et parce qu'il a rendu de bons offices à la communauté tant à l'instruction de la jeunesse que autrement, que messieurs les consuls luy presteront, des deniers de la communauté, jusques à la somme de 300 livres, en asseurant la communauté de les rendre à ce terme que luy sera donné.

Conseil général du 18 juin 1616 (fol. 131, v°).

. . . . Sur ce que Pons Murayre, pleige de messire Gassend, théologal en l'église de Digne, a requis audict conseilh d'atermoyer audict messire Gassend le payement de la somme de cent écus, qu'il doibt, à ladicte communauté, en payant les intérêts..., a esté délibéré que ledict messire Gassend aura terme d'ung an, d'huy comptable, pour le payement de ce qu'il doibt.

M. ISNARD.

CAUSES DE LA CHALEUR

des Eaux Thermales de Digne

Il n'est personne que ce phénomène de la thermalité des Eaux de Digne n'ait intéressé, et c'est en raison de cette curiosité générale que je présente quelques notes à la Société sur ce sujet. L'explication la plus facile, qui satisfait l'esprit du plus grand nombre de visiteurs, réside dans le fameux feu central de la terre. C'est la plus commode. Toutefois il faut bien reconnaître que si c'est la plus commune, comme en tant de choses, il peut très bien se faire que ce ne soit pas la plus vraisemblable.

Cette explication serait assez plausible dans les pays d'origine volcanique, ou dans ceux tout au moins dont le sol est formé par des roches primitives. Là, des fissures immenses peuvent laisser supposer que les eaux d'infiltration arrivent à une profondeur assez grande pour emprun-

ter leur chaleur au feu souterrain; mais aux Eaux-Chaudes il n'en est pas ainsi. Nous avons affaire à un terrain purement sédimentaire : le lias moyen, les calcaires compacts à *gryphea cymbium;* aucune roche volcanique, aucun terrain primitif ne sont visibles. Tout en ne rejetant pas absolument l'hypothèse communément admise, il n'est point défendu d'en chercher une autre, que je crois être quelque chose de plus qu'une hypothèse, comme on va le voir.

Nicolas Lémery, médecin et chimiste, né à Rouen en 1645, est l'inventeur de l'expérience suivante, bien connue de tous, expérience à laquelle on a donné le nom de *Volcan de Lémery*, ce savant prétendant expliquer par elle l'action volcanique : on mélange de la limaille de fer avec du soufre pulvérisé ; on recouvre de terre, et on mouille graduellement, par petites quantités ; une réaction chimique s'opère, élève la température du mélange et, avec quelques soins, on arrive même à le faire enflammer. En donnant une forme conique à la préparation, on a un volcan en miniature.

Nous n'avons pas ici à nous occuper des volcans, mais il est connu parmi les géologues que certaines couches du lias sont riches en carbonate et sulfure de fer, soit à l'état de rognons, soit à l'état pulvérulent, en dispersion dans la roche. Les tons de rouille que tout le monde constate à la surface des roches liasiques ayant subi longtemps l'action de l'air n'ont pas d'autre cause. Le rocher de Neuf-Heures, celui de Saint-Pancrace, tous ceux qui couronnent les sommets de Digne doivent leur couleur rougeâtre, qui devient si belle au coucher du soleil, à la présence de l'oxyde de fer. La vieille cathédrale et les anciennes maisons de Digne doivent aussi leur patine caractéristique à la même cause. Ce fer, d'origine principalement organique, pénètre absolument la roche et forme çà et là des amas plus importants. Il est combiné avec le carbonate de chaux et d'autres matières carbonées provenant des plantes et des animaux qui ont vécu autrefois dans les mers du lias. En cer-

tains endroits, il est converti en pyrite cristallisée (1) par suite de l'action thermale. La présence du soufre n'est pas étonnante. Elle s'explique par l'abondance du sulfate de chaux dans les mêmes formations, abondance qui se manifeste d'une manière éclatante sur certains points.

Voilà donc du fer et du soufre en quantités énormes, à l'état de division ou de rognons, c'est-à-dire tout ce qu'il faut pour réaliser l'expérience de Lémery. Ajoutons, chose très importante, leur mélange au carbonate de chaux, qui compose la plus grande masse du dépôt, et il nous sera facile de comprendre que nous sommes en présence d'une réaction chimique locale, aidée encore par les matières organiques en suspension dans les eaux d'infiltration dont l'acide carbonique attaque le calcaire.

Nous voilà loin du feu central : il pleut sur le rocher de Saint-Pancrace ou, mieux, la neige s'y accumule ; l'eau de pluie, la neige fondue pénètrent lentement la roche, suivent les entre-lits de marnes, très chargées de sulfate de chaux, de fer, de matières organiques ; elles sont tout d'abord glacées ; mais les eaux cheminant toujours dans ce milieu richement minéralisé, la réaction chimique commence, s'accentue, s'agrandit, s'augmente encore de la chaleur développée par la capillarité et quand, conduites par les principales lignes de cassure, elles sourdent à leur point de sortie, elles arrivent à la thermalité remarquable de 45°.

C'est là une bien belle expérience. Il n'y a tel laboratoire que celui de la nature.

Remarquons encore que la pente des couches de la montagne de Saint-Pancrace est toute vers les Eaux-Chaudes ei que c'est dans le voisinage d'une faille que se trouvent les sources, qui d'ailleurs peuvent aussi être alimentées par les autres collines avoisinantes et surtout par une

(1) Pyrite, ou fer sulfuré, $Fe S^2$.

partie du massif des Dourbes. Tout cela constaté, nous aurons une explication rationnelle, géologique et chimique de la cause de la thermalité des Eaux-Chaudes de Digne.

Est-ce à dire que nous devions regretter que leur chaleur ne soit pas due à l'action du feu souterrain ? Au point de vue de la valeur thérapeutique des eaux, est-ce bien un dommage ? Mille fois non, un geyser ne nous servirait pas à grand'chose et n'amènerait que de la silice, substance non curative. Tandis qu'il en est, dans le fait, tout autrement, les eaux renfermant du fer, du soufre, de la calcite et de la magnésie, autrement utiles que la silice aux malades et même aux bien portants.

De plus, c'est une chose bien consolante de ne point ignorer qu'à Digne on ne danse pas sur un volcan.

BACHELARD.

LES FORTIFICATIONS DES BASSES-ALPES (1)

(Suite et fin)

Nous venons de découvrir dans la poussière des archives quelques documents si intimement liés à la visite de 1408 que nous avons cru devoir les y joindre, dans l'intérêt de l'histoire générale et locale.

Le premier se trouve au livre des privilèges de la commune de Forcalquier. C'est encore un épisode de la visite générale des fortifications de Provence. Nous regrettons que l'éloignement ne nous ait pas permis de l'avoir sous la main et de pouvoir faire autre chose que l'indiquer.

Le second document est relatif à la visite des fortifications de Salignac. Il présente un très grand intérêt, à cause

(1) Voir p. 239.

de la description précise de l'état des lieux à la cime du pays, en 1408, alors occupés par le château et aujourd'hui par la chapelle des pénitents blancs, et à cause aussi des ordres minutieux dont le détail contient les termes techniques de fortifications usités en Provence au moyen âge.

A ce titre, nous avons cru devoir l'imprimer en partie, regrettant qu'une déplorable lacune du registre qui le renferme (1) nous ait privé du commencement.

Le texte commence actuellement (p. 133) par la fin d'une lettre du sénéchal de Provence, donnée à Tarascon par noble Jean de Sade, docteur ès lois, conseiller royal, jouant pour la circonstance le rôle de lieutenant de juge-mage, en date du 11 juillet 1408, avec cette queue : *Per dominum senescallum in regio consilio Poncius de Rosseto. De Apta, de Forcalquiero, de Digna, de Sistarico, de Sedena.*

C'étaient probablement des ordres aux baillis, viguiers et capitaines des cours royales de chacun de ces pays, — qui représentaient à peu près les préfets actuels, — pour qu'ils eussent à veiller aux mesures à prendre pour la mise en état de tous les bourgs fortifiés de leur ressort : Seyne, Digne, Forcalquier, etc.

Les habitants de Salignac présentèrent ces lettres au bailli et capitaine royal de Sisteron, qui, s'y conformant, se rendit à Salignac. Il y fait assembler les plus imposés dont les noms sont précieux à relever, car ils y sont encore honorablement représentés. Les voici : le baile Guillem Picard, nobles Guillem d'Aiglun et son frère Raimond, nobles Jean d'Aiglun et son frère Jean, Guillem et Antoine Gaudemar, Pastorel Bremond, noble Jaufre d'Aiglun,

(1) Livre jaune, conservé aux archives municipales de Salignac, in-folio d'environ 1,000 pages, dont 171 seulement écrites aux XVI[e] et XVII[e] siècles. Il contient les privilèges de la commune de 1386 à 1789. Plusieurs cahiers manquent entre les pages 85 et 133. C'est à cette dernière que finit brusquement la lettre du sénéchal, sans commencement.

Jacques et Pierre Baron, Guillem et Claude Rame, André Meyfren, Jean Rostan, *aliàs* Barras, Jacques de Brianson, etc.

Avec eux, le capitaine royal visite les fortifications anciennes, constate leur état et donne ordre à leur remise à neuf.

Voici le texte de cet intéressant procès-verbal topographique et poliorcétique :

(F° 133, v°.) Quibus quidem hominibus supra nominatis coram dicto domino capitaneo convocatis, dictus dominus capitaneus, cupiens et affectans dictum castrum de Salignaco ad honorem regni et bonum statum totius patriæ et habitantium in eo, castrum facere fortificari, juxta litteras supra insertas ad superiorem donjonum,... personaliter se contulit.

Quo quidem domino capitaneo superius applicato... diligenter ad oculum inspexit dictum superiorem locum in quo solebant se reducere gentes dicti loci tempore guerrarum preteritarum. Quo quidem loco diligenter.... inspecto, nec non visis murallis sive mæniis antiquitùs in dicto donjono edificatis... valde debilibus, considerataque magna custodia qua dictus locus indigeret, si remaneret in eodem statu in quo est, et attento etiam quod non de facili posset fortificari, maximè quia fundamentum dictorum (f° 134) mæniorum antiquorum minatur ruinam et radix est jamque supra terram ; iis omnibus consideratis... prout sequitur infra ordinavit :

Videlicet quod recta linea retro quamdam januam quæ cernit ipsum castrum, constructam in quodam muro antiquo situato deversùs villam dicti loci, fiat una rotunda turris bona et fortis ; quæ turris habeat de vacuo, in pede fundamenti ejusdem, decem palmos et de grosso habeat murus dictæ turris sex palmos, et in medio loco habeat dicta turris de vacuo duodecim palmos et de grosso quinque palmos. In altitudine vero propè fundamentum habeat de vacuo duas cannas et de grosso quatuor palmos.

Item, ordinavit dictus capitaneus quod dicta turris fiat altitudinis supra terram septem cannarum et sit de tribus soleriis *(étages)*. Et in quolibet solerio fiant tres albaristeria *(meurtrières)*, videlicet a quolibet latere una et in medio una ad deffensionem dicte turris.

Item ordinavit dictus dominus capitaneus quod dicta turris fiat merlatata in fundamento et benè deffensibilis et a quolibet latere ejusdem turris faciat mænia tendentia recta linea versus et usque aliis mæniis novis dicti loci ad modum esperoni se jungendo (v°) et ligando cum ipsa turri. Et quando fecerint dicti homines dictam turrim et dicta mænia vel saltem ea susceperint usque ad altitudinem unius cannæ de supra terram, taliter quod fiant et fint deffensibilia, eo tunc dedit eisdem hominibus licentiam dicta mænia antiqua demoliendi et fundendi ad eorum libitum voluntatis — construendo dicta mænia et turrim de lapidibus et aliis necessariis pro fortificatione predicta fienda recipiendis ad eorum placitum. Ipsa tamen lapides demoliendo gradatim a mæniis antiquis (dum dicta turris et mænia fient et murabuntur), ulterius dedit eisdem hominibus licentiam demoliendi et fundendi alas mæniorum novorum ab utroque latere, quando tamen voluerint edificari facere fundamentum et pensonem novorum fiendorum, ut supra dictum est, in lateribus dictæ turris — precipiendo nihilominùs eisdem hominibus ut omnes cursitones sive corredones *(chemins de ronde)* mæniorum dicti loci faciant aptari et preparari incontinenti ; et garitas sive *verdesquas* faciant etiam fieri pro deffensione dicti castri. Et in dicto castro faciant excubias et custodias necessarias de die et de nocte taliter quod dictum castrum sit benè securum et deffensibile.

Item, mandavit dictus dominus capitaneus, de voluntate dictorum hominum (f° 135) quod quando dicti homines de Salignaco fecerint dictam turrim et dicta mænia, ut supra dictum est, plateam remanentem in illo loco in quo solebant se reducere de retro dictam turrim, faciant demoliri terram in dicta platea et ab utroque latere dictæ plateæ sistere ac etiam removeri facere, taliter quod remaneat dicta platea retro dictam turrim ad modum dorsi asini, in tali statu quod nullus possit stare desupra, neque ullum damnum possit dicto castro, successu temporis evenire per dictum locum.

Ordre de se mettre à l'œuvre le plus tôt possible sous peine de cent marcs d'argent fin et de négligence coupable, de l'indignation royale et de tout dommage que la Provence, *patria regia Provencie*, pourrait éprouver de ce fait.

Acte à Salignac, témoin, noble et circonspect Jacques

Arpille, jurisconsulte, et Baudon de Sermages, syndics de Sisteron, qui avaient accompagné le capitaine bailli, discrets Me Mitre Blanc, notaire de Barjols *(Bariolis)* et Jean Arpille, de Sisteron.

Notaire : Raymond Raymond, de Sisteron.

Quelque temps après, nouvelle inspection. Le 2 août de la même année, c'était noble Jean de Hayes, l'un des maîtres d'hôtel du roi Louis II, qui en était chargé, en vertu de lettres patentes du roi, données à Tarascon le 24 juillet 1408, indiction 1, du règne an 24, par noble Jean de Sade, docteur ès lois, lieutenant du juge-mage, et Pons de Rousset. De Hayes devait veiller à ce que tous les lieux fortifiés fussent inexpugnables au bailliage d'Apt dans la viguerie de Forcalquier et partout ailleurs où il voudrait se porter. Ils devaient être réparés, remis à neuf, ravitaillés sur le champ aux frais des prélats, nobles et communes. Quant aux lieux difficiles à fortifier et à garder, on devait les abandonner, faire passer gens et provisions aux lieux défendus et, en cas de refus, brûler les victuailles et récoltes, si c'est nécessaire dans l'intérêt général.

Arrivé à Salignac, il se contenta d'approuver les ordres du bailli de Sisteron et d'en presser l'exécution, étant devant le portail du pays : *Ante portale dicti loci* (1).

Toutes ces précautions furent inutiles, peut-être parce qu'on les avait prises : *Si vis pacem, para bellum.*

V. LIEUTAUD.

---

(1) Ces documents étaient conservés dans les minutes du notaire sisteronnais Raymond-Raymond, dont était possesseur, en 1669, Gaspard Brianson, bourgeois de Sisteron. Le notaire de cette ville, Jean Pellicier, en fit alors un extrait authentique sur lequel fut prise la copie du *Livre jaune*. Nous ignorons où sont actuellement conservés les vénérables protocoles du tabellion de 1408.

APPENDICE

Visite des fortifications de Selonnet (1).

(1408, 17 juillet.)

Anno quo supra (1408), die XVII mensis julii, supradictis dominis comissariis in loco de Salonno, vallis Sedene, applicatis post moram modicam ad castrum ipsius loci, se personaliter contulerunt et inhibi menia, portas, turres, merletos, muretas, fossatos cum nonnullis ipsius castri sibi associatis, viderunt, inspexerunt, et fortificationem ipsius castri vicibus iteratis consideraverunt, vigore comissionis sibi ut supra concesse; et post aliquod intervallum, postquam consideraverint necessaria pro fortificatione ejusdem castri, in exequtionem dicte eorum comissionis preceperunt, injunxerunt Lantelmo Meliani, bajulo ipsius castri, presenti, audienti et intelligenti, ad penam centum marcharum argenti fini, quatinus mox probos homines ejusdem castri muniri et reparari faciat dictum castrum de lapidibus pro deffensione, de berdesquis, de mantalletis, de torretis, item et de uno ponte juxta muretam.

Item et de mureta circumquaque castrum.

Item preceperunt eisdem et injunxerunt quatinus menia in ipso loco noviter incepta, hinc ad proximum festum carnisprivii reparari et compleri faciat, sic et taliter quod in deffentionem existant, sub pena predicta.

Et nichilominus prefati domini comissarii, dictis preceptis dicto bajulo factis, casu quo aliqualem necligentiam in premissis exequendis comiteret idem bajulus contra eum et ejus bona, si contingeret evenire sinistrum, quod Deus advertat, de omni dampno et interesse protestati sunt.

Quiquidem bajulus, sibi supra factis preceptis, paratum se obtulit precepta sibi super facta facere et adimplere prout sibi exitit preceptum juxta posse.

(1) Archives des Bouches-du-Rhône, B. 193, f° 19, v°.

Hec scripsi ego Antonius Margalhani, notarius publicus, et signo meo consueto, quo in publicis instrumentis utor, in testimonium premissorum signavi.

Visite des fortifications de Seyne (1).

(1408, 17 juillet.)

Anno Domini millesimo IIII° octavo et die XVII[a] mensis julii, ventis et personaliter applicatis ad villam regiam Sedene supranominatis dominis comissariis, ac visis per eos et diligenter inspectis meniis, turribus, berdesquis, cursoriis, muretis dicte ville valde indigentibus congrua reparatione, preceperunt et injunxerunt nobilibus viris Alsiario Jordani, bajulo et capitaneo curie regie, Ludovico Moteti, Johanni Deyrolis et Petro Biardi, consulibus dicte ville Sedene, in eorumdem dominorum comissarium presencia personaliter constitutis, quatinus mox et sine aliqua mora, nocte dieque, dicta menia et portalia dicte ville sufficienter custodiri et in eisdem scubias diurnas et nocturnas fieri faciant diligenter, victualia et bona quecumque infra dictam villam reduci et restringi, dictaque menia, et precipue fracturam que est in eisdem prope domum domine Dulcie Bernarde, berdescas, cursoria, assensus et descensus ad ipsa menia et mantelletos necessarios ad propugnacula et pontem unum levadissum ante portale Sancti Petri fieri et sufficienter reparari faciant per homines et singulares personas dicte ville indilate, sub pena centum marcarum argenti ; alias, nisi predicta omnia fecerint ut superius sunt expressa de frustrum aliquod, quod absit, eorum mora, culpa et deffectu exigentibus domino nostro Regi et ejus presenti patrie comitatuum Provincie et Forcalquerii quomodolibet eveniret, fuerunt ipsi domini comissarii, nomine regie curie, contra dictos dominum bajulum, capitaneum et consules et eorum universitatem solemniter protestati de omnibus dampnis, expensis et interesse. Propterea quomodolibet substinendis, precipientes et injungentes ulterius sub dicta pena prenominatis consulibus et michi, Petro Arnaudi, notario subscripto, vice castellano magne turris regie dicte ville pro nobili Balthesari Jarenti, domino de Monteclaro, castellano ipsius turris,

(1) Archives des Bouches-du-Rhône, B. 193, f° 19, v°.

quatinus turrim ipsam nocte et die sufficienter custodiri, victualibus et arnesiis necessariis muniri et propugnacula ejusdem mantelletis opportunis roborari faciamus, visis presentibus indilate, sub pena predicta. Que scripsi ego Petrus Arnaudi, notarius dicte curie regie Sedene, mandato dictorum dominorum comissariorum et signo ipsius curie signavi

Visite des fortifications de Saint Vincent-du-Lauzet (1).

(1408, 18 juillet.)

Anno quo supra (1408) et die XVIII^a mensis julii, existentes et personaliter constituti supranominati domini comissarii in loco de Sancto Vincencio, vallis Sedene, eorum ibidem comissionem exercendo, virtute dicte eorum comissionis preceperunt et injunxerunt nobili vero Petro Hugonis, castellano regio dicti loci, Guillelmo Maurelli, bajulo, et magistro Jacobo Clareti, notario, cominali dicti loci de Sancto Vincencio, presentibus ibidem diversis aliis probis hominibus dicti loci, quatinus ipse castellanus turrim magnam et ipsi bajulus et cominalis fortelicium ipsius castri nocte dieque custodiri, victualia quecumque in eodem fortelicio reduci et restringi, ipsumque fortelicium et menia ejusdem, cursoriis, berdesquis, mantelletis et aliis oportunis deffentionibus et oppositionibus reparari et fortificari faciant indilate per homines et singulares personas dicti loci, et ipsos homines armis necessariis muniri pro deffensione dicti castri sub pena centum marcarum argenti fini. Protestantes solemniter ipsi domini comissarii, nomine regie curie, contra dictos castellanum, bajulum et cominalem et eorem universitatem de omni dampno et interesse que eorum mora, culpa et deffectu in non exequendo omnia suprascripta possent domino nostro Regi et ejus presenti patrie quovis modo imposterum evenire. Que scripsi ego Petrus Arnaudi, notarius regie curie ville Sedene, et signo curie signavi in testimonium premissorum.

Visite des fortifications d'Ubaye.

(1408, 18 juillet.)

Anno et die quibus supra, prefati domini comissarii, virtute et vigore dicte eorum comissionis, preceperunt et injunxerunt Petro

(1) Archives des Bouches-du-Rhône, B. 198, f° 20.

Meyherie, bajulo, et Girando Girardi, cominali loci de Ubaya, coram ipsis dominis comissariis in loco de Bredula personaliter constitutis, quatinus fortelicium et portalia dicti loci sufficienter nocte et die custodiri, victualia et bona sua mobilia infra ipsum fortelicium reduci, meniaque ipsius fortelicii sufficienter reparari cursoriis, berdesquis, mantelletis, muratis et vallatis, gentes et homines ipsius loci armis necessariis muniri faciant sine mora, sub pena centum marchanum argenti fini ; predictaque omnia notifficent et ex parte ipsorum dominorum comissariorum injungant domino dicti loci de Ubaya per ipsum celeri exequtioni mandanda. Protestantes solemniter contra ipsos bajulum et cominalem ac universitatem eorumdem prout supra, etc. Que scripsi ego qui supra notarius et signo curie signavi.

Visite des fortifications de la Bréole (1).

(1408, 18 juillet.)

Anno sepedicto (1408) et die XVIIIa mensis julii, existentibus supradictis dominis comissariis in castro regio de Bredula, vigore dicte eorum comissionis preceperunt et injunxerunt providis viris Johanni Bonaficii, bajulo, Bertrando Masse et Stephano Michaelis, consulibus dicti loci quatinus mox et indilate scubias diurnas atque nocturnas in portali et meniis fortelicii dicti loci fieri et ordinari faciant, ipsaque menia reparari, muratis circumquaque necessariis circumdari, cursoriis, berdesquis, mantelletis et fossatis opportunis per homines et singulares personas dicti loci muniri et fortificari ad deffentionem opportunam dicti fortelicii et subditorum regiorum, ipsosque homines dicti loci arnesiis opportunis fulsiri sic quod possint resistere insultibus emulorum, victualia et bona quecumque mobilia infra dictum fortelicium restringi et reduci faciant sine mora, sub pena centum marcarum argenti fini; alias si, eorum mora, culpa vel deffectu, sinistrum aliquod, quod absit, domino nostro Regi et ejus fidelibus subditis quomodolibet eveniret, fuerunt ipsi domini comissarii, nomine regie curie, solemniter protestati de omni dampno et interesse imposterum quomodolibet substinendis. Hec scripsi ego predictus notarius et signo curie signavi.

(1) Archives des Bouches-du-Rhône, B. 193, f° 20, v°.

Visite des fortifications de Pontis (1).

(1408, 18 juillet.)

Prescriptis anno et die, dicti domini comissarii preceperunt et injunxerunt nobili Bonifacio de Ponticio, domino dicti loci, in eorum presencia in loco de Monteclaro personaliter constituto, quatinus fortelicium dicti loci de Ponticio et menia ejusdem in continenti debite reparari, cursoriis, bordesquis, muretis et vallatis ac mantelletis necessariis fortificari, scubias diurnas et nocturnas in fortelicio et portali, victualia et bona mobilia hominum dicti loci, infra dictum fortelicium reduci et restringi faciat et ordinet indilate et sine mora sub pena centum marcarum argenti fini. Protestantes solemniter contra ipsum prout supra fuerunt contra singulos alios protestati, etc. Hec scripsi ego qui supra notarius et signavi.

SONNET

couronné au Concours poétique de Sainte-Anne d'Auray.

Jè ne suis pas breton : ma mère est la Provence,
Mais ma belle patrie et la vôtre sont sœurs ;
Si sainte Anne d'Auray veille à votre défense,
Sainte Anne d'Apt reçoit nos hymnes et nos cœurs.

Elle aime nos rochers et notre mer immense,
Et nos grands bois de pins aux sublimes rumeurs,
Mais elle ouvre sur vous les bras de sa clémence,
Elle aime votre foi, votre langue et vos mœurs.

Garde les deux pays qui gardent tes reliques ;
Bénis les Provençaux fougueux et catholiques,
Chauds comme leur soleil et leurs cieux enflammés ;

Et bénis les Bretons, la race séculaire
Qui sait le poids du glaive et le poids du rosaire,
La race de tes fils vaillants et bien-aimés.

FÉLIX PELOUX.

---

(1) Archives des Bouches-du-Rhône, B. 193.



E. Jacquemin ad. nat. del. et lith. *Imp. Edouard Bry. Paris.*

HONNORAT BASTIDE _ AMMONITES BATHILDÆ.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME IV

comprenant les nos 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38 et 39

ACTES DE LA SOCIÉTÉ.

MÉMOIRES.

SUPPLÉMENTS.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Cap^{ne} = capitaine ; ch. = chanoine ; évq. = évêque ; Fcqr = Forcalquier ; n. = noble ; n^{re} = notaire ; q^{r} = quartier ; riv. = rivière ; tor. = torrent ; vill. = village ; V. = voyez.

(1) Les noms des saints sont à leur place alphabétique. Il n'y a ici que les noms de lieux dont le mot *Saint* fait partie intégrante.

TABLE DIPLOMATIQUE

A = Document analysé ; E = Extrait de la charte ; M = Charte mentionnée seulement ; T = Texte de la charte reproduite.

1125, *16 septembre* : Traité de partage de la Provenee — M. 143.
1126, Hommage à Guillem II, comte de Fcqr. — M. 44.
1129, Testament de Guillem II. — M. 44.
1168, Testament de Bertrand, comte de Fcqr. — M. 162.
1171, *mai* : Autorisation du canal de Caumont (Vaucluse). — M. 48.
1195, Traité entre les comtes de Toulouse et de Fcqr. — M. 45.
1225, Cadenet érigé en vicomté par le comte de Fcqr. — M. 319.
1248, *8 août* : Fondation du couvent des Dominicains de Sisteron. — M. 61.
1253, Péages du comté de Fcqr. — M. 47.
1309, *19 novembre* : Hommages au Roi Robert. — E. 256.
1332, *juillet-août* : Les Léopards de Sisteron et de Provence.— A. 121.
1348, *16 juillet* : Testament d'Osasica. — M. 91.
1361, *novembre* : R. d'Esparron donne Bellegarde à la ville de Digne. — T. 265.
1361, *30 novembre* : Testament de G. Osasica. — M. 91.
1364, *27 septembre* : Bulle au prieur des Dominicains de Sisteron. — M. 92.
1369, *avril-septembre* : Traité de paix entre Provençaux et Dauphinois. — M. 110.
1370, *12 mai* : Id.
1373, *7 avril* : Appel de J. Ebrard, prieur des Dominicains. — T. 87.
1408, *13-29 juillet* : Visite des fortifications des Basses-Alpes. — A. 239 ; — de Salignac. — T. 437 ; — de Seyne, Saint-Vincent, la Bréole et Pontis. — T. 440-444.
1490, Comptes trésoraires de Digne *(en provençal)*. — E. 260.
1490, *20 juin* : Délibération du conseil municipal de Digne *(provençal)*. — T. 267.
1509, *27 décembre* : Transaction entre la ville et l'évêque de Digne. — T. 269.

TABLE DES GRAVURES